



HAL
open science

L'émergence d'une collectivité territoriale : regard des conseillers régionaux sur la construction régionale, en Aquitaine puis Nouvelle-Aquitaine (1986 à nos jours).

Nicolas Falxa

► To cite this version:

Nicolas Falxa. L'émergence d'une collectivité territoriale : regard des conseillers régionaux sur la construction régionale, en Aquitaine puis Nouvelle-Aquitaine (1986 à nos jours).. Histoire. Université de Pau et des Pays de l'Adour, 2023. Français. NNT : 2023PAUU1126 . tel-04514947

HAL Id: tel-04514947

<https://theses.hal.science/tel-04514947>

Submitted on 21 Mar 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

THÈSE

UNIVERSITE DE PAU ET DES PAYS DE L'ADOUR
École doctorale 481 SSH.

Présentée et soutenue le 21/12/2023
par **Nicolas Falxa.**

pour obtenir le grade de docteur
de l'Université de Pau et des Pays de l'Adour
Spécialité : Histoire contemporaine.

L'émergence d'une collectivité territoriale : regard des conseillers régionaux sur la construction régionale en Aquitaine, puis Nouvelle-Aquitaine (1986 à nos jours).

MEMBRES DU JURY

RAPPORTEURS

- Fabien CONORD Professeur d'histoire contemporaine / Université de Clermont-Ferrand.
- Jean-Noël GRANDHOMME Professeur d'histoire contemporaine / Université de Lorraine.

EXAMINATEURS

- Christine BOUNEAU Professeure émérite d'histoire contemporaine / Université Bordeaux Montaigne.
- François DUBASQUE Maître de conférences en histoire contemporaine / Université de Poitiers.

DIRECTEUR

- Laurent JALABERT Professeur d'histoire contemporaine / Université de Pau et des Pays de l'Adour.

PRÉSIDENTE DU JURY

- Christine BOUNEAU



Remerciements.

Pour commencer, je souhaite adresser mes remerciements à Laurent Jalabert, directeur de cette thèse, ainsi qu'à l'ensemble des personnes impliquées dans le programme ELURENAQ, pour mon recrutement en tant que doctorant, bien sûr, mais aussi et surtout pour leur accueil au sein du collectif. J'adresse un salut tout particulier à Nicolas Patin pour tout le temps qu'il m'a consacré et l'aide qu'il m'a apportée.

Ensuite, j'aurais un mot pour l'ensemble du personnel des archives de la région Nouvelle-Aquitaine, travaillant sur les sites de Bordeaux et Poitiers. Un immense merci à Sophie Beziau, Jean-Éric Gravier-Huzol et Jean-Jacques Favreau pour leur disponibilité sans faille, leur amabilité et leur soutien tout au long de ces différents séjours au sein de leur service.

Dans la continuité, je remercie l'ensemble des élus et élues des Pyrénées-Atlantiques qui ont accepté de me rencontrer, ainsi que celles et ceux qui ont échangé avec des collègues, dans d'autres départements, la réalisation de ces entretiens conditionnant l'aboutissement de ce travail. Ces remerciements s'adressent également aux partis politiques ayant accepté d'ouvrir la porte de leurs archives. Je pense ici à la Fédération du Parti Socialiste des Pyrénées-Atlantiques, et à Europe-Écologie les Verts Aquitaine.

Enfin, je remercie bien sûr mon entourage proche pour son soutien sans faille tout au long de ces trois années de thèse, et tout particulièrement mes parents sans lesquels je n'aurais probablement jamais eu l'opportunité d'effectuer ce travail. Pour leur aide si précieuse en amont comme lors de la durée de cette thèse, un immense merci.

Sommaire.

INTRODUCTION.....	5
PARTIE 1 : Une collectivité nouvelle, une classe politique ancrée : l'exemple de l'Aquitaine (1986 – 2004).....	60
Chapitre 1 : Un élu au cœur du système politique.....	61
I - Des conseillers déjà inscrits dans la dynamique politique.....	61
II - Un mandat attrayant pour des figures politiques locales.....	85
Chapitre 2 : Une identité régionale à bâtir.....	100
I - La naissance d'une collectivité sans identité.....	101
II - Une unification identitaire en apparence impossible ?.....	117
Chapitre 3 : De la région aux conseillers régionaux : l'affirmation politique comme objectif.....	138
I - La spécialisation du domaine d'action comme base d'une construction de l'identité de la nouvelle institution régionale.....	139
II - Des conseillers en quête d'ancrage territorial : des élus locaux ?	157
PARTIE 2 : Une collectivité qui se professionnalise, une classe politique qui évolue (2000-2015).....	176
Chapitre 1 : L'instauration progressive d'une gouvernance régionale... ..	178
I - La stabilisation de la politique régionale.....	178
II - Les conséquences d'un acte II en demi-teinte.....	198
Chapitre 2 : Une dénotabilisation progressive du Conseil régional.....	220
I - La féminisation de l'Assemblée régionale.....	221
II - Les prémices d'un renouvellement électoral.....	243
Chapitre 3 : Une gouvernance régionale défavorable à l'émergence d'une classe politique régionale.....	264
I - De la gouvernance au centralisme régional.....	265
II - L'impossible ancrage d'une classe politique régionale : l'absence de statut comme obstacle majeur ?.....	284

PARTIE 3 : Le chamboulement de la fusion : les prémices d’une classe politique régionale (2015 à nos jours).....	302
Chapitre 1 : La Nouvelle-Aquitaine : un bouleversement en demi-teinte..	304
I - Une indéniable prise de pouvoir régionale.....	305
II - Les limites à une consécration effective de la région.....	323
Chapitre 2 : La pratique contraignante du mandat pour une classe politique régionale poursuivant son affirmation.....	340
I - Une pratique contrainte du mandat pour les conseillers et conseillères.	341
II - La confirmation d’une dynamique favorable à l’affirmation d’une nouvelle classe politique régionale.....	359
Chapitre 3 : La consécration du paradoxe régional comme premier bilan de la Nouvelle-Aquitaine.....	380
I - L’impossible analyse linéaire de la construction régionale.....	381
II - L’ambivalence permanente de la classe politique régionale.....	402
CONCLUSION.....	419
SOURCES.....	428
BIBLIOGRAPHIE	438
ANNEXES.....	447
TABLE DES FIGURES.....	570
TABLE DES ANNEXES.....	573

Introduction.

« *Les régions sont des êtres politiques jeunes. Elles sont souvent citées comme des structures d'avenir; même si nos concitoyens ne connaissent pas toujours clairement leur rôle* »¹. Au-delà du fait qu'elles aient été prononcées par Alain Rousset, Président de la région Aquitaine puis Nouvelle-Aquitaine depuis 1998, et donc acteur majeur de notre objet d'étude, ces paroles dressent un constat relativement peu flatteur de la régionalisation en France. Elles pointent parfaitement les questionnements qui l'entourent et sont révélatrices de ce que l'on pourrait nommer le paradoxe régional, à savoir un contexte politique octroyant à la région un rôle pour l'avenir, tout en mettant en lumière un manque de reconnaissance vis-à-vis de son action.

En effet, ces deux phrases exposent trois éléments clefs. D'abord, les régions sont « *jeunes* ». Alors que les communes et les départements sont des institutions ancrées dans notre système politique depuis la Révolution française de 1789, elles sont tout à fait récentes, voyant le jour sous la V^e République, et doivent donc s'installer dans la vie politique française. Ensuite, elles sont présentées comme des structures « *d'avenir* », supposément vouées à s'imposer dans le jeu politique. Dans les faits et depuis 1986, la région, notamment dans sa compétence d'institution programmatique de base, apparaît effectivement toujours davantage comme celle avec laquelle il faut compter. Enfin, et c'est probablement le plus parlant : l'action régionale n'est pas ou mal identifiée par le grand public.

Les trois points qui se dégagent de cette citation sont donc au cœur de la problématique régionale et de l'affirmation de cette collectivité territoriale dans le débat public français, tels qu'ils ont pu apparaître au fil de cette recherche doctorale.

Si nous avons utilisé le terme de paradoxe régional, c'est parce que les deux premiers enseignements exposés ci-dessus entrent en contradiction avec le troisième. Quelques chiffres l'illustrent. Dans les années 1980, au moment où la région devient une collectivité territoriale pourvue d'une assemblée élue², on lui attribue la place d'institution locale de l'avenir. Ainsi, une enquête de l'Observatoire Interrégional du

¹ Jean Viard et Alain Rousset, *Ce que régions veulent dire : réponse au rapport Balladur*, La Tour d'Aigues, Éditions de l'Aube, 2009.

² La première élection régionale, au suffrage universel direct, a lieu le 16 mars 1986.

Politique³ démontre que 59% des Aquitains la considèrent comme telle en 1988⁴. Pourtant, quelques années plus tard, en 1991, une nouvelle enquête démontre que seulement 54% des sondés sont en capacité de nommer correctement le nom de leur région en Aquitaine⁵. Comment, après un premier mandat régional et à l'aube d'une deuxième élection, ce chiffre peut-il être si faible ? Certes, ces deux données, bien qu'explicites, n'entrent pas nécessairement en contradiction. L'on pourrait en effet objecter qu'une collectivité a besoin de temps pour s'installer, s'affirmer, et donc pénétrer dans l'imaginaire collectif. Cela est vrai, bien sûr. Pour autant, un premier enseignement nous est ici fourni : le processus d'inclusion de la collectivité régionale devra s'inscrire dans un temps long, voire très long, correspondant à l'exercice de plusieurs mandats.

Pour aller plus loin, deux nouvelles statistiques s'inscrivant justement dans cette temporalité nous montrent qu'elle n'est pas forcément suffisante. Comme l'énonce la citation introductive, la région semble s'imposer comme une collectivité d'avenir. Pourtant, les taux de participation aux élections régionales suivent une progression tout à fait inverse, et atteignent aujourd'hui des niveaux tristement faibles. Dépassant à peine 20% pour la première élection de 1986⁶, l'abstention franchit les 50% en 2010 et atteint le seuil de 66,72%, record absolu toute élection confondue, en 2021⁷. Bien sûr, il ne faut pas établir de conclusion trop hâtive, cette dernière se plaçant dans un contexte bien particulier, marqué par une baisse généralisée de la participation électorale en France et un report en raison de la crise sanitaire.

En dépit de cette nuance, nous nous trouvons face à des données, des faits et des vérités qui semblent entrer en opposition, voire en contradiction.

Dans ce contexte, de nombreuses interrogations surviennent. Existe-t-il un paradoxe régional ? Comment expliquer que la région soit toujours présentée comme une collectivité d'avenir⁸, des décennies après sa première élection au suffrage universel direct ? S'est-elle imposée, ou du moins rendue visible ? A-t-elle trouvé ses marques dans le complexe jeu de la démocratie française ? Quelle place occupent les conseillers

³ Nous utiliserons l'abréviation OIP pour le qualifier.

⁴ Archives du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine (ACRNA), 3321W. Annexe 1.2.1. « Le fait régional », résultats d'une enquête de l'OIP, 1988.

⁵ ACRNA, 3321W. Annexe 1.1.2. « L'image de l'Aquitaine », résultats d'une enquête de l'OIP, 1991.

⁶ Il convient ici de tenir compte du fait que cette première élection était couplée à une élection législative. Les deux scrutins se sont déroulés le même jour.

⁷ « Abstention historique aux élections régionales et départementales : visualisez le taux de participation en trois graphiques », France Info (en ligne), 21/06/2021.

⁸ En échos aux propos introductifs énoncés par Alain Rousset et qui datent de 2009, Franck Leroy, actuel Président du Conseil régional du Grand-Est, affirme que « *la région est LA collectivité de l'avenir* », dans un entretien accordé au journal L'Union en juillet dernier.

régionaux dans ces relations de pouvoir ? Quel est leur point de vue sur le fonctionnement de l'institution dans laquelle ils siègent ? Comment perçoivent-ils leur rôle ? Ont-ils le sentiment d'être identifiés en tant que conseillers régionaux par leurs électeurs ? Comment analysent-ils le développement du Conseil régional et les obstacles qu'il rencontre ? Le considèrent-ils comme une institution aboutie de l'ensemble républicain ? Comment les réformes successives, et notamment le redécoupage territorial de 2015, ont-elles influé sur leur action et celle de la collectivité qu'ils représentent ?

Partant de ces interrogations, la recherche doctorale a pour objet de porter une réflexion sur l'institution régionale depuis sa mise en œuvre comme collectivité de plein exercice et élue au suffrage universel direct, au travers du regard de ses élus. L'étude proposée n'a pas pour ambition de dresser un bilan global de la régionalisation en Aquitaine puis en Nouvelle-Aquitaine. Son but premier est bien de présenter une introspection critique sur le fonctionnement de la collectivité par le prisme de ses conseillers élus. L'objectif est donc, avant tout, de réfléchir à l'élus régional. Une approche prosopographique a ainsi animé le travail doctoral, et servi de fil conducteur aux résultats présentés.

Avant de nous plonger au sein de cette classe politique régionale, un rappel historique semble nécessaire. Comprendre comment se développe l'institution régionale à travers l'action de ses représentants élus passe en effet obligatoirement par un retour sur le fait régional, et en amont sur la décentralisation dans sa globalité. Effectivement, la région se place dans une histoire et un contexte complexes, soumis aux évolutions politiques du système français lors des siècles précédents. Abordons immédiatement cette historiographie, avant d'exposer plus précisément nos axes de recherches et méthodes de travail.

Précisons que nous avons pris le parti d'aborder, dans un premier lieu, la décentralisation dans sa globalité, sans entrer dans le détail de la construction régionale. Cette dernière fait l'objet d'une approche plus poussée et spécifique dans la sous-partie suivante.

I. La décentralisation : une longue bataille française.

« *Rarement un terme fut autant galvaudé* »⁹. Pourquoi Jacques Baguenard introduit-il ainsi la décentralisation ?

La construction même du mot conduit d'abord à le définir comme l'antonyme de la centralisation. Une consultation du dictionnaire nous offre une définition plus précise en trois points distincts. La décentralisation est à la fois un système d'organisation au sein duquel le pouvoir et l'autorité sont fractionnés, une politique d'aménagement qui vise l'équilibre « entre Paris et la province », ou un ensemble de méthodes visant au transfert du pouvoir vers des échelons inférieurs. Elle désigne alors *de facto* tout ce qui permet d'éviter la concentration du pouvoir, des activités ou de l'économie en un lieu unique. Pour la France, ce serait bien évidemment « Paris », en opposition au « désert français », pour reprendre le célèbre titre de l'essai de Jean-François Gravier, publié en 1947¹⁰.

Pour revenir à notre citation précédente, le terme peut, dans un premier lieu, être galvaudé s'il est confondu avec celui de déconcentration. Cette dernière est un phénomène certes similaire mais conceptuellement distinct, longtemps porté dans la France des débuts de la V^e République notamment. Elle consiste effectivement à transférer un ou des pouvoirs décisionnaires d'un échelon central vers des échelons locaux, tout en les maintenant dans le giron de l'État, favorisant ainsi son caractère unitaire. « *L'homogénéité et l'uniformité restent alors de mise dans cette déconcentration de l'action administrative* ». ¹¹

Si la décentralisation poursuit un objectif équivalent, elle octroie en revanche un pouvoir de prise de décision à des institutions qui se distinguent de l'État central. Ainsi, dans le cas du système politique français, la déconcentration désigne un transfert de compétences depuis Paris vers des autorités étatiques disséminées sur le territoire, comme les préfets, alors que la décentralisation les transmet à des collectivités locales, disposant de leur propre personnalité juridique, distincte de celle de l'État.

⁹ Jacques Baguenard, *La décentralisation*, Presses universitaires de France, Paris, 2004.

¹⁰ Jean-François Gravier, *Paris et le désert français en 1972*, Paris, Flammarion, 1972.

¹¹ Jacques Baguenard, *op. cit.* L'auteur cite ici une phrase prononcée par Edmond Maestri.

Dans un second temps, le terme de décentralisation génère également de la confusion si l'on s'attarde sur l'usage politique qui en est fait. D'Alexis De Tocqueville à Charles Maurras en passant par Pierre-Joseph Proudhon, tous se sont, à un moment donné, proclamés de cette lignée décentralisatrice. À droite comme à gauche de l'échiquier politique, le concept a régulièrement été adapté aux différentes approches idéologiques, déplaçant de la sorte le point d'équilibre entre unité et diversité territoriale, poussant plus ou moins loin le curseur de l'action décentralisatrice revendiquée. Très critique sur ce point, Jacques Baguenard poursuit son analyse en affirmant que cet aspect fait d'elle un concept « *inconsistant car trop malléable* »¹². Inversement, cela pourrait lui donner une connotation positive, dans le sens où sa vaste échelle de revendication pourrait coïncider avec une large acceptation au sein du monde politique.

Sans trancher ce débat, il apparaît tout de même déjà que la décentralisation est *a minima* source de confusions. Pour clarifier cet usage, revenons au départ. Le terme apparaît en 1830¹³, et signifie alors simplement tout ce qui est contraire à la centralisation. Sans tomber dans l'anachronisme, des mécanismes pouvant s'y référer sont déjà à l'œuvre avant cette apparition concrète du terme.

A. De l'Ancien Régime à Napoléon : l'affirmation centralisatrice.

Alors que l'historien Marc Bloch affirme que l'idée de patrie est présente dès le XII^e siècle en France, son collègue Fernand Braudel soutient, lui, que l'idéologie patriotique moderne n'apparaît qu'au XVI^e siècle¹⁴. Au début de ce dernier, le roi est réellement devenu empereur en son royaume, entreprenant la construction d'une unité nationale. La France moderne est bel et bien née entre le XIV^e et le XVI^e siècle. Par la suite, du règne d'Henri III jusqu'à celui de Louis XIV, des assemblées provinciales disparaissent ou perdent de leur influence. Louis XIV accélère cette dynamique, mettant au pas les parlements, les gouverneurs de province. Versailles devient le symbole d'un centralisme nouveau, le lieu où tout se passe, tout se décide, et où sont organisés les seuls événements qui comptent.

¹² Jacques Baguenard, *op. cit.*

¹³ Pierre Bodineau et Michel Verpeaux, *Histoire de la décentralisation*, Paris, Presses universitaires de France, 1997.

¹⁴ Jean-Marc Ohnet, *Histoire de la décentralisation française*, Paris, Le livre de poche, 1996.

Cependant, il faut nuancer cette dynamique centralisatrice. Effectivement, de nombreux contre-pouvoirs subsistent jusqu'à la fin du règne de Louis XVI, les parlements provinciaux n'hésitant pas à se révolter. Les diversités linguistiques, culturelles ou institutionnelles des territoires le composant ne permettent pas la réalisation totale d'une unité nationale : « *L'Etat ne réussira pas à imposer une uniformité qui soit autre chose qu'une apparence* ». ¹⁵

Les élites s'unifient malgré tout rapidement autour d'un sentiment national. La langue écrite, notamment par l'administration, en fait de même, avec le rôle majeur et bien connu de l'Édit de Villers-Cotterêts en 1510. Peut-on pour autant parler d'une centralisation effective ?

Les villes, d'abord, demeurent des lieux de pouvoir importants. Celles que Fernand Braudel définit comme les formes de sociétés les plus élémentaires bénéficient en outre d'un mouvement de développement urbain, non plus selon des stratégies militaires mais davantage en fonction de considérations économiques. L'esprit communautaire est toujours fortement ancré, et ces nouvelles communes disposent de droits leur assurant la gestion de la ville, avec des situations variables selon les lieux. Il faut souligner que la monarchie voit plutôt d'un bon œil cette dynamique, synonyme à ses yeux d'affaiblissement du pouvoir des seigneurs.

Les provinces, survivances de l'ordre féodal, représentent ensuite le second contre-pouvoir qui persiste face à l'État. Rattachées au royaume, certaines ont cependant conservé leurs anciennes institutions. Elles représentent de façon certaine une forme de pouvoir local avec lequel l'État, désireux de s'affirmer politiquement, doit composer.

D'ailleurs, ce dernier ne leur laisse finalement que peu de liberté. Les intendants et les réseaux de subdélégués qui les accompagnent opèrent un contrôle strict. Les premiers, totalement soumis à la volonté royale, sont rarement issus de la province qu'ils administrent, et les seconds sont au contraire souvent choisis parmi les notables locaux. Le roi contrôle ainsi la politique locale grâce à un relais qui présente peu de risque de défendre des privilèges locaux auxquels il est étranger, et bénéficie d'une mainmise sur les personnes les plus influentes qui pourraient en avoir la tentation. L'intendant surveille ainsi les délibérations et peut les annuler ; ne deviennent exécutoires que celles qu'il a approuvées. Les pouvoirs locaux souffrent également d'une situation financière délicate, et ne s'occupent finalement que de la gestion du quotidien, essentiellement apolitique.

¹⁵ Jean-Marc Ohnet, *op. cit.*

Les Parlements provinciaux sont les plus virulents, attachés de fait à la défense de leurs privilèges, antérieurs à leur appartenance au royaume. Cependant, cette virulence ne va pas jusqu'à une remise en cause de la fidélité à la couronne. Là encore, l'on trouve une explication dans l'action et le rôle des intendants, ceux-ci étant également commissaires de police, agents de la fiscalité et préfets aménageurs. Ils exercent donc des fonctions qui favorisent l'exercice d'une tutelle complète sur les administrations locales. « *Sachez que ce royaume est gouverné par trente intendants* »¹⁶. Ce sont les mots employés par Law, ancien contrôleur des finances, et rapportés par le marquis d'Argenson (1694-1757) dans ses Mémoires.

À l'aube de la Révolution française, la persistance des libertés locales est donc limitée. Un contrôle accru de l'action locale est déjà à l'œuvre. Si l'idée d'unité demeure essentiellement symbolique, elle a permis une réorganisation administrative à l'origine de ce contrôle, et surtout, un tournant vers une concrétisation prochaine de la centralisation du pouvoir.

En ne distinguant pas les privilèges de la noblesse des particularismes locaux, la Révolution franchit alors un pas considérable dans l'effectivité de la centralisation politique française. Les députés qui tentent de résister à cet élan en défendant les privilèges de leurs provinces sont assignés à résidence ou arrêtés, et perdent bien sûr l'exercice de leur fonction. Jean-Marc Onhet souligne la disparition constitutionnelle et politique du « *droit à la différence des territoires de la nation* »¹⁷.

De plus, les cahiers de doléances mettent en avant la nécessité d'une réforme administrative d'envergure, dont certaines ébauches ont échoué à la fin de l'Ancien Régime.

La Révolution s'emploie donc à la définition d'un nouveau découpage administratif. Parmi les propositions émergent certaines velléités décentralisatrices ayant pour souhait de confier du pouvoir aux collectivités de base que sont les bourgs ou les villages. S'exprime également une volonté de structurer la France de façon parfaitement rationnelle. Les premiers s'appuient sur la thèse de Mirabeau, favorisant donc une approche historique, alors que les seconds suivent plutôt une logique mathématique, défendue par Thouret. Ce dernier avance un projet de découpage en 80 départements, englobant chacun 9 cantons, eux-mêmes divisés en 9 communes ou districts.

¹⁶ Alexis De Tocqueville, *L'Ancien Régime et la Révolution*, Paris, Lévy, 1866.

¹⁷ Jean-Marc Onhet, *op. cit.*

Bien que l'approche retenue soit la seconde, la vision purement géométrique est abandonnée. Le découpage est effectué rapidement, et le décret du 26 février 1790 proclame ainsi 83 départements et 44.000 communes. Les lois adoptées en décembre de l'année précédente, en 1789, définissent les organes de gestion de ce nouveau cadre, ainsi que leurs compétences et les moyens affectés au contrôle de leur action. Alors que les communes sont chargées de la gestion municipale et que les départements obéissent par contre uniquement au roi, les districts semblent être un relais entre les deux. Selon Pierre Bodineau et Michel Verpeaux, « *la Constitution adoptée le 3 septembre 1791 semble faire une distinction entre les communes, qui possèdent les caractéristiques d'une collectivité décentralisée, et les autres niveaux d'administration, simples relais de l'administration d'État* »¹⁸.

Cette orientation vers un centralisme exacerbé se confirme par la suite. La Convention, méfiante à l'encontre des administrations locales, supprime les départements accusés de nuire à l'unité nationale. Leurs compétences sont transférées aux échelons inférieurs, sur lesquels pèse désormais un contrôle intensifié.

C'est dans ce contexte que le clivage entre girondins et jacobins fait son apparition, les premiers étant fervents défenseurs de la décentralisation, les seconds y étant farouchement opposés. Autour de Robespierre et Danton notamment, ces derniers imposent leur vision et répriment les premiers, accusés de fomenter une révolte fédéraliste. Avec l'accentuation de cette méfiance sous la Terreur, la victoire du jacobinisme semble scellée. Par la suite, le Directoire poursuit la dynamique déjà enclenchée en supprimant l'échelon du district, remplacé par une municipalité de canton, qui se révélera être un échec. En rétablissant les départements, il instaure également des Commissaires du Directoire, chargés de la surveillance de l'exécution de la loi. La similitude entre ces commissaires et les intendants de l'Ancien Régime, dont nous avons tout à l'heure évoqué le rôle, est assez marquante, d'autant qu'elle est le fruit d'un régime politique censé y apporter une rupture totale.

Finalement, l'héritage de la Révolution, administrativement parlant, est contrasté. Certes, des bouleversements ont eu lieu, et une organisation nouvelle est en place. En revanche, par la victoire des jacobins sur les girondins et les choix politiques effectués sur la question des découpages et des organes locaux, elle a paradoxalement complètement ancré une logique centralisatrice d'unité territoriale déjà à l'œuvre sous

¹⁸ Pierre Bodineau et Michel Verpeaux, *op. cit.*

l’Ancien Régime et préoccupation première des révolutionnaires. De même, en axant sa volonté d’organisation locale essentiellement autour de la commune, elle a davantage garanti leur uniformité que leur réelle liberté. En assimilant les particularismes locaux aux privilèges de la noblesse, la Révolution a favorisé l’ancrage, peut-être définitif, d’une unité politique de la nation française. Par contre, si le pouvoir contrôle la base, la survivance de libertés dans les communes et les départements, avec des compétences fortes, est aussi une réalité. Pour François Furet, « *la Révolution s’est faite à la fois au nom des libertés locales et du sentiment national* »¹⁹.

Elle a cependant surtout permis de poser les bases solides d’un régime centralisateur qui va rapidement être renforcé par le Consulat. L’article 1 de la Constitution de l’An VIII proclame ainsi que « *La République est une et indivisible* ». Napoléon revient alors au découpage de 1790, avec une organisation en départements, en arrondissements communaux et en communes. Enfin et surtout, les préfets sont instaurés, « *afin de donner à l’action du gouvernement unité, vigueur et célébrité en mettant en jeu la volonté d’un moteur unique dans chaque département* ».²⁰ Ils sont assistés par des Conseils, mais ces derniers ont une influence extrêmement limitée qui ne leur permet pas une intervention significative dans la ligne de liaison hiérarchique entre le pouvoir central et l’administré.

Sous l’Empire, le préfet est donc le symbole de la centralisation, refusant de céder du terrain aux échelons locaux, pourtant nouvellement consacrés. « *Tout repose sur lui* »²¹. La création d’un Conseil de préfecture n’y change rien, et les Conseils généraux perdent progressivement de l’importance. Aucune assemblée ne contrebalance son autorité : le préfet transmet les ordres au sous-préfet, qui fait de même vis-à-vis des maires. Par contre, il est lui aussi totalement soumis à l’autorité ministérielle et n’est qu’un exécutant. Il est étroitement surveillé, voire épié. Une véritable chaîne de commandement est ainsi instaurée, de l’autorité centrale jusqu’aux administrés.

La centralisation napoléonienne renforce donc considérablement la dynamique enclenchée par les jacobins après la Révolution.

¹⁹ François Furet et Denis Richet, *La Révolution française*, Paris, Hachette Littératures, 1999.

²⁰ Pierre Bodineau et Michel Verpeaux, *op. cit.*

²¹ Jean Tulard, « Le préfet », in *Napoléon et 40 millions de sujets*, Paris, Tallandier, 2014.

B. De la Restauration à la IV^e République : une timide affirmation de l'idée décentralisatrice.

En 1815, Benjamin Constant publie un pamphlet contre Napoléon. Apologie du pouvoir municipal et provincial, il marque une résurgence de la thèse décentralisatrice, après deux décennies durant lesquelles elle n'avait pas réellement droit de cité. Joseph Fiévée, ancien préfet sous Napoléon, dénonce à son tour « *la centralisation de toutes les décisions dans les ministères* », plaide en faveur d'un « *affranchissement des communes* » et d'un regroupement des départements au sein d'entités équivalentes aux territoires des anciennes provinces²². En outre, cette décentralisation est même envisagée comme un apport bénéfique à l'unité territoriale. Comment ? Simplement par une fidélisation des pouvoirs locaux, mieux enclins à accepter l'autorité de l'État central en cas de concessions de ce dernier, qui pourrait à l'inverse s'effondrer en cas de révolte face à une concentration trop importante du pouvoir politique. Des membres reconnus du parti libéral, comme Prosper de Barante ou Guizot, empruntent cette voie. Alexis de Tocqueville devient une des figures de ce courant de pensée, dont se revendique également l'anarchiste Pierre-Joseph Proudhon, penseur du nouveau courant libertaire, quelques années plus tard. De même, une partie de la gauche la considère comme une nécessité à la fin du Second Empire.

Concrètement, l'idée décentralisatrice bénéficie donc du développement d'idées libérales et de l'instauration d'un régime parlementaire. Effectivement, les prétendants à l'exercice d'un mandat national comprennent alors que l'obtention d'un mandat local est un enjeu important dans l'optique de conforter leur légitimité politique sur un territoire donné. En 1829, alors qu'un projet de réforme du ministre Martignac peut enfin traduire cela dans le droit, le roi exige finalement son retrait. La Restauration ne modifie donc pas les institutions en place mais permet le développement de ce courant de pensée.

En 1830, un premier tournant s'opère. La décentralisation prend pour la première fois un aspect officiel, le terme étant inscrit dans la Charte issue d'une Commission dont Guizot est le rapporteur. S'ensuit une série de lois d'organisation.

Deux d'entre elles, en date du 21 mars 1831 et du 22 juin 1833, définissent un mandat de 6 ans pour le conseiller municipal, et de 9 ans pour le conseiller général au

²² Jean-Marc Onhet, *op. cit.*

sein du département. En complément, deux lois de 1837 et 1838 reconnaissent respectivement la personnalité civile de la commune et le rôle exécutif du maire, puis la personnalité du département et ses compétences. Cependant, le régime municipal est encore restrictif, alors que les conseillers généraux demeurent essentiellement des notables locaux.

Avant le Second Empire, la II^e République instaure le suffrage universel mais n'apporte aucune avancée dans le domaine organisationnel, suivant un Conseil d'État prudent sur la question, et malgré la mise en place d'une Commission de Décentralisation par l'Assemblée Nationale. Sous Napoléon III, c'est une décentralisation en trompe-l'œil qui s'opère avec un décret du 25 mars 1852, alors que le régime rétablit *a contrario* la nomination discrétionnaire des maires.

En revanche, l'idée décentralisatrice continue de faire son chemin. Nous retrouvons ici Alexis De Tocqueville, participant à la rédaction du programme de Nancy, premier à mentionner la possibilité d'instauration d'un cadre régional : « *Ce qui est national à l'État, ce qui est régional à la région, ce qui est communal à la commune* ». ²³

Dans les faits, deux lois de libéralisation dans les dernières années de l'Empire mettent de l'ordre dans les compétences départementales et communales, et offrent davantage d'autonomie financière à ces deux institutions.

La III^e République, enfin, apporte sa pierre à l'édifice en rétablissant, pour commencer, les élections supprimées par l'Empire²⁴. Ensuite, par le vote de deux lois, respectivement le 10 Août 1871 et le 5 Avril 1884, elle organise la vie politique locale. La première définit le rôle du préfet, dont le contrôle sur les actes administratifs intervient désormais *a posteriori*, et dont les vœux ne peuvent plus être politiques. Il demeure tout de même présent d'un bout à l'autre du circuit administratif, puisqu'il participe notamment à la préparation du budget départemental. En revanche, les conseillers généraux ayant la plupart du temps un second mandat national, leur collaboration est constructive. La seconde loi, plus tardive en raison de la méfiance envers l'échelon communal qui persiste après la Commune de 1871, définit les compétences du maire et

²³ Roger Baurly (dir) et Marie-Laure Legay (dir), *L'invention de la décentralisation. Noblesse et pouvoirs intermédiaires en France et en Europe (XVII^e-XIX^e siècle)*, Lille, Presses universitaires du Septentrion, 2009.

²⁴ La bibliographie, pléthorique, ne peut être citée dans son entièreté. Nous renvoyons ici pour nos réflexions à Maurice Agulhon, *La République, 1880-1932. Tome 1*, Paris, Hachette, 2011.

le contrôle *a priori* du préfet sur les matières dites importantes. Ces deux grandes lois instaurent un équilibre qui survivra plusieurs décennies et ne sera modifié qu'à la marge.

Au niveau du débat idéologique, en revanche, de nouvelles thèses prennent plus ou moins d'ampleur. Nous pouvons ici évoquer le néo-fédéralisme maurrassien, inspiré notamment du travail de Frédéric Mistral, écrivain provençal et membre fondateur du Félibrige, dont l'influence peine cependant à se diffuser. Le centralisme administratif se renforce même tout au long de la III^e République²⁵, avec un poids grandissant de l'administration publique d'État, notamment via les systèmes éducatifs, hospitaliers, fiscaux, etc.

L'équilibre qu'elle avait instauré est remis en cause par le régime de Vichy. Promettant une « renaissance provinciale », son action n'aboutit finalement qu'à la création de 18 préfets de région. Les réformes entreprises pour instaurer une régionalisation n'obtiennent donc pas l'effet escompté, et laissent une mémoire complexe pour le devenir de l'institution régionale.

C'est finalement la IV^e République qui marque la consécration constitutionnelle des collectivités territoriales²⁶, avec un projet de Constitution du 19 avril 1946 dans lequel un titre entier leur est dédié. Néanmoins, la mise en pratique des grands principes énoncés à la Libération est laborieuse, en raison d'un contexte délicat : reconstruction, relance économique, décolonisation, etc.²⁷ La recherche de l'unité nationale est une préoccupation première qui ne favorise pas la redistribution des pouvoirs. Le sujet est par contre traité par le biais de la politique économique et celle de l'aménagement du territoire²⁸. C'est ainsi que 22 régions de programme voient le jour en 1956, afin de faciliter une politique de planification alors très en vogue. C'est la première étape d'une consécration régionale qui interviendra dans le cadre de la V^e République.

²⁵ Actes de colloque, *Régions et régionalisme en France : du XVIII^e siècle à nos jours.*, Paris, Presses universitaires de France, 1977.

²⁶ Gérard Conac (dir.), *Le préambule de la Constitution de 1946 : histoire, analyse, commentaire*, Paris, Dalloz, 2001.

²⁷ Christian Delacroix et Michelle Zancarini-Fournel, *La France au présent : 1945-2005*, Paris, Belin, 2014.

²⁸ Laurent Jalabert, *Les socialistes et la régionalisation*, Paris, Bruno Leprince, 2008.

C. La V^e République : Une décentralisation en trois actes.

En 1968, Charles de Gaulle prononce un discours marquant à Lyon. « *L'effort multiséculaire qui fut longtemps nécessaire à notre pays pour réaliser et maintenir son unité, malgré les divergences des provinces, ne s'impose plus* »²⁹. Il présente ainsi en filigrane le projet de référendum qui sera soumis au vote des Français l'année suivante, tendant à supprimer le Sénat et à renforcer le pouvoir des collectivités locales.

Ce discours très circonstanciel ne doit pas faire oublier que les gaullistes, depuis qu'ils sont arrivés au pouvoir en mai 1958, ont entretenu une forte confusion entre déconcentration et décentralisation, notamment au moment de transposer dans les faits une volonté décentralisatrice. Il est vrai qu'au sein de la famille gaulliste, l'unanimité n'existe pas sur ce point, de Gaulle lui-même n'étant que très réservé, à la différence de certains de ses barons comme Olivier Guichard, plus enclin à tendre vers un renforcement des pouvoirs locaux³⁰.

Cette volonté se retrouve par exemple au travers de la coopération intercommunale, qui est favorisée. Les pouvoirs publics considèrent notamment que la partition des presque 38 000 communes ne satisfait pas aux besoins nés du développement économique et social de l'après-guerre. Un premier décret du 20 mai 1955 puis une ordonnance du 5 janvier 1959 constituent respectivement les syndicats mixtes et les SIVOM. La même année, les districts sont créés, toujours par ordonnance. Une nouvelle loi de 1966 définit quant à elle les communautés urbaines. Enfin, la loi Marcellin du 16 juillet 1971 autorise la fusion des communes, les préfets étant d'ailleurs encouragés à les persuader d'abonder dans ce sens.

Toutefois, ces textes présentent des bilans mitigés : seules 9 communautés ont vu le jour, et à peine 1 500 communes ont fusionné en 600 institutions nouvelles. En revanche, ces données statistiques ne doivent pas masquer le fait que la coopération intercommunale s'impose déjà dans le débat public pour la gestion de certains problèmes locaux. Les compétences concédées à ces structures intercommunales sont de plus en plus nombreuses entre 1974 et 1980. Pour autant, ces instances révèlent des modes de désignation indirects et ne sont pas des collectivités de plein exercice.

²⁹ Une version manuscrite de ce discours est disponible sur le site de la fondation Charles de Gaulle.

³⁰ Anthony Rio, *Olivier Guichard, un baron du gaullisme en Loire-Atlantique*, Saint-Mars-du-Désert, Anna d'Antignac éditions, 2017.

Si les évolutions sont relativement consensuelles pour l'intercommunalité, le cas de la région est plus complexe. Cette dernière a pourtant connu des évolutions. Dès 1959, les régions de programme deviennent des circonscriptions d'action régionale. La création de 21 régions administratives et l'instauration de 21 préfets de régions, en 1963 et 1964, renforcent le processus³¹. Peut-on pour autant parler de « décentralisation », ou reste-t-on dans un processus de « déconcentration » ? Les décrets de 1964 et la naissance des préfets de région sont révélateurs de cette ambiguïté. L'État réaffirme certes le renforcement de l'échelon régional, peu présent jusqu'alors, mais il laisse l'essentiel de l'initiative aux mains des autorités préfectorales. Il conserve bien le contrôle de la politique régionale.

Enfin, le projet de régionalisation promu par le général de Gaulle en 1969 par référendum est mis en échec. Si les analyses montrent qu'il s'agit surtout d'un vote sanction contre l'usure du pouvoir gaullien³², l'impact sur la volonté de créer un pouvoir régional est fort. En effet, la démission du chef de l'État complexifie la situation. Malgré le volontarisme de quelques gaullistes, dont Olivier Guichard³³, et en dépit de la pression de la gauche socialiste qui réclame plus de pouvoirs locaux³⁴, l'idée est mise entre parenthèses. Il faut ainsi attendre 1972 pour que les régions connaissent une nouvelle évolution, avec la création des Établissements Publics Régionaux³⁵. Tous ces éléments seront, rappelons-le, abordés plus en profondeur dans la sous-partie suivante, spécifique à la régionalisation.

Dans les années 1970, le pouvoir central est bien conscient de la nécessité de réformer des structures qui étouffent sous le contrôle des préfets et de l'État, d'autant que des revendications régionalistes plus virulentes, parfois violentes (Corse, Bretagne, Pays Basque, etc.), sont devenues difficiles à gérer pour le ministère de l'Intérieur³⁶.

Aussi, « *la consolidation d'administrations locales aptes à tenir tête au pouvoir de tutelle va modifier profondément les rapports entre les élus et l'autorité préfectorale, anticipant un mode de relation moins hiérarchique et plus contractuel qui prévaudra après le vote des lois de décentralisation* ».³⁷

³¹ Nicolas Kada, « Régionalisation », in *Dictionnaire d'administration publique*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 2014.

³² Le politologue Frédéric Bon parle, en 1970, dans la Revue Française de sciences politiques, de « *suicide politique* ».

³³ Anthony Rio, *op. cit.*

³⁴ Laurent Jalabert, *op. cit.*

³⁵ Comité d'Histoire, « Les EPR », Pour Mémoire (en ligne), hors-série, 2012.

³⁶ Jean-Noël Grandhomme, Jean Lamarre, François Audigier, *op. cit.* ou Laurent Jalabert, « Vivre au pays », les régionalismes en France dans les années 1960-70, in Michel Pigenet et Danièle Tartakowsky, *Histoire des mouvements sociaux en France*, Paris, La Découverte, 2014.

³⁷ Jean-Marc Onhet, *op. cit.*

Une Commission de développement des administrations locales voit par exemple le jour, en 1975. Elle aboutit au rapport Guichard, dans lequel l'État est qualifié d'« *obsédant* »³⁸. Ce document pointe un second écueil intéressant, soulignant que le département aurait plutôt une connotation rurale, notamment parce qu'il n'a pas encore assimilé le phénomène nouveau de l'intercommunalité. Alors qu'il préconise dans ses conclusions une réforme globale, le rapport ne trouvera finalement pas d'application concrète. Le projet portant le nom de loi Bonnet, qui s'en inspire tardivement, n'aura pas le temps de voir le jour avant que la gauche ne parvienne au pouvoir en 1981. Dans ses 101 propositions, le candidat Mitterrand préconise quant à lui une vraie décentralisation³⁹.

1. Acte I de la décentralisation.

Comme un écho à la citation du général de Gaulle déjà exprimée auparavant, François Mitterrand déclare, le 15 juillet 1981 : « *la France a eu besoin d'un pouvoir fort et centralisé pour se faire. Elle a aujourd'hui besoin d'un pouvoir décentralisé pour ne pas se défaire* ». ⁴⁰ Au sein du gouvernement, c'est Gaston Defferre, ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation, qui est chargé de traduire dans les faits cette volonté⁴¹. Il convient de souligner que le nom même de ce ministère est signifiant, la décentralisation étant associée à un pilier de la vie politique française.

Tardivement convertie à la décentralisation, selon les propres termes du rapporteur d'un projet de loi socialiste de 1979, Alain Richard, la gauche enfin parvenue au pouvoir veut agir rapidement. Pour ce faire, il faut à tout prix éviter un enlisement du débat parlementaire, et procéder par étapes. Le processus enclenché doit donc être progressif et irréversible. Les lois de 1982 dites « lois Defferre » marquent ce que les auteurs ont coutume de désigner comme l'acte I de la décentralisation. Frédéric Sauvageot conteste l'utilisation de ce terme, soulignant qu'il s'agit, pour les communes et les départements,

³⁸ Anthony Rio, *op. cit.*

³⁹ François Dubasque et Anne-Laure Ollivier, *Le promeneur enraciné, François Mitterrand : un cheminement politique et sensible à travers les territoires*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2023.

⁴⁰ Fondation Jean Jaurès, « La décentralisation : un processus en mutation ». <https://www.jean-jaurès.org/ressource/la-decentralisation-un-processus-en-mutation>.

⁴¹ Sur Gaston Defferre et ses idées politiques, cf. Anne-Laure Ollivier, *Gaston Defferre, un socialiste face au pouvoir. De Marseille à l'élection présidentielle de 1969*, Thèse de doctorat, ENS, 2011.

du lancement d'une deuxième phase de décentralisation. En revanche, il précise que pour la région, « *la loi du 2 mars 1982 marque le lever de rideau de l'acte I* »⁴².

Cette réforme apporte trois bouleversements majeurs. D'abord, elle supprime la tutelle administrative. Si l'objectif premier est de rendre exécutoires de plein droit les décisions prises par les collectivités territoriales, un complément fourni au mois de juillet de la même année oblige néanmoins leur transmission au préfet. Le contrôle persiste donc, mais *a posteriori* et avec le tribunal administratif comme unique recours pour le représentant de l'État. Ce fonctionnement favorise le dialogue entre l'autorité déconcentrée, le préfet, et la collectivité décentralisée, bien qu'en pratique les rapports de force n'ont pas spécialement évolué. De plus, un contrôle à deux vitesses s'instaure en fonction de l'importance de la collectivité à laquelle il s'applique⁴³.

Ensuite, la loi décide du transfert de l'exécutif départemental et régional au profit des Présidents de ces deux collectivités. En réaction à la colère des préfets, ces derniers voient leur autorité légitimée et deviennent les seuls représentants étatiques dans ces échelons territoriaux.

Enfin, et c'est l'aspect qui importe le plus à notre sujet d'étude : la région devient une collectivité à part entière. Mise sur le même plan que la commune et le département, institutions largement plus anciennes et ancrées dans la société française, elle bénéficiera désormais d'une assemblée élue au suffrage universel. Nous parlons ici au futur car les modalités de cette élection ne sont définies que quelques années plus tard, par une loi du 10 juillet 1985, pour une première élection le 16 mars 1986.

Gaston Defferre considère que cette étape ne nécessite pas l'octroi de nouveaux pouvoirs. Il le justifie en ces termes : « *Je savais qu'une fois que les élus détiendraient le pouvoir, ils demanderaient tout le reste ; et c'est exactement ce qui s'est passé* »⁴⁴.

De nombreux compléments législatifs approfondissent ces premières mesures au cours des années suivantes. Entre 1983 et 1986, quatre lois procèdent à des transferts de compétences, évolution logique anticipée par Gaston Defferre dans ses mots retranscrits ci-avant, et point essentiel pour une effectivité de la décentralisation. Aussi, aucune collectivité n'a possibilité d'exercer une tutelle sur une autre, ce qui réduit au néant, en théorie, le risque de compétences partagées. La nouvelle collectivité régionale est alors

⁴² Edmond Maestri (dir), *La décentralisation : histoire, bilans, évolutions : actes du colloque de Saint-Denis de la Réunion organisé par l'Université de la Réunion en partenariat avec le Conseil régional de la Réunion*, Saint-Denis, Harmattan, 2003.

⁴³ Pierre Bodineau et Michel Verpeaux, *op.cit.*

⁴⁴ Jean-Marc Ohnet, *op. cit.*

chargée de l'avenir, et a compétence en matière de développement économique, de programmation des équipements, de formation professionnelle, de gestion des lycées et des établissements de formation agricole. Le département est quant à lui chargé du social, de la gestion des collèges, et participe également au développement économique. Le triptyque nouvellement en place est ainsi défini par Jean-Marc Ohnet : « *proximité communale, solidarité départementale, programmation régionale* »⁴⁵. En quatre ans, il dénombre ainsi 13 lois importantes, accompagnées de plusieurs centaines de décrets. Le cadre établi depuis deux siècles est ainsi bouleversé. La décentralisation devient une réalité.

Les périodes de cohabitation et d'alternance se succédant entre la fin des années 1980 et le début des années 2000 ne sont guère favorables à une véritable politique de réforme des institutions⁴⁶. En outre, Jacques Chirac considère au départ qu'il ne peut y avoir quatre niveaux d'administration distincts, et envisage donc une forme de remise en cause de la décentralisation telle qu'elle a été pour l'instant mise en œuvre. Il n'en est finalement rien, d'autant que la nouvelle majorité de droite a obtenu, en 1986, la Présidence de 20 des 22 assemblées régionales nouvellement élues. Quelques amendements à la décentralisation voient toutefois le jour, comme une loi du 3 février 1992 qui rationalise les indemnités des conseillers généraux et régionaux. Trois jours plus tard, une seconde loi accroît le rôle du préfet de région. Le développement de la décentralisation est donc suspendu.

En 1995, la création d'un ministère de la réforme de l'État, de la décentralisation et de la citoyenneté est créée. Illustrateur d'une volonté de répondre à une crise de représentation institutionnelle, il est également révélateur de la confusion qui règne quant aux solutions à y apporter, le nom mentionnant trois notions relativement vagues pouvant apparaître comme « passe-partout ». En outre, la création d'un nouveau ministère de la Décentralisation, seulement 13 ans après les fameuses lois évoquées ci-dessus, pose évidemment question. Edmond Maestri considère même qu'une certaine remise en cause est à l'œuvre, affirmant que l'État a, durant cette période, cherché à réencadrer l'autonomie locale. Il est rejoint par Frédéric Cadet, selon lequel on a abouti à un régime semi-décentralisé. Le Président de la République, Jacques Chirac, ne dit pas autre chose,

⁴⁵ Jean-Marc Ohnet, *op.cit.*

⁴⁶ Ludvine Bantigny, *La France à l'heure du monde: de 1981 à nos jours*, Paris, Éditions du Seuil, 2013.

le 4 décembre 1998 à Rennes : « *force est de constater que l'État a constamment cherché, et souvent avec succès, à reprendre d'une main ce qu'il avait donné de l'autre* »⁴⁷.

2. Acte II de la décentralisation.

Pour donner un nouvel élan à la décentralisation, le gouvernement de Jean-Pierre Raffarin fixe le cap d'un acte II. Le Premier ministre a dirigé le Poitou-Charentes de 1988 à 2002, une région qui a été pour lui un véritable tremplin. En pleine ascension politique, il expose ses idées dans un essai, « Pour une nouvelle gouvernance », au sein duquel il insiste sur la nécessité d'élargir le pouvoir des élus locaux⁴⁸. Jacques Chirac, imitant ses prédécesseurs, nous offre une citation abondant dans ce sens. Le 2 juillet 2002, il exhorte à « *reprendre la longue marche, si souvent contrariée, vers la décentralisation* »⁴⁹. Comme le souligne Jacques Baguenard⁵⁰, l'utilisation de la préposition « *vers* » illustre qu'elle demeure un objectif à atteindre, et qu'elle n'est donc pas encore une réalité.

La réflexion menée aboutit à une révision constitutionnelle le 17 mars 2003. L'article 1^{er} de la Constitution française reconnaît dorénavant le caractère décentralisé de la République française. Le Premier ministre affirme également qu'elle vise à introduire « *cing leviers de changement* » : un principe de subsidiarité légitimant les transferts de compétences, un droit à l'expérimentation, un système de péréquation, l'autonomie financière et l'appel au citoyen par le recours au référendum local. Concrètement, trois principes clés en matière de fiscalité locale sont transcrits dans la loi : le principe d'autonomie avec la loi organique du 29 juillet 2004, celui de compensation avec les lois du 18 décembre 2003 et du 13 août 2004, et celui de péréquation par les lois de finances de 2004 et 2005⁵¹.

Alors que la région semble se développer notamment par le biais européen et que l'intercommunalité paraît se superposer aux compétences du département, le Sénat, représentant des élus locaux et donc composé de nombre de conseillers généraux, refuse qu'elle devienne un chef de file et donne au département une compétence nouvelle sur les espaces agricoles et naturels périurbains. Alain Rousset – alors Président de la région Aquitaine et député socialiste –, répond qu'il est temps de réformer le Sénat pour en faire

⁴⁷ Edmond Maestri, *op. cit.*

⁴⁸ Jean-Pierre Raffarin, *Pour une nouvelle gouvernance*, Paris, Archipel, 2002.

⁴⁹ « Jacques Chirac : "Reprendre la longue marche vers la décentralisation" », Le Monde (en ligne), 03/07/2002.

⁵⁰ Jacques Baguenard, *op. cit.*

⁵¹ Pays et Quartiers d'Aquitaine, *Histoire(s) de la décentralisation, 1979 >2009*, Bordeaux, Horizons aquitains, 2006.

un représentant de tous les territoires⁵². Pour Edmond Maestri, la différence entre ce nouvel acte de décentralisation et le premier, opéré vingt ans auparavant, réside dans le caractère permanent de cet apport. Par l'expérimentation et une possibilité d'impôt plus importante, il donne davantage de moyens aux collectivités pour prendre à leur compte une décentralisation toujours inachevée. La réflexion autour du mille-feuille administratif et du partage de compétences, définie par Frédéric Cadet comme un des enjeux essentiels, n'est en revanche pas tranchée.

Lors d'un colloque faisant le bilan de cette étape décentralisatrice, l'ensemble des participants reconnaît également que le texte semble préparé trop rapidement, pas suffisamment clair. Tour à tour, ils évoquent « *un texte mal ficelé* », ou « *un nombre anormalement élevé d'ambiguïtés, de concepts flous, de formulations maladroités, de concepts larvés* »⁵³. De même, la loi demeure silencieuse sur le cumul des mandats, préoccupation conséquente pour répondre aux enjeux définis par le gouvernement lui-même. Denys Simon le dénonce en ces termes : « *un étrange consensus politique a permis de faire l'impasse sur une question qui est peut-être la condition de l'émergence d'une nouvelle représentation politique indispensable pour que vive une décentralisation véritable* »⁵⁴.

Ces différentes critiques, parfois virulentes, trouvent un écho dans l'évolution de la vie politique française, puisque ces questions reviennent largement sur le devant de la scène dès 2010. Cette année-là, une réforme d'envergure est proposée, instaurant notamment le conseiller territorial, c'est-à-dire une fusion du conseiller général et du conseiller régional. Elle sera finalement abandonnée après l'arrivée au pouvoir de François Hollande en 2012. En 2010, la loi n° 2010-1563 de réforme des collectivités territoriales, dite loi LCT, porte cependant des changements importants⁵⁵. La clause de compétences permettant aux collectivités d'intervenir dans tous les domaines est supprimée, et le statut de métropole est créé pour les villes de plus de 500.000 habitants. La question régionale y est en revanche peu abordée.

⁵² Jean Viard et Alain Rousset, *op. cit.*

⁵³ Edmond Maestri, *op. cit.*

⁵⁴ *Ibid.*

⁵⁵ Jean-Claude Némery (dir.), *Quelle nouvelle réforme pour les collectivités territoriales françaises ?* Paris, Harmattan, 2010.

À son arrivée au pouvoir, François Hollande se saisit aussi de la question et lance des états généraux de la démocratie territoriale. Il apparaît, avant d'analyser les conséquences de ces derniers, que chacun des Présidents successifs de la V^e République souhaite marquer de son empreinte l'organisation territoriale du pays, ce qui n'est évidemment pas sans conséquence pour la décentralisation selon les solutions adoptées.

Dès lors, après une succession de projets de loi, un Président évoquant un nouveau pouvoir réglementaire d'adaptation pour les régions, un Premier ministre envisageant une disparition du département à l'horizon 2021, ou encore une mise en avant d'une nécessaire prise de pouvoir des métropoles, il n'est pas toujours aisé d'y voir clair.

3. Un Acte III ?

C'est donc finalement dans une certaine confusion qu'une forme d'acte III de la décentralisation émerge sous le mandat de François Hollande. L'avant-projet de loi déposé le jeudi 24 avril 2014, qui contient une clarification des compétences, une suppression des doublons, un passage à 12 régions et une nouvelle carte intercommunale, n'est finalement pas examiné, puisque le Président annonce vouloir aller plus vite et plus loin⁵⁶. Le 18 juin, deux projets de loi sont adoptés. Le nombre des régions métropolitaines passe de 22 à 13 et elles connaissent donc, pour certaines d'entre elles, un redécoupage qui se traduit par des fusions. Dans notre cas, l'Aquitaine, le Poitou-Charentes et le Limousin sont regroupées au sein d'une même entité, pour l'instant sans nomination. La Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite loi NOTRe, renforce la région au détriment du département en lui octroyant le rôle de cheffe de file en matière économique. Les cantons sont également agrandis, les Conseils généraux devenant des Conseils départementaux dans lesquels siègent à présent des binômes paritaires pour chacun des cantons.

« *Les élus locaux sont paumés* »⁵⁷. Ce sont les mots de Gérard Larcher, Président du Sénat, révélateurs de cette confusion déjà évoquée, qui ne semble pas réellement résorbée après l'adoption de la loi. Il faut souligner que la réforme était assez contestée parmi les élus locaux, nous aurons l'occasion d'y revenir dans nos développements.

⁵⁶ Philippe Dubourg, *La réforme territoriale : la contagion technocratique : essai*, Orthez, Éditions Gascogne, 2015.

⁵⁷ *Ibid.*

Les nouveaux périmètres régionaux sont pointés du doigt comme ne prenant pas en compte l'histoire ou les identités et remettant en question un développement régional encore récent. Avec les métropoles et la naissance d'une collectivité à statut particulier, le Grand Lyon, l'on craint également une confrontation entre monde urbain et rural, au désavantage du second. L'agrandissement des cantons est enfin critiqué comme éloignant l'élu de son territoire d'élection, sans toutefois que le nombre de représentants total ne soit diminué, du fait de l'instauration des binômes.

Telle est donc la situation aujourd'hui. Long chemin semé d'embûches, la décentralisation ne s'est pas faite et ne se fera pas en un jour. Nous l'avons vu, les étapes successives ont amené leur lot d'avancées, parfois de confusions, sans que l'on ne parvienne réellement à une situation suffisamment satisfaisante pour obtenir l'assentiment de l'ensemble de la classe politique française. Pour aller davantage au cœur de notre sujet, nous allons à présent entrer dans le détail du développement spécifique de l'institution régionale.

II. La régionalisation : une notion polysémique au cœur de la décentralisation.

Le Larousse définit la région comme « *un territoire dont l'étendue variable est déterminée soit par la similitude du relief, du climat et de la végétation, soit par une communauté culturelle* ». Cette définition illustre parfaitement la diversité de sens que peut recouvrir le terme. Ainsi, avant de s'imposer comme une nouvelle collectivité locale de plein droit à la fin du XX^e siècle, la région a suscité de nombreux débats. Entre logiques administratives et rationnelles d'organisation territoriale et attachements culturels, historiques voire identitaires, elle apparaît comme une notion à laquelle nous pouvons associer diverses interprétations, rendant d'autant plus délicate une compréhension pourtant nécessaire à l'appréhension des conséquences concrètes de ce débat. De plus, hors de l'échelle nationale, l'explosion de la mondialisation et du libre-échange entraîne le développement d'une nouvelle échelle régionale, à savoir l'association de plusieurs pays en ensemble de coopération économique. Jean-Marc Siroën souligne ces difficultés dès l'amorce de son ouvrage consacré à ce dernier point : « *Les termes de région et de régionalisme sont ambigus* ». ⁵⁸

Pour y voir plus clair, nous analyserons l'expansion du fait régional au travers des discussions suscitées par cette polysémie, menant finalement à la création d'une nouvelle collectivité territoriale régionale.

A. Le développement de l'idée régionale, entre régionalisme et régionalisation.

Nous l'avons déjà énoncé, la Révolution française et les années qui l'ont suivie ont soulevé des débats autour des privilèges provinciaux, en leur faveur ou contre leur maintien, pour leur suppression ou leur réinstauration. Bien sûr, il serait anachronique de les qualifier de régions. Pourtant, au XIX^e siècle, c'est bien cette résurgence de la défense des intérêts dits provinciaux qui va lancer une dynamique. Pierre Bodineau parle alors d'un « *réveil régionaliste* » ⁵⁹ à la faveur d'un contexte avantageux. En effet, son analyse le conduit à affirmer que l'unité de l'État n'est plus menacée, et qu'à l'inverse, les excès de la centralisation commencent à susciter un rejet favorable à l'idée régionale. Pour autant, l'émergence de la région est bien fastidieuse. Effectivement, elle fait d'abord face

⁵⁸ Jean-Marc Siroën, *La régionalisation de l'économie mondiale*, Paris, La Découverte, 2004.

⁵⁹ Pierre Bodineau, *op. cit.*

à la méfiance de l'État, toujours prompt à dénoncer des revendications fédéralistes ou identitaires. En même temps, elle souffre de l'opposition des préfets et des notables locaux, disposant du pouvoir politique notamment au sein des institutions départementales et craignant l'apparition d'un nouveau cadre territorial qui perturberait cette mainmise, ébranlant par la même occasion leur autorité politique.

Dès 1818, le géographe Omalius d'Halloy propose d'élargir les départements pour constituer des régions dites naturelles. Il s'inscrit donc dans une approche rationaliste et scientifique, basée notamment sur les massifs montagneux et les grands cours d'eaux pour la définition des futurs territoires régionaux. En parallèle, un courant régionaliste davantage fondé sur l'histoire et l'appartenance culturelle se développe. De la sorte, l'économiste Le Play propose 13 nouvelles provinces, Auguste Comte 17 intendances regroupant chacune 5 départements, et ce autant que possible en fonction des affinités locales. Proudhon pousse le cursus jusqu'à la revendication d'un fédéralisme de nations. Quelques socialistes sont séduits, mais l'idée fait davantage son chemin au sein de la famille conservatrice.

Pour illustrer l'expansion de cette idée régionale tout au long du XIX^e siècle, et montrer qu'elle s'entremêle à des revendications de natures diverses entre région administrative et région culturelle ou identitaire, prenons l'exemple de la Bretagne. En 1831, un premier dictionnaire breton est publié. Quelques années plus tard, en 1848, c'est une association bretonne qui voit le jour. Enfin, en 1898, une union régionaliste est créée⁶⁰. Ce siècle permet donc l'émergence d'une revendication régionaliste fondée sur l'identité, au cœur de laquelle se place la langue. L'exemple breton nous le montre parfaitement⁶¹.

Frédéric Mistral, créateur du Félibrige, est une des figures de ce mouvement, par son désir d'associer unité nationale et libertés locales en plaçant la langue au cœur de sa réflexion. En outre, Charles Maurras utilise son héritage pour aller plus loin, énonçant un projet de renversement de l'histoire, justifié pour lui par l'exercice d'une liberté réelle sous l'Ancien Régime ; liberté bâillonnée par la Révolution et les régimes qui lui ont succédé⁶².

⁶⁰ Pierre Bodineau, *op. cit.*

⁶¹ Nous ne reprenons pas les travaux sur le nationalisme breton, très nombreux. Pour une mise au point sur ce régionalisme, cf. Sébastien Carney, « Le mouvement breton au miroir de son historiographie », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, 123-2, 2016.

⁶² Actes de colloque, *Régions et régionalisme en France : du XVIII^e siècle à nos jours.*, Paris, Presses universitaires de France, 1977.

Toujours dans cet élan, Jean-Charles Brun crée en 1900 la Fédération régionaliste française. Dans le but de se distinguer de revendications comme celles de Maurras, royaliste patenté et fondateur de l'Action Française, celle-ci se déclare apolitique. Elle rédige un programme et questionne les candidats aux élections. En revanche, le caractère apolitique dont elle se revendique se révèle être un frein à la réalisation de ses objectifs⁶³. Surtout, une large majorité politique républicaine combat les particularismes locaux.

Cette évolution intellectuelle se traduit, entre la fin du XIX^e et le début du XX^e siècle, par des tentatives de réformes. D'initiatives parlementaires, dans un premier temps. Citons par exemple Lanjuinais, Ramel et Allières qui proposent, en 1895, la suppression des départements. Rien n'aboutit. Des projets de lois ou velléités gouvernementales donnent, elles aussi, un écho à cette évolution. Là encore, les initiatives de Persigny en 1860, de Briand en 1910 ou de Maunoury en 1922 n'obtiennent pas satisfaction. À cette époque, le discours dominant reste bien celui d'un jacobinisme de combat, comme l'illustre la lutte contre les « petites patries »⁶⁴.

Finalement, la confusion idéologique qui demeure autour des notions de régionalisme et de régionalisation empêche toute réelle avancée de la cause régionale. Avec la Première Guerre mondiale, un premier tournant s'opère en faveur de la construction d'un cadre régional concret.

B. L'émergence progressive d'un cadre régional.

Lors de ce conflit, des régions militaires sont effectivement mises en place, ainsi que des comités régionaux. Elles le sont dans une logique purement stratégique, et se révèlent être des cadres d'action efficaces. Ainsi, après le retour de la paix, le mouvement en faveur d'un échelon administratif régional permanent s'intensifie. Le ministre Clémentel, lui-même fervent régionaliste, invite les Chambres de Commerce et d'Industrie à s'unir au sein d'unités régionales⁶⁵. Dans la continuité, les années 1930 voient la réflexion se poursuivre, autour notamment d'un Comité technique pour la réforme de l'État. L'hostilité d'une majorité du personnel politique et des fonctionnaires

⁶³ Pierre Bodineau, *op. cit.*

⁶⁴ Olivier Grenouilleau, *Nos petites patries: identités régionales et État central, en France, des origines à nos jours*, Paris, Gallimard, 2019.

⁶⁵ Philippe Veitl, « Les régions économiques. Clémentel et l'invention de la région des Alpes françaises », Thèse de doctorat, Université Pierre Mendès France de Grenoble, 1992.

empêche, une fois de plus, la revendication d'aboutir. De plus, le contexte économique délicat de l'entre-deux-guerres ne favorise en rien la possibilité d'une réforme d'envergure.

Parvenu au pouvoir à la suite du retour de la guerre sur le territoire français, le gouvernement de Vichy instaure également un cadre régional⁶⁶. En effet, renversant l'ordre administratif établi, il enclenche un processus que l'on ne saurait cependant qualifier de régionalisation, puisqu'il se limite finalement à la nomination de préfets régionaux. Pourquoi ce cadre régional ? Simplement parce qu'il renvoie, dans le domaine du roman national, au temps des provinces et à la défense de l'identité. Par contre, pour un gouvernement nationaliste, il est bien sûr hors de question de mettre en place une décentralisation aboutie, qu'elle soit en lien avec les régions ou non.

Après l'armistice, la région ne sort pas grandie de ce triste épisode. Un préfet déclare en 1946 : « *La région telle que Vichy l'a créée, œuvre de l'usurpateur, est viciée par là même d'une tare congénitale qui ne peut que nous la rendre suspecte*⁶⁷ ». Un propos qui illustre bien la situation d'une régionalisation promise au ban politique.

Curieusement, pourtant, elle ne disparaît pas de l'agenda politique. La situation chaotique dans laquelle est plongé le pays à la Libération bénéficie au maintien d'un échelon régional, les autorités étatiques ayant besoin d'asseoir leur pouvoir dans un contexte de règlements de compte et d'exactions. Le gouvernement provisoire conserve ainsi les régions et y établit des commissaires régionaux de la République, dont la mission et les compétences ont un objectif : le maintien de l'ordre. Finalement, une ordonnance de 1945 limite leur pouvoir, le Parlement baisse leur crédit et vote à l'unanimité leur disparition en mars 1946. Pourtant, quelques mois plus tard, des Inspecteurs Régionaux de l'Administration Extraordinaire (IGAME) sont envoyés sur le terrain.

Il faut dire que le contexte du début des années 1950 n'est plus le même. La centralisation semble perdre de son efficacité, et l'opposition entre Paris et la province inquiète, surtout sur le plan économique⁶⁸. Pour y faire face, des comités d'expansion sont d'abord instaurés, avant qu'en 1955, 21 régions de programme soient définies par un

⁶⁶ Sur ce sujet, cf. l'article pionnier de Pierre Barral, « Idéal et pratique du régionalisme dans le régime de Vichy », *Revue française de science politique*, Paris, vol. XXIV, 1974.

⁶⁷ Pierre Bodineau et Michel Verpeaux, *op. cit.*

⁶⁸ François Dubasque, « Entre héritage et tentatives de rénovation du régionalisme modéré, la lente agonie de la Fédération régionaliste française (1944-1968) », in Jean-Noël Grandhomme, Jean Lamarre et François Audigier, *op. cit.*

arrêté du 28 octobre. Les critères de définition sont les suivants : « *rayonnement d'une capitale régionale, particularités économiques, formation historique* »⁶⁹.

À partir de 1958, le cadre nouveau posé par la V^e République impulse une dynamique en faveur de l'aménagement du territoire, dont la région tire profit. Elle devient, en 1959, une circonscription d'action régionale au sein de laquelle une conférence interdépartementale est réunie pour émettre un avis sur la préparation des plans régionaux. Est alors mise en place une expérimentation au sein de deux d'entre elles, toujours sur cette thématique de l'aménagement du territoire⁷⁰. Un décret prévoit néanmoins que les préfets de région soient choisis par leurs homologues exerçant au sein des départements. Ces derniers étant inquiets de l'émergence régionale, il s'agit de les rassurer quant au maintien de leur prérogative.

Si l'État conserve le contrôle de la politique de développement, il reconnaît le caractère fondamental de l'échelon régional et n'hésite plus à consulter les acteurs locaux. En 1963, 21 régions administratives voient le jour, ainsi que 21 préfets de régions. Des Commissions de Développement Économique Régional (CODER), composées des représentants des intérêts socio-professionnels ou territoriaux, sont mises en place⁷¹. Cependant, un décret du 14 mars ne leur donne qu'un rôle consultatif, et offre au préfet de région le pouvoir de fixer leur ordre du jour. Ce manque d'autonomie est évidemment contesté, et il apparaît à ce stade que le franchissement de cap d'un échelon administratif régional déconcentré vers une collectivité décentralisée est extrêmement délicat à mettre en œuvre. « *Ces mesures de 1964 font bien de la région une circonscription administrative à part entière mais sans aucun pouvoir, sans aucune autonomie, sinon ceux du préfet de région, toujours agent de l'État et maintenant investi de la responsabilité de traduire dans les régions la politique du gouvernement* ».⁷²

Un premier tournant symbolique s'opère néanmoins en mars 1968 lors du discours du général de Gaulle à Lyon, que nous avons déjà évoqué. Nous avons cité une première phrase plaidant pour une ère nouvelle et décentralisatrice. Elle était suivie de celle-ci : « *Ce sont les activités régionales qui apparaissent comme la puissance économique de demain* »⁷³. C'est par ce prisme économique que la dynamique régionale connaît un

⁶⁹ Pierre Bodineau, *op. cit.*

⁷⁰ François Dubasque et Anne-Laure Ollivier, *op. cit.*

⁷¹ Nicolas Kada, *op. cit.*

⁷² Pierre Bodineau et Michel Verpeaux, *op. cit.*

⁷³ La version manuscrite du discours est disponible sur le site de la Fondation Charles De Gaulle.

regain d'intérêt. Le contexte de sous-développement de certains territoires apparaît de façon flagrante, et le contraste entre ces derniers et une capitale parisienne concentrant toutes les activités est de plus en plus frappant. « Paris et le désert français »⁷⁴ est un des ouvrages phares de cette prise de conscience. Robert Lafont ou encore Michel Rocard, qui parle de « *décoloniser la province* »⁷⁵, abondent dans ce sens, le premier consacrant à ce sous-développement tout un pan de son ouvrage « La révolution régionaliste »⁷⁶.

Pourtant, de Gaulle a toutes les peines du monde à obtenir des soutiens en faveur de cette régionalisation. D'un côté, certains pensent qu'elle ne va pas assez loin et qu'elle demeure encore et toujours à l'état de déconcentration. De l'autre, les élites locales extrêmement attachées au cadre départemental la voient d'un très mauvais œil. Faisant face à ce contexte défavorable, le chef de l'État soumet tout de même la question au référendum, en 1969. Une proposition de refonte totale du Sénat y est également intégrée. Celle-ci accapare l'essentiel des débats et de la polémique, et le Président de la République est mis en échec. Il démissionne donc, appliquant sa vision de l'exercice référendaire⁷⁷.

Ce revers est un coup d'arrêt pour la régionalisation, une défaite considérable et source d'une prudence politique sur cette question. En effet, le ton est rapidement donné par Georges Pompidou, qui refuse le projet de son Premier ministre Jacques Chaban-Delmas, souhaitant mettre en place une expérimentation dans deux régions pilotes. Le successeur du général de Gaulle tranche : « *La région doit être l'expression concertée, une fédération des départements qui la composent, et non un organe de mise en tutelle des conseils généraux* »⁷⁸.

S'inscrivant donc dans un courant inverse, il freine immédiatement l'élan régionaliste, prenant clairement position en faveur des notables locaux, ardents défenseurs de l'institution départementale⁷⁹.

⁷⁴ Jean-François Gravier, *op. cit.*

⁷⁵ Ce rapport a été republié en 2013 sous le titre « Décoloniser la province, la vie régionale en France ». Cf. Maryvonne Prévot, « Décoloniser la province. Le PSU et les collectivités locales dans les années 1960-70 », in Noëlline Castagnez, Laurent Jalabert, Jean-François Sirinelli, Marc Lazar et Gilles Morin (dir.), *Le PSU, histoire et postérité*, Rennes, PUR, 2013.

⁷⁶ Robert Lafont, *La révolution régionaliste*, Paris, Gallimard, 1967.

⁷⁷ Nous renvoyons aux approches déjà citées sur le contexte.

⁷⁸ Joseph Carles, Didier Guignard, et Serge Regourd, *La décentralisation 30 ans après*, Toulouse, Presses de l'Université Toulouse Capitole, 2018.

⁷⁹ Dans une conférence de presse du 2 juillet 1970, il donne notamment le ton sur ces aspects. On peut visionner des extraits de celle-ci sur les archives de l'INA.

Paradoxalement, il souhaite tout de même légiférer sur la question et cette volonté aboutit à l'instauration des Établissements Publics Régionaux (EPR), par la loi du 5 juillet 1972. Celle-ci prévoit la création de deux assemblées : un Comité Économique et Social intégrant des acteurs de terrain, et un Conseil régional composé notamment de députés et de sénateurs de la région (les découpages ne changent pas), ainsi que de représentants des conseils généraux, des communes de plus de 30 000 habitants et des communautés urbaines. Ses pouvoirs sont simplement consultatifs, et la représentation y est indirecte. Le préfet de région dispose toujours de prérogatives importantes. La présence au sein de l'assemblée étant conditionnée à l'exercice d'un mandat électif, l'instabilité et le manque de disponibilité sont particulièrement handicapants. Pour autant, la représentation politique est belle et bien marquée dans ces instances et certains hommes politiques d'envergure s'attachent à en prendre la direction. En Midi-Pyrénées, le socialiste Alain Savary joue par exemple un rôle actif auprès des acteurs économiques et sociaux pour essayer de faire vivre cette instance⁸⁰. En Aquitaine, une étude rendue par Jacques Palard, « *L'identité régionale : l'EPR et l'intégration régionale aquitaine* » (IEP de Bordeaux), montre un investissement progressif du champ régional dans les politiques publiques. Enfin, la région obtient la personnalité juridique et une autonomie budgétaire.

La réflexion se poursuit dans la seconde partie des années 1970. Le rapport Guichard, issu d'une Commission de développement des administrations locales lancée en 1975, et déjà mentionné précédemment, effectue des préconisations intéressantes. Considérant que le département est essentiellement rural et n'a pas su assimiler le fait urbain en pleine expansion, il avance une possibilité d'octroi de nouvelles compétences à la région. Si ce rapport n'aboutit pas à une réforme d'envergure, plusieurs décrets élargissent dans les années suivantes le champ de l'action régionale, malgré la réticence du Président Valéry Giscard d'Estaing, qui souhaite s'en tenir à la réforme de 1972⁸¹.

Dans son ouvrage, Jacques Palard⁸² distingue deux temps au tournant de cette époque. En effet, il constate qu'en 1977 et 1978, des élections très disputées ont lieu, favorisant un affichage plus conséquent des rivalités politiques au sein du Conseil régional. C'est le début d'un processus que l'auteur qualifie « *d'intégration interne du fait régional* ». Les élus et leur Président prennent alors l'initiative face au préfet et tentent

⁸⁰ Jacqueline Roca, « Alain Savary, député, premier président de la région Midi-Pyrénées », in Serge Hurtig, *Alain Savary : politique et honneur*, Paris, Presses de Sciences Po, 2002.

⁸¹ Mathias Bernard, *Valéry Giscard d'Estaing : les ambitions déçues*, Paris, Armand Colin, 2014.

⁸² Jacques Palard, *op. cit.*

d'imposer leurs vues, notamment face aux difficultés d'aménagement du territoire ou à des situations de crise. La région commence « à empiéter sur le domaine de l'État », quittant sa fonction administrative pour épouser une fonction plus politique. Ce rôle est particulièrement visible dans les régions dirigées par l'opposition. En l'espèce, en Aquitaine, André Labarrère a pris la direction de l'EPR à la suite de Jacques Chaban-Delmas et n'hésite pas à solliciter l'État pour impulser diverses initiatives portées par des élus du territoire. Lorsqu'il démissionne de ce poste en 1981, il déclare devant l'assemblée : « *il me semble pouvoir dire que l'Aquitaine a enfin pris corps* »⁸³. Son action se rapproche de celle de son voisin Alain Savary, et peut être assimilée à une forme de pression exercée par les gauches sur le gouvernement de droite de l'époque. Pour autant, ce dernier se résout à cette montée en puissance des régions, notamment sur le plan financier, d'autant que la CEE met en place les Fonds Européens de Développement Régional (FEDER), en 1975.

En conséquence, le budget global des régions passe de 224 millions en 1974 à 6 milliards en 1981. Une forme de conscience régionale peut alors se développer, suivant le pas de la gestion de nouveaux grands projets portés à cette échelle.

Pour autant, elle n'est toujours pas une collectivité et son action fait encore face à des obstacles. Le Conseil Économique et Social constate, dans un rapport de 1979, « *une entrave au développement des responsabilités régionales* ».⁸⁴

Avant l'arrivée de la gauche au pouvoir, la région a donc connu une évolution remarquable, demeurant tout de même dans une dynamique déconcentrée. Pour illustrer cette période, et avant de développer la façon dont s'affirme enfin la collectivité régionale décentralisée, citons Pierre Bodineau : « *Toute cette période constitue donc une sorte de compromis entre partisans de la décentralisation et partisans de la centralisation, mais toujours au profit de ces derniers* »⁸⁵.

⁸³ ACRNA, 3311W. Discours d'André Labarrère lors de sa démission de l'EPR Aquitaine, 1981. Annexe IV. 1.1.2.

⁸⁴ Pierre Bodineau et Michel Verpeaux, *op. cit.*

⁸⁵ Pierre Bodineau, *op. cit.*

C. La consécration de la région, nouvelle collectivité territoriale.

L'arrivée de la gauche au pouvoir en 1981 marque un pas considérable en matière de décentralisation. Parmi les trois bouleversements instaurés par les lois de 1982, nous avons cité la création d'une collectivité territoriale régionale. Ce que nous avons coutume de désigner comme l'acte I de la décentralisation accorde de fait une place non négligeable à la région, qui entre inéluctablement dans le mouvement décentralisateur.

Après plusieurs lois précisant son fonctionnement futur, la collectivité régionale connaît une première élection au suffrage universel direct le 16 mars 1986. Le législateur a opté pour un scrutin de listes désignées dans les départements qui composent la région, à la proportionnelle et sur un seul tour.

Pour la première fois dans l'histoire politique française, la décentralisation s'associe donc à la régionalisation. La région devient partie intégrante du système administratif et territorial du pays. Elle se voit surtout dotée d'une légitimité électorale. Par son Président ou sa Présidente, ses conseillers et conseillères, cette nouvelle collectivité territoriale prend sa place dans un système complexe et en pleine mutation⁸⁶.

Effectivement, nous avons déjà énuméré les différentes lois de décentralisation qui suivent la dynamique amorcée en 1982. Nous ne les rappellerons pas ici pour éviter toute répétition⁸⁷, et nous nous attarderons plutôt sur la place de la région dans ces débats et ces orientations. Ceux-ci sont en effet la preuve du poids croissant du mouvement de régionalisation⁸⁸.

Pourquoi pouvons-nous affirmer cela ? D'abord, la loi votée le 6 février 1992 pour donner un nouvel élan à la décentralisation en est une première illustration. Michel Rocard souhaite par son biais affirmer la primauté de l'échelon régional en matière de développement. Bien qu'elle ne se traduise pas dans les faits, elle est une nouvelle avancée pour la légitimité régionale, puisque les conseillers régionaux voient leur situation normalisée et sont maintenant considérés comme les autres élus locaux. Le Bureau du Conseil régional est également remplacé par une Commission permanente désignée par l'assemblée. De plus, de premiers débats ont déjà lieu autour de la taille de ces régions ou du mode d'élection assez particulier, présenté auparavant.

⁸⁶ Joseph Carles, Didier Guignard et Serge Regourd, *op. cit.*

⁸⁷ Cf. I. 3. de cette introduction.

⁸⁸ François Dubasque et Anne-Laure Ollivier, *op. cit.*

En 1995, le juriste Pierre Bodineau constate alors que «*les institutions régionales sont maintenant solidement établies* »⁸⁹.

Premièrement, elles s'engagent pleinement dans leurs compétences propres, et prennent à bras le corps des dossiers qui pouvaient, au départ, entraîner certaines réticences. L'exemple le plus parlant est celui des lycées. La région étant compétente sur leur gestion mais n'ayant pas de pouvoir sur l'aspect éducatif qui y est pourtant essentiel et réservé au ministère de l'Éducation, elle aurait pu ne pas prioriser ce champ d'action. Au contraire, elle se saisit de la question, et l'ensemble des conseillers et conseillères élus à cette époque s'accorde sur le travail colossal réalisé.

Deuxièmement, la hausse des budgets permet aussi à la région de dépasser quelque peu le cadre de compétence qui lui est fixé. À ce niveau-là, c'est l'exemple du transport ferroviaire qui semble le plus parlant. Les témoignages recueillis tendent alors à penser que ce surpassement n'est pas une simple volonté mais découle également d'une compensation des manquements de l'État⁹⁰.

Une autre illustration de l'ancrage de l'idée régionale est la persistance du débat entre départementalistes et régionalistes. Ce dernier surgit régulièrement autour de projets ou propositions de lois relatifs à l'organisation territoriale. Dès le début des années 2000, en effet, nous avons évoqué tout à l'heure l'acte II de la décentralisation mis en place par le gouvernement de Jean-Pierre Raffarin, qui souhaite faire de la région une collectivité cheffe de file en matière de développement économique. Mis en échec par le Sénat, cet aspect revient sur le devant de la scène lors du retour des socialistes au pouvoir. Un temps évoquée par le Président François Hollande et par le Premier ministre Manuel Valls, la disparition du département est explicitement envisagée, sans qu'elle ne soit finalement appliquée. La région obtient tout de même enfin ce fameux rôle de cheffe de file en matière économique.

En plus de cet aspect déjà notable, la région connaît avec la loi NOTRe une seconde évolution conséquente. Par les fusions mises en œuvre, le nombre de régions métropolitaines diminue de 22 à 13. Si certaines régions ne voient leurs limites géographiques aucunement modifiées, d'autres le sont de façon considérable. Par exemple, les régions Aquitaine, Poitou-Charentes et Limousin sont regroupées au sein d'une nouvelle entité, qui prend le nom de Nouvelle-Aquitaine et dont la surface

⁸⁹ Pierre Bodineau, *op. cit.*

⁹⁰ Les témoignages dont il est question sont des entretiens réalisés avec les conseillers régionaux de cette époque dans le cadre du programme ELURENAQ, dont nous détaillerons la réalisation dans les pages suivantes.

territoriale est équivalente à celle d'un pays comme l'Autriche⁹¹. Cette réorganisation est d'abord justifiée par une volonté de diminution des coûts, mais aussi par le souhait de donner davantage de puissance à ces nouvelles grandes régions, notamment par la notion de « régions à taille européenne », régulièrement évoquées lors de ces débats et mettant en exergue des opinions bien tranchées.

Pierre Bodineau affirmait, à la fin du siècle dernier, que la régionalisation ne faisait que commencer⁹². La suite semble donc lui donner raison. En revanche, il faut remettre cette relative réussite en perspective avec la décentralisation dans sa globalité. Effectivement, le fait que la région ait une place lors de chaque avancée du processus décentralisateur ne suffit pas pour obtenir une régionalisation aboutie⁹³. Pourquoi ? Il faut ici se remémorer la manière dont s'est achevé notre précédent exposé sur l'histoire décentralisatrice du système politique français. Nous avons pu constater que celle-ci est un continuum de débats, de questionnements et de lois qui n'aboutissent pas à une organisation forcément clarifiée. Rappelons-nous de ces mots de Gérard Larcher à la suite du dernier épisode de 2015 : « *les élus sont paumés* ».

En effet, hormis le rôle de cheffe de file confié à la région pour le développement économique, des questions subsistent. D'abord, les débats entre départementalistes et régionalistes, entre opposants et partisans de l'intercommunalité, entre monde rural et monde urbain, persistent. Ensuite, l'on touche à certaines régions mais pas à d'autres, qui conservent leurs frontières, sans réelle justification de ces choix. Enfin, les fusions ne s'accompagnent pas d'une hausse des moyens financiers, que ce soit par la fiscalité ou les dotations, alors qu'elles devaient accorder une nouvelle force de frappe à cet échelon.

Au-delà de l'apparente puissance qui se dégage de ces vastes régions, les compétences et le pouvoir régional en lui-même ne connaissent donc pas de progression significative. De plus, rappelons la jeunesse de l'institution régionale, reconnue comme une collectivité territoriale depuis 1986. La modification de certains périmètres est une perturbation, si ce n'est une remise en cause, de la construction régionale à l'œuvre.

L'illustration la plus parfaite est l'évolution du taux de participation aux élections régionales. De tout temps, elle a été parmi les plus basses, seulement « battue » par l'élection européenne. Dans une élection cantonnée au territoire national, elle était donc

⁹¹ La comparaison fait sens par son aspect frappant, et est en outre utilisée par une majorité d'élus souhaitant apporter une critique à cette échelle importante.

⁹² Pierre Bodineau, *op. cit.*

⁹³ Edmond Maestri, *op. cit.*

déjà reléguée au second plan. Pour autant, la participation était initialement satisfaisante. Progressivement, elle a baissé pour atteindre des records lors des dernières élections régionales. En 2021, 66,7% d'électeurs ne se sont pas déplacés aux urnes, soit une hausse de 16 points par rapport à l'élection précédente, et de 8 points vis-à-vis du triste record établi jusque-là par l'élection européenne de 2009⁹⁴.

Nous pourrions être amenés à questionner le rôle de la réforme des régions dans cette percée abstentionniste, les citoyens pouvant paraître perturbés par la remise en cause des périmètres d'une institution encore récente. Pour autant, nous pouvons constater qu'entre les élections régionales de 2010, dernières concernant les anciennes limites, et celles de 2015, premières après la redéfinition de ces frontières, l'abstention a légèrement baissé. Le record de 2021 ne peut donc s'expliquer seulement par un rejet des nouveaux périmètres régionaux et s'inscrit dans une tendance plus globale.

En tout cas, il est l'illustration d'un manque d'intérêt pour cette institution de la part de l'électeur. Les conseillères et conseillers de la région paraissent relativement absents des médias, et donc des yeux du grand public.

Finalement, au sein d'une décentralisation parfois confuse, la régionalisation semble subir une destinée similaire. La tendance à son affirmation, très nette, ne suffit pas à parachever le rayonnement d'une jeune institution, souvent réglementée par différents actes de décentralisation, et relativement bouleversée par une dernière réforme aux conséquences lourdes. Si cette dernière peut sembler, de prime abord, être un pas considérable vers un aboutissement de la régionalisation, elle pose également des questionnements soulevés par nos dernières constatations.

⁹⁴ « Abstention historique aux élections régionales et départementales : visualisez le taux de participation en trois graphiques », France Info (en ligne), 21/06/2021.

III. Une faiblesse historiographique à combler ?

Face à une institution jeune, l'Histoire comme discipline scientifique s'est peu intéressée à la région. Même si l'on se réfère à la création des CODER ou des EPR, premières véritables entités administratives régionales, sa durée d'existence se compte en dizaines d'années. Lorsque le curseur est placé au moment de son accession au statut de collectivité territoriale et de la première élection régionale qui s'ensuit, le recul historique est encore davantage limité.

A. Quelle place pour la région dans l'histoire de la décentralisation ?

De fait, les éléments que nous avons exposés précédemment témoignent d'une certaine historiographie en lien avec la région. La décentralisation et la régionalisation se sont imposées au fur et à mesure que la culture jacobine lâchait du lest sur le terrain politique, et donc *a posteriori* dans le domaine scientifique en tant qu'objets d'études. Des juristes tels que Jacques Moreau⁹⁵ ou Pierre Bodineau⁹⁶ s'intéressent alors à l'organisation administrative de la France depuis la Révolution. Ainsi, c'est la décentralisation dans son ensemble, et peut-être encore davantage les rapports entre l'État central et sa capitale, Paris, qui occupent l'espace universitaire, aboutissant au célèbre ouvrage « Paris et le désert français », de Jean-François Gravier⁹⁷.

La région, plus spécifiquement, fait l'objet d'une historiographie relativement distincte. Relativement, car elle est évidemment un volet de la recherche autour de la question décentralisatrice. Pour autant, la polysémie et la complexité de la notion l'excluent quelque peu de ce champ d'étude. Au même titre que son émergence progressive dans l'espace politique français, l'intégration de la région dans les sciences humaines est lente et connaît des approches variées.

D'abord, dans les années 1960 à 1980, la question de la régionalisation est centrale. Une première analyse par la science politique, et surtout par le droit, suit le modèle de celle appliquée au système administratif dans son ensemble. Une seconde approche se base davantage sur une perspective régionaliste. C'est le cas du linguiste

⁹⁵ Jacques Moreau, Michel Verpeaux, et Jean-François Aubert, *Révolution et décentralisation : le système administratif français et les principes révolutionnaires de 1789 : actes du colloque de Besançon, 14-15 décembre 1989*, Paris, Economica, 1992.

⁹⁶ Pierre Bodineau et Michel Verpeaux, *op. cit.*

⁹⁷ Jean-François Gravier, *op. cit.*

Robert Lafont en Occitanie⁹⁸, ou des travaux du CELIB en Bretagne, par exemple relayés par le géographe Michel Phlipponneau. L'affirmation culturelle, déjà à l'œuvre au XIX^e siècle comme nous l'avons montré avec l'exemple breton⁹⁹, représente un contexte favorable, notamment permis par l'éclatement de l'empire colonial français. L'article de Mathilde Sempé est tout à fait éclairant, toujours par le prisme du cas breton, de cette construction d'une « *identité culturelle* »¹⁰⁰.

La question est alors largement interrogée avec l'intervention d'hommes politiques qui s'inspirent parfois de ce contexte, comme Michel Rocard avec « Décoloniser la province »¹⁰¹ dans une vision de gauche, ou comme le gaulliste Olivier Guichard, déjà mentionné. Les historiens, eux, s'y intéressent peu. Certains observent tout de même les évolutions préalables à la Seconde Guerre mondiale, en étudiant par exemple le Félibrige ou la Fédération régionaliste française. C'est le cas de François Dubasque¹⁰². Au cours de ces décennies, les politistes et les juristes imposent donc leurs vues, comme le démontre le travail pionnier de Christian Gras et Georges Livet, avec la parution en 1977 de « Région et Régionalisme en France, du XVIII^e à nos jours »¹⁰³.

Dans un second temps, à la fin du siècle dernier, la région connaît un regain d'intérêt de la part des chercheurs, en raison d'un contexte bien particulier favorisant deux processus en lien avec la régionalisation.

En premier lieu, les années 1980 voient en effet la naissance d'une réelle décentralisation. Comme précédemment, les approches concernent prioritairement le droit et la science politique. De nombreux colloques se déroulent alors, dans lesquels les historiens sont invités à exposer leur regard sur le temps long. D'autres disciplines portent également un intérêt à cet objet d'étude. C'est le cas de la géographie, avec par exemple la thèse de François Taulelle proposant une approche comparative entre la France, l'Espagne et l'Italie¹⁰⁴, ou encore de la sociologie avec les travaux de Francis

⁹⁸ Robert Lafont, *op. cit.*

⁹⁹ Nous avons rappelé comment ce siècle a vu successivement apparaître un dictionnaire en langue bretonne, une association culturelle puis une organisation politique.

¹⁰⁰ Mathilde Sempé, « Des mouvements « régionalistes » à l'institutionnalisation de la « région » : enjeux de luttes pour la construction d'une identité culturelle de la Bretagne », *Fédéralisme Régionalisme*, Vol. 12, 2012.

Sur le cas breton, on pourra aussi voir les travaux de Christian Bougeard ou de Tudi Kernaleguenn.

¹⁰¹ *Op. cit.*

¹⁰² Jean-Noël Grandhomme, Jean Lamarre, et François Audigier, *op. cit.*

¹⁰³ Christian Gras, et Georges Livet, *Régions et régionalisme en France : du XVIII^e siècle à nos jours*, Paris, Presses universitaires de France, 1977.

¹⁰⁴ François Taulelle, « Les territoires en difficulté face aux politiques régionales d'aménagement », Thèse de doctorat, Toulouse 2, 1996.

Jauréguiberry¹⁰⁵ sur le Pays Basque. Le manque de recul sur la décentralisation limite donc, à ce stade, les travaux historiques sur les évolutions à l'œuvre à partir de 1982.

Ensuite, ce sont les régionalismes qui bousculent les travaux scientifiques. Ces revendications prennent parfois un caractère violent qui les placent au centre de l'actualité, et donc par voie de conséquence de l'agenda politique. C'est notamment le cas en Corse, avec l'action du FLNC. L'ouverture de l'Université de Corte en 1981 favorise alors la recherche autour de la question. Nous pouvons bien sûr également citer le cas du Pays basque. Bien que les actions d'Iparretarrak, groupe armé du Pays basque nord, ne soient comparables à celles d'ETA de l'autre côté de la frontière, le climat de tension qui y règne ne laisse personne indifférent. Les sociologues Francis Jauréguiberry¹⁰⁶ ou l'anthropologue Pierre Bidart¹⁰⁷ ont abordé cet aspect. En Histoire, l'article de Laurent Jalabert est ici éclairant¹⁰⁸.

Il faut cependant noter que sur la question des régionalismes, une difficulté majeure réside dans la fermeture de l'accès aux archives concernées par le ministère de l'Intérieur. C'est bien l'histoire des petites patries qui émerge, souvent au prisme du combat pour l'unité de la nation¹⁰⁹.

Enfin, dans un troisième et ultime moment, le début de ce siècle voit l'émergence de travaux consacrés à la région beaucoup plus nombreux. Le temps des historiens arrive¹¹⁰, même si les politistes restent très présents¹¹¹. Des écrits paraissent un peu partout dans les universités, sur des problématiques spécifiques. Pour revenir au cas de la Bretagne, citons la thèse de Tudi Kernaleguenn, privilégiant une analyse comparée entre

¹⁰⁵ Francis Jauréguiberry, *Question nationale et mouvements sociaux en Pays basque*, Paris, Harmattan, 2007.

¹⁰⁶ Francis Jauréguiberry, *op. cit.*

¹⁰⁷ Pierre Bidart, *La singularité basque: généalogie et usages*, Paris, Presses Universitaires de France, 2001.

¹⁰⁸ Laurent Jalabert, « Les mouvements régionalistes en France des années 1960 à nos jours, » in Michel Pigenet et Danièle Tartakowsky, *L'histoire des mouvements sociaux en France*, La Découverte, 2012.

¹⁰⁹ Anne-Marie Thiesse, *Ils Apprenaient la France : L'exaltation des Régions Dans le Discours Patriotique*, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 1997.

De la même autrice, cf. *Écrire la France: le mouvement littéraire régionaliste de langue française entre la Belle Époque et la Libération*, Paris, Presses Universitaires de France, 1991.

Jean-François Chanet, *L'école républicaine et les petites patries*, Paris, Aubier, 1996.

¹¹⁰ François Dubasque, Le mouvement régionaliste républicain : une tentative de redéfinition du sentiment national sous la III^e République ? , *Temporalités : revue de sciences sociales et humaines*, 6, 2010.

¹¹¹ Romain Pasquier, *Le pouvoir régional. Mobilisation, décentralisation et gouvernance en France*, Paris, Presses de Sciences Po, 2012.

la France et la Grande-Bretagne¹¹², et quelques-unes de ses synthèses¹¹³. Il en est de même pour la Corse¹¹⁴.

De même, des travaux précis sur les « années Mitterrand » intègrent désormais la notion décentralisatrice. La participation de Guy Baez dans les actes d'un colloque du même nom, dirigés par Serge Berstein et Pierre Milza¹¹⁵, offre une vision de la conversion du Président socialiste à la décentralisation, et fait figure à ce titre de travail pionnier. Dans un même cadre, Gilles Richard propose une lecture de l'alternance par le prisme des régions¹¹⁶. Plus récemment, François Dubasque et Anne-Laure Ollivier poussent plus loin la réflexion au travers du personnage de François Mitterrand, allant même jusqu'à étudier les liens entre l'ancien chef de l'État et les territoires par une histoire de l'intime ou des sensibilités¹¹⁷. Enfin, l'ouvrage dirigé par Jean-Noël Grandhomme, Jean Lamarre et François Audigier et publié en décembre dernier, est une illustration de l'état de la question, l'abordant essentiellement par le biais des régionalismes¹¹⁸ et au travers d'une approche internationale comparée qui permet d'observer la résurgence des pouvoirs régionaux en Europe et au Canada, dans leur diversité.

Le bilan d'une histoire de la décentralisation commence alors à être esquissé, notamment par François Dubasque qui, par une histoire des ancrages électoraux et des cultures politiques territoriales, sollicite le développement de nouveaux travaux¹¹⁹. Laurent Jalabert plaide lui pour développer une histoire de la décentralisation plus poussée, non seulement par l'étude du personnel politique et de ses entourages, mais aussi par le biais de l'analyse des politiques publiques pour lesquelles nous disposons du recul nécessaire¹²⁰. Enfin, Olivier Grenouilleau, dans une vaste synthèse par la longue durée,

¹¹² Tudi Kernalegenn, *Une approche cognitive du régionalisme : identités régionales, territoires, mouvements sociaux en Bretagne, Ecosse, et Galice dans les années 1970*, Thèse de doctorat, Rennes 1, 2011.

¹¹³ Tudi Kernalegenn, « Le réveil des revendications régionalistes et nationalitaires au tournant des années 1968 : analyse d'une « vague » nationale », *Fédéralisme Régionalisme*, 1 janvier 2013.

¹¹⁴ Thierry Dominici, « Le nationalisme dans la Corse contemporaine », *Pôle Sud* 20, n° 1, 2004.

¹¹⁵ Serge Berstein (dir.) et Pierre Milza (dir.), *Les années Mitterrand, les années du changement (1981 - 1984) : actes du Colloque « Changer la Vie, les Années Mitterrand 1981 - 1984 »*, Paris, Perrin, 2001.

¹¹⁶ Gilles Richard, *Les années Mitterrand, 1984-1988: L'alternance et la première cohabitation vues des régions*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2022.

¹¹⁷ François Dubasque et Anne-Laure Ollivier, *op. cit.*

¹¹⁸ Jean-Noël Grandhomme, Jean Lamarre, et François Audigier, *op. cit.*

¹¹⁹ François Dubasque et Éric Kocher-Marbeuf, *Terres d'élections: les dynamiques de l'ancrage politique: 1750-2009*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2014.

¹²⁰ Laurent Jalabert, « Pour une histoire politique de la décentralisation », in *Un historien du politique. Mélanges en l'honneur de Bernard Lachaise*, Riveneuve éditions, 2015.

livre une réflexion appuyée sur la problématique entre « petites patries » et régionalisation¹²¹.

En ce qui concerne la région dans sa spécificité, l'historiographie révèle un penchant notable vers des approches identitaires, culturelles et donc spécifiques.

Qu'en est-il des régions qui n'entrent pas dans ce cadre ? L'Aquitaine historique a été de multiples fois abordée. Dans ce travail, elle fait cependant office d'espace d'étude. À ce titre, elle a souffert d'une histoire de la régionalisation plus rare. Nous trouvons des ouvrages, comme « 50 ans en Aquitaine, bilan et prospective », qui ont posé de premiers jalons¹²² et démontré la difficulté à faire éclore l'identité aquitaine ; un questionnement central au regard de la problématique historique posée sur la montée des revendications régionalistes. Ces dernières sont visibles dans certains territoires et bien étudiées, comme en Bretagne¹²³. En Aquitaine, elles sont davantage intraterritoriales, à l'échelle de « pays ». L'exemple basque, déjà cité, l'illustre bien. Dès lors, existe-t-il une Aquitaine historique ? En 2005, un numéro spécial de la revue *Parlements*, dirigé par Sylvie Guillaume, effectue un apport notable sur la région aquitaine, analysée ici en tant que territoire politique¹²⁴.

Les analyses proposées présentent toute la difficulté de voir émerger un ciment politique commun et insistent sur l'absence de lien entre identité politique aquitaine et enjeux électoraux. Les opinions qui s'exprimeraient dans le territoire se calqueraient plus sur des choix locaux ou nationaux que sur des dynamiques propres à l'ensemble régional ; un élément qui vient à nouveau questionner le sens de la régionalisation à l'œuvre depuis 1982.

De plus, le phénomène semble se poursuivre dans la durée, puisqu'enfin, une « Histoire de la Nouvelle-Aquitaine » est parue en 2017¹²⁵. Financée par la région, elle semble davantage destinée à démontrer l'existence d'une identité en lien avec la nouvelle région selon une grille de lecture très institutionnelle, plus qu'une réalité historique appuyée d'un regard scientifique.

L'Aquitaine, puis la Nouvelle-Aquitaine, n'ont donc que peu été abordées par le prisme de la régionalisation et du développement du fait régional.

¹²¹ Olivier Grenouilleau, *op. cit.*

¹²² Hubert Bonin, *50 ans en Aquitaine*, Initiatives et histoire, Bordeaux, l'Horizon chimérique, 1995.

¹²³ Tudi Kernalaguenn, *op. cit.* ou Jean-Noël Grandhomme, Jean Lamarre, et François Audigier, *op. cit.*

¹²⁴ Sylvie Guillaume, « L'Aquitaine, un espace aux identités multiformes », *Parlement[s]*, Revue d'histoire politique, n° 3, 2005.

¹²⁵ Jean-Marie Augustin, *Histoire de la Nouvelle-Aquitaine: des anciens territoires à la région*, La Crèche, La Geste, 2017.

Les recherches sur l'histoire de la régionalisation n'en sont donc qu'à leurs prémices. La principale difficulté résulte de l'accès aux sources, encore relativement restreint du fait d'un flou sur la conservation des archives régionales. Les régions elles-mêmes se sont peu souciées de la conservation de leurs fonds, malgré quelques exceptions comme le montre l'exemple des « Pays de Loire ». En Aquitaine, et aujourd'hui en Nouvelle-Aquitaine, les fonds commencent seulement à être accessibles. Dès lors, les travaux restent peu nombreux.

C'est dans ce contexte que se situe le travail mené dans ce doctorat, inclus dans le programme ELURENAQ.

B. Le programme ELURENAQ : placer l' élu au cœur de la recherche.

Dans ce contexte, l'Université de Pau et des Pays de l'Adour, l'Université de Poitiers et l'Université de Bordeaux Montaigne ont fait le choix de porter, collectivement, un programme de recherche sur l'ensemble de la région Nouvelle-Aquitaine et de ses élus. Le programme ELURENAQ, pour « Élus Régionaux de Nouvelle-Aquitaine », est ainsi lancé en 2019 par les laboratoires ITEM, CRIHAM et CEMMC. Pour une durée de quatre années, à laquelle s'ajoute finalement une cinquième en raison du contexte sanitaire de l'année 2020, il s'est fixé des objectifs précis et une méthodologie claire.

Le but principal est d'apporter une connaissance historique nouvelle sur l'émergence de cette institution, et par voie de conséquence de mesurer l'impact de la décentralisation sur l'organisation territoriale de la V^e République. La notion de pouvoir local, et en l'occurrence de pouvoir régional, est au cœur de la réflexion menée. Cette dernière définit trois axes de recherche principaux.

Le premier cherche à comprendre comment s'installe la collectivité locale de plein exercice dans le jeu de la démocratie. Outre l'aspect électoral analysé dans le projet, et qui a déjà été l'objet d'études par les juristes et politologues, le programme déploie une analyse de ceux qui composent les assemblées régionales de la période. La réalisation d'une prosopographie des conseillers régionaux est un axe central : qui sont les élus au sein de la région depuis la première élection de 1986 ?

Celle-ci se base principalement sur des études biographiques¹²⁶. Elles ont été menées au travers d'une campagne d'entretiens oraux auprès de conseillers et conseillères, renforcée par une consultation de fonds d'archives distincts, et en particulier ceux du Conseil régional néo-aquitain, contenant notamment les archives des anciennes régions qui le composent. Elle est en grande partie assurée dans le cadre du contrat doctoral, dont ce travail est la résultante.

Pourquoi avoir, au départ, donné la priorité à une étude prosopographique ? Afin d'observer le jeu des acteurs de la démocratie dans leur fonction politique, et de comprendre comment ils construisent la nouvelle institution dont ils assurent la représentation. Dans le fonctionnement de la démocratie libérale, ce type d'étude est relativement classique¹²⁷.

Identiquement influencée, de longues années durant, par le climat jacobin et sa diffusion dans le domaine scientifique, la recherche autour de l' élu se focalise d'abord sur les grandes figures politiques françaises : Présidents de la République, membres de gouvernement, ou parlementaires¹²⁸. Progressivement, les élus dits locaux deviennent également dignes d'intérêt. Les maires sont les plus concernés par cette évolution, notamment lorsqu'ils sont issus de grandes villes, avant les conseillers départementaux, relativement peu étudiés de façon personnelle mais plutôt envisagés lors d'analyses autour de la notion de notabilité ou d'élites locales. Il ne paraît pas nécessaire de citer la bibliographie, abondante sur ce constat.

Les élus de la région, derniers inscrits sur cette liste de représentants électoraux, accusent logiquement un certain retard. En effet, parmi les élus locaux, ce sont également les grandes figures qui sont les plus abordées, souvent sous la forme de biographies personnelles. Certains ouvrages généraux autour de la notion d' élu local tentent de combler cette lacune, mais n'y parviennent pas réellement, tant ce champ est vaste. Au

¹²⁶ La bibliographie sur la prosopographie est très vaste et nous ne la citons pas dans cette introduction. Nous renvoyons à l'article de Sébastien Didier, « La prosopographie, une méthode historique multiscalaire entre individuel et collectif », *Cahiers d'histoire*, 35, 2017. Nous avons aussi bénéficié dans le cadre du programme ELURENAQ de l'active participation de Nicolas Patin, maître de conférences à l'UBM (CEMMC), que nous remercions très vivement pour l'ensemble de ses conseils.

¹²⁷ Sébastien Didier, *art. cit.*

¹²⁸ À titre d'exemple, cf. Éric Anceau, *Les députés du Second Empire : prosopographie d'une élite du XIX^{ème} siècle*, Thèse de Doctorat, Paris 4, 1997.

Sur l'Aquitaine, cf. Sylvie Guillaume et Bernard Lachaise, *Dictionnaire des parlementaires d'Aquitaine sous la III^e République*, Bordeaux, Presses de la MSHA, 1995.

sein de l'ensemble des collectivités françaises, le ministère de l'Intérieur recense 520.000 élus locaux, dont plus de 500.000 sont issus des Conseils municipaux.

Dans ce cadre, les « grands » élus aux carrières nationales détiennent en général d'autres mandats locaux, ou ont occupé des fonctions locales au début de leur carrière. Ce cumul s'exerce à la fois dans la durée et dans le nombre simultané de mandats. Les questions de l'élu local, composantes de leur parcours politique, sont donc souvent abordées secondairement au travers de trajectoires nationales. Parmi eux et en lien avec l'objet qui nous intéresse ici, citons Jacques Chaban-Delmas surtout¹²⁹, ou André Labarrère de façon secondaire¹³⁰. Tous deux, élus dans l'ancien Conseil régional aquitain bien que le second n'ait jamais siégé¹³¹, sont avant tout connus pour leur carrière nationale ou leur mandat de maire, respectivement à Bordeaux et à Pau. À notre connaissance, aucune étude historique n'a été menée sur leurs mandats régionaux. Ainsi, il apparaît que cette faiblesse de l'historiographie est une illustration parfaite des limites rencontrées par la régionalisation.

Fort de ce constat, le projet ELURENAQ a mis l'accent sur l'étude prosopographique proposée dans ce doctorat, et dont la méthodologie sera présentée plus bas.

Dans une seconde strate, le programme propose une analyse des représentations de la région dans le champ politique, au travers par exemple de la question de l'identité régionale¹³², particulièrement intéressante au regard de la construction de la collectivité

¹²⁹ Bernard Lachaise, Gilles Le Béguec, Jean-François Sirinelli, *Jacques Chaban-Delmas en politique*, Paris, Presses universitaires de France, 2007.

Bernard Lachaise, Marc Agostino, Hubert Bonin, et Alexandre Fernandez, *Chaban et Bordeaux 1947-1995*, Bordeaux, Confluences, 2010.

Jean Garrigues, *Chaban-Delmas : l'ardent*, Paris, La Documentation française, 2015.

Bernard Lachaise, *Les trois vies de Chaban : résistant, maire et homme d'État*, Mémoring éditions, 2018.

Plus largement, sur le gaullisme aquitain, cf. Pierre Guillaume, *Gaullisme et Antigaullisme en Aquitaine*, Bordeaux, Presses universitaires de Bordeaux, 1990.

Bernard Lachaise et Sébastien Laurent, *Les gaullistes : hommes et réseaux*, Paris, Nouveau Monde Éditions, 2013.

Laurent Jalabert (dir.), *Les gaullistes dans l'ouest-atlantique*, Rennes, PUR, 2013.

¹³⁰ Claude Perrotin, *La passion d'un élu : conversations avec André Labarrère, sénateur-maire*, Urrugne, Pimientos, 2003.

Johanna Edelboude, « Échapper au scandale par le charisme. Le cas d'André Labarrère à Pau », in Frédéric Monier (dir.), *Scandales et corruption politique à l'époque contemporaine (XIX^e-XX^e siècles)*, Paris, Armand Colin, 2014.

Johanna Edelboude, « Les mécanismes de fidélisation de l'entourage politique dans un fief : André Labarrère, maire de Pau (1971-2006) », in Jean-Louis Briquet et Laurent Godmer (dir.), *L'ancrage politique*, Villeneuve d'Ascq, Presses du Septentrion, 2022.

¹³¹ Il a été président de l'EPR, mais n'a pas siégé comme conseiller régional, ne parvenant pas à devenir Président du nouveau Conseil régional en 1986.

¹³² Olivier Grenouilleau, *op. cit.*

et de son caractère récent, d'autant plus depuis le redécoupage réalisé en 2015 et se traduisant dans notre cas par une fusion de trois anciennes régions. Cette question, outre qu'elle recoupe les enjeux d'une historiographie contemporaine particulièrement vivante¹³³, a été plusieurs fois abordée par ceux qui ont commencé à s'intéresser à l'histoire de la régionalisation en Aquitaine¹³⁴, montrant toutes les limites de son émergence¹³⁵. Cette approche par les représentations, si elle n'est pas centrale dans ce doctorat, est cependant présente, tant les élus l'ont questionnée au cours des entretiens.

Enfin, le projet ELURENAQ envisage un angle d'analyse par les politiques publiques régionales, c'est-à-dire par l'action concrète de l'institution régionale et l'exercice de ses compétences, qui ont évolué au fil de la décentralisation et de la régionalisation. Ce point, là encore secondaire dans nos approches, est cependant une toile de fond des propos des acteurs.

Le travail autour du programme ELURENAQ se veut donc global. Considéré comme nouveau représentant de l'institution depuis qu'il a obtenu une légitimité électorale tirée du suffrage universel, l'élu est l'objet central qui permet par la suite d'élargir la focale afin d'aborder de plus larges aspects de la politique régionale et de sa construction. Notre thèse de doctorat s'interroge donc sur l'institution régionale telle que l'ont vécue les élus dans la période qui court de 1986 à 2022.

C. Une méthodologie autour de trois axes de travail.

Pour mettre en œuvre ces travaux et initier une réflexion fondée sur les élus, trois méthodes de recherche ont été définies, la première étant la réalisation d'une base de données.

1. La base de données.

Elle était un objectif fondamental du programme ELURENAQ, et en particulier de ce contrat doctoral. Dès le début du travail de thèse – en partie contraint par le contexte sanitaire –, nous avons mené des recherches considérables afin de regrouper un maximum d'informations sur les conseillers et conseillères régionaux de Nouvelle-Aquitaine. Plus

¹³³ Comme le démontrent les travaux comparatifs, notamment ceux de François Audigier ou Tudi Kernaguelenn, cités plus haut.

¹³⁴ Sylvie Guillaume, *op. cit.*

¹³⁵ Josette Pontet (dir.), *op. cit.*

précisément, la base doit concerner l'ensemble des personnes qui ont siégé au sein des Conseils régionaux de l'Aquitaine, du Poitou-Charentes et du Limousin, puis dans celui qui est issu de leur fusion, en 2015.

Quelles sont les données qu'elle a pour but de regrouper ? Celles-ci peuvent être classées en deux catégories. Il s'agit bien sûr d'une part de données quantitatives, à savoir des informations brutes sur la personne en tant que telle, puis de données qualitatives représentant plutôt le parcours politique de celle-ci. La base de données est compartimentée en cinq aspects. D'abord, l'état civil informe du nom et du prénom, du sexe, de la date et du lieu de naissance (ville, département et région), ainsi que de l'année éventuelle de décès. Ensuite, le niveau d'étude, la profession exercée et la catégorie socio-professionnelle correspondante renseignent le parcours personnel de l' élu. En ce qui concerne le ou les mandats régionaux, elle contient l'âge et le département d'élection, les mandats effectués, leur nombre total, puis le parti politique correspondant à chacune des élections.

Les trois autres catégories se focalisent davantage sur le parcours politique. La première élection remportée, sa date et l'âge qu'avait alors l' élu offrent une vision globale du premier mandat exercé. En ce qui concerne les formations politiques, l'appartenance ou non à un parti au moment de l'entrée à la région est renseignée, de même que le nom de celui-ci et l'âge d'adhésion. Enfin, l'exercice ou non de l'ensemble des autres mandats électoraux du système politique français, mais aussi de postes gouvernementaux, figure dans la base. Une ultime information relative à la temporalité permet de définir si chacune de ces fonctions est intervenue avant ou après l'entrée au Conseil régional, dans le but d'analyser les parcours politiques des conseillers régionaux dans leur globalité.

L'avancement des recherches au cours du contrat doctoral a permis un remplissage intégral de la base pour le périmètre aquitain, de 1986 à nos jours. Cela n'a pas été possible pour les anciennes Poitou-Charentes et Limousin, une seule personne du programme travaillant sur la première, tandis qu'aucune n'est implantée sur le territoire limousin ; le contexte sanitaire du début de thèse n'arrangeant rien à cette difficulté.

Pour l'Aquitaine, cela correspond à un échantillon de 452 personnes, élues à la région entre 1986 et le mandat actuel, que ce soit directement ou en remplacement d'un conseiller régional à la suite d'un décès ou d'une démission. Qu'elles aient siégé une seule journée ou durant six mandats¹³⁶, elles sont toutes concernées. À noter que tous les

¹³⁶ Il s'agit de la durée maximale d'exercice de mandat rencontrée.

chiffres qui seront ici mis à disposition ne représentent pas l'ensemble de ces élus, certaines informations demeurant introuvables dans les sources consultées, et lorsque la personne n'a pu être interrogée. Par exemple, 396 dates de naissance ont pu être recensées, comme 326 villes ou villages de naissance, 429 professions ou encore 236 âges d'adhésion à un premier parti politique. En revanche, pour la totalité de ces élus, nous sommes en capacité de recouper le parcours électif, avec le recensement de tous les mandats réalisés, grâce aux archives précieuses de la presse locale.

Quelques absences sont donc bien présentes mais la faiblesse quantitative des données non renseignées permet de garantir une complète validité des résultats qui seront exposés. Cette difficulté d'obtention d'informations biographiques au sujet des conseillers régionaux est, en outre, un premier enseignement sur le déficit d'exposition du mandat régional. Nous aurons, bien sûr, l'occasion d'y revenir en profondeur.

Globalement, l'ensemble de ces données doit permettre la réalisation de statistiques poussées, que ce soit sur le profil des élus, leur passage à la région ou leur parcours politique. La possibilité de les établir en fonction des partis politiques, des départements ou des mandats est ici une source d'information fondamentale pour des études comparatives, dans le temps bien sûr, mais aussi de façon territoriale.

L'obtention des renseignements a été effectuée par la voie de deux moyens distincts, lesquels seront désormais présentés.

2. Les entretiens.

Pour compléter la base, des recherches sur chaque élu ont été menées par départements, à l'échelle de la grande région, par le groupe des historiens et historiennes d'ELURENAQ, et pour cette recherche doctorale sur la base des élus de l'ancienne Aquitaine principalement. Pour recueillir les données, une priorité a été donnée à la réalisation d'entretiens oraux, clef de la méthodologie adoptée. Ces échanges avec les élus, qu'ils soient anciens ou actuels, portent un double objectif. Dans une approche prosopographique, le premier est la collecte de données quantitatives. Dans un second temps, l'échange vise à élargir le champ de la recherche, comme nous l'évoquions juste avant, en nous concentrant cette fois sur l'exercice du mandat régional. À travers l'expérience de l'élu, racontée par lui-même, nous pouvons en effet entrer dans le détail des différents questionnements cités ci-dessus et qui en découlent directement : les politiques publiques, l'identité régionale, le pouvoir régional, les ultimes réformes, etc.

Une réflexion commune a été menée quant au déroulé de ces entretiens, pour organiser leur réalisation et générer un questionnaire par étapes, ces dernières correspondant dans les grandes lignes aux différentes catégories présentes dans les bases¹³⁷. En revanche, dans un souci de libre expression des personnes interrogées, et toujours dans cette visée d'élargissement de la focale d'analyse à partir de l'élus, ce questionnaire n'est pas obligatoirement respecté à la lettre. Il a surtout été particulièrement utile pour les entretiens ayant été menés par les étudiants et étudiantes du master de Poitiers, qui n'étaient pas forcément au fait de l'évolution des questionnements du programme ELURENAQ. Pour le reste, nous avons préféré opter pour des entretiens semi-directifs¹³⁸, les questions servant alors de base pour mener l'entretien mais n'étant pas un obstacle à des développements intervenant en complément, et sortant quelque peu de ce cadre préalable.

Ces entretiens sont organisés par départements. Les trois universités impliquées dans le programme correspondant à une partie conséquente du territoire régional, bien que certaines zones ne puissent malheureusement pas être couvertes à ce jour, une répartition géographique s'est opérée afin que chaque chercheur ou chercheuse en capacité de mener ces entretiens se concentre sur un département précis, proche de son établissement de rattachement.

C'est ainsi que, dans le cadre de ce travail de thèse, nous avons réalisé 52 entretiens avec des personnalités issues des Pyrénées-Atlantiques. Le travail analytique qui suit se base, en revanche, sur l'ensemble des échanges effectués dans le cadre du programme. Ainsi, nos travaux s'appuient également sur 10 entretiens effectués en Lot-et-Garonne, une vingtaine en Gironde et 33 dans l'ancien Poitou-Charentes.

Pour étayer l'ensemble des informations recueillies, une consultation d'archives a également été prévue.

3. Les fonds d'archives.

En complément, des recherches archivistiques classiques ont également été menées. D'abord, bien sûr, au sein de l'institution régionale. Les sites de Bordeaux et Poitiers ont ainsi fait l'objet de plusieurs séjours de recherche. Au sein de l'hôtel de région bordelais, la priorité a été donnée aux moyens de communication de la région Aquitaine.

¹³⁷ Annexe V. 1. Questionnaire type du programme ELURENAQ.

¹³⁸ Florence Descamps, « La préparation et la conduite de l'entretien », in *L'historien, l'archiviste et le magnétophone : De la constitution de la source orale à son exploitation*, Vincennes, Institut de la gestion publique et du développement économique, 2011.

En effet, une masse considérable de documents datant de la fin du siècle dernier et de la première décennie de notre siècle concerne les journaux ou autres lettres d'informations distribués par le Conseil régional aux habitants de la région. Grâce aux sujets mis en avant, aux éditoriaux réalisés par les Présidents successifs, ou à l'espace de parole offert à chacun des groupes politiques, ils constituent une source précieuse. Ce même type de documents existant pour l'eurorégion, nous avons également pu avoir un regard sur la coopération transfrontalière.

Du côté de Poitiers, nous avons eu accès aux procès-verbaux d'assemblées plénières, nous offrant un regard sur l'évolution des pratiques au sein de l'hémicycle. De plus, depuis 2016, les séances plénières sont diffusées en ligne, et leurs enregistrements vidéo conservés¹³⁹. Certains documents produits par les conseils régionaux, très dispersés mais que l'on peut retrouver sur le site internet de la région notamment, ont été utilisés (rapports, interviews, etc.). Ils sont cités en notes de bas de page dans le texte.

Ensuite, les fonds des partis politiques ont également été sollicités. La Fédération départementale du Parti Socialiste des Pyrénées-Atlantiques, acteur majeur de la politique régionale en Aquitaine puis en Nouvelle-Aquitaine, a ici été la source principale grâce à une variété et une masse considérables de documents. Les archives régionales du parti Europe Écologie Les Verts ont également été dépouillées dans les locaux bordelais du mouvement, au même titre que celles du groupe politique du parti au sein du Conseil régional. En complément, les archives de campagne privées d'une élue écologiste ont appuyé ces fonds.

Ces dépouillements ont mis à l'honneur des supports variés. D'abord, bien sûr, l'ensemble des documents relatifs aux campagnes régionales (réunions, tracts ou définition des listes), parmi lesquels les professions de foi ont fait l'objet d'une attention toute particulière. Ensuite, le fonctionnement du Conseil régional a également pu être appréhendé par des lettres internes ou des procès-verbaux de réunions. Enfin, de façon plus large, les discussions internes autour des différentes réformes de la décentralisation, et du fonctionnement des assemblées territoriales, parmi lesquelles l'instauration de la parité, ont pu être observées.

¹³⁹ Site du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine. <https://www.nouvelle-aquitaine.fr/linstitution/le-conseil-regional/les-seances-plenieres>.

Ces données ont été complétées par des sources provenant des acteurs eux-mêmes. Ainsi, quelques « mémoires » d’hommes politiques ont été utilisés, tout particulièrement ceux de Robert Savy¹⁴⁰, qui a présidé le Conseil régional du Limousin entre 1986 et 2004. De même, des entretiens publiés ont servi de support à cette recherche, comme celui de Jean Petaux et Jacques Valade, Président de l’Aquitaine de 1992 à 1998¹⁴¹, ou celui de Jean Viard et Alain Rousset, paru en 2009¹⁴².

Enfin, sur certains aspects spécifiques, il a été fait appel à des entretiens publiés dans la presse écrite, nationale ou régionale, à des discours de personnalités politiques en fonction, ou encore à des archives audiovisuelles, notamment issues des fonds de l’INA.

Ces documents ont été des compléments à notre étude qui, rappelons-le, a priorisé la parole des élus, via les entretiens du programme ELURENAQ. Ils sont donc un point d’appui pour éclairer des points précis de notre travail, et seraient à explorer davantage en profondeur dans d’autres études, de façon plus systématique.

La synthèse des données collectées par ces différents biais a permis la réalisation de la base de données évoquée tout à l’heure, avec plus de 800 conseillers recensés. Partiellement complétée, son remplissage se poursuivra avant la fin du programme.

D. Les obstacles à la recherche.

Si le cap était d’emblée clairement fixé, avec des objectifs solidement définis et une méthodologie bien établie, la réalisation des travaux ne s’est pas toujours déroulée sans encombre. En effet, si le bilan « comptable » des entretiens réalisés et des archives dépouillées semble intéressant, il paraît nécessaire d’évoquer les difficultés rencontrées dans les différentes étapes de la recherche.

D’abord, bien sûr, elle a été impactée par la période de Covid et ses confinements ou semi-confinements successifs. Les échanges interpersonnels étant au cœur de la méthodologie, le déroulé des entretiens dans le cadre du contrat doctoral a été retardé de presque une année.

¹⁴⁰ Robert Savy, *Émergence d’une région : le cas du Limousin, 1986-2004*, Paris, Harmattan, 2010.

¹⁴¹ Jean Petaux et Jacques Valade, *Itinérances inattendues*, Lormont, Le Bord de l’eau, 2021.

¹⁴² Jean Viard et Alain Rousset, *op. cit.*

Ensuite, la jeunesse de l'institution régionale et la naissance récente de la Nouvelle-Aquitaine n'ont pas facilité l'émergence d'un service d'archivage structuré au sein du Conseil régional. Pour l'illustrer, nous étions les premiers à nous inscrire à un logiciel nouvellement créé dans le but d'ouvrir les archives aux chercheurs, et un premier règlement de consultation a été voté en séance plénière dans le courant de cette thèse, en 2022. Clin d'œil de l'histoire, il a été adopté lors d'une de nos présences à l'hôtel de région. Le service est donc en cours de structuration, et voit la fusion perturber le classement des archives, avec des situations quelque peu cocasses, comme celles de fonds concernant l'ancienne région Aquitaine stockées... à Poitiers, par manque de place à l'hôtel de région bordelais. Une partie non négligeable de la documentation est également conservée de façon provisoire chez un tiers archiveur.

Enfin, et c'est peut-être la principale difficulté à laquelle nous avons eu à faire face : la délicate approche des élus et des partis politiques. Dans un premier temps, n'ayant personnellement aucune attache dans ce monde politique régional, nous ne disposions d'aucun moyen de joindre quelconque élu. Il s'est avéré particulièrement laborieux d'obtenir un contact pour de nombreux conseillers ou conseillères. Seuls les élus actuellement en poste disposent d'un mail « officiel » associé à leur mandat régional, dont la composition est identique pour toutes et tous : prénom.nom@nouvelle-aquitaine.fr. Cependant, cette information n'est pas disponible au premier abord, et il faut donc en avoir connaissance pour pouvoir en faire usage. D'ailleurs, elle n'est pas gage d'une prise de contact réussie... Il est apparu d'autant plus complexe de joindre nombre d'anciens élus, pour partie retirés de toute vie publique, même si nous trouvons parmi eux des gens actuellement en poste dans des mandats distincts.

Cette barrière dans la prise de contact est, à nos yeux, une première illustration du déficit de reconnaissance et de lien entre les citoyens et les élus régionaux. Soulignons ensuite que ces canaux officiels de communication sont parfois noyés sous un tas de demandes, et que certains entretiens n'ont pu voir le jour qu'à la suite de nombreuses relances. De plus, certaines requêtes sont demeurées, malgré plusieurs tentatives, sans réponse. Il en est de même pour les sollicitations de partis politiques. Nous avons évoqué dans les remerciements la liste de ceux qui ont répondu à nos demandes, vous comprendrez que les autres sections, groupes ou fédérations n'ont pas donné suite.

Finalement, la plupart des contacts que nous avons pu obtenir ont été des informations obtenues personnellement lors des entretiens, grâce par exemple à l'obtention d'adresses mails ou de numéros téléphoniques, à notre demande ou sur proposition d'une personne interrogée. Signalons aussi d'emblée que bien des conseillers ou anciens conseillers se sont montrés étonnés de l'existence d'une telle recherche.

Si cette difficulté est un handicap considérable qu'il convenait de souligner, il est également impératif de préciser que, lorsque le contact avec un ou une élue a été établi, nous n'avons essuyé que peu de refus. Une fois la discussion entamée, il faut donc saluer la disponibilité de l'immense majorité des élus qui ont manifesté un fort intérêt pour exprimer leur vécu d'élue régionale.

Globalement, et pour conclure sur cette présentation du travail engagé par le programme et plus spécifiquement dans le cadre de notre thèse, il est intéressant de constater que les objectifs de méthode ont été remplis, en surmontant ces contraintes. En outre, la réalisation successive des entretiens, puis l'analyse des données quantitatives et qualitatives issues de nos travaux, ont permis une évolution de la problématisation de nos axes de recherche. C'est un des avantages du choix des entretiens semi-directifs, qui favorisent le développement par les personnes interrogées des points leur semblant les plus pertinents, donc l'évolution de nos questionnements et de nos axes de recherches.

Nous en arrivons donc, pour conclure cette introduction, à la présentation de ce processus de réflexion.

IV. De la prosopographie au questionnement d'une classe politique régionale.

Nous l'avons dit, l'objet principal de la thèse ici retranscrite constituait en la réalisation d'une prosopographie des élus régionaux de Nouvelle-Aquitaine. Pour autant, elle ne saurait être une problématique à elle seule¹⁴³. Elle doit donc nourrir les réflexions supposées par le programme ELURENAQ et qui se traduisent par les visées de ce dernier, exposées plus haut.

Immédiatement et dès le début des entretiens, les résultats ont permis un premier questionnement : Les conseillers et conseillères régionaux constituent-ils, dès le départ, une classe politique à part ? Leur ancrage dans le système politique, au travers de leur inscription dans les partis et la pratique du cumul des mandats, ne gomme-t-il pas le sentiment d'appartenance régional qui devrait accompagner la naissance de la collectivité ? La première élection au suffrage universel suppose-t-elle une nouvelle classe politique régionale, spécifique à la collectivité ? Les enseignements de la base de données ont permis de répondre par la négative. Les élus régionaux semblent, au moins pour les premiers mandats, noyés dans d'autres fonctions plus valorisantes.

Dès lors, nous concentrer uniquement sur la prosopographie de ces élus paraissait peu pertinent. En effet, quel intérêt de détailler en profondeur les profils d'élus qui sont majoritairement déjà présents dans d'autres mandats, et ont donc déjà été abordés à ce titre ?

Nous avons alors fait le choix de lier constamment la prosopographie axée sur des données quantitatives à des informations qualitatives. Pour ce faire, il fallait associer en permanence l'évolution de la classe politique régionale à celle de la collectivité en elle-même.

Plus qu'une étude exclusive de l'écu, l'intérêt de la recherche a davantage basculé sur le « sens de la mission » de l'écu régional. Comment l'écu régional considère-t-il son mandat ? Comment perçoit-il le fonctionnement, le rôle, la mission de la collectivité dans laquelle il siège ? Comment envisage-t-il son action, ses compétences, et les moyens qui lui sont attribués ? Que pense-t-il des évolutions de la décentralisation et du rôle dévolu à la région dans ce contexte ? Par ces interrogations, la problématique de notre recherche

¹⁴³ Il s'agit d'un élément mis en avant par le jury des comités de suivi qui ont rythmé ce travail doctoral.

a évolué vers le vécu par les élus de l'institution régionale, au regard du profil que faisait émerger l'étude prosopographique.

Trois périodes semblent alors se dégager pour structurer nos analyses. Les trois premiers mandats régionaux, entre 1986 et 2004, en constituent une. La mise en œuvre de la région comme collectivité territoriale est apparue comme une préoccupation majeure des témoins d'alors.

Comment naît une institution locale ? Comment les élus participent-ils à ce processus ? Comment ce dernier fait-il évoluer leur profil ? Dans cette période, voit-on rapidement naître parmi les élus l'idée d'un attachement à l'échelon régional ? Perçoivent-ils ce mandat avec intérêt ? Quelle dynamique retiennent-ils de ce mouvement qui, au départ, vise à régénérer la démocratie locale et mieux prendre en compte les besoins du territoire ?

Dans un second temps, nous poursuivons avec les deux mandats suivants, entre 2004 et 2015. Ceux-ci correspondent à la mise en œuvre de l'acte II de la décentralisation, de même que celle de la loi sur la parité en politique. Elle est donc l'occasion d'associer les évolutions de l'action régionale et son affirmation dans le temps avec celles de ses élus. La réforme, qui semble indiquer dans sa préparation qu'elle vise à relancer le processus de régionalisation, a-t-elle atteint ses buts ? Comment ses effets se conjuguent-ils à la mise en place des législations sur le cumul ou de la parité en politique, qui ont aussi pour but de donner plus de souffle à la vie publique ? Ces éléments se vérifient-ils dans la parole des élus ? Ont-ils, pendant ces années de l'acte II de la décentralisation, ressenti un nouveau dynamisme régional ? La région vient-elle se positionner comme la nouvelle institution d'avenir telle que l'entend le législateur ou le perçoivent certains élus, dont Alain Rousset en Aquitaine¹⁴⁴ ? Qu'en est-il sur le terrain des « petits élus » ?¹⁴⁵

Enfin, la dernière période est celle débutant en 2015 et faisant suite à la réforme territoriale menée par le Président François Hollande, avec une élection régionale au mois de décembre pour un début de mandat au 1^{er} Janvier 2016, et s'achevant avec une ultime élection en 2021. Ce troisième temps régional que nous définissons est évidemment celui de la mise en œuvre de la fusion. Le lien avec l'élu régional est éminemment visible, avec

¹⁴⁴ Jean Viard et Alain Rousset, *op. cit.*

¹⁴⁵ Ce terme volontairement provocateur renvoie à la communication de Laurent Jalabert lors d'une journée d'étude du programme ELURENAQ à Pau (08/04/2022), sur les « grands élus » ou Présidents de région omnipotents.

tout un tas de questionnements relatifs à la participation ou non de ces élus à ce processus, et aux conséquences de ce dernier sur leur activité, et plus globalement sur la composition des bancs du Conseil régional. Le phénomène est d'autant plus marqué que la Nouvelle-Aquitaine, fusion de trois régions, devient le plus grand ensemble régional du pays. Comment cette fusion a-t-elle été vécue par les élus ? Qu'en retiennent-ils dans l'exercice de leur mandat ? Perçoivent-ils l'idée d'une région devenue « cheffe de file » des collectivités territoriales dans leur réalité d'élus ? Voient-ils naître un sentiment d'appartenance à cette Aquitaine « nouvelle », promue par son président ?

L'ensemble de ces considérations se résume finalement à une seule question qui a structuré la mise en œuvre de notre travail :

La construction de la région Nouvelle-Aquitaine depuis 1986 a-t-elle engendré la naissance d'une nouvelle classe politique régionale ? Comment les élus de cette assemblée perçoivent-ils son développement et son rôle dans la France de la V^e République ?

Suivant la logique émise juste avant dans la présentation de notre processus de problématisation, la réponse s'effectuera en trois temps.

D'abord, nous analyserons la distinction entre une collectivité nouvelle et une classe politique y siégeant qui semble totalement ancrée dans la politique. Nous nous baserons dans cette première partie sur l'exemple aquitain, la région étant celle qui a pu mobiliser le plus de personnes au sein du programme et qui est donc la seule à voir les données de l'intégralité de ses élus, un total de 452, entièrement complétées dans notre base de données.

Il s'agira donc de débiter par la base d'une approche prosopographique, pour interroger le profil socio-professionnel et les parcours politiques des personnes élues à la région¹⁴⁶. Le mode de scrutin régional ou la place des partis politiques dans le fonctionnement de la collectivité jouent ici un rôle central. La conséquence logique est une absence de spécificité des conseillers et conseillères régionaux vis-à-vis du reste de

¹⁴⁶ Ce choix a été fait au cours de la recherche en accord avec notre directeur de recherche, en raison de la crise covid. Nous avons rapidement été confrontés à l'impossibilité matérielle d'élargir la constitution complète des données vers le Limousin ou le Poitou-Charentes, compte tenu des déplacements vers ces espaces devenus complexes pendant presque une année de cette recherche doctorale.

la classe politique. Cela s'explique notamment par l'attrait que peut représenter ce nouvel espace de pouvoir, un intérêt notamment illustré par la présence de figures politiques locales, et dont le duel entre André Labarrère et Jacques Chaban-Delmas est une illustration.

Cet ancrage ne facilite pas la naissance, pour la nouvelle région, d'une identité qui lui est propre, d'autant que le mode de scrutin départemental et l'exercice d'autres mandats par la majorité des élus brouillent également l'identification des conseillers par les électeurs, et nuisent donc à sa représentation dans l'imaginaire collectif. *A contrario*, le contexte de régionalisation va de pair avec un élan régionaliste et, en l'espèce, un essor de revendications autour de la question basque et gasconne ou occitane.

Le Conseil régional aquitain doit alors apprendre à faire région. De la sorte, la collectivité débute dès ses premières mandatures une affirmation concrète, prenant en charge les compétences qui sont les siennes. En privilégiant une action solide dans le domaine de la formation et des lycées notamment, elle s'impose comme la collectivité de l'avenir. La politique de contractualisation et de projection qu'elle mène en partenariat avec l'État participe à ce phénomène. Paradoxalement, ces éléments qui lui donnent un nouvel élan sont également ceux qui freinent l'émergence d'une classe politique régionale identifiée. En effet, ces compétences éloignent l' élu du quotidien, et la contractualisation limite le pouvoir d'un Conseil régional toujours soumis au bon vouloir de l'État. Tout cela nous conduit, déjà, à questionner une sorte de statut intermédiaire de l' élu régional.

Dans un second temps, nous poursuivrons en nous attardant sur les deux mandats régionaux suivants. Ceux-ci seront l'occasion de constater deux phénomènes. D'abord, dans la continuité de l'action se mettant progressivement en place à la fin du siècle dernier, une réelle gouvernance régionale semble s'installer en Aquitaine. Après un acte II de la décentralisation favorable à sa consolidation dans le débat public, l'Aquitaine renforce ses prérogatives, à la marge, et voit son budget poursuivre une augmentation continue, pour atteindre à la fin de la première décennie des années 2000 la barre du milliard d'euros.

Parallèlement, une évolution de la classe politique occupant les bancs du Conseil régional est à l'œuvre. C'est, pour commencer, la loi sur la parité qui entraîne un bouleversement de sa composition. La collectivité régionale étant indéniablement celle sur laquelle elle a le plus d'effet, le Conseil régional atteint quasiment la parité à la fin de la décennie, malgré une féminisation s'exerçant parfois en trompe-l'œil. Elle se combine à une perte d'intérêt du mandat de la part des élus de premier plan qui semblent lui

préférer l'exercice de mandats locaux, considérés comme plus proches des citoyens et donc favorables à un réel ancrage politique, ou nationaux, plus propices à une exposition renforcée ou à l'exercice d'une carrière politique d'envergure.

Finalement, la combinaison de ces deux dynamiques a des conséquences paradoxales quant à l'émergence d'une classe régionale. L'affirmation de la gouvernance régionale, dans un premier temps, va de pair avec l'apparition de phénomènes longuement constatés dans l'exercice du pouvoir au sein de la V^e République. Ainsi, une présidentialisation et une centralisation se constituent, tant comme des écueils à corriger que comme des dangers à éviter. Aussi, alors que l'élu régional ne dispose, comme les élus locaux, d'aucun statut de l'élu, il semble encore davantage pâtir de cette lacune par la poursuite de l'affirmation de son statut intermédiaire. Perdant de l'intérêt vis-à-vis d'élus dits plus traditionnels, le mandat ne peut donc devenir un lieu effectif de renouveau politique.

Enfin, notre ultime partie se concentrera logiquement sur la fusion des régions et la réforme territoriale qui l'accompagne. Elle sera d'abord l'occasion de constater le bouleversement qu'elles représentent pour la construction régionale. Entre confirmation d'un pouvoir régional puissant et émergence d'une force de frappe considérable d'un côté, et perte d'identités fragiles et absence de budgets conséquents accompagnant la fusion de l'autre, son bilan est en demi-teinte du point de vue de la collectivité.

Le quotidien de l'élu est également, de fait, bouleversé. Celui-ci est noyé dans une immensité qui perturbe encore davantage son lien direct avec la population qu'il doit représenter. Absent du processus décisionnel, il le semble également des considérations politiques des lois alors votées.

Finalement, nous assistons au paroxysme du paradoxe régional émergent au fil de nos résultats. En effet, la fusion et le contexte d'exercice du premier mandat qui la suit semblent dans un premier lieu favorables à l'aboutissement d'une réelle classe politique régionale. Les évolutions socio-professionnelles se poursuivent lentement, et sur un plan politique, la collectivité est de plus en plus une porte d'entrée dans le monde politique électif. Son statut intermédiaire est également renforcé par sa nouvelle dimension et par le rôle de cheffe de file qu'elle tient désormais dans le domaine économique et de l'aménagement, au travers des grands schémas directeurs qu'elle édicte. Cependant, dans la continuité, il semble que ses faiblesses deviennent des atouts et que ces derniers se muent en faiblesses... En effet, si la nouvelle région est rejetée par une partie de la classe politique et moins identifiée par l'électorat, alors elle devient un lieu privilégié pour de

nouveaux élus. De même, l'absence de proximité peut être valorisée comme une nouvelle façon d'envisager l'exercice d'un mandat territorial, loin de la politique locale basée sur les fiefs traditionnels.

Pourtant, *a contrario*, la prise de pouvoir régionale par la fusion favorise le développement des pratiques de présidentialisation et de centralisation, alors que l'immensité territoriale provoque également une relocalisation de la politique, de la part d'élus conscients de l'impossibilité d'agir à l'échelle régionale et favorisant donc une approche extrêmement localisée. Un comble pour une collectivité dont l'objectif est justement de prendre de la hauteur, et un paroxysme pour un paradoxe régional qui n'a de cesse d'accompagner chaque évolution de la régionalisation.

Partie 1 : Une collectivité nouvelle, une classe politique ancrée : l'exemple de l'Aquitaine (1986 – 2004).

Avec la proclamation de la région comme collectivité territoriale disposant d'une assemblée dotée de la légitimité du suffrage universel, il paraît nécessaire de nous interroger sur la classe politique issue de cette élection inédite. La région naissante marque-t-elle une rupture avec l'Établissement Public Régional instauré en 1972, dans lequel ne pouvaient siéger que des élus disposant déjà d'un mandat ? Assiste-t-on à un renouveau politique au sein des hémicycles régionaux ? Comment les partis politiques traditionnels abordent-ils ce nouveau pouvoir ? Des formations plus modestes et moins intégrées dans d'autres assemblées parviennent-elles à se saisir de l'opportunité d'un mode de scrutin proportionnel ?

Pour aller plus loin, nous questionnerons également l'exercice de ce pouvoir régional accru, en étudiant la façon dont la collectivité s'empare des compétences qui lui sont attribuées par la loi. Aussi, dans une Aquitaine marquée par des identités infrarégionales et un contexte particulier, surtout au Pays basque, le Conseil régional parvient-il à affirmer la place nouvelle qui est la sienne ? Comment la région impose-t-elle son existence, son identité ?

Finalement, alors que les lois de décentralisation font d'elle une collectivité territoriale tournée vers l'avenir, à la différence d'un département et d'une commune plus ancrés dans le quotidien, la région ne risque-t-elle pas de paraître éloignée des citoyens qu'elle représente ? Ce domaine de compétences n'est-il pas à double-tranchant, entre la favorisation d'une affirmation politique et l'éloignement du terrain, de l'électorat ?

Notre analyse se cantonnera dans cette première partie au périmètre géographique de l'ancienne Aquitaine, et de ses cinq départements que sont les Pyrénées-Atlantiques, les Landes, le Lot-et-Garonne, la Dordogne et la Gironde. Pourquoi ? D'abord, parce qu'elle est la seule des trois anciennes régions entièrement complétée dans notre base de données, présentée en introduction. Enfin, c'est là que la question de l'identité, qui nous accompagnera dans cette première partie, est la plus prégnante, notamment par la présence des cultures basque, gasconne ou périgourdine préexistantes à l'Aquitaine.

Chapitre 1 : Un élu au cœur du système politique.

Pour commencer, il convient d'analyser les résultats électoraux de la première élection au suffrage universel direct, avec une question directrice : qui sont les élus qui en sortent vainqueurs ? Il semble d'abord qu'ils soient intégrés au système politique, à la fois par leur présence au sein de partis politiques, par leur profil socio-professionnel et par l'exercice d'autres mandats, locaux et nationaux. Cette intégration est donc notamment due au rôle prépondérant des partis dans le champ politique régional naissant, surtout au moment de l'élection.

Le choix du mode de scrutin a, de ce point de vue, de lourdes conséquences. Cette place considérable conduit des figures politiques locales à s'intéresser à ce cadre de jeu nouveau, pour la conquête d'une « *nouvelle parcelle de pouvoir* »¹. En 1986, le duel que se livrent Jacques Chaban-Delmas (RPR) et André Labarrère (PS) est en ce sens tout à fait parlant. Ces deux hommes complètement ancrés politiquement au sein de leur territoire, figures de la politique nationale, cherchent à obtenir la Présidence de la région Aquitaine. Cette fonction est alors synonyme de renforcement de leur pouvoir et la traduction d'une légitimité politique déjà bien affirmée.

I. Des conseillers déjà inscrits dans la dynamique politique.

L'instauration d'un scrutin de listes, elles-mêmes définies par les partis politiques au travers de leurs instances territoriales et de leurs adhérents, confère à ces derniers un rôle central. En conséquence, en Aquitaine, les élus bénéficiant des positions les plus avantageuses sur ces listes sont les plus aguerris et coutumiers des batailles politiques électorales. Il en ressort ainsi une absence de spécificité de la classe politique régionale nouvellement élue à l'issue du premier scrutin.

¹ Expression utilisée par Alexis Arette, ancien conseiller régional, dans un entretien en date du 19/07/2021, réalisé par l'auteur.

A. Le mode de scrutin de liste : une place cruciale pour les partis politiques.

Le rôle conséquent des partis politiques s'affirme bien dès 1986, par le caractère même du scrutin. Immédiatement, celui-ci conduit à l'élection d'une classe politique bien rodée aux mécanismes politiques.

1. Une emprise immédiate.

Le mode de scrutin des élections régionales est défini par la loi du 10 juillet 1985². Le choix du législateur s'oriente vers un scrutin proportionnel de listes, octroyant aux vainqueurs un mandat d'une durée de six ans.

Concrètement, l'électeur doit choisir d'attribuer sa voix à une liste de noms plutôt qu'à une seule personne, comme c'est le cas lors d'un scrutin uninominal. Une particularité à noter, que nous développerons plus longuement dans une partie suivante : les listes sont départementales. Dans notre exemple aquitain, cela se traduit par cinq listes différentes pour chacun des départements de la région, disposant de la sorte de leur propre figure politique menant la campagne, sans qu'aucune tête de liste ne soit définie régionalement. Ainsi, l'électeur sait en faveur de quelle liste il vote, mais pas nécessairement pour quel futur Président. La longueur de chacune d'entre elles est dictée par le nombre d'élus à pourvoir, lui-même défini selon l'importance démographique du département. De la sorte, en 1986, les Girondins élisent 34 personnes alors que les Landais et Lot-et-garonnais n'en élisent que 10. La Dordogne et les Pyrénées-Atlantiques bénéficient, quant à eux, respectivement de 12 et 17 représentants³.

Un tel fonctionnement donne un rôle majeur aux partis politiques⁴. En effet, pour participer à l'élection, il est nécessaire de disposer de suffisamment de personnes prêtes à s'associer au sein d'une même liste. Cela passe obligatoirement par trois prérequis : un accord sur le programme, sur les membres présents dans ladite liste ainsi que sur l'ordre dans lequel ils apparaîtront. Des conditions relativement importantes, et donc extrêmement handicapantes pour quiconque souhaiterait investir ce champ politique régional sans structure d'appui.

² Loi n°85-692 modifiant le code électoral et relative à l'élection des conseillers régionaux, legifrance.gouv.

³ Les conseillers régionaux d'Aquitaine en 1986, Politiquemania.

⁴ Jacques Rondin, *Le sacre des notables : la France en décentralisation*, Paris, Fayard, 1985.

Les partis politiques disposent en effet de toutes les ressources qu'il convient de détenir pour remplir les trois conditions que nous venons de citer. André Mariette, élu socialiste ayant siégé lors du premier mandat, met en cause ce type de fonctionnement, assurant que ce n'est pas « *la bonne méthode d'élection* », car « *les candidatures sont faites par les politiques et les équipes des partis* »⁵. En ce sens, dès 1986, l'élection régionale se rapproche plus d'un scrutin national que local, un paradoxe qui génère immédiatement une ambiguïté pour son identification par l'électeur.

D'abord, les partis bénéficient d'un réseau d'élus, de militants, d'adhérents et de sympathisants. Bien que la possibilité de figurer sur une liste électorale s'éloigne au fur et à mesure qu'avance cette courte énumération, cette dernière est déjà illustratrice de leur capacité politique en termes de mobilisation de candidates et candidats potentiels⁶.

Ensuite, ils cultivent en leur sein une relative union programmatique. Effectivement, toutes les personnes qu'ils réunissent ou qui gravitent autour d'eux partagent, *a minima*, des valeurs et opinions communes qui facilitent une association au sein d'une même liste électorale.

Enfin, les partis politiques, organisés pour la plupart en fonction de l'organisation territoriale française et disposant ainsi de structures locales, départementales ou régionales, ont les clefs pour la définition de la liste et de l'ordre d'apparition de chacun de ses membres. Sur ce dernier point, nous pouvons d'ores et déjà apporter une nuance. Bien qu'il soit un avantage, il est également synonyme de conflits internes parfois violents, chacune des sections ou chaque courant de pensées souhaitant bien sûr faire figurer ses représentants aux meilleures positions possibles, aux places dites éligibles, comme l'illustre régulièrement à cette époque le cas du Parti Socialiste⁷. Ces positions correspondent au nombre de personnes ayant une chance d'être élus.

Bien que le jeu électoral ne soit pas une science exacte, cet aspect est à mettre en relation avec l'évolution contemporaine des outils de mesure de l'opinion. Le développement des sondages et du rôle des médias n'y est pas étranger⁸. Ainsi, nous sommes en mesure, sinon de prédire, de prévoir à peu de choses près les résultats d'une élection sur un territoire donné. De fait, les partis politiques et les candidats connaissent plus ou moins leurs chances de victoire à la veille d'une participation à une élection. Dans

⁵ Mariette André, 01/10/2021 et 05/10/2021 (entretien de l'auteur).

⁶ Dès 1986, le Parti Socialiste dispose d'un nombre conséquent de « volontaires », largement supérieur aux places à pourvoir.

⁷ Archives du Parti Socialiste 64, non classées. Nous faisons ici en particulier référence à des lettres internes, que nous ne dévoilons pas en raison de leur contenu nominatif et des personnes qu'elles visent.

⁸ Jean-Yves Dormagen, *Introduction à la sociologie politique*, Bruxelles, De Boeck supérieur, 2015.

notre exemple, ils sont en capacité de définir les positions potentiellement gagnantes, qualifiées par exemple dans un document interne de « *places utiles* »⁹.

L'éligibilité, notion fondamentale pour la compréhension du fonctionnement d'une démocratie représentative, est donc ici totalement encadrée par les appareils politiques locaux. Correspondant, pour un élu, à la crédibilité qu'il renvoie et à sa légitimité pour concourir au mandat auquel il prétend candidater, elle est en effet entièrement jugée par les mécanismes partisans que nous venons de décrire. Comparant les différents modes d'élection, Mathieu Bergé, conseiller régional, confirme : « *sur une élection régionale, vous êtes très lié au parti politique* »¹⁰. D'ailleurs, les lettres faisant acte d'un souhait de candidature à l'élection, en 1986 comme en 1992, ressemblent presque à un entretien d'embauche, dans lequel la personne vante devant l'instance dirigeante son expérience militante et élective, et les qualités qui feront d'elle une ou un bon conseiller régional¹¹.

Pour poursuivre, l'expérience acquise au cours de participations répétées à différentes campagnes électorales est aussi un aspect primordial. Un parti, fort d'une durée d'existence relativement importante, composé d'élus et de militants ayant déjà participé à des campagnes et donc *a fortiori* à l'élaboration de listes, part forcément avec un avantage au sein du champ politique régional. Ce processus est effectivement habituel pour lui, presque une formalité.

Afin de l'illustrer, prenons encore l'exemple du Parti Socialiste. Les archives de la Fédération départementale des Pyrénées-Atlantiques, aimablement mises à notre disposition, nous permettent de suivre attentivement toute la dynamique interne à une campagne régionale. Il convient de préciser, au préalable, que ce parti est organisé en courants de pensées¹². Chacun d'entre eux, mené par une figure du parti, propose des motions lors des Congrès. Les instances directives, qu'elles soient nationales ou locales, doivent ainsi correspondre aux rapports de force entre ces courants distincts. Unis autour d'un même mouvement, autour d'un programme commun pour les élections nationales, - parfois même avec d'autres partis comme ce fut le cas en 1974 -, ces tendances se manifestent inévitablement lors d'élections internes, et visent à orienter le projet porté par le parti et sa manière de le faire, à la fois dans ses propres instances mais aussi dans les

⁹ PS64, non classée. Courrier du Secrétariat national aux fédérations.

¹⁰ Bergé Mathieu, 17/12/2021 (entretien de l'auteur).

¹¹ PS64, non classée. Lettres de candidature à une place sur la liste des régionales.

¹² Alain Bergounioux, *Le Long Remords du pouvoir Le Parti socialiste français (1905-1992)*, Paris, Fayard, 1992.

collectivités qu'il dirige. François Maitia, conseiller régional entre 1994 et 2010, précise, au sujet de la formation socialiste : « *dans ses grands principes pour l'élaboration des listes régionales, se trouve en premier lieu le respect des sensibilités internes du parti* »¹³. René Ricarrère, qui fut co-responsable de la tendance rocardienne avec le député Henri Prat, confie l'importance de ce fait dans son positionnement sur la liste, lui permettant d'entrer à la région dès 1986¹⁴.

De fait, au moment de la désignation des listes pour les premières élections régionales, ces phénomènes apparaissent pour l'obtention des positions les plus avantageuses, à savoir bien sûr celles de têtes de listes départementales, mais aussi celles considérées comme éligibles. Selon le règlement interne du parti, le conseil fédéral a la charge de proposer une liste de candidats et candidates, soumise au vote des adhérents. La Fédération des Pyrénées-Atlantiques suit donc ce processus. Pour autant, des élus et adhérents revendiquent leur mécontentement, justifié par une mauvaise représentation de leur courant, et qui pousse à la création d'une liste dite « *alternative* »¹⁵. Finalement, les adhérents ne votent pas pour valider ou non le choix du conseil fédéral, mais bien pour trancher entre deux propositions distinctes.

Au-delà des considérations idéologiques, ces débats font également la part belle aux enjeux territoriaux. La Fédération départementale est elle-même divisée en sections, pouvant correspondre à des échelons de surfaces inférieures tels que les communes, les cantons ou les circonscriptions. Les représentants de ces périmètres géographiques ont également à cœur de voir figurer au sein de la liste, et si possible en position favorable, des personnes issues de ces terres. Patrice Laurent, ne siégeant que plus tard à Bordeaux, a par exemple mentionné la régularité de la présence d'un élu du bassin de Lacq à la région. « *On a toujours eu un conseiller régional : d'Orthez avec René Ricarrère, d'Artix avec Raymond Elissonde, ou de Mourenx avec Abdi El Kandoussi* »¹⁶, les deux premiers étant élus dès 1986.

De même, un document de campagne s'attache à représenter la carte du département en mentionnant les villes et villages desquels proviennent les candidats, afin d'illustrer le maillage territorial de la liste¹⁷. Celle de Chasse, Pêche, Nature et Traditions

¹³ Maitia François, 17/09/2021 (entretien de l'auteur).

¹⁴ Ricarrère René, 12/07/2021 (entretien de l'auteur).

¹⁵ PS64, non classée. Résultat des votes des adhérents pour la liste des Pyrénées-Atlantiques. Annexe IV. 2.2.1.

¹⁶ Laurent Patrice, 15/06/2022 (entretien de l'auteur).

¹⁷ PS64, non classée. Supplément au numéro 887 du mensuel de la Fédération des Pyrénées-Atlantiques du PS, « Le Travail », 1986. Annexe IV. 2.1.1.

en fait de même en 1992¹⁸, comme celle de l'union UDF/RPR en 1998¹⁹. Nous sommes donc bien au cœur d'un enjeu primordial d'ancrage territorial qui définit la vie politique locale. Cet aspect est d'autant plus présent lorsque nous nous trouvons sur des territoires aux identités marquées. Or, c'est tout à fait le cas du département des Pyrénées-Atlantiques. Il n'est ainsi pas rare de retrouver des archives de débats faisant mention de la nécessité d'équilibres entre représentants basques et béarnais. Selon les dires de Marc Oxibar, actuel conseiller régional (Les Républicains), « *il faut automatiquement jouer sur la bicéphalité Pays Basque / Béarn* »²⁰. Au-delà de cette distinction, des identités plus localisées sont également fortement présentes. Par exemple, des vallées ou des zones rurales cherchent à obtenir un représentant au sein de la liste, par souci de représentativité territoriale. Une lettre de la section socialiste de Tardets plaide par exemple en faveur de l'octroi d'une position éligible à un élu « *du Pays Basque intérieur* », qui serait « *le seul interlocuteur valable pour les problèmes spécifiques à la Basse-Navarre et à la Soule* »²².

Ainsi, les discussions qui entourent l'ensemble de ce moment de la campagne sont parfois virulentes. Elles peuvent tourner au règlement de comptes entre tendances ou entre élus, sur fond de gouvernance territoriale et d'affirmation, de la part de certains élus, de leur influence.

Il apparaît que ce moment de la campagne, nécessaire à la constitution d'une liste, est largement rendu possible par l'encadrement d'un parti politique, avec les dérives que cela peut engendrer²³. Cet acte de « *candidature à la candidature* »²⁴, s'il ne veut pas être soumis à la volonté d'une seule personne formant sa propre liste, doit donc nécessairement compter sur des mouvements politiques préexistants et solidement établis. En outre, cette expérience et ce maillage territorial favorisent le débat interne, - un aspect positif tant que celui-ci ne vire pas au règlement de compte -, et donc une meilleure représentativité de tous les territoires. Assurément, le choix d'un scrutin de liste pour l'élection régionale a donc, immédiatement, offert aux formations politiques une place

¹⁸ PS64, non classée. Document de campagne de CPNT, élections régionales de 1992, Pyrénées-Atlantiques. Annexe IV. 2.1.9.

¹⁹ PS64, non classée. Document de campagne de la liste d'union RPR/UDF, élections régionales de 1998, Pyrénées-Atlantiques. Annexe IV. 2.1.11.

²⁰ Oxibar Marc, 17/11/2021 (entretien de l'auteur).

²¹ Annexe II. 1.3. Carte de la division du département des Pyrénées-Atlantiques, entre Béarn et Pays Basque.

²² PS64, non classée. Lettre de la section de Tardets. Annexe IV. 2.2.2.

²³ Dans un entretien, un ancien élu du Parti Socialiste dénonce par exemple, de nos jours, du « *copinage, du clanisme interne* ». Son témoignage est, en l'espèce, anonyme.

²⁴ Expression régulièrement utilisée dans les lettres faisant actes de candidature pour figurer sur une liste régionale du Parti Socialiste.

non négligeable, que les élus les plus aguerris ne se privent pas de saisir dans la foulée pour entrer en nombre au sein du Conseil régional.

2. Des élus expérimentés à la région.

Les élus à l'expérience politique conséquente occupent, dès le départ, une place majeure. D'abord, l'ensemble du processus que nous venons d'exposer, et qui prend sa source dans le choix du mode de scrutin, opère une première sélection, handicapant les personnes qui ne sont pas membres de mouvements politiques. Cela est essentiellement dû, comme souligné, à la capacité organisatrice et mobilisatrice des partis.

Ensuite, sont aussi désavantagés les candidats et candidates qui appartiennent à des mouvements plus modestes, aux moyens financiers et humains faibles, ou au champ d'action relativement restreint. Dans ce cadre, le caractère départemental des listes peut avoir des conséquences. Prenons l'exemple du mouvement *abertzale*²⁵ au Pays basque. Désireux de saisir la nouvelle tribune offerte par une élection supplémentaire, une coalition présente une liste²⁶. Or, bien évidemment, elle ne peut mobiliser au-delà des frontières basques qu'elle revendique, et n'est donc présente que dans une moitié de l'un des cinq départements. Un contexte qui rend délicat tout poids sur le résultat électoral final et une présence dans l'assemblée élue particulièrement compromise. Comme nous l'a confié Andde Sainte-Marie, ancien porte-parole d'*Abertzaleen Batasuna* et aujourd'hui conseiller régional, le sujet d'une alliance avec des partis hexagonaux pour remédier à cette problématique est en outre une source importante de division au sein de ce mouvement politique²⁷.

Le résultat de cette première étape sélective est nettement visible à la lueur de la composition du premier Conseil régional aquitain :

²⁵ *Abertzale* signifie patriote en *euskara*, la langue basque. Les mouvements dits *abertzale* sont ceux qui revendiquent une autonomie ou une indépendance du Pays basque, entendu ici dans un ensemble réunissant sa partie nord et sa partie sud.

²⁶ PS64, non classée. Article de presse non sourcé, en date du 16/11/1985.

²⁷ Sainte-Marie Andde, 06/10/2021 (entretien de l'auteur).

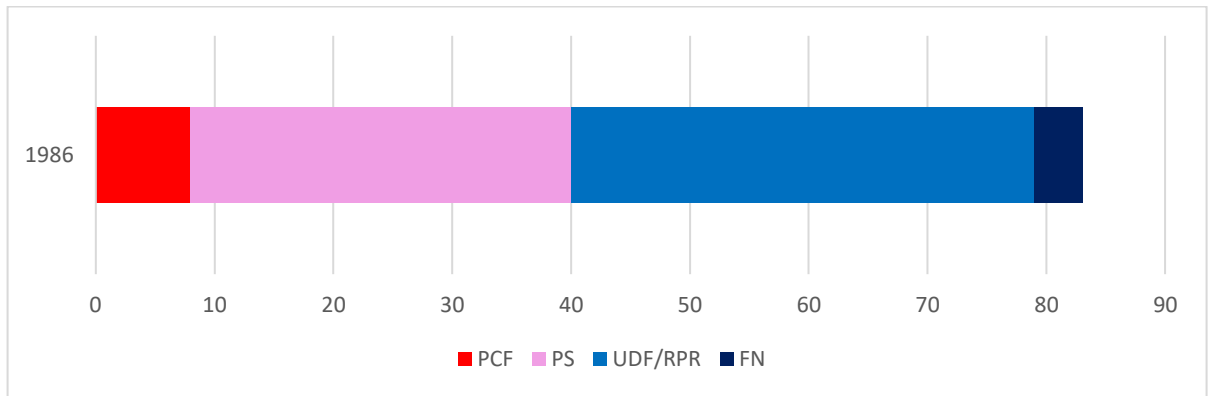


Figure 1 : Composition du Conseil régional aquitain après l'élection de 1986²⁸.

Une seconde sélection s'opère, dans un deuxième temps, au sein des partis eux-mêmes. Effectivement, nous avons souligné voici quelques paragraphes les batailles internes que pouvaient générer la constitution de ces listes, et le caractère virulent de certaines d'entre elles. Dans un tel contexte, ce sont logiquement les élus au poids politique le plus fort qui font entendre leur voix de la façon la plus prépondérante. Celui-ci peut essentiellement être acquis de deux façons. D'abord, en ayant une place de choix dans les instances dirigeantes du parti, dont nous avons détaillé le rôle dans ce processus. Ensuite, en étant extrêmement implanté localement, dans une ville, une circonscription ou un département. Ce second point est nécessairement lié à la conquête d'un ou plusieurs mandats, source de la légitimité politique conférée par le suffrage universel. Dans les actes de candidature du Parti Socialiste, nous avons pu constater la mise en avant de ce point en tant qu'atout de poids²⁹. Aussi, un document présentant la liste proposée aux adhérents prend le soin d'y associer les fonctions principales des personnes y figurant, comme pour attester la légitimité de leur présence³⁰.

Dans les compétitions internes d'ordre idéologique et/ou géographique – l'une et l'autre n'étant pas incompatibles –, qui dessinent les listes régionales, les figures locales occupent ainsi une place considérable. Cependant, sur un second plan, des élus moins exposés médiatiquement ou au poids légèrement inférieur, mais disposant également d'une solide expérience, parviennent aussi à faire valoir leur intérêt. Tout cela fait partie d'un processus de professionnalisation de la politique à l'œuvre depuis le début du siècle dernier, et que les lois de décentralisation vont considérablement renforcer³¹. De la sorte, un ancien élu régional nous a soufflé devoir sa position éligible à son abandon préalable

²⁸ Annexe I. 1.1. Composition du Conseil régional aquitain en fonction de l'appartenance politique, 1986.

²⁹ PS64, non classées. Lettres de « candidature à la candidature » pour les élections régionales de 1986.

³⁰ PS64, non classée. Liste des candidats des Pyrénées-Atlantiques aux élections régionales de 1986. Annexe IV. 2.2.3.

³¹ René Dosière, *Le métier d'élu local*, Paris, Éditions du Seuil, 2014.

d'un canton lors d'une élection générale, à la faveur d'un proche d'un des ténors locaux de son parti³², ce dernier œuvrant en retour à son bon positionnement.

Pour appuyer notre propos, nous allons nous concentrer sur les résultats du 16 mars 1986, date des premières élections régionales au suffrage universel, afin d'entrer dans le détail des données dont nous disposons.

D'abord, l'âge des conseillers et conseillères qui prennent possession de la nouvelle assemblée régionale est déjà révélateur. En moyenne, les élus ayant siégé au cours de ce premier mandat ont accédé à leur fonction de conseiller régional à 51 ans. Cela se vérifie dans chacun des départements, avec des chiffres variant à la marge, sans signification particulière : 49 ans pour les Pyrénées-Atlantiques ou 53 ans pour la Dordogne, par exemple.

D'autre part, nous ne dénombrons au sein de cette assemblée que 15 élus n'ayant exercé aucun mandat préalablement, pour un total de 102, soit 14,7% d'entre eux. Les nouveaux conseillers régionaux le deviennent en moyenne dix ans après l'obtention de leur premier mandat électif, et environ vingt années après leur adhésion à un parti politique³³. Ainsi, les élus de la première mandature ont, en moyenne, adhéré à un parti à l'âge de 29 ans, et obtenu un premier mandat au cours de leur 38^e année³⁴. Ils ont donc une expérience certaine en politique.

En déclinant ces chiffres par rapport à chacun des partis politiques, peut-on observer des spécificités ? Toujours pour cette première élection, l'âge du gain d'une fonction élective est respectivement de 30 et 34 ans pour les conseillers régionaux de l'UDF et du Parti Radical, contre 36 pour le PS, 40 pour le RPR et 45 pour le PCF. En revanche, cet écart disparaît lorsque l'on se réfère à l'âge d'entrée au Conseil régional, les élus de l'UDF devenant même les plus âgés de l'assemblée, les autres demeurant autour de la moyenne. Les variations sont donc marginales et il est difficile d'y voir une quelconque tendance significative en fonction d'un ou des partis en particulier.

En revanche, nous remarquons que le Conseil régional naissant est composé, dans son immense majorité, d'élus expérimentés. Ils disposent à la fois d'un recul sur le fonctionnement du monde politique grâce à l'exercice d'au moins un mandat électif, mais

³² Citation anonyme extraite d'un entretien.

³³ Pour cette donnée, rappelons qu'elle ne concerne que la moitié de l'échantillon des 452 élus, sa précision rendant son obtention particulièrement délicate.

³⁴ Annexe I. 3.1. Vision globale du parcours politique des conseillers régionaux aquitains.

aussi sur l'organisation partisane de la vie politique au travers de leurs années militantes dans des formations diverses.

Pour le second mandat, débutant en 1992, les constatations ne varient que dans une faible mesure. En moyenne, les conseillers et conseillères qui siègent à la région y sont parvenus à l'âge de 50 ans. Ils et elles ont conquis un premier mandat politique à 38 ans, exactement comme lors de la mandature précédente, alors qu'ils et elles ont adhéré à un mouvement politique à 32 ans, contre 29 ans en 1986. Cette hausse sur ce dernier point n'est toutefois pas remarquable, car la valeur redescend à hauteur de 31 ans pour la mandature suivante³⁵. Ce n'est donc absolument pas le point de départ d'une tendance tangible³⁶.

Une distinction à souligner apparaît tout de même lors de la deuxième élection. En effet, un relatif renouveau s'opère avec l'apparition de conseillers de partis émergents, ou auxquels le caractère intégralement proportionnel du suffrage offre une opportunité. Ainsi, le Front National parvient à obtenir huit élus, dont six ont la particularité de présenter un âge d'obtention de premier mandat et d'entrée dans l'assemblée régionale identiques. De même, l'écart entre ces deux étapes n'est que de trois ans pour les nouveaux élus écologistes. Ces partis impulsant un très relatif nouveau souffle, du moins en termes de rotation du personnel politique, permettent donc à des militants sans expérience électorale d'obtenir un mandat. C'est par exemple le cas d'Éric Barouillet, élu frontiste des Landes, ou de Pierre Hurmic, sous la bannière de Génération Écologie. Le Conseil régional est en ce sens, pour eux, une opportunité. Malgré tout, il faut souligner qu'en termes d'âge d'élection, le renouveau est moindre puisque la moyenne d'âge des élus écologistes et frontistes est de 45 ans à leur arrivée à Bordeaux.

³⁵ Dans les années 2000, elle se stabilise ensuite autour de ce chiffre.

³⁶ Annexe I. 3.1. Vision globale du parcours politique des conseillers régionaux aquitains.

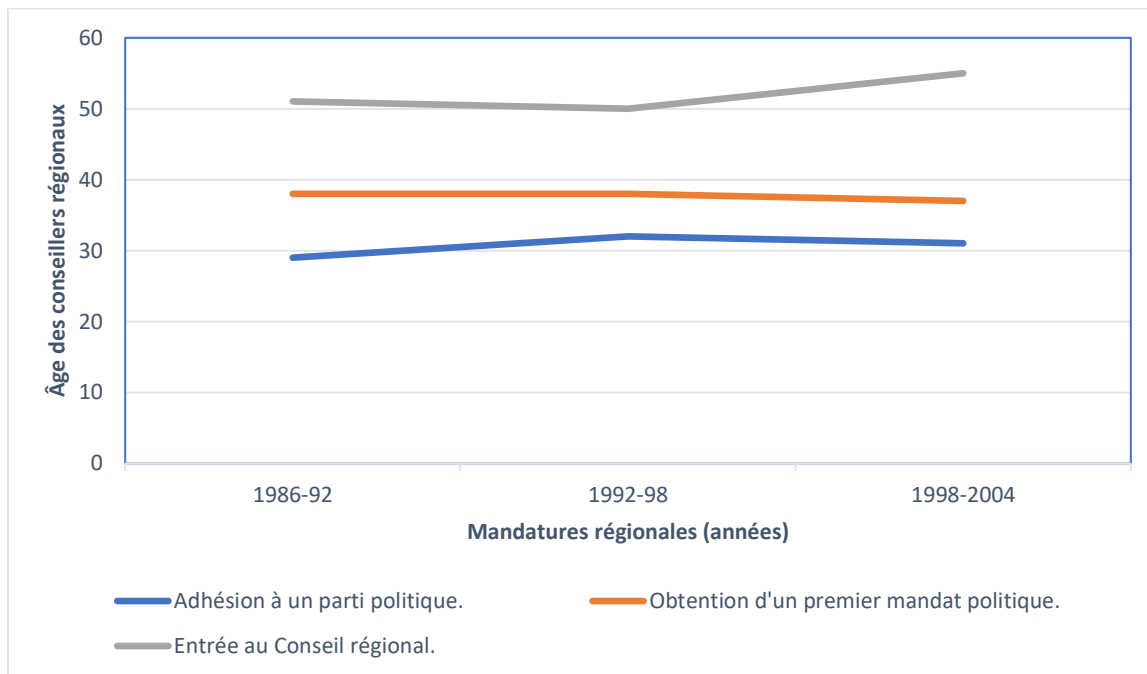


Figure 2 : Parcours politique des conseillers régionaux aquitains jusqu'à leur élection à la région³⁷.

Enfin, dans l'objectif d'interroger le lien entre cette expérience politique, globalement élevée, et le rôle conséquent des partis souligné dans la partie précédente, attardons-nous sur les élus qui n'ont pas d'attache partisane à date d'élection. Nous n'en dénombrons que quatre à la suite du premier scrutin, tout comme lors des deux élections suivantes³⁸. Cela illustre parfaitement la nécessité d'une expérience dans le milieu partisan et l'influence d'une appartenance à un mouvement politique. Lors de ces premières élections verrouillées par un fonctionnement bien établi, la société civile est presque totalement exclue de ce nouveau terrain de compétition électorale. Notons, de plus, que Jean Arriau figure par exemple parmi ces personnes, alors qu'il adhère au RPR dans la foulée de son élection³⁹. Il en est de même pour Alexis Arette⁴⁰. La proportion devient de la sorte dérisoire.

La tendance est donc nette. Le mode de scrutin de l'élection régionale, par listes et par départements, a octroyé une place de choix aux partis politiques, et particulièrement à ceux d'entre eux disposant de l'expérience la plus solide. En procédant ainsi, la

³⁷ Extrait du graphique présenté en annexe, I. 3.1.

³⁸ Annexe I. 10.1. Nombre d'élus n'étant pas membres d'un parti politique à date d'élection.

³⁹ Arriau Jean, 03/05/2022 (entretien de l'auteur).

⁴⁰ Arette Alexis, entretien cité.

régionalisation a permis aux élus les mieux intégrés au système politique de briguer ces mandats. Par voie de conséquence, cela nous amène à constater l'inexistante spécificité de la classe politique qui investit, dès 1986, le Conseil régional aquitain. Celle-ci se fonde dans le personnel politique préexistant et ne dégage aucune nouveauté.

B. Une absence de spécificité des élus régionaux dans la classe politique française.

Cette ressemblance plus que frappante se traduit en deux points, le second étant la conséquence logique du premier. En effet, la pratique régulière du cumul des mandats entraîne une présence accrue d'élus déjà investis dans d'autres collectivités et donc, inévitablement, une similitude du profil socio-professionnel.

1. Un cumul des mandats omniprésent.

Commençons par définir ce phénomène. Simplement, il s'agit de détenir plusieurs fonctions électives. Un cumul classique concerne au moins deux mandats exercés dans un même laps de temps. Il peut alors être vertical s'il correspond à deux fonctions de niveau différent. Si ce n'est pas le cas, il est horizontal. Ensuite, un cumul dans la durée concerne, lui, l'enchaînement de plusieurs mandats successifs au travers d'un parcours politique.

Directement en lien avec le principe électif, il s'est développé en France après l'instauration du suffrage universel⁴¹. Par la constitution de notabilités mettant progressivement la main sur la vie politique locale, il s'est progressivement institutionnalisé⁴². En revanche, sa diffusion à une large échelle demeure récente.

⁴¹ Union Démocrate Française, *Faut-il limiter le cumul des mandats ? Rapport du Groupe de travail sur le cumul des mandats*, Paris, Rapport du groupe de travail sur le cumul des mandats, 1980.

⁴² Direction de la documentation française, *Le cumul des mandats et des fonctions : une réforme au cœur de la modernisation de la vie politique*, Paris, La documentation française, 1998.

En effet, l'Institut Montaigne évalue qu'il touche à 30 et 40% des parlementaires sous les III^e et IV^e Républiques⁴³, avant de s'étendre rapidement avec la V^e République. En 1973, le chiffre s'est inversé et seuls 30% de parlementaires ne cumulent pas⁴⁴. Plus récemment, d'après un rapport du Sénat, 476 députés sur 577 (82,4%) et 267 sénateurs sur 348 (78,2%) sont en situation de cumul au 1^{er} janvier 2012⁴⁵. Notons que c'est une particularité du système politique français, cette pratique n'étant absolument pas répandue au sein de démocraties similaires⁴⁶. En Allemagne, seulement 10% des députés sont concernés, de même que 13% des élus britanniques aux communes⁴⁷. De la sorte, Guy Carcassonne le considère comme une clef de la vie politico-administrative française, Yves Mény comme une solide convention culturelle et politique, alors que Michel Debré en fait une véritable règle du jeu politique parlementaire et républicain⁴⁸. Il est donc clairement institutionnalisé, avec une influence considérable sur le fonctionnement de l'ensemble de la vie politique française, des partis jusqu'aux institutions.

Pour illustrer la traduction de ce phénomène dans la nouvelle assemblée régionale, explorons les données relatives à cette pratique en Aquitaine. Parmi les 102 élus de la première mandature, nous rencontrons ainsi 69 personnes ayant déjà siégé dans un conseil municipal, dont 47 en tant que maires, et 52 comme conseillers généraux. Sur un plan national, 27 ont été députés, 17 ont siégé comme sénateurs, et 5 en tant que députés européens. Enfin, 7 d'entre eux ont également été membres de gouvernements. Le graphique suivant nous offre une vision globale de ce cumul.

⁴³ Ces chiffres sont cités pour introduire un débat ayant pour thème « Faut-il limiter le cumul des mandats », avec Guy Carcassonne, professeur de droit public.

⁴⁴ Rapport d'information du Sénat, n° 365 (2011-2012), 14 février 2012.

⁴⁵ *Idem*.

⁴⁶ Direction de la documentation française, *op. cit.*

⁴⁷ Stéphane Cadiou, *Le pouvoir local en France*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 2009.

⁴⁸ Thomas Frinault, Christian Le Bart et Neveu Érik, *Nouvelle sociologie politique de la France*, Malakoff, Armand Colin, 2021.

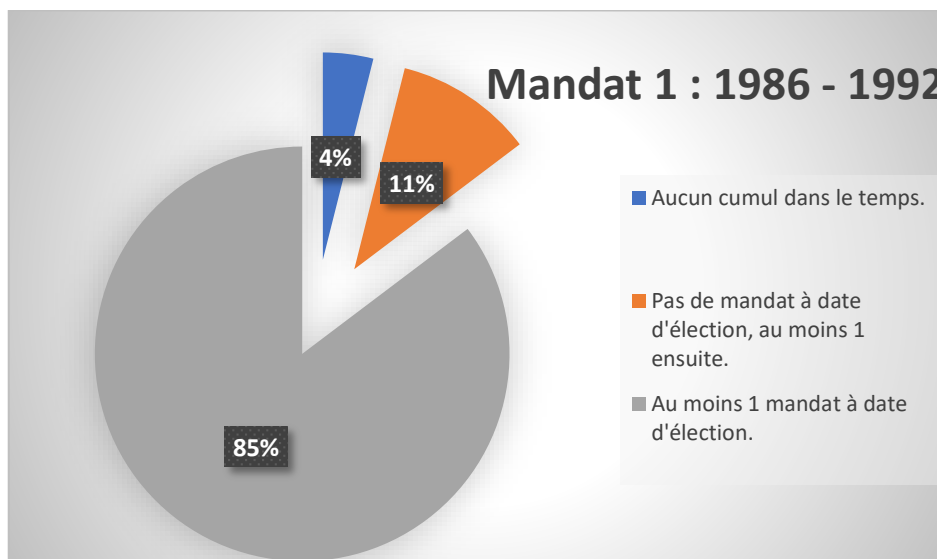


Figure 3 : Pratique et temporalité du cumul des mandats au Conseil régional aquitain, entre 1986 et 1992⁴⁹.

Immédiatement, les conseillers et conseillères de la région sont donc, en immense majorité, des « cumulards ». Précisons que nous entendons ici uniquement caractériser les personnes pratiquant d'autres mandats, sans y apposer la connotation négative qui englobe souvent ce terme, raison pour laquelle nous avons utilisé des guillemets. En effet, nous sommes pour l'instant purement dans une analyse statistique et une simple constatation de ce phénomène. Nous aurons bien sûr l'occasion d'en aborder les conséquences, au travers notamment de l'opinion des personnes interrogées, pour partie directement concernées.

Parmi l'ensemble des 102 élus ayant siégé au cours de la première mandature, ils ne sont que quatre à n'avoir exercé que leur mandat régional. Onze élus n'ont pas de mandat à date d'élection, mais parviennent à en conquérir au moins un par la suite, débutant ainsi une carrière politique par le biais du Conseil régional. Le peu d'élus extérieurs à ce système politique empreint de cumul des mandats y pénètre donc de plein fouet via la région. Parmi eux, huit entreront dans un conseil municipal, deux deviendront maires, deux autres conseillers généraux. Un autre sera élu sénateur et un dernier au Parlement européen. La première élection a donc été intégrée comme un tremplin politique, au même titre que n'importe quelle autre mandature.

⁴⁹ Annexe I. 9.1. 9. Pratique du cumul des mandats en fonction de l'élection au sein du Conseil régional.

Le Conseil régional n'est alors absolument pas une entité qui se construit en opposition à un schéma politique classique. Il participe même à l'intégration de personnes qui y sont étrangères et paraît en ce sens loin d'être un outil de différenciation politique au travers de la mise en valeur d'une classe politique renouvelée.

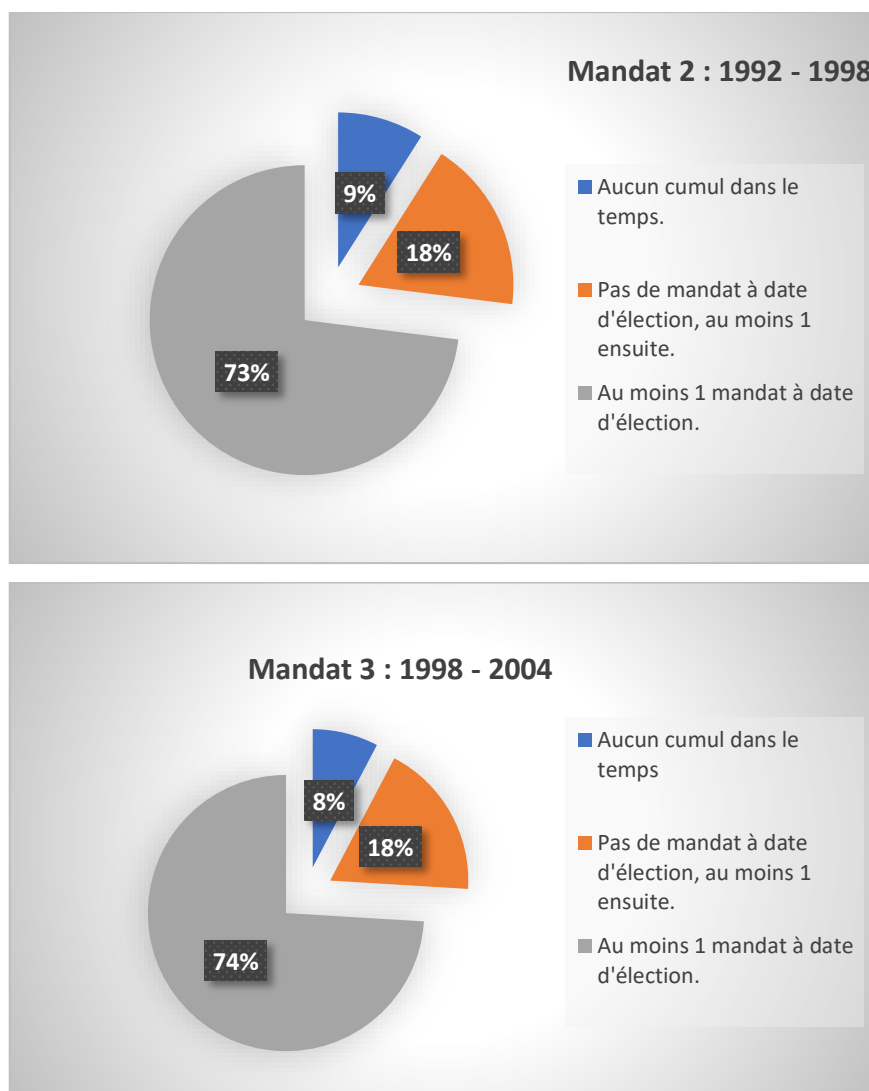
De plus, si nous entrons davantage dans le détail du cumul des mandats, nous constatons rapidement qu'il est généralisé à l'ensemble du système politique. Bien qu'une majorité de ce cumul s'exerce localement, il touche absolument tous les mandats soumis au suffrage des électeurs, déjà cités voici quelques lignes.

Afin d'avoir une meilleure analyse de cette présence extrêmement remarquée d'élus déjà sortis vainqueurs d'une ou plusieurs campagnes, il convient à ce stade de revenir quelques années en arrière. Lorsque la région n'était encore qu'un Établissement Public Régional, rappelons en effet qu'y siégeaient uniquement des élus, qu'ils soient locaux ou nationaux. La détention d'un mandat était la condition pour être nommé à la région. Comme l'instauration d'une élection régionale au suffrage universel ne s'est pas accompagnée d'une législation stricte autour de ce cumul, il est logique de retrouver autant d'élus déjà présents. Dans un tel cadre, certains deviennent même des « cumulards » par l'instauration de cette nouvelle élection, leur ouvrant la porte de la région jusque-là fermée pour une majeure partie des élus locaux. En effet, au-delà de la limitation des cumuls les plus notoires, René Dosière évoque une « *généralisation des cumuls les plus petits* »⁵⁰. André Magre, conseiller municipal de Pau, devient par exemple conseiller régional, tout comme Jacques Bruneau en Gironde. En Dordogne, Katherine Traissac est dans le même cas, et sera par la suite élue en tant que maire. Pour terminer, le Landais Henri Lalanne, qui n'avait connu que l'échelon municipal, siège dans le premier Conseil régional et deviendra ensuite conseiller général et député. Ces quelques exemples corroborent les propos de René Dosière et illustrent les données déjà présentées : le mandat régional est bien une nouvelle source d'intégration dans le champ politique.

Les deux mandatures suivantes octroient une part légèrement plus importante, bien que toujours faible, à de nouveaux élus. En effet, en 1992, neuf conseillers n'exerceront aucun autre mandat. De plus, ils sont dix-huit à le devenir sans expérience électorale, avant d'acquiescer un ou des mandats par la suite. Pour l'élection de 1998, ces

⁵⁰ René Dosière, *op. cit.*

deux données représentent respectivement huit et dix-neuf élus. Les graphiques suivants, traduisant ces quelques chiffres en pourcentage, illustrent cette légère évolution et démontrent que l'influence du fonctionnement de l'EPR s'éloignant avec le temps, la part de nouveaux élus augmente. Elle demeure cependant autour du quart de l'assemblée, un niveau toujours bas et qui prouve la place inamovible du cumul, et le poids toujours prégnant d'une expérience électorale préalable.



Figures 4 et 5 : Évolution de la pratique du cumul des mandats au Conseil régional aquitain, pour les deuxième et troisième mandats⁵¹.

⁵¹ Annexe I. 9.1. Pratique du cumul des mandats en fonction de l'élection au sein du Conseil régional.

Notons également un second point digne d'intérêt : le cumul est plutôt équitablement réparti dans le temps. Ainsi, nous trouvons des conseillers régionaux ayant détenu un ou des mandats de façon antérieure à leur accession au Conseil régional, tout comme certains conservant ces mandats simultanément, ou enfin d'autres qui en conquièrent par la suite. Sur la mandature de 1986, par exemple, 24 conseillers aquitains ont déjà été élus dans une commune en arrivant au sein de l'assemblée, et le sont à nouveau après leur arrivée à la région. Il en est de même pour 29 maires, 29 conseillers généraux ou 13 parlementaires. Durant le second mandat, 21 conseillers municipaux, 30 maires, 20 conseillers généraux et 5 parlementaires sont dans la même situation⁵².

En outre, dans ce cumul dans le temps, de premières tendances apparaissent quant au parcours politique suivi par les concernés. Le mandat local est ici favorisé en tant que mode d'accession à la nouvelle collectivité. Sur ces deux mandatures, nous dénombrons effectivement environ trois-quarts de l'assemblée élue au sein d'une municipalité, et un peu plus d'un tiers en tant que maire. Face à la création d'une nouvelle collectivité, certains d'entre eux ont peut-être souhaité s'y investir afin de mieux y défendre les intérêts de leur collectivité première. Tous deux élus à la région à cette période, René Ricarrère et Jean-Jacques Cazaurang, anciens maires respectifs d'Orthez et d'Issor, évoquent tour à tour les « *attentes* »⁵³ suscitées auprès de la population municipale, et un maire qui doit « *aller à la pêche aux financements* »⁵⁴, deux éléments expliquant l'importance du cumul entre ces échelons.

En revanche, l'exercice d'une fonction parlementaire, particulièrement celle de sénateur, semble être une étape post-régionale. En 1986 et 1992, ils étaient respectivement sept et quatre déjà passés par le Palais du Luxembourg. Il sont toutefois dix et onze à le devenir lors de la poursuite de leur carrière politique. Ainsi, le cumul des mandats dans la durée n'est pas forcément identique selon la fonction à laquelle il se réfère, et s'inscrit visiblement dans une logique de carrière politique ascendante, du local vers le national, favorisée par la professionnalisation du domaine⁵⁵.

Finalement, le cumul des mandats est donc opérant de deux manières distinctes. Il s'étend à la fois simultanément à l'exercice de tous les mandats, tout comme dans la

⁵² Annexe I. 7. Temporalité de l'exercice d'autres mandats par les conseillers régionaux vis-à-vis de l'entrée au Conseil régional.

⁵³ Ricarrère René, 12/07/2021 (entretien de l'auteur).

⁵⁴ Cazaurang Jean-Jacques, 19/10/2022 (entretien de l'auteur).

⁵⁵ René Dosière, *op. cit.*

durée. La complémentarité de ces deux facettes, largement diffusées au sein de la nouvelle collectivité régionale, a pour conséquence logique une porosité entre les différents échelons de représentation politique. Le personnel politique qui gouverne au sein de toutes ces institutions est parfois le même. La région, qui s'affirme progressivement au cours du XX^e siècle et finalement comme collectivité territoriale décentralisée, ne parvient donc pas à s'extraire de ce schéma politique. De fait, une nouvelle classe politique régionale ne peut s'affirmer dans de telles conditions.

2. Un profil socio-professionnel habituel.

Cette part considérable du cumul des mandats au sein des premières assemblées régionales induit une ressemblance plus que frappante entre cette nouvelle classe politique et le personnel électif déjà investi dans les collectivités locales ou dans les assemblées nationales : globalement, ce sont les mêmes élus. Si, comme le souligne Stéphane Cadiou, l'obtention d'un mandat territorial suppose le début d'une carrière politique, cela limite forcément l'intrusion de nouveaux profils⁵⁶. C'est pourquoi, en l'espèce, nous retrouvons des catégories socio-professionnelles familières.

D'abord, l'assemblée régionale n'est pas synonyme d'une féminisation de la vie politique. Au sein du premier Conseil régional aquitain, seules dix femmes sont élues, représentant 9,8% du total⁵⁷. En 1992, elles ne sont toujours que huit, signifiant même une chute à 7,6%⁵⁸. Sur ces deux mandatures donnant naissance à la collectivité régionale, nous n'avons donc ni une place significative accordée aux femmes au départ, ni une évolution positive de celle-ci.

⁵⁶ Stéphane Cadiou, *op. cit.*

⁵⁷ Annexe I. 4.2. Nombre de femmes siégeant au sein des Conseils régionaux aquitains.

⁵⁸ *Idem.*

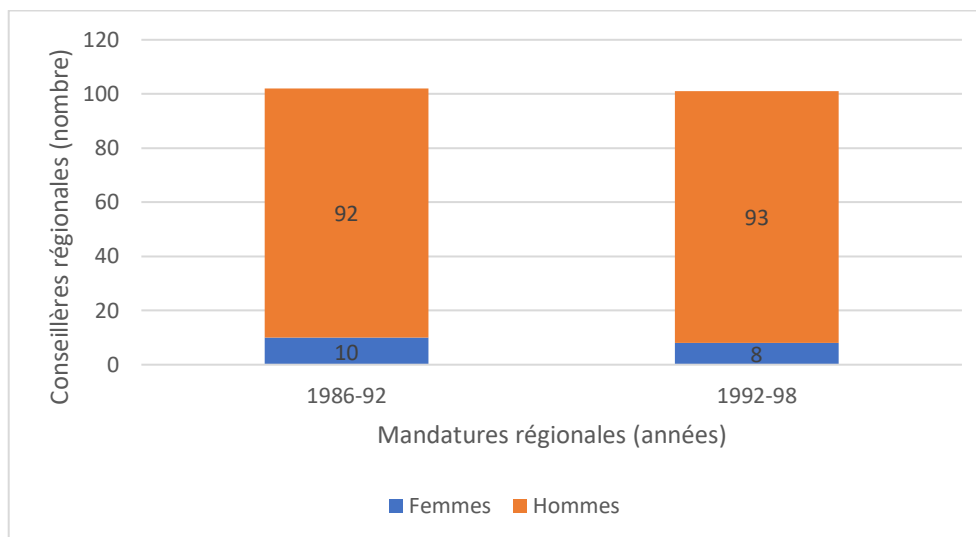


Figure 6 : Nombres d’hommes et de femmes présents au Conseil régional aquitain lors des deux premiers mandats⁵⁹.

Cette dynamique, ou plutôt cette absence de dynamique, est liée au rôle conséquent des partis politiques dans la constitution des listes et le positionnement des candidats, et en l’occurrence des candidates. Nous l’avons déjà détaillé, les élus les plus influents n’ont aucun mal à obtenir gain de cause. De fait, dans une vie politique alors dominée par les hommes, il paraît d’autant plus délicat pour une femme de s’affirmer lors de ce processus. La compétition est, dans un tel cadre, un outil pour le maintien d’un *statu quo*, et donc de la mise à l’écart des personnes déjà majoritairement exclues, dont les femmes. Le texte final d’une convention du Parti Socialiste sur « *les Droits des femmes* », se déroulant les 12 et 13 mars 1988, met en exergue que « *les femmes ne s’engagent pas facilement dans les partis (...). Lorsqu’elles ont adhéré, les femmes ont beaucoup de peine à en gravir les échelons* »⁶⁰. La difficulté pour peser dans les rapports de force au moment de l’établissement des listes régionales est donc bien réelle.

Nicole Péry, conseillère régionale de 1986 à 1994 et Secrétaire d’État aux Droits des femmes et à la Formation professionnelle de 1998 à 2002, souligne qu’il fallait « *à l’époque, de nombreuses circonstances pour qu’une femme entre en politique* »⁶¹. Colette Capdevielle, élue en 1998, précise qu’on ne parlait pas de parité, mais de « *quota* »⁶². En revanche, des voix s’élèvent pour dénoncer ces pratiques, dès 1986, et revendiquent une

⁵⁹ Annexe I. 4.2. Nombre de femmes siégeant au sein des Conseils régionaux aquitains.

⁶⁰ PS64, non classée. Texte final d’une Convention sur les droits des Femmes du Parti Socialiste, 12 et 13 mars 1988.

⁶¹ Péry Nicole, 28/06/2022 (entretien de l’auteur).

⁶² Capdevielle Colette, 21/01/2022 (entretien de l’auteur).

proportion minimum de femmes dans les listes, 20% en l'occurrence⁶³. Elles auront bien du mal à se faire entendre, comme le prouve notre dernier graphique, et devront attendre l'intervention du législateur avec les lois sur la parité pour que le Conseil régional tende enfin vers une égalité de représentation.

Notons cependant que cette proportion augmente légèrement lors du troisième mandat, atteignant les 25%⁶⁴, sans que cela ne suffise à faire du Conseil régional un pionnier de la féminisation. En la matière, les chiffres exposés ci-dessus parlent d'eux-mêmes.

Au niveau socio-professionnel, la présence d'élus ayant déjà conquis d'autres mandats se traduit par une proportion accrue de corps de métiers habituellement représentés dans les instances électives. C'est notamment le cas du personnel de l'enseignement. Nous observons en ce sens des phénomènes localisés. Par exemple, dans les Pyrénées-Atlantiques, une dynamique importante d'investissement politique d'instituteurs membres du Parti Socialiste s'implante. Nous retrouvons ainsi, sur les trois premiers mandats, cinq instituteurs issus de la gauche départementale au Conseil régional. Parmi eux, 4 sont aussi maires de leurs villages. Louis Lucchini en fait partie. Lors de notre rencontre, il a mis en avant ce phénomène : « *Il y a eu, dans les Pyrénées-Atlantiques, une génération d'instituteurs qui sont devenus maires ou conseillers généraux. Cela a été un terreau pour la gauche dans le département* »⁶⁵. Il l'explique par la confrontation « *aux réalités du terrain* » à laquelle est forcément soumis ce corps de métier. Il précise qu'à ses débuts, « *on appelait l'instituteur lo regent (le régent, en béarnais), pas au sens monarchique mais plutôt de celui qui gère* »⁶⁶, démontrant toute la place qu'il était amené à occuper dans les communautés villageoises.

Pour élargir la focale, concentrons-nous sur d'autres catégories socio-professionnelles. Soulignons d'abord la fiabilité de ces statistiques, puisqu'elles se basent sur 96 données sur les 102 élus de la première mandature.

⁶³ PS64, non classée. « Les femmes en politique », lettre interne de militantes socialistes. Annexe IV. 2.2.4.

⁶⁴ Annexe I. 4.2. Nombre de femmes siégeant au sein des Conseils régionaux aquitains.

⁶⁵ Lucchini Louis, 09/04/2022 (entretien de l'auteur).

⁶⁶ *Idem.*

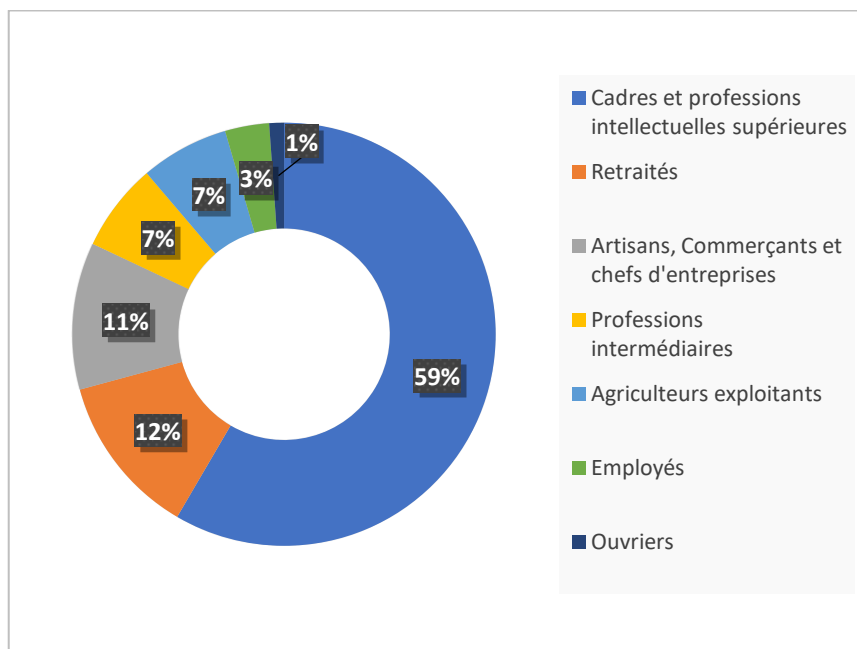


Figure 7 : Part des catégories socio-professionnelles dans l'assemblée régionale (1986-1992)⁶⁷.

La majorité de cadres ou de professions intellectuelles supérieures que nous constatons, et dont la part atteint quasiment les deux-tiers, s'explique notamment par cette présence élevée du corps enseignant. Ils sont vingt à exercer au sein du Conseil régional entre 1986 et 1992. Cependant, nous trouvons également des cadres du privé, ou encore une part importante de médecins, au nombre de huit. Ce profil global fait d'enseignants, de médecins, de chefs d'entreprises, d'avocats, etc., offre des similitudes avec celui des notables locaux⁶⁸. À nouveau, le lien avec un scrutin départemental favorise le poids des fiefs électoraux, et donc le peu d'originalité qui se dégage de nos constatations prosopographiques.

En revanche, nous observons tout de même quelques distinctions. Sans qu'elles n'octroient un caractère particulièrement révolutionnaire à cette nouvelle assemblée, il convient tout de même de les noter. D'abord, cette place du personnel enseignant et des cadres du privé semble légèrement plus accrue que dans d'autres institutions⁶⁹. Le monde ouvrier, quant à lui, n'est quasiment pas représenté, de façon donc inversement proportionnelle à d'autres assemblées. Nous ne comptabilisons que trois ouvriers sur l'ensemble des trois premières mandatures aquitaines.

⁶⁷ Annexe I. 5.1. Catégories socio-professionnelles au sein du Conseil régional aquitain (1986-1992).

⁶⁸ Stéphane Cadiou, *op. cit.*

⁶⁹ René Dosière, *op. cit.*

Il est coutume, dans les analyses prosopographiques, d'associer cette absence ouvrière à celle du milieu agricole au sein de cette même assemblée⁷⁰. Sur ce point, nous sommes obligés de nous porter en faux, au moins pour la période qui nous concerne ici en Aquitaine, à savoir la fin du siècle dernier. Effectivement, bien que les agriculteurs soient largement minoritaires, ils sont tout de mêmes représentés, avec un total de 10 personnes sur 197 lors des trois premières mandatures. Évidemment, cette proportion demeure très faible, notamment en comparaison de conseils municipaux ou généraux faisant davantage la part belle à cette profession. Il convient néanmoins de nuancer la faiblesse de cette représentativité en nous fiant à la proportion d'agriculteurs dans la société. Cette dernière était de 7% en 1986, au départ de la première mandature, mais n'est que de 3% à la fin de la troisième mandature. Sur l'ensemble de la période, nous pouvons donc noter une légère surreprésentation⁷¹.

Les agriculteurs peuvent, de plus, accéder à des responsabilités. C'est le cas d'Alexis Arette, élu frontiste et paysan à Momas, qui intègre l'exécutif lors du premier mandat⁷².

Enfin, terminons cette présentation par une analyse du niveau de diplôme des conseillers régionaux élus sur les deux premières mandatures. Il apparaît que l'assemblée compte une majorité considérable de personnes présentant un parcours d'études supérieures. En outre, en comparaison à la population dans son ensemble, le conseiller régional est largement surdiplômé, la part la plus conséquente correspondant effectivement à un niveau de Bac +8. Vingt docteurs sont ainsi recensés lors de la première mandature, représentant 56% des élus pour lesquels le diplôme est connu. Entre 1986 et 1992, ce chiffre atteint même 61%.

Sur ce point, la représentativité socio-professionnelle des conseillers régionaux vis-à-vis de leur électorat est donc totalement biaisée.

⁷⁰ Stéphane Cadiou, *op. cit.*

⁷¹ Annexe I. 5. Catégories socio-professionnelles au sein des Conseils régionaux aquitains.

⁷² Arette Alexis, entretien cité.

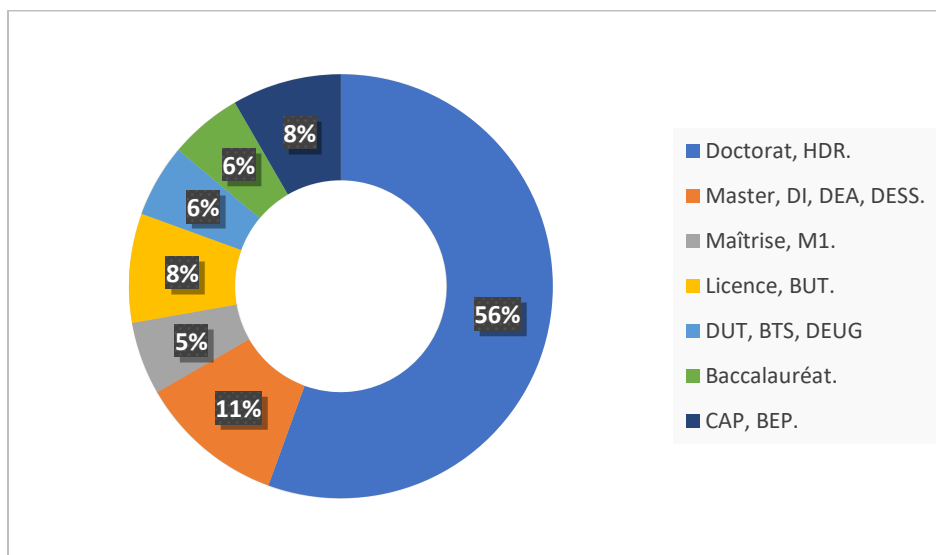


Figure 8 : Niveau de diplôme des conseillers régionaux aquitains élus au cours des deux premières mandatures⁷³.

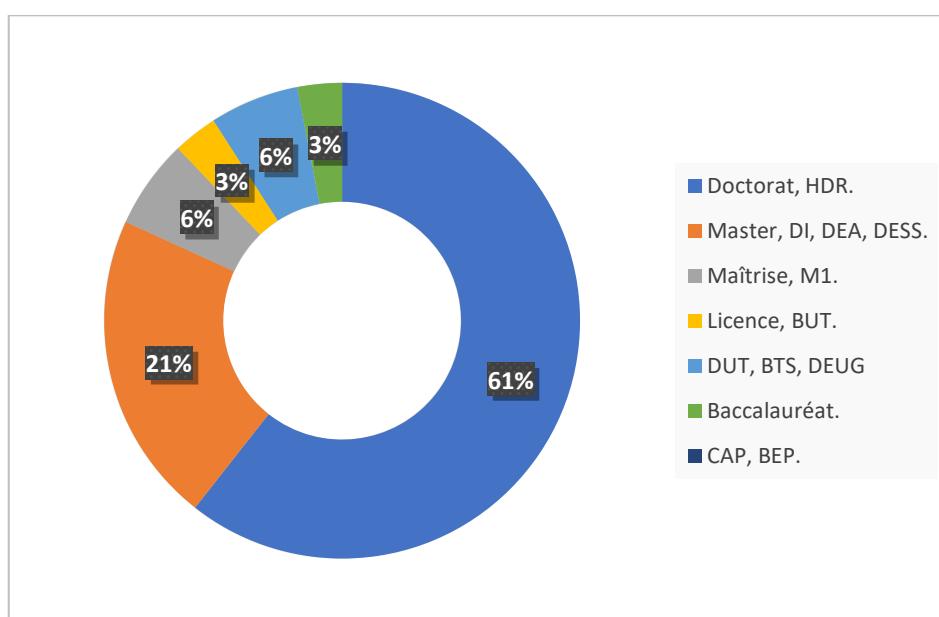


Figure 9 : Niveau de diplôme des conseillers régionaux aquitains élus au cours des deux premières mandatures⁷⁴.

⁷³ Annexe I. 6.1. Niveau du diplôme obtenu par les conseillers régionaux aquitains.

⁷⁴ Annexe I. 6.1. Niveau du diplôme obtenu par les conseillers régionaux aquitains.

Le départ de notre approche prosopographique nous conduit donc à un constat clair. La classe politique régionale issue de l'implantation de la nouvelle collectivité, et donc des élections qui donnent véritablement corps à cette institution, ne présente pas de caractère spécifique. En outre, cet élément est purement issu d'une logique simple : les élus sont en grande partie « cumulards ». Forcément, si nous retrouvons les mêmes élus, il paraît impossible d'établir une quelconque spécificité.

Pour poursuivre, interrogeons-nous sur la place des figures politiques locales dans cette nouvelle assemblée. Sont-elles partie intégrante du processus que nous sommes en train de détailler ?

II. Un mandat attrayant pour des figures politiques locales.

Une élection au suffrage universel est obligatoirement une opportunité pour asseoir sa légitimité politique. De fait, cet enjeu primordial dans le champ politique local et national conduit de grandes figures à concourir au mandat régional, désormais accessible par ce biais. En Aquitaine, en 1986, c'est par exemple le cas de Jacques Chaban-Delmas et d'André Labarrère, dont le duel pour la Présidence de région est une illustration de cet aspect.

A. Une nouvelle collectivité, une nouvelle légitimité politique.

Le lien entre la naissance d'une collectivité et l'élection de son assemblée au suffrage universel, que nous tâcherons de définir, conduit à des conséquences quant à la légitimité des élus gagnant cette compétition.

1. Des élus à la légitimité renforcée.

Avant tout développement, concentrons-nous sur la définition des termes et concepts qui nous intéressent ici. La légitimité est définie par le Larousse comme le « *caractère de ce qui est fondé en droit* »⁷⁵. Alors, la légitimité politique concerne un ensemble de processus encadrés formellement par des règles précises et qui composent l'action politique. Sans entrer dans le détail de ses différents aspects et pour nous concentrer sur celui le plus en lien avec notre sujet, précisons simplement qu'au sein d'une démocratie représentative basée sur le pouvoir de l'élu, elle est étroitement liée à la compétition électorale. Pour Anne-Cécile Douillet, le vote est ainsi « *la forme de participation qui légitime les gouvernants et qui est au fondement même de la démocratie représentative* »⁷⁶.

Pour poursuivre, nous nous concentrerons donc sur la légitimité issue du processus électoral. Revenons ainsi, dans un premier temps, sur la bataille pour la constitution des listes. Nous l'avons souligné, celle-ci prend parfois des tournants virulents et devient dans certains cas un véritable affrontement entre tendances politiques ou zones géographiques.

⁷⁵ Dictionnaire du Larousse, <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/legitimite>.

⁷⁶ Anne-Cécile Douillet, *Sociologie politique : comportements, acteurs, organisations*, Malakoff, Armand Colin, 2017.

Au sein des partis en proie à ce type de phénomène, chacun des camps, de quelque nature qu'il soit, est donc associé à un ou des élus le défendant. Un responsable local peut ainsi faire valoir la position soutenue par les instances officielles, alors qu'un second élu, par exemple un parlementaire fortement ancré dans sa circonscription, peut y opposer une vision critique, en lien avec une tendance distincte ou simplement sur la base d'une représentativité de son territoire. C'est en partie ce qui conduit à l'apparition d'une liste alternative dans la fédération socialiste des Pyrénées-Atlantiques en 1986⁷⁷.

De fait, les élus qui sortent vainqueurs de ce type d'arbitrage au sein des mouvements politiques, plaçant des personnes de leur camp, voire eux-mêmes, sur les fameuses positions éligibles, voient forcément leur légitimité renforcée. D'ailleurs, Jean Gougy, qui devient conseiller régional en 1998 alors qu'il était responsable départemental du RPR, confie : « *Souvent, le responsable se présentait pour conduire une liste d'union ou une liste de sa propre formation, avec l'idée politique de remporter la région* »⁷⁸, illustrant ainsi tout le poids de la légitimité partisane.

De plus, le mode de scrutin départemental entraîne l'émergence de cinq têtes de listes dans chacun des départements⁷⁹. Sans être nécessairement candidats à la présidence du futur exécutif régional, plusieurs élus ont donc tout de même l'opportunité de conduire une liste sur leur territoire d'élection. Cela peut à la fois accroître une légitimité au sein du mouvement en cas de campagne rondement menée, mais aussi vis-à-vis de la population, de par la relative visibilité qu'offre un tel rôle, notamment dans les médias ou sur les tracts de campagne et professions de foi⁸⁰. Les conséquences sont alors valables dans les deux cadres qui importent pour une campagne régionale : l'électorat et le milieu partisan.

Un second moment de légitimation intervient également lors de la compétition électorale à proprement parler. Effectivement, comme la légitimité politique est issue de la victoire lors de celle-ci, elle est un gain forcément opérant pour les nouveaux conseillers régionaux. Cela peut se manifester de deux façons. D'abord, pour des élus ayant déjà détenu au moins un mandat électif, il s'agit d'une hausse de cette légitimité politique, ou alors d'une reconquête de cette dernière après une ou plusieurs défaites

⁷⁷ PS64, non classée. Résultat du vote des adhérents pour la liste des Pyrénées-Atlantiques. Annexe IV. 2.2.1.

⁷⁸ Gougy Jean, 07/12/2021 (entretien de l'auteur).

⁷⁹ Il est également possible que des têtes de listes départementales soient partagées. Bien sûr, un nom doit figurer en première position, mais un duo peut conduire la liste dans les faits. En 2021, le binôme composé par Maider Arostéguy et Marc Oxibar menait ainsi la liste des Républicains dans les Pyrénées-Atlantiques.

⁸⁰ PS64, non classées. Professions de foi des listes candidates dans les Pyrénées-Atlantiques à l'élection régionale de 1986. Annexe IV. De 2.1.1. jusqu'à 2.1.6.

électorales. Ensuite, cela peut concerner des militants politiques n'ayant jamais connu ce type de succès. Pour eux, la légitimité issue d'un suffrage est donc inédite. C'est pourquoi, au sein d'une vie politique professionnalisée, l'obtention d'un premier mandat est souvent le point de départ d'une carrière.

Dans un cas comme dans l'autre, le phénomène est réel. Nous en voulons pour preuve les élus qui ont connu au moins une victoire électorale à la suite de leur passage au sein du Conseil régional. Nous avons choisi, pour l'illustrer, un graphique centré sur le mandat de maire, afin de constater à quel point le nombre de conseillers élus ou réélus en tant que premier magistrat d'une commune à la suite de la conquête du mandat régional est conséquent. Nous remarquons de cette manière que si une part considérable occupe déjà cette fonction avant de siéger à la région, elle est ensuite confirmée dans ce mandat. De plus, l'écart entre les conseillers n'étant maires qu'avant leur entrée à la région et ceux ne le devenant qu'après est significatif de ce gain de légitimité.

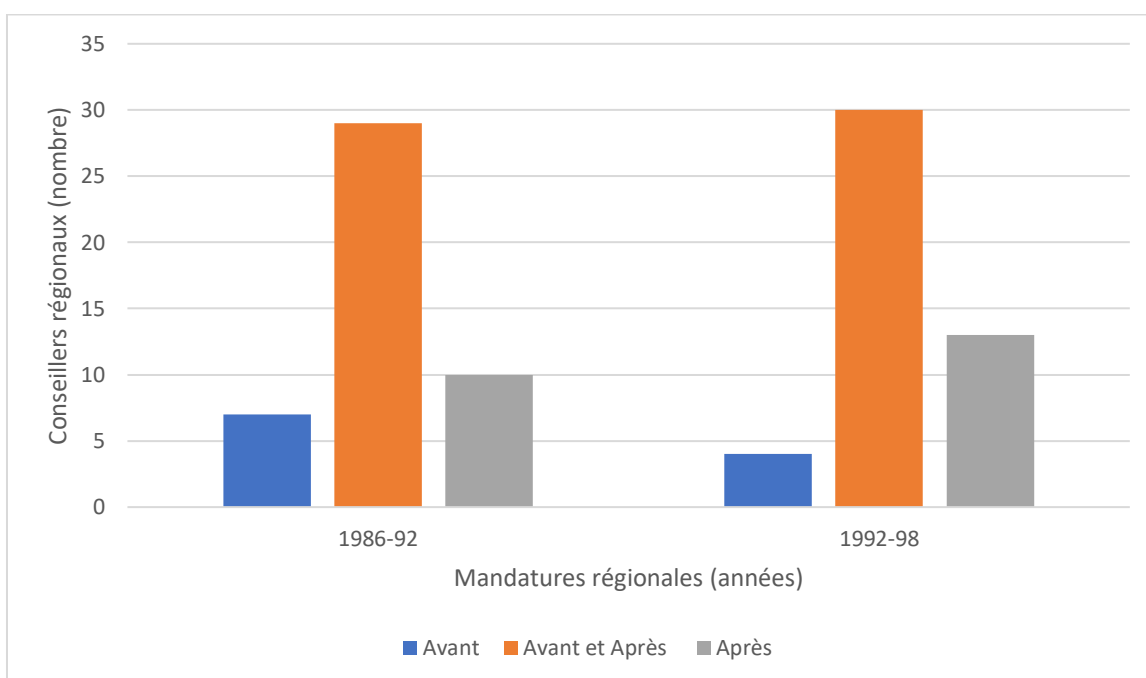


Figure 10 : Exercice du mandat de maire par les conseillers régionaux, par rapport à leur entrée dans l'assemblée régionale (1986-1998)⁸¹.

⁸¹ Extrait du graphique présenté en annexe, I. 7.2. Temporalité de l'exercice du mandat du maire par les conseillers régionaux vis-à-vis de leur entrée au Conseil régional.

Entrons davantage dans le concret en nous plongeant dans le parcours de certains élus. Plusieurs conseillers ou conseillères de la région ont évoqué ces phénomènes lors de nos échanges. À notre question sur l'éventuelle légitimité donnée par la conquête du mandat régional, une élue contemporaine répond par exemple par la positive en constatant notamment l'influence auprès de la population, et la sensation d'une écoute accentuée : « *On est écouté. On fait partie des grands élus, entre guillemets : on peut par exemple donner un parrainage pour la Présidentielle* ». ⁸². Abdi El Kandoussi, élu de son côté lors de la quatrième mandature aquitaine, affirme : « *C'est comme cela que j'ai été connu. Cela m'a donc donné une certaine notoriété, oui* » ⁸³.

En outre, Abdi El Kandoussi est un exemple parfait ⁸⁴, la suite de son parcours illustrant complètement ses propos. En effet, il a débuté en politique par l'acquisition d'un mandat municipal dans sa ville de Mourenx, dans les Pyrénées-Atlantiques, en 2001. Présent sur la liste socialiste aux élections régionales suivantes, en 2004, il n'est pas élu directement et des raisons personnelles l'amènent à déménager dans une autre région. En 2008, à la suite du décès dramatique de Philippe Pouymayou, il doit le remplacer en tant que personne suivante de la liste, et donc occuper le siège du Conseil régional aquitain laissé vacant. Sa situation est donc plutôt atypique, le contraignant à une organisation délicate de son emploi du temps, et devenant élu d'un territoire qu'il n'habite plus. Pourtant, ce court passage à Bordeaux lui permet, comme il l'énonce, d'obtenir une certaine notoriété politique dans son nouveau territoire. Cela le conduira même à y conquérir d'autres mandats, à nouveau au sein d'un Conseil municipal, puis dans un Conseil départemental. Pour revenir aux premiers mandats, prenons le cas d'Orthez, où René Ricarrère parvient à devenir maire en 1989, trois ans après son entrée à la région. Louis Lucchini, qui devient conseiller régional en 1998, prend la mairie de Jurançon en 2001.

Au-delà de ces premiers exemples, rappelons qu'il existe des élus dont l'entrée dans l'assemblée régionale constitue une première victoire électorale. Parmi eux, nous pouvons citer Jean Arriau, universitaire auquel le RPR fait appel à ce titre pour l'élection régionale de 1986. Par la suite, il devient conseiller général deux années plus tard, puis maire de Billère un an après ; deux mandats qu'il conservera respectivement pendant

⁸² Citation anonyme extraite d'un entretien.

⁸³ El Kandoussi Abdi, 09/05/2022 (entretien de l'auteur).

⁸⁴ Nous nous permettons de le citer dans cette première partie et d'y détailler son parcours, en dépit de son élection plus tardive, car il est particulièrement illustratif des résultats se dégageant de notre base de données pour ces premières mandatures.

vingt et dix-neuf ans. La conquête d'un siège au sein de l'assemblée régionale a donc été, pour lui, une source de légitimité lui permettant de concourir victorieusement à de futures élections, et d'asseoir une autorité politique dans sa ville et son canton. Il précise en effet qu'après avoir exercé des responsabilités au sein de l'exécutif régional, c'est « *l'affection de ses collègues* »⁸⁵ qui l'a incité à solliciter d'autres investitures. L'exemple de Pierre Hurmic est également parlant. L'actuel maire de Bordeaux a débuté au Conseil régional aquitain, au sein duquel il siège durant deux mandats entre 1992 et 1998. Enfin, Colette Capdevielle, qui devient conseillère régionale pour le PS en 1998 avant d'être élue députée en 2012, démontre que le mandat peut aussi être le point de départ d'un parcours national. Tous ces exemples confirment le commencement d'une carrière que peut représenter le gain d'une fonction élective à la région.

De fait, les élections régionales sont donc vectrices de légitimité politique pour les élus. Elles le sont à des niveaux distincts. D'abord, en termes de temporalité, le phénomène peut s'exercer lors de la constitution de la liste tout comme au moment de l'élection, les deux étapes sélectives de la campagne, et a nécessairement des retombées positives en termes de réputation, de reconnaissance et d'exposition. Enfin, la légitimité ainsi obtenue peut se faire valoir auprès de la population, mais aussi et surtout au sein des partis politiques, dans le cadre d'enjeux électoraux très prégnants. C'est sur ce point que nous insisterons à présent.

2. Une influence certaine sur les partis.

Les facteurs de gain de légitimité politique que nous avons présentés précédemment concernent uniquement les élus. Comme ils sont essentiellement présents dans les partis et mouvements politiques⁸⁶, ces derniers se voient également affectés par ces mécanismes. En plus d'un renforcement de leur propre légitimité, les rapports de force internes sont également modifiés par les processus électoraux régionaux.

D'abord, les partis politiques sont aussi, en fonction de résultats positifs ou non, touchés par des conséquences quant à leur légitimité, en tant que candidats à une compétition électorale.

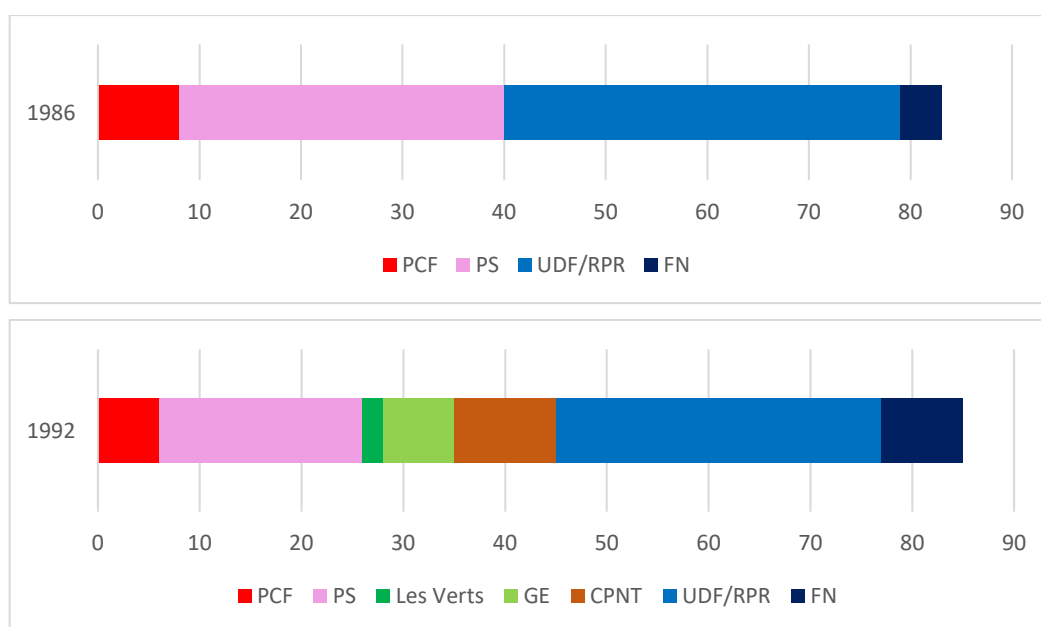
⁸⁵ Arriau Jean, 03/05/2022 (entretien de l'auteur).

⁸⁶ Annexe I. 10.2. Proportion d'élus n'étant pas membres d'un parti politique à date d'élection.

Aussi, la région étant une collectivité territoriale, elle participe au maillage politique local. De fait, avec les élections municipales et départementales, elle devient en 1986 un moyen pour les mouvements politiques d'accroître leur influence sur des espaces infranationaux. En connaissance du lien étroit entre la politique locale et nationale, renforcé par le caractère toujours jacobin de l'État et la pratique généralisée du cumul des mandats, cela ne peut qu'avoir des conséquences fortes. Alexis Arette évoque ainsi « *la conquête d'une parcelle de pouvoir de plus* »⁸⁷ pour désigner le nouvel enjeu régional.

L'importance que revêt désormais cette élection en termes d'ancrage local pour les diverses formations politiques est alors valable dès la création de la région, et l'omniprésence des partis traditionnels dans les premiers Conseils régionaux en est une illustration. Près de 60% des conseillers aquitains sont ainsi membres du PS ou du RPR⁸⁸.

Sur un autre plan, pour des partis ne bénéficiant pas encore d'assise électorale, la collectivité régionale devient un moyen de l'acquérir. Dans un point précédent, nous avons brièvement abordé le profil de nouveaux élus entrant dans l'assemblée régionale à partir du second mandat par le biais de formations politiques peu représentées dans les assemblées historiques. Il est vrai, certains semblent parvenir à s'octroyer une place dans le champ politique par le biais de ces élections régionales.



Figures 11 et 12 : Composition des deux premiers Conseil régionaux après les élections de 1986 et 1992⁸⁹.

⁸⁷ Arette Alexis, entretien cité.

⁸⁸ Annexe I. 10.3. Proportion des conseillers régionaux aquitains membres des deux principaux partis politiques (PS et RPR).

⁸⁹ Les remplacements en cours de mandature ne sont, ici, pas pris en compte. Il s'agit d'une représentation des résultats électoraux au moment précis du vote. Cf. Annexe I. 1.

Il en est ainsi pour Chasse, Pêche, Nature et Traditions (CPNT). Ce mouvement est créé en 1989, donc après la première élection régionale. Relativement à la marge du cadre politique classique, il parvient à obtenir dix conseillers régionaux en Aquitaine lors des élections suivantes, en 1992. Il réalise un score similaire en 1998, avec huit sièges remportés. Jean-Jacques Cazaurang, élu lors de ces deux mandatures, nous confie d'ailleurs sa « *surprise* »⁹⁰ au moment des résultats en 1992, synonymes pour lui d'entrée au Conseil régional. Pour illustrer l'importance de ce cap franchi, nous pouvons, en comparaison, évoquer le témoignage de Guy Eneco, élu lors de la mandature suivante en remplacement d'un conseiller démissionnaire, alors qu'il s'attendait à l'acquisition d'un siège de plus par la liste départementale de CPNT, et donc à entrer à la région dès le soir de l'élection⁹¹. Surpris d'obtenir deux élus dans les Pyrénées-Atlantiques en 1992, le mouvement est déçu de ne pas en avoir trois en 1998. Il a donc indéniablement franchi un cap via la collectivité régionale.

Citons également l'exemple des écologistes. Que ce soit via le mouvement des Verts ou par le biais de Génération Écologie, naissant respectivement en 1984 et 1990, ce courant politique parvient également à élire des conseillers régionaux, et donc à acquérir de la visibilité dans le jeu politique contemporain grâce à ces élections. En outre, Les Verts placent la région comme une institution fondamentale de leur vision politique, et le parti est d'ailleurs organisé en sections régionales, ne prenant pas en compte le cadre départemental dans son fonctionnement interne. Jean Lissar, lui aussi élu en 1992, souligne que pour un mouvement « *fédéraliste* », « *la région est un niveau pertinent* »⁹².

Au-delà du simple fait d'obtenir des élus et donc une légitimité, ces partis sont des exemples tout à fait essentiels car ils participent, tour à tour, à la formation – et à la déformation –, de majorités au sein du Conseil régional. Pour CPNT, c'est le cas entre 1992 et 1998, via une alliance avec la droite. Aussi, la méthode « *d'électron-libre* » qu'il adopte dans la mandature suivante oblige la nouvelle majorité de gauche à s'appuyer sur lui pour le vote de bon nombre de textes⁹³. Les écologistes, eux, sont associés à la majorité de gauche à partir de 1998, et ce pour de longues années. D'ailleurs, la collaboration entre une majorité comprenant des écologistes et nécessitant en même temps le vote des chasseurs pour mener correctement sa politique n'a pas toujours été de tout repos⁹⁴. En

⁹⁰ Cazaurang Jean-Jacques, 19/10/2022 (entretien de l'auteur).

⁹¹ Eneco Guy, 18/10/2022 (entretien de l'auteur).

⁹² Lissar Jean, 08/02/2022 (entretien de l'auteur).

⁹³ Cazaurang Jean-Jacques, entretien cité.

⁹⁴ Les entretiens effectués avec des élus de ces deux mouvements, en poste à l'époque concernée, le montrent assez nettement.

tout cas, ces deux formations pèsent pleinement sur les rapports de force régionaux, un gage de légitimité indéniable les poussant à considérer cet enjeu électoral comme essentiel⁹⁵.

Il est donc clair que le cadre régional qui prend place à la fin du siècle dernier permet à des mouvements politiques relativement marginalisés de faire leur place dans un champ politique très concurrentiel. Cependant, cette légitimation n'est pas synonyme de renouveau politique, puisque ce sont ces nouveaux partis qui s'adaptent à un système bien rodé, et non l'inverse. En leur sein, ils sont effectivement contraints de respecter des règles préexistantes. La compétition pour l'accès au mandat y existe donc, comme ailleurs. De la même façon qu'au sein des partis les plus développés, les élus qui bénéficient des places les plus importantes sont forcément légitimés. Jean Saint-Josse, tête de liste CPNT, deviendra par exemple candidat à la Présidentielle de 2002. Pour autant, ces sélections sont moins virulentes dans ces partis plus modestes, la réserve de personnes prêtes à y participer étant bien moindre que dans les partis d'ampleur plus conséquente.

Dans le cadre de ces rapports de force, la naissance d'une élection régionale par un scrutin de liste, avec toutes les conséquences déjà décrites, favorise le système de filiation. Pour une personne entrant dans un parti en ayant pour objectif la conquête d'un ou plusieurs mandats, cela signifie une nécessité de s'appuyer sur un élu du parti plus expérimenté, et bénéficiant d'un poids politique suffisant. Très lié à la notabilisation de la vie politique, dans laquelle cette filiation était souvent familiale⁹⁶, la professionnalisation de la vie politique a déplacé ce phénomène dans le cadre des partis politiques. Un ancien élu RPR de la côte basque évoque par exemple le rôle prépondérant de l'influence de Michèle Alliot-Marie quant à son positionnement sur la liste régionale⁹⁷, tout comme un ancien élu socialiste confie une négociation avec André Labarrère pour son positionnement à une place éligible⁹⁸.

Que ce soit par les résultats électoraux ou les pratiques qui y ont cours, les formations politiques sont donc, au même titre que leurs élus, légitimées par le processus électoral régional se mettant en place à partir de 1986. De fait, cette légitimation d'un

⁹⁵ PS64, non classée. Coupure de presse non sourcée, 30/06/1997. Annexe IV. 2.4.4.

⁹⁶ Marc Abélès, *Jours tranquilles en 89: Ethnologie Politique d'un département Français*, Paris, Odile Jacob, 1989.

⁹⁷ Le témoignage demeure ici anonyme.

⁹⁸ *Idem*.

système et de partis bien ancrés dans le champ politique favorise la présence de figures politiques dès les premières heures de la collectivité régionale.

B. Une présence immédiate des figures politiques régionales.

Ce fait est d'abord, rappelons-le, lié au fonctionnement de l'ancien Établissement Public Régional, composé de parlementaires et d'élus locaux de premier plan, eux-mêmes attirés par ce nouveau mandat électif dans la continuité de leur rôle. Jacques Chaban-Delmas et André Labarrère, tous deux élus en 1986 et ayant déjà été à la tête de l'EPR d'Aquitaine, l'illustrent parfaitement au travers de leur duel pour la Présidence de la nouvelle assemblée régionale.

1. Un mandat qui suscite l'attrait.

Nous venons d'exposer les liens entre la naissance d'une nouvelle collectivité régionale basée sur une assemblée élue et les gains potentiels en termes de légitimité politique. Par voie de conséquence, il paraît tout à fait probable que la classe politique locale y accorde un intérêt tout particulier. D'ailleurs, les chiffres du taux de conseillers régionaux pratiquant un cumul de mandat⁹⁹, préalablement cités, sont tout à fait parlants à ce sujet.

À présent, nous allons entrer davantage au cœur de ces données afin d'illustrer, justement, l'aspect attrayant de ce nouveau mandat ; un intérêt qui traverse la classe politique dans son intégralité, et qui touche y compris des élus particulièrement bien ancrés dans le paysage politique ; des figures locales, voire nationales.

D'abord, il convient de préciser qu'au long du XX^e siècle s'opère une remise en cause du système de notables, articulant jusqu'alors grandement la vie politique locale. Les notables, exerçant les professions les plus prestigieuses, tiraient profit de cette aura pour remporter les élections auxquelles ils concourraient. Par la même, ils détenaient une influence à la fois économique, sociale et politique. Ce phénomène est, progressivement, remis en cause par une structuration toujours plus importante de la vie politique autour des partis politiques, lesquels s'organisent et se professionnalisent¹⁰⁰. Désormais, les

⁹⁹ Annexe I. 9.1. Pratique et temporalité du cumul des mandats au sein du Conseil régional aquitain.

¹⁰⁰ Gérard Fayolle, *La vie quotidienne des élus locaux sous la V^e République*, Paris, Hachette, 1989.

acteurs locaux ayant le plus de chances de pouvoir exercer une emprise politique sur un territoire donné doivent s'intégrer dans ce combat partisan.

En outre, le fonctionnement de l'élection régionale et la place de ces partis, détaillée en amont, participe à ce phénomène de politisation des notables ou des élites locales au sein des formations politiques¹⁰¹. Cela n'est pas forcément synonyme de renouveau, les notables pouvant tout à fait intégrer ces formations politiques, entraînant de ce fait une possible notabilisation de ces partis. Effectivement, les rapports de force s'exerçant au sein d'un territoire en particulier se reflètent au sein des organisations politiques, notamment dans ses structures territoriales qui correspondent à l'aire d'influence de ces notables, à leurs fiefs. D'ailleurs, l'exemple de la filiation précédemment évoqué est éclairant à ce sujet. Si cette dernière est essentiellement familiale dans le cadre d'un système notabiliaire, elle devient désormais partisane dans le cadre des partis, le rôle du « parrain » ou du « mentor » politique étant alors attribué à un élu issu d'une tendance ou d'un territoire influent dans une organisation. Nous en avons cité des exemples.

La vie politique, qu'elle soit locale ou nationale, est donc désormais régie par des partis au sein desquels se trouvent des figures de premier plan. Peu importe le cadre territorial, ces dernières ont un poids considérable, au travers d'une présence dans les instances dirigeantes, ou de l'exercice d'une influence idéologique et/ou territoriale. Si nous lions ces états de fait avec nos constatations sur la nouvelle légitimité qu'offre le Conseil régional, devenant « *une nouvelle parcelle de pouvoir* »¹⁰², et le rôle accru des partis politiques dans la compétition électorale pour y accéder, il paraît tout à fait normal que ce mandat constitue un attrait pour tout ou partie de la classe politique.

Cet intérêt se manifeste d'abord par son étendue. En effet, il est diffus dans l'ensemble du personnel politique et aucun mandat déjà existant n'y échappe. Au sein de la première assemblée régionale, le mandat antérieurement exercé le moins représenté est celui de député européen, avec seulement deux conseillers régionaux concernés. Or, il est logique de le trouver à cette position, à la vue du peu de personnes occupant ce mandat dans chacune des régions. En prenant en compte ce dernier point, la présence de deux élus cochant cette case est même révélatrice de la généralisation de l'attrait du nouveau mandat régional dans la classe politique.

¹⁰¹ Gérard Fayolle, *op. cit.*

¹⁰² Arette Alexis, entretien cité.

L'intérêt est également diffus territorialement, c'est-à-dire qu'il touche à la fois le personnel politique implanté localement et celui ayant une portée nationale. En ce sens, nous dénombrons, au cours du premier mandat, 59 élus régionaux ayant déjà officié comme conseillers municipaux, un nombre porté à 52 pour la seconde mandature. Il en est de même pour 43 et 34 conseillers généraux, mais aussi 36 et 34 maires¹⁰³.

Ensuite, et c'est là une donnée qu'il faut souligner avec insistance : les hommes et femmes politiques ayant déjà un parcours national s'intéressent également à ce nouveau mandat régional. Ils sont 31 à siéger au cours de la première mandature et représentent donc presque un tiers du premier Conseil régional aquitain. C'est une proportion très significative, lorsque nous la mettons en perspective avec la faible place qu'occupent les élus dits « nationaux » dans le total du personnel politique français.

De grandes figures de la politique locale sont ainsi élues dans la nouvelle région Aquitaine. Depuis le Lot-et-Garonne, nous pouvons observer la présence de Jean François-Poncet. Ce diplomate a exercé la fonction de secrétaire général de la Présidence de la République entre 1976 et 1978, avant de devenir ministre des Affaires étrangères jusqu'en 1981¹⁰⁴, en parallèle d'un mandat de conseiller général détenu depuis 1967, puis d'une fonction de sénateur acquise en 1983. En 1986, il est élu conseiller régional d'Aquitaine.

Henri Emmanuelli le devient aussi après avoir entamé une carrière politique locale et nationale¹⁰⁵. Élu député dès 1978, il devient Secrétaire d'État en 1981. À des postes différents, il le reste jusqu'en 1986. Il est également élu Président du Conseil général des Landes dès 1982.

En Gironde, plusieurs conseillers régionaux répondent également à ces caractéristiques. D'abord, Jacques Valade. Celui-ci siège à l'Assemblée Nationale entre 1970 et 1973. Il devient premier adjoint au maire de Bordeaux en 1977, sénateur en 1980, et Président du Conseil général en 1985.

Ensuite, les frères Madrelle. Le premier, Philippe, est maire, conseiller général et a exercé la fonction de Président de l'assemblée départementale. Il est également sénateur depuis 1980. Le second, Bernard, est député depuis 1978. Il a également été élu aux élections cantonales en 1976, puis aux municipales en 1983, en tant que premier

¹⁰³ Annexe I. 9. Pratique et temporalité du cumul des mandats au sein des Conseils régionaux aquitains.

¹⁰⁴ "Mort de Jean François-Poncet, ancien ministre des Affaires étrangères", Le Point (en ligne), 18 juillet 2012.

¹⁰⁵ "Un phare en période de tourmente", Sud Ouest, 22 mars 2022.

magistrat¹⁰⁶. Enfin, Jacques Chaban-Delmas, bien sûr, sur lequel nous reviendrons ci-après.

Pour les Pyrénées-Atlantiques, au-delà d'André Labarrère que nous aborderons également dans les lignes suivantes, citons Michel Inchauspé, conseiller général depuis 1973, député depuis 1973 et secrétaire d'État chargé des Départements et des Territoires d'outre-mer pendant un an à la fin des années 1960¹⁰⁷.

Toutes ces personnes, identifiées comme hommes politiques influents au sein de leur territoire, sont donc élues au sein du Conseil régional. Disposant sans exception d'un fief électoral et ayant déjà exercé des fonctions au pouvoir politique conséquent, ils sont pourtant tous présents, ici, pour les régionales de 1986. Indéniablement, cela conforte l'importance que revêt cette première élection, notamment en termes de légitimité politique et de pouvoir.

Nous le voyons, les figures politiques départementales sont bien présentes, issues des quatre coins de l'Aquitaine. Il en ressort un attrait bien réel, de la part d'une classe politique pourtant solidement ancrée dans le paysage local. La lutte pour en obtenir la Présidence le démontre parfaitement.

2. L'exemple du duel Chaban / Labarrère : la bataille pour la Présidence.

Tous deux élus lors de la première campagne de 1986, ils candidatent à la Présidence de la région, afin d'entrer dans l'histoire en devenant le premier Président de la collectivité régionale d'Aquitaine. Revenons d'abord sur leur parcours.

Jacques Chaban-Delmas est né le 7 mars 1915, à Paris. Tout en ayant entamé une carrière de journaliste, il devient doublement diplômé de l'enseignement supérieur, en droit public et en économie politique. Pendant son service militaire, qu'il effectue à partir de 1938, il devient major de promotion à Saint-Cyr. Sous-lieutenant lors de la défaite de 1940, il entre dans la Résistance et devient le plus jeune général de l'armée depuis le Premier Empire. Le surnom « Chaban » lui est alors attribué ; il sera conservé toute sa vie.

Ce n'est que dans le contexte d'après-guerre qu'il fait ses débuts dans le milieu politique. Sa réputation de héros de la Résistance lui permet de conquérir très vite

¹⁰⁶ "Gironde : comment Bernard Madrelle, "militant tranquille", a conquis la ville de Blaye", Sud Ouest, Bordeaux, 25 septembre 2020.

¹⁰⁷ "Inchauspé, l'homme tranquille", Sud Ouest, Bordeaux, 21 mai 1997.

plusieurs mandats. Il devient député de la Gironde en 1946, puis maire de Bordeaux dès 1947. Par la suite, il sera plusieurs fois ministre sous la IV^e République, avant d'être élu Président de l'Assemblée entre 1958 et 1969, puis à nouveau entre 1986 et 1988, et de devenir sénateur de la Communauté entre 1959 et 1961. Il est également largement connu pour son poste de Premier ministre, occupé entre 1969 et 1972. Durant toutes ces années, il demeure donc député de Gironde, avec une pause de quatre ans entre 1969 et 1973, siégeant également par périodes au Parlement européen ou à la Communauté urbaine de Bordeaux, qu'il préside par deux fois. Il quittera la mairie de Bordeaux en 1995, et son mandat de député deux ans plus tard¹⁰⁸.

André Labarrère, lui, est né à Pau le 12 janvier 1928. Après de longues études dans le domaine des lettres et l'obtention de plusieurs diplômes, il parvient au titre de docteur, et devient professeur agrégé. Son passage au Québec achevé, il est de retour dans l'Hexagone et enseigne à Paris, puis à Auch¹⁰⁹. C'est alors qu'il se lance dans la politique. Il devient député des Pyrénées-Atlantiques en 1967, mais perd son siège dès l'année suivante. Par la suite, il est réélu trois fois, avant d'être contraint d'abandonner son mandat lorsqu'il est nommé ministre délégué auprès du Premier ministre, en 1981. En parallèle, il mène une carrière politique départementale, devenant conseiller général en 1967, réélu là encore à trois reprises, avant de démissionner en 1988 pour cause de cumul de mandats. Il faut dire qu'entre temps, il est aussi devenu maire de Pau en 1971. Pour parachever le tout, il entrera au Sénat¹¹⁰.

Lorsque la région Aquitaine devient une collectivité territoriale de plein exercice et que les premières élections régionales se présentent, en 1986, les parcours politiques de Jacques Chaban-Delmas et d'André Labarrère sont donc déjà tout à fait impressionnants, et particulièrement fournis. Pourtant, ces deux hommes dont la légitimité politique n'est plus à prouver, que ce soit sur un plan local ou un plan national, concourent à l'élection régionale. Le premier comme candidat du RPR, le second pour le Parti Socialiste.

Tous deux sont élus conseillers régionaux et candidats pour devenir Président de la collectivité. Rappelons ici qu'André Labarrère a présidé l'EPR d'Aquitaine entre 1979 et 1981, alors que Jacques Chaban-Delmas occupe ce poste en 1985-1986. Voir deux élus

¹⁰⁸ Bernard Lachaise, *op. cit.*

¹⁰⁹ Gracianne Hastoy, *op. cit.*

¹¹⁰ Claude Perrotin, *op. cit.*

de ce rang se battre pour la Présidence de région illustre l'attrait que revêt la fonction, y compris pour la classe politique la plus prestigieuse. Finalement, Jacques Chaban-Delmas est élu Président de la région Aquitaine en 1986. André Labarrère, quant à lui, démissionne dans la foulée et n'occupe donc pas son siège de « simple » conseiller régional.

Ce dernier évènement nous amène à une seconde constatation. Effectivement, ce duel est une belle illustration de l'intérêt porté à la collectivité naissante. En revanche, il démontre également que les figures politiques qui entrent dans cette arène ne le font pas pour rien. En effet, les deux plus connus se battent pour la Présidence, et le second abandonne son mandat après son échec. Il en fera d'ailleurs de même en 1992. De plus, Jacques Chaban-Delmas ne restera Président que deux ans, démissionnant lui aussi, frappé par le cumul des mandats et effectuant donc un choix au détriment de la région. Celui qui a conquis le poste de Président l'abandonne donc deux ans plus tard, préférant conserver d'autres mandats comme celui de maire d'une métropole régionale, alors que M. Labarrère, défait, a refusé de siéger comme conseiller régional.

Parmi les figures départementales que nous avons citées tout à l'heure, et dont la présence au sein de l'assemblée régionale illustre l'intérêt généré par le nouveau mandat, nous remarquons des comportements similaires. En effet, aucun des exemples cités n'est allé au bout de son mandat. Jean François-Poncet, Michel Inchauspé, Henri Emmanuelli et Jacques Valade démissionnent en 1988. Philippe et Bernard Madrelle en font de même en 1989. Tous ces « grands » élus ont donc fait le choix, à un moment donné, de se consacrer plutôt à l'exercice d'autres mandats, d'autres fonctions.

Jacques Valade, lui, sera réélu en 1992 et deviendra Président. Il conservera alors son mandat jusqu'au bout. André Labarrère, Henri Emmanuelli et Jean François-Poncet, à nouveau élus eux aussi, démissionneront tous rapidement, sans siéger.

Une tendance apparaît donc de façon manifeste : les élus les plus prestigieux ressentent bien un attrait pour ce nouveau mandat. Toutefois, il semble qu'ils soient plutôt intéressés par l'obtention de postes à responsabilités, et peu enclins à le conserver au détriment d'autres fonctions électives. En outre, ce passage au sein de l'institution

régionale, fût-il accompagné d'une haute responsabilité, n'est pas souvent ce qui est retenu dans ces parcours politiques fournis¹¹¹.

Enfin, la présence de telles figures politiques est un nouvel obstacle à un potentiel nouveau politique s'opérant par la nouvelle collectivité régionale. En effet, Mathias Bernard présente par exemple la nouvelle génération d'élus qui profite de l'avènement du gaullisme et des débuts de la V^e République pour prendre toute leur place dans le champ politique local et national. Or, l'un des exemples qu'il cite est justement Jacques Chaban-Delmas. Sa présence au sein du premier Conseil régional est donc, au-delà de tous les enseignements tirés par rapport à la collectivité en elle-même, une nouvelle illustration de la place occupée par des élus considérablement établis dans le système politique.¹¹²

* * *

La création de la région Aquitaine, nouvellement consacrée comme une collectivité territoriale disposant d'une assemblée élue, n'a donc pas apporté de révolution politique significative. Le mode de scrutin et la place des partis politiques qu'il sous-tend conduit à l'élection d'un Conseil régional au sein duquel la pratique du cumul des mandats est manifeste, et l'expérience politique de rigueur. De la sorte, le profil socio-professionnel n'est guère remarquable.

Cela est notamment favorisé par l'attrait de l'ensemble de la classe politique, y compris la plus prestigieuse, pour une nouvelle parcelle de pouvoir synonyme de renforcement d'une légitimité politique au cœur de tous les enjeux de rapports de forces, qu'ils soient intra-partisans ou entre les différentes formations politiques. En revanche, il apparaît que les figures politiques les plus exposées n'accordent que peu d'intérêt à l'exercice de ce mandat une fois l'élection remportée. Cela pourrait, si la dynamique se confirme, conduire finalement à l'instauration d'un nouveau politique au sein de cette nouvelle assemblée. Nous l'analyserons plus tard. Pour l'instant, elle est surtout révélatrice d'une faible affirmation de la région, accentuée par sa difficulté à forger une identité commune, un aspect sur lequel nous allons immédiatement nous attarder.

¹¹¹ Dans le livre de Claude Perrotin sur André Labarrère, précédemment cité, cette élection n'est même pas mentionnée dans la frise chronologique de son parcours de vie.

¹¹² Mathias Bernard, *Histoire politique de la V^e République: de 1958 à nos jours*, Paris, Armand Colin, 2008.

Chapitre 2 : Une identité régionale à bâtir.

La naissance de la collectivité régionale d'Aquitaine et l'élection d'une première assemblée ne permettent pas l'émergence d'une classe politique spécifique. Or, ce dernier élément peut également être envisagé par le prisme de la notion d'identité, fondamentale pour l'affirmation d'une nouvelle institution dans le jeu politique¹.

La création de cette collectivité suppose-t-elle nécessairement l'existence d'une identité régionale ? En effet, si le lien entre territoire administratif et identité est bien sûr essentiel, il ne va pas de soi. Ainsi, cette assemblée majoritairement composée d'élus siégeant déjà au sein d'autres conseils, et donc rattachés à des territoires distincts, pose question quant à l'identification de ces derniers à l'entité régionale.

De fait, l'identité aquitaine semble donc, dès le départ, fortement questionnée². Elle l'est davantage lorsque l'on se penche sur les premières années de l'existence de la collectivité territoriale. Effectivement, si le contexte est favorable à des aspirations culturelles ou identitaires dites « régionalistes »³, celles-ci ne correspondent pas à la région Aquitaine telle qu'elle est instaurée par la décentralisation. Alors que les mouvements basques ou occitans connaissent un certain essor depuis le début des années 1960, leurs revendications ne correspondent pas aux découpages régionaux tels que l'État les conçoit depuis la IV^e République⁴.

Comment l'Aquitaine s'inscrit-elle dans ce contexte ? Quelle politique met-elle en place afin de parvenir à forger sa propre identité ?

¹ Jean-Noël Grandhomme, Jean Lamarre et François Audigier, *op. cit.*

² Hubert Bonin, *op. cit.*

³ Laurent Jalabert, « Les régionalismes en France », in Pigenet Michel Pigenet et Danièle Tartakowsky, *op.cit.*

⁴ Jean-Noël Grandhomme, Jean Lamarre et François Audigier, *op cit.*

I. La naissance d'une collectivité sans identité.

Lorsque l'Aquitaine devient une collectivité territoriale, il paraît en effet délicat de lui adjoindre une réelle identité. Cet état de fait prend naissance à la fois dans l'historicité de ce périmètre administratif, mais est également renforcé au gré de l'instauration d'un scrutin par départements, qui engendre une différenciation entre le territoire d'élection et le territoire d'action des conseillers et conseillères prenant place dans cette assemblée régionale naissante.

A. Quelle identité pour l'Aquitaine ?

L'histoire de l'Aquitaine ne débute pas à l'établissement de la collectivité du même nom, en 1986. Pour autant, ni la CODER ni l'EPR n'ont suffi à faire valoir l'existence d'une identité régionale. En outre, la proclamation d'un nouveau statut en 1986 ne suppose pas, elle non plus, la naissance automatique d'une telle identité⁵.

1. Une région préexistante à la collectivité territoriale.

La collectivité prenant place en 1986 n'est pas le fondement de l'Aquitaine historique, ni même celui de la région qui y est associée. Le rappel effectué en introduction et relatif à la construction régionale, surtout lors du siècle précédent, a été éclairant à ce sujet.

Territorialement, l'Aquitaine est une incertitude⁶. Le nom Aquitaine, - ou plus précisément *Aquitania* -, est attribué à la suite de la conquête romaine. Jules César le mentionne dans ses « Commentaires sur la Guerre des Gaules ». Le territoire qu'elle englobe est alors délimité par les Pyrénées au sud, l'Océan Atlantique à l'ouest et la Garonne à l'est et au nord. Sous Auguste, elle s'étend jusqu'à la Loire⁷. Elle est alors divisée en deux espaces distincts, une province d'Aquitaine dite première dont Bourges est l'épicentre, et une autre qualifiée d'Aquitaine seconde, ayant successivement comme point névralgique Saintes puis Bordeaux. En revanche, dans cette configuration, le pays

⁵ Josette Pontet, Jean-Paul Jourdan, Marie Boisson-Gabarron, *À la recherche de l'Aquitaine*, Bordeaux, Centre Aquitain d'Histoire Moderne et Contemporaine, 2003.

⁶ Anne-Marie Cocula, *Historie de l'Aquitaine*, Toulouse, Privat, 1971.

⁷ Annexe II. 2.2. Carte de l'Aquitaine sous Auguste.

du sud de la Garonne n'appartient plus à aucune d'entre elles⁸. De fait, les provinces d'Aquitaine ne correspondent donc déjà plus au territoire préalablement défini lors de la conquête romaine.

S'ensuit une succession de conflits et une période durant laquelle elle n'existe plus en tant que division administrative ou politique. Après deux premières tentatives plutôt brèves, un royaume d'Aquitaine est finalement instauré par Charlemagne, de 778 à 877, date à laquelle il est uni à la couronne. Durant toute cette période, il est relativement délicat de définir ses limites géographiques exactes. Une chose est sûre, elles varient dans une zone entre les Pyrénées et la Loire, comme sous Auguste⁹.

En revanche, avec la réinstauration d'un duché d'Aquitaine en 878, nous savons qu'il est situé au nord de la Dordogne, le sud étant devenu propriété du Duc de Gascogne. Les deux territoires sont finalement unifiés en 1058. Par le second mariage d'Aliénor, ancienne épouse du roi de France et figure historique de la province, avec Henri Plantagenêt, l'Aquitaine est unie trois siècles durant à la couronne d'Angleterre. Son territoire varie à nouveau pendant la période. De plus, le duché perd sa nomination et devient, en 1229, duché de Guyenne. Le nom d'Aquitaine disparaît alors et ne désigne officiellement plus de territoire en particulier.

De la sorte, la Guyenne demeure jusqu'en 1789, comprenant des aires géographiques allant jusqu'à la Gascogne, le Languedoc, l'Auvergne, le Limousin ou la Saintonge. Cette vaste étendue est alors divisée en deux parties, la Basse Guyenne étant celle qui pourrait correspondre à l'Aquitaine que nous connaissons par la suite.

L'histoire de l'Aquitaine est donc celle d'une étendue géographique variable, tant pour sa composition territoriale que pour sa dénomination.

Par la suite, avec l'apparition d'une régionalisation progressive se concrétisant au cours du XX^e siècle, ces fluctuations réapparaissent. En revanche, elles ne sont plus le fruit de guerres, de conflits ou d'annexions, mais bien de choix politiques d'organisation administrative et institutionnelle, issus des gouvernements et des parlements successifs.

Tout d'abord, la création des régions militaires lors de la Première Guerre mondiale ne redonne pas corps à l'Aquitaine. Effectivement, les régions sont nommées numériquement, et par rapport à leur siège. Ainsi, la région 18, dont la capitale est Bordeaux, comprend les départements des Hautes-Pyrénées, des Pyrénées-Atlantiques,

⁸ Annexe II. 2.2. Carte de l'Aquitaine première et de l'Aquitaine seconde.

⁹ Annexe II. 2.2. Carte de l'Aquitaine sous Auguste.

des Landes, de la Gironde, et de la Charente-Inférieure¹⁰. Il s'agit alors d'un territoire suivant le fil des Pyrénées occidentales et du littoral atlantique dans sa partie sud.

À partir des CODER en 1955, et des circonscriptions d'action régionale, nous retrouvons la cartographie classique des régions françaises devenues collectivités territoriales de plein droit en 1986. Par contre, le législateur se montre encore hésitant à cette époque, et les Basses-Pyrénées et les Landes sont plus souvent rattachés à « Midi-Pyrénées ». On songe même, au cœur des années 1960, à créer une troisième région « Pays de l'Adour »¹¹. Le Parti Socialiste Unifié (PSU), ardent régionaliste, portait un découpage de ce type, comme nous l'a précisé René Ricarrère, ancien élu régional : « *Nous avons découpé des régions qui étaient des entités, comme les Pays de l'Adour par exemple (...) pour garder l'essentiel de l'Aquitaine, mais en allant du côté des Hautes-Pyrénées* »¹².

Il n'en sera rien, et les deux départements en question sont finalement rattachés à l'Établissement Public Régional d'Aquitaine en 1972, donnant naissance à un premier Conseil régional aquitain non élu. Le poids du gaulliste Jacques Chaban-Delmas a ici pesé pour créer une région incluant les départements méridionaux de la côte atlantique¹³. Les lois Defferre de décentralisation proclament alors la collectivité territoriale Aquitaine, composée de ses cinq départements, déjà cités et largement connus, et aujourd'hui intégrés dans une Nouvelle-Aquitaine plus vaste, depuis la fusion entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2016¹⁴.

De ces éléments politiques et institutionnels, l'instabilité est d'abord un élément qui dénote. En effet, que ce soit au Moyen-Âge ou au cours de la régionalisation contemporaine, l'Aquitaine connaît des mutations quant au territoire qu'elle englobe. Aussi, et c'est là un élément primordial, elle a vécu dans la majeure partie de son existence à cheval entre plusieurs échelles territoriales¹⁵. Il apparaît effectivement qu'elle a longtemps été rattachée à une institution supérieure, que ce soit l'empire romain, la couronne française puis anglaise, ou l'État central pour finir. Elle a également souvent englobé des divisions infra-territoriales : des comtés du temps du Moyen-Âge, ou des

¹⁰ Un département qui a été renommé en « Charente-Maritime », et intégré au sein du Poitou-Charentes au cours de la régionalisation.

¹¹ René Collenot, *Un contre-pouvoir régional. Le G.E.T.I.S. dans les Pays de l'Adour*, Toulouse, Privat, 1979.

¹² Ricarrère René, entretien cité.

¹³ Hubert Bonin, *op. cit.*

¹⁴ Nous l'aborderons dans la Partie 3 de ce travail.

¹⁵ Josette Pontet (dir.), *op. cit.*

départements après la Révolution et l'Empire. Nous le savons, cet échelon départemental a depuis été le cœur de la politique jacobine de l'État, et d'une centralisation qui a fait le ciment administratif et politique de l'unité nationale contre les particularismes culturels régionaux. Quand la question de la régionalisation réintervient en France après la Seconde Guerre mondiale, le département est une unité de base bien installée, notamment du point de vue de la représentation politique¹⁶.

De fait, ces considérations historico-administratives en Aquitaine ne sont donc pas favorables à la naissance d'une région marquée par une identité propre au moment de la création de l'EPR, à la différence de la Bretagne ou de l'Alsace, empreintes de solides marqueurs culturels¹⁷. Ce positionnement récurrent entre des niveaux administratifs est obligatoirement un frein à une identification, souvent plus accentuée avec l'échelon le plus proche ou celui qui, malgré son éloignement, revendique une puissance plus forte notamment dans un cadre international, et un rôle protecteur généré par les compétences régaliennes qu'il exerce. Par exemple, dans le cadre français, il est plus aisé de s'identifier à son village, qui est un marqueur politique fort¹⁸, ou à la France, plutôt qu'à une collectivité intermédiaire mal identifiée culturellement telle que la région, qui semble relativement éloignée et ne pas dégager de puissance particulière, notamment du fait de sa jeunesse institutionnelle. En 1989, 47% des Aquitains s'identifient ainsi en premier lieu à leur commune et 30% à l'État, contre seulement 9% à leur région¹⁹.

Ajoutons à cet ensemble le combat républicain mené depuis la III^e République contre les « petites patries », comme l'a bien démontré Olivier Grenouilleau²⁰, et dont l'école a été un vecteur décisif, parmi d'autres²¹.

Enfin, l'ancienneté de l'Aquitaine en tant que division administrative ou politique à part entière perd tout son effet du fait des nombreuses évolutions que nous avons citées, tantôt intégrant ou excluant des populations dont l'identité de l'autorité politique n'a de cesse de fluctuer.

En conclusion, si « l'Aquitaine » est belle et bien préexistante, de façon certes discontinuée mais tout à fait conséquente, elle ne conduit pas à l'existence d'une réelle

¹⁶ Pierre Bodineau et Michel Verpeaux, *op. cit.*

¹⁷ Laurent Jalabert, « Les régionalismes en France », in Michel Pigenet et Danièle Tartakowsky, *op. cit.*

¹⁸ Maurice Agulhon, *La république au village : les populations du Var, de la Révolution à la Seconde République* Paris, Plon, 1970.

¹⁹ ACRNA, 3321W. Journal d'information du Conseil régional aquitain, résultats d'une enquête de l'OIP, 1989.

²⁰ Olivier Grenouilleau, *op. cit.*

²¹ Youenn Michel, « Des « petites patries » aux « patrimoines culturels » : un siècle de discours scolaires sur les identités régionales en France (1880-1980) », Carrefours de l'éducation, 2014/2.

identité régionale lorsqu'elle devient une collectivité territoriale à part entière en 1986. Alors, l'instauration officielle d'une collectivité territoriale sur ce périmètre a-t-elle un effet immédiat sur ce point ? Forge-t-elle une identité aquitaine ?

2. Une collectivité territoriale qui ne crée pas une identité régionale.

Le lien entre identité et organisation territoriale est essentiel si l'on se place du point de vue des opinions publiques. Effectivement, la légitimité d'une autorité politique s'affirme surtout par l'élection, dans le cadre d'une démocratie représentative telle qu'elle fonctionne en France. Cependant, elle ne peut reposer sur cet unique temps électoral. En effet, la reconnaissance de l'autorité politique passe également par la capacité des personnes qui y sont soumises à la reconnaître dans son action quotidienne²². De la sorte, un maire peut exercer son pouvoir politique car la commune est une institution historique, ancrée dans l'imaginaire collectif et dans le quotidien des administrés, poussant ces derniers à accepter de se soumettre à ses décisions de façon assez mécanique.

Cette « Aquitaine historique », mal identifiée, interroge donc nombre d'élus de l'époque. La collectivité émergente au cours de l'acte I de la décentralisation trouve-t-elle un sens à leurs yeux ?

Max Brisson, ancien conseiller régional aquitain pour le RPR (1992-2001), la définit par exemple comme une « *construction artificielle* »²³, et souligne qu'elle ne correspond pas à ce qu'il considère être une « *Aquitaine historique* ». René Ricarrère, que nous venons de citer, défendait également, avec le PSU, une vision distincte : celle d'une région des « *Pays de l'Adour* »²⁴.

Quelques éléments viennent illustrer ces difficultés. La définition du logo régional a d'abord été la source d'un long et tumultueux débat au sein du novice Conseil régional. En dépit de la sollicitation de certains spécialistes, aucun consensus n'a pu être trouvé. L'idée de départ était, justement, de se baser sur l'histoire de l'Aquitaine pour valoriser son existence ancienne, avec une volonté claire d'ancrer la nouvelle région dans un temps historique plus long. Plusieurs propositions ont émergé, chacune des composantes

²² Anne-Cécile Douillet, *op. cit.*

²³ Brisson Max, 17/12/2021 (entretien de l'auteur).

²⁴ Rappelons, comme souligné quelques lignes auparavant, que ce parti défendait une région « Pays de l'Adour », conservant le sud de l'Aquitaine et l'étendant vers les Hautes-Pyrénées. M. Ricarrère a lui-même évoqué ce sujet lors de notre échange, le 12/07/2021.

régionales revendiquant une identité et donc certaines représentations propres, au travers par exemple d'armoiries spécifiques : les vaches béarnaises ou les chaînes navarraises, entre autres. Eugène Bagez, élu communiste de l'époque, évoque la proposition de son camarade de groupe, Robert Escarpit, « *s'inspirant de l'histoire ancienne de la région* », qui « *n'a pas été retenue, avec une bataille entre les Basques, les Béarnais, les Gascons, etc.* »²⁵. Finalement, le résultat final aboutit à un logo vide de sens. Eugène Bagez conclut : « *Finalement est sorti ce fameux logo avec le A vert et bleu, qui a mis tout le monde d'accord* »²⁶.



Figure 13 : Premier logo de la région Aquitaine.

Alexis Arette, élu Front National lors de cette première mandature, raconte ce moment. Il souligne, lui aussi, la volonté du Président Chaban-Delmas de donner à la nouvelle entité régionale un marqueur unique ; un souhait difficilement réalisable selon lui, « *tant la région est divisée en divers territoires* »²⁷.

Le résultat exposé ci-dessus paraît donc loin de l'objectif initial. En effet, le logo n'est qu'une représentation de l'initiale de la dénomination régionale. Aucune perspective identitaire, culturelle ou historique ne transparait de ce choix.

Ce dernier est donc déjà un premier enseignement : la naissance d'une collectivité n'est en aucun cas synonyme d'une consolidation identitaire immédiate.

Cela est d'ailleurs confirmé dans une série d'enquêtes d'opinions, dont la région use pour définir ses axes de développement et de communication vers sa population. De la sorte, l'Observatoire Public Interrégional a publié toute une série de sondages desquels nous pouvons, également, tirer des constatations. Ces derniers concernent à la fois la

²⁵ Bagez Eugène, 28/10/2022 (entretien de l'auteur).

²⁶ *Idem.*

²⁷ Arette Alexis, entretien cité.

connaissance de l'entité régionale en elle-même, mais aussi la manière dont elle est vécue et ressentie par ses habitants et habitantes.

En 1988, une enquête nous apprend ainsi que seulement 53% des aquitains sont capables de citer correctement le nom de leur région²⁸ sans ne commettre aucune erreur. Trois ans plus tard, et donc à l'aune d'une deuxième élection, ils ne sont toujours que 54% à y parvenir²⁹. Pour rappel, seulement 9% s'identifient en premier lieu à leur région en 1989. Ce chiffre varie aussi fortement en fonction des départements : 13% des Girondins ont « *un attachement particulier* » à la région, contre seulement 2% des Landais³⁰. Très parlants, ces résultats montrent bien le peu de sensibilité des citoyens de ces départements pour l'entité régionale en termes de reconnaissance, un écueil renforcé dans des territoires plus ruraux pour lesquels l'institution régionale semble d'autant plus éloignée. Concernant la Gironde, la présence de Bordeaux, capitale régionale, est évidemment d'une grande utilité pour permettre aux Girondins de s'y reconnaître davantage.

Au-delà de cet épisode relatif au logo qui ne pourrait qu'être symbolique, nous voyons bien que sur ce point, une problématique majeure et profonde se dégage. Il s'agit d'un axe de travail considérable pour une région qui ne peut, à l'évidence, se contenter de son statut nouveau de collectivité territoriale si elle veut jouer un rôle réel dans le champ politique territorial³¹.

Ces données se retrouvent nécessairement dans la classe politique siégeant au sein des Conseils régionaux de l'époque. Deux anciens élus du Lot-et-Garonne ont témoigné en ce sens, jugeant qu'il paraissait délicat de définir une réelle identité aquitaine lors des premières mandatures³². Ils rejoignent tout à fait Max Brisson, cité au début de cette sous-partie, évoquant une « *construction artificielle* »³³. Si une telle non-reconnaissance au sein de la population posait déjà question, sa récurrence chez les représentants élus est encore plus signifiante.

Pour nuancer, il convient de souligner que ce phénomène n'est pas spécifique à l'Aquitaine. Jacques Rondin expose la rapidité avec laquelle les régions cherchent à

²⁸ ACRNA, 3321W. « Le fait régional », résultats d'une enquête menée par l'OIP, 1988. Annexe IV. 1.2.1.

²⁹ ACRNA, 3321W. Enquête de l'O.I.P, 1991.

³⁰ ACRNA, 3321W. « L'image de l'Aquitaine », résultats d'une enquête de l'OIP, 1991. Annexe IV. 1.2.2.

³¹ La réalisation et la diffusion des résultats de ces enquêtes dans chacune des premières années d'existence de la collectivité montrent l'intérêt que suscite ce point.

³² Beauvillard Jacques et Gouzes Gérard (entretiens ELURENAQ menés par Nadia Ayache).

³³ Brisson Max, entretien cité.

adopter un logo et à communiquer autour de leur existence, dans le but de se : « *fabriquer une identité* ». ³⁴ Dans la région Midi-Pyrénées voisine, la croix du Languedoc sur fond rouge n'est pas sans rappeler une quête identitaire qui se retrouve dans l'appellation « Occitanie » plus récente, bien que celle-ci ait fait polémique ³⁵.

De plus, les comparaisons tirées des enquêtes d'opinion réalisées dans les autres régions ne mettent pas en exergue de différence significative avec l'Aquitaine. Effectivement, la moyenne nationale du sentiment d'appartenance à la région est même inférieure, selon l'O.I.P. : « *Malgré ce niveau moyen de connaissance, le sentiment d'appartenance à la région est plus élevé ici que dans la plupart des régions* » ³⁶. L'Aquitaine s'en tire donc presque bien !

Pour Jacques Rondin, par exemple, les régions ne bénéficient d'aucune « *identité préexistante* » ³⁷. Il est vrai que cette affirmation peut être contestée pour son caractère global. La Corse, l'Alsace ou la Bretagne sont en effet des contre-exemples, la première bénéficiant d'ailleurs immédiatement d'un statut spécifique dans le cadre de la régionalisation ; une place particulière justement due aux revendications des années 1960 et 1970 liées à sa forte identité et à un sentiment d'appartenance prégnant.

La régionalisation, bien que progressive, n'a donc pas abouti, avant les lois de décentralisation, à la construction d'une identité commune aux Aquitains. Les élus interrogés l'expriment très nettement, corroborant ainsi les enquêtes d'opinion. Ce besoin constitue d'ailleurs à leurs yeux un axe de travail prévalant en vue d'une affirmation politique dans le jeu démocratique complexe du millefeuille de la décentralisation. En effet, si les échelles municipales et départementales ont, en 1986, presque deux siècles d'existence et sont des référentes de la culture politique des citoyens, la région doit parvenir à trouver sa place.

Sur ce point précis, l'instauration d'un scrutin fonctionnant par département pour une élection à l'échelle d'une région a un effet direct sur le malaise identitaire qui semble apparaître. Elle trouble en effet la relation entre représentation politique et échelle territoriale, ce qui rend l'affirmation d'une identité aquitaine, non préexistante à la première élection régionale, d'autant plus délicate.

³⁴ Jacques Rondin, *op. cit.*

³⁵ « Occitanie : un nom pour la nouvelle Région Languedoc Roussillon Midi-Pyrénées qui fait polémique », France 3 régions (en ligne), 21 juin 2016.

³⁶ ACRNA, 3321W. « Le fait régional », résultats d'une enquête menée par l'OIP, 1988. Annexe IV. 1.2.1.

³⁷ Jacques Rondin, *op. cit.*

B. Identité et identification : la complexité issue du scrutin départemental.

La reconnaissance d'une identité tient également à la façon dont les personnes susceptibles d'en être porteuses s'identifient à la collectivité concernée. Dès lors, il convient de nous interroger sur le lien entre le territoire d'élection et celui sur lequel s'exerce l'autorité de l'institution, afin d'analyser la façon dont la division du scrutin par départements brouille l'espace géographique de rattachement des conseillers régionaux.

1. Territoire d'élection = territoire d'identité ?

Le territoire d'élection désigne ici le périmètre géographique dans lequel prend part la compétition électorale. Le territoire d'identité, quant à lui, correspond à celui sur lequel s'applique l'ensemble de l'action de la collectivité à laquelle elle est rattachée. Nous le qualifions ainsi car il correspond simplement au territoire d'autorité de l'institution régionale, et donc au périmètre sur lequel elle doit s'imposer. Dans notre cas, il s'agit donc de l'ensemble de l'Aquitaine et de ses cinq départements.

Pour commencer, rappelons que le vote est au cœur de notre système politique. La démocratie représentative, par la place qu'elle lui confère, fait effectivement de lui un moment crucial du jeu politique. De plus, l'évolution contemporaine de la V^e République et du cadre socio-politique entourant cette pratique favorise toujours plus l'importance qui lui est accordée³⁸.

D'abord, l'accroissement du rôle des médias et plus globalement des moyens de communications participe grandement à ce phénomène³⁹. Ceux-ci deviennent en effet le théâtre de la diffusion de professions de foi électorales, d'interviews des candidats et candidates, en lien avec le contenu du programme ou la méthode pour l'appliquer, ou encore de débats entre différentes personnes ou listes concourant à ladite élection. Tout cela participe à une personnification de la politique, l'image renvoyée par les hommes et

³⁸ Nous avons eu l'occasion de rappeler cette importance dans le chapitre précédent, en nous concentrant sur le mode de scrutin régional.

³⁹ Anne-Cécile Douillet, *op. cit.*

femmes qui y consacrent leur temps devenant un enjeu fondamental pour de potentielles victoires électorales⁴⁰.

De fait, l'élection voit donc sa place encore accentuée. Dans ce sens, l'instauration d'un suffrage universel direct régional, en 1986, est indéniablement un coup de projecteur sur la collectivité. Pour autant, il convient d'avoir ici en tête l'ensemble des éléments évoqués précédemment. L'importance que prend le moment de l'élection suffit-elle à y remédier, en instaurant un sentiment d'appartenance voire une identité régionale ?

Précisons, avant de répondre à cette question, qu'une première nuance provient immédiatement du calendrier électoral. L'élection régionale est associée, en 1986, à une élection législative. Le contexte est d'autant plus sensible qu'elle intervient lors du premier mandat de François Mitterrand et que la question d'une alternance est posée avec, en cas de succès des droites, une situation politique inédite d'un Président et d'une Assemblée Nationale opposés⁴¹. À cela s'ajoute l'abandon du scrutin majoritaire par arrondissement pour l'élection législative et le retour à la proportionnelle départementale, qui sème encore l'incertitude.

L'ampleur de ces enjeux limite mécaniquement la lumière dans laquelle est plongée la région. Ainsi, l'Humanité du 15 janvier de la même année, qui titre « *voter utile, c'est voter communiste* », ne fait par exemple pas mention des régionales dans sa Une⁴². La conclusion d'un plaidoyer de campagne d'André Labarrère est d'une teneur similaire : « *Électeurs béarnais et basques, votez pour les listes André Labarrère afin de faire avancer la France pour une majorité de progrès avec le Président de la République* »⁴³. La région est au second plan.

Avec la perspective naissante d'une cohabitation et la valorisation d'enjeux nationaux, l'idée que les électeurs feront le même choix pour deux élections différentes s'impose, même si les problématiques sont de nature distincte.

Ces mécanismes électoraux permettent ici de mesurer la portée de l'enjeu régional en 1986. Le mode de scrutin départemental défini par le législateur dans le cadre de l'acte I de la décentralisation et de l'accomplissement de la régionalisation est un obstacle à l'émergence d'un sentiment d'appartenance à une région, tant le débat est déplacé vers l'enjeu national. Cela n'aide pas à la naissance d'une « Aquitaine politique ».

⁴⁰ Jean-Yves Dormagen, *Introduction à la sociologie politique*, Bruxelles, De Boeck, 2015.

⁴¹ Mathias Bernard, *Les années Mitterrand : du changement socialiste au tournant libéral*, Paris, Belin, 2015.

⁴² PS64, non classée. Journal l'Humanité du 15/01/1986.

⁴³ PS64, non classée. Supplément au n°887 de février 1986 du mensuel de la Fédération des Pyrénées-Atlantiques du Parti Socialiste, « Le Travail ». Annexe IV. 2.1.1.

Si les résultats électoraux sont bien globalisés et donc régionaux, les votes et les campagnes électorales sont déclinés à l'échelle départementale. Dans le cadre de la personnification de la politique déjà soulignée, les têtes de listes jouent un rôle crucial et peuvent ainsi apparaître comme des figures dominantes, sans être forcément amenées à occuper une position de premier plan sur le plan régional. Cet élément est par exemple présent dans le Lot-et-Garonne autour de la personnalité de Jean François-Poncet, ou encore dans les Pyrénées-Atlantiques avec Michel Inchauspé pour le RPR.

De plus, en 1986, les professions de foi varient majoritairement⁴⁴ d'un département à l'autre⁴⁵. Cela participe à une localisation de l'élection régionale, favorisant la prise en compte de dynamiques ou de problématiques locales infrarégionales, qu'elles soient départementales ou internes à ces départements, ne touchant donc pas forcément à l'ensemble du territoire aquitain. Cela se traduit, pour les Pyrénées-Atlantiques, par des références récurrentes aux questions du transfrontalier, ou du devenir du bassin de Lacq et de sa reconversion, notamment. Il est frappant de voir que les enjeux « aquitains » sont absents. La profession de foi de la liste communiste ne fait même pas mention de ce nom, alors qu'elle parle a contrario du « *département* », du « *complexe de Lacq* », de « *Turbomeca* », etc.⁴⁶ Dans la même lignée, le plaidoyer d'André Labarrère cité plus haut est très clair : « *Dans les Pyrénées-Atlantiques comme dans la France, le vote utile est le vote socialiste* »⁴⁷. Après l'enjeu national, la question départementale supplante également l'enjeu régional.

Ce fonctionnement différencié permet également la participation de listes autonomistes ou indépendantistes. Toujours au sein du même département, la candidature d'une liste *abertzale*⁴⁸ et d'une liste occitane (béarnaise)⁴⁹ favorisent cette localisation de l'élection régionale, et contrarie par la même l'émergence d'une identité régionale plus large. Bien évidemment, le programme de la liste basque concentre ses problématiques à

⁴⁴ Dans les Pyrénées-Atlantiques, seul le Front National ne dispose pas d'une profession de foi spécifique. En 1986, seules les têtes de listes départementales y sont nommées (cf. Annexe 2.1.6), alors qu'en 1992, des professions de foi départementales sont éditées mais ne mentionnent qu'une photographie et un court portrait de la tête de liste, et rien de plus.

⁴⁵ PS64, non classée. Profession de foi de la liste RPR/UDF dans les Pyrénées-Atlantiques, en 1986. Annexe IV. 2.1.2.

⁴⁶ PS64, non classée. Profession de foi de la liste du PCF dans les Pyrénées-Atlantiques, en 1986. Annexe IV. 2.1.5.

⁴⁷ PS64, non classée. Supplément au n°887 de février 1986 du mensuel de la Fédération des Pyrénées-Atlantiques du Parti Socialiste, « Le Travail ». Annexe IV. 2.1.1.

⁴⁸ *Abertzale* signifie patriote en *euskara*, la langue basque.

⁴⁹ PS64, non classée. Profession de foi de la liste *ENTAU PAÏS* dans les Pyrénées-Atlantiques, en 1986. Annexe IV. 2.1.3.

l'échelle du territoire basque. Les candidats *abertzale* acceptent bien le lien avec la nouvelle région mais ils le limitent à l'utilité éventuelle de la collectivité pour la cause qu'ils défendent. L'un des animateurs du mouvement précise que la démarche s'inscrit dans « *une stratégie de lutte pour la reconquête du pouvoir de décision de l'évolution du pays par les Basques eux-mêmes* »⁵⁰. La collectivité régionale est alors davantage considérée comme un moyen plutôt qu'une fin en soi, comme un outil politique plutôt qu'une institution réellement pertinente. Sans illusion aucune quant au résultat de cette participation électorale, la candidature est ici finalement cantonnée au rôle de tribune politique, de nouvel espace d'expression.

Cette localisation des enjeux par départements se poursuit lors de la seconde élection, comme nous pouvons à nouveau le constater dans les professions de foi, notamment dans le département des Landes. Une liste propose par exemple « *cinq idées-forces pour les Landes* »⁵¹. Détaillées en seulement quelques lignes, nous y dénombrons cinq utilisations des noms « *Landes* » ou « *Landais* », ou de leurs déclinaisons⁵². Le tract d'une autre liste utilise même comme slogan d'accroche : « *Pour les Landes, au cœur de l'Aquitaine* »⁵³. À nouveau, le caractère départemental apparaît de façon prioritaire, en dépit de l'aspect régional qui semble plus lointain.

Ainsi, le décalage entre le territoire d'élection et celui sur lequel s'étend la collectivité ne permet pas à ce processus électoral de remplir son rôle en termes de sentiment d'appartenance et d'identité en 1986, puis en 1992, bien qu'il légitime tout de même la région dans son existence et dans son rôle nouveau de collectivité territoriale disposant d'une assemblée élue.

Il entraîne factuellement une complexification du lien entre cette dernière et son territoire. Le périmètre géographique sur lequel s'applique sa politique étant différent de ceux sur lesquels prennent part les campagnes électorales, il est impossible de constater une réelle mise en avant de cette notion d'identité. Cela a obligatoirement des conséquences considérables sur les élus, en termes d'ancrage territorial notamment.

⁵⁰ PS64, non classée. Coupure de presse, 1986.

⁵¹ PS64, non classée. Liste conduite par Alain Dutoya pour les élections de 1992 dans les Landes. Annexe IV. 2.1.7.

⁵² PS64, non classée. Profession de foi d'une liste non identifiée candidate aux régionales de 1992 dans les Landes. Annexe IV. 2.1.8.

⁵³ *Idem.*

2. Un scrutin régional départemental : des élus sans territoire ?

Effectivement, si la période électorale et le simple déroulement de cette élection ne permettent aucunement de compenser un manque crucial d'identité déjà ressenti dès le départ, cela a en plus des conséquences très concrètes sur le quotidien des élus. Les conseillers et conseillères siégeant à la région, et donc vainqueurs de ce processus électoral, doivent faire face dans leur action d'élu à cette absence de lien entre territoire d'élection et périmètre d'action. Leur ancrage territorial s'en trouve considérablement bouleversé.

D'abord, si l'affirmation d'un sentiment d'appartenance régional est brouillée par le mode de scrutin durant la campagne, elle l'est également une fois l'élection terminée. Un conseiller régional est avant tout un élu de la région, c'est évident. Pour autant, il est aussi élu de son département, puisque la compétition à laquelle il a participé a eu lieu dans ce cadre-là. Il doit alors, de fait, concilier ces deux appartenances, à l'image d'un député.

Nous pourrions, par conséquent, être simplement amenés à constater un sentiment de double appartenance, conjointement partagé entre ces deux échelons. Or, nos recherches et nos entretiens mettent plutôt en exergue une variation significative de ce sentiment d'appartenance en fonction des élus. Il existe en effet une réelle hiérarchisation de leur identification territoriale, distincte selon le conseiller ou la conseillère et avec même, dans certains cas, la possible apparition d'un troisième niveau d'attache territoriale. Nous ne pouvons donc qu'abonder dans le sens des propos de Frédéric Tesson, évoquant des élus « *écartelés entre le territoire dont ils ont la charge et celui duquel ils détiennent une légitimité* »⁵⁴.

Dans un premier temps, nous trouvons des conseillers régionaux qui ne s'identifient prioritairement à aucun de ces deux échelons. Certes, la région est divisée en départements, sur lesquels sont définies des listes. Pour autant, au sein de ces listes départementales cohabitent des élus issus de territoires départementaux fragmentés. En effet, la Dordogne est loin d'être unifiée, comme en témoignent les « Périgord » colorés⁵⁵⁶, de même que le Lot-et-Garonne avec l'Agenais, le Marmandais ou le Villeneuvois, sans parler du Béarn ou du Pays basque pour les Pyrénées-Atlantiques. Cela

⁵⁴ Frédéric Tesson, *De la spatialité des acteurs politiques locaux: territorialités et réticularités*, Pau, Presses universitaires de Pau et des Pays de l'Adour, 2017.

⁵⁵ Bernard Lachaise et Michel Combet, *Nouvelle histoire du Périgord*, Éditions Cairn, 2022.

⁵⁶ Annexe II. 1.3. Carte du Périgord.

rejoint l'enjeu de représentativité géographique que nous évoquions⁵⁷. Ainsi, des élus considèrent que le périmètre départemental est lui-même divisé en espaces informels, qui sont en réalité les zones d'origines ou d'influence sur lesquels sont élus chacun d'entre eux. Ces périmètres correspondent dans les grandes lignes aux divisions qui structurent les différentes élections, sur lesquelles ces élus sont implantés par le bénéfice d'un siège dans une municipalité, une intercommunalité ou un Conseil départemental, voire par l'obtention d'un mandat parlementaire au sein d'une circonscription.

Par exemple, un ancien élu de 1986 confie : « *Je voulais donc défendre la région, mais que cela serve aussi à ma ville* », conscient qu'il y avait aussi, de la part de la population de sa municipalité, « *des attentes* »⁵⁸ générées par sa nouvelle exposition à la région. Un second, dans le même cas, quitte la région en justifiant sa préférence pour les mandats de conseiller général et de Maire, pourtant acquis plus tardivement : « *quand vous êtes maire et conseiller général, vous le restez* ».

Un tel regard interroge sur la perception même qu'ont ces premiers élus de la région : venir y défendre son territoire, n'est-ce pas déjà considérer la collectivité comme un « guichet » ? N'est-ce pas mettre à mal la construction de son identité ?

Dans un second temps, certains élus se considèrent comme prioritairement liés à leur département. Leur action régionale est donc d'abord basée sur cette appartenance. Cette réflexion est pour eux tout à fait cohérente, étant donné que celui-ci est bien le territoire par lequel ils ont pu accéder à la région, sur lequel ils bénéficient de la légitimité du suffrage universel. Un élu des Landes n'a en effet jamais été confronté au vote des habitants de la Dordogne, par exemple. Mathieu Bergé, actuel conseiller régional, confirme en parlant des habitants d'autres départements qu'ils « *n'auront jamais l'occasion de voter pour moi* »⁵⁹. Marc Oxibar ajoute : « *Je suis à la fois conseiller régional d'Ogeu, là où je suis maire, et de Baigorri, où tu vis, comme de Pau et Ciboure* »⁶⁰⁶¹. L'ensemble de ces villes sont dans les Pyrénées-Atlantiques, son département. Ces élus s'appuient sur une légitimité que l'on pourrait qualifier de « citoyenne », à savoir issue de l'élection. Ce n'est pas tant le mandat pour lequel ils ont

⁵⁷ Les batailles internes au sein des partis contrôlant les candidatures à l'élection favorisent une représentation de tous les territoires, comme nous l'avons montré dans le chapitre précédent.

⁵⁸ Ces propos sont anonymisés.

⁵⁹ Bergé Mathieu, entretien cité.

⁶⁰ Oxibar Marc, entretien cité.

⁶¹ Ces deux témoignages, bien que provenant d'élus n'étant pas en fonction sur la période de lancement de la collectivité, sont cités dans ce chapitre car ils se réfèrent ici au fonctionnement de la collectivité et de son élection, un modèle qui n'a pas varié depuis. Leur analyse vient donc étayer les observations des élus des premières mandatures.

été désignés qui importe ici, mais plutôt la source du pouvoir qui leur permet d'occuper cette fonction électorale. Là encore, il s'agit d'un regard qui interroge sur l'institution régionale en tant que telle, et sur son mode d'élection.

Toutefois, d'autres élus accordent principalement une importance à l'ensemble du territoire régional, en lien logique avec le territoire d'action de la collectivité à laquelle ils appartiennent. Le groupe socialiste des deux premiers mandats émet par exemple un journal, « *L'Aquitaine flash infos* »⁶², qui traite de l'actualité de l'assemblée aquitaine et offre donc une vision régionale d'ensemble, en donnant la parole aux élus des différents départements sur des thématiques globales plutôt que sur des sujets localisés. Dans l'échantillon des élus interrogés dans l'enquête ELURENAQ, ce groupe est en revanche peu représenté.

C'est aussi, certainement, la traduction d'une collectivité en construction.

Nous rejoignons à ce stade la place considérable de l'élection dans la vie démocratique de notre système représentatif. Celle-ci étant le moment clef définissant la volonté citoyenne, les élus doivent nécessairement y penser lorsqu'ils siègent dans une assemblée avec le souhait de voir leur mandat renouvelé. Il en est de même pour les partis politiques, d'autant plus lorsqu'ils ont un poids considérable dans la définition des candidats, comme c'est le cas pour la région. Dès lors, le caractère départemental du scrutin prend à nouveau une place prépondérante, poussant les élus en recherche d'ancrage territorial pour obtenir des voix à considérer leur appartenance à la collectivité par un lien renforcé avec ce territoire-là, et non avec la région dans son ensemble. Stéphane Cadiou résume le positionnement de l'élu en ces termes : « *c'est bien sa capacité à faire atterrir localement des décisions globales qui va favoriser sa réélection* »⁶³.

Alors, les conseillers régionaux sont-ils des élus sans territoire ? Ou, plus exactement, sont-ils des élus aux territoires multiples ? En tout cas, cette addition de périmètres géographiques et politiques conduit finalement à une absence d'uniformité dans l'identification et l'identité de ces élus, et donc par voie de conséquence de la collectivité qu'ils représentent. La multiplication nécessaire de ses attaches rend finalement impossible la définition claire et globale d'un territoire d'appartenance pour l'élu régional.

⁶² PS64, non classée. « *L'Aquitaine Flash Infos* », journal du groupe d'opposition de gauche.

⁶³ Stéphane Cadiou, *op. cit.*

En cette fin de siècle d'accomplissement de la régionalisation, l'identité aquitaine n'est donc pas une réalité au regard des contraintes électorales qui s'imposent alors. La proclamation de cette entité administrative comme collectivité et l'histoire ancienne des territoires qui la composent n'ont pas suffi à instaurer une identité prégnante, que ce soit au sein de la population ou, surtout, chez les premiers élus du Conseil régional.

Cependant, ces notions d'identité et de sentiment d'appartenance demeurent nécessaires à la bonne marche d'un territoire, à la construction d'un avenir commun. Alors qu'une unification identitaire de son espace semble compromise, après ces constatations, la région déplace cette notion d'identité depuis un terrain purement historique ou culturel vers une approche davantage orientée vers l'idée de projet.

II. Une unification identitaire en apparence impossible ?

Conséquence logique des résultats exposés : une apparente impossibilité de remédier aux faiblesses quant à cet aspect se dégage indéniablement. Ces dernières sont, qui plus est, renforcées par l'existence de cultures ou identités infrarégionales, et un contexte bien particulier vis-à-vis de celles-ci. À noter qu'elles sont ici entendues au sens d'identités culturelles. La variété de leur situation et la différence de perception des hommes et femmes politiques concernés rend délicate une généralisation de cette caractérisation en identité pleine et entière, une question sur laquelle il ne nous appartient pas de nous attarder ici.

Face à cette situation, la collectivité régionale tente de construire sa propre personnalité et un sentiment d'appartenance à son égard, à la fois en revendiquant l'existence de ces cultures infrarégionales, et en tentant d'unifier la région autour d'une projection commune vers l'avenir de l'Aquitaine.

A. Des « régions » au sein de la région.

Si l'Aquitaine ne dispose pas d'une identité réelle, c'est donc aussi parce que nous trouvons, en son sein, des cultures diverses. Les revendications relatives à la défense de ces dernières sont d'ailleurs parfois qualifiées de régionalismes, ce qui alimente nécessairement la confusion avec la nouvelle collectivité territoriale⁶⁴. Le contexte de la création de la collectivité régionale est, en outre, favorable à leur essor dans le débat public et dans le champ politique.

⁶⁴ Jean-Noël Grandhomme, Jean Lamarre et François Audigier, *op. cit.*

1. Région, régionalisme et régionalisation en Aquitaine.

Il est fondamental de clarifier la distinction entre ces notions pour comprendre les enjeux qu'elles induisent. D'abord, régionalisme et régionalisation sont deux termes complexes. En préambule, nous avons introduit les confusions qui règnent autour de leurs définitions⁶⁵. Sans trop nous concentrer à nouveau sur la question, rappelons simplement que la régionalisation désigne un mouvement porteur d'une affirmation de la région en tant qu'échelon administratif d'importance, au sein d'un État décentralisé et structuré autour de collectivités locales dont les modes de fonctionnement peuvent varier. Le régionalisme, quant à lui, induit la présence d'un caractère historique, culturel ou identitaire, et prône une région qui n'est pas forcément traduite institutionnellement par la régionalisation. L'existence de la région a donc continuellement oscillé entre les deux⁶⁶.

La région est donc le fruit administratif et territorial de la régionalisation. En revanche, elle peut également se référer à des périmètres plus informels, la polysémie du terme renvoyant possiblement à des territoires dont les frontières sont potentiellement floues ou non officielles⁶⁷. Celles-ci peuvent correspondre à des collectivités territoriales, comme la Bretagne, dont les contours ne coïncident pas avec certaines aspirations. Elle peut également renvoyer à des territoires compris à cheval sur plusieurs États : la Catalogne, le Pays basque, le Kurdistan, etc.

À ce stade, le lien avec l'histoire de l'Aquitaine est tout à fait parlant. En effet, la variation de sa territorialité, et même de sa propre dénomination, illustre bien un manque de correspondance entre une collectivité dont les contours sont définis par le haut et des identités revendiquées par le bas, tirant leurs origines de l'histoire locale et de l'unique vécu des populations. Le duché de Gascogne, co-existant avec le duché d'Aquitaine et englobant une partie de la région délimitée par la décentralisation, est par exemple en lien avec une identité et une langue gasconnes qui demeurent, dans une certaine mesure, et sur lesquelles nous reviendrons. La Basse-Navarre, une des trois provinces du Pays basque nord, renvoie à l'ancien Royaume de Navarre, dont elle fut partie intégrante. Le Périgord, dans sa complexité, est aussi traversé par des marqueurs culturels affirmés⁶⁸. Tout cela renforce le manque de profondeur historique uniforme de l'Aquitaine, et

⁶⁵ Nous vous renvoyons au passage consacré en introduction, cf. « 1. Le développement de l'idée de région, entre régionalisme et régionalisation ».

⁶⁶ Laurent Jalabert, *op. cit.*

⁶⁷ Gabriel Wackermann, *Géographie régionale*, Paris, Ellipses, 2002.

⁶⁸ Bernard Lachaise et Michel Combet, *op. cit.*

favorise à l'inverse des sentiments d'appartenance infrarégionaux. Nous pouvons à ce stade rappeler le témoignage d'Eugène Bagez, élu au moment de la définition du logo aquitain, et qui a exposé la « *bataille* » qui s'est alors jouée, entre « *basques, béarnais, gascons...* »⁶⁹.

Plongeons-nous dans le détail de ces derniers pour mieux appréhender ce point essentiel à la compréhension des enjeux autour de l'identité régionale.

Au sein de la région Aquitaine, et plus précisément des Pyrénées-Atlantiques, le Pays basque nord occupe environ la moitié du département⁷⁰. Celui-ci dispose d'une histoire particulière. Sa langue est parmi les plus anciennes d'Europe, au point que nous ne sommes aujourd'hui toujours pas en mesure de définir sa naissance exacte⁷¹. La culture basque se diffuse assez largement au travers de la musique, de la danse ou encore de la pratique sportive. Au cours des XIX^e et XX^e siècle, celle-ci a bien sûr connu un recul considérable⁷². Depuis le XVI^e siècle, l'État mène une politique d'unification linguistique, administrative d'abord, et plus large ensuite notamment via les institutions militaires et scolaires, qui conduit à l'érosion des langues régionales dans les usages, y compris quotidiens. Ainsi, au tournant des années 1950, la disparition du basque semble quasiment actée⁷³. Pourtant, lorsque l'Aquitaine voit le jour en tant que collectivité en 1986, l'identité basque est toujours une réalité. La candidature d'une liste abertzale, en 1986 comme en 1992⁷⁴, en est une preuve. François Maitia, entrant à la région en 1994, nous a d'ailleurs précisé être bilingue. Colette Capdevielle, qui le rejoint en 1998, souligne avoir « *beaucoup travaillé à convaincre l'exécutif de reconnaître le Pays basque dans sa différence en terme territorial* »⁷⁵. L'identité basque existe toujours, et est donc présente à la région.

De même, le reste du territoire aquitain abrite une culture occitane. Là encore, celle-ci s'étend au-delà du territoire régional. Le gascon, une variante de l'occitan, est toujours parlé, bien que de façon minime, et occupe, dans sa diversité, la plupart du

⁶⁹ Bagez Eugène, entretien cité.

⁷⁰ Annexe II. 1.3. Carte des Pyrénées-Atlantiques.

⁷¹ Une découverte archéologique récente laisse supposer qu'elle a des origines encore plus anciennes qu'imaginées. « *Elle serait la preuve la plus ancienne d'existence de la langue basque, dont l'origine reste un mystère* » (Le Monde, 29/11/2022).

⁷² Il en est de même de l'autre côté des Pyrénées, avec la répression qui s'abat sous Franco.

⁷³ Francis Jauréguiberry, « La langue basque en France: du stigmatisme au désir », *Pratiques journalistiques et médiatiques. Entre mondialisation et diversité culturelle*, Bordeaux, 2010.

⁷⁴ PS64, non classées. Professions de foi électorales pour les élections de 1986.

⁷⁵ Capdevielle Colette, entretien cité.

territoire aquitain⁷⁶. Nous y rencontrons le béarnais dans les Pyrénées-Atlantiques, ou le *negue* dans les Landes. Aussi, le limousin et le languedocien sont présents dans une partie du Lot-et-Garonne et en Dordogne. En Béarn, l'ancien élu René Ricarrère nous parle de « *Roger Lapassade, un poète béarnais occitan, qui m'a donné le goût de cette langue que j'ai défendue ensuite* », alors que son collègue Louis Lucchini se remémore qu'il était, comme ses collègues instituteurs, désigné à l'époque comme « *lo regent* »⁷⁷. Pierre Chéret, de son côté, fait partie des élus ayant évoqué « *la langue occitane* » au moment d'aborder l'identité aquitaine⁷⁸.

Comme pour le Pays basque, une culture demeure au travers de différents éléments, la danse ou le chant jouant là aussi un rôle crucial, tout comme la poésie, citée ci-dessus. La culture est donc toujours existante, bien que largement minoritaire, à la fin du siècle dernier. À nouveau, la candidature d'une liste occitane dès 1986 l'illustre⁷⁹. C'est d'ailleurs également le cas en 1992, dans le cadre d'une union régionaliste⁸⁰. Un article de presse démontre aussi qu'elle joue un certain rôle politique, puisque des candidats répondent alors aux questions de la Fédération des associations culturelles, qui juge leurs propos « *encourageants* »⁸¹.

La carte suivante illustre de façon plus précise la présentation complexe que nous avons tenté de résumer, et montre l'implantation des trois variantes de l'occitan en Aquitaine, malgré une domination territoriale nette du gascon. Elle définit par la même occasion l'espace géographique sur lequel le basque est utilisé, et nous offre donc une vision globale des langues de la région.

⁷⁶ Annexe II. 1.2. Carte des dialectes de l'occitan.

⁷⁷ Lucchini Louis, 09/04/2022 (entretien de l'auteur) . En béarnais, cela signifie « l'instituteur ».

⁷⁸ Chéret Pierre, 11/06/2022 (entretien de l'auteur).

⁷⁹ PS64, non classée. Profession de foi de la liste *ENTAU PAÏS* dans les Pyrénées-Atlantiques, 1986. Annexe IV. 2.1.3.

⁸⁰ PS64, non classée. Profession de foi de la liste d'union régionaliste dans les Pyrénées-Atlantiques, 1992. Annexe IV. 2.1.10.

⁸¹ PS64, non classée. Coupure de presse non datée.

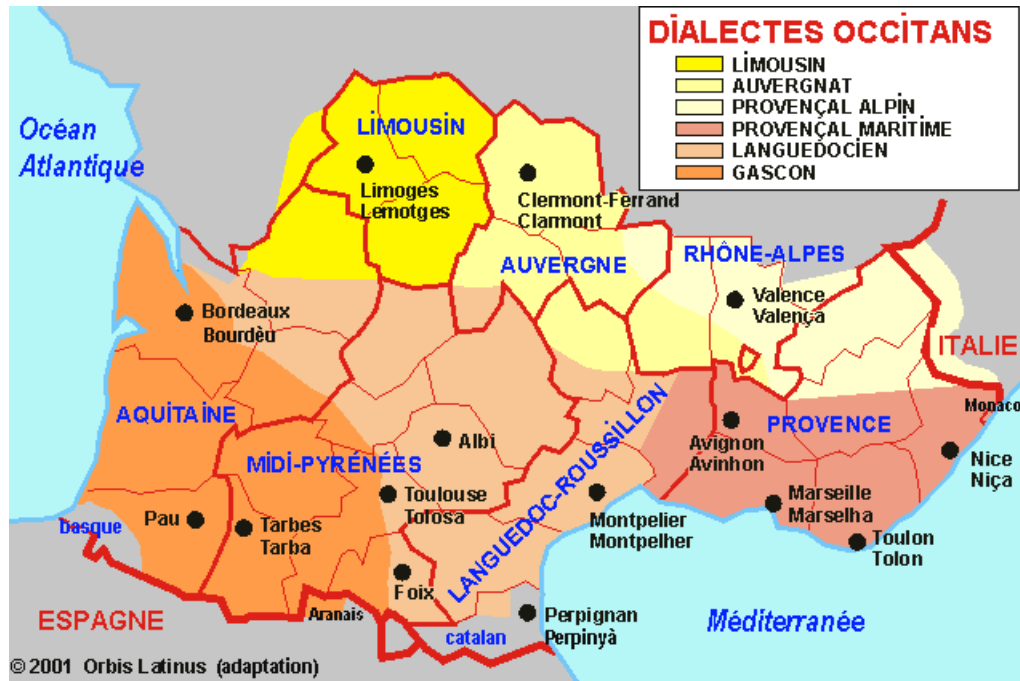


Figure 14 : Répartition géographique des dialectes de l'occitan en fonction des régions administratives.⁸²

Il convient ici de noter une différenciation considérable en termes générationnels. Les anciennes générations sont effectivement plus enclines à se reconnaître dans ces cultures et ces identités, se traduisant par exemple dans des savoir-faire paysans qui disparaissent à mesure de la diminution du nombre de personnes exerçant ce métier⁸³. De même, dans beaucoup de familles, les grands-parents demeurent les uniques locuteurs de langues tombant en désuétude, faute de valorisation et donc de transmission suffisantes. Le mouvement en faveur de la langue basque étant plus abouti, ce territoire est légèrement moins touché par ce phénomène, mais l'est quand même de façon conséquente⁸⁴.

Cette distinction se traduit dans les différences en termes de sentiment d'appartenance à la nouvelle région. Dans une enquête d'opinion menée par l'OIP, déjà présentée tout à l'heure et en date de 1989, nous notons que seulement 7% des personnes âgées de plus de 65 ans le revendique, contre 12% sur l'ensemble de la population, et donc encore davantage chez les plus jeunes⁸⁵. Il est plus aisé, pour une certaine catégorie de la population n'ayant pas connu la diffusion massive d'une culture plus localisée, de se reconnaître dans cette nouvelle territorialité, à l'inverse de personnes plus âgées ne lui reconnaissant pas de légitimité.

⁸² Annexe II. 1.2. Carte des dialectes de l'occitan.

⁸³ Pierre Bidart, *La vallée de Baigorri*, Baigorri, Éditions Izpegi, 2002.

⁸⁴ Francis Jauréguiberry, « La langue basque en France: du stigmate au désir », *op. cit.*

⁸⁵ ACRNA, 3321W. Enquête de l'OIP, 1989.

André Mariette, conseiller régional de la première mandature et fervent artisan de la défense du Béarn et de sa langue, au travers notamment du Festival de Siros⁸⁶ qu'il participe à créer, le reconnaît lors de notre rencontre : « *On portait une façon de vivre, qui aujourd'hui n'existe plus* »⁸⁷.

Il est cependant difficile de mesurer le taux d'habitants de la nouvelle région qui s'identifient à ces espaces géographiques ou appartenances culturelles, et dans quelle mesure celle-ci prend le pas sur les liens avec les échelons existants, et notamment sur la collectivité régionale naissante. En revanche, leur simple existence complique, de fait, le sentiment d'appartenance à cette dernière, et donc nécessairement l'existence ou l'affirmation d'une identité régionale en Aquitaine.

Pour aller plus loin, la distinction entre régionalisation et régionalisme dépasse la simple différence puisque la seconde entre en opposition avec la première. En effet, lorsqu'un mouvement revendique l'existence d'un territoire, tel que c'est le cas au Pays basque, il émet une volonté de traduction institutionnelle de celui-ci. Dans une telle perspective, il aurait fallu que le Pays basque, la Gascogne ou l'Occitanie soient définis en régions administratives, comme l'ont été la Corse, la Bretagne ou l'Alsace.

Or, ce n'est pas le cas. En Aquitaine, la régionalisation va donc à l'encontre du régionalisme. D'ailleurs, cette opposition a un fondement historique évident. Née dans un contexte de remise en cause du centralisme à outrance qui étouffe les périphéries⁸⁸, la démarche régionale de l'époque est avant tout administrative et marquée par le cadre planificateur des IV^e et V^e Républiques⁸⁹. En l'espèce, la contradiction entre ces espaces administratifs et les territoires culturels, très présents en Aquitaine, est considérable. Nous sommes ici au cœur de la problématique régionale pour l'État: comment faire naître une nouvelle institution susceptible de générer un développement économique et social, sans faire rejaillir des particularismes régionaux trop forts ? Il n'est donc pas étonnant que les périmètres choisis dans une régionalisation finalement tolérée ne correspondent pas aux aspirations identitaires. Ne devenant pas un outil pour ces mouvements afin de parvenir à leurs fins, elle est en plus la source d'échelons territoriaux nouveaux, légitimés par le suffrage universel à partir de 1986, et portant un coup à l'imaginaire qu'ils tentent de diffuser au sein de la population.

⁸⁶ Il s'agit d'un festival de chant mettant en avant des artistes utilisant des langues dites régionales. Annexe V. 2.

⁸⁷ Mariette André, entretien cité.

⁸⁸ Jean-François Gravier, *op. cit.*

⁸⁹ Mathias Bernard, *op. cit.*

De fait, les nouvelles collectivités s'inscrivent donc dans une dynamique de confusion entre régionalisation et régionalisme. L'État conserve le contrôle des régions, et s'il n'empêche pas certains particularismes d'émerger dans le débat public, il ne permet pas leur expression politique via la régionalisation. Sur ce point, droites et gauches sont souvent d'accord, sans le signifier.

Le manque de lisibilité de la majorité des régions, dont l'Aquitaine, est donc frappant, d'autant que le contexte de lancement de la collectivité n'arrange en rien la situation.

2. Un contexte défavorable à une éventuelle identité aquitaine.

Pour accentuer cet obstacle à l'essor de sa propre identité, il se trouve que la création de la collectivité territoriale d'Aquitaine coïncide avec une période favorable à l'expression de ces mouvements régionalistes, quelles que soient les formes qu'ils prennent. Précisons que celles-ci peuvent effectivement être très variées, allant d'une radicalité s'exprimant par la violence à des visions très légalistes dont s'emparent plutôt la classe politique traditionnelle.

D'abord, le contexte national paraît avantageux. Il faut ici rappeler que la Corse et certains territoires d'Outre-Mer ont successivement tiré profit d'une période de décentralisation pour obtenir des statuts particuliers⁹⁰. Dans leurs cas, les échelons administratifs qui se dessinent et s'affirment progressivement correspondent à la territorialité historique qu'ils revendiquent, et à l'identité qui leur correspond. La Corse devient ainsi une région à part entière, et se voit en plus dotée d'un statut spécifique.

Dans le Béarn, le mouvement d'affirmation de l'identité gasconne, ou occitane selon le prisme dans lequel elle se place, connaît un léger essor. Sur le plan purement politique, il n'a que peu d'influence et ne se traduit pas par une diffusion large d'un désir d'autonomie. Par contre, sur un plan culturel, la défense de la langue connaît une dynamique relative⁹¹, avec l'apparition des *calendreta*, écoles immersives. La première est inaugurée à Pau, pour l'année scolaire 1979-1980. Demeurant bien sûr marginale par rapport au système scolaire classique, elle est quand même un marqueur à souligner, fruit d'une organisation associative et donc d'un travail de terrain de militants régionalistes.

⁹⁰ Actes de colloque, *Régions et régionalisme en France : du XVIII^e siècle à nos jours.*, Paris, Presses universitaires de France, 1977.

⁹¹ PS64, non classée. « Culture occitane : l'idée fait son chemin », Sud Ouest, 1986. Annexe IV. 2.4.2.

Le contexte le plus signifiant est celui du Pays basque. Dans sa partie sud, il a connu l'émergence d'un mouvement nationaliste, d'abord en opposition à la dictature franquiste. À sa chute, il se poursuit et s'intensifie autour de l'action violente menée par ETA. L'usage de la violence politique qu'elle revendique franchit la frontière et se développe du côté nord. *Iparretarrak* mène alors, dès les années 1970 mais essentiellement dans la décennie suivante, celle de la concrétisation régionale, une série d'actions et d'attentats⁹². Ils ne sont pas comparables à ceux menés par ETA, notamment dans les cibles privilégiées, mais ne laissent personne indifférent. Le 11 avril 1985, un article du Monde en fait par exemple état⁹³. Le gouvernement s'en préoccupe en plus haut lieu.

La résurgence de la revendication culturelle et identitaire qui l'accompagne se retrouve dans l'ensemble de la société. Sur le plan économique, un mouvement coopératif se développe par exemple à cette époque. L'enseignement immersif prend aussi une place considérable, la lutte pour la défense des *ikastola* devenant un enjeu de mobilisation majeur. De premiers accords sont signés avec le gouvernement français en 1982, soit 13 ans après l'apparition d'une école de ce type du côté français, en l'occurrence à Arcangues. Enfin, dans le domaine de l'agriculture, ce phénomène se diffuse par la volonté de création d'une chambre d'agriculture alternative, qui n'aboutit que dans les années 2000, donc plus tardivement, mais qui est la suite de mobilisations menant, dans les années 1970, à la naissance de l'Appellation Ossau-Iraty, un moyen de se démarquer du modèle industriel et productiviste⁹⁴.

Par contre, le caractère violent de la lutte armée menée par *Iparretarrak* limite sa généralisation sur le plan politique et dans l'ensemble de la population, qui demeure extrêmement clivée⁹⁵. En effet, bien que les attentats menés sur le sol français ne visent que des cibles matérielles, des affrontements entre militants armés et forces de l'ordre, lors de contrôles de police par exemple, donnent lieu à des décès⁹⁶. Difficile dans ce cadre d'agréger autour de soi une masse conséquente, et de peser dans le jeu politique électoral.

Dès lors, des nuances apparaissent. Une frange moins radicale de la population, et de la classe politique cette fois, se saisit ainsi de la question institutionnelle. La création d'un département du même nom devient une revendication, qui permettrait à ce territoire

⁹² Eneko Bidegain, *Iparretarrak: histoire d'une organisation politique armée*, Anglet, Zortziko, 2020.

⁹³ PS64, non classée. « Les attentats au Pays basque français », Le Monde, 11/04/1985.

⁹⁴ Xabier Itçaina, « La représentation agricole en débat. Le cas du Pays Basque français », *Économie rurale*, n° 312, 2009.

⁹⁵ Sylvie Garat, *Génération autonomistes basques*, France 3, 2014.

⁹⁶ Laurent Jalabert, *op. cit.*

de devenir un échelon administratif à part entière, sans qu'il n'ait à partager un périmètre départemental, comme c'est le cas avec le Béarn dans les Pyrénées-Atlantiques.

Dans le programme de François Mitterrand, ce projet est à l'ordre du jour. Cela conduit un militant à affirmer que sa famille a ouvert le champagne deux fois dans sa vie : « *pour la mort de Franco, et pour la victoire de Mitterrand* »⁹⁷. Sa non-application a longtemps été, et est toujours, vécue comme une trahison pour ses défenseurs. Au-delà de ces considérations, la revendication illustre en tout cas toute la spécificité de la dynamique politique à l'œuvre dans cet extrême sud-ouest aquitain. Après cet épisode, elle est toujours portée par certains élus socialistes, comme le prouve un document interne à la Fédération départementale du Parti Socialiste⁹⁸, ébauche de programme pour les régionales de 1986. Un second document va jusqu'à préciser que « *le Pays basque est une région d'Europe, plus encore que d'autres régions françaises* »⁹⁹. L'ancienne élue bayonnaise Colette Capdevielle témoigne : « *On était, à l'époque, en pleine revendication d'un département Pays basque. C'était donc vraiment très intéressant* »¹⁰⁰, en se référant à des « *politiques territoriales ciblées* »¹⁰¹. Rappelons qu'elle siège entre 1998 et 2004, ce qui démontre la durée dans le temps de cette revendication.

Aussi, l'émergence de cette proposition dans le débat public favorise une partition des considérations politiques dans les Pyrénées-Atlantiques. Le Béarn, qui partage le département avec le Pays basque, revendique alors lui aussi son existence propre. André Mariette est ici précurseur de la revendication d'un « *Pays de Béarn* », alors que Georges Labazée, figure socialiste locale, considère que « *si le Pays basque est cohérent, le Pays de Béarn l'est aussi* »¹⁰². Au-delà des mots, la naissance d'un Pays de Béarn est cependant complexe, du fait de la division des élus. Ce n'est qu'en 2018 qu'il verra le jour, en tant que pôle métropolitain.

Pour sortir du cadre basque, - mais pas tout à fait -, évoquons une autre revendication émergente à cette période. Une initiative attribuée à Michel Inchauspé, homme d'affaires et politique particulièrement influent dans le canton de Saint-Jean-Pied-de-Port¹⁰³, et élu dans la première assemblée régionale, voit le jour. M. Inchauspé fait

⁹⁷ Sylvie Garat, *doc. cit.*

⁹⁸ PS64, non classée. Documentation interne.

⁹⁹ PS64, non classée. Documentation interne.

¹⁰⁰ Capdevielle Colette, entretien cité.

¹⁰¹ *Idem.*

¹⁰² Vers un département du Béarn ? , Sud Ouest, Bordeaux, 22/10/1996.

¹⁰³ Nous renvoyons à la rapide présentation effectuée à la fin du chapitre précédent, au cours de l'évocation des figures politiques aquitaines qui siègent dans le premier Conseil régional.

partie des figures ancrées localement. Loin de toute tendance autonomiste ou indépendantiste, il ne se satisfait pourtant pas de cette nouvelle collectivité aquitaine, tout en étant tête de liste pour le RPR lors de l'élection de 1986 dans les Pyrénées-Atlantiques. Il propose alors la création d'une nouvelle région, qui regrouperait trois territoires informels : le Pays basque, le Béarn et la Bigorre. Le 1^{er} juin 1994, il donne un long entretien au journal *L'Éclair Pyrénées*, et y affirme que « *l'avenir, c'est la région Adour-Pyrénées* »¹⁰⁴. Cela reviendrait donc à associer les Pyrénées-Atlantiques et une partie des Hautes-Pyrénées au sein d'une entité régionale dont la capitale serait Pau, une émanation du projet avorté, quelques années plus tôt, des « Pays de l'Adour »¹⁰⁵. On raconte qu'il avait ainsi fait imprimer par centaines des tracts, jusqu'à en envoyer directement au ministère alors chargé de la politique des pays. Si nous n'avons pas pu mettre la main sur un tel document, Jean Lissar ou Barthélémy Aguerre (élu avec lui au Conseil général), ont témoigné de son attachement à cette idée¹⁰⁶.

Ici, nous sommes donc au-delà de revendications identitaires liées à une langue ou une culture spécifiques. L'imaginaire suscité et justifiant une telle idée repose avant tout sur une appartenance que nous pourrions qualifier de pyrénéenne, autour d'une façon de vivre commune dans ces territoires proches des montagnes, voire complètement montagnards. Michel Inchauspé affirme ainsi : « *Tout nous unit : la montagne, l'Adour, la frontière, le tourisme d'hiver et d'été* »¹⁰⁷. Cette identité pyrénéenne est donc au cœur de sa réflexion. Il est vrai que si la langue historique n'est pas la même en Vallée d'Ossau, en Soule ou dans la Vallée des Aldudes, les pratiques culturelles sont similaires, et les coutumes liées notamment à l'agriculture relativement identiques. Le pastoralisme est par exemple un marqueur d'identité fort, qui se traduit à la fois dans la langue, le chant, les savoir-faire et la définition du paysage¹⁰⁸.

En plus d'identités préexistantes, basées sur l'histoire ou la culture, bénéficiant d'un essor plus ou moins relatif selon les cas à cette période de création régionale, les difficultés en termes d'affirmation identitaire que connaît la région Aquitaine sont renforcées par ce genre d'initiative, d'autant qu'elles sont parfois défendues par des élus régionaux.

¹⁰⁴ PS64, non classée. « Michel Inchauspé : l'avenir, c'est la région Adour-Pyrénées », *L'Éclair Pyrénées*, Pau, 01/06/1994.

¹⁰⁵ Ricarrère René, entretien cité.

¹⁰⁶ Les trois B de la discorde, *Sud Ouest*, Bordeaux, 25/11/1994.

¹⁰⁷ PS64, non classée. « Michel Inchauspé : l'avenir, c'est la région Adour-Pyrénées », *L'Éclair Pyrénées*, Pau, 01/06/1994.

¹⁰⁸ Pierre Bidart, *op. cit.*

Jean-Jacques Lasserre, élu de la liste UDF/RPR en 1986, partage le point de vue de M. Inchauspé. Il soutient : « *il y a, me semble-t-il, plus d'atomes crochus avec la Bigorre ou le Gers qu'avec Bordeaux.*¹⁰⁹ » Il affirme par ailleurs ne pas avoir été le seul à tenir cette position, sans que celle-ci n'aboutisse pourtant.

Nicole Péry, secrétaire d'État et Vice-Présidente du Parlement européen et ayant siégé à Bordeaux entre 1986 et 1994, a quant à elle raconté se sentir « *du Pays-Basque et du Sud-Ouest* »¹¹⁰, jugeant l'utilisation du qualificatif d'identité « *un peu fort* » pour l'Aquitaine. Sa prudence ne peut masquer le caractère dubitatif de son regard sur la nouvelle institution régionale.

Dans le même sens, nous pouvons également citer le témoignage de Jean Gougy, élu pour le RPR en 1998, qui se place sous le prisme contemporain d'une comparaison avec la récente fusion néo-aquitaine pour désigner un périmètre de découpage régional qui aurait été plus pertinent à ses yeux : « *Il y a des choses intéressantes à faire, peut-être un peu moins avec Limoges et un peu plus avec Tarbes, peut-être un peu moins avec Poitiers et un peu plus avec Toulouse.* »¹¹¹. Là-aussi, les Pyrénées et le Sud-ouest priment. L'ancien élu questionne bien le sens d'une identité aquitaine et de découpages territoriaux peu enclins à créer des dynamiques identitaires fortes.

Remise en cause, la région à peine naissante ne peut cependant pas se résoudre à accepter cet état de fait. Le Conseil régional novice constate bien que l'unification identitaire n'est, pour l'instant, pas une réalité. Dans ce cadre, la nécessaire constitution d'une forme d'identité pour assurer la continuité de la collectivité passe par deux nouvelles solutions : assumer d'être une région pluri-identitaire en servant de relais à ces dernières, tout en mettant en avant la nécessité d'une unité d'action pour favoriser un développement régional pour toutes et tous.

B. Vers une identité aquitaine différée.

L'Aquitaine ne semble pas se résoudre à demeurer une région sans identité¹¹². Constatant l'ensemble des difficultés présentées, elle revendique alors sa propre personnalité par l'acceptation des cultures exposées ci-dessus, et tente d'unifier leur

¹⁰⁹ Lasserre Jean-Jacques, 01/09/2021 (entretien de l'auteur).

¹¹⁰ Péry Nicole, entretien cité.

¹¹¹ Gougy Jean, entretien cité.

¹¹² C'est à nouveau le sens des nombreuses enquêtes d'opinion sur ce point.

présence au sein du Conseil régional par la construction d'un projet commun et d'un avenir institutionnel partagé.

1. Une région pluri-identitaire ?

Si, dans l'immédiat, la construction identitaire unifiée semble délicate pour l'Aquitaine, cette question trouve ici toute sa pertinence. Il paraît effectivement peu probant de baser son action sur ce point, à la vue des différents témoignages et du contexte politique. Or, comme le prouve le cas de la collectivité corse, le sentiment d'appartenance peut être un moteur, une vraie rampe de lancement pour que l'institution prenne toute sa place sur le territoire, et bénéficie d'une reconnaissance immédiate et généralisée.

La première assemblée régionale d'Aquitaine s'empare alors de la pluralité de ses identités pour définir la sienne, peut-être à l'image du slogan européen, « l'unité dans la diversité ». Plutôt que de les effacer, il s'agit plutôt de les intégrer dans une dynamique commune. Le Conseil régional admet *de facto* représenter une étendue pluriculturelle, voire pluri-identitaire. Le questionnement vaut donc à la fois pour l'aspect de pluralité, mais aussi sur le choix d'une qualification à cheval entre culture et identité.

Cela s'est d'abord traduit dans le choix du logo. S'il a été le fruit d'une réflexion impliquant des spécialistes, sans permettre un accord sur une iconographie renvoyant à un imaginaire historique, il met finalement en exergue un second point. Devant l'impossibilité de trouver un accord et la probabilité de s'éloigner encore davantage d'une partie de la population aquitaine en voulant à tout prix faire un choix de ce type, le résultat final constitue un consensus. Prouvant le manque d'ancrage identitaire unitaire de la région, il montre en tout cas sa capacité à mettre tout le monde d'accord. N'exprimer aucune identité dans le symbole qui vous représente, c'est finalement prendre en compte l'ensemble de celles qui vivent sur votre territoire, et n'en rejeter aucune. Comme dit Eugène Bagez, ancien conseiller régional, ce choix met « *tout le monde d'accord* »¹¹³.

De plus, certains membres de l'assemblée revendiquent une appartenance à l'une de ces territorialités infrarégionales. En effet, si aucun candidat d'une liste régionaliste n'est élu au sein du premier Conseil régional¹¹⁴, nombre de personnes qui y siègent considèrent appartenir à l'une de ces cultures régionales préexistantes à l'Aquitaine.

¹¹³ Bagez Eugène, entretien cité.

¹¹⁴ Annexe I. 1. Composition des Conseils régionaux en fonction de l'appartenance politique.

René Ricarrère, conseiller régional entre 1986 et 2010, nous parle ainsi en ces mots : « *J'étais passionné par le béarnais. J'avais un professeur qui est devenu ensuite mon ami, Roger Lapassade, un poète béarnais occitan, qui m'a donné le goût de cette langue que j'ai défendue ensuite, longtemps après, à Bordeaux* »¹¹⁵. André Mariette, siégeant au Conseil régional lors de la première mandature souligne, lui aussi, la place du Béarn dans son action d'élus : « *J'ai beaucoup aimé réaliser des choses, faire sortir des projets sur cette terre de Béarn que j'aime tant* »¹¹⁶.

Nous constatons la même chose du côté basque. François Maitia, dont nous avons déjà mentionné le bilinguisme, est par exemple très attaché à la représentativité du Pays basque intérieur, où la langue et la culture sont les plus répandues. Sa présence en position éligible sur la liste socialiste, pour cette raison, est revendiquée par des militants, comme ceux de la section de Tardets, en Soule¹¹⁷.

Concernant le volet institutionnel de cet attachement au Pays basque, une enquête a été réalisée auprès des élus du territoire, afin que chacun et chacune puisse exposer son opinion sur l'éventualité d'un département du même nom. Cela a été réalisé au début de la troisième mandature régionale. Sur sept conseillers régionaux basques, six ont répondu. Parmi eux, quatre se déclarent ouvertement pour, et un cinquième « *non hostile* » à l'idée. Jean-Marie Bridoux émet par exemple le souhait d'un « *département Pays basque régionalisé et modernisé* »¹¹⁸. Jean Lissar est lui totalement pour et le juge comme « *une étape nécessaire pour s'affirmer avant d'envisager la constitution d'une eurorégion* »¹¹⁹. Jean Grenet, celui ayant défini sa position par une « *non-hostilité* », justifie sa réserve par le fait qu'il pourrait être favorable à « *une extrême minorité hostile à l'État et qui poursuit d'autres objectifs* »¹²⁰. Ces points de vue illustrent tout à fait ce que nous évoquions. La nuance est effectivement présente partout dans les revendications qui sont portées à l'époque, y compris au cœur de l'unique revendication institutionnelle.

Ces élus étant au centre de l'action régionale grâce à la décentralisation et à leur élection au suffrage universel, les propos qu'ils tiennent se traduisent forcément dans leur action de conseiller régional. Aussi, le contexte favorable aux revendications de ce type les pousse à agir de la sorte. C'est la règle induite par le jeu électoral. L'élus applique le

¹¹⁵ Ricarrère René, entretien cité.

¹¹⁶ Mariette André, entretiens cités.

¹¹⁷ PS64, non classée. Lettre de la section de Tardets. Annexe IV. 2.2.2.

¹¹⁸ Claude Perrotin, *Pays Basque, un département ?*, Anglet, Atlantica, 2002.

¹¹⁹ *Ibid.*

¹²⁰ Claude Perrotin, *op. cit.*

programme en fonction duquel il l'a été, défini en amont de l'élection par rapport au contexte politico-social.

Afin de satisfaire ces sentiments d'appartenance, qui se manifestent dans des formes variées, le Conseil régional semble tenter de s'emparer de la question. Alexis Arette, élu frontiste du premier mandat régional, profite du rôle joué par son parti dans l'élection de Chaban-Delmas pour être nommé à un poste à responsabilité sur le plan culturel. Militant d'un parti nationaliste, il est cependant défenseur de la culture béarnaise. Il œuvre donc en ce sens, et le relate avec ces termes : « *J'ai donc essayé, sur le plan culturel, d'effectuer mon travail et d'avoir des subventions pour les mouvements régionalistes. J'ai réussi, en particulier, à élargir la question des subventions et éviter surtout qu'elles n'lassent toujours dans le même sens.* »¹²¹. Sur ce point, sa vision détonne au sein du parti d'extrême droite, ce qui conduira d'ailleurs à leur séparation. En effet, le Front National n'est pas vraiment sur cette longueur d'onde. Ses élus sont par exemple les seuls à ne pas voter une convention pour le Pays basque, car elle permettrait, d'après un élu frontiste, « *de dégager des moyens lourds, en particulier pour l'apprentissage de la langue basque et le développement de projets culturels spécifiquement basques* »¹²², ce qui est négatif à ses yeux.

De même, rappelons les mots de Colette Capdevielle, évoquant le contexte de la revendication départementale, et précisant la conduite à la région « *de politiques territoriales ciblées à l'échelle du Pays basque* »¹²³. Max Brisson, élu biarrot du RPR, détaille longuement cette politique : « *Le fait d'être conseiller régional à l'époque m'a amené à participer à tout ce qui est né dans les années 90 au Pays Basque, dans un contexte de crise politique et économique forte, autour de ce qu'on appelait Pays Basque 2010 et Pays Basque 2020. Cela a généré la première et la seconde convention spécifique* »¹²⁴. Poursuivant, il met en exergue « *une politique de prospective territoriale, contractuelle, extrêmement forte, avec d'ailleurs la naissance d'institutions comme l'Office Public de la Langue basque ou l'Agence d'urbanisme* »¹²⁵.

Dès lors, il est intéressant de constater que la région, issue de la régionalisation, peut œuvrer à la mise en œuvre de politiques territoriales spécifiques, comme au financement de structures œuvrant à la sauvegarde d'appartenances infrarégionales, alors

¹²¹ Arette Alexis, entretien cité.

¹²² Citation anonyme extraite d'un entretien.

¹²³ Capdevielle Colette, entretien cité.

¹²⁴ Brisson Max, entretien cité.

¹²⁵ *Idem*

que leur signification entre, *a priori*, en contradiction avec le projet régional en lui-même. C'est l'illustration parfaite de cette acceptation pluriculturelle qui a lieu en Aquitaine.

Il faut cependant nuancer l'action menée par le Conseil régional dans ce domaine, car elle correspond à une faible part de son budget. La structuration du budget pour l'année 1992 en est une impeccable démonstration. La culture est alors comprise dans la catégorie « Actions d'accompagnement » qui n'est déjà qu'une part minime du montant total. Il est d'ailleurs précisé que les dépenses pour la culture correspondent à 40,5 millions de francs, dans un budget total de 2 308 millions¹²⁶.

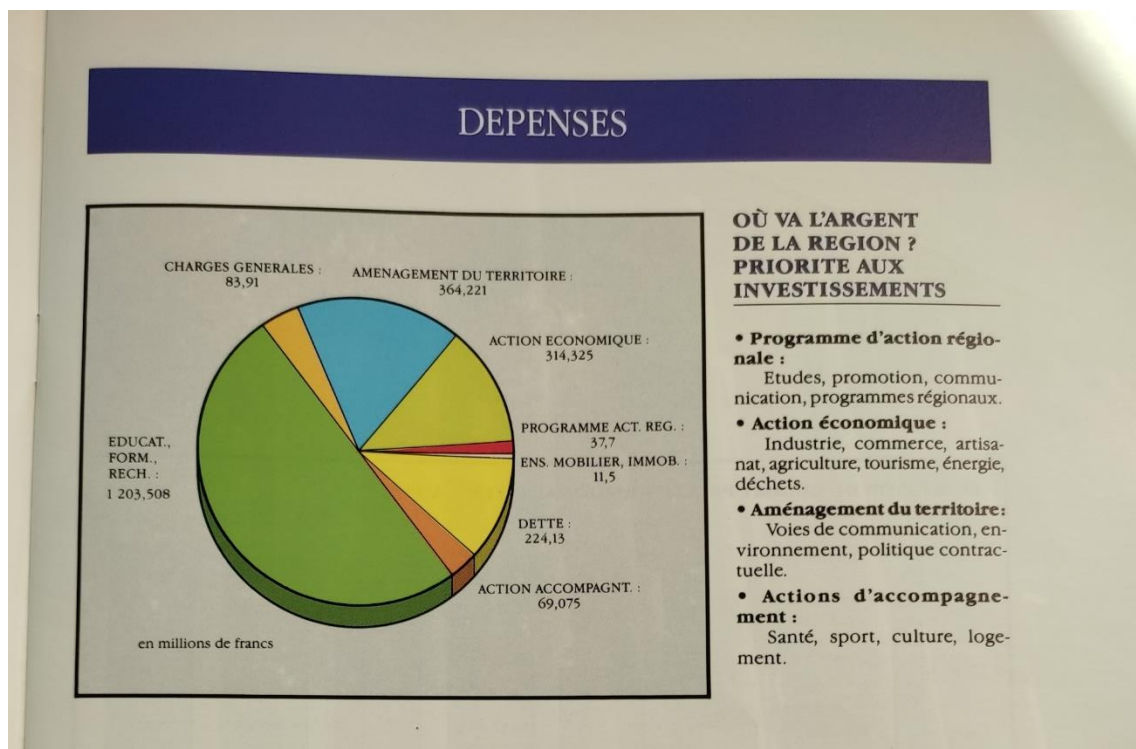


Figure 15 : Dépenses du Conseil régional pour l'année 1992¹²⁷.

De plus, un second élément de l'action régionale illustre une tentative de prise en compte d'intérêts particuliers, et une localisation de la vie politique régionale. Il s'agit de la politique des pays. Ces derniers s'intègrent dans une politique contractuelle menée par la région depuis la décennie précédente, au même titre que les contrats de villes moyennes¹²⁸. Alors que les seconds ont pour objectif principal l'aménagement des bourgs

¹²⁶ ARCNA, 3321W. Document interne « Le budget de 1992 ».

¹²⁷ ACRNA, 3321W. Document de présentation du budget pour l'année 1992.

¹²⁸ Jacques Palard et Bernard Gagnon, *La région et ses territoires: stratégies et acteurs du développement en Aquitaine*, Bordeaux, Confluences, 2006.

aquitains, les premiers se concentrent sur des zones rurales, a priori en difficulté. L'initiative semble donc davantage liée à un souci d'ordre économique ou social, plutôt qu'à une réelle volonté politique de différenciation territoriale. Au contraire, elle vise même franchement une harmonisation de la situation de l'ensemble des territoires aquitains.

En revanche, le choix de sa dénomination et l'appellation de « pays » qui est retenue n'est pas anodine. Nous avons, pour rappel, évoqué la revendication d'un « Pays de Béarn » en réponse à celle d'un département « Pays basque »¹²⁹. René Ricarrère mentionnait également le projet d'une région « Pays de l'Adour »¹³⁰. L'utilisation de ce terme est donc loin d'être anodine, et semble supposer que l'harmonisation visée doit passer par une prise en compte des particularités de chacun des territoires. Lorsque le Conseil régional communique sur leur naissance, il prend également soin de préciser que « *chaque pays a défini une stratégie particulière* »¹³¹. À une échelle très localisée, et donc bien moindre que certains territoires culturels, il s'agit d'impliquer l'ensemble des forces vives dans un processus commun de redynamisation.

La volonté de localisation de l'action régionale est clairement mise en lumière par les deux initiatives présentées. L'action de la région pour les cultures qu'elle englobe et la politique des contrats de pays qu'elle mène à destination de zones en difficultés en sont effectivement deux témoins marquants.

De la sorte, la carence que constitue l'absence d'unification identitaire et culturelle de la région devient une opportunité d'affirmation. Pour Paul Masson, ancien préfet de région, « *aucune synthèse régionale ne sera possible si elle n'est pas nourrie par le bas* »¹³². Par l'acceptation de l'absence de cette synthèse, et la mise en œuvre d'une action en lien avec les spécificités de chacun des territoires infrarégionaux pour l'obtenir, l'Aquitaine s'emploie à consolider la mise en œuvre de sa politique. Pour y parvenir, elle s'appuie également et surtout sur l'idée de territoire de projet, véritable marchepied de son implantation politique.

¹²⁹ « Vers un département du Béarn ? », Sud Ouest, Bordeaux, 22/10/1996.

¹³⁰ Ricarrère René, entretien cité.

¹³¹ ACRNA, 3321W.

¹³² Jacques Palard et Bernard Gagnon, *op. cit.*

2. L'articulation d'une identité basée sur la notion de projet.

L'ambition peut paraître audacieuse. En effet, il s'agit de créer une appartenance commune sans identité préalable. C'est bien ce qui se joue à cette période en Aquitaine. Celle-ci a tout intérêt à se concentrer sur cet aspect car c'est effectivement un élément particulièrement important pour une collectivité. Jean-Marc Ohnet, dans la préface qu'il signe pour le livre « La Région et ses territoires », fait un lien entre identité et réussite du développement économique, la première étant selon lui à l'origine d'une volonté de ne pas se fondre dans un moule, de conserver une certaine personnalité, et donc de générer du dynamisme économique et de l'innovation¹³³. Gabriel Wackermann abonde dans ce sens : « *le développement efficace d'une politique régionale repose sur une conscience régionale* ». ¹³⁴ La récurrence des enquêtes réalisées par l'O.I.P et dont nous avons à plusieurs reprises présenté les résultats en est également une preuve¹³⁵.

Partant de ce postulat, qu'est-ce qu'un territoire de projet ? L'École Normale Supérieure de Lyon le définit ainsi : « *Un territoire de projet est le territoire sur lequel s'applique un projet de territoire. Un projet de territoire est un document-cadre pensé à l'échelle d'un territoire, par exemple intercommunal. C'est à la fois un diagnostic et une feuille de route.* »¹³⁶. Cela correspond en fait à l'instauration d'un avenir commun, constitué d'objectifs précis. Il faut construire un imaginaire, donc quelque chose d'abstrait, à partir d'éléments extrêmement concrets

La définition citée est très concrète, peut-être même trop, mais c'est bien ce caractère de feuille de route qui nous intéresse particulièrement. Effectivement, il suppose obligatoirement une projection sur le long-terme et rejoint donc cette notion d'avenir. Il s'agit de consolider le présent par l'évocation du futur. La suite de la définition décrit ainsi l'identification de problèmes concrets, et la fixation d'objectifs à atteindre pour y remédier. Indéniablement, c'est donc une analyse et une action sur un temps long qui sont induites par cette notion de territoire de projet.

Forger une identité régionale, ou tout du moins un sentiment d'appartenance, peut donc tout à fait passer par un tel processus. Alors que nous sommes plutôt, depuis le départ, sur une approche de l'instant, constatant les conséquences de ce nouveau

¹³³ Jacques Palard et Bernard Gagnon, *op. cit.*

¹³⁴ Gabriel Wackermann, *op. cit.*

¹³⁵ ACRNA, 3321W. Journaux de communication du Conseil régional aquitain.

¹³⁶ Site de l'École Normale de Lyon, <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/glossaire/projet-territoire-de>.

processus électoral régional et les particularités ou non de l'inédit Conseil régional, il s'agit ici de sortir complètement de cette logique et de réfléchir à l'inverse. En faisant un saut dans le temps dans notre région actuelle, Mathieu Bergé répond à une question relative à l'identité en défendant un « *territoire de projet* »¹³⁷, et fait ainsi écho à notre problématique.

Si les conseillers régionaux n'ont pas forcément d'attache identique à la région et se reconnaissent davantage dans des cultures ou des échelons administratifs infrarégionaux sur lesquels ils sont ancrés politiquement, ils peuvent en revanche se reconnaître dans une volonté commune de développer la région Aquitaine.

L'objectif est donc de baser l'initiative sur l'activité des élus, et de la diffuser au sein de la population au travers des résultats concrets de celle-ci. La multiplication des journaux ou magazines à visées communicatives, émanant de la région elle-même¹³⁸ ou de groupes d'opposition¹³⁹, le démontre pleinement. Si l'on définit des objectifs structurants pour le territoire, et que ceux-ci sont atteints, les retombées sur la population seront obligatoirement positives quant à sa vision et son identification vis-à-vis de la collectivité de laquelle ils émanent. Pour exemple, en 1990, cette dernière lance une campagne de communication longue de deux ans, visant à faire connaître son action. Elle s'intitule « *le Conseil régional en campagne* »¹⁴⁰, illustrant le caractère prépondérant de la communication autour de son action.

L'affirmation régionale passe donc par cette notion de territoire de projet. Les élus de l'époque en sont tout à fait conscients et le relatent de façon pertinente. À ce titre, l'exemple de Max Brisson est intéressant. Bien qu'il n'était pas présent en 1986, - il ne devient conseiller régional que six ans plus tard -, son analyse est parlante. Nous l'avons déjà cité pour son point de vue sur une Aquitaine ne correspondant pas au territoire historique. Il est temps ici d'énoncer la suite de son raisonnement : « *Peu à peu, peut-être, nous étions en train de construire l'idée d'une Aquitaine, qui ne correspondait pas à l'Aquitaine historique mais peu importe. C'était un travail long.*¹⁴¹ » Pour étayer, il ajoute : « *J'ai le sentiment profond qu'un territoire doit avoir une histoire et que c'est*

¹³⁷ Bergé Mathieu, entretien cité.

¹³⁸ ACRNA, 3321W.

¹³⁹ PS64, non classée. Journaux « L'Aquitaine Flash Infos » édités par le groupe d'opposition de gauche au Conseil régional aquitain.

¹⁴⁰ ACRNA, 3321W. « Le Conseil régional en campagne », Aquitaine Infos-Minute. Annexe IV. 2.3.4.

¹⁴¹ Brisson Max, entretien cité.

dans la maturité, dans la longueur, dans la durée, que les territoires administratifs peuvent devenir des territoires de projets et des territoires d'identité »¹⁴².

Les propos du sénateur Brisson sont d'autant plus parlants qu'ils se placent dans une réflexion globale. Ils soulignent effectivement une relation entre le manque d'identité historique de l'Aquitaine et la nécessité d'une action sur un temps long, autour d'un projet commun, pour y remédier. Cela induit de fait une insuffisance de la politique de décentralisation, et plus précisément de régionalisation, qui est menée par l'État depuis plusieurs décennies. À elle seule, elle ne peut combler des lacunes trop prégnantes dans la société aquitaine¹⁴³.

Il n'est pas le seul à abonder dans ce sens. Didier Borotra, ancien sénateur-maire de Biarritz, souligne le caractère fondamental de la projection dans la construction d'une collectivité locale : *« Il faut essayer de construire le projet que l'on veut pour une collectivité locale sans être le prisonnier de son engagement politique »*.¹⁴⁴ Au-delà des clivages politiques, de la même façon qu'au-delà des appartenances de chacun et chacune, c'est la volonté de dessiner un avenir de développement régional qui doit animer les ambitions de toute personne siégeant au Conseil régional.

Si ces deux exemples peuvent paraître centrés sur une approche théorique ou sur une vision politique, ils peuvent être parfaitement complétés par celui de Louis Lucchini, élu en 1998, davantage focalisé sur les applications concrètes de cette politique. En effet, s'il n'évoque pas les aspects que l'on associe de façon habituelle à la notion d'identité, il répond positivement à la question de l'existence ou non d'une identité régionale aquitaine. Il le justifie ainsi : *« Oui, parce que c'était une région dynamique »*.¹⁴⁵ Abordant les salons internationaux d'œnotourisme, il précise que des départements d'autres régions souhaitaient accompagner les Aquitains pour profiter de l'image de la région : *« Il y avait donc une attractivité, un objectif de communication qui les intéressait »*¹⁴⁶. Voilà qui démontre que l'articulation d'une identité autour d'un objectif de développement régional commun est pertinente, concrète et efficiente. C'est par la mise en œuvre de politiques publiques aux résultats tangibles que la collectivité régionale bâtit son identité, et bénéficie de la reconnaissance qui l'accompagne.

¹⁴² Brisson Max, entretien cité.

¹⁴³ Nous avons effectivement souligné les difficultés similaires pour les autres régions quant à l'affirmation d'un sentiment d'appartenance, d'une identité propre, renseignées par les enquêtes de l'OIP et relevées par Jacques Rondin notamment.

¹⁴⁴ Borotra Didier, 06/10/2022 (entretien de l'auteur).

¹⁴⁵ Lucchini Louis, entretien cité.

¹⁴⁶ *Idem*.

Président depuis le début du troisième mandat régional, Alain Rousset reconnaît lui-même cette défaillance. Sans l'expliciter, il répond à une question précise de Jean Viard sur ce point en évoquant l'importance de la communication, des infrastructures¹⁴⁷. Il considère donc bien que la construction d'une identité aquitaine repose sur la politique qu'elle mène pour développer son territoire. Pour Jacques Palard, nous pouvons ainsi parler d'une région « *constituée en territoire de projet* »¹⁴⁸. À titre comparatif, la notion de projection est également largement mise en avant par Robert Savy, ancien Président du Limousin, dans ses mémoires¹⁴⁹.

La dynamique est donc bien réelle, et l'Aquitaine cherche effectivement à définir son existence autour de cette vision. Désormais, il convient de se demander si cela peut être suffisant pour combler les questionnements évoqués et unifier un territoire, des élus et une population qui ne le sont, pour l'instant, que dans une moindre mesure. L'objectif étant de se tourner vers la notion de projet, la réponse ne pourra être apportée que dans le cadre d'une analyse à long terme.

* * *

La collectivité aquitaine est donc proclamée dans un contexte particulier en termes d'identité. Les habitants de la nouvelle région, au même titre que les élus qui les représentent, ne se sentent pas en majorité aquitains. La naissance de la collectivité ne permet pas, dans l'immédiat, d'instaurer un tel sentiment d'appartenance. Il faut dire que le mode de scrutin défini par le législateur est un frein supplémentaire, favorisant à l'inverse un flou autour de cette notion, une localisation des enjeux, et insérant une distinction entre territoire d'élection et territoire d'appartenance.

Les premières mandatures ne solutionnent pas ce problème et l'Aquitaine paraît d'abord être une collectivité sans identité. Pourtant, elle bénéficie d'une richesse culturelle certaine au sein de son territoire. En dépit de la complexité que cette situation génère quant à son affirmation identitaire, avec un contexte de poussée régionaliste, la région accepte cette situation et intègre dans son cheminement ces territoires infrarégionaux, qu'elle tente de prendre en compte par la conduite de différentes politiques publiques. Celles-ci favorisent l'ancrage de la région Aquitaine sur son territoire.

¹⁴⁷ Jean Viard et Alain Rousset, *op. cit.*

¹⁴⁸ Jacques Palard et Bernard Gagnon, *op. cit.*

¹⁴⁹ Robert Savy, *op. cit.*

La notion d'identité est donc un enjeu essentiel pour cette nouvelle collectivité. Lien de cause à effet ou simple coexistence, il est en tout cas nécessaire de l'associer avec la non-spécificité de la classe politique siégeant à la région, détaillée dans le chapitre premier de notre propos. Les deux aspects sont effectivement complètement imbriqués et illustrent une construction régionale complexe en termes d'émergence d'une personnalité propre, des écueils qu'elle tente alors d'effacer en s'affirmant politiquement sur son territoire, au travers de l'action de ses élus.

Chapitre 3 : De la région aux conseillers régionaux : **l'affirmation politique comme objectif.**

En 1986, le premier Conseil régional issu du suffrage universel est composé de nombreux élus expérimentés, tant par leur parcours militant que l'exercice de mandats politiques. Les deux élections suivantes ne changent la donne qu'à la marge, retardant l'émergence d'une classe politique régionale. De plus, l'identité de la région et le sentiment d'appartenance ne permettent pas de compenser ce phénomène, bien au contraire. Il en ressort que la région semble obtenir peu de reconnaissance, et que ses élus ne sont pas identifiés par rapport à elle.

Dans un tel contexte, comment la collectivité trouve-t-elle sa place ? Parvient-elle à investir les domaines d'action qui lui sont confiés par les lois de décentralisation ? Si la volonté du législateur semble être d'en faire la collectivité de l'avenir au travers de l'exercice de compétences à long-terme, bénéficie-t-elle d'une telle image ?

De plus, cette construction régionale par la priorisation de certaines politiques publiques se traduit nécessairement dans l'action des conseillers et conseillères. Nous interrogerons donc la façon dont ils et elles exercent ce mandat nouveau. Avec cette orientation de la politique régionale, de quels ressorts disposent-ils pour obtenir un ancrage territorial ? L'influence de nouveaux partis, comme l'organisation du Conseil régional en groupes politiques, participent-elles à une politisation accrue du conseiller régional ? Ce dernier a-t-il une relation différenciée et moins directe avec l'électeur que celle des autres collectivités « locales » ?

Dissocier son rôle à l'assemblée régionale de celui joué dans les assemblées municipales ou départementales peut, effectivement, devenir un moyen privilégié pour s'imposer dans un champ politique complexe. Finalement, l'exercice de son mandat par l'élu régional conduit même à questionner le caractère local de ce dernier, et donc par voie de conséquence de la collectivité en elle-même.

I. La spécialisation du domaine d'action comme base d'une construction de l'identité de la nouvelle institution régionale.

L'affirmation politique de la région Aquitaine, à partir de 1986, se concentre autour d'une notion de territoire de projet, selon la majorité des acteurs qui s'expriment sur cet objet dans les entretiens. Permettant d'unifier la collectivité vers un avenir de développement commun, elle implique la définition de politiques publiques de projection afin de cibler avec précision les objectifs à atteindre. Cela passe notamment par une appropriation des compétences régionales, dont la plupart sont tournées vers le futur, lui octroyant le rôle de collectivité de l'avenir.

A. Une affirmation par la définition de politiques publiques de projection.

Très vite, aux yeux du législateur, le choix des politiques publiques menées par la région est avant tout fixé par l'ampleur de la politique contractuelle. La collectivité devient par ce biais un partenaire politique de l'État, et de façon élargie de l'Europe communautaire, ce qui participe à consolider politiquement la place d'une institution nouvelle en quête de légitimité.

1. Une projection favorisée par la politique contractuelle.

La politique contractuelle, ou contractualisation, est déjà apparue dans notre travail au moment de l'évocation de la politique des pays menée par la région¹.

« *La contractualisation est une forme de convention passée entre différentes collectivités territoriales en vue de réaliser des objectifs précis* »², selon la juriste Véronique Martin-Place. Elle enchaîne avec une série de considérations juridiques, énumérant notamment les conditions qui doivent être remplies pour que le terme de contrat puisse être utilisé à raison : le déroulement de négociations, l'existence d'un partenariat sur la réunion des moyens humains et financiers, l'engagement sur un délai de réalisation. Il s'agit ainsi d'un « *processus multipartite de décision* »³, impliquant obligatoirement au moins deux parties.

¹ Nous l'avons effectivement évoqué dans le chapitre précédent.

² Véronique Martin-Place, « La construction des politiques contractuelles d'environnement », *Écologie & politique* 26, n° 3, 2002.

³ *Ibid.*

Au-delà de cette définition juridique, Pays et Quartiers d'Aquitaine, Groupement d'intérêt public conçu comme un centre de ressources créé au début des années 2000, propose une réflexion autour de cette politique contractuelle sous forme de bilan des dix années précédentes. Elle permet d'illustrer la logique qui fonde cette contractualisation. « *La région s'attache prioritairement à privilégier des projets territoriaux structurants à l'échelle du territoire* »⁴.

Dans la continuité de l'approche précédente, Pays et Quartiers d'Aquitaine pose un terme essentiel. La contractualisation est source de structuration, c'est-à-dire que les contrats passés pour le développement d'un territoire favorisent la structure de ce dernier, et définissent donc en partie son mode de fonctionnement sur l'ensemble des sujets pour lesquels il a compétence. En l'espèce, la région ne voit pas uniquement son influence renforcée, puisqu'elle devient également un acteur majeur et à part entière du développement territorial.

Il est intéressant de constater que les définitions de la politique contractuelle font obligatoirement appel à deux termes : projet et objectif. Évidemment liées, ces deux notions se résument en une seule : la projection. Par les contrats qu'elle passe, l'Aquitaine ne fait rien d'autre que définir des objectifs à atteindre sur un temps donné, et se projette dans un futur plus ou moins lointain, qu'elle souhaite façonner par la mise en œuvre de politiques publiques bien spécifiques et nécessaires à la réponse aux défis rencontrés par les territoires concernés par ces contrats.

Le centre de ressources ajoute : « *L'attachement à la démarche de projet et à la signature de contrats pluriannuels est ancré depuis plusieurs décennies dans les projets de développement du territoire aquitain* »⁵. La projection est donc le moyen d'atteindre la structuration définie plus tôt, faisant du passage de l'une à l'autre de ces notions le cœur du fonctionnement de la politique contractuelle.

Dès le départ, et donc lors de la période de lancement de la collectivité qui nous occupe sur l'ensemble de cette première partie, la région s'oriente donc vers cette dynamique. Nous avons parlé, à ce titre, de la politique des pays. Pendant un certain temps, celle-ci ne répond pas à l'ensemble des critères permettant de la définir comme une politique contractuelle. On parle alors de Chartes de Pays⁶. Le terme juridique n'est donc pas le même, mais la logique est déjà bien présente. La projection de la vision

⁴ Pays et Quartier de Nouvelle-Aquitaine, <https://pqn-a.fr/fr>.

⁵ *Idem*.

⁶ Jacques Palard et Bernard Gagnon, *op. cit.*

politique qu'a la région pour ces territoires précis se traduit donc assez rapidement de façon très officielle, d'abord par les Chartes de cinq premiers pays voyant le jour en 2003, faisant suite aux « *exceptions du Pays basque et du Val d'Adour* »⁷. Georges Labazée, conseiller régional entre 1986 et 2011, évoque la décennie des années 1990, après sa réélection pour un deuxième mandat, comme la période d'émergence de cette politique. Il énumère ainsi plusieurs exemples de pays entrant dans ce cadre : le pays de la Haute Landes, le Périgord noir, le Périgord vert, le Périgord blanc. Il définit cette dynamique comme « *un mode d'intervention et d'organisation territoriale* »⁸, rejoignant ce que nous énoncions en définissant la politique contractuelle dans sa globalité.

Il en est d'ailleurs de même pour l'action sur la ville, avec les politiques relatives à l'aménagement des bourgs. En 1994, une délibération de la Commission permanente informe d'un soutien régional de 1 797 000 Francs « *pour des opérations de rénovation de leurs centres bourgs* »⁹. Nous voyons déjà comment la collectivité cherche à toucher à l'ensemble des types de territoires aquitains, sur lesquels elle projette ce qu'elle considère être un mode satisfaisant de développement sur le long terme. Ce mode de gouvernance respecte toujours le partenariat avec des acteurs locaux, comme l'exigent les textes.

Au-delà des contrats infrarégionaux, l'emblème le plus parlant de cette contractualisation est le Contrat de Plan État / Région. Instauré par les lois de décentralisation, et plus spécifiquement une loi du 29 Juillet 1982 que l'on doit à Michel Rocard¹⁰, alors ministre du Plan et de l'Aménagement du territoire, son nom est plutôt explicite. Il s'agit pour la région de passer un contrat directement avec l'État, afin de définir ensemble et via son représentant, qui est alors le préfet de région, l'orientation de la politique publique régionale en termes d'aménagement du territoire¹¹. Aujourd'hui, le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, enclin à utiliser cet outil dans le contexte très contemporain de nécessaire action climatique, le définit de la sorte, rappelant son origine : « *Les contrats de plan signés entre l'État et les Conseils régionaux permettent une convergence des financements en faveur de projets structurants pour l'aménagement du territoire* »¹².

⁷ ACRNA, 3321W. Actes Aquitaine n° 20, 2003.

⁸ Labazée Georges, entretien cité.

⁹ ACRNA, 3321W. Aquitaine Actualités, mai 1995.

¹⁰ René Ricarrère, lors de nos échanges, a évoqué cette « *idée nouvelle* » apportée par les rocardiens et le PSU, dont il était adhérent.

¹¹ Michel Rocard en laisse un témoignage dans son livre mémoriel. Michel Rocard, *Si la gauche savait*, Paris, Robert Laffont, 2005.

¹² Site du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires.

C'est l'une des principales compétences régionales de l'époque. En Aquitaine, le premier plan est négocié en 1982 par l'EPR, qui établit immédiatement un « *calendrier de la planification en Aquitaine* »¹³, ainsi qu'une procédure du même nom. Signé en 1984, il est immédiatement utilisé par les élus comme un outil d'intervention à l'échelle du territoire, avant même l'élection de la région au suffrage universel, comme l'explique bien le géographe Jean Dumas à partir de l'exemple du tourisme¹⁴. En 1986, les premiers conseillers régionaux poursuivent donc une dynamique déjà enclenchée.

Comme pour les pays ou les villes, il s'agit d'appliquer une stratégie de long terme, de définir des objectifs précis et à l'impact réel, ainsi que les moyens concrets de les atteindre. Alors que les premiers sont très spécifiques à des aires géographiques modestes et disposant de particularités propres, les contrats de Plan ont une visée territoriale plus large. En outre, ils peuvent être une opportunité pour l'État d'harmoniser les politiques menées par les Conseils régionaux. Il en est ainsi dans le domaine environnemental, et le ministère termine sa définition en invoquant les héritages de « *la mise en cohérence des politiques publiques au service d'une vision stratégique partagée à l'échelle de chaque région* »¹⁵. La contractualisation est alors considérée comme un moyen pour l'État de créer une cohérence entre les politiques publiques. En ce sens, lorsqu'il installe les régions comme collectivités territoriales en 1986, le législateur leur donne un rôle particulier au cœur de la cohésion des politiques publiques. Il reste aux élus à s'en emparer.

La visée de la contractualisation est donc ambitieuse, car elle laisse finalement à la région des responsabilités qui étaient jusqu'alors du ressort de l'État, via la DATAR. Tout aussi évidente est donc la place qu'elle prend rapidement dans la politique régionale. Le Président de l'EPR, Philippe Madrelle, s'en félicite dans un éditorial louant les mérites du « *1^{er} plan d'aquitaine* » : « *La planification a rencontré les régions. [...] Le Plan régional est cet outil qui permet d'orienter à moyen terme l'action dans la concertation* »¹⁶.

¹³ ACRNA, 3321W. Journal d'information du Conseil régional, 1982. Annexe IV. 2.3.3.

¹⁴ Jean Dumas, « Compensation ou animation : le tourisme dans les interventions de la région Aquitaine », *Revue géographique des Pyrénées et du Sud-Ouest. Sud-Ouest Européen*, n° 4, 1986.

¹⁵ Site du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires, déjà cité.

¹⁶ ACRNA, 3321W. Journal d'information du Conseil régional. Éditorial du Président Madrelle. Annexe IV. 2.3.2.

De plus, la planification est à la fois générale et localisée, définissant des objectifs à l'échelle régionale mais aussi sur des espaces plus spécifiques, inscrivant ces politiques publiques à long terme. Elle permet ainsi à la région d'incarner une collectivité de projection, et d'être identifiée comme celle qui fonde l'avenir des territoires. Le Conseil régional devient alors une institution pivot du champ politique, entre le centre (l'État) et les périphéries (les autres collectivités). Pour Philippe Madrelle, la région peut ainsi devenir à la fois un instrument « *d'harmonisation* » et « *de répartition* »¹⁷.

En Aquitaine, si les études sur cet objet sont encore en chantier, le cas du sport a notamment été étudié comme objet spécifique de cette politique de contractualisation¹⁸. Jacques Chaban-Delmas, en juillet 1986, déploie ainsi une politique d'équipement pour le golf, comme il l'avait fait à Bordeaux. L'idée du « Plan Golf » est d'équiper le territoire par la construction de treize terrains et le développement de ce sport¹⁹, pour donner une image particulière à la région. Ses deux successeurs immédiats, Jean Tavernier et Jacques Valade, reprennent le flambeau pour inclure dans le contrat de plan État/Région la construction d'infrastructures sportives, telles que le CREPS à Talence ou l'équipement du lycée René Cassin de Bayonne. Dès son élection en 1992, le Président Valade initie également un vaste projet pour le développement du surf dont il affirme qu'il permettra « *de faire la promotion de l'Aquitaine* ». Les objectifs sont multiples : appuyer la construction d'infrastructures, faire du sport un enjeu citoyen et soutenir le sport de haut niveau. Insérés dans la négociation avec l'État, chaque projet sollicite les partenaires à la base, donnant à la région un caractère incontournable²⁰.

Dans un second temps, la déclinaison locale de certains contrats, avec les villes ou les pays par exemple, permet d'ancrer cette vision régionale à des échelles plus rapprochées. Le caractère spécifique de chacun des territoires favorise alors l'idée d'une prise en compte par la collectivité de problématiques locales, bien que l'identité de ces territoires et la solidarité qui peut y régner, conjuguées avec leur caractère restreint, peut

¹⁷ ACRNA, 3321W. Journal d'information du Conseil régional. Éditorial du Président Madrelle. Annexe IV. 2.3.2.

¹⁸ Jean-Paul Callède, « L'innovation partenariale dans les politiques sportives régionales : l'exemple Aquitain », in *Les logiques spatiales de l'innovation sportive : Conditions d'émergence et configurations multiples*, Pessac, Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine, 2019.

¹⁹ Comme le détaille Sud Ouest dans son numéro du 19/09/1987, le « Plan golf » est voté en juillet 1986, et prévoit la construction de treize terrains avant 1993. Ils sont répartis de la sorte : deux en Dordogne, deux en Lot-et-Garonne, et trois pour chacun des autres départements : les Pyrénées-Atlantiques, les Landes et la Gironde.

²⁰ Marina Honda, « Le club olympisme en Aquitaine : les régionalisations au top niveau », in Francis Le Du et Martine Reneaud, *Sport de haut niveau en régionalisations*, Pessac, MSHA, 1998.

rendre l'intervention régionale incertaine. Colette Capdevielle, élue en 1998 depuis le Pays basque, valorise « *une vision sur dix, quinze ou vingt ans* », qui inclut, parallèlement, « *une démarche prospective au Pays basque (...), des politiques territoriales ciblées* »²¹. Par ses propos, elle illustre l'efficacité de la contractualisation sur deux niveaux géographiques de l'action régionale.

Enfin, René Ricarrère, rocardien et fervent défenseur de ce contrat de plan, résume bien l'ensemble des propos ici énoncés. Pour lui, c'est « *l'alliance entre l'État et la région, pour qu'ensuite tout le monde s'agglomère autour* »²².

En 1999, cette vision politique est traduite dans la loi par le législateur : « *un territoire, un projet, un contrat* »²³. À la vue du contexte dans lequel naît la région comme institution propre, avec notamment un déficit de reconnaissance, la politique de contractualisation devient une option particulièrement bénéfique pour s'affirmer. Cette contractualisation lui confère un statut nouveau : celui de partenaire politique.

2. Un nouveau partenaire dans un champ politique complexe.

La définition de la politique contractuelle l'a bien précisé, il s'agit d'une opération multipartite. Pour conclure un contrat, il faut être au moins deux. La région signe donc des accords qui impliquent l'État et/ou des collectivités, qui sont des partenaires politiques déjà établis. Elle en devient mécaniquement un, comme le démontre les propos de Jacques Valade : « *Par ce contrat, l'État et la région s'engagent conjointement* »²⁴. Le statut de collectivité territoriale qu'elle vient d'obtenir et la non-hiérarchisation entre collectivités locales, que la décentralisation menée depuis 1982 s'attache à consacrer²⁵, font désormais d'elle un partenaire politique à part entière, à la fois pour des acteurs infrarégionaux, pour l'État, et bientôt pour l'Europe.

En termes d'ancrage politique, c'est un point fondamental. Le gain de légitimité est en effet considérable, et pousse le Président Valade à parler « *d'évènement* », « *car il s'agit bien d'un évènement* »²⁶. Pour qu'une collectivité puisse peser dans le champ politique, elle doit bénéficier de pouvoir. Au-delà des compétences et des moyens qui lui

²¹ Capdevielle Colette, entretien cité.

²² Ricarrère René, entretien cité.

²³ Philippe Estèbe, *L'égalité des territoires, une passion française*, Paris, Presses universitaires de France, 2015.

²⁴ ACRNA, 3321W. Journal d'information du Conseil régional aquitain.

²⁵ Edmond Maestri, *op. cit.*

²⁶ PS64, non classée. Journal d'information du Conseil régional. Éditorial du Président Madrelle. Annexe IV. 2.3.2.

sont attribués, cette force de frappe dépend également des rapports de domination qui peuvent s'exercer, d'autant plus dans un État comme la France, disposant à la fois d'échelons locaux relativement nombreux et souhaitant chacun jouer leur partition²⁷, et d'un État toujours réputé particulièrement jacobin²⁸. Les relations entre la région, les autres collectivités et l'État sont, dans un tel cadre, déterminantes.

La contractualisation suppose également une négociation entre les parties. Pour le contrat de Plan État/Région signé en 1994, Jacques Valade parle d'une « *négociation engagée depuis un an* »²⁹. Or, la généralisation de cette pratique par la région avec de nombreux acteurs politiques sur tout son territoire lui permet, de fait, de participer à un nombre conséquent de négociations autour du développement économique, social, ou de l'aménagement. Le compte-rendu de la signature du même Plan de 1994 mentionne ainsi « *l'apport attendu des autres collectivités et des acteurs économiques régionaux concernés* »³⁰. Son poids politique ne peut qu'en sortir grandi.

Autre point important, spécifique cette fois à l'Aquitaine : le domaine transfrontalier. La région est effectivement voisine de trois communautés autonomes espagnoles : Euskadi, la Navarre et l'Aragon. Très vite, des relations s'engagent entre ces institutions. Atlantica, un « Euromagazine » créé avec le développement de cette eurorégion, et qui se considère comme « *un nouveau pont sur la Bidassoa* »³¹, effectue dans son premier numéro un bilan des événements qui ont participé à forger cette coopération³². Au bout du compte, l'instauration de partenariats transfrontaliers la placent, elle aussi, dans une position d'affirmation.

Afin de la renforcer encore davantage et toujours en lien avec ce dernier point, la région devient également un partenaire indirect de l'Europe. Elle obtient en effet la gestion de fonds européens liés au transfrontalier. Il ne s'agit donc pas de contrats précis entre deux parties mais plutôt d'une sorte de délégation. Par contre, c'est à nouveau un pas considérable vers une reconnaissance de la région comme structure politique. François Maitia, ancien élu du Pays basque dès le deuxième mandat régional, a été l'un des acteurs de ce processus engagé à partir de 1998³³. Après nous avoir précisé le rôle

²⁷ Cela se vérifie tout à fait dans les inaugurations, où chacune des collectivités participantes intervient régulièrement dans les prises de parole, et cherche plus simplement à être présente.

²⁸ Conseil Général d'Indre et Loire, *op. cit.*

²⁹ PS64, non classée. Journal du Conseil régional aquitain.

³⁰ ACRNA, 3321W. Aquitaine Actualités, juillet 1994.

³¹ ACRNA, 3321W. Euromagazine *Atlantica*. Annexe IV. 1.2.3.

³² ACRNA, 3321W. *Idem*. Annexe IV. 1.2.3.

³³ « Les Basques effacent peu à peu les Pyrénées », Les Echos (en ligne), 24 juin 1993.

conséquent de la Navarre dans la candidature aquitaine à la gestion de ces fonds, et donc le lien direct avec les relations interrégionales, il poursuit : « *C'est comme cela que nous avons été la première région en France à gérer les fonds européens transfrontaliers. C'est une aventure peu banale* »³⁴. Par la suite, la gestion des fonds européens s'est généralisée, à la fois géographiquement vis-à-vis d'autres régions, mais aussi en termes de domaine d'action, au-delà de l'unique sphère du transfrontalier. Nicole Péry, Vice-Présidente du Parlement européen et élue régionale entre 1986 et 1994, souligne la complémentarité entre les deux mandats : « *Ces compétences étaient effectivement très complémentaires de ma fonction au Parlement européen. Dans l'action européenne, le fait régional était très pris en compte* »³⁵. Elle démontre alors comment l'échelle européenne et son partenariat avec la région peut participer à l'essor politique de celle-ci. D'ailleurs, la liste qu'elle conduit en 1992 consacre, dans sa profession de foi, une partie entière du programme à l'Europe, et une autre à l'Eurorégion. « *Intégrer l'Europe des régions* » est considéré comme « *la principale priorité* »³⁶.

Que ce soient les échelons territoriaux locaux, l'État, les régions frontalières ou l'Europe, toutes ces institutions traitent désormais, d'une façon ou d'une autre, avec la collectivité aquitaine. Cette dernière prend donc toute sa place, au travers de politiques publiques contractuelles, dans le champ politique local, national et européen. Son statut de partenaire politique lui confère une nouvelle dimension, et ce de façon assez rapide.

En revanche, certains élus ont tenu à nuancer ce propos. En effet, l'essor politique de la région qui s'opère par cette politique contractuelle n'est que relatif. Incontestable, ses effets directs sont néanmoins limités. C'est essentiellement au niveau de la relation avec l'État que ces élus opèrent une nuance. En effet, si la région devient un partenaire de celui-ci dans le cadre des Contrats de Plan, cela signifie qu'elle est dans une certaine mesure toujours soumise à son bon vouloir. David Grosclaude, ancien conseiller régional, déplore « *qu'en réalité, l'État donne de l'argent d'un côté, et en plus il induit l'utilisation de l'argent qu'il donne* »³⁷.

³⁴ Maitia François, entretien cité.

³⁵ Péry Nicole, entretien cité.

³⁶ PS64, non classée. Profession de foi de la liste socialiste pour les Pyrénées-Atlantiques, 1992.

³⁷ Grosclaude David, 31/05/2022 (entretien de l'auteur).

De plus, la contractualisation suppose une négociation. C'est une de ses conditions. Dans ce cas précis, elle a donc lieu entre la région et l'État. Or, qui dit négociation dit nécessité pour la région de défendre les choix des politiques publiques qu'elle souhaite porter, de justifier ses dépenses. Pour le Contrat de Plan 2000-2006, par exemple, cela conduit le Conseil régional à « *se réjouir du soutien de l'État. L'Aquitaine se devait de mobiliser le plus efficacement possible les financements nationaux* »³⁸. Le caractère incertain de la volonté étatique est ici mis en lumière.

Dans le cadre d'une contractualisation qui implique des échelons inférieurs, une limite apparaît également. Effectivement, si plusieurs collectivités locales interviennent sur un même dossier ou sur un projet identique, cela peut générer un flou quant à la répartition des compétences. Les doublons, désignant des domaines d'action sur lesquels au moins deux assemblées locales interviennent, signifient forcément que celles-ci se sentent, pour chacune d'entre elles, légitimes à le faire. La répartition des compétences effectuée au travers des successives lois de décentralisation n'est donc pas complètement précise, ou en tout cas ne s'applique pas parfaitement dans les faits. « *Les compétences locales se sont renforcées, mais pas clarifiées* »³⁹. En termes d'identification, c'est une donnée très défavorable, qui brouille la vision de la population quant au rôle de chacun des échelons territoriaux. L'affirmation politique, de façon indéniable, s'en trouve perturbée.

Didier Borotra, sénateur-maire de Biarritz et conseiller régional lors du premier mandat, le concède : « *Ce pays a plus de 30.000 communes, des départements, et des régions. Alors, qui fait quoi ? Bien sûr, de grands choix se font à tous les niveaux, mais la répartition devient difficilement compréhensible* »⁴⁰. Jean Lissar, élu pour les Verts lors du troisième mandat, lui emboîte le pas : « *Il y a toujours des doublons, soit avec le niveau départemental, soit avec le niveau national, voire même avec les deux parfois* ».⁴¹ Enfin, c'est un des points que déplore Jacques Beauvillard lorsqu'il juge la décentralisation « *insuffisante* »⁴².

Si nous y ajoutons le fait qu'une part considérable de ces premières personnes siégeant au sein du Conseil régional exerce ou a exercé un cumul de mandats, il paraît délicat d'atteindre une situation de clarté pour l'électeur quant à la répartition des

³⁸ PS64, non classée. Contrat de Plan 2000-2006. Annexe IV. 2.3.6.

³⁹ Stéphane Cadiou, *op. cit.*

⁴⁰ Borotra Didier, entretien cité.

⁴¹ Lissar Jean, entretien cité.

⁴² Beauvillard Jacques, entretien cité.

compétences et des domaines d'action de chacun et chacune. En effet, les collectivités agissent parfois sur un même plan, et des élus passant de l'une à l'autre peuvent être confondus dans leur association à l'institution au nom de laquelle ils agissent.

D'ailleurs, Stéphane Cadiou suppose un lien direct de cause à effet entre les deux⁴³. Pour lui, la politique contractuelle favorise le cumul. Jusqu'alors justifié par le caractère centralisé de l'État, la décentralisation et l'ensemble des contrats qu'elle génère poussent les élus au cumul pour pouvoir peser dans l'ensemble des parties. Philippe Estèbe enfonce le clou, soulignant qu'avec cette politique contractuelle, tout le monde imite l'État, partie indissociable, comme s'il représentait le seul modèle possible⁴⁴.

Nous voyons donc que la contractualisation n'a pas que des avantages en termes d'émancipation politique pour la région. En revanche, il est indéniable que la nouvelle collectivité use de ce biais pour trouver une place dans le champ politique décentralisé. Si elle s'affirme comme partenaire, elle doit encore travailler à s'imposer. Elle a donc fait un premier pas, qui en amène d'autres. Alain Rousset traduit la situation clairement : « *de sous-traitants, il faut passer à cotraitants* »⁴⁵.

Lors de ces premières mandatures, la collectivité tente de remédier à cet état de fait en se spécialisant dans une action autour du domaine de l'avenir, d'agir avant tout pour le futur et de s'imposer comme tel.

B. L'appropriation d'un domaine de compétences tourné vers le futur.

Pour conforter sa position en termes de projection contractuelle et de définition de politiques publiques à long terme, la région oriente son action vers une temporalité plus conséquente. Elle s'impose donc rapidement comme la collectivité de l'avenir, s'appropriant pleinement les compétences qui lui ont été attribuées et qui lui permettent de valider une telle trajectoire. Dans son discours devant les élus de l'EPR de la région Aquitaine, François Mitterrand pousse d'ailleurs à cette vision prospective, plaçant bien le rôle de la nouvelle collectivité dans cette dynamique du devenir : « *C'est cet avenir que je souhaite éclairer ce matin* »⁴⁶.

⁴³ Stéphane Cadiou, *op. cit.*

⁴⁴ Philippe Estèbe, *op. cit.*

⁴⁵ Jean Viard et Alain Rousset, *op. cit.*

⁴⁶ Discours prononcé par le Président socialiste à Bordeaux, le 12 octobre 1984. <https://www.vie-publique.fr/discours/136041-allocation-de-m-francois-mitterrand-president-de-la-republique-devant/>

1. La collectivité de l'avenir.

La construction politique pour laquelle opte le Conseil régional, avec une contractualisation visant à développer sa reconnaissance et favoriser son ancrage sur le territoire, semble introduire assez logiquement cette orientation.

Elle est d'abord purement basée sur les compétences qui lui sont attribuées par l'acte I de la décentralisation. Est alors octroyé à la région un rôle important dans la gestion des lycées, la formation professionnelle, les infrastructures, et surtout l'aménagement du territoire⁴⁷. Ses compétences se rejoignent sur un point : un caractère long-termiste prégnant et des enjeux pour le futur du territoire.

Jacques Chaban-Delmas l'entend d'ailleurs bien ainsi, notamment au travers de la programmation des équipements qu'il prévoit, comme cela a été étudié pour le sport et déjà mentionné ci-dessus⁴⁸. Nous retrouvons cette logique dans d'autres régions, et le témoignage de Robert Savy en Limousin est à ce niveau très éclairant⁴⁹. Dans ses mémoires, il explique bien que si les compétences de l'institution régionale sont mal connues et souvent confuses aux yeux des élus, un consensus se dessine rapidement sur les capacités prospectives qu'offrent les politiques d'aménagement du territoire ; phénomène renforcé dans le Limousin qui souffre alors d'une forte déprise rurale. Il précise également comment il a tenté d'utiliser les compétences que lui donnait la décentralisation pour redonner une dynamique visant à aider au développement d'une région qui se vivait « oubliée », « en crise », soulignant par ailleurs que la collectivité régionale « était la mieux placée pour mener cette politique de cohésion de l'ensemble du territoire régional »⁵⁰. Il précise également comment la région a lancé, dès 1987 et à la vue des nouvelles compétences des « élus territoriaux », « une réflexion sur l'avenir de son territoire (...) afin de déterminer les marges de manœuvre dont les acteurs régionaux pouvaient disposer »⁵¹. Il exprime donc la façon dont sa région use des leviers offerts par la décentralisation pour établir une démarche de « prospection territoriale ».

Parmi les compétences prospectives de la région se trouvent la formation professionnelle et les lycées. Le législateur a précisé qu'il s'agit ici de former les nouvelles générations, dans un contexte d'élargissement du nombre d'élèves dans ces

⁴⁷ Pierre Bodineau et Michel Verpeaux, *op. cit.*

⁴⁸ Jean-Claude Callède, « L'innovation partenariale dans les politiques sportives régionales : l'exemple Aquitain », *op. cit.*

⁴⁹ Robert Savy, *op. cit.*

⁵⁰ Robert Savy, *op. cit.*

⁵¹ *Ibid.*

établissements. Après qu'il a confié à la région la gestion du patrimoine bâti des lycées, puis celle d'une partie de son personnel, l'enjeu politique autour de cette compétence est devenu central. En 1990, dans un numéro de « *Flash Aquitaine* », une des nombreuses dénominations attribuées aux canaux de communication se succédant à cette période, « *moderniser, rénover, équiper les lycées aquitains* » est la première des « *priorités du Conseil régional* » citées en Une⁵².

De la sorte, 43 chantiers ont été ouverts entre 1988 et 1992, sous la Présidence de Jean Tavernier, succédant à Jacques Chaban-Delmas qui avait fait adopter le premier Plan Prévisionnel d'Investissement dans les lycées⁵³. Entre 1986 et 2016, ce sont 42 lycées qui ont été construits en Nouvelle-Aquitaine, dans les trois anciennes régions, signe que le sujet a fait l'objet d'une frénésie constructive. Le service d'inventaire de la région en a même fait une exposition, en 2016⁵⁴.

Jean-Jacques Cazaurang, devenu conseiller régional en 1992 et réélu en 1998, a longuement mis en lumière cette action. Les zones rurales sont alors en première ligne, comme il l'explique : « *Nous nous sommes rendus compte de l'importance d'avoir des lycées de proximité pour tous nos jeunes, et de l'intérêt économique que cela représentait pour les familles* »⁵⁵. Dans le même sens, Colette Capdevielle affirme que « *les lycées sont mieux gérés, et en meilleur état* ». « *Il faut faire confiance aux régions* »⁵⁶.

Sylviane Alaux, bien qu'élue lors de la mandature suivante, en 2004, confirme cette idée, soulignant l'apport de la région dans le domaine des lycées, et notamment dans leur modernisation. Elle prend l'exemple plus précis du lycée maritime de la côte basque, son territoire de vie et d'élection, sur lequel elle a donc beaucoup travaillé⁵⁷. Marie-Pierre Cabanne abonde : « *Avec ses compétences, on a pu travailler sur la reconstruction et le maintien de certains lycées en zones rurales* »⁵⁸. Ces témoins font échos aux propos de Robert Savy, cités plus-haut, et démontrent comment les nouvelles compétences régionales favorisent un équilibre territorial au sein de la région, en l'espèce par le maintien ou la diffusion d'établissements scolaires de proximité⁵⁹.

⁵² ACRNA, 3321W. *Flash Aquitaine*, octobre / novembre 1990.

⁵³ ACRNA, 3321W. Journal d'information du Conseil régional. Parole aux élus, groupe RPR : « Lycées, où sont les priorités ? ».

⁵⁴ <https://www.patrimoine-nouvelle-aquitaine.fr/Default/lycees-l-invention-d-une-architecture.aspx>.

⁵⁵ Cazaurang Jean-Jacques, entretien cité.

⁵⁶ Capdevielle Colette, entretien cité.

⁵⁷ Alaux Sylviane, 16/06/2022 (entretien de l'auteur).

⁵⁸ Cabanne Marie-Pierre, 15/03/2022 (entretien de l'auteur).

⁵⁹ Robert Savy, *op. cit.*

Autre compétence de la région : le transport, et essentiellement le ferroviaire. En 1986, la naissance du TER Aquitaine et la signature d'un premier accord d'une durée de cinq ans avec la SNCF lance l'investissement de la collectivité dans le domaine. Cependant, les déficits d'exploitation conséquents refroidissent les ardeurs régionales. Il est notamment reproché à la SCNF et à l'État de se décharger sur les régions des lignes peu rentables et de la gestion des coûts. Des expériences sont alors menées dans sept régions pilotes, dont l'Aquitaine ne fait pas partie, et aboutissent finalement à la loi Solidarité et renouvellement urbain, promulguée le 12 décembre 2000 et qui entre en vigueur au 1^{er} janvier 2002⁶⁰. Les régions – à l'exception de la Corse et de l'Île-de-France –, obtiennent la responsabilité et l'organisation du transport ferroviaire pour les passagers de leur périmètre géographique, à condition de respecter « *la cohérence du réseau national et international* »⁶¹ et les cadres fixés par le gouvernement, notamment pour les tarifs. Le Monde compare alors ce transfert de compétence à celui opéré pour les lycées par l'acte I de 1982⁶². Georges Labazée, conseiller régional tout au long de ces processus, valorise son importance en soulignant que « *l'on sait que la région est leader à ce niveau-là* »⁶³. Jean-Jacques Lasserre, siégeant à la même période, précise également que : « *la région met l'accent sur le ferroviaire* »⁶⁴.

Enfin, l'aménagement du territoire dans sa globalité est également une compétence majeure de la région qui ne peut pas faire preuve d'une absolue immédiateté. La politique menée en la matière est obligatoirement envisagée sur un temps long, pour plusieurs années voire décennies. Dans le « *calendrier de la planification en aquitaine* » déjà cité, un Comité Interministériel de l'Aménagement du Territoire est ainsi créé⁶⁵. Les dotations par ministère attribuées pour le Plan signé pour la période 2000-2006 montrent également toute l'ampleur de cette politique d'aménagement et d'infrastructures⁶⁶. Celle du ministère de l'Équipement, des Transports et du Logement représente, à elle seule, presque la moitié du total des financements, avec plus de 2 000 millions de francs.

⁶⁰ Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, <https://www.ecologie.gouv.fr/loi-solidarite-et-renouvellement-urbain-sru>.

⁶¹ « La régionalisation des transports ferroviaires se met en place », Le Monde (en ligne), 16 janvier 2002.

⁶² *Ibid.*

⁶³ Labazée Georges, entretien cité.

⁶⁴ Lasserre Jean-Jacques, entretien cité.

⁶⁵ PS64, non classée. Calendrier de la planification en Aquitaine. Annexe IV. 2.3.3.

⁶⁶ PS64, non classée. Contrat de Plan 2000-2006. Annexe IV. 2.3.6.

Dès lors, la région tente rapidement, dès les premiers mandats, de s'approprier pleinement ces compétences pour poursuivre son affirmation politique et développer sa légitimité.

Pour compléter, analysons les budgets de l'Aquitaine, dans les années 1980 et 1990. La proportion des dépenses qui leur sont dédiées est en effet considérable. Sur le premier budget, pour l'année 1986, la formation concerne par exemple 39,4% des dépenses et l'aménagement du territoire compte pour 24,2%⁶⁷. Ces deux domaines d'intervention concentrent donc environ deux-tiers des investissements régionaux. En 1992, au début du second mandat, le premier occupe même plus de 52% des dépenses, alors que le second baisse à 15%⁶⁸. Pour autant, sur le total des dépenses, l'addition des deux atteint toujours environ une proportion de deux-tiers. Enfin, en 1997 et donc à l'aune d'un troisième mandat, l'aménagement du territoire occupe toujours 15% des dépenses, et l'éducation est proche de la barre des 50%⁶⁹. Nous voyons donc assez nettement comment ces deux domaines d'action occupent une part considérable de l'action régionale.

L'appropriation des compétences régionales et la valorisation de leur visée à long terme confortent donc la région dans son affirmation politique, mais participent également à ancrer les élus dans un territoire, à permettre à la population d'identifier leur action. Dans les deux cas, cela favorise une certaine reconnaissance de l'action régionale et crée un lien avec la collectivité. Nous en voulons pour preuve des chiffres toujours obtenus par l'Observatoire Interrégional au cours des enquêtes réalisées lors des premiers mandats régionaux, déjà citées⁷⁰. Une des données recueillies nous offre en effet le point de vue des habitants quant à l'information leur parvenant au sujet de l'action menée par la région. Nous constatons ainsi que le pourcentage de personnes satisfaites sur ce point précis augmente de 11 points en un an, entre 1990 et 1991⁷¹. Cela correspond à la campagne « *Le Conseil régional au cœur de l'action* », dont l'objectif est précisément « *de mieux faire connaître son rôle et ses domaines d'intervention* »⁷². À la fin du premier mandat, l'affirmation politique de la région prend donc un aspect très concret, et sa communication autour des actions qu'elle mène dans le cadre de ces compétences tournées vers l'avenir a un certain écho dans la population.

⁶⁷ PS64, non classée. Installation du Conseil régional de 1986.

⁶⁸ ACRNA, 3321W. Budget 1992.

⁶⁹ ACRNA, 3321W. Budget 1997.

⁷⁰ ACRNA, 3321W. Enquêtes de l'OIP menées en 1988 et 1989.

⁷¹ ACRNA, 3321W. Résultats d'une enquête de l'O.I.P, 1991. Annexe IV. 1.2.2.

⁷² PS64, non classée. « Le Conseil régional en campagne », Aquitaine Infos-Minutes. Annexe IV. 2.3.4.

Par contre, ce dernier est très relatif, puisque le chiffre demeure minoritaire, atteignant 37%⁷³. En 1995, une même enquête informe qu'il équivaut toujours à « *un tiers des Aquitains* »⁷⁴.

De plus, si la région s'est indéniablement tournée vers ces compétences, c'est également en partie parce qu'elle ne pouvait pas réellement faire autrement. Le pouvoir régional, s'il existe, est en effet limité et perçu comme tel par les conseillers et conseillères régionaux de l'époque.

2. Un choix en partie orienté par la faiblesse du pouvoir régional.

Quand la région émerge dans le débat public en tant que collectivité territoriale élue au suffrage universel direct, son champ d'action est limité. Dès lors, le choix de s'orienter vers le futur, de favoriser la politique contractuelle, n'est peut-être pas tant un choix. Ou alors, ne l'est-il pas par défaut ? En effet, l'inscription dans un temps long et la réalisation de partenariats avec l'État démontre aussi un manque de moyens propres. La définition d'objectifs espacés dans le temps et de projets en coréalisation sont ici des moyens d'y remédier. Une telle dynamique d'action publique n'est effectivement pas forcément source d'une obligation immédiate de résultats, et favorise un partage des responsabilités.

Lors de nos échanges avec d'anciens conseillers régionaux, élus lors de ces premières mandatures, nous avons systématiquement posé la question de l'existence ou non d'un pouvoir régional. Les réponses sont assez parlantes. René Ricarrère considère que « *les lois de décentralisation de Defferre ont été une première étape* », mais qu'il « *aurait fallu d'autres étapes qui ne sont jamais venues* »⁷⁵. Nicole Péry se définit « *du bord* »⁷⁶ des gens plaidant pour davantage de pouvoir régional, et fait le lien avec l'exercice de son mandat européen : « *En étant au Parlement européen, je soutenais beaucoup les sujets locaux et régionaux* »⁷⁷. La réponse la plus contondante nous vient d'Alexis Arette, élu pour le Front National se qualifiant de « *fédéraliste* » : « *Non. La France est un pays centralisé. Nous allons mourir de ce centralisme* »⁷⁸. Gérard Gouzes

⁷³ PS64, non classée. « Le Conseil régional en campagne », Aquitaine Infos-Minutes. Annexe IV. 2.3.4.

⁷⁴ ACRNA, 3321W. Résultats d'une enquête de l'O.I.P., 1995.

⁷⁵ Ricarrère René, entretien cité.

⁷⁶ Péry Nicole, entretien cité.

⁷⁷ *Idem.*

⁷⁸ Arette Alexis, entretien cité.

ne mâche pas non plus ses mots et considère le pouvoir régional inexistant et la région comme un « tiroir-caisse ».

Quelques élus répondent tout de même par la positive, mais en apportant systématiquement une nuance. C'est le cas de Louis Lucchini, qui déclare : « *Oui et non. Prenons l'exemple des transports. L'investissement est régional, le fonctionnement national. Ce n'est pas assez clarifié* ». André Mariette, quant à lui, nous rétorque : « *Oui, je crois que la région a un rôle très important à jouer, mais dans la mesure où les élus s'accaparent ses compétences (...) On n'a pas la bonne méthode d'élections* »⁷⁹. Enfin, d'autres ne se prononcent pas, considérant le sujet extrêmement vaste et complexe.

La tendance est donc tout de même plutôt défavorable à l'existence d'un réel pouvoir régional s'imposant dès ces premières années post-régionalisation, puisque même les élus répondant par la positive ajoutent une nuance.

Pour poursuivre, nous avons présenté la relative dimension européenne que prend la région avec le gain de la gestion des fonds européens. Là encore, malgré l'indéniable avancée qu'elle représente, elle ne gère pas des fonds propres. Elle n'agit donc pas en complète et totale indépendance. De plus, la gestion des fonds qu'elle gagne au cours du troisième mandat ne concerne, rappelons-le, que le domaine transfrontalier⁸⁰.

En ce sens, nous avons également énoncé les partenariats interrégionaux entre collectivités frontalières. Si elles sont encore une source de légitimation, elles sont aussi l'occasion pour l'Aquitaine de constater la faiblesse de son pouvoir. Le poids de ces trois régions espagnoles dénote de façon flagrante, et nuance donc quelque peu celui de la région Aquitaine dans ce domaine. En 1991, le budget d'Euskadi atteint déjà 28 millions de francs⁸¹, contre 2,8 pour la région française qui dispose pourtant d'un nombre d'habitants plus élevé. Nous sommes donc bien loin des premières avancées de la décentralisation menées par la V^e République.

De plus, il est particulièrement intéressant de constater la récurrence, dans nos entretiens, d'une comparaison immédiate avec ces provinces espagnoles voisines, au même titre qu'avec les *Lander* allemands. Sans que nous n'ayons un quelconque besoin de poser ces exemples sur la table, les élus s'en saisissent dès que le sujet du pouvoir régional et des compétences liées à la décentralisation est abordé. Cela est, à notre sens, tout à fait révélateur d'une situation de faiblesse de la région en comparaison à ses

⁷⁹ Mariette André, entretiens cités.

⁸⁰ Maitia François, entretien cité.

⁸¹ ACRNA, 3321W. « Euromagazine » Atlantica, n° 1, 1991. Annexe IV. 1.2.3.

voisines, mais aussi et surtout d'une parfaite conscience de ses élus vis-à-vis de l'exercice du pouvoir, plus faible en France que chez ses partenaires. Une élue dont le témoignage demeure anonyme fait le lien avec l'identification de l'action : « *En Espagne dans les communautés autonomes, ou dans les Landers allemands, ils savent à quoi la région sert !* »⁸². Florent Lacarrère, actuel conseiller régional, va dans le même sens : « *On n'a même pas le dixième du budget d'un lander allemand* »⁸³.

À ce propos, une analyse comparée avec des régions non-frontalières pourrait, à l'avenir, être pertinente pour constater s'il s'agit ou non d'un point de vue induit par cette particularité géographique.

Enfin, au sein même de ses propres domaines d'action, la région n'est pas totalement libre. Reprenons l'exemple des lycées, qui apparaît comme le grand marqueur de cette affirmation régionale. Sur cette thématique, le Conseil régional ne gère que le personnel administratif et le patrimoine bâti. Par contre, il n'a pas son mot à dire quant à la politique d'éducation menée au sein des établissements, celle-ci demeurant exclusivement du ressort de l'État et du ministère de l'Éducation. Or, il s'agit bien de l'aspect décisif dans un établissement éducatif. Cette situation est l'illustration d'une décentralisation imparfaite, mais aussi et surtout parfois réalisée en trompe-l'œil, servant pour l'État d'allègement de dépenses pesantes, alors qu'il conserve en parallèle la mainmise sur les orientations décisives. Les témoignages évoqués tout à l'heure sur le ferroviaire en témoignent.

De plus, certains élus comme Marie Costes en Lot-et-Garonne considèrent que la politique pour l'éducation devrait être transférée à la région, qui paierait en conséquence les principaux, les proviseurs et les enseignants⁸⁴. Cette opinion, si elle est parfois partagée, ne fait par contre pas l'unanimité, ravivant largement le clivage entre jacobins et girondins. D'autres déplorent le manque de clarté dans le partage des compétences. Pour rester dans l'exemple des lycées, il faut avoir en tête que les collèges sont gérés par le département, les écoles par les communes, et l'université par l'État. Le conseiller régional Pierre Chéret questionne : « *Croyez-vous que les gens qui n'ont pas étudié ces choses-là se posent des questions par rapport à cela ? C'est aussi pour ça qu'on n'est pas identifié. Ils n'y comprennent plus rien* »⁸⁵.

⁸² Entretien avec une élue ayant souhaité garder l'anonymat pour l'ensemble de son témoignage.

⁸³ Lacarrère Florent, 21/10/2021 (entretien de l'auteur).

⁸⁴ Costes Marie (entretien ELURENAQ mené par Nadia Ayache).

⁸⁵ Chéret Pierre, entretien cité.

Finalement, s'il est indiscutable que la région s'affirme politiquement, propage sa légitimité par son action et celle de ses élus, il est difficile de passer outre les limites qu'elle rencontre. Les mécanismes qui lui octroient cette avancée, au demeurant fondamentale, sont en effet les mêmes qui illustrent également un manque d'indépendance, ce qui traduit simplement une faiblesse du pouvoir d'action réel de la collectivité. Les élus l'expriment très fortement, ne cachant pas pour certains une réelle frustration.

Il apparaît donc que l'essor politique de la région est assez nettement nuancé dans les faits. Il est bien réel, et c'est un élément primordial dans la compréhension de notre sujet et pour sa légitimité, mais ne semble pas relever d'une dynamique particulièrement aboutie. Si les orientations de la région ont des effets totalement positifs, son installation dans le jeu politique est plus laborieuse. Les conseillers régionaux, mettant en œuvre ces politiques publiques et pouvant bénéficier de l'aura qu'ils en tirent, voient donc leur ancrage territorial limité par la même occasion. De fait, ils doivent donc apprendre à gérer ce nouveau mandat, pour lequel l'implantation territoriale, au plus proche de la population, semble être un défi considérable. Dès lors, cela nous amène à nous questionner sur le caractère local de leur fonction.

II. Des conseillers en quête d’ancrage territorial : des élus locaux ?

La difficulté que rencontre la région pour s’affirmer de façon contondante et pérenne se traduit bien sûr par un défaut d’identification des élus qui la représentent au sein de la population, dont ils tiennent pourtant leur légitimité. Face à ce manque de reconnaissance de la part du corps électoral se dessine vraisemblablement une nouvelle manière d’aborder le mandat électif local, et donc un questionnement autour de la validité de cette caractérisation pour le conseiller régional.

A. Des élus régionaux qui peinent à être identifiés.

Dans un système politico-administratif à la fois ancré de longue date, par la commune et le département au niveau local et les mandats parlementaires sur un plan national, et en pleine mutation avec l’émergence de la région et de l’intercommunalité, l’ élu régional doit trouver sa place.

1. Une place à conquérir dans le « millefeuille » territorial.

Lorsque les représentants régionaux deviennent des élus légitimés par le suffrage universel, en 1986, ils s’inscrivent dans un champ politique complexe. La commune et le département sont des institutions centenaires, et les parlementaires de l’Assemblée Nationale et du Sénat exercent également des fonctions centrales dans la République. La fin de siècle voit, enfin, une nouvelle forme de coopération locale, l’intercommunalité, se développer⁸⁶. Sans élection au suffrage universel, elle ne regroupe que des représentants déjà élus lors d’élections municipales. L’augmentation progressive de son poids n’en fait pas moins une institution de décision politique supplémentaire dans un champ déjà fourni.

La légitimité du suffrage universel qui est offerte aux représentants régionaux par les lois de décentralisation ne saurait donc, à elle seule, les doter d’une place de premier plan dans ce système politique. Ils doivent la conquérir par leur action d’ élu. La région, qui connaît des difficultés pour s’affirmer, n’est donc pas le cadre idéal pour bénéficier d’une identification marquée par les électeurs. En outre, lorsque nous voyons le niveau de méconnaissance autour de l’entité régionale elle-même⁸⁷, il est délicat d’imaginer une

⁸⁶ Pierre Bodineau et Michel Verpeaux, *op. cit.*

⁸⁷ Rappelons qu’en fin de premier mandat, une très faible majorité de 54% de la population est en capacité de citer correctement le nom de la région Aquitaine.

inversion de cette donnée pour les élus. En comparaison, l'élection départementale offre une possibilité de reconnaissance plus accrue par son mode de scrutin uninominal. Pour Jacques Rondin, ce mandat octroie « *une légitimité, l'onction personnalisée du suffrage universel* »⁸⁸. Lorsque Max Brisson justifie sa démission de la région au profit d'autres mandats dont celui de conseiller général, il déclare : « *l'ancrage territorial me paraissait important* »⁸⁹.

À l'inverse, un scrutin de liste noie les conseillers dans une masse importante d'élus, et favorise une collectivisation de l'action. Une élue nous a d'ailleurs confié le poids de cet aspect dans son choix de candidater à la région plutôt qu'au département : « *J'ai choisi les régionales car c'est un scrutin de liste dans lequel je n'avais pas à me mettre en avant* »⁹⁰. Ainsi, pour des élus inexpérimentés ou dont le souhait n'est pas d'attirer les projecteurs, cela peut devenir un avantage. Eugène Bagez, qui a été tête de liste départementale pour le Parti Communiste des Pyrénées-Atlantiques, déplore : « *Pour la population au sens large, nous n'étions pas très remarqués* »⁹¹. Souvenons-nous également les propos d'André Mariette, liant une faiblesse du pouvoir régional au « *mode d'élection* »⁹².

Au-delà des difficultés en lien direct avec la nature de l'institution régionale et de son fonctionnement, il faut également s'attarder sur les élus eux-mêmes. Rappelons que la part d'élus pratiquant un cumul de mandats est élevée, avec seulement 15 nouveaux élus en 1986⁹³, dont 11 enchaîneront avec au moins un mandat de nature distincte par la suite. De même, l'ancrage territorial et l'obtention de mandats locaux est un élément clef pour la candidature à l'élection, notamment dans le but de s'imposer dans le cadre de compétitions électorales au sein des partis et mouvements politiques qui ont la main sur les élections régionales⁹⁴.

Or, si l'ancrage territorial est quasiment un prérequis à l'obtention d'un siège à la région, alors cela signifie que les conseillers régionaux qui arrivent à Bordeaux sont déjà, dans une certaine mesure, associés par la population à leur territoire d'élection préalable.

La plupart des élus concernés que nous avons rencontrés soulignent qu'ils sont d'abord conseillers municipaux, maires, conseillers généraux ou parlementaires avant

⁸⁸ Jacques Rondin, *op. cit.*

⁸⁹ Brisson Max, entretien cité.

⁹⁰ Citation anonyme extraite d'un entretien.

⁹¹ Bagez Eugène, entretien cité.

⁹² Mariette André, entretiens cités.

⁹³ Annexe I. 6.3. Premier mandat exercé par les conseillers régionaux en Aquitaine.

⁹⁴ Nous nous référons ici aux résultats présentés dans le chapitre 1.

d'être conseillers régionaux. Ce mandat apparaît quelque peu secondaire, y compris pour ceux l'ayant exercé longuement ou qui ont débuté leur carrière politique ainsi. René Ricarrère, qui a été élu quatre fois en Aquitaine et sans aucunement dénigrer ce mandat, retient avant tout l'action qu'il a pu mener en tant que maire d'Orthez : « *c'est le plus beau des mandats* »⁹⁵. Louis Lucchini, ancien maire de Jurançon, confirme : « *On sait qui est le maire, on sait qui est le conseiller général, mais le conseiller régional, hormis dans le secteur de son activité, est inconnu* »⁹⁶.

Jean Arriau, conseiller aquitain entre 1986 et 1992, est par exemple beaucoup plus identifié comme maire de Billère ou conseiller général du canton du même nom, deux mandats qu'il a exercés plus longuement, et qu'il a choisi de conserver en abandonnant son siège à Bordeaux : « *Quand vous êtes maire et conseiller général d'un tel endroit, vous y restez* »⁹⁷.

Bien sûr, des élus pour qui le mandat régional a été le seul ou a revêtu une importance particulière font ici figure d'exception. Georges Labazée en est un exemple. Siégeant dans l'EPR depuis 1981, il est présent au Conseil régional de 1986 à 2010. Il précise tout de même : « *Si vous avez un mandat qui vous ancre localement, c'est mieux, parce que dans l'exercice de votre mandat local vous pouvez mieux vous coordonner avec l'action régionale, dans le cadre contractuel notamment* »⁹⁸.

Au-delà de cette attache locale, le mandat régional peut aussi souffrir de la comparaison avec le prestige d'un mandat parlementaire ou d'un poste occupé au sein d'un gouvernement. L'aura dont bénéficient les hommes et les femmes politiques qui exercent ces fonctions est conséquente. Il est alors délicat pour la population de les associer à un nouveau mandat dont l'écho est encore relativement faible.

Plusieurs exemples s'offrent ainsi à nous. Dans les Pyrénées-Atlantiques, Nicole Péry devient conseillère régionale après avoir été élue au Parlement européen, dont elle occupe la Vice-Présidence entre 1984 et 1997, et après être devenue cheffe de file de l'opposition dans la municipalité de Bayonne. Elle bénéficie donc à la fois d'un ancrage très localisé dans sa ville, mais aussi d'un prestige lié à sa haute responsabilité à l'échelle européenne. Dans un tel cadre, l'électorat a du mal à la distinguer en tant que conseillère régionale. Questionnée au sujet de l'existence d'une identification au sein de la population, elle nous a alors confié : « *Je ne suis pas sûre. J'étais bien connue à Bayonne*

⁹⁵ Ricarrère René, entretien cité.

⁹⁶ Lucchini Louis, entretien cité.

⁹⁷ Arriau Jean, entretien cité.

⁹⁸ Labazée Georges, entretien cité.

comme éternelle leader de l'opposition », avant d'ajouter : « *On m'a également beaucoup identifiée pour mon mandat européen et ma longue Vice-Présidence, ce qui entraînait un certain nombre d'articles dans les journaux* »⁹⁹. Il est également fréquent que des biographies réalisées lors du décès de grandes figures politiques omettent leur passage à la région, préférant s'attarder sur leurs autres fonctions électives¹⁰⁰. C'est par exemple le cas pour Jean François-Poncet, même s'il faut préciser qu'il n'a pas siégé à Bordeaux pour une longue durée¹⁰¹.

Jean Gougy, quant à lui, entre à la région en 1998. Il est alors conseiller général dans les Pyrénées-Atlantiques depuis 13 ans. Lorsque nous lui avons demandé lequel de ces deux mandats avait suscité le plus d'identification par l'électorat, il n'a pas hésité une seule seconde : « *celui de conseiller départemental, bien sûr !* »¹⁰². Eugène Bagez, élu communiste effectuant pourtant son premier mandat politique lors de son arrivée au Conseil régional en 1986, confirme : « *Il y avait plus de proximité au niveau municipal* ». ¹⁰³ Le constat s'applique donc y compris aux nouveaux élus, qui ne bénéficient pourtant pas d'une identification préalable à un autre mandat, ce qui démontre la profondeur du problème dont il est question ici.

Ces exemples révèlent parfaitement comment un ancrage électoral local et une reconnaissance nationale peuvent perturber l'identification en tant que conseiller régional, mandat à la fois récent et peu visible.

Il existe cependant des situations où le conseiller régional parvient à être identifié, mais dans un territoire relativement restreint. Loin d'atténuer la problématique en question, cela rejoint justement l'absence d'une territorialité claire associée à cet élu. Guy Eneco, conseiller régional entre 1999 et 2004 et répondant à la même interrogation que M. Gougy, affirmait par exemple : « : *Dans le secteur, ici, oui. Dans le département, un peu moins* »¹⁰⁴. Dans un tel cas, la proximité de l'élu avec un espace géographique limité lui permet une certaine identification. Par contre, aux échelles départementales ou régionales, niveaux d'élection et d'action de l'élu, elle n'est pas satisfaisante.

Son témoignage invite à une première ébauche de solution pour accentuer la reconnaissance du conseiller régional. C'est par l'action de terrain et la proximité directe

⁹⁹ Péry Nicole, entretien cité.

¹⁰⁰ Cet écueil est nettement apparu à nos yeux lors de la recherche systématique effectuée dans les archives de presse en ligne afin de récolter les données destinées à compléter notre base.

¹⁰¹ François-Poncet : la mort d'un grand homme d'État, Sud Ouest, Bordeaux, 19/07/2012.

¹⁰² Gougy Jean, entretien cité.

¹⁰³ Bagez Eugène, entretien cité.

¹⁰⁴ Eneco Guy, entretien cité.

avec la population qu'il peut remédier à cette lacune particulièrement handicapante. Il reste que la question centrale, pour lui, est de savoir si l'action de la région et les compétences à disposition de ces élus peuvent lui permettre de s'ancrer dans son territoire. Inversement, il interroge aussi le sens de cette action locale. Appartient-elle à l' élu régional ? Ce dernier est censé être élu à l'échelle du département, et a vocation à agir sur l'ensemble du périmètre administratif, la région. Dès lors, est-ce bien légitime pour lui de chercher une action en phase avec son territoire d'origine ? Ou doit-il agir dans un intérêt régional ?

Une chose est sûre, c'est que l'identification des élus régionaux par leur électorat est loin d'être évidente à construire pour ces premiers élus, qui sont mal à l'aise dans un mandat neuf qui peine à s'affirmer.

L'éloignement du conseiller régional vis-à-vis de la population, notamment provoqué par la nature des compétences de la collectivité, n'arrange bien évidemment en rien cet état de fait.

2. Un élu absent du quotidien.

Si nous constatons que l'action de proximité semble la clef de l'exercice du mandat régional pour obtenir l'identification tant souhaitée, il n'est pas forcément aisé de la mettre en œuvre. En outre, nous savons que l'importance de celle-ci, au même titre qu'une présence « sur le terrain », « au plus proche des gens », a fait d'elle un argument politique de campagne. L'intégralité des candidats aux élections de toute sorte s'en attribue donc l'exercice¹⁰⁵. Aucun homme ou aucune femme politique ne se présentera comme éloignée de la population, c'est inconcevable. Il convient donc d'avoir sur ce point un recul tout particulier. En ce sens, nous nous baserons davantage sur l'action portée par la région et les compétences qui la définissent, au même titre que sur le ressenti des élus quant à ce point, sans ne considérer que leur unique opinion sur leur présence ou non sur le terrain, dans le quotidien des citoyens.

D'abord, le lien avec le domaine de spécialisation de la région est essentiel. Celle qui s'impose comme la collectivité de l'avenir pose les fondations de son action sur des compétences précises, permettant de la conforter dans ce rôle. Or, ces domaines

¹⁰⁵ Stéphane Cadiou, *op. cit.*

d'intervention que nous avons déjà énumérés ne sont pas réellement favorables à une présence directe et quotidienne auprès de la population.

La gestion des lycées, par exemple, ne la facilite pas. Les conseillers régionaux portent des dossiers de construction ou de rénovation des lycées, en général en fonction de leur attache géographique et donc de leur aire territoriale d'origine ou d'élection. Au sein de ces surfaces, l'intervention dans ce domaine est donc limitée car les lycées ne sont pas cumulables indéfiniment. Jean Gougy le concède : « *Vous faites des lycées tous les combien ? Une fois que vous en avez fait un, vous en avez pour un moment...* »¹⁰⁶. Selon lui, la région souffre sur ce point de la comparaison avec le département. Dans le domaine de l'éducation, les collèges que gèrent cette collectivité peuvent « *poser plus de problèmes* », entraînant « *une plus grande proximité* »¹⁰⁷.

Au-delà de la participation aux dossiers de travaux, l'élu régional siège également dans les Conseils d'Administration des lycées. Or, là encore, quel habitant est au fait de l'identité des personnes exerçant une telle fonction dans ces établissements scolaires ? La comparaison avec les écoles primaires est encore plus défavorable à l'élu régional, celles-ci relevant de la commune, collectivité la plus proche des citoyens. Comme le souligne Pierre Chéret, conseiller régional toujours en exercice, l'intervention de chacune des collectivités dans les différentes étapes du parcours scolaire participe au brouillage de l'identification : « *Ils n'y comprennent plus rien* »¹⁰⁸. De plus, lorsque les citoyens sont au fait de l'intervention régionale sur un lycée, c'est parfois « *sans bien faire la distinction entre ce qui relève de la région ou de l'éducation nationale* »¹⁰⁹, d'après Sandrine Derville, actuelle Vice-Présidente.

Il en est de même pour les infrastructures. La région, dans ses premières mandatures, ne produit pas des réalisations quotidiennes partout. L'impact structurant des politiques qui s'inscrivent dans une temporalité longue n'est en rien favorable à une reconnaissance d'un travail du quotidien attribué à l'élu régional. Or, Jacques Rondin exprime justement cette nécessité : « *il faut un effet direct et immédiat dans la vie quotidienne* ». Cette condition n'étant pas remplie, la collectivité est perçue comme « *lointaine* »¹¹⁰, « *éloignée des citoyens et abstraite* »¹¹¹. Plusieurs élus de la première mandature appuient son propos. Eugène Bagez, membre du PCF, déclare : « *Il y avait*

¹⁰⁶ Gougy Jean, entretien cité.

¹⁰⁷ *Idem.*

¹⁰⁸ Chéret Pierre, entretien cité.

¹⁰⁹ Derville Sandrine, 23/06/2022 (entretien de l'auteur).

¹¹⁰ Gérard Fayolle, *op. cit.*

¹¹¹ Philippe Dubourg, *op. cit.*

plus de proximité au niveau municipal. Les gens ne savaient pas trop ce que faisait la région »¹¹². Jean Arriau, élu du RPR, ne dit pas autre chose : « Les gens ignoraient souvent la région, ils ne savaient pas ce que c'était »¹¹³.

Là encore, l'élu régional souffre de la comparaison avec ses collègues élus locaux. Un maire ou un élu municipal, par l'exercice des fonctions qui sont les leurs, participent beaucoup plus directement à ce quotidien. Le département, ayant compétence en matière sociale, peut lui aussi être davantage présent sur le terrain, forger une proximité plus aboutie avec les électeurs et électrices.

Au-delà de la nature même des compétences attribuées à la région, il convient de s'attarder à nouveau sur la place considérable de la politique contractuelle dans l'affirmation de la collectivité. Cette orientation, dont le fondement est la fixation d'objectifs à réaliser sur un temps long, est bien sûr très largement défavorable à une reconnaissance par l'électorat qui réagit plutôt sur des dynamiques de court terme. De plus, un frein notable réside dans le fait que les contrats passés ne correspondent pas à l'exercice des mandats régionaux. Par exemple, un des contrats de Plan État/Région signé en Aquitaine s'étend entre 2000 et 2006¹¹⁴, alors que la quatrième élection régionale se déroule en 2004. Le législateur est ici ambigu. S'il existe une volonté d'ancrer une vision politique et de construire une politique de développement sur le long terme, sans que des changements éventuels de majorité ne puissent complètement les remettre en cause, cela signifie aussi que le pouvoir central se méfie des revirements politiques des citoyens et qu'il n'envisage pas une contractualisation trop dépendante d'éventuelles alternances.

Cette faible visibilité a dégagé une certaine frustration chez bien des élus. Elle se traduit par un fort taux de démission des grands élus, notamment à la suite des lois sur le cumul des mandats. La plupart n'hésite pas à abandonner le mandat régional. En ce sens, le cas des deux prétendants à la Présidence de région en 1986 est édifiant. Battu, André Labarrère ne siège pas et n'essaie pas d'incarner l'opposition. Jacques Chaban-Delmas ne reste lui que deux ans à la tête de l'institution, préférant s'effacer en 1988 pour demeurer maire et député. Dans un article du 17 février 1988, nous pouvons lire : « *il a dit et répété qu'il quitterait la région. Au demeurant, avec un empressement que l'opposition met à profit pour lui reprocher que, se désintéressant de la région, celle-ci*

¹¹² Bagez Eugène, entretien cité.

¹¹³ Arriau Jean, entretien cité.

¹¹⁴ PS64, non classée. Contrat de plan 2000-2006. Annexe IV. 2.3.6.

est en panne »¹¹⁵. Il semble donc que son choix n'ait pas nécessité grande réflexion, et que cela lui soit d'ailleurs reproché par ses opposants politiques.

L'intérim de Jean François-Poncet, pourtant personnage politique majeur de la région, ne dure que quelques jours, l'élu préférant alors conserver la Présidence du Conseil général du Lot-et-Garonne et son mandat de sénateur. Là encore, un article de La Dépêche relatif au cumul des mandats montre son positionnement vis-à-vis du mandat régional, totalement absent de ses considérations. « *Je suis favorable au cumul d'un mandat parlementaire avec celui d'un exécutif local, qu'il soit municipal ou départemental* »¹¹⁶. Les mandats qu'il priorise en tant que vecteurs de proximité apparaissent nettement.

Enfin, son successeur Jean Tavernier, Président d'université et peu connu du grand public, se positionne davantage comme gestionnaire et ne cherche pas à utiliser ce mandat comme tremplin politique, quittant la région dès 1992, à la fin de la mandature.

Par contre, le Président Jacques Valade, élu cette même année, est un homme politique bien installé¹¹⁷, qui conserve son poste jusqu'à la fin du mandat, avant d'être battu par Alain Rousset en 1998. Cette même année, André Labarrère, figure des Pyrénées-Atlantiques, conduit la liste « *par pur militantisme* », sachant « *qu'il démissionnerait après avoir participé à l'élection du Président de la région* »¹¹⁸. Le Conseil régional ne pèse pas lourd face à son ancrage à la mairie de Pau.

Les choix successifs de ces hommes politiques d'importance dénotent du peu de visibilité que peut offrir le mandat régional.

Ce propos mérite cependant d'être nuancé. Il est tout à fait important de souligner que, selon le témoignage de la majorité des élus interrogés, les acteurs socio-économiques des différents domaines dans lesquels intervient la région identifient bien les conseillers régionaux. En effet, par la transmission d'un dossier, la sollicitation d'une aide ou la demande d'une subvention, ils sont obligatoirement amenés à entrer en contact avec la collectivité, et donc avec le ou les élus du territoire concerné. Si des élus comme Gérard Gouzes en Lot-et-Garonne considèrent que ce rôle réduit la région à une fonction de « *tiroir-caisse* »¹¹⁹, ce qu'il déplore, il n'en demeure pas moins que dès le premier mandat, certains acteurs socio-économiques voient bien l'intérêt de la nouvelle collectivité et ne

¹¹⁵ PS64, non classée. La pléiade d'Aquitaine, *Sud Ouest*, 17/02/1988.

¹¹⁶ « Le cumul, jusqu'où ? », La Dépêche (en ligne), 18/10/1999.

¹¹⁷ Nous renvoyons ici à son parcours, brièvement présenté au même titre que celui de différentes personnalités politiques aquitaines, à la fin du chapitre 1.

¹¹⁸ PS64, non classée. Coupure de presse non sourcée, non datée.

¹¹⁹ Gouzes Gérard, entretien cité.

se privent pas de solliciter les élus. Dans une des enquêtes sur l'image de l'Aquitaine, en date de 1989, nous apprenons ainsi que « 62% des patrons pensent que le Conseil régional joue un rôle plutôt efficace pour le développement économique »¹²⁰. En 1991, une nouvelle enquête précise que 81% des cadres supérieurs et 74% des professions intermédiaires pensent que « la région est l'unité administrative d'avenir », bien au-delà de la moyenne régionale (68%)¹²¹. Guy Eneco, élu au cours du troisième mandat, confirme être parvenu à une certaine identification auprès « des gens ou des entreprises qui investissent », puisqu'à la région, « des aides existent pour eux »¹²².

De la même façon, la politique de contractualisation et les partenariats qu'elle génère avec les autres collectivités locales supposent une reconnaissance entre élus. Les maires, les conseillers généraux ou encore les élus d'intercommunalité savent qui sont les conseillers et conseillères de la région, puisqu'ils sont, eux aussi, dans l'obligation de travailler avec eux. Ils ont même, pour certains, déjà siégé au sein des mêmes assemblées. Là encore, les témoignages tendent à confirmer l'incarnation de ce relais avec les élus locaux, notamment communaux. Certains ont concédé que le fait de cumuler un mandat municipal et un siège à la région a pu servir l'intérêt de leur commune. Ancien maire de Biarritz, Michel Veunac raconte : « Quand j'ai été maire, j'ai demandé son aide à Alain Rousset à plusieurs reprises, parce que les dossiers dont je m'occupais pouvaient avoir le soutien de la région. »¹²³. Barthélémy Aguerre conclut également à un caractère « très complémentaire »¹²⁴ des mandats de maire et de conseiller régional.

Enfin, dans une certaine mesure, une troisième catégorie de personnes est au fait de l'identité des élus régionaux. Ce sont les militants actifs des partis politiques. En lien avec le rôle majeur de ces derniers dans la désignation des listes régionales¹²⁵, ils participent à l'ensemble de ces processus. Eugène Bagez résume parfaitement ces phénomènes pour répondre à une interrogation sur cette identification : « Au niveau des élus oui, et dans une frange militante de la population »¹²⁶.

Il est donc essentiel de garder en tête que l'ensemble du corps électoral n'est pas totalement étranger à l'action régionale et aux personnes qui la portent.

¹²⁰ ACRNA, 3321W. Enquête de l'OIP, 1989.

¹²¹ *Idem*.

¹²² Eneco Guy, entretien cité.

¹²³ Veunac Michel, 12/07/2022 (entretien de l'auteur).

¹²⁴ Aguerre Barthélémy, 29/07/2022 (entretien de l'auteur).

¹²⁵ Un phénomène largement détaillé au début du chapitre 1 de ce travail.

¹²⁶ Bagez Eugène, entretien cité.

Le défaut d'identification, dans sa complexité et ses nuances, est tout de même un élément important du lancement de la collectivité. Dès lors, si la seule réponse de la proximité ne peut remédier à cette situation, cela nous amène à nous questionner sur le caractère local du mandat régional, et à constater une manière nouvelle d'envisager cette fonction électorale.

B. Vers une nouvelle façon d'envisager la fonction d'élu local ?

Fort du constat dressé à l'issue de la première mandature notamment, nous pouvons interroger l'idée même de la nature de la fonction de l'élu régional : peut-il être considéré comme un élu local ?

Dès ce premier mandat, et plus encore dans les suivants, il est davantage poussé à la politisation par la structure et le fonctionnement du Conseil régional, ce qui amène à questionner l'existence d'un statut intermédiaire pour ce dernier, entre les échelons locaux et nationaux.

1. Un élu régional poussé à la politisation.

La politisation est un processus par lequel le caractère politique d'un individu, d'un groupe ou d'un sujet est accentué. Daniel Gaxie la définit comme « *l'attention accordée au fonctionnement du champ politique, une attention renvoyant à la fois à l'intérêt pour l'activité et les acteurs politiques et à l'acquisition d'un certain niveau de connaissance du jeu politique, de ses acteurs, de ses enjeux, de ses codes* »¹²⁷.

Bien sûr, les conseillers régionaux sont indéniablement politisés, puisqu'ils ont souhaité être candidats à une élection et ont donc traversé l'ensemble des processus politiques liés à l'acte de candidature. Aussi, le nombre d'élus Aquitains ne disposant pas d'affiliation partisane au moment de leur élection ne varie qu'entre 4 et 5 lors des trois premières mandatures¹²⁸.

En revanche, plusieurs phénomènes spécifiques à l'élection régionale ont des conséquences quant au degré de politisation des personnes siégeant à la région. Cela est d'autant plus marqué dans le cadre d'une comparaison avec les conseillers généraux et municipaux, qui nous intéressent forcément au titre de notre questionnement autour du

¹²⁷ Anne-Cécile Douillet, *op.cit.*

¹²⁸ Annexe I. 10.1. Nombre d'élus n'étant pas membres d'un parti politique à date d'élection, en Aquitaine.

caractère local du mandat régional. En effet, avant d'interroger la validité ou non de cette qualification, il convient de définir en quoi elle l'est pour ces deux autres mandats.

Le mandat municipal, d'abord, est extrêmement variable. Un maire et ses conseillers et conseillères n'ont pas du tout le même degré de politisation selon qu'ils sont élus dans une grande ville, une petite ville ou un village. Nous avons ainsi rencontré plusieurs anciens membres du Conseil municipal de Biarritz¹²⁹, dans lequel d'importantes batailles politiques ont eu lieu à la fin du siècle dernier et au tournant des années 2000. Leur témoignage détonne alors par rapport à celui de maires de petits villages, comme Guy Eneco à Aïcirits ou Jean-Jacques Cazaurang à Issor. Le premier met en avant qu'il « *ne savait pas pour qui certains membres de son Conseil municipal votaient* »¹³⁰, et le second qu'il « *ne demandait pas aux gens de quel bord ils étaient* »¹³¹ en composant sa liste.

Évidemment, il n'y a rien de mathématique dans cette logique, mais généralement, plus la capacité politique d'une ville est conséquente, plus la bataille pour l'obtenir est féroce. Dès lors, l'élévation de l'intensité de la compétition électorale s'accompagne d'une emprise de plus en plus prégnante des partis politiques. Les causes de ce phénomène ont déjà été évoquées dans nos propos, lorsque nous nous attardions sur le mode de scrutin régional¹³².

En comparaison, les élections municipales de petits villages tournent globalement autour d'enjeux très localisés. Les divisions entre les listes qui s'affrontent sont bien sûr politiques, mais les partis ont beaucoup moins d'influence à ces niveaux-là. En outre, l'affiliation à un courant peut, si elle a lieu, s'effectuer en fonction d'une tendance plutôt que par rapport à un parti précis. Les étiquettes « divers droite » ou « divers gauche » sont ainsi largement répandues dans cet échelon, de même que dans les départements ruraux¹³³.

Ce n'est pas le cas au niveau de l'élection régionale. Rappelons que la première mandature n'a vu siéger que 4 conseillers n'appartenant pas à des partis politiques¹³⁴. D'ailleurs, des maires étant passés par la région, et donc ayant été membres à part entière d'un groupe politique au sein du Conseil régional, ont mis en avant le nécessaire

¹²⁹ Nous nous sommes notamment entretenus avec Max Brisson et Didier Borotra.

¹³⁰ Dutaret-Bordagaray Claire, 29/06/2022 (entretien de l'auteur).

¹³¹ Cazaurang Jean-Jacques, entretien cité.

¹³² Nous renvoyons aussi aux développements du chapitre 1.

¹³³ Anne-Cécile Douillet, *op.cit.*

¹³⁴ Annexe I. 10.1. Nombre d'élus n'étant pas membres d'un parti politique à date d'élection, en Aquitaine.

rattachement à un camp politique pour siéger à la région, lors de nos entretiens. La politisation, qu'ils acceptent pour l'exercice d'un mandat, est mise de côté pour favoriser le bon déroulement du second. C'est le cas de Guy Eneco, ancien maire d'Aïcirits cité voici quelques lignes. S'il affirmait ne pas forcément savoir pour qui votaient certains membres de son Conseil municipal, sa comparaison est nette : « *Par contre, à Bordeaux, on le savait* »¹³⁵. Dans le même sens, son collègue Jean-Jacques Cazaurang, ancien maire d'Issor, confie qu'il a découvert, à la région, « *la véritable politique* »¹³⁶.

Ces témoins ont donc concédé, dans leur fonction de maire, avoir refusé une appartenance politique trop marquée, alors qu'ils n'ont pas hésité à s'afficher sur une liste politisée pour devenir conseiller régional. Une ambiguïté complexe à gérer, parfois, mais qui tend à montrer que si le mandat communal peut exclure le positionnement partisan, une telle posture semble inconcevable à l'échelle régionale.

Au niveau départemental, la différence est moindre mais existe. En outre, il faut rappeler que les Conseils généraux ont été les temples de la notabilisation de la politique¹³⁷. L'influence exercée par ce phénomène s'est effectivement largement traduite dans les cantons, devenus de véritables fiefs pour les conseillers généraux. Or, les notables ne sont pas nécessairement politisés¹³⁸. Leur détention de mandats politiques tient davantage à l'influence qu'ils exercent à tous les niveaux de la société, au sein d'un territoire donné, plutôt qu'à une affiliation à un parti. Si cette dynamique a été progressivement remise en cause par la professionnalisation de la vie politique, par le rôle toujours plus prégnant des partis politiques depuis le siècle dernier ou par l'urbanisation croissante de la société, cet héritage demeure dans une certaine mesure.

En dépit de la diversité des situations, dans un cas comme dans l'autre, la politisation des élus locaux n'est pas, en globalité, particulièrement diffuse. L'élu régional, représentant de la troisième collectivité territoriale, a ainsi émergé dans un système politique où l'image de l'élu local est très dissociée de la politisation marquée et partisane qui prévaut à l'échelle nationale.

Pourtant, les premières années du Conseil régional vont offrir une place beaucoup plus avantageuse à la politique, voire à ce que les médias et l'opinion considèrent comme « la politique politicienne ». D'emblée, l'élection du premier Président du Conseil

¹³⁵ Eneco Guy, entretien cité.

¹³⁶ Cazaurang Jean-Jacques, entretien cité.

¹³⁷ Jacques Rondin, *op. cit.*

¹³⁸ *Ibid.*

régional aquitain est un évènement. La victoire de Jacques Chaban-Delmas, ayant bénéficié des voix du Front National, met en émoi les conseillers de gauche et les incidents de séance s'enchaînent alors pendant plusieurs années¹³⁹. Ces polémiques sont éminemment politiques, et issues de divisions nationales et n'ayant absolument rien de spécifique à la région.

En l'espèce, c'est l'idéologie défendue par le parti tout entier, et notamment son leader Jean-Marie Le Pen¹⁴⁰, qui suscite le désaccord, et non pas particulièrement le cas aquitain. Nicole Péry se rappelle ainsi de l'arrivée des élus frontistes : « *cela a été vigoureux* »¹⁴¹. Avec l'importation de problématiques nationales et des affrontements politiques qui vont avec, les séances publiques peuvent ainsi tourner au spectacle politique. Jean Guérard, élu du groupe socialiste, interpelle par exemple Jean Tavernier lors de la séance plénière du 5 février 1990 : « *M. le Président, n'êtes-vous pas aujourd'hui un simple vice-président du Front National ?*¹⁴² ».

Or, le caractère fondamental d'une assemblée locale consiste justement en sa prétendue prise en compte de considérations locales qui lui sont propres. C'est tout l'enjeu de la décentralisation : rapprocher le pouvoir pour le rendre plus efficace des territoires¹⁴³. Pourtant, des conflits d'obédience nationale continuent de se traduire au Conseil régional aquitain.

Dans les mandats suivants, l'opposition entre les membres de Chasse, Pêche, Nature et Traditions et les écologistes, deux mouvements idéologiquement et nationalement en confrontation, se transpose aussi sur les bancs de l'assemblée à Bordeaux. Les sujets ne manquent pas : la construction du tunnel du Somport, la question de l'ours, etc. D'ailleurs, avec l'alliance du mouvement des chasseurs avec la droite pour la mandature de 1992 à 1998, ces conflits s'étendent avec les socialistes. Dans le numéro trimestriel du bulletin du groupe d'opposition de gauche qui paraît à l'été 1997, René Ricarrère dénonce que « *la grande illusion de 1992, des chasseurs et pêcheurs CPNT, défenseurs de la nature et des traditions, a fait long feu. CPNT, c'est à présent : Chasseurs Politiques Naturellement à droite ! Nous ne faisons pas de politique, disaient-ils. On a*

¹³⁹ PS64, non classée. « Guérilla au Conseil régional d'Aquitain », Sud Ouest, 02/10/1987.

¹⁴⁰ D'ailleurs, nous avons déjà eu l'occasion de montrer que ce parti est le seul à ne pas présenter de profession de foi spécifique, se basant sur un modèle national.

¹⁴¹ Péry Nicole, entretien cité.

¹⁴² PS64, non classée. Compte rendu de la séance plénière du 5 février 1990.

¹⁴³ C'est le fil rouge du processus décentralisateur largement détaillé en Introduction.

vu la suite »¹⁴⁴. Le jeu des alliances et la dynamique des groupes politiques renforcent donc bien les conflits partisans et cette politisation plus poussée des conseillers régionaux.

En outre, elle est un complément logique à l'éloignement du quotidien que nous exposons tout à l'heure, et au manque de territorialité du conseiller régional désigné encore un peu plus tôt. Max Brisson nous disait : « *il n'a pas de territoire* »¹⁴⁵. Or, plus la déconnexion de cet élu à un territoire précis est accrue, plus il est logiquement amené à orienter son mode de pensée vers une politisation plus développée pour pallier l'absence de l'aspect très localisé de son action. Cela va également de pair avec la politique long-termiste de la collectivité régionale. Plus l'on réfléchit sur un temps long, plus la réflexion autour des orientations politiques à définir peut être le fruit d'une idéologie politique.

Un signe de cette politisation accrue est l'évolution de la position des « grands élus », ou des Présidents de région. Si, en 1986, la première élection a été un moment particulier d'opposition entre figures qui, au demeurant, sont peu attachées à la collectivité¹⁴⁶, certains élus comprennent rapidement que le mandat régional peut devenir une fonction politique majeure. Jacques Valade, Président entre 1992 et 1998, a tenté de le démontrer. De même, la région devient une tribune politique pour certains élus minoritaires. Nous le voyons bien avec Noël Mamère pour les écologistes, ou Jean Saint-Josse dans le mouvement CPNT. Tous deux seront de futurs candidats à l'élection présidentielle de 2002, parvenant à réaliser des scores remarquables¹⁴⁷.

Par contre, pour remédier à son problème d'identification, l'élu est contraint comme nous l'avons énoncé de tenter de valoriser cet ancrage territorial, quitte à ce qu'il ne coïncide pas avec son territoire officiel d'élection ou d'action. C'est un premier élément de nuance de sa politisation. Effectivement, l'implantation sur un territoire précis ne passe plus, à quelques exceptions près, par la valorisation d'une idéologie mais par celle d'une action concrète, de proximité. L'apport matériel est alors davantage mis à profit que l'analyse idéologique ou partisane. Guy Eneco évoque ainsi les aides apportées aux personnes qui investissent, alors que d'autres comme Jean-Jacques Cazaurang ont valorisé l'action conduite dans le domaine des lycées.

¹⁴⁴ PS64, non classée. Aquitaines Infos, Groupe Socialiste, Été 1997.

¹⁴⁵ Brisson Max, entretien cité.

¹⁴⁶ Rappelons qu'André Labarrère démissionne après sa défaite pour l'accession à la Présidence, alors que Jacques Chaban-Delmas, frappé par le cumul en 1988, n'hésite pas à quitter le Conseil régional.

¹⁴⁷ Noël Mamère obtient 5,25% des voix, contre 4,23% pour Jean Saint-Josse.

Pour poursuivre dans cette nuance, la politisation du conseiller régional n'atteint pas le niveau de celle des parlementaires. De fait, le manque d'identification entraîne logiquement un déficit d'intérêt. L'élu régional n'est donc pas forcément sommé de se prononcer sur les actualités politiques qui définissent l'agenda national, ou de commenter l'ensemble des événements constituant le champ politique. Sa présence dans les médias est en ce sens particulièrement faible¹⁴⁸.

En dépit d'une politisation nettement accrue par rapport aux mandats locaux préexistants, la nuance existe donc, encore une fois. Dans un tel cadre, comment qualifier un élu régional dont l'action ne semble correspondre à aucune caractérisation classique du champ politique français ?

2. Un élu au statut intermédiaire ?

Nous pouvons effectivement légitimement nous interroger sur une telle caractérisation du conseiller ou de la conseillère siégeant à l'hôtel de région, un questionnement issu de l'ensemble des faits que nous venons d'énoncer, et qui habite d'ailleurs les premiers concernés. Arnaud Teyssier illustre la problématique en nommant une sous-partie de son ouvrage : « *élections régionales, équation impossible* »¹⁴⁹. Entre reconnaissance et ancrage territorial, entre vision de long terme et localisation de l'action, l'équation semble effectivement difficilement solvable dans ces premières années de la collectivité.

D'abord, la proximité supérieure de l'élu municipal ou de l'élu départemental se traduit par des conséquences concrètes en termes de lien avec la population. S'il est identifié, l'on sait à qui il faut s'adresser en cas de besoin. De même, en cas de plainte quant à la politique menée, ou sur une décision en particulier, l'élu est « *à proximité d'enguelade* »¹⁵⁰, pour reprendre l'expressions utilisée par Abdi El Kandoussi, ancien conseiller régional ayant été auparavant conseiller municipal. Bien qu'il puisse paraître négatif, ce fait rend pourtant compte d'une situation de proximité décisive. « *L'enguelade* » n'est pas le cœur du propos, et l'exemple est essentiellement fourni en

¹⁴⁸ La consultation systématique de la base Europresse pour chacun des élus de la région Aquitaine nous en apporte la preuve, avec certains élus quasiment absents et une couverture médiatique exclusive de médias régionaux, parmi lesquels Sud Ouest prend une place de choix.

¹⁴⁹ Arnaud Teyssier, *Histoire politique de la V^e République : 1958-2011*, Paris, Perrin, 2011.

¹⁵⁰ El Kandoussi Abdi, entretien cité.

vue d'illustrer le lien direct qui est établi entre les administrés et leurs représentants, et donc la possibilité pour ces derniers de s'adresser à eux de façon relativement aisée. De la sorte, il peut tout à fait être utilisé pour une communication plus positive, disons. Didier Boroira affirme ainsi que « *le maire ne peut pas être distant* »¹⁵¹. René Ricarrère le définit, en partie pour cela, comme le « *plus beau des mandats* »¹⁵².

Un élu de dimension nationale, qu'il soit parlementaire ou membre d'un gouvernement, ne bénéficie pas non plus d'une telle proximité. De fait, une part importante de son action se déroule en dehors de sa circonscription, à Paris. En revanche, il dispose comme nous l'avons dit de l'exposition lui permettant d'être identifié, que ce soit positivement ou négativement d'ailleurs¹⁵³. Il est entouré d'attachés parlementaires, qui assurent en partie l'ouverture d'une permanence au sein de sa circonscription, et d'une équipe autour de lui. À nouveau, il est donc possible pour un citoyen de connaître son élu et d'entrer en contact avec lui¹⁵⁴. Les sites de l'Assemblée Nationale et du Sénat mettent ainsi à disposition les adresses et courriels officiels de l'ensemble des parlementaires.

Dans les médias, y compris locaux, les conseillers régionaux alors élus ne sont présentés que par leur nom, alors que les parlementaires ont par exemple droit à un portrait plus approfondi¹⁵⁵.

L'élu régional paraît donc se trouver à mi-chemin entre ces deux situations. Il est tout à la fois éloigné du quotidien des gens mais en quête d'ancrage territorial, de la même façon qu'il n'est pas fortement exposé médiatiquement mais cherche à être reconnu comme élu régional. Finalement, il ne bénéficie pleinement d'aucune des deux caractérisations d'élu local ou d'élu de dimension nationale, et cherche donc à jouer sur ces deux terrains. Or, ne spécifiant pas réellement son action vers l'un ou l'autre de ces statuts, il semble voué à devenir un élu intermédiaire.

À notre question sur la validité d'un tel qualificatif, plusieurs élus ont répondu par la positive. C'est par exemple le cas de Michel Veunac. Concédant que la région est « *une institution qui s'intéresse à des questions de proximité* », il admet en revanche qu'elle est

¹⁵¹ Boroira Didier, entretien cité.

¹⁵² Ricarrère René, entretien cité.

¹⁵³ À nouveau, notre recherche systématique dans la base Europresse a été particulièrement parlante. Les conseillers régionaux ayant exercé ou exerçant encore comme parlementaires disposent effectivement d'une couverture médiatique beaucoup plus dense.

¹⁵⁴ Lors des enquêtes de terrain menées, la différence de possibilité d'une prise de contact pour un entretien entre ces élus et ceux qui n'ont exercé ou n'exercent que localement a été frappante.

¹⁵⁵ PS64, non classée. Résultats électoraux dans la presse locale.

« un niveau d'action politique éloigné du terrain »¹⁵⁶. Bernard Uthurry, arrivé à la région en 2010 et encore élu à ce jour, acquiesce aussi en distinguant l'action qui était la sienne en tant que Vice-Président, davantage centrée sur des dispositifs globaux, et celle d'élu sans responsabilité qui appelle à davantage de lien locaux, notamment avec les entreprises du territoire¹⁵⁷.

Nous le voyons, l'ambivalence entre présence locale sur le terrain et dimension plus globale est bien présente, d'où une qualification d'élu intermédiaire pouvant apparaître comme pertinente.

Il pourrait alors nous être rétorqué que la région est davantage mentionnée comme une collectivité territoriale, et moins comme une collectivité locale. Au demeurant, cela peut être vrai. Dans ce cas, l'élu régional devrait-il être désigné comme un « élu territorial » ? Les témoignages cités, quant à sa relation avec la territorialité complexifiée par le mode de scrutin particulier, et mécaniquement désavantagée par la tournure de l'action régionale qui se met en œuvre à la fin du siècle dernier, ne sauraient justifier d'une telle qualification.

À ce stade, un lien de cause à effet avec les compétences régionales s'impose. En effet, il est tout à fait logique qu'une collectivité qui axe sa conduite de politiques publiques sur un temps long soit dans une telle situation. L'étalement de réalisations sur une telle temporalité ne peut lui permettre d'être pleinement une collectivité locale au même titre que la commune ou le département. Alain Rousset, non sans provocation, a prononcé cette phrase : « *on coupe le ruban d'une crèche ou d'une salle polyvalente. On ne coupe pas le ruban d'une politique d'innovation ou de formation* »¹⁵⁸. Un ancien élu de premier plan le rejoint : « *la région n'est pas un échelon pour les investissements de proximité* »¹⁵⁹. Certes, le conseiller régional n'est pas concrètement identifié, mais son action est structurante, et donc comporte un caractère prépondérant.

¹⁵⁶ Veunac Michel, entretien cité.

¹⁵⁷ Uthurry Bernard, 29/11/2021 (entretien de l'auteur).

¹⁵⁸ Jean Viard et Alain Rousset, *op. cit.*

¹⁵⁹ Citation anonyme extraite d'un entretien.

Bien sûr, cela pose une question beaucoup plus large, presque de l'ordre de la philosophie politique. Peut-on se satisfaire d'un tel état de fait ? Est-ce que la sérénité du travail de l' élu régional et sa vision de long-terme doivent passer par sa non-identification, et donc in fine par la rupture du lien entre l'administré et son représentant, un lien qui ne serait alors incarné par une seule élection, à laquelle participerait un nombre toujours plus faible de personnes ?

* * *

Pour s'affirmer politiquement et consolider sa construction en tant que collectivité territoriale, la région s'oriente donc vers un domaine d'action précis. En lien avec la politique contractuelle qui occupe une place conséquente de son action, elle s'impose comme la collectivité de l'avenir.

Cette caractérisation de l'action régionale est incontestable. En revanche, nous pouvons davantage débattre de son origine. Si le lien avec la politique contractuelle est évident, il démontre également que la région est poussée vers cette orientation. Elle l'est tout à la fois par les compétences et les moyens qui lui sont alloués, mais aussi par la relative faiblesse d'un pouvoir régional questionné y compris par les représentants du Conseil régional, et ce parfois de façon contondante.

La contrepartie de cette posture paraît logique : elle souffre d'une lacune considérable en termes d'identification, notamment en comparaison des deux collectivités locales historiques. Ce point impacte bien sûr la région en elle-même, mais encore davantage ses élus, et questionne la caractérisation du mandat de conseiller régional. Associé à celui de conseiller municipal et de conseiller général de par sa catégorisation dans les collectivités dites locales ou territoriales, cette classification semble remise en cause. Le conseiller régional est donc plutôt un élu intermédiaire, entre un élu local ancré dans un territoire précis et identifié en son sein, et un élu national pouvant également disposer d'un ancrage territorial, mais surtout d'un prestige lui conférant une exposition favorable à son identification.

Les réflexions se dégageant de cette première partie sont déjà sources d'enseignements majeurs. Le caractère nouveau de la collectivité territoriale régionale, conséquence de l'octroi à son égard d'une élection au suffrage universel, n'a pas entraîné de bouleversements politiques. Les personnalités qui en ont bénéficié sont celles qui sont le plus à même de tirer profit d'un système politique parfois complexe et accordant une place centrale aux partis politiques.

Le renouveau qui s'opère par le biais de cette compétition électorale inédite n'est que faible et progressif. Il se traduit légèrement dans une surreprésentation de catégories socio-professionnelles plus aisées et surdiplômées, et par une présence marginale mais loin d'être anodine de conseillers régionaux issus de formations politiques trouvant en la région une nouvelle tribune et un moyen inédit de remporter des sièges électifs.

Cette absence de spécificité entraîne assez logiquement des difficultés pour la collectivité et ses élus à s'imposer dans le champ politique régional, avec une carence identitaire prégnante et une identification perturbée. En s'imposant comme la collectivité de l'avenir, elle participe à son affirmation mais défavorise par la même occasion celle de ses élus. Tirailés entre le nécessaire accroissement d'un ancrage local défaillant, et leur volonté tout aussi fondamentale de reconnaissance d'une action structurante, les conseillers régionaux semblent devenir des élus intermédiaires, auxquels la dénomination d'élus locaux ne s'applique pas.

Désormais, il convient de poursuivre notre analyse en interrogeant la façon dont la région aborde ce virage des années 2000. Comment va-t-elle poursuivre son affirmation politique ? Comment les conseillers régionaux vont-ils remédier aux difficultés qu'ils rencontrent ? La classe politique régionale, majoritairement composée d'élus expérimentés, va-t-elle connaître de premières évolutions significatives ?

Partie 2 : Une collectivité qui se professionnalise, une classe politique qui évolue (2000-2015).

Après avoir interrogé la difficulté pour un Conseil régional à la fois récent et très ancré dans la politique classique de s'imposer aux yeux du grand public au travers de l'exemple aquitain, il est temps d'emprunter le tournant des années 2000 et d'en profiter pour élargir la focale sur l'ensemble du périmètre néo-aquitain. Ainsi, nous nous baserons dans cette seconde partie sur les anciens Conseils régionaux d'Aquitaine, du Poitou-Charentes, et dans une moindre mesure¹, du Limousin.

Au début de ce XXI^e siècle, la région a toujours du mal à s'imposer. Cependant, le second acte de décentralisation modifie quelque peu les règles du jeu, à l'approche d'un quatrième mandat régional. Mené par le Premier ministre Jean-Pierre Raffarin, il inscrit la décentralisation dans la Constitution, dont l'article 1 mentionne désormais l'organisation « décentralisée » de la République². Michel Verpeaux, dans ses nombreux travaux sur le sujet³, souligne une rupture avec le droit constitutionnel français antérieur.

Les nouvelles réglementations entrant en vigueur, combinées à l'expérience que se forge progressivement la collectivité, favorisent l'instauration d'une gouvernance régionale plus poussée. Grâce à une confortation de son action et à une stabilisation de son orientation politique, la collectivité établit effectivement une dynamique d'affirmation dans la durée. Des questionnements surgissent alors quant à la portée de cette gouvernance, et surtout, aux conséquences que ces processus ont sur les conseillers régionaux, chargés de les mettre en œuvre au quotidien.

La classe politique qui siège au sein des Conseils régionaux connaît-elle de premières évolutions ? Alors que nous avons constaté une emprise du personnel politique traditionnel, et notamment des figures politiques départementales, de nouveaux profils parviennent-ils à émerger ? Si oui, assiste-t-on à une forme de « dénotabilisation » de l'assemblée régionale ?

¹ Nous renvoyons à notre introduction, dans laquelle figurent les explications de ce manque de représentativité territoriale.

² Loi constitutionnelle n°2003-276 du 28 mars 2003 relative à l'organisation décentralisée de la République. Legifrance.gouv.

³ *Révolution, Constitution, Décentralisation. Mélanges en l'honneur de Michel Verpeaux*, Paris, Dalloz, 2020.

La première remarque qui s'impose est une féminisation importante de l'assemblée, mais qu'il convient de relativiser par le caractère contraignant qui la sous-tend. Seconde remarque, les figures politiques traditionnelles semblent délaissé le mandat régional. S'agit-il d'un désintéret passager ? Cela laisse-t-il entrevoir la possibilité d'émergence d'une nouvelle classe politique spécifique à la région ? Dans les deux cas, ces prémices de changements seront à confirmer ou infirmer sur un temps plus long.

De la même façon, la construction d'une dynamique régionale qui s'ancre dans le jeu politique traditionnel facilite-t-elle la naissance d'un Conseil régional plus « professionnalisé » ? Aussi, l'affirmation du pouvoir régional n'opère-t-elle pas en son sein les dérives de laquelle la régionalisation tire ses origines ? En effet, n'existe-t-il pas un risque d'une nouvelle « centralisation décentralisée », à la fois autour de la figure du Président de région, qui prend l'ampleur, mais aussi en termes géographiques ?

Cela nous amène finalement à considérer la place de l' élu régional au sein de la classe politique française : est-il voué à demeurer dans cette situation intermédiaire qui ne le satisfait pas en termes de reconnaissance, ou parvient-t-il à s'imposer ? Alors que la solution du conseiller territorial, envisagée à la fin des années 2000, ne fait pas l'unanimité, comment l' élu régional vit-il sa position dans une institution en quête de reconnaissance ?

Chapitre 1 : L’instauration progressive d’une gouvernance régionale.

À la fin du siècle dernier, et ce malgré trois mandats régionaux écoulés, nous avons questionné un pouvoir régional sujet à débat, y compris dans la perception qu’en ont les élus.

Au tournant de l’an 2000, une troisième élection vient d’avoir lieu deux ans plus tôt, et la première décennie de ce siècle qui s’ouvre en connaît deux suivantes, en 2004 et 2010. De la sorte, cette dernière année voit s’ouvrir une cinquième mandature dans les régions. Au cours de ces mandats successifs émerge l’impression d’une gouvernance régionale accrue, selon la majorité des entretiens réalisés dans le cadre d’ELURENAQ. Pourquoi ?

Plusieurs facteurs semblent à l’œuvre. D’abord, la politique menée par les Conseils régionaux se stabilise et s’inscrit dans la durée, permettant une meilleure visibilité de la collectivité. Ensuite, par le biais de ces politiques, les Présidents deviennent l’incarnation de leur collectivité. Il s’agit parfois de personnalités de premier plan comme nous le remarquons notamment en Poitou-Charentes avec Ségolène Royal. Enfin, la région voit ses compétences et son rôle d’avenir en partie renforcés par le second acte de décentralisation. Même si des élus le jugent insuffisant dans ses applications concrètes, et notamment par rapport à la question de l’élu régional, il demeure néanmoins le marqueur d’une dynamique en faveur de la construction politique régionale.

I. La stabilisation de la politique régionale.

L’affirmation de la région comme collectivité territoriale dans le débat public est favorisée par deux phénomènes qui se chevauchent et se complètent. D’abord, une modification du mode de scrutin, instaurant une prime majoritaire et un second tour d’élection, offre la possibilité aux vainqueurs de voir leur représentativité accentuée. Favorable à une émergence de la conduite d’une politique publique sur le long terme, en lien avec les compétences sur lesquels le Conseil régional fonde son action, ce changement est également un facteur notable de stabilisation. Conjugué à l’enracinement de la collectivité par l’enchaînement des mandats, celui-ci entraîne la naissance de carrières politiques régionales pour des conseillers conservant leur siège. Parmi eux, les Présidents et Présidentes sont évidemment les plus établis et reconnus, incarnant ainsi complètement leur collectivité.

A. Des majorités qui s’installent dans la durée.

La modification du mode de scrutin régional est un tournant majeur. Il est rarement mentionné comme tel dans les ouvrages relatant les étapes de la décentralisation ou de la régionalisation, mais est pourtant décisif dans la stabilisation politique de l’institution régionale.

1. Un mode de scrutin modifié pour une meilleure gouvernance.

D’abord, l’instauration du suffrage universel en 1986 a été un premier facteur déterminant de stabilisation par rapport aux Établissements Publics Régionaux. Réservés à des personnalités déjà élues, la fonction présidentielle y était plus aisément abandonnée suite à une élection, une réélection ou une nomination à un poste plus intéressant. C’est par exemple le cas d’André Labarrère, en Aquitaine, après avoir intégré le gouvernement en 1981⁴. De la sorte, le Poitou-Charentes connut huit Présidents entre 1974 et 1986. Ils ne seront que deux à se succéder dans les dix-huit années suivantes. Si la différence est nettement moindre pour le Limousin et l’Aquitaine⁵, la tendance, bien que légère, est la même.



Figure 16 : Frise chronologique du nombre de Présidents de l’EPR puis de la région Poitou-Charentes (1974-2015)⁶.

⁴ Georges Labazée, qui a ainsi intégré le Conseil régional pour le remplacer, nous en a fait part lors de notre entretien déjà cité.

⁵ Sur les mêmes périodes, ce nombre passe de 2 à 1 en Limousin. En Aquitaine, il est identique, mais la seconde période post-élection, plus longue, donne tout de même le point à cette tendance.

⁶ Annexe I. 2.3. Nombre des Présidents du Conseil régional de Poitou-Charentes.

En 1999, un ajustement de taille est apporté au mode de scrutin régional par le gouvernement de Lionel Jospin. Supprimant l'aspect départementalisé de l'élection, il prévoit un scrutin de liste à deux tours avec une prime majoritaire égale à un quart des sièges⁷. Ce mode d'élection n'a finalement pas le temps d'entrer en vigueur, puisqu'une nouvelle réforme promue par le gouvernement de Jean-Pierre Raffarin voit le jour en 2003. Elle consacre à nouveau le caractère départemental de l'élection⁸, mais maintient la prime majoritaire et ajoute un seuil de 10% nécessaire pour atteindre le second tour⁹. L'objectif de la réforme est donc de dégager des majorités plus stables, comme ce fut le cas lors de la réforme portée sous Lionel Jospin, pour laquelle un article des Echos considérait le fait « *d'assurer des majorités stables* »¹⁰ comme un de ses principaux intérêts.

Cela intervient en réponse à la thèse d'une ingouvernabilité des régions, apparue dans le débat public à la fin des années 1980. Cette dernière trouverait son origine, justement, dans le mode de scrutin dont le caractère proportionnel permet l'émergence d'élus nouveaux, desquels dépendent alors l'obtention de majorités dans les hémicycles¹¹. Nous avons déjà cité les exemples de CPNT, du FN ou des Verts comme arbitres de ce jeu politique. Alors que les majorités dépendent de ces formations, l'incertitude règne parfois, comme le démontre le titre d'un article de Sud Ouest du 12 décembre 1986 : « L'Aquitaine attend un budget »¹². Ici, c'est l'alliance entre la droite et l'extrême-droite qui constitue l'enjeu principal. Six ans plus tard, La République des Pyrénées titre en Une : « Aquitaine : région cherche majorité ». Concrètement, en 1992, ce sont 15 Présidents qui sont élus grâce au soutien des formations susmentionnées¹³, et l'écologiste Marie-Christine Blandin dirige même le Nord-Pas-de-Calais.

⁷ Loi n°99-36 du 19 janvier 1999 relative au mode d'élection des conseillers régionaux et des conseillers à l'Assemblée de Corse, et au fonctionnement des Conseils régionaux. Legifrance.gouv.fr.

⁸ L'alinéa 1 de l'article 2 se voit complété de la phrase suivante : « Chaque liste est constituée d'autant de sections qu'il y a de départements dans la région ».

⁹ Loi n°2003-327 du 11 avril 2003 relative à l'élection des conseillers régionaux et des représentants au Parlement européen ainsi qu'à l'aide publique aux partis politiques. Legifrance.gouv.fr.

¹⁰ « Réforme du mode de scrutin régional : le soupçon s'insinue au sein de la majorité », Les Échos, 26 juin 1998.

¹¹ PS64, non classée. « L'arbitrage des Verts », Sud Ouest, non daté.

¹² PS64, non classée. « L'Aquitaine attend un budget », Sud Ouest, 15/12/1986.

¹³ Elisabeth Dupoirier, *Régions: la croisée des chemins: perspectives françaises et enjeux européens*, Paris, Presses de sciences Po, 1998.

La journaliste Catherine Pégard, dans une lettre qu'elle signe pour Le Point, considère que : « *tous s'accordent désormais à vouloir un système qui prévienne l'ingouvernabilité des régions* »¹⁴. Elle démontre l'importance que revêt alors ce point pour une partie de la classe politique, qui cherche à y remédier par la loi.

Dans les faits, la théorie est en partie invalidée par la conduite bien réelle de politiques régionales par les exécutifs en place, en dépit d'incertitudes incontestables. En outre, Marion Paoletti souligne le caractère très théorique de cette considération, qui plus est déjà mise à mal par une modification législative sur l'adoption du budget en 1997¹⁵, conditionnant le refus d'un budget à la présentation d'une alternative majoritaire. L'instabilité autour de ce moment fondamental de la vie politique régionale a donc déjà été visée par la loi, au moins sur le plan financier.

En dépit de cette nuance, la réforme est appliquée. Dès lors, l'élection régionale de 2004, comme celles qui suivront, adopte ce nouveau mode de scrutin. Cela signifie que la liste gagnante voit désormais son quota de conseillers et conseillères valorisé par rapport à ses concurrentes. Le nombre de sièges qui lui est attribué est alors supérieur en proportion au pourcentage de voix qu'elle a obtenu. De fait, elle bénéficie donc d'une surreprésentation au sein de l'assemblée.

C'est un avantage considérable pour elle, et donc un handicap pour la ou les oppositions, défaites, qui voient la part de sièges dont elles auraient bénéficié, en cas de proportionnelle intégrale, affaiblie de façon significative. L'objectif est donc bien de limiter la nécessité d'un recours à une alliance électorale au sein de l'assemblée élue, qu'elle soit durable sur le mandat ou ponctuelle en fonction d'un vote ou d'un dossier. Le fait que cette réforme soit impulsée par un ancien Président de région est ici particulièrement symbolique. Elle vient à la fois conforter le besoin de stabilisation de l'institution, mais aussi la nécessité de son affirmation.

¹⁴ La lettre de Catherine Pégard, Le Point, 14 septembre 1996.

¹⁵ Marion Paoletti, *Décentraliser d'accord, décentraliser d'abord: le gouvernement local en question*, Paris, La Découverte, 2017.

Jean-Pierre Raffarin, alors Premier ministre, l'explique en ces termes : « *La région étant une collectivité jeune, partenariale, contractuelle, il est en effet difficile de défendre et d'assumer la lisibilité de l'action régionale* »¹⁶. Selon lui, la stabilité pourrait l'y aider.

Le lien avec la prise de pouvoir progressive de la collectivité, à laquelle le chapitre précédent est consacré, est ici intéressant. Lors des débats sur la réforme du mode de scrutin, le 4 août 1998, le sénateur Nicolas About profite d'une séance de questions au gouvernement pour souligner « *qu'au vu des responsabilités croissantes qui sont celles des régions, l'État ne peut prendre le risque de voir, à nouveau, des conseils régionaux ingérables en raison de l'absence d'un exécutif majoritaire* »¹⁷. En invoquant la dynamique régionale tout en faisant échos à l'ingouvernabilité, il ajoute un argument à la nécessité d'une politique régionale stabilisée.

En effet, il est plus aisé de construire une politique en s'appuyant sur une majorité absolue que par le biais d'une majorité relative nécessitant des compromis permanents. Colette Capdevielle, qui s'est trouvée dans ce cas à la région en 1998, acquiesce : « *Nous avons une majorité relative, donc il fallait toujours chercher des accords* »¹⁸. Cela a donc une influence directe sur le rôle de chaque conseiller régional, selon une posture qui le place soit dans la majorité, soit dans l'opposition. Les « *trubliions* »¹⁹, anciens arbitres du jeu politique des premières assemblées, perdent mécaniquement de l'influence.

A contrario, la campagne électorale devient alors le moment où se scellent les accords pour l'ensemble de la mandature. Elle revêt donc une importance encore accrue. En lien avec la professionnalisation de la politique²⁰, les appareils militants et les élus rôdés aux jeux du pouvoir et des négociations voient leur poids augmenter. C'est un moment décisif.

L'exemple aquitain de la campagne de 2004 en est une illustration. En effet, la candidature d'Alain Rousset se place dans la continuité de la majorité construite depuis 1998, en échos à ce que l'on appelait « la gauche plurielle » à l'échelle nationale²¹, autour de Lionel

¹⁶ Interview de Jean-Pierre Raffarin dans Pouvoirs locaux. <https://www.vie-publique.fr/discours/214606-jean-pierre-raffarin-01041998-elections-regionales-mode-de-scrutin>

¹⁷ Question de M. ABOUT Nicolas (Yvelines - RI). <https://www.senat.fr/questions/base/1998/qSEQ980407452.html>

¹⁸ Capdevielle Colette, entretien cité.

¹⁹ Le terme est utilisé par Jean-Jacques Cazaurang, élu CPNT entre 1992 et 2004, en Aquitaine, dont nous avons déjà cité l'entretien.

²⁰ René Dosière, *op. cit.*

²¹ Il convient de préciser qu'en 1998, une liste nommée « gauche plurielle » se présentait contre la liste portée par le Parti Socialiste. Ce n'est qu'en cours de mandat qu'une majorité commune se dessine.

Jospin. En effet, dès le premier tour, le président sortant fédère la gauche autour de lui dans la quasi-totalité des départements et situe son score autour de 40% malgré la présence de deux listes communistes²², tandis que la droite se déchire entre les listes de Xavier Darcos (UMP), François Bayrou (MoDem), Jean Saint-Josse (CPNT) et Jacques Colombier (FN). Au second tour, le maintien de ce dernier pour le FN permet au sortant de triompher avec 56% des suffrages en Gironde (contre 31% à Xavier Darcos et 12% à Jacques Colombier), 54% en Dordogne (contre 34% et 11%), 48% en Lot-et-Garonne (contre 33% et 18%), 57% dans les Landes (contre 33% et 9%) et enfin 54% dans les Pyrénées-Atlantiques (contre 36% et 8%). L'alchimie Darcos/Bayrou ne prend pas et les rivalités nationales au sein des droites ne peuvent faire illusion face à une gauche qui a su, à l'appui de son bilan, faire front.

Depuis cette élection, si les composantes de la majorité portée par Alain Rousset ont évolué, son socle autour du Président et des formations qui s'y associent demeure. S'il a pu le faire sur une durée aussi longue, c'est certes en raison des accords électoraux passés au fil des élections avec d'autres formations politiques, mais aussi par la défense de son action. Il est ici évident qu'il a été favorisé par la prime majoritaire offrant un avantage de représentativité considérable à sa liste. Dans la continuité, la défense d'un bilan est ici d'autant plus facilitée par l'élargissement de majorité. Alain Rousset ne s'y trompe pas, et fait apparaître en évidence les phrases suivantes dans sa profession de foi de 2010 : « *Quel est notre bilan ?* », avant de poursuivre en énumérant ses arguments : « *une des régions les plus attractives* », « *un chômage inférieur à la moyenne nationale* » ou « *la première région française pour la création d'emplois verts et celle qui investit pour la recherche* »²³.

De fait, la réforme du mode de scrutin favorise la conduite de la politique régionale par une majorité stabilisée. Effectivement, comme la recherche de compromis bascule au moment de la campagne, la politique menée au Conseil régional peut davantage se centrer sur l'action, et moins sur la recherche d'accords, qui pouvait longuement occuper certains des élus dont nous avons recueilli le témoignage.

²² Une première liste portée par la Ligue Communiste Révolutionnaire et Lutte Ouvrière est conduite par Martine Mailfert. Annie Guilhamet prend la tête d'une seconde liste « citoyenne d'initiative communiste ».

²³ PS64, non classée. Profession de foi de la liste conduite par Alain Rousset en 2010.

L'un d'entre eux nous confie par exemple une scène se déroulant dans les couloirs de l'hôtel de région de Bordeaux, lors de l'installation du Conseil régional en 1998²⁴. Le Parti Socialiste n'ayant pas de majorité absolue, il nécessitait, pour la validation du budget, des soutiens extérieurs. Cet ancien conseiller confesse avoir eu une discussion avec un ténor du parti afin de discuter de stratégie électorale. En effet, alors qu'il s'apprêtait à voter le budget, une manœuvre politique a obligé son groupe à reconsidérer la question, et donc à négocier.

Dans cette même mandature, les Verts et CPNT ont été amenés à cohabiter au sein de majorités temporaires. Un ancien élu écologiste regrette : « *Entre chaque commission permanente ou chaque plénière, il a fallu négocier avec eux pour qu'ils s'abstiennent* »²⁵. Ce même élu, après avoir dénoncé la véhémence du mouvement à leur égard, soupire : « *le Président ne pouvait rien faire, parce qu'il avait bien compris qu'il avait absolument besoin d'eux pour gouverner* »²⁶.

Par la modification de la loi, ce genre d'évènements est voué à être réduit, voire à disparaître. Désormais, les négociations se jouent en amont, et non plus au jour le jour au cours de la mandature. C'est donc un facteur indéniable de stabilité.

En revanche, le lien avec les conséquences sur des formations plus modestes est également intéressant. En effet, cette évolution du mode de scrutin provoque quasiment une exclusion de partis politiques « modestes » du champ régional. Un renversement des rapports de force entre « grands » et « petits » partis s'opère, les derniers perdant la main sur la réalisation ou non des alliances électorales.

2. Une bipartition de la politique régionale accentuée.

Il semble effectivement que les formations modestes, qui jouaient cette place de « *trublions* »²⁷, d'après l'expression utilisée par l'ancien élu CPNT Jean-Jacques Cazaurang, soient les cibles de la réforme alors entrée en vigueur et instaurant un second tour avec un seuil de 10%, ainsi qu'une prime majoritaire. Si c'est bien l'enjeu de stabilisation qui est mis en avant, sa traduction concrète est aux frais de ces mouvements politiques.

²⁴ Témoignage anonyme en raison du caractère confidentiel des discussions.

²⁵ Entretien avec un ancien élu écologiste, ici anonyme, pour les mêmes raisons.

²⁶ *Idem.*

²⁷ Cazaurang Jean-Jacques, entretien cité.

Cela s'explique par le rôle qui a été le leur au cours des premiers mandats, visible dans plusieurs de nos anciennes régions. En Poitou-Charentes, Jean-Pierre Raffarin est à la tête de l'exécutif depuis 1988, alors que Robert Savy dirige le Limousin depuis 1986. L'apparente stabilité qui se dégage ici n'est pas garantie car dépendante de petites formations politiques, qui ne disposent que de quelques élus mais ont le pouvoir de faire et défaire les blocs qui s'opposent dans l'assemblée²⁸. En Aquitaine, de la même façon, la droite sollicite le Front National en 1986, puis CPNT pour la suivante.

En outre, le parti d'extrême droite paraît être la cible principale de cette réforme. Nicolas About, dont le début de la question est cité ci-dessus, poursuit : « ...des conseils régionaux ingérables en raison de l'absence d'un exécutif majoritaire, sous la pression permanente de l'extrême droite »²⁹. Il faut bien avoir en tête que ce poids est toujours pesant lors de la troisième mandature régionale. La droite, porteuse de la réforme au gouvernement, a passé quatre alliances régionales avec le Front National en 1998, comme le rappelle un article de Libération, qui ajoute qu'après le changement, « les conseils régionaux devraient bénéficier de majorités stables »³⁰.

La droite a donc bien l'intention de supprimer la contrainte que peut représenter cet allié de circonstance dans la conduite de la politique pour les régions qu'elle dirige. Ces alliances sont en effet largement pointées du doigt par l'opposition ou la presse³¹. L'outil de communication du groupe d'opposition de la gauche aquitaine publie, lors de la première mandature, un numéro qui débute ainsi : « La session du Conseil régional du 30 janvier 1989 a montré le vrai visage du compromis politique de la droite avec l'extrême droite en Aquitaine, et surtout ses conséquences concrètes sur la vie de notre région »³².

Pour autant, d'autres mouvements comme CPNT ou les Verts subissent de plein fouet les conséquences de ce changement. Ces deux partis accordent une importance particulière aux régionales, le premier ne présentant d'ailleurs des candidats que dans les scrutins se

²⁸ En 1992, Jean-Pierre Raffarin, Président depuis 4 ans, a par exemple perdu la majorité absolue du Conseil régional.

²⁹ Question de M. ABOUT Nicolas (Yvelines - RI).
<https://www.senat.fr/questions/base/1998/qSEQ980407452.html>.

³⁰ « Scrutin régional : Sarkozy veut réformer », Libération, 10 août 2002.

³¹ En 1986, Le Monde titrait : « La droite empoisonnée par le Front National ».

³² PS64, non classée. L'Aquitaine flash infos, numéro 52, 03/02/1989.

jouant à la proportionnelle³³. Jean-Jacques Cazaurang nous a confié le rôle d'arbitre joué par sa formation en Aquitaine, entre 1992 et 2004. Or, lors de l'élection de cette même année, le mouvement perd toute influence. Guy Eneco, élu aquitain sous cette étiquette, évoque « *une scission au niveau national* », et regrette aujourd'hui que « *cela fait longtemps qu'il n'y a plus de conseillers régionaux CPNT* »³⁴. Jean-Jacques Cazaurang rejoint son collègue : « *il fallait faire 10%, ce qui nous a mis à mal* »³⁵.

Effectivement, que ce soit en Aquitaine, en Poitou-Charentes ou en Limousin, le mouvement n'obtient aucun élu en 2004. En revanche, en 2010, Frédéric Nihous devient conseiller régional en Aquitaine, comme Thierry Joulin et Pascale Guittet en Poitou-Charentes. Les trois le sont toutefois à la faveur d'une alliance avec la droite, et non plus par le biais d'une candidature unique.

De la sorte, les formations politiques qui jouaient le rôle d'arbitre n'ont plus la main sur la majorité régionale, et sont à leur tour contraintes à des choix stratégiques. La charge de l'alliance est en quelque sorte renversée. Si le PS et le RPR devaient composer avec des « petits partis », ce sont désormais ces derniers qui doivent négocier avec eux pour exister sur le plan régional. Jean-Jacques Cazaurang assène : « *Nicolas Sarkozy a fait en sorte que les petits partis soient laminés* »³⁶.

Nous assistons donc à une bipartition de la politique régionale. Le recentrement des deux partis dominants comme socles de l'obtention de majorités conduit en effet à un accroissement de leur rôle, avec un retour du clivage gauche/droite classique. « *Les empêcheurs de tourner en rond* » ou les « *trublions* »³⁷ sont considérablement handicapés. Le « ni droite ni gauche » de CPNT est par exemple largement questionné, et la difficulté du mouvement à se positionner par rapport à ce bouleversement lui fait perdre toute son influence à la région. C'est le sens de la « *scission* »³⁸ évoqué plus haut par l'ancien élu du mouvement, Guy Eneco.

³³ PS64, non classée. Coupure du presse du 30/06/1997, non sourcée. Annexe IV. 2.4.4.

³⁴ Eneco Guy, entretien cité.

³⁵ Cazaurang Jean-Jacques, entretien cité.

³⁶ *Idem.*

³⁷ *Idem.*

³⁸ Eneco Guy, entretien cité.

Pour appuyer ce point, il est intéressant de nous plonger dans les données relatives à l’affiliation politique des conseillers régionaux aux deux partis qui incarnent ce clivage dans les années 2000 : le PS, et le RPR devenu UMP.

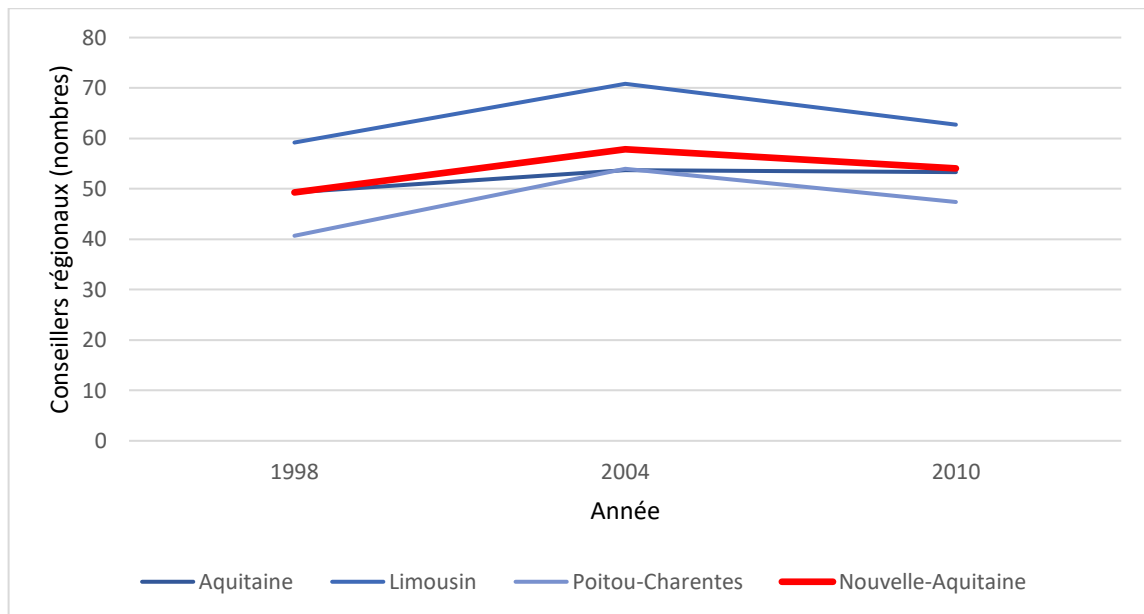


Figure 18 : Évolution du pourcentage d’élus régionaux membres du PS et du RPR (puis UMP), entre 1998 et 2010³⁹.

Nous constatons une augmentation des élus membres de ces deux formations au tournant des années 2000. Le point d’inflexion que représente l’élection de 2004, la première avec ces nouvelles règles, apparaît nettement avec un gain de 9 points sur l’ensemble des trois régions. En Poitou-Charentes, la différence avec 1998 est la plus conséquente, avec une hausse de 13 points.

Cela prouve bien le rôle central que le PS et le RPR prennent dans les compromis recherchés en amont des élections, ce qui s’explique aisément par leur poids dans les champs politiques locaux, décuplés par la force de leurs appareils militants. Aussi, il est intéressant de constater qu’en 2010, le niveau demeure supérieur, malgré une légère baisse, à celui de 1998. Comment l’expliquer ? Simplement, les formations qui n’ont pas su s’adapter aux nouvelles stratégies d’alliances en 2004 parviennent progressivement à s’intégrer. C’est notamment le cas des trois élus CPNT déjà mentionnés.

³⁹ Extrait de l’annexe I. 10.3. Proportion d’élus membres des deux principaux partis politiques.

Finalement, si l'argument de l'ingouvernabilité des régions a longuement été avancé pour justifier la réforme du mode de scrutin régional, il apparaît que ses conséquences sont contrastées. Une stabilisation s'opère bel et bien, mais au prix d'une exclusion partielle de partis politiques modestes qui avaient trouvé, avec la région, un moyen de peser dans le champ politique local. Max Brisson, conseiller régional en Aquitaine pour le RPR entre 1992 et 2001, a également un avis partagé. S'il revendique, « *en tant que gaulliste* »⁴⁰, un attachement au scrutin majoritaire, il déplore la « *non-représentativité* »⁴¹ des minorités qui en découle.

En tout cas, au-delà du débat qu'il suscite, il est avéré que ce changement législatif favorise une stabilisation de la politique régionale, centrée autour du bipartisme. Remis en cause à la fin du siècle par l'émergence de partis plus « modestes » à l'échelle régionale, il revient en force.

Par ces processus, nous voyons apparaître à la région des hommes et des femmes qui incarnent cette stabilité et qui parviennent ainsi à associer leur image à la collectivité.

B. Des figures qui incarnent la collectivité.

De fait, cette stabilisation de la politique régionale conjuguée à l'enchaînement des mandats – rappelons que l'année 2004 voit se dérouler une quatrième élection au suffrage universel –, est favorable à l'émergence de figures politiques parmi les conseillers régionaux. Pouvant bénéficier de ces processus pour accumuler des mandats dans le temps, les Présidents de régions et certains conseillers débutent de véritables carrières régionales.

1. Des Présidents visibles qui incarnent la région dans la durée.

Les premiers avantagés par la stabilisation de la politique régionale sont les Présidents. Jusqu'alors, les têtes de listes n'étaient que départementales. Avec la réforme de 2003, les futurs potentiels Présidents entrent dans leur rôle dès la campagne. Devenus de fait

⁴⁰ Brisson Max, entretien cité.

⁴¹ *Idem.*

candidats pour diriger l'exécutif, ils doivent ainsi, avant même l'élection, prouver leur capacité à diriger la collectivité.

Détenteurs des pouvoirs les plus conséquents de la collectivité régionale⁴², ils sont naturellement ceux qui l'incarnent de la façon la plus contondante au quotidien ; que ce soit par les déplacements qu'ils sont amenés à réaliser ou les contrats qu'ils sont conduits à signer avec d'autres collectivités, y compris internationalement. Ils ont pour vocation d'incarner chaque jour l'institution régionale.

Entre 1986 et 2004, la figure du Président de région s'est imposée de manière assez contrastée à l'échelle nationale. Certaines régions ont connu une succession de Présidents. C'est le cas en Nord-Pas-de-Calais (Noël Joseph, Marie-Christine Blandin, Michel Delebarre, Daniel Percheron), en Midi-Pyrénées (Dominique Baudis, Marc Censi, Martin Malvy) ou en Aquitaine. Ici, Jacques Chaban-Delmas, Jacques Valade puis Alain Rousset animent bien la collectivité, affichent une personnalité politique forte, mais ne se positionnent pas, avant 2004, comme des figures privilégiant la région. Le premier, surnommé le « duc d'Aquitaine », incarne sa ville, Bordeaux, ou la direction de l'Assemblée, « le perchoir »⁴³. Le second, Jacques Valade, est l'éternel dauphin du précédent, le « second en politique » promis à la mairie de Bordeaux, ayant accédé à diverses fonctions ministérielles, à la députation et à la présidence du Conseil général de la Gironde. Dans ses mémoires intitulés « Itinérances inattendues », « *Monsieur le Doyen* » - comme aimait à l'appeler son mentor⁴⁴ -, confie attendre en réalité de parvenir à la mairie de Bordeaux, avant qu'Alain Juppé lui dame le pion dès 1994. La région n'est-elle pas devenue pour lui un lot de consolation ? Selon le journal Libération, une guerre larvée des héritiers prend place entre la municipalité de Juppé et la région de Valade depuis cette même année⁴⁵. Ce déchirement des droites girondines confirme que l'institution régionale est un espace davantage promis à un dauphin plutôt qu'à un leader incontesté.

À gauche, Alain Rousset profite de ce conflit, dans le contexte d'une poussée des gauches en 1998. Comme beaucoup, il est considéré comme un ministre potentiel de Lionel Jospin, et ne cache pas ses ambitions bordelaises face à Alain Juppé. Il occupera même la

⁴² PS64, non classée. Règlement du Conseil régional.

⁴³ Bernard Lachaise, *op. cit.*

⁴⁴ « Bordeaux : Chaban, Juppé... Jacques Valade raconte tout », Sud Ouest, 03/11/2021.

⁴⁵ « Valade, le RPR de trop à Bordeaux. Ex-dauphin de Chaban et rival de Juppé, il vient d'être mis en examen. Hasard ? », Libération, 03/12/1996.

Présidence de la communauté urbaine de Bordeaux à partir de 2004. Jusqu'à cette date, en Aquitaine, la présidence de région ne semble donc pas être, pour lui, un enjeu central.

À l'inverse, ailleurs, quelques figures émergent déjà, comme en Languedoc-Roussillon avec Jacques Blanc (1986 – 2004) ou Charles Million en Rhône-Alpes. En Limousin et en Poitou-Charentes, Robert Savy et Jean-Pierre Raffarin deviennent aussi rapidement des personnages très associés à leur rôle de Président de région. Tous deux sont reconnus en tant que tels⁴⁶.

Les trois mandats de Robert Savy à la tête du Limousin, et son unique cumul avec un mandat de député, et donc à un échelon supérieur, lui permettent par exemple d'acquérir cette stature⁴⁷.

Jean-Pierre Raffarin, notamment grâce à la politique de décentralisation et de régionalisation qu'il met en œuvre en tant que chef de gouvernement, est également largement associé à cette fonction. Il soutient devant les Français une « *régionalisation accrue* »⁴⁸, une priorité qui découle de son expérience de Président, comme le remarque alors la géographe Béatrice Giblin⁴⁹. Le chef du gouvernement n'a-t-il pas convoqué des « assises des libertés locales » dans les derniers mois de l'année 2002 dans chaque chef-lieu régional ? Ne prévoit-il pas alors un référendum sur la régionalisation ? Ne préconise-t-il pas, dans un entretien du 23 janvier 2003, un renforcement « *de l'idée de région* » ? Au cours de ce dernier, il s'appuie sur sa légitimité d'ancien Président de région pour afficher « *ses colères contre la cogestion centralisatrice* ». Le 21 février suivant, il prononce un discours à l'Hôtel de région de La Réunion, en tant que Premier ministre : « *une région se fonde d'abord sur la capacité de mobilisation de sa population et c'est pour cela que la France a besoin de ses 26 régions, parce que c'est en faisant en sorte que les élus régionaux s'engagent dans la mobilisation des territoires, mobilisent l'intelligence des territoires, qu'on pourra trouver ces réserves de croissance qui manquent à la France* »⁵⁰. Il s'agit là d'un réel appel à la

⁴⁶ Robert Savy, *op. cit.*

⁴⁷ *Ibid.*

⁴⁸ Déclaration de politique générale de M. Jean-Pierre Raffarin, Premier ministre, à l'Assemblée nationale, le 3 juin 2002.

⁴⁹ Béatrice Giblin, *Les pouvoirs locaux, l'eau, les territoires*, Paris, La Découverte, 2003.

⁵⁰ Déclaration de M. Jean-Pierre Raffarin, Premier ministre, sur l'importance de la région dans la politique de décentralisation, le développement de l'enseignement et de la formation à La Réunion et sur l'engagement à donner aux régions ultrapériphériques et leur place dans la construction européenne, Saint-Denis-de-La-Réunion, le 21 février 2003.

mobilisation des élus régionaux pour qu'ils investissent le pouvoir régional. Il est indéniable que l'accès à Matignon de Jean-Pierre Raffarin, qui a su dans son fief poitevin incarner la fonction régionale, est un moment important de la promotion de ce pouvoir.

En Aquitaine, après la défaite de la gauche à l'élection présidentielle en 2002 qui voit ses ambitions nationales restreintes, Alain Rousset emprunte alors avec plus de vigueur la voie régionale. Il est réélu en 2004, puis en 2010. Il illustre parfaitement l'incarnation régionale, une représentation en l'espèce poussée à son paroxysme par l'enchaînement des mandats présidentiels. Il renonce d'ailleurs à poursuivre son mandat de Président de la CUB, et ne participe pas à l'expérience gouvernementale de la Présidence de François Hollande, alors qu'il siège pourtant comme député. Un temps pressenti comme ministre de l'Agriculture ou de l'Industrie, alors qu'il est déjà Président de l'Association des Régions de France⁵¹, il ne cache pas qu'il espère surtout un troisième acte de décentralisation. Il se verrait bien « *dans la peau d'un Président de länder allemand* », et pense que « *l'Aquitaine vaut bien un ministère* »⁵². Alain Rousset est le Président de l'Aquitaine, et il est reconnu et décrit comme tel.

Il tient cette force de ses succès électoraux. Pour sa première réélection en 2004, il conduisait une liste unique des gauches modérées. En revanche, en 2010, la liste qu'il mène fusionne au second tour avec les Verts et le PCF, deux formations totalisant près de 15% des voix au soir du premier tour. Il peut ainsi inscrire son action dans la durée : 3 mandats, 18 ans de gouvernance, et l'affirmation de son empreinte sur le territoire.

En Poitou-Charentes, les élections de 2004 sont l'occasion d'une première alternance. Détenue par la droite depuis 1986, le Conseil régional bascule à gauche et voit une femme, Ségolène Royal, prendre sa tête. Loin d'être une novice en politique, elle siège au Palais Bourbon entre 1988 et 1992, puis de 1993 à 1997, et est également devenue conseillère générale dans les Deux-Sèvres, pour un seul mandat de six ans, en 1992. Elle est ensuite nommée ministre déléguée à l'Enseignement scolaire puis à la Famille, à l'Enfance et aux

⁵¹ ACRNA, 3321W. Journal d'information du Conseil régional, 2004. Annexe IV. 1.2.5.

⁵² « Alain Rousset: l'Aquitaine vaut bien un ministère... », A qui ! - Le journal numérique de Nouvelle-Aquitaine, 17/05/2012.

Personnes handicapées, respectivement entre 1997 et 2000 puis de 2000 à 2002. Cette même année, elle est à nouveau élue en tant que députée⁵³.

Elle dispose donc déjà, lorsqu'elle prend la tête de la région à 50 ans, d'une expérience politique et électorale solide. Pour autant, elle n'est pas réellement associée à un mandat ou une fonction précise, ses passages au gouvernement, à deux attributions distinctes, ne lui ayant pas permis une telle image. Dès lors, la conquête de la Présidence de l'exécutif régional et sa réélection six ans plus tard lui confèrent cette identification, et ce d'autant qu'elle se fait élire dans la région du Premier ministre qui, nous l'avons vu, cherche à incarner la régionalisation. En 2004, elle est également la seule femme élue à la tête d'un exécutif régional, renforçant un peu plus cette image de Présidente régionale. Là encore, un double phénomène s'installe : elle est durablement associée à sa collectivité et elle incarne cette dernière. Tombeuse de l'héritière désignée de Jean-Pierre Raffarin, Élisabeth Morin, et seule femme à ce poste ; voilà deux éléments qui ont sans nul doute joué leur rôle dans son parcours présidentiel lors de la campagne de 2007, dans laquelle elle échoue relativement proche de son adversaire.

Sa réélection, en 2010, est également permise par une fusion de sa liste avec celle des écologistes, comme ce fut le cas dans notre exemple précédent. Elle démissionne de son mandat au moment de son entrée dans le gouvernement de Manuel Valls, en 2014⁵⁴.

Enfin, en Limousin, la tâche qui incombe au successeur de Robert Savy en 2004 paraît ardue. C'est Jean-Paul Denanot, lui aussi membre du Parti Socialiste, qui prend la tête du Conseil régional. Pour ce faire, il a d'ailleurs quitté sa fonction de maire de Feytiat, qu'il occupait depuis 1992. Ensuite, il devient député européen, d'abord pour une courte année en 2008, puis pour quatre ans en 2014⁵⁵.

Dans son cas, l'accession à la Présidence de la région et sa réélection peuvent potentiellement être analysées comme des tremplins pour une poursuite de son parcours politique à l'échelle européenne. En outre, son choix en faveur de la fonction, au détriment de son poste de premier magistrat, est révélateur d'un intérêt pour la direction de l'exécutif régional.

⁵³ Biographie de Ségolène Royal, Le Parisien (en ligne).

⁵⁴ « Ségolène Royal : démission de la présidence de région Poitou-Charentes », France Info (en ligne), 03/09/2014.

⁵⁵ « Jean-Paul Denanot met fin à 40 ans de carrière politique », Le Populaire (en ligne), 09/06/2018.

Là encore, la modification du mode de scrutin prend toute sa place dans sa réélection six ans plus tard. La liste écologiste lui faisant face au premier tour fusionne effectivement avec la sienne pour le second. Il ne parvient pas à trouver d'accord avec une autre liste de gauche, plus radicale, mais cela ne l'empêche pas d'être reconduit, lui aussi, dans une région historiquement orientée à gauche.

Dès lors, il apparaît bien que les modifications de règlement du scrutin favorisent une stabilité de la politique régionale, bien qu'il soit difficile de savoir si ces personnes n'auraient pas été réélus sans les différentes fusions énoncées. En tout cas, la confiance renouvelée des électeurs par ce biais permet leur inscription dans le temps, et leur association durable à la collectivité. C'est un facteur essentiel à l'établissement d'une gouvernance régionale, qui voit désormais en ces personnalités des porte-drapeaux de la régionalisation. En termes d'image et d'identification, c'est un aspect crucial.

2. L'apparition de mandats régionaux pérennes.

La collectivité régionale s'inscrit peu à peu dans le champ politique, au fur et à mesure que les élections et les mandats s'enchaînent. De fait, certains élus voient leur mandat de conseiller ou de conseillère renouvelé, deux, trois, quatre voire cinq fois.

Commençons par une vision globale de cette évolution sur l'ensemble des trois anciennes régions⁵⁶. En 1998, seuls 26 conseillers régionaux débutent un second mandat. Il faut y ajouter 20 élus qui enchaînent, eux, une troisième mandature.

En 2004 et 2010, pour les deux mandatures successives aux modifications du mode de scrutin, nous comptabilisons respectivement 76 et 72 conseillers effectuant un deuxième mandat, et toujours 18 et 20 élus pour une troisième fois. Signalons également la réélection pour une quatrième fois de onze personnes en 2004. Celles-ci sont donc présentes dans les différents Conseils régionaux qui précèdent la Nouvelle-Aquitaine depuis 1986 et l'instauration du suffrage universel direct.

⁵⁶ Nous débutons nos chiffres globaux à la troisième mandature car certaines informations telles que les décès et démissions peuvent être manquantes pour les premières mandatures du Limousin et du Poitou-Charentes.

De plus, bien que les données soient ici incomplètes, il faut préciser qu'en 1992, nous avons recensé 52 élus poursuivant l'aventure régionale lors de la seconde mandature, soit deux fois plus qu'en 1998.

La tendance est donc nette. Après des débuts suscitant la curiosité, la troisième mandature est synonyme d'une perte d'attrait. Toutefois, dans la première décennie du XXI^e siècle, la stabilisation de la politique régionale présentée ci-dessus conduit clairement à une hausse des parcours régionaux.

Les parcours plus longs demeurent rares, mais existent également. En Aquitaine, un seul élu a siégé à six reprises. Il s'agit du frontiste Jacques Colombier, qui a seulement été absent de l'hémicycle entre 2010 et 2015. Deux conseillers ont été élus à cinq reprises : Jean-Jacques Lasserre, et l'actuel Président Alain Rousset. Enfin, onze d'entre eux ont occupé la fonction durant quatre mandats : François Maitia, Dominique Ducassou, Philippe Dorthe, Françoise Mesnard, Georges Labazée, René Ricarrère, Jean-Louis Carrère, Janine Jarnac, Guy Saint-Martin, Pierre Menjucq, Jean-Charles Paris et Marie-Hélène des Elgaulx. Sur un total de 452 élus, ces chiffres sont étroits. La carrière régionale entendue dans un temps long serait donc une option très peu privilégiée. En revanche, nous allons tout de même aborder les exemples des élus concernés, car ils représentent un phénomène réel qui a bien, en dépit de sa rareté, une certaine importance.

Procédons à nouveau par régions, et commençons par le Limousin. Raymond Archer, élu de droite et affilié au RPR lors de son entrée au Conseil régional en 1986, y siége jusqu'en 2015, année de la fusion. Il a donc réalisé cinq mandats régionaux. Pour lui, la première élection régionale au suffrage universel, lui octroyant son siège, est donc le point de départ d'une carrière au sein de l'institution régionale. En outre, il a notamment été candidat à la Présidence de l'exécutif, ce qui est loin d'être anodin et tout à fait illustrateur de son attachement à la collectivité⁵⁷. Sa longévité est également particulièrement intéressante puisqu'en tant qu'homme de droite, il a dû se contenter durant tous ses mandats d'un siège de conseiller d'opposition.

⁵⁷ « Le Limousin, terre de mission pour la droite », Le Figaro, 16/02/2010.

Nous pouvons également évoquer ici Joël Ratier, pour sa part élu lors de la deuxième élection de 1992, et cumulant un total de quatre mandats régionaux. De son côté, en tant que communiste, il a pu davantage bénéficier de la présence d'une majorité de gauche à la région pour s'ancrer dans cette fonction.

Déplaçons-nous à présent du côté de l'ancienne Poitou-Charentes. Ici, le parcours le plus parlant est celui de Françoise Mesnard. Éluée conseillère régionale en 2004, profitant de la vague socialiste, elle n'exerçait jusqu'alors qu'un mandat d'adjointe au maire à Saint-Jean-d'Angély. L'entrée au sein de l'hémicycle régional marque un tournant, puisqu'elle y est réélue à trois reprises, et qu'elle devient par la suite maire du Conseil municipal dans lequel elle siégeait déjà. La région a été à la fois un détonateur important de sa carrière politique, mais constitue surtout son mandat le plus conséquent, puisqu'elle siège encore aujourd'hui à Bordeaux, en Nouvelle-Aquitaine, pour une quatrième fois consécutive. Elle est la seule femme dans ce cas en Limousin ou en Poitou-Charentes.

En outre, le faible nombre de femmes (3 sur 11) dans la liste présentée ci-dessus démontre la plus grande facilité pour des hommes politiques à constituer une carrière au sein d'une assemblée, une perspective moins envisageable pour les femmes politiques. Ceci n'est d'ailleurs pas spécifique au Conseil régional⁵⁸. Dans un tel cadre, les parcours de Janine Jarnac et Marie-Hélène des Elgaulx, élues à partir de 1986 pour quatre mandats en Aquitaine, dénotent tout particulièrement, le début de leur « carrière » régionale intervenant avant les lois sur la parité et donc dans des conditions vraiment peu avantageuses.

Terminons par un retour dans le cadre de l'ex-Aquitaine. Seul élu sur l'ensemble du territoire correspondant à la Nouvelle-Aquitaine à atteindre la barre des six mandats, sur sept possibles rappelons-le, Jacques Colombier s'est lui aussi immédiatement saisi de la collectivité régionale pour s'affirmer politiquement. Élu dès 1986 sous l'étiquette du Front National, il profite de la place nouvelle dont bénéficie ce parti grâce à l'instauration de la proportionnelle intégrale. Il a pu, par la suite, être élu au conseil municipal bordelais et brièvement au parlement européen. La courte entente au début de la première mandature avec la droite régionale lui a même permis d'exercer furtivement une fonction de Vice-Président. Dans ce cas précis, il est tout à fait possible que la conduite de la carrière régionale soit

⁵⁸ Cf. notre sous-partie sur la féminisation du Conseil régional, dans le chapitre suivant.

davantage liée à l'impossibilité, à l'époque, pour un candidat d'extrême droite d'acquiescer des mandats plus prestigieux. Jacques Colombier a effectivement été régulièrement défait lors d'autres élections⁵⁹. En tout cas, l'exemple est intéressant car il montre comment un élu jusqu'alors exclu du monde électif parvient à conduire une carrière politique par l'entrée au Conseil régional. Son record de mandats réalisés, assez paradoxal à la vue de son adhésion à un parti se voulant plutôt hostile aux régions⁶⁰, nous obligeait également à mentionner son parcours.

Ensuite, bien sûr, l'exemple d'Alain Rousset entre tout à fait dans ce cadre, avec un total de cinq mandats. Nous avons déjà évoqué sa situation et ne nous attarderons pas à nouveau ici sur son ascension régionale.

Nous pouvons, en revanche, évoquer le cas de Jean-Jacques Lasserre dans les Pyrénées-Atlantiques. Il est, lui aussi, élu à Bordeaux dès 1986. Il est ensuite réélu à quatre reprises, jusqu'à sa démission en 2011 pour cause de cumul de mandats. Là encore, le cas est intéressant. Sa longévité régionale, faisant état d'une réelle carrière politique à Bordeaux, pour moitié dans la majorité et dans un second temps en tant qu'opposant, pourrait faire de lui une figure régionale. Il choisit pourtant de ne pas conserver son mandat en 2011 alors qu'il devient sénateur. Il est aujourd'hui Président du Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques et davantage associé à cette dernière collectivité, qu'il juge être « *la plus pertinente* »⁶¹, plutôt qu'à l'institution régionale qu'il a pourtant fréquentée et donc représentée de longues années durant. Dans le même département, Georges Labazée présente un parcours très similaire en tant qu'ancien Vice-Président du Conseil régional et Président du Conseil général entre 2011 et 2015. Il confirme : « *Quand vous êtes au Conseil général, vous êtes identifié au territoire, avec un phénomène de personnalisation* »⁶².

Finalement, ces divers exemples sont sources de plusieurs enseignements. D'abord, il existe bien une possibilité pour des conseillers ou conseillères de la région de réaliser une carrière politique à cet échelon, en enchaînant les mandats dans le temps. Dès lors, ces personnes peuvent devenir des étendards de la collectivité. Plus la longévité d'un siège au

⁵⁹ Il est effectivement défait aux législatives de 1988, 2002, 2007 et 2012.

⁶⁰ Rencontre des libertés locales, 15/03/2022.

⁶¹ Lasserre Jean-Jacques, entretien cité.

⁶² Labazée Georges, entretien cité.

sein d'une assemblée est importante, plus la possibilité d'y être associé et d'en devenir un représentant reconnu l'est également. En termes de gouvernance, c'est un élément fondamental.

En nous remémorant l'ensemble du contexte politique que nous évoquons depuis le départ, il paraît indispensable que de tels élus prennent cette direction. Ici, le cumul de mandats régionaux dans la durée est une pièce du puzzle de l'identification de la collectivité, de son affirmation dans le temps et de la construction d'une gouvernance acceptée et reconnue.

Néanmoins, cela démontre également que ce n'est pas forcément suffisant. Par un enchaînement des mandats dans l'opposition ou un choix potentiellement effectué par défaut, plutôt que par une réelle volonté politique d'être associé à la collectivité, il se peut qu'un élu conduisant une telle carrière ne soit pas réellement identifié à la région. C'est alors une traduction significative de la difficulté pour des conseillers régionaux d'obtenir un certain degré d'identification à cette collectivité, y compris donc par l'exercice d'un nombre conséquent de mandats.

À l'aune de ces premières constatations, il apparaît que la collectivité peut connaître un tournant décisif dans ce début du XXI^e siècle. Combinée à sa spécialisation vers une politique axée vers le futur, la stabilisation de sa politique et de ses majorités renforce cet aspect long-termiste d'un Conseil régional voué à s'inscrire dans une temporalité conséquente. Dès lors, l'aboutissement d'un deuxième acte de décentralisation au début des années 2000, soit vingt ans après le premier, s'avère fondamental et pourrait consacrer cette construction régionale.

Si la région semble dans un premier temps en sortir grandie, davantage d'ailleurs dans le débat public que dans les traductions concrètes, les résultats de cette réforme à l'épreuve des faits et des années qui passent sont tout de même mitigés, laissant notamment un vide considérable sur la situation de l'élu régional. Ce sentiment partagé est flagrant dans les différents témoignages recueillis.

II. Les conséquences d'un acte II en demi-teinte.

L'acte II de la décentralisation, porté par le gouvernement de Jean-Pierre Raffarin, est une étape qui se veut déterminante dans le processus de régionalisation, comme le démontrent les discours du Président Jacques Chirac et de son Premier ministre⁶³. Pour autant, il se révèle insuffisant pour bien des conseillers qui siègent alors dans les assemblées régionales. S'ils reconnaissent majoritairement qu'elles gagnent progressivement en affirmation politique, le résultat final est en général jugé décevant.

A. Une dynamique régionale confortée.

La réalisation d'un second acte de décentralisation laisse place à d'importants débats au sein du champ politique tout au long des années 2000. Les mécanismes de délégation du pouvoir et les domaines d'intervention nouveaux des collectivités locales auxquelles ils doivent être confiés sont au cœur de tous ces enjeux. Alors que les lois de 1982 correspondaient davantage au réel acte de naissance de la région par rapport à la commune et au département, l'acte II traduit l'affirmation d'une institution qui semble vouée à s'inscrire durablement dans le champ politique.

1. L'affirmation de la politique régionale en débat.

Certes, dès 1982 et les considérations autour des lois Defferre, certains ont déjà pensé que la région en était la grande gagnante⁶⁴. Cependant, le législateur s'est bien contenté, dans la loi, d'une simple mise à niveau. Il s'attache même à n'instaurer aucune hiérarchie territoriale. « *Il n'y a pas de hiérarchie entre les collectivités territoriales* »⁶⁵, nous dit Mathieu Bergé, conseiller régional élu en 2010. Cela s'explique notamment par la méfiance d'une partie de la classe politique, plus attachée au département.

⁶³ Nous renvoyons à notre introduction, I. 3.

⁶⁴ Robert Savy, *op. cit.*

⁶⁵ Bergé Mathieu, entretien cité.

a) Une région délaissée par certaines figures politiques.

Ce débat entre départementalistes et régionalistes est ancien. Chacune des lois ou des réflexions menées autour de la thématique décentralisatrice le place sur le devant de la scène. Auparavant, les notables fortement présents dans les conseils généraux ont tout mis en œuvre pour freiner la régionalisation, notamment sous la Présidence du général de Gaulle. Les départementalistes, fervents partisans de la collectivité du même nom, considèrent son caractère de proximité comme un argument incontestable pour son maintien et l'attribution d'un rôle important. Jean-Jacques Lasserre, aujourd'hui Président du Conseil général des Pyrénées-Atlantiques et ayant siégé en Aquitaine entre 1986 et 2011, qualifie de « *lamentable* » l'idée de « *casser les départements* ». Il plaide même pour « *davantage de possibilités d'intervention* »⁶⁶.

Les régionalistes⁶⁷ avancent quant à eux que la région est la collectivité de l'avenir, qu'elle doit s'imposer comme une cheffe de file⁶⁸, et guider les politiques menées par les échelons administratifs plus restreints. Une partie d'entre eux va jusqu'à souhaiter une disparition des départements qu'ils jugent dépassés, souhaitant déplacer le débat sur le maintien ou non de cette collectivité⁶⁹. L'idée de créer un seul conseiller pour les deux institutions a même été avancée⁷⁰. Elle est refusée à court terme.

Les arguments demeurent donc les mêmes au fil du temps, et varient bien sûr en fonction des hommes et femmes politiques, et des mandats que ces derniers détiennent. Max Brisson justifie cette persistance : « *On voit bien que toutes les tentatives d'anéantissement des départements échouent, parce que depuis deux siècles, ils ont fini par entrer dans la tête des gens* »⁷¹.

⁶⁶ Lasserre Jean-Jacques, entretien cité.

⁶⁷ Le terme « régionalistes » est ici entendu au sens de « défenseurs de la régionalisation », et donc en dehors des revendications dites régionalistes que nous avons évoquées dans la partie précédente, fondées sur des considérations historiques ou culturelles.

⁶⁸ Tout au long des années 2000, Alain Rousset n'a de cesse de le répéter dans ses différents éditos ou lettres qu'il rédige en tant que Président. ACRNA, 3321W.

⁶⁹ Matthias Guanz, *Faut-il supprimer les départements ?* Paris, Larousse, 2009.

⁷⁰ Jean Gougry, conseiller régional entre 1998 et 2004 et donc au moment de ces débats, s'y déclare « favorable » dans notre entretien en date du 07/11/2021.

⁷¹ Brisson Max, entretien cité.

Il est également intéressant de constater qu'au-delà d'une résurgence de ce débat dans ce contexte du début des années 2000, il semble à ce moment-là davantage tourner en faveur de la région. Pour autant, des voix s'élèvent dans une cacophonie politique au sein de laquelle les avis divergent jusqu'à l'intérieur des partis.

Le cas de François Hollande, alors Premier secrétaire du Parti Socialiste⁷², est particulièrement intéressant. Face à la menace de disparition du département, il évoque à l'époque un « *démantèlement de l'État* »⁷³. Son parcours est très significatif de sa méfiance envers l'institution régionale. Parachuté en Corrèze en 1981 aux élections législatives, il est battu par Jacques Chirac au premier tour. En 1983, il est élu à Ussel comme simple conseiller municipal d'opposition. Son véritable ancrage local intervient avec son succès aux législatives de 1988 dans une circonscription historiquement de gauche, où il profite de la dissolution suivant l'élection présidentielle. L'année suivante, il se fait élire à Tulle et devient premier adjoint, dans une ville tenue par le PCF. En 1992, toujours à la recherche d'un exécutif local, il est tête de liste du PS aux élections régionales pour la Corrèze mais ne siège pas, montrant d'emblée son intérêt limité pour cet échelon. En revanche, dès l'année suivante, alors qu'il perd son siège de député, il se fait élire à la tête de la Communauté urbaine de Tulle. Réélu à l'Assemblée Nationale en 1997, il est à nouveau tête de liste socialiste aux régionales de 1998, et siège cette fois trois ans à la région Limousin, où il obtient une vice-présidence. Pour autant, dès 2001, il se présente aux municipales à Tulle et s'impose dès le premier tour. Il démissionne alors immédiatement de la région. Renouvelé en tant que maire en 2008, il ne regardera plus jamais vers l'institution régionale, et se tournera même vers le département, quittant la mairie et devenant Président du Conseil général de Corrèze, jusqu'à être élu à l'Élysée. Son parcours est significatif de sa propre perception des échelons de la décentralisation, à l'époque. Bien qu'élu deux fois à la région, disposant d'une stature nationale, il ne se précipite pas pour diriger le Limousin et privilégie l'ancrage corrézien. Pour lui, la région ne prévaut pas.

⁷² Une fonction qu'il occupe entre 1997 et 2008.

⁷³ Journal Sud Ouest, 06/10/2022.

À droite, des élus ne cachent pas non plus leur aversion pour l'institution régionale. Michel Debré va jusqu'à employer l'expression « *intégrisme décentralisateur* »⁷⁴. Dans les Pyrénées-Atlantiques, principal département ancré à droite en Aquitaine, aucun grand élu n'affiche une volonté prégnante de siéger à Bordeaux, si ce n'est François Bayrou, sèchement battu dans une querelle des droites en 2004. *A contrario*, le Béarnais siège sans discontinuer au Conseil général, de 1982 à 2008, institution qu'il préside en 1989 et 2008.

Dans la même lignée, Michèle Alliot-Marie présente un parcours qui montre un regard distant envers la région. Personnalité majeure, comme son père, de la vie politique du Pays basque, elle est élue député dès 1986, conseillère générale en 1995, mais aussi et surtout maire de Saint-Jean de Luz de 1995 à 2002. Elle ne cache pas sa distance avec l'institution régionale, pourtant alors gouvernée par son camp, et plaide pour une région « Béarn-Bigorre-Basque »⁷⁵. Ministre de l'Intérieur sous la présidence de Nicolas Sarkozy, elle se préoccupera peu du sort des collectivités territoriales.

À droite comme à gauche, la région est donc loin de faire l'unanimité, notamment auprès d'élus privilégiant une approche de l'ancrage local basée sur les collectivités plus anciennes que sont les échelons municipaux et départementaux. Cela ne l'empêche pas d'occuper une place croissante dans le jeu politique.

b) Une région qui s'impose malgré tout.

Face à ces fortes personnalités qui affichent ouvertement une certaine défiance envers la région, d'autres postures marquent bien le rôle croissant de celle-ci dans le débat public. Au-delà de Jean-Pierre Raffarin, la collectivité régionale est également incarnée par des Présidents de région connus et reconnus, notamment en dehors du périmètre néo-aquitain. Il en est ainsi de Valéry Giscard d'Estaing, à la tête de l'Auvergne de 1986 à 2004. Si la longueur de son mandat est déjà gage de son attachement à cet échelon, il est en plus Président de l'Association des élus régionaux entre 1992 et 1998. Dans bien des territoires, d'anciens ministres commencent à entrevoir cet échelon comme un objectif et cherchent à s'y ancrer.

⁷⁴ Maurice Agulhon, *La France de 1848 à nos jours*, Paris, Armand Colin, 2008.

⁷⁵ Elle fait ici échos au projet défendu par Michel Inchauspé, reprenant lui-même l'idée d'une région « Pays de l'Adour ». Tout cela a déjà été évoqué en partie 1. Pour rappel, cf. Annexe II. 2.3.

En Midi-Pyrénées, c'est le cas de Martin Malvy, proche de François Mitterrand et qui, après s'être fait élire à la tête de la région en 1998, privilégie durablement cet échelon, qu'il dirige jusqu'en 2015 en refusant un retour vers des responsabilités nationales. Du côté de la région PACA, nous retrouvons Michel Vauzelle, ancien Garde des Sceaux, Président de Commission à l'Assemblée ou encore Porte-parole de la Présidence de la République, qui occupe la tête de l'exécutif régional pendant la même période. En Rhône-Alpes, la succession de deux figures nationales, Charles Million à droite, puis Jean-Jacques Queyranne à gauche à partir de 2004, vient confirmer l'intérêt régional de ces grands élus. Nous retrouvons ici des dynamiques similaires à celle déjà observée précédemment en Poitou-Charentes avec Ségolène Royal.

Ces personnalités, par le poids politique qu'elles représentent, donnent à l'institution une place renouvelée et de premier ordre.

L'ensemble de ces parcours concernant des figures de premier plan fait échos aux propos successifs du Premier ministre Raffarin, appelant de ses vœux un placement de la région au cœur de « son » acte II de la décentralisation.

Dans ses discours, dont plusieurs cités plus haut, le chef du gouvernement en veut avant tout pour preuve l'importance des contrats de plan État/région, qui sont selon lui le cœur de l'action de l'institution régionale et qui visent à coordonner les liens entre l'État et l'ensemble des collectivités. « *Cet ample mouvement de décentralisation permettra une nouvelle distribution des rôles en repensant de manière innovante la relation État-région pour plus de cohérence et plus d'efficacité* »⁷⁶. Il prend pour exemple les actions menées dans l'ensemble des régions françaises depuis 1986, suggérant un lien de subordination entre la région et les acteurs : « pays » nouvellement créés, départements, communautés de communes ou communes. Cet état de fait serait alors justifié par le volet programmatique de la région qui se place dans la durée, dans un rôle alors plus ambitieux que celui d'autres collectivités qui sont davantage dans l'action quotidienne.

En Aquitaine, Alain Rousset fait totalement sien ce raisonnement, qu'il illustre par cette phrase devenu emblématique de cette pensée : « *on coupe le ruban d'une salle polyvalente, mais pas d'une politique d'innovation* »⁷⁷. Par cette distinction d'action, une

⁷⁶ Déclaration de politique générale de M. Jean-Pierre Raffarin, Premier ministre, devant l'Assemblée nationale, le 3 juillet 2002.

⁷⁷ Jean Viard et Alain Rousset, *op. cit.*

hiérarchie est implicitement instaurée entre les échelons territoriaux, au sommet de laquelle la région doit prendre sa place.

Enfin, la poursuite et la consolidation progressives de la construction européenne sont elles aussi un argument en faveur de la régionalisation. Bien qu'il puisse également être utilisé par ses détracteurs, il peut tout à fait faire pencher la balance pour la région. En effet, dans le cadre d'un État membre d'une Union Européenne vouée à s'établir dans la durée et à être confortée, pourquoi se priver de régions puissantes, à dimension européenne, comme c'est le cas dans certains pays voisins ? Jean-Pierre Raffarin s'appuie sur ce point dans son raisonnement : « *Il faut le faire, je crois, avec le fait régional, qui a fait ses preuves en Europe* »⁷⁸.

D'ailleurs, ce sont bien les régions qui reçoivent les fonds FEDER (Fonds Européens de Développement Régional), les dotant de moyens conséquents. Si ceux-ci ont été créés en 1976, ils voient leur rôle se renforcer à la fin du siècle, notamment avec la signature du Traité de Maastricht en 1992 et son application l'année suivante. En 1996, un rapport du Sénat constate qu'ils occupent 34% du budget communautaire et sont gérés, en France, par les régions. Dans la continuité, un document du Conseil régional aquitain nous fait ainsi savoir qu'entre 2000 et 2006, « *l'Aquitaine aura bénéficié de 700 millions d'euros au titre de cette politique européenne* ». L'information paraît dans une rubrique « *Les régions, acteurs de l'Union européenne* »⁷⁹, dont le titre illustre bien le caractère fondamental que revêt ce sujet.

Dans ce sens, plusieurs élus ayant siégé au sein de Conseil régionaux lors de ces réflexions et de ces changements législatifs sont favorables à une telle orientation. Il en est ainsi pour René Ricarrère, élu d'Orthez et conseiller régional depuis 1986, se qualifiant, en tant « *qu'européen convaincu* », de « *partisan des États-Unis d'Europe* »⁸⁰. Colette Capdevielle espère que ses enfants connaîtront « *une Europe des régions, avec des régions fortes dans une Europe forte* »⁸¹. François Maitia, dont nous avons souligné l'implication dans la gestion des fonds européens, est présenté dans une source de diffusion régionale

⁷⁸ Déclaration de M. Jean-Pierre Raffarin, Premier ministre, sur le projet de donner à la région un "rôle pivot" et de développer la solidarité des territoires, notamment dans une perspective européenne, Paris, le 23 janvier 2003.

⁷⁹ ACRNA, 3321W. Journal d'information « L'Aquitaine », décembre 2005.

⁸⁰ Ricarrère René, entretien cité.

⁸¹ Capdevielle Colette, entretien cité.

comme « *Basque et Européen* »⁸². Alain Rousset insiste lui-même régulièrement sur ce point, comme en attestent, à nouveau, les canaux de communication de la région Aquitaine. Il accorde une importance toute particulière à la coopération interrégionale qu'elle permet, et qu'il qualifie de « *manière de construire l'Europe de demain* »⁸³.

Le contexte du début des années 2000 est donc plutôt positif pour la région. Alors qu'elle prend toute sa place dans le débat public, des figures politiques y occupent des fonctions importantes et participent ainsi à une accentuation de la régionalisation. Dans les faits, l'évolution institutionnelle semble elle aussi plaider sa cause.

2. Une action régionale vouée à s'élargir.

L'acte II de la décentralisation satisfait certains élus. Effectivement, dans les discussions que nous avons pu avoir autour de la question du pouvoir régional et de l'inscription de la collectivité dans un système décentralisé, il est régulièrement présenté comme une étape non négligeable.

Un des témoins vante cette période : « *On a fait d'énormes progrès en matière de décentralisation. Tout cela s'est formidablement développé, jusqu'aux années 2008/2010* »⁸⁴. Se définissant toujours comme « *un girondin convaincu* », il met de la sorte en avant une continuité décentralisatrice sur plus de vingt ans, incarnée par ces deux actes successifs.

Max Brisson, se désignant également comme girondin et donc fervent soutien d'une décentralisation aboutie, juge ainsi que cet acte II transforme l'action régionale. Il le qualifie comme un « *acte fort* », soulignant que jusqu'alors la région disposait de compétences, certes, mais « *ne jouait pas son rôle* »⁸⁵.

Dans les faits, il est vrai que la réforme constitutionnelle élargit les compétences du Conseil régional. Nous tâcherons ici de les présenter, avant d'entrer dans le détail du ressenti des élus quant à ces transferts. Plusieurs domaines d'intervention sont concernés.

⁸² ACRNA, 3321W. Journal d'information « L'Aquitaine ».

⁸³ ACRNA, 3321W. Journal d'information « L'Aquitaine », décembre 2005.

⁸⁴ Citation anonyme extraite d'un entretien.

⁸⁵ Brisson Max, entretien cité.

Le développement économique, d'abord, avec le renforcement du rôle de coordination de la région. Au niveau de la formation professionnelle, elle définit et met désormais en œuvre la politique d'apprentissage et de formation professionnelle des adultes en recherche d'emploi. Pour les transports, les collectivités territoriales peuvent à présent prendre en charge la création et la gestion des aéroports, à l'exception de ceux d'intérêt national ou international. Ensuite, concernant le logement social, la loi prévoit le transfert à ces mêmes collectivités des responsabilités relatives aux politiques de l'habitat, l'État ne conservant qu'un rôle de « *garant de la solidarité nationale* ». Enfin, dans les domaines de l'éducation et de la culture, les personnels techniciens et ouvriers de service (TOS) des collèges et lycées sont recrutés et gérés par la collectivité dont ils relèvent, et donc respectivement par les départements et les régions. La propriété des immeubles protégés au titre des moments historiques appartenant à l'État peut également, sur demande des collectivités, leur être transférée.

Concrètement, l'acte II de la décentralisation est un fer de lance pour l'affirmation de la région sur un plan économique. N'occupant qu'une part minoritaire de ses investissements, ce domaine devient progressivement un point fort de la politique publique régionale. En 1991, elle n'est pas mentionnée dans le budget aquitain⁸⁶, alors qu'en 2007, elle est le troisième pôle de dépenses⁸⁷. L'aide au développement économique se traduit essentiellement par des aides aux entreprises ou aux organisations permettant la création d'emploi. Dès lors, la quantité considérable de personnes directement éligibles à ces subventions renforce l'étendue de l'action régionale, et par la même l'identification dont elle bénéficie auprès de la population.

Les candidats de 2004 en font une priorité. Le premier point du programme de François Bayrou est « *un contrat premier emploi* »⁸⁸ pour les jeunes, alors que Xavier Darcos le place en tête de ses priorités « *L'emploi avant tout* »⁸⁹.

⁸⁶ ACRNA, 3321W. Budget de 1991.

⁸⁷ ACRNA, 3321W. Budget de 2007.

⁸⁸ PS64, non classée. Profession de foi de François Bayrou, élections régionales de 2004. Annexe IV. 2.1.12.

⁸⁹ PS64, non classée. Profession de foi de Xavier Darcos, élections régionales de 2004. Annexe IV. 2.1.14.

Alain Rousset est dans la même lignée : « *La priorité, l'emploi* ». Il la conserve une fois élu. En 2005, une des lettres aux Aquitains qu'il rédige pour chaque numéro du journal d'information du Conseil régional prend ce titre : « *L'emploi, cœur de métier de la région* »⁹⁰. Bien que la loi ne lui ait pour l'instant pas accordé ce rôle, il l'élève au-dessus des autres collectivités pour cette compétence : « *Elle assume son rôle de chef de file économique à l'échelon territorial. Chef de file, pilote, mais pas seule* ». Il conclut : « *l'Aquitaine avance dans cette nouvelle étape de l'affirmation du fait régional : réussir le mariage de la justice sociale et de l'innovation* »⁹¹.

Pour Michel Veunac, conseiller régional élu en 2010, elle est la collectivité « *qui a la vision la plus claire de ce qu'est l'économie régionale et de la façon dont il faut la guider et la construire* »⁹². Nicole Péry confirme : « *Il y a des sujets tels que l'économie pour lesquels la région est le bon échelon* »⁹³.

Ensuite, l'action régionale dans le domaine de la formation professionnelle et de l'éducation est confortée comme un pilier de la politique des Conseils régionaux. Les professions de foi de 2004 le démontrent, la jeunesse étant le premier point de celle de François Bayrou et le second pour Alain Rousset.

Ensuite, plusieurs lettres aux Aquitains signées de la main du Président Rousset y font mention. L'une d'elles, consacrée à l'orientation, met en valeur la création « *d'un institut régional de l'orientation et des métiers* »⁹⁴. Une autre évoque l'instauration d'un « *passport aquitain pour la formation* »⁹⁵. Nous le mesurons peut-être encore à plus forte raison dans la rubrique « *Parole aux élus* », au sein de laquelle chaque groupe a la possibilité de s'exprimer sur un sujet. La fréquence de ces questions est ici notable.

Colette Capdevielle, élue au tournant des années 2000, fait le lien avec la compétence citée précédemment et le travail du Président Rousset, dont elle soutenait l'exécutif en tant que membre de la majorité, qui a selon elle permis : « *d'identifier la région comme le partenaire en matière économique et en matière de formation* »⁹⁶.

⁹⁰ ACRNA, 3321W. Journal d'information « L'Aquitaine ».

⁹¹ ACRNA, 3321W. Journal d'information « L'Aquitaine ».

⁹² Veunac Michel, entretien cité.

⁹³ Péry Nicole, entretien cité.

⁹⁴ ACRNA, 3321W. Journal d'information « L'Aquitaine ».

⁹⁵ *Idem*.

⁹⁶ Capdevielle Colette, entretien cité.

Aussi, la région poursuit son investissement du champ de l'aménagement du territoire. C'est par exemple en 2002 qu'a lieu le lancement de la démarche de mise en place du Schéma Régional d'Aménagement du territoire, avec un calendrier précis établi sur deux ans⁹⁷.

Enfin, l'action régionale est confortée dans son intervention sur les transports, ce qui se traduit par la poursuite de ses investissements dans les TER notamment. Alain Rousset en fait mention dans sa lettre « *TER : la qualité du service public est en jeu* »⁹⁸. Alors qu'elle est devenue l'autorité organisatrice des transports ferroviaires régionaux, la région s'est fixée comme objectif « *un renouvellement de 100% du matériel roulant, une modernisation de la moitié des gares et un développement de 30% des dessertes* »⁹⁹. Selon le Président, 2/3 des objectifs sont déjà remplis en 2007.

Finalement, Frédéric Nihous, élu en 2010 en Aquitaine, conclut parfaitement cette énumération : « *En termes de compétences, il y a ce qu'il faut : économie, formation, apprentissage, transports* »¹⁰⁰.

Traduction de cette affirmation de la région, les budgets régionaux sont en hausse. En 2008, le cap du milliard d'euros de dépenses est franchi pour la première fois de l'histoire de l'Aquitaine. Rappelons qu'en 1986, elles atteignaient une valeur de 283 millions d'euros, après conversion. En l'espace de vingt ans, le budget a donc quadruplé. Au tournant de l'an 2000, il dépassait encore à peine la barre des 700 millions.

⁹⁷ ACRNA, 3321W. Journal d'information « L'Aquitaine ».

⁹⁸ *Idem.*

⁹⁹ *Idem.*

¹⁰⁰ Nihous Frédéric, 17/05/2022 (entretien de l'auteur).

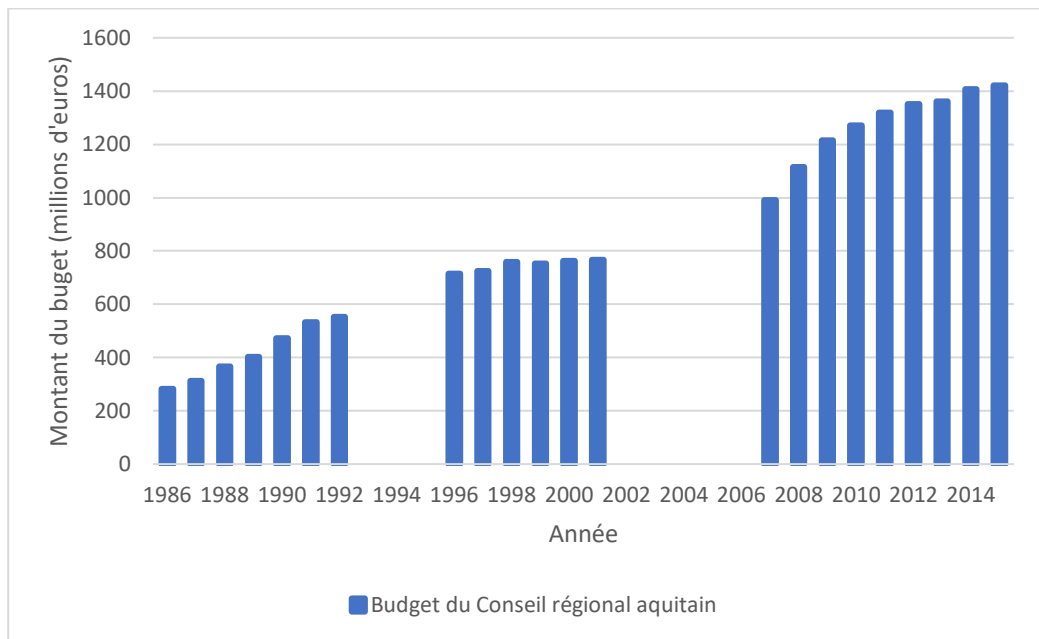


Figure 19 : Évolution du budget annuel du Conseil régional aquitain¹⁰¹.

Alors que la hausse marque une stagnation nette à la fin des années 1990, les années 2000 permettent un nouvel élan. Nous observons des tendances similaires en Poitou-Charentes et dans le Limousin, en dépit de données moins nombreuses.

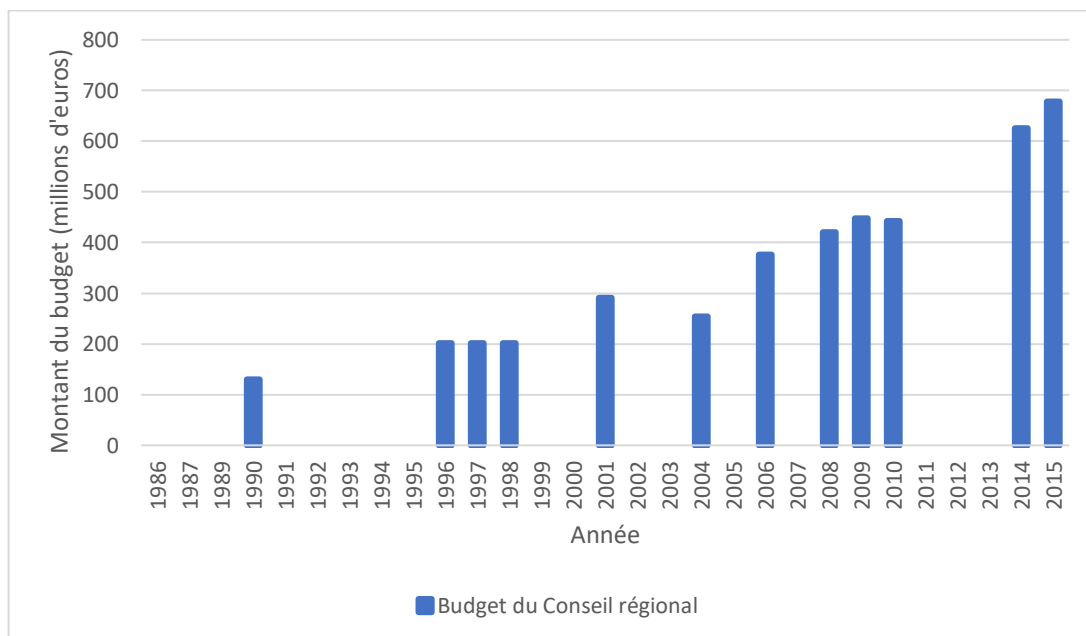


Figure 20 : Évolution du budget annuel du Conseil régional limousin¹⁰².

¹⁰¹ Annexe I. 13.1. Évolution du budget annuel du Conseil régional aquitain.

¹⁰² Annexe I. 13.2. Évolution du budget annuel du Conseil régional limousin.

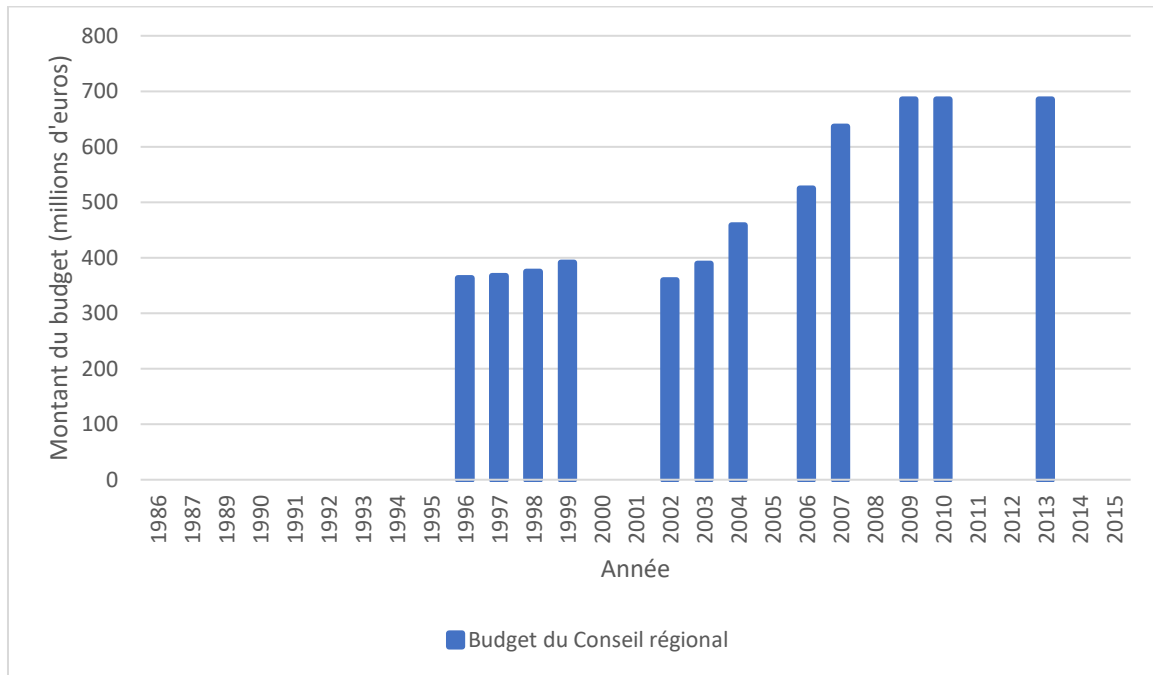


Figure 21 : Évolution du budget annuel du Conseil régional picto-charentais¹⁰³.

Enfin, et c'est là un point non négligeable, la région poursuit le développement d'une action territoriale en dehors du cadre étatique plus classique, au travers par exemple d'une coopération interrégionale. De la sorte, et avant-même les élections de 2004, les sections de parti et personnalités politiques des régions Poitou-Charentes, Limousin et du Centre s'entendent pour la création d'un futur partenariat de développement interrégional. La vague rose qui s'ensuit plaçant à chacune de leur Présidence un homme ou une femme de gauche, ce partenariat peut très vite trouver une application concrète. Cela se traduit, en l'espèce, par une visite commune au lendemain des passations de pouvoir¹⁰⁴.

Dans le cadre de l'affirmation d'une gouvernance régionale, c'est un point central. Pouvant se passer d'une structure étatique jusqu'à peu omniprésente et omnipotente, ces accords entre collectivités régionales démontrent leur volonté de s'unir, de coopérer et de se développer ensemble.

¹⁰³ Annexe I. 13.3. Évolution du budget annuel du Conseil régional picto-charentais.

¹⁰⁴ Archives de l'INA, « Ségolène Royal à la tête de la région Poitou ». <https://www.ina.fr/ina-eclairage-actu/video/2533076001010/elections-regionales-segolene-royal-a-la-tete-de-la-region-poitou>.

Le discours de victoire de Ségolène Royal est d'ailleurs un véritable plaidoyer pour la régionalisation dans un système politique français jugé ici dépassé : « *La France des régions, c'est maintenant ! Nous pouvons, en région, réparer les désordres nationaux et combler le déficit d'humanité dont la France souffre depuis deux ans* »¹⁰⁵.

Le parcours national qu'elle effectue après cette déclaration, ainsi que sa réélection en Poitou-Charentes, dénotent à la fois d'une capacité d'incarnation du pouvoir qu'elle exerce à la tête de la région à partir de là, et de sa capacité à l'inscrire dans la durée.

La gouvernance régionale n'est donc pas un vain mot. Elle est bien réelle en ce début de siècle, et la dynamique autour des Conseils régionaux le confirme. L'acte II de la décentralisation accentue donc encore davantage cet état de fait, à la fois dans le débat public et sur le terrain plus concret, dès le lendemain de l'élection de 2004, la première qui se déroule à la suite de cette réforme d'envergure.

Pour autant, et comme souvent depuis le début de notre propos, il est nécessaire d'apporter une nuance. Au regard précis des faits sur un plus temps long, au cours de la décennie 2000, il semble que les conséquences de cette dynamique paraissant pourtant favorable soient en réalité assez limitées aux yeux de certains conseillers régionaux. Pour elles et eux, la gouvernance régionale demeure imparfaite.

B. Les limites d'une gouvernance à parfaire.

Si la dynamique régionale se traduit dans les débats autour de la réalisation de cette réforme constitutionnelle de la décentralisation, elle doit effectivement être nuancée. En effet, au-delà des discussions, il y a l'épreuve concrète des faits. Celle-ci est plus sévère, et met en lumière une relativisation de l'affirmation politique régionale. Aussi, elle démontre que l'élu régional, au même titre que ses collègues élus dans les communes ou les départements, est toujours un des grands oubliés de cette nouvelle étape décentralisatrice. Ce *statu quo* le situe dans une situation d'inconfort, et de « non-identification » ou « mal identification » par les citoyens, vécue comme un manque cruel de reconnaissance par nombre d'entre eux.

¹⁰⁵ Archives de l'INA, « Ségolène Royal à la tête de la région Poitou ».

1. Un essor de la gouvernance régionale à relativiser.

D'abord, la région n'obtient pas le statut de cheffe de file des collectivités territoriales. Nous avons présenté la simple évocation dans le débat public de cette possibilité comme une avancée, il n'en est finalement rien. Le Sénat, représentant des élus locaux et donc très largement composé de conseillers départementaux, a absolument tenu à défendre cette collectivité historique et a refusé d'instaurer un rapport hiérarchique avec la région, dans la lignée de la volonté exprimée lors de l'acte I et des lois Defferre. Une tribune de l'ensemble des Présidents de Conseils généraux paraît notamment en ce sens le 30 octobre 2002, dans *La Croix*¹⁰⁶. Dès lors, l'affirmation politique de la région, certes réelle dans le champ politique, est symboliquement bloquée par la chambre haute. La loi portée par Jean-Pierre Raffarin n'apporte donc, sur ce point, aucune évolution majeure à la législation déjà effective. L'essayiste Nicolas Bouzou exprime la déception des partisans de ce changement : « *L'acte II de la décentralisation s'est avéré un peu décevant car il n'a pas réussi à imposer la région comme cheffe de file* »¹⁰⁷.

Aussi, l'expérimentation attribuée à l'ensemble des collectivités semble peu efficiente. Martin Malvy, ancien Président de la région Midi-Pyrénées, juge qu'elle a été trop encadrée, et les faits semblent lui donner raison. En effet, dans les entretiens que nous avons réalisés, et notamment avec des personnes siégeant à cette époque, il n'est quasiment jamais fait mention de cette possibilité. Sur 52 entretiens dans les Pyrénées-Atlantiques, seuls quatre élus ont mentionné le mot, dont un pour un sujet différent, et un second pour en déplorer l'absence. Il en est de même pour le référendum local, présenté comme une mesure majeure d'autonomisation des collectivités décentralisées. Il n'est, pour le coup, jamais mentionné par un ou une élue ayant occupé un siège à la région depuis 2004. L'autonomie financière doit également être relativisée. D'abord, elle intervient en remplacement d'une autonomie fiscale beaucoup plus propice à une action d'initiative propre de la part de la collectivité. Dans les faits, elle a permis d'instaurer, selon Martin Malvy, « *une nouvelle tutelle sur les régions* »¹⁰⁸, sans donc se réaliser pleinement¹⁰⁹.

¹⁰⁶ Les 96 prennent la parole, *La Croix*, 30/10/2002.

¹⁰⁷ Martin Malvy et Nicolas Bouzou, *op. cit.* .

¹⁰⁸ *Ibid.*

¹⁰⁹ Marion Paoletti, *op. cit.*

Les élus rencontrés vont aussi dans le même sens. Citons par exemple Jean Gougy, qui considère que « *la région a des moyens limités sur le plan financier* »¹¹⁰. Florent Lacarrère atteste : « *leurs moyens financiers sont totalement insuffisants* »¹¹¹. En 2005, la part régionale dans la fiscalité locale n'est que de 6%, faisant bondir Alain Rousset : « *la faible part traduit le peu de cas que l'on fait de nos régions* »¹¹².

Nous avons également remarqué une hausse des budgets, et un relatif élargissement des compétences, avec une appropriation accrue de l'action économique par la collectivité régionale. Qu'en est-il en comparaison avec des pays voisins, souvent cités pour exemple par les élus, notamment dans les Pyrénées-Atlantiques ?¹¹³ Qu'en est-il, plus simplement, d'une comparaison avec d'autres collectivités françaises ? Alors que le budget aquitain ne dépasse la barre du milliard d'euro qu'en 2008, celui du seul département de la Gironde l'a déjà dépassé en 2005¹¹⁴. Ainsi, en 2009, son budget est toujours plus important que celui de l'Aquitaine (1,4 contre 1,2 Milliards). La même année, le Limousin a un budget de 447,9 millions, contre 385,2 millions pour la Haute-Vienne, le département hébergeant la capitale régionale¹¹⁵. La différence penche ici en faveur de la région, mais n'est pas considérable. La hausse des budgets régionaux, bien réelle, n'est donc pas si impressionnante et souffre cruellement de comparaisons en sa défaveur.

Enfin, alors que le premier acte lui octroyait des compétences claires, celui-ci n'opère pas de transfert conséquent. Aucune nouvelle compétence significative ne permet à la région d'enrayer la dynamique négative d'identification, d'établir une image plus proche des citoyens ou du quotidien.

Le partage des compétences, introduit plus haut comme une faiblesse importante de la décentralisation, ne règle pas la question des doublons entre échelons administratifs qui persistent. Pour preuve, Ségolène Royal elle-même définit cette problématique comme un

¹¹⁰ Gougy Jean, entretien cité.

¹¹¹ Lacarrère Florent, entretien cité.

¹¹² ACRNA, 3321W. Lettre aux aquitains, 2005. Annexe IV. 1.2.6.

¹¹³ Dans ce département frontalier, mais pas que, des élus s'appuient en effet sur cette comparaison. Il faut tout de même préciser que leur idée n'est pas forcément de transposer ces modèles, appliqués en l'espèce à des pays au fonctionnement différent de celui de la France.

¹¹⁴ « Gironde. Avec un budget primitif de 1,045 milliard d'euros Le département accroît ses investissements de 17% », Le Moniteur (en ligne), 18/02/2005.

¹¹⁵ « Limousin. Budget 2009 : Le budget de la Haute-Vienne en hausse malgré la crise », La Gazette des Communes (en ligne), 23/02/2009.

handicap considérable à un aboutissement de la décentralisation en France. Lors d'un discours de campagne, en 2007, elle promet ainsi une loi pour « *faire en sorte que chaque collectivité soit au clair sur ses responsabilités pour éviter les double emplois, les gaspillages, les chevauchements de compétences* »¹¹⁶. Nous ne sommes là que quelques années après l'entrée en vigueur de la réforme constitutionnelle. En faire un argument de campagne dénote bien du travail qui demeure à réaliser.

En Aquitaine, le Conseil régional pointe, dès juin 2004, « *le danger et l'insuffisance* » des textes de la réforme Raffarin. Alain Rousset est extrêmement sévère avec elle, allant jusqu'à la qualifier de « *pauvre loi* » ! Il la dénonce également au titre de Président de l'Assemblée des régions de France, qui déplore des transferts non souhaités, comme celui du personnel non enseignant des lycées auquel elle est « *totalelement opposée* », et réclame à l'inverse une « *une clarification des compétences* »¹¹⁷. Elle craint aussi un non-respect des contrats de plan, une problématique que l'on constate parfaitement, à l'ouvrage, dans les archives de la région Aquitaine. Un article du journal régional titre « *la décentralisation en panne* », à cause d'un État qui « *ne tient pas ses promesses* »¹¹⁸.

De façon globale, les observateurs paraissent également critiques vis-à-vis d'une réforme dont la promesse et le débat qui l'entouraient semblaient prometteurs. Stéphane Cadiou considère qu'elle est décevante dans sa globalité¹¹⁹, alors que Jean-Marc Ohnet, le rejoignant, expose la nécessité d'un « *nouveau paradigme* »¹²⁰.

Nombre d'élus partagent cet avis. David Grosclaude, élu en 2010, considère qu'avec les lois Deferre, « *on est monté d'un écran* », mais « *qu'on est redescendu après* »¹²¹. Jean Gougy qualifie de « *petit* »¹²² l'avancement obtenu avec ce nouvel acte, alors que Colette Capdevielle répond à une question sur le sujet en déplorant : « *On avance lentement, trop doucement* »¹²³.

¹¹⁶ « Ségolène Royal promet une nouvelle étape de décentralisation pour clarifier les compétences », La Gazette des Communes (en ligne), 13/03/2007.

¹¹⁷ « Les présidents de région cherchent à se faire entendre de Matignon », Les Echos (en ligne), 13/05/2004.

¹¹⁸ ACRNA, 3321 W. Journal l'Aquitaine. Annexe IV. 1.2.8.

¹¹⁹ Stéphane Cadiou, *op. cit.*

¹²⁰ Jacques Palard et Bernard Gagnon, *op. cit.*

¹²¹ Grosclaude David, entretien cité.

¹²² Gougy Jean, entretien cité.

¹²³ Capdevielle Colette, entretien cité.

La collectivité, dans sa personnalité propre et l'action qu'elle mène, n'est donc finalement que peu impactée par les conséquences de ce nouveau volet décentralisateur. Favorable, dans un premier temps, à l'ancrage d'une réelle gouvernance régionale vingt ans après sa proclamation comme collectivité locale, les retombées concrètes sont plus nuancées.

Ainsi, en ce qui concerne les conseillers et conseillères régionaux en tant que tels, les évolutions sont quasiment inexistantes. Ils sont, en effet, les grands oubliés de cette réforme, ce qui favorise un vrai *statu quo* de leur situation pourtant peu flatteuse.

2. Un *statu quo* insatisfaisant pour l' élu régional.

Effectivement, la situation délicate dans laquelle est plongé l' élu régional¹²⁴ n'est pas réglée. Sans territoire fixe et disposant, notamment de ce fait, de peu d'identification, il ne bénéficie d'aucune avancée législative significative de sorte à y remédier.

D'abord, la persistance des doublons et le manque de clarification de l'action territoriale et de la répartition des compétences maintient les conséquences négatives générées par ces situations sur l'affirmation de l' élu régional dans le champ politique, et surtout vis-à-vis de l'électorat. Nous renvoyons aux témoignages d'élus cités dans les pages précédentes.

Concernant le territoire d'élection, ensuite, une tentative est initiée avec la loi de 1999. Le gouvernement Jospin tente alors de régionaliser l'élection, supprimant les cadres départementaux. Pour autant, la réforme constitutionnelle finalement adoptée annule cette initiative avant qu'elle n'ait pu entrer en vigueur lors de l'élection suivante, en 2004¹²⁵. Dès lors, les conseillers auraient été identifiés par rapport au seul périmètre administratif de la collectivité, et non plus en fonction de leurs départements respectifs, desquels ils continuent de tenir leur légitimité électorale.

C'est donc le *statu quo* qui prédomine quant aux périmètres électifs. La durée de mandat n'est pas non plus modifiée. Là encore, la loi de 1999 avait souhaité l'abaisser à cinq ans, une tentative abandonnée par le nouvel acte de décentralisation. Précisons que, du point de vue des élus, c'est loin d'être un sujet essentiel. Au moment d'évoquer des solutions pour

¹²⁴ Nous renvoyons aussi aux questionnements sur sa caractérisation d' élu local, qui ont clôturé la première partie de ce travail.

¹²⁵ Loi constitutionnelle n° 2003-276 du 28 mars 2003 relative à l'organisation décentralisée de la République.

améliorer la situation d'un conseiller régional peu reconnu, personne ne nous a effectivement fait mention d'une telle solution. La priorité, pour eux, n'est pas là.

À propos du cumul des mandats, autre source identifiée comme une perturbation de l'association de l'élu à sa collectivité¹²⁶, il n'est pas non plus limité. En outre, un cumul interdit par une loi des années 2000 est rétabli : celui de parlementaire européen et de Président d'exécutif local. Il ne touche donc qu'une portion infime des personnes siégeant au sein des Conseils régionaux, mais son rétablissement est tout de même significatif de l'orientation de la réforme à ce sujet : rien n'est mis en place pour la limitation du phénomène. Concernant le cumul dans la durée, il ne subit lui non plus aucune contrainte. Pourtant, comme le dit un rapport du Sénat, « *en France, on comprend bien que la question du cumul des mandats est indissociable de celle de la précarité et de la fragilité du statut de l'élu local* »¹²⁷.

Ce statut, de façon plus générale, est pour le moins incomplet. Les conseillers régionaux rejoignent sur ce point nombre de scientifiques ou d'observateurs de la politique locale. Le flou sur la visibilité de l'élu régional, cumulé à l'absence de statut de l'élu local, est un frein considérable à l'émergence d'une nouvelle classe politique. Une majorité s'accorde à reconnaître l'inexistence d'un réel statut, au-delà des quelques aménagements prévus. Sylviane Alaux, élue en 2004, souligne qu'il faudrait « *un vrai statut de l'élu* »¹²⁸, comme Marie-Pierre Cabanne, devenant conseillère régionale cette même année : « *On n'a pas de statut de l'élu* »¹²⁹. Or, ce n'est pas sans conséquences.

Effectivement, sans réglementation claire et précise autour de la fonction d'élu local, sans assurance de pouvoir exercer la fonction et éviter que cela ne soit préjudiciable en termes de retour à l'emploi, deux catégories socio-professionnelles seront toujours surreprésentées : les classes aisées qui n'ont pas à s'en soucier, ou des professions pour lesquelles l'aménagement de l'emploi du temps est beaucoup plus aisé, comme pour des agents de l'État ou du service public disposant d'une sûreté de l'emploi. Ce n'est pas un hasard si ces catégories socio-professionnelles sont surreprésentées au Conseil régional. D'ailleurs, après

¹²⁶ Nous renvoyons aux développements de la partie 1, comme aux annexes I. 7. et I. 8.

¹²⁷ Rapport d'information du Sénat n°256 (2006-2007), déposé le 21 février 2007.

¹²⁸ Alaux Sylviane, entretien cité.

¹²⁹ Cabanne Marie-Pierre, entretien cité.

les élections de 2004 et de 2010, les cadres et professions intellectuelles représentent toujours, dans les deux cas, 54% de la classe politique siégeant à Bordeaux¹³⁰. De même, pour ces deux mandatures, le taux de représentation des agriculteurs exploitants est stable à 6%. En revanche, à nouveau, aucun ouvrier n'est élu.

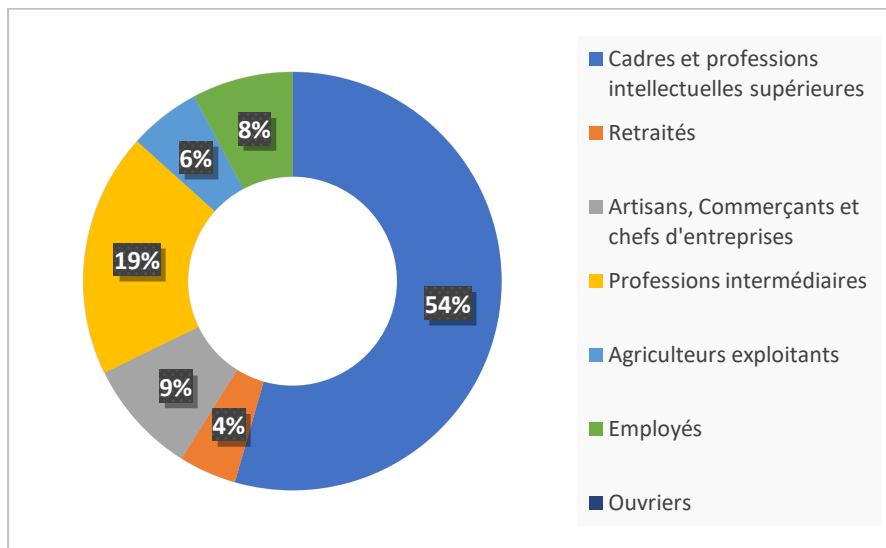


Figure 22 : Catégories socio-professionnelles du Conseil régional aquitain de 2004¹³¹.

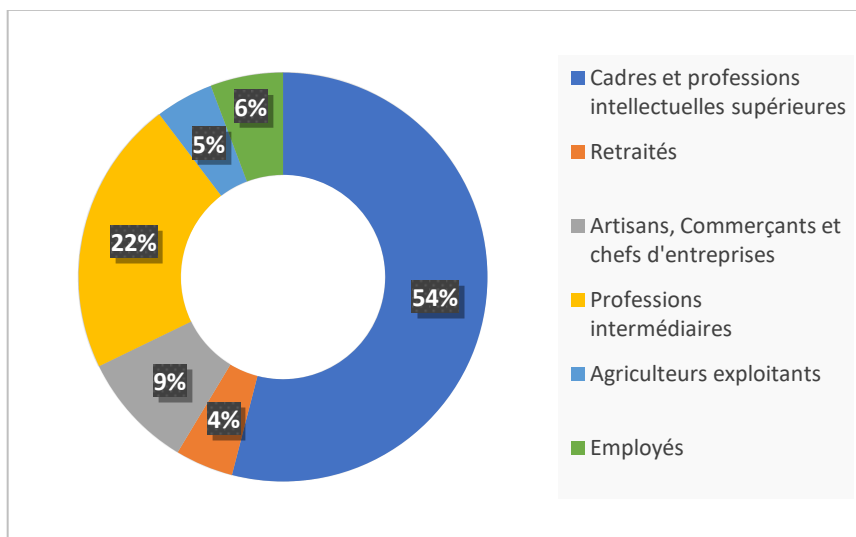


Figure 23 : Catégories socio-professionnelles du Conseil Régional aquitain de 2010¹³².

¹³⁰ Annexe I. 5. Catégories socio-professionnelles dans le Conseil régional aquitain.

¹³¹ *Idem.*

¹³² *Idem.*

Marie-Pierre Cabanne lie parfaitement cet état de fait aux faiblesses du statut de l' élu : *« Je trouve regrettable qu' on n' ait pas de statut de l' élu. C' est pour cela qu' il n' y a pas de représentation de toutes les catégories socio-professionnelles »*¹³³.

Dans la même lignée, Alice Leiciagueçahar déplore une conséquence en termes de renouvellement générationnel, invoquant un statut de l' élu *« qu' il faut travailler, pour que les jeunes puissent y aller »*¹³⁴. Colette Capdevielle fait également le lien avec la jeunesse et concède : *« C' est difficile pour des jeunes de tenir un engagement »*¹³⁵. Enfin, Émilie Dutoya poursuit dans ce sens : *« Le manque de statut de l' élu est un frein pour s' engager et s' impliquer. Il n' y a, à ce jour, aucun cadre juridique qui accompagne par exemple la reconversion des élus à la fin du mandat »*¹³⁶. Le rapport du Sénat préalablement cité ne dit pas autre chose : *« Confortons, renforçons et améliorons ce statut, le problème de la nécessité du cumul se résoudra de lui-même, de même d' ailleurs que celui de l' ouverture insuffisante des fonctions électives à toutes les catégories sociales de notre pays »*¹³⁷.

Le Président Alain Rousset est également de cet avis : *« Une nouvelle réflexion pour élaborer un statut de l' élu local est nécessaire (...). Si par professionnalisation on entend plus de travail lié aux nouvelles compétences, oui. Mais les rendez-vous électoraux sont là pour empêcher la pérennisation des fonctions. En politique, il n' y a heureusement pas de CDI ! »*.

Comme le confirment ces témoins ou acteurs de premier plan, la déficience française en matière de statut de l' élu local à cette époque nuit donc à une meilleure représentativité socio-professionnelle, ainsi qu' à un renouvellement générationnel, déjà délicat à mettre en œuvre¹³⁸.

De plus, cet argument prend d' autant plus d' importance pour le Conseil régional, notamment par rapport aux collectivités locales à périmètre plus restreint. En effet, plus ce dernier est vaste, plus les déplacements que le conseiller est amené à réaliser sont conséquents, et donc énergivores. Les Assemblées Plénières ou réunions de Commissions, prenant place de façon systématique dans les capitales régionales, nécessitent par exemple un temps de trajet considérable selon le lieu d' origine du conseiller ou de la conseillère. Un élu d' une vallée béarnaise doit par exemple compter au moins 3h de trajet pour se rendre à

¹³³ Cabanne Marie-Pierre, entretien cité.

¹³⁴ Leiciagueçahar Alice, 16/11/2021 (entretien de l' auteur).

¹³⁵ Capdevielle Colette, entretien cité.

¹³⁶ Dutoya Émilie, 19/05/2022 (entretien de l' auteur).

¹³⁷ Rapport d' information du Sénat n°256 (2006-2007), déposé le 21 février 2007.

¹³⁸ En effet, rappelons nos constatations précédentes sur l' émergence de carrière régionales, peu enclines à un nouveau accru de la classe politique qui siège à la région.

Bordeaux en voiture, sans compter, bien sûr, le temps éventuellement perdu dans les embouteillages bordelais. Si cela peut paraître un détail, il ne l'est pas pour les élus ayant vécu cette situation. Plusieurs le relatent comme une contrainte significative. Jean-Jacques Cazaurang ou Guy Eneco, deux élus originaires de territoires ruraux des Pyrénées-Atlantiques, département le plus distant de Bordeaux, mettent en exergue cette difficulté à conjuguer un emploi du temps professionnel et les impératifs d' élu régional. L'un d'eux avoue d'ailleurs que sa santé en a pâti¹³⁹.

En ce sens, un statut de l' élu assurant par exemple des mécanismes de garantie de retour à l'emploi après l'exercice d'un mandat serait indéniablement une avancée pour un renouvellement de la classe politique, ouvrant la fonction à des catégories socio-professionnelles largement sous-représentées du fait de l'impossibilité pour elles de couvrir cette éventualité, sans devoir renoncer à un emploi qu'elles ne sont pas assurées de retrouver ensuite. Sandrine Derville, par exemple, souligne que « *le mandat ne soit pas un renoncement à l'activité professionnelle* »¹⁴⁰. Max Brisson rejoint le constat, et déplore l'absence de statut, notamment « *en termes de reconversion* »¹⁴¹. Il soulève un point intéressant : le retour à l'emploi ne signifie pas nécessairement un retour au même emploi. Le mandat pourrait ici être considéré comme une expérience formatrice, et favoriser l'accès à une nouvelle carrière.

En tout cas, la grande majorité des élus interrogés et ayant siégé entre 2004 et 2015 reconnaît que la fonction de l' élu régional gagnerait ainsi en visibilité.

L'acte II de la décentralisation, au même titre que le premier, est donc tout à fait décevant en la matière. L'immobilisme dont il fait preuve est en l'espèce totalement handicapant, puisqu'il empêche de remédier à une situation pourtant clairement identifiée comme problématique dans les premières mandatures. En effet, si les personnes élues à cette période nous confient ce type de témoignages, c'est bien que la problématique est nommée. Pour autant, aucune solution convenable ne lui est apportée. Sur ce point, la réforme Raffarin est jugée très décevante. De fait, cela reste un obstacle considérable pour franchir une nouvelle étape de la décentralisation, qui était pourtant source de promesses et d'attentes relativement fortes de la part des élus régionaux.

¹³⁹ Cazaurang Jean-Jacques et Eneco Guy, entretiens cités.

¹⁴⁰ Derville Sandrine, entretien cité.

¹⁴¹ Brisson Max, entretien cité.

* * *

Finalement, le bilan de cette réforme constitutionnelle est mitigé. Certes, elle a permis à la région de franchir un cap dans son affranchissement, et dans la mise en place d'une gouvernance affermie. Parce qu'elle commence à s'imposer davantage dans le débat public, au détriment notamment d'un département plus souvent remis en cause, elle bénéficie d'une légitimation accrue, grâce notamment à une hausse continue de son budget.

Pour autant, la nuance est encore une fois de mise. Sur la durée, les avancées les plus conséquentes semblent en effet ne pas produire les effets escomptés. Au-delà d'un élargissement de son action, les domaines d'intervention demeurent sensiblement les mêmes. Au niveau des compétences, la région n'est pas devenue la cheffe de file que la réforme prônait pourtant au départ. Enfin, l'absence d'un statut de l' élu local vient limiter la place et le rôle de l'institution aux yeux des électeurs. Les élus se disent toujours relativement éloignés des citoyens et peu visibles dans le champ politique par rapport aux élus de proximité, tout au moins dans ce qu'ils expriment de leur vécu. Alain Rousset, alors Président de l'Association des régions de France, est particulièrement sévère :

« Un coup d'arrêt a été porté sciemment à la décentralisation. Ou plutôt, la décentralisation y a perdu son âme. Elle s'est faite par défaut, l'Etat se retirant sur la pointe des pieds, se montrant incapable de se réformer, maintenant ses structures verticales, ajoutant de la complexité et des contrôles au lieu de libérer les énergies et la créativité. Le texte final a été de plus en plus confus et illisible. Par exemple, les régions ont beaucoup souffert de l'éclatement de la compétence du développement économique.

Avec l'Acte II, l'Etat garde une double commande et continue d'orchestrer la recentralisation des politiques publiques »¹⁴².

¹⁴² Rapport d'information du Sénat n°256 (2006-2007), déposé le 21 février 2007. « Être élu local aujourd'hui : adapter notre gouvernance locale au défi de la décentralisation ».

Chapitre 2 : Une dénotabilisation progressive du Conseil régional.

La consolidation du Conseil régional, dans la continuité de l'affirmation de la gouvernance régionale, se traduit par une évolution de la classe politique qui en compose les rangs.

Précisons que notre titre n'insinue pas que ces derniers sont jusqu'alors des lieux privilégiés pour les notables. Nous l'avons vu, la professionnalisation du personnel politique au cours du siècle dernier s'est plutôt faite à leur encontre, et la plupart voit d'ailleurs la construction régionale d'un mauvais œil. Ces derniers ont tout de même su s'adapter à cette nouvelle donne pour conserver une place de choix dans la politique locale contemporaine, et donc parfois au sein des hémicycles régionaux. Pour autant, nous ne saurions considérer le Conseil régional émergent comme un vecteur de notabilité. En revanche, il s'agit bien d'une institution composée d'élus tout à fait ancrés dans le système politique, comme l'illustrent certains profils de figures totalement implantées dans des fiefs départementaux et profitant de leur influence dans ces cadres pour accéder à la région.

Après le tournant des années 2000 et l'élection de 2004, deux évolutions semblent se dessiner. D'abord, la loi sur la parité a pour conséquence immédiate une arrivée massive de conseillères régionales. Nous interrogerons donc cette féminisation, au regard notamment du partage des responsabilités dans ces nouveaux Conseils régionaux, afin d'évaluer la façon dont elle est perçue par les premières concernées et de dépasser les seuls chiffres de la parité.

Parallèlement, nombre de personnalités politiques délaissent, en partie à cause de choix imposés par la limitation du cumul des mandats, une fonction à laquelle ils avaient pourtant candidaté et qui paraissait jusque-là importante à leurs yeux. Conjugué à la féminisation, ce phénomène permet-il l'arrivée à la région de profils nouveaux, et *in fine* l'émergence d'une classe politique régionale ? Comment les conseillers entrants s'intègrent-ils dans cette collectivité en construction ?

I. La féminisation de l'assemblée régionale.

Au début des années 2000, une féminisation de la région s'opère. Comparée aux autres collectivités territoriales, elle semble être à l'avant-garde de cette dynamique, présentant rapidement des listes et des assemblées quasiment égalitaires. Pour autant, cela ne doit pas occulter l'influence de la contrainte législative dans sa mise en place, - un tournant qui sera d'ailleurs particulièrement visible au cours de notre approche comparative -, et qui entraîne la persistance d'obstacles à l'établissement d'une égalité totale dans la répartition du pouvoir entre les conseillers et les conseillères de la région.

A. Un Conseil régional au féminin.

La parité en politique, enjeu fondamental en termes d'égal accès au pouvoir, voit sa situation évoluer grâce à la traduction dans la loi de la nécessité de son application. Le 6 juin 2000, la « *loi tendant à favoriser l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives* » est ainsi votée¹. Le tournant du XXI^e siècle sera-t-il celui de l'égalité en politique ? En tout cas, au niveau du Conseil régional, il permet la confirmation d'une tendance préexistante mais qui avait énormément de mal à s'imposer. La région devient rapidement une assemblée quasiment égalitaire, arborant presque un habit d'exemplarité en la matière.

1. Une assemblée politique égalitaire... ou presque.

Cette loi dite de la parité trouve une application directe à la région. Précisons avant tout qu'elle implique une obligation pour les formations politiques de présenter un nombre identique de femmes et d'hommes pour les élections municipales, les sénatoriales, les européennes, et bien sûr les régionales. Elle ne s'applique donc qu'aux scrutins de listes. Les élections générales ne sont pas concernées, comme les présidentielles, alors que la loi n'est qu'incitative pour les législatives. En outre, son non-respect n'entraîne qu'une retenue financière, et n'invalide en rien la candidature². Cela maintient donc totalement une possibilité de ne pas s'y conformer, surtout pour des mouvements politiques aux moyens économiques conséquents, lesquels ne seront impactés que dans une faible mesure par de potentielles amendes. Le rapport

¹ Loi constitutionnelle n° 99-569 du 8 juillet 1999, Legifrance.gouv.

² *Idem.*

d'information n° 552 du Sénat, présenté par Michèle André et déposé le 10 juin 2010, fait état du « caractère finalement peu efficace des pénalités financières imposées aux partis politiques »³. Ce bilan, dix ans plus tard, est donc peu flatteur quant à l'aspect contraignant de la loi.

Pour autant, l'application au moment des élections régionales est bien concrète. Jusque-là, la composition des listes dépendait des rapports de force intra-partisans, en lien avec les dominations idéologiques ou territoriales. Dans le cadre de ce schéma politique historiquement dominé par les hommes, qui occupent la plupart des fonctions de haut rang, les femmes politiques trouvaient difficilement une place de choix parmi les positions éligibles⁴. Cela s'est traduit par des données que nous avons déjà exposées, et une présence des femmes extrêmement faible au sein des premières assemblées régionales. Rappelons en effet qu'elles constituent moins de 10% des assemblées aquitaines de la fin de siècle. Un document interne à une formation politique fait état, pour l'élection de 1992, d'une revendication d'un groupe de militantes souhaitant une représentativité de 20% sur les listes⁵, employant le terme de « *quota* ». La parité paraissait alors encore bien loin.

En 1998, pour la troisième élection, une certaine dynamique semble s'enclencher, avec un pourcentage de 24,7% de conseillères en Aquitaine, et respectivement de 23,9 et 27,9% en Poitou-Charentes et en Limousin. La moyenne nationale, elle, se situe alors à 27,5%⁶. Ces trois pourcentages augmentent très légèrement au cours de la mandature à la faveur des remplacements, passant respectivement à 22,1% (-2,6), 27% (+3,1) et 28,5% (+0,6)⁷.

Désormais, cette compétition électorale doit totalement intégrer la nouvelle loi, sous peine de sanction économique. La constitution des listes est toujours soumise au même fonctionnement, et aux rapports de force qui demeurent bien ancrés.

³ Rapport d'information n° 552 (2009-2010) : *Projet de loi de réforme des collectivités territoriales : Il faut sauver la parité*.

⁴ PS64, non classée. Texte final d'une Convention du Parti Socialiste sur les droits des Femmes, 12 et 13 mars 1988.

⁵ Information tirée d'une archive privée ne pouvant être diffusée.

⁶ Annexe III. 3. Tableaux extraits du rapport précédemment cité. : nombre de femmes dans les Conseils régionaux, à date d'élection, entre 1998 et 2010.

⁷ A la différence du rapport, ces données extraites de notre base prennent en compte les nouvelles entrantes en cours de mandat.

Toutefois, pour faciliter son application, les listes sont maintenant souvent composées de sorte à alterner continuellement la présence d'un homme et d'une femme. Le tableau comparatif suivant illustre bien le changement induit par la loi.

1998	2004
André LABARRERE Georges LABAZEE René RICARRERE François MAITIA Colette CAPDEVIELLE Pauline NEVE Louis LUCCHINI Philippe JOACHIM Michel CASSOU Claudette PASTOURET Pascal LOPEZ Denise BERGEZ Marie-Hélène ERRECART Alain DUJUS Danielle STOESEL-FILLION Françoise TAUPIAC Andrée POMMIES-WILLIART	Georges LABAZEE Sylviane ALAUX Louis LUCCHINI Sylvie SALABERT François MAITIA Juliette CASTAINGS René RICARRERE Marie-Pierre CABANNE Philippe POUYMAYOU Frédérique ESPAGNAC Abdi EL KANDOUSSI Marie-Christine GARCIA-DALOT Kotte ECENARRO Catherine ARTHEIX Bernard UTHURRY Danièle RABATEL Denis BARBE-LABARTHE Isabelle RUIZ Grégory DURIEUX

Figure 24 : Listes conduites par le Parti Socialiste des Pyrénées-Atlantiques pour les élections régionales de 1998 et 2004⁸.

⁸ Pour la liste de 2004, il s'agit de celle votée par le parti. Elle ne sera pas finalement pas officiellement candidate, une fusion intervenant ensuite. La comparaison est tout de même valable, puisque les deux listes sont celles approuvées initialement par le parti pour chacune des deux élections.

Si la parité est pratiquement respectée en nombre, en 1998, nous voyons nettement que les femmes occupent essentiellement les dernières positions, non éligibles. Pour se conformer à la loi et ne subir aucune sanction financière, le PS décide dès 2004 d'appliquer une règle simple, alternant au sein de sa liste entre le nom d'un homme et celui d'une femme.

Des distinctions apparaissent en revanche selon les partis politiques. Nous pourrions penser que les formations modestes sont moins enclines à respecter la loi, du fait d'un potentiel manque de personnes à disposition, mais il semble que cela soit davantage fonction de l'idéologie. En effet, parmi les dix élus du Front National obtenant un siège dans ces trois anciens Conseils régionaux, au cours de cette quatrième mandature, nous comptons seulement deux femmes, alors que concernant Les Verts, 9 des 19 sièges sont occupés par des femmes. Ce mouvement respecte donc quasiment l'égalité. En outre, dans les Pyrénées-Atlantiques, la liste de gauche dont il était à l'initiative en 1998, avant la loi, était paritaire en nombre mais pas en positions éligibles⁹.

Le Parti Socialiste, le plus représenté avec 97 élus répartis entre le Limousin, le Poitou-Charentes et l'Aquitaine sur la quatrième mandature, est quant à lui encore légèrement en retard, avec 43 conseillères. Illustration d'une différence davantage basée sur l'orientation idéologique que sur la puissance politique ou financière du parti : l'UMP dispose alors de 14 conseillères femmes sur un total de 34 élus.

Le graphique qui suit, recoupant les pourcentages de conseillères affiliées aux partis les plus représentés dans les hémicycles poitevin, aquitain et limousin dénotent de dynamiques distinctes qui se croisent et entrent parfois en contradiction.

⁹ PS64, non classée. Profession de foi de la liste de « gauche plurielle » dans les Pyrénées-Atlantiques, 1998.

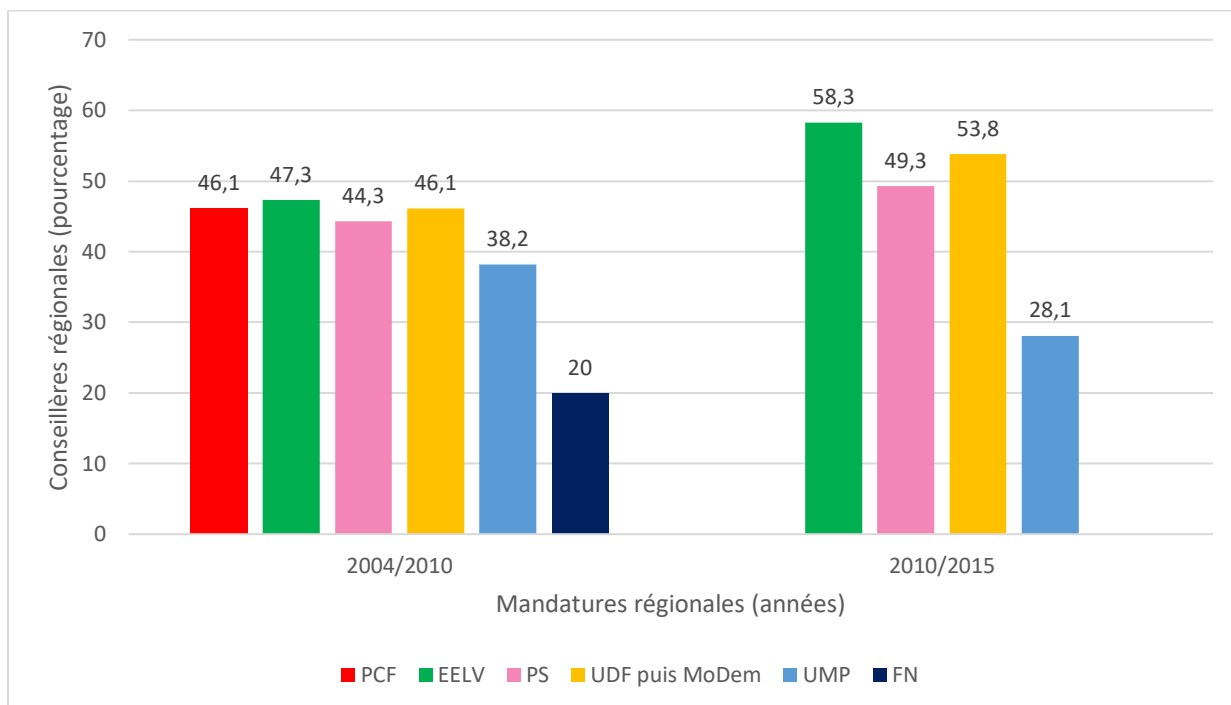


Figure 25 : Pourcentage de femmes élues dans les trois ex-régions en fonction de l'appartenance politique¹⁰.

Alors que la mandature qui fait suite à la loi laisse à la fois apparaître un retard des partis de droite et une certaine similitude entre le reste de l'échiquier politique, la seconde accentue les différences entre mouvements politiques¹¹. Cette dernière est d'ailleurs la première pour laquelle la barre fatidique des 50% est enfin franchie, toujours par une minorité de formations cependant. En effet, le parti le plus efficace dans ce domaine demeure EELV, successeur des Verts, suivi de près par l'UDF puis le MoDem, pour lequel le caractère nouveau peut être un point clef¹². Un parti récemment fondé peut effectivement être synonyme d'une plus grande simplicité pour des femmes non ancrées dans la vie politique de s'y retrouver¹³.

Au-delà de ces distinctions en fonction des mouvements politiques, penchons-nous davantage sur les résultats globaux des élections de 2004 et l'évolution de la présence féminine à la suite de cette fameuse loi sur la parité. Sur l'ensemble de cette

¹⁰ Annexe I. 10.4. Pourcentage de femmes élues dans les trois ex-régions en fonction de l'appartenance politique.

¹¹ La non-mention des chiffres relatifs au PCF et au FN en 2010 est respectivement due à une représentation du premier plus délicate à définir en raison des fusions et de la création du Front de Gauche (l'appartenance réelle au PCF est donc plus délicate à confirmer), et à une lourde défaite à zéro élu pour le second dans les trois Conseils régionaux.

¹² Rappelons que le MoDem est créé en 2007.

¹³ PS64, non classée. Textes de la Commission du Parti Socialiste sur le droit des Femmes en politique, 1988.

quatrième mandature, en comptant donc les éventuelles démissions et les remplacements qui s'ensuivent, le pourcentage de femmes siégeant au sein du Poitou-Charentes est de 44,4%. En Limousin et en Aquitaine, il s'élève respectivement à 47,9% et 44,6%¹⁴. L'effet est donc indéniable, avec une barre des 50% quasiment atteinte. Il faut tout de même noter que cette dernière n'est pas franchie, empêchant l'instauration d'une réelle égalité dans les rangs de ces assemblées. Sur le territoire néo-aquitain dans son ensemble, il n'y a toujours que 45,3% de femmes¹⁵.

Pour illustrer ce changement qui demeure malgré tout considérable, voici la courbe d'évolution du Conseil Régional aquitain depuis sa création. L'Aquitaine est prise ici en exemple car les données sur les deux premières mandatures des autres régions sont incomplètes.

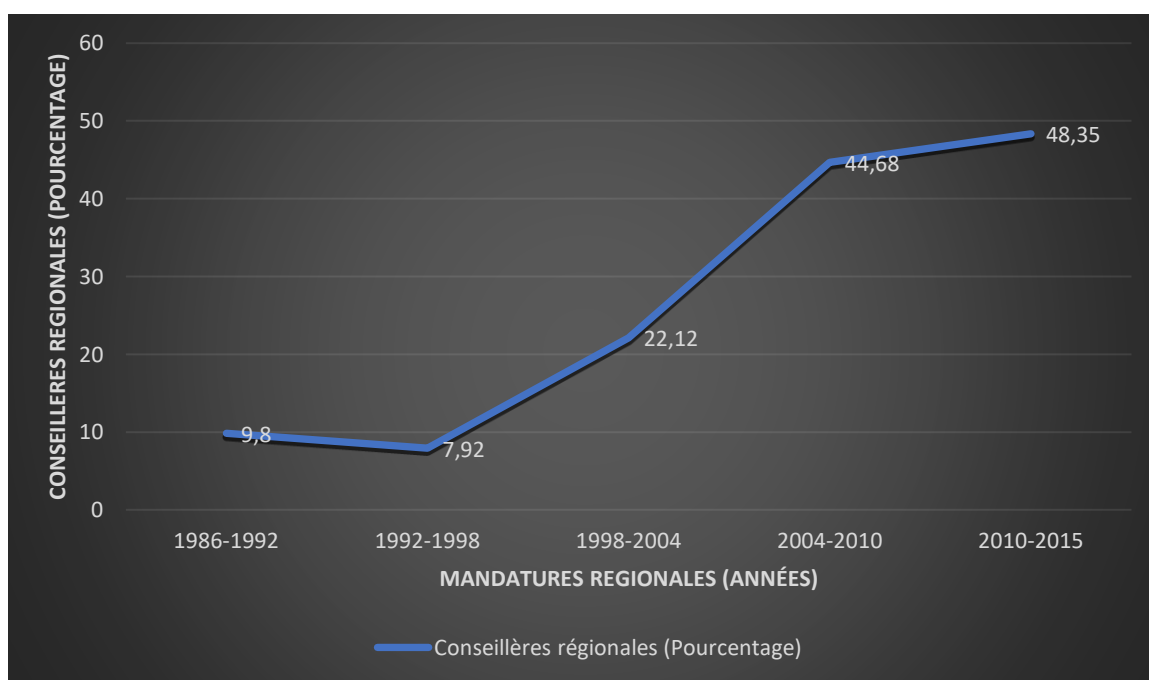


Figure 26 : Pourcentage de femmes présentes au sein du Conseil régional aquitain¹⁶.

Nous remarquons que l'élection précédente avait déjà été la source d'une première évolution, mais que le rythme de cette augmentation croît encore légèrement avec l'application de cette nouvelle loi, pour atteindre les chiffres déjà cités. Finalement, elle consolide donc une dynamique déjà enclenchée. Précisons que la courbe serait relativement identique pour les deux autres régions, avec des taux de présence féminines

¹⁴ Annexe I.4. Pourcentage de femmes siégeant dans les anciens Conseils régionaux.

¹⁵ *Idem.*

¹⁶ Annexe I. 4.1. Pourcentage de femmes sur le total des élus du périmètre néo-aquitain.

de 23,6 et 27,9% après les résultats de 1998¹⁷. Il est probable, bien que nous ne puissions l'affirmer, que les proportions des deux premières mandatures soient sensiblement les mêmes, sauf si l'une de ces deux régions constituait une exception nationale. Légèrement supérieure à l'Aquitaine, la moyenne à l'échelle du pays est effectivement de 12,5% en 1992¹⁸.

Aussi, la composition départementale des listes, dont nous avons à plusieurs reprises cité les conséquences, favorise ici la diffusion territoriale de la loi. L'ensemble des traductions départementalisées des candidatures permet aux femmes de chacun de ces territoires d'élection d'obtenir une place. Les évolutions et les chiffres sont ainsi diffus et relativement identiques pour l'ensemble des départements. En Limousin, les départements de la Corrèze et de la Creuse présentent ainsi une égalité parfaite sur la mandature s'étalant de 2004 à 2010. En Haute-Vienne, les femmes occupent 10 sièges sur 22.

Pour analyser son implantation dans la durée et donc la validité de la naissance d'une vraie dynamique au-delà d'un simple effet d'annonce qui pourrait suivre le vote de la loi, étudions maintenant les mêmes données pour la mandature de 2010. Durant ces cinq années¹⁹, 49% de femmes siègent en Limousin, 45,6% en Poitou-Charentes et 48,3% en Aquitaine.

En Limousin et en Aquitaine, l'égalité est quasiment atteinte alors que le Poitou-Charentes, pourtant seule région parmi ces trois exemples à être dirigée par une femme, est légèrement en retard. En se calquant à nouveau sur l'ensemble du territoire néo-aquitain actuel, le pourcentage s'élève désormais à 48,9%. Il faut donc noter que dix ans après l'application de la loi sur la parité et malgré ses conséquences rapides à la région, les trois cas que nous étudions ne présentent toujours pas d'égalité pleine et entière.

Pour autant, la diffusion territoriale est, là encore, bien présente. Prenons cette fois l'exemple du Poitou-Charentes. Les quatre départements qui le composent présentent ici une proportion identique de 45%, le pourcentage ne variant que dans les décimales. L'illustration est donc tout à fait exemplaire.

¹⁷ Rapport d'information n° 552 (2009-2010), déposé le 10 juin 2010. « Projet de loi de réforme des collectivités territoriales : Il faut sauver la parité ».

¹⁸ Annexe III. 1. Pourcentage de femmes élues dans les assemblées politiques depuis 1947 (Insee).

¹⁹ Le mandat se termine à la fin de l'année 2015, le calendrier électoral étant ici perturbé par la réforme territoriale.

Enfin, les trois anciennes régions se situent à nouveau autour de la moyenne nationale. En 2010, 48% des sièges régionaux sont effectivement attribués à des conseillères²⁰.

Indéniablement, la loi sur la parité a largement favorisé l'arrivée des femmes dans les assemblées régionales. Diffuse sur l'ensemble du territoire régional grâce au mode de scrutin, elle permet une première évolution de la classe politique. Par contre, elle ne permet toujours pas une réelle égalité, puisque la barre symbolique des 50%, bien que l'on s'en rapproche considérablement, n'est pas totalement atteinte.

Toutefois, en comparaison avec le reste des assemblées composant le champ politique local, national et européen, la région symbolise un renouveau qui paraît s'enclencher dans le monde politique.

2. Une collectivité d'avant-garde en la matière.

D'abord, nous l'avons souligné, toutes les élections du système représentatif français ne sont pas concernées par cette loi sur la parité. Pour autant, dans le cadre d'une approche comparative, il est pertinent d'analyser l'impact sur les autres échelons, afin d'avoir une idée du positionnement de la région par rapport à elles.

En ce sens, nous constatons qu'elle ne s'applique absolument pas de façon identique selon le cadre électif. Prenons l'exemple du Sénat, lui aussi concerné par la loi. La part des femmes présentes au sein du Palais du Luxembourg n'est que de 16,9% en 2004, alors que la loi est entrée en vigueur. Lors de l'élection suivante, en 2011, elle n'est toujours que de 21,8%²¹. Non seulement la parité est donc loin d'être effective, mais ces seuils sont également très éloignés de ceux des Conseils régionaux, cités plus haut.

Poursuivons avec le Conseil municipal. Ici, il est primordial de préciser que la loi n'a pas de caractère obligatoire pour les petites communes de moins de 3.500 habitants, qui représentent une part considérable du maillage territorial. Il faut ajouter que le mouvement de féminisation de la politique municipale est antérieur. Comme la région, cet échelon avait déjà entamé une hausse notable de la part des femmes présentes dans ses Conseils. Alors qu'elles n'étaient que 17,9% en 1989, soit tout de même un rapport

²⁰ Annexe III. 3. Nombre et pourcentage de femmes dans les Conseils régionaux, à date d'élection, entre 1998 et 2004.

²¹ Annexe III. 1. Pourcentage de femmes élues dans les assemblées politiques depuis 1947 (Insee).

quasiment du simple au double vis-à-vis des Conseils régionaux, elles atteignent les 21 et 33% en 1995 et 2001, puis dépassent, après le vote de la loi, les 35 et 40% en 2008 et 2014²². Finalement, nous remarquons que la commune offrait aux femmes une place plus conséquente que la région jusqu'à la troisième mandature de celle-ci. Les effets de la loi, en partie à cause de la non-application aux petites communes, sont cependant plus limités. Effectivement si cette catégorie de communes a également connu une hausse importante entre 1995 et 2001, de 21 à 30%, la proportion de femmes y siégeant n'est toujours que de 32,2% en 2008²³. La loi n'a donc, pour elles, aucun effet. Elle n'entraîne pas non plus une hausse significative du nombre de femmes maires, l'augmentation poursuivant sa lente progression sur le même rythme²⁴.

Cela accorde finalement à la région une meilleure représentativité en la matière, alors qu'elle présentait pourtant un léger retard.

Au niveau des élections européennes, dernières concernées par cette modification législative, l'évolution est semblable.

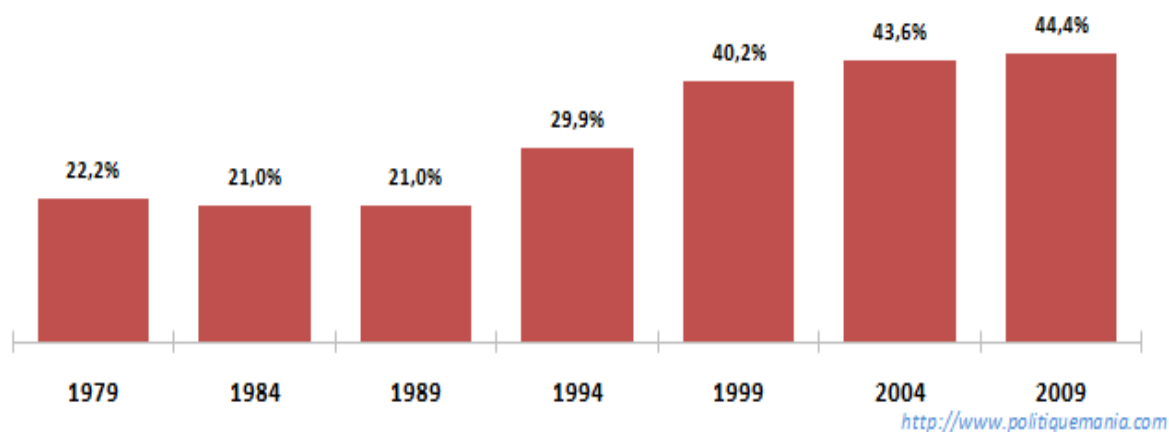


Figure 27 : Proportion de femmes élues en France pour les élections européennes²⁵.

Fait rare, la proportion de femmes françaises élues au Parlement européen est de 22,2% dès la première élection de 1979. Se stabilisant au cours des deux votes suivants, elle augmente ensuite progressivement et sensiblement. Le schéma précédent en est une bonne illustration.

²² Annexe III. 1. Pourcentage de femmes élues dans les assemblées politiques depuis 1947 (Insee).

²³ Rapport d'information n° 552 (2009-2010), déposé le 10 juin 2010. « Projet de loi de réforme des collectivités territoriales : Il faut sauver la parité ».

²⁴ Annexe III. 1. Pourcentage de femmes élues dans les assemblées politiques depuis 1947 (Insee).

²⁵ Graphique extrait du site Politiquemania.

Comme pour la commune, la proportion était déjà largement plus forte que la moyenne nationale relative à l'ensemble des assemblées politiques, et la dynamique déjà bien enclenchée. Le rapport du Sénat préalablement cité confirme que « *le Parlement européen est une assemblée où les Françaises sont traditionnellement bien présentes* ». Le franchissement de la barre des 40% avant l'entrée en vigueur de la loi est en ce sens particulièrement significatif. En revanche, l'effet est paradoxalement considérablement limité. La hausse entre l'élection antérieure et celle qui suit son application est effectivement moindre que les deux précédentes.

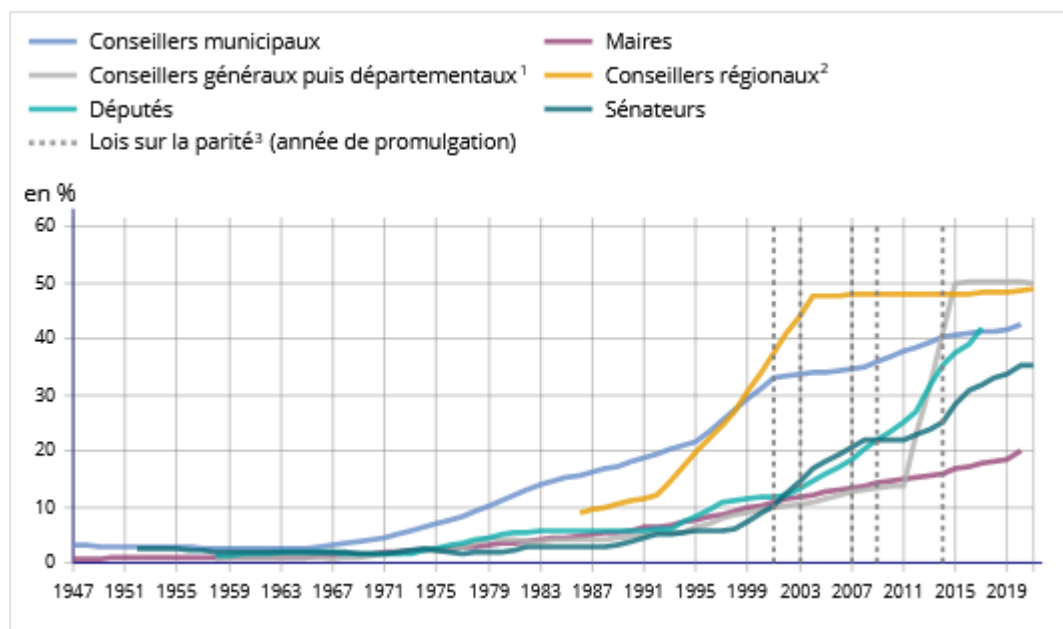


Figure 28 : Part des femmes parmi les élus locaux et nationaux depuis 1947²⁶.

Quels enseignements pouvons-nous tirer de ces différentes évolutions ? D'abord, le Sénat est considérablement en retard en termes d'égalité et la loi sur la parité n'y change rien. Cela s'explique notamment par la notabilité toujours persistante dans cette institution politique, avec une large part de conseillers généraux élus par un scrutin uninominal qui ne favorise pas l'émergence de femmes²⁷, et par le fait que le département ne soit pas encore concerné par la loi sur la parité. Ainsi, entre 2000 et 2015, les Conseils généraux sont plus inégalitaires²⁸. Le cas du Sénat nous montre donc essentiellement qu'être concerné par cette loi ne suppose pas mécaniquement d'atteindre, dans les faits,

²⁶ Annexe III. 1. Pourcentage de femmes élues dans les assemblées politiques depuis 1947 (Insee).

²⁷ Rapport d'information n° 552 (2009-2010), déposé le 10 juin 2010. « Projet de loi de réforme des collectivités territoriales : Il faut sauver la parité ».

²⁸ Annexe III. 1. Pourcentage de femmes élues dans les assemblées politiques depuis 1947 (Insee).

une égalité de représentation. La féminisation de la région ne va donc pas de soi, y compris à la suite de ce tournant législatif.

Ensuite, les comparaisons avec les institutions communales et européennes sont plus parlantes, puisque basées elles aussi sur un scrutin de liste se déroulant au suffrage universel direct, contrairement aux sénatoriales. Elles démontrent qu'une dynamique, certes légère, était déjà enclenchée avant le vote de la loi en 2000, comme pour la région. Ce mouvement vers l'égalité pouvait même, nous l'avons vu, y trouver des origines plus anciennes. Cependant, l'application de la loi n'a pas favorisé de hausses spectaculaires, au contraire de la région. En 2004 comme en 2010, c'est bien cette dernière collectivité qui comprend la proportion de femmes élues la plus élevée, avec une augmentation successive à l'entrée en vigueur de la loi tout à fait considérable.

Les Conseils régionaux sont donc assez nettement les plus impactés par la loi sur la parité. Pouvons-nous alors considérer la région comme une collectivité d'avant-garde en la matière ? Le terme est peut-être un peu fort, bien qu'elle soit parfois désignée ainsi, à la vue du faible écart avec le Parlement européen ou le Conseil municipal, mais elle est bien celle qui a le mieux appliqué l'objectif de parité désormais fixé par loi, bien qu'elle ne l'atteigne pas complètement²⁹.

Enfin, pour faire échos à nos constatations successives, le problème d'identification et le manque de rattachement du conseiller régional à un territoire précis devient ici un point fort. Effectivement, les pouvoirs locaux sont toujours marqués par la persistance d'une certaine notabilisation, par l'existence de fiefs électoraux. Dans ces derniers, les « notables » ou personnalités politiques contrôlant les réseaux d'influence sont en majorité des hommes³⁰. Le manque d'ancrage territorial du cadre régional bénéficie à des femmes qui peuvent plus facilement s'imposer à cette échelle, sans avoir à subir de confrontation directe et nominative au sein de fiefs dans lesquels « l'existence politique » ne dépend pas uniquement de soi. Une jeune élue nous confie, explicitement, : « *J'ai choisi les régionales car c'est un scrutin de liste dans lequel je n'avais pas à me mettre en avant* »³¹. Edwige Avice, ancienne députée socialiste qui a participé à plusieurs gouvernements, souligne l'importance de ce point dans une intervention à la maison française de New York Université et intitulée « *Femmes en politique* ». Elle déclare : « *Il*

²⁹ Annexe I.4. Pourcentage de femmes élues dans les anciens Conseils régionaux.

³⁰ Jacques Rondin, *op. cit.*

³¹ Citation anonyme extraite d'un entretien.

est clair que tout scrutin de liste est plus favorable aux femmes que le scrutin uninominal »³². Janine Jarnac, conseillère régionale aquitaine élue à quatre reprises dès 1986, va dans ce sens dans un entretien en 2000 : « Tant que le mode de scrutin ne sera pas modifié, on peut craindre que cela évolue lentement, car seul le mode de scrutin par listes peut permettre de respecter la place des femmes dans ces listes »³³.

Si la féminisation est donc tout à fait tangible, il convient à présent de nous attarder sur ses conséquences concrètes. Est-elle synonyme d'un vrai bouleversement au sein du Conseil Régional ?

B. Une féminisation en trompe-l'œil ?

Bien qu'elle permette indéniablement l'arrivée de nouvelles élues, il apparaît rapidement que l'égalité dont semble s'approcher la région ne soit pas toujours traduite dans les faits, avec la persistance de divisions genrées et un apport limité de la féminisation en termes de renouveau politique. L'origine contrainte du phénomène, qui n'est donc pas issu d'une volonté politique en lien avec la collectivité elle-même, joue ici un rôle majeur.

1. Une nouvelle génération de conseillères.

De façon automatique, si la part d'hommes siégeant à la région est en baisse, des places se libèrent. Cela correspond quasiment à un quart du Conseil régional, ce qui est relativement conséquent. Pour autant, cette évolution conduit-elle à une transformation du fonctionnement de l'institution en elle-même, dans ses pratiques ?

Sur l'ensemble des trois anciennes régions qui composent aujourd'hui la Nouvelle-Aquitaine, 69 femmes entrent pour la première fois au sein des Conseils régionaux lors de la mandature débutant en 2004, et 59 lors de la suivante, entre 2010 et 2015. Nous comprenons donc bien l'ampleur du phénomène.

Tout d'abord, les femmes désireuses d'entamer une carrière politique, ou simplement d'obtenir une investiture pour un mandat électif, voient ici une opportunité. Marie-Pierre Cabanne en est un exemple parlant. N'adhérant qu'au début des années 2000

³² PS64, non classée. Intervention d'Edwige Avice à la maison française de New York université.

³³ PS64, non classée. Journal Le Travailleur landais, n° 1048, novembre 2000.

au Parti Socialiste, elle se définit davantage comme issue « *du monde associatif* »³⁴. Elle bénéficie alors de l'élargissement des candidatures féminines en dehors des sphères d'influences partisans traditionnelles.

Nous trouvons nombre de femmes pour qui l'entrée au sein de l'assemblée régionale équivaut à un premier mandat électif. Dans la plupart des départements, excepté ceux qui comportent un très faible total de sièges, nous décomptons au moins un cas de figure de ce type. En Dordogne, Béatrice Gendreau, adhérente du PS, et Gatienna Doat, sans affiliation, remportent de la sorte leur première élection. Dans leur cas, l'étendue de leur carrière politique sera limitée. Alors que la première est réélue à deux reprises mais n'enchaîne avec aucun autre mandat, la seconde quitte la région mais siège ensuite dans un Conseil municipal. Dans les Landes, c'est Geneviève Darrieussecq qui entre ainsi dans le milieu électif en 2004. Elle devient ensuite conseillère municipale, maire, conseillère générale, députée, avant d'être nommée Secrétaire d'État puis ministre Déléguée en charge de la Mémoire et des Anciens Combattants sous la Présidence d'Emmanuel Macron. Enfin, en Charente-Maritime, Corinne Cap profite également de cette vague féminine pour expérimenter une première victoire électorale. Elle siègera à nouveau au cours de la mandature suivante, en remplacement d'un conseiller démissionnaire.

La féminisation est donc réelle, mais elle n'est surtout pas vaine et apporte un changement indéniable. Certaines femmes ont effectivement l'opportunité, grâce à leur victoire électorale, de siéger de façon inédite dans une assemblée politique et de débiter de la sorte un parcours politique pouvant les mener à d'autres mandats, voire dans de très rares cas aux plus hauts postes de pouvoir.

Pour Geneviève Darrieussecq, Sud Ouest a effectué un portrait en images, dans lequel la mention de son passage à la région est bien présente³⁵. Dans un entretien, elle s'attache elle-même à préciser « *Mon engagement politique a commencé en 2004 comme conseillère régionale d'Aquitaine* »³⁶.

³⁴ Cabanne Marie-Pierre, entretien cité.

³⁵ « En images : Geneviève Darrieussecq fait son retour au gouvernement, retour sur sa carrière politique », Sud Ouest (en ligne), 04/07/2022.

³⁶ « Geneviève Darrieussecq : "J'ai un regard pragmatique" sur la politique du handicap », Le Média Social (en ligne), 28/07/2022.

En 2010, la dynamique se poursuit. Par exemple, six conseillères débutent à la région en découvrant l'exercice d'un mandat représentatif et n'en connaîtront aucun par la suite. Pour elles, le renouveau est bien réel et ce mandat ne représente pas une porte d'entrée vers le monde politique d'ampleur nationale.

Dans les Pyrénées-Atlantiques, c'est le cas d'Isabelle Larrouy qui remplace, en 2002, Sylviane Alaux pour la liste majoritaire de gauche. Sympathisante du Parti Communiste, elle n'en est pourtant pas membre. Après « *beaucoup de campagnes pour le parti* »³⁷, elle connaît donc pour la première fois une victoire. Elle nous confie ici l'intérêt qu'elle y trouve : la « *découverte de l'engagement politique à travers un mandat, la rencontre des gens, les débats, les réunions...* »³⁸. En dépit d'une expérience de campagne et d'action sur le terrain militant, notamment syndical, l'entrée dans une assemblée a donc été un réel apport. Madame Larrouy a d'ailleurs à nouveau été élue en 2021.

Alice Leiciagueçahar est dans le même cas. Pour Les Verts, elle a également mené plusieurs campagnes préalables. Elle évoque le lien avec le respect de la parité, un aspect prégnant dans le mouvement avant même le vote des lois. Alors qu'elle ne se sentait, au départ, « *pas légitime* » pour être élue, sa présence successive sur des listes pour le respect de la parité, en position non éligible, lui a permis d'évoluer et, progressivement, de « *remonter et d'être élue* »³⁹. Comme Isabelle Larrouy, elle a poursuivi avec un second mandat.

En Gironde, cette fois, Martine Moga entre également au Conseil régional en 2010 et y reste jusqu'en 2021 sans effectuer d'autres mandats. Marie Bové et Gisèle Lamarque l'accompagnent, alors que dans les Landes, c'est Peggy Kançal qui complète cette liste⁴⁰.

Nous voyons nettement comment quelques femmes parviennent désormais à entrer à la région sans expérience électorale.

Toutefois, la nouvelle génération de conseillères ne se traduit pas uniquement par l'arrivée d'élues sans expérience dans l'exercice de mandats représentatifs, et des femmes politiques déjà inscrites dans le système politique profitent aussi de cette féminisation pour s'immiscer dans la collectivité régionale. Précisons que les statistiques que nous présenterons ici ne se basent que sur l'ancienne Aquitaine⁴¹.

³⁷ Larrouy Isabelle, 14/06/2022 (entretien de l'auteur).

³⁸ *Idem*.

³⁹ Leiciagueçahar Alice, entretien cité.

⁴⁰ Malheureusement, ces élues font partie des personnes que nous n'avons pas pu interroger.

⁴¹ Nous avons précisé que le remplissage, dans notre base de données, de ces informations n'était intégral que pour cette ancienne région, et non pas pour le Poitou-Charentes ou le Limousin.

Au cours de la mandature qui commence en 2004, 30 nouvelles conseillères siègent en Aquitaine. Parmi elles, 22 ont déjà conquis un mandat électoral. 21 ont siégé dans des conseils municipaux, et trois ont été maires. Pour la mandature de 2010, ces données se portent à 15 et une seule, sur un total de 24 femmes. Le renouveau régional qui s'opère est finalement relativement notable, car il apparaît ici que les femmes disposant déjà d'une expérience dans un mandat électif sont très majoritairement des conseillères municipales. La féminisation favorise donc largement l'arrivée dans les Conseils régionaux de personnes sans une carrière politique d'envergure. Christine Bouneau et Sylvie Guillaume ont présenté ce même phénomène dans les résultats de l'étude qu'elles ont menée sur les conseillères girondines dans le cadre d'ELURENAQ, au cours des deux journées d'études organisées par le programme⁴².

Par contre, le bouleversement est plus limité au niveau socio-professionnel. D'abord, la moyenne d'âge des femmes qui entrent dans ces assemblées ne varie qu'à la marge par rapport aux moyennes globales, demeurant autour de 49 ans pour les deux mandatures étudiées. C'est d'ailleurs une constante nationale⁴³. Isabelle Larrouy, entrant elle-même à la région en 2004, l'a bien remarqué : « *Quand je regarde les femmes dans l'hémicycle : il n'y a pas beaucoup de jeunes* »⁴⁴. Colette Capdevielle confirme que « *c'était très difficile pour une femme de mener une carrière politique qui nécessite beaucoup d'engagement en termes de temps* »⁴⁵, alors qu'une autre élue précise qu'elles entrent généralement plus tardivement en politique. Les femmes qui entrent à la région ne sont donc pas plus jeunes que les hommes qu'elles remplacent.

Si nous nous attachons ensuite à l'emploi exercé, le changement est légèrement plus visible. Sur les 30 nouvelles conseillères aquitaines qui siègent lors de la quatrième mandature, sept pratiquent une profession en lien avec l'éducation, maintenant la surreprésentation de cette catégorie. Il n'y a aucune ouvrière, et une seule agricultrice. Nous constatons la présence de 12 femmes appartenant à la catégorie des professions intermédiaires, soit un pourcentage supérieur au total global. Il en est de même pour la catégorie des employées. À l'inverse, les 11 femmes appartenant aux cadres ou professions intellectuelles supérieures sont moins nombreuses en pourcentage que les hommes. Cela rejoint donc tout à fait les graphiques présentés par un rapport du Haut

⁴² Elles ont respectivement eu lieu le 08/04/2022 à Pau, puis le 25/04/2023 à Bordeaux.

⁴³ Rapport n°2017-01-27-PAR-026 du Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes, publié le 02 février 2017.

⁴⁴ Larrouy Isabelle, entretien cité.

⁴⁵ Capdevielle Colette, entretien cité.

Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes, déjà cité⁴⁶. Néanmoins, il faut relativiser ces évolutions, les écarts n'étant pas extrêmement significatifs.

Finalement, le renouveau politique qui s'opère grâce à cette loi sur la parité est bien réel, vis-à-vis du genre mais aussi de l'expérience politique préalable. Au-delà de la masse de nouvelles conseillères qui entrent à la région, il s'agit dans la majorité de personnes ayant pas ou peu d'expérience électorale. Cela démontre l'apport considérable en termes d'évolution du personnel politique.

Toutefois, cette dernière est plus limitée dès que nous plaçons le curseur sur des considérations socio-professionnelles. Finalement, cela correspond tout à fait aux conséquences d'une loi émanant du pouvoir politique central, sans que la volonté initiale ne soit purement issue des collectivités territoriales elles-mêmes. Avec le fait que la loi n'ait porté que sur la parité, sans modification majeure d'autres caractéristiques du mode de scrutin, il ne pouvait en être autrement : le changement n'est que partiellement opérant.

Janine Jarnac, conseillère régionale des Landes, affirmait déjà dans un entretien en 2000 que cette loi ne serait « *qu'une étape, certes importante* »⁴⁷, mais ne devant pas masquer l'ampleur du « *travail qui reste à accomplir* ».

2. Les conséquences d'une féminisation imposée.

Précisons d'emblée l'usage de cette terminologie. Par « féminisation imposée », nous n'apposons aucune teinte négative à ce terme. Nous constatons simplement qu'il est bien le fruit d'une contrainte législative, répondant justement à une action insuffisante des acteurs politiques en la matière.

Certes, la féminisation du Conseil régional, que ce soit en Aquitaine, en Poitou-Charentes ou en Limousin, se traduit par une augmentation de la part des conseillères régionales et donc par l'arrivée au sein des hémicycles de nouvelles élues, mais il convient d'interroger la nature de cette féminisation dans la pratique politique qui s'ensuit dans les assemblées et le rôle qui y est laissé aux femmes.

De plus, le fait que la région soit, avec l'Europe, la collectivité la plus en phase avec cette nouvelle législation n'est guère étonnant. Traditionnellement, ce sont les élections avec la participation la plus faible, attribuant ainsi des mandats peu identifiés par l'électorat, et ouvrant par voie de conséquence plus d'opportunités. Il n'est donc pas

⁴⁶ Annexe III. 4. Catégories socio-professionnelles des élus régionaux en fonction du sexe, en 2010 et 2015.

⁴⁷ PS64, non classée. Journal Le Travailleur landais, n° 1048, novembre 2000.

étonnant que la nouvelle génération de femmes entrant en politique au bénéfice de cette loi le fasse de façon privilégiée dans ces institutions. Anne-Cécile Douillet l'explique, arguant d'une féminisation accrue de ces assemblées du fait de leur prestige moindre, s'ajoutant à une jeunesse institutionnelle synonyme d'absence d'ancrage conséquent dans le système politique : « *les marchés politiques régionaux et européens sont par ailleurs moins fermés du fait de la relative nouveauté de ces institutions* »⁴⁸.

La féminisation de l'assemblée régionale serait donc l'illustration d'une collectivité moins reconnue, atténuant de la sorte le côté avant-gardiste de ses statistiques plutôt flatteuses sur la question. Un avis partagé par de récents travaux : « *la loi n'est contraignante que pour les postes les moins valorisés de la hiérarchie politique* »⁴⁹.

Cette évolution de l'assemblée régionale n'est donc pas le fruit d'une réelle démarche politique des Conseils régionaux en eux-mêmes. L'unique volonté à relever est, en l'espèce, celle des initiateurs et initiatrices de la loi. Dès lors, si les changements sont immédiats et indéniables, le mode de fonctionnement du Conseil régional, au même titre que les mentalités d'élus ancrés de longue date dans les systèmes politiques régionaux, ne peuvent être modifiés aussi rapidement.

D'abord, certaines élues sont tout à fait conscientes du caractère crucial de la loi dans l'évolution de la présence des femmes. Maider Arostéguy, actuelle conseillère régionale, souligne que les femmes ont été sollicitées « *avec la loi sur la parité* »⁵⁰. Béatrice Tariol, dans la même situation, ironise : « *Il fallait des femmes sur la liste. C'est comme cela depuis la parité, comme par hasard !* »⁵¹. La féminisation leur semble donc concédée, plutôt que réellement souhaitée.

Maria Garrouste, élue lot-et-garonnaise, avoue ainsi être une des premières femmes à avoir bénéficié de cette loi en Aquitaine. En ce sens, elle souligne avoir travaillé de façon extrêmement ardue, ayant à cœur de prouver qu'elle tenait cette place de son travail et de son mérite, et non du simple fait de la loi⁵².

Ainsi, plusieurs témoignages font état de collègues conseillers régionaux délégitimant la victoire électorale de ces conseillères qui, au-delà de la nécessité paritaire de la loi, ont su s'imposer dans les divers cadres de compétitions électorales qui régissent

⁴⁸ Anne-Cécile Douillet, *op. cit.*

⁴⁹ Thomas Frinault, Christian Le Bart et Erik Neveu, *op. cit.*

⁵⁰ Arostéguy Maider, 18/08/2022 (entretien de l'auteur).

⁵¹ Tariol Béatrice, 28/06/2022 (entretien de l'auteur).

⁵² Garrouste Maria, (entretien ELURENAQ mené par Nadia Ayache).

toujours les candidatures à la collectivité régionale. Cela peut, comme pour Maria Garrouste, être exprimé de façon plus ou moins implicite.

Il est également possible que ce phénomène se traduise par un comportement différent à l'endroit de leurs collègues conseillères. Nathalie Lanzi, Vice-Présidente, évoque ainsi sa première prise de parole dans l'hémicycle en remplacement du Président qui s'était absenté quelques instants, dénonçant « *des remarques sexistes, du chahut* », poussant Alain Rousset à « *demandeur des excuses* »⁵³ à son retour. Une situation qui n'est pas sans rappeler les propos d'Edwige Avice, que nous avons déjà citée : « *Le milieu politique reste l'un des derniers bastions d'une misogynie intelligente, active, efficace, beaucoup plus marquée qu'autrefois et par conséquent plus difficile à combattre* »⁵⁴.

Enfin, Janine Jarnac considère dans une interview de l'an 2000 qu'il y a « *beaucoup d'idées reçues à combattre* »⁵⁵ sur ce point précis.

La seconde conséquence de cette contrainte législative est un manque d'adaptation de la politique propre à l'institution régionale. Effectivement, si la volonté politique venait du Conseil régional en lui-même, il aurait pu mettre en place des mécanismes garantissant une égalité réelle et durable en son sein, au-delà de la simple exigence de parité en nombre entre hommes et femmes siégeant dans l'hémicycle. Ce n'est pas le cas si nous parcourons les règlements intérieurs de ces assemblées⁵⁶.

La répartition des postes à responsabilité en est un exemple tout à fait parlant. D'abord, si une région sur les trois qui constituent notre champ d'étude voit une femme élue à sa tête en 2004, elle est la seule à l'échelle de la France. C'est un recul, puisqu'en 1998 trois femmes avaient été élues Présidentes. Cet aspect n'étant pas réglementé, comme la nomination des Vice-Présidences, il est encore très largement favorable aux hommes⁵⁷. Ce choix de l'exécutif, toujours dépendant de la volonté des Présidents, est donc en 2004 quasiment l'exclusivité d'hommes politiques.

En Aquitaine, cette même année, seules 4 femmes sont nommées vice-présidentes, pour un total de 14 postes. Françoise Cartron, l'une d'elles, concède à l'époque que « *ce n'est pas mirifique* »⁵⁸. En Limousin, elles ne sont également que 4 sur 12. En Poitou-

⁵³ Lanzi Nathalie, 19/04/2021 (entretien ELURENAQ).

⁵⁴ PS64, non classée. Intervention d'Edwige Avice à la Maison française de New-York Université, 1989.

⁵⁵ PS64, non classée. Journal Le Travailleur landais, n° 1048, novembre 2000.

⁵⁶ PS64, non classée. Règlement intérieur du Conseil régional aquitain.

⁵⁷ Anne-Cécile Douillet, *op. cit.*

⁵⁸ « Dans les conseils régionaux, les femmes sont mieux représentées mais restent loin du sommet », Le Monde, 5 avril 2004, 7.

Charentes, sous la Présidence de Madame Royal, ce sont 6 femmes qui occupent 14 des sièges de Vice-Présidentes, illustrant l'influence que peut constituer le fait qu'une femme dirige l'exécutif. Globalement, cela reste « *une occasion manquée* »⁵⁹ de parvenir à l'égalité, selon un rapport du Haut Conseil à l'Égalité Femmes Hommes.

Le tableau suivant offre une vision globale sur les deux mandatures qui suivent les lois sur la parité.

2004				2010		
	Nombre total de Vice-Présidents	Nombre de femmes	Pourcentage de femmes	Nombre total de Vice-Présidents	Nombre de femmes	Pourcentage de femmes
Aquitaine	14	4	28,57 %	11	5	45,45 %
Limousin	12	4	33,33 %	11	5	45,45 %
Poitou Charentes	14	6	42,86 %	15	8	53,33 %
Moyenne nationale	338	126	37,28 %	327	148	45,26 %

Figure 29 : Nombre et proportion de femmes dans les exécutifs régionaux nommés en 2004 puis 2010⁶⁰.

L'évolution conséquente qui s'opère entre la quatrième et la cinquième mandature régionale n'est pas le simple fruit d'une dynamique politique. En effet, le législateur intervient en 2007. Constatant, à la vue des chiffres précédemment cités, une défaillance de représentativité, il instaure « *une composition paritaire des listes de candidats à la commission permanente et aux postes de vice-présidents* »⁶¹. Seule la fonction de tête de liste et donc de Président n'est pas réglementée.

⁵⁹ Rapport n°2017-01-27-PAR-026 du Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes, publié le 2 février 2017.

⁶⁰ Annexe I. 4.5. Nombre et proportion de femmes dans les exécutifs régionaux nommés en 2004 puis 2010.

⁶¹ Rapport d'information n° 552 (2009-2010), déposé le 10 juin 2010. « Projet de loi de réforme des collectivités territoriales : Il faut sauver la parité ».

Sur ce point, la donne ne change pas en 2010, que ce soit en Aquitaine, en Poitou-Charentes et en Limousin. La seule femme Présidente est effectivement remplacée, en 2014, par un homme. En Limousin, c'est également un homme qui succède à Jean-Paul Denanot la même année. Les anciennes régions de Nouvelle-Aquitaine présentent alors une balance d'une femme sur six personnes occupant ce poste entre 2010 et 2015. Nationalement, en 2014, seulement deux femmes exercent en tant que Présidentes⁶². Il s'agit à nouveau de Ségolène Royal en Poitou-Charentes, et de Marie-Marguerite Dufay en Franche-Comté (2008-2015). C'est plus qu'en 2004, certes, mais toujours moins qu'en 1998. Aucune dynamique n'est donc enclenchée à ce stade.

Le caractère contraint de l'évolution paritaire au sein de la région et de ses organes dirigeants est alors évident, celle-ci ne s'appliquant uniquement dans les domaines réglementés par la loi.

En effet, ce n'est par exemple qu'en 2010 que les Vice-Présidences se « féminisent », les patrons régionaux étant désormais obligés de respecter la nouvelle loi. Toutefois, ils ont tout de même toujours la main pour, s'ils le souhaitent, faire perdurer la présence d'hommes à la tête des domaines considérés comme les plus importants. Si nous n'avons pas obtenu les attributions complètes des femmes Vice-Présidentes dans les trois anciennes régions qui nous concernent, un rapport du Conseil Économique et Social nous informe de la dynamique nationale. Ainsi, « 8% de femmes traitent des questions de transports, des infrastructures, de la recherche ou du développement économique »⁶³.

Ces choix sont souvent justifiés par le peu d'expérience politique des conseillères qui entrent alors dans les hémicycles régionaux. Difficile dans ce cadre, pour elles, de faire valoir leur position par rapport à des élus plus expérimentés, parfois présents à la région depuis 1986⁶⁴. En revanche, « un certain nombre de dossiers réservés par le passé aux hommes comme l'environnement, l'aménagement du territoire ou l'agriculture évoluent vers une plus grande parité »⁶⁵. Nous pouvons donner l'exemple de Béatrice Gendreau, nommée Vice-Présidente à l'agriculture en 2004 en Aquitaine, comme Catherine Quéré en Poitou-Charentes⁶⁶.

⁶² René Dosière, *op. cit.*

⁶³ « La place des femmes dans les lieux de décision : promouvoir la mixité », Communication du Conseil économique et social présentée par Mme Monique Bourven, 2007.

⁶⁴ Nous renvoyons ici aux parcours cités dans le chapitre précédent.

⁶⁵ « La place des femmes dans les lieux de décision : promouvoir la mixité », Communication du Conseil économique et social présentée par Mme Monique Bourven, 2007.

⁶⁶ « Parfum de rentrée à l'hôtel de Région », La Nouvelle République du Centre-Ouest, 03/04/2004.

Enfin, la vague de nouvelles conseillères, surtout celles qui débutent en politique, a du mal à s'imposer. Cela se traduit surtout au moment des séances publiques. Le rôle considérable des élus les plus anciens, et donc majoritairement masculins, est effectivement le plus prégnant dans les assemblées plénières, au cours desquelles la prise de parole est parfois délicate. L'analyse des procès-verbaux est ici riche d'enseignements.

Au cours de la séance du 16 octobre 2006 en Aquitaine, le Président Rousset prend la parole à plus de 250 reprises. Parmi le reste de l'assemblée, quatre personnes interviennent plus de trente fois : quatre hommes. Six personnes interviennent entre 10 et 30 fois, parmi lesquelles trois femmes, cette-fois. Nous trouvons Geneviève Darrieussecq, qui s'exprime 15 fois en tant qu'opposante, Anne-Marie Cocula en tant que Vice-Présidente avec 12 interventions, et Louissette Mayerau, conseillère écologiste de la majorité prenant la parole sur les dossiers en lien avec l'environnement à 16 reprises.

Enfin, 36 conseillers et conseillères prennent la parole moins de 10 fois, dont une écrasante majorité, 31, entre une et trois fois, soit presque exclusivement l'équivalent d'une intervention sur un sujet et d'une ou deux précisions ou réponses à des remarques de l'hémicycle ou du Président. Les femmes ne sont donc pas les seules à ne pas prendre régulièrement la parole. Par contre, la mainmise sur les débats de quelques hommes apparaît nettement.

Isabelle Larrouy, entrant au Conseil régional en 2010, explicite cette difficulté : *« Une séance plénière où l'on doit intervenir, ce n'est pas simple ! Il y a une hiérarchie : le Président, les Vice-Présidents, la majorité, les autres groupes... C'est un rite, il faut y être initié »*⁶⁷.

La vague de féminisation qui impacte les trois anciens Conseils régionaux de l'actuel territoire néo-aquitain est donc bien réelle. Bien qu'imparfaite, elle représente une avancée considérable pour une égalité de représentation dans les lieux de pouvoir politique. En outre, dans cette assemblée régionale toujours en affirmation et dans une période où sa gouvernance s'affermirait, comme exposé dans le chapitre précédent, elle dénote d'une première évolution de la classe politique régionale, en faveur d'une dénotabilisation de celle-ci.

⁶⁷ Larrouy Isabelle, entretien cité.

Il ne faut toutefois pas occulter l'importance de l'intervention législative, à plusieurs reprises, dans la matérialisation de cette évolution, comme la persistance d'inégalités de fonctionnement dans les Conseils régionaux. Des comportements comme celui subi par Nathalie Lanzi⁶⁸ ou la répartition toujours genrée des Vice-Présidences dénotent bien d'une féminisation imparfaite⁶⁹. « *Je pense que la femme politique n'est pas encore l'égale de l'homme politique, à part quelques exceptions* »⁷⁰, nous confie Soraya Ammouche, élue en Poitou-Charentes entre 2010 et 2015.

Une vision d'ensemble de ces résultats tend malgré tout à démontrer une évolution bien tangible quant à l'arrivée massive des femmes dans les hôtels de région. Mathématiquement, ces sièges étaient jusqu'alors pourvus par des hommes. Alors, élargissons la focale sur l'intégralité des conseillers régionaux. Assiste-t-on, par la féminisation ou en complément de celle-ci, à un renouveau de la classe politique régionale dans son ensemble ?

⁶⁸ Nous renvoyons à son témoignage déjà cité plus haut.

⁶⁹ Annexe I. 4.5. Nombre et proportion de femmes dans les exécutifs régionaux nommés en 2004 puis 2010.

⁷⁰ Ammouche Soraya, 23/03/2021 (entretien ELURENAQ).

II. Les prémices d'un renouvellement électoral.

La féminisation de la collectivité pose donc les bases d'un nouveau du personnel politique régional. Ce phénomène est accentué par l'apparition de nouveaux élus prenant la place de personnalités de premier plan qui délaissent progressivement ce mandat à la faveur d'autres fonctions électives locales ou nationales, le plus souvent en raison des lois de non-cumul des mandats. Néanmoins, l'émergence de cette classe politique naissante se maintient dans le cadre d'un système politique traditionnel solidement ancré, notamment au travers du système partisan, nuisant fortement au développement réel d'une classe politique propre à la région.

A. Vers une nouvelle génération de conseillers et de conseillères ?

Ces éléments successifs nous amènent à interroger le profil de ces primo-arrivants qui, au même titre que les conseillères nouvellement élues, introduisent un questionnement sur une potentielle évolution de la classe politique régionale.

1. Un mandat moins attrayant pour des élus de premier plan.

Le mandat de conseiller régional, lorsqu'il bénéficie de la légitimité du suffrage universel en 1986, attire un pan considérable de la classe politique établie. Nous avons, pour exemple, déjà évoqué Jacques Chaban-Delmas ou Jacques Valade, deux hommes devenant Présidents de la région Aquitaine et qui ont occupé des fonctions de haut rang, parmi les postes aux responsabilités les plus conséquentes de la V^e République.

Au-delà de ces figures présidentielles, nous avons également cité différentes personnalités aquitaines, chacune ancrée dans son département respectif et élue à une ou plusieurs reprises à Bordeaux⁷¹. Ces figures n'ont fait « que passer » à la région, lui préférant un autre ancrage local au sein d'une commune ou d'un département, au cours de la première ou de la deuxième mandature, et parfois dans les deux cas⁷². Jacques Valade, s'il a quitté la région à la suite d'une défaite, n'a pour autant jamais caché qu'il s'agissait d'une option secondaire, son ambition étant bordelaise⁷³.

⁷¹ Nous renvoyons aux exemples déjà cités de Michel Inchauspe, André Labarrère ou des frères Madrelle.

⁷² André Labarrère ou Jean François-Poncet ont ainsi démissionné plusieurs fois, et ce de façon consécutive.

⁷³ Jacques Valade, Itinérances inattendues, de Lavoisier à Marianne. Entretiens avec Jean Peteaux, Lormont, Le Bord de l'Eau, 2021.

Ce premier phénomène laisse alors présager d'une dynamique vouée à s'installer dans la durée au sein des Conseils régionaux. Effectivement, les exemples de personnes d'envergure quittant ces assemblées par le biais d'une démission, contraintes la plupart du temps par un cumul de mandats ou de fonctions, se multiplient.

Avant d'entrer dans le détail de certains parcours, notamment ceux d'élus que nous avons pu rencontrer et qui ont justifié leur choix, analysons certaines données globales qui sont tout à fait parlantes.

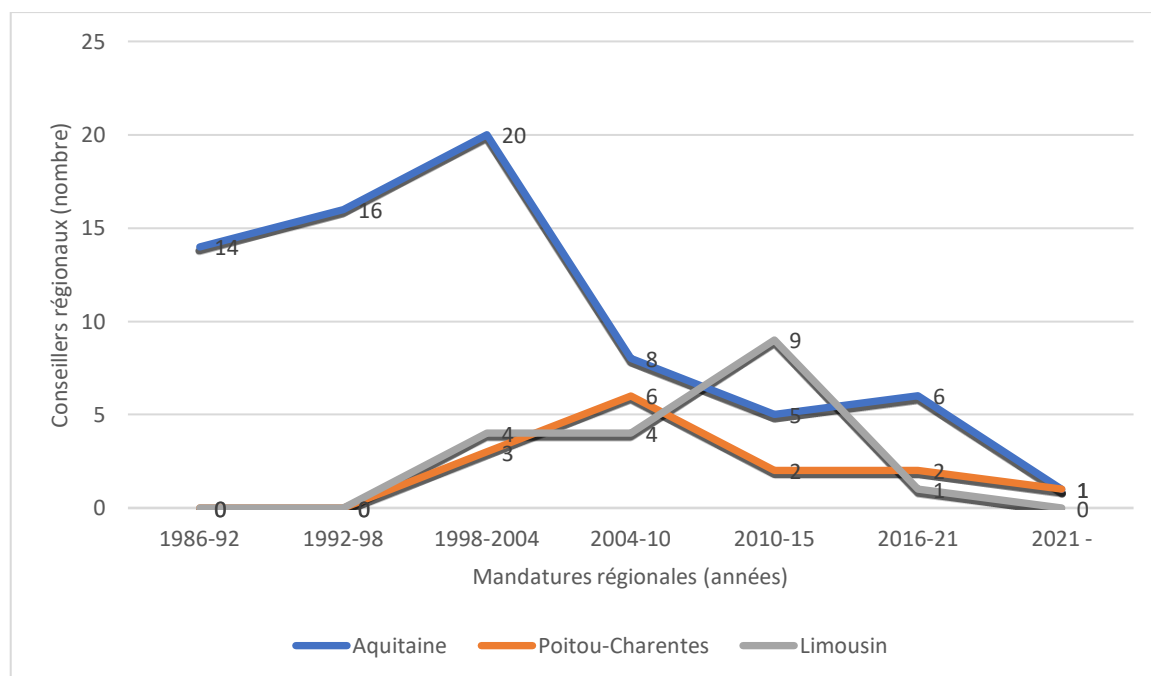


Figure 30 : Nombre de conseillers régionaux démissionnaires par mandature⁷⁴.

L'évolution sur les trois premières mandatures valide tout à fait l'hypothèse d'une diminution de l'intérêt porté au mandat régional, avec une hausse continue et stable du nombre de démissions. En revanche, pendant les deux mandats suivants, la baisse est nette. En Poitou-Charentes, nous en comptons respectivement six et deux, contre quatre puis neuf en Limousin. Si la baisse semble sensible, la donnée du Limousin ne nous permet pas de définir une dynamique globale.

En quoi cette baisse du nombre de démissions illustre-t-elle une baisse de prestige du mandat régional ? Parce qu'elle acte le fait que les élus les plus prestigieux ont quitté les bancs de la région, et cessent donc d'y candidater.

⁷⁴ Annexe I. 11. Nombre de conseillers démissionnaires, par mandature.

En complément, la perte d'attrait du mandat régional se traduit également dans l'analyse des parcours politiques. Une approche en lien avec l'exercice d'autres mandats ou fonctions politiques est tout à fait pertinente, car elle permet de faire figurer la temporalité de ces conquêtes électorales. De la sorte, le graphique suivant nous permet de constater, au travers des cinq premiers mandats régionaux, que le nombre de conseillers ayant été député, sénateur ou membre d'un gouvernement avant d'entrer dans un hémicycle régional diminue drastiquement.

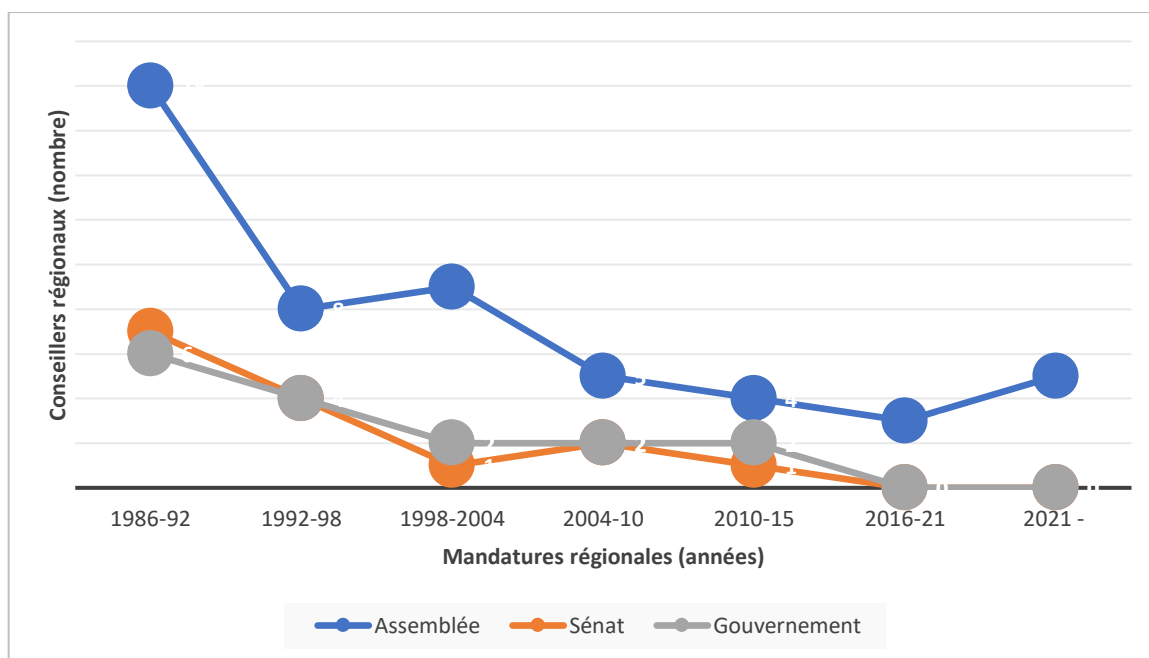


Figure 31 : Nombre de conseillers régionaux entrant au Conseil régional en ayant exercé une fonction nationale (périmètre aquitain)⁷⁵.

Sur les trois fonctions d'ordre national que nous avons étudiées dans notre base de données, limitée en l'espèce à l'ancienne Aquitaine, la baisse est sensible. Cela signifie indéniablement que le nombre de personnalités politiques entrant à la région en ayant déjà occupé une fonction politique d'envergure nationale est en chute libre. Le complément de notre donnée relative aux démissions et précédemment citée apparaît nettement.

Alors que la région a pu constituer une voie ultérieure à l'obtention d'un mandat parlementaire, qu'elle soit simultanée ou à la suite d'une défaite, elle représente de moins en moins une telle éventualité. Alors, l'exercice de ces différents mandats n'est-il plus compatible avec une candidature à l'élection régionale ? Ou, simplement, les grands élus

⁷⁵ Annexe I. 8.1. Nombre de conseillers régionaux entrant au Conseil régional en ayant exercé une fonction nationale (périmètre aquitain).

ne délaissaient-ils pas le mandat régional qu'ils considéraient finalement comme une voie secondaire ?

Pour illustrer ces données tout à fait parlantes, nous pouvons à présent aborder quelques exemples concrets.

Germinal Peiro, personnalité politique connue et reconnue de la Dordogne, est maire de Castelnau-la-Chapelle depuis 1983, conseiller général depuis 1988, et siège à l'Assemblée Nationale depuis 1997. Il est alors élu au Conseil régional en 2004, et préfère démissionner de ce dernier. Il privilégie son ancrage territorial et son aura de député. Un strapontin à la région ne l'intéresse pas, et nous pouvons imaginer qu'il a pu apporter son « nom » à la campagne, dans une dynamique purement électorale, sans ambition de siéger ou de participer à la gouvernance régionale. Interrogé à ce sujet avant l'élection, il répond : « *Tout dépendra du résultat. Je fais d'abord un boulot de militant. En conduisant cette liste, je sers de locomotive* »⁷⁶.

Michèle Delaunay, elle aussi socialiste, élue lors de ces régionales de 2004, devient au même moment conseillère départementale de Gironde. Comme elle est déjà conseillère municipale, elle ne peut exercer simultanément les trois fonctions. Elle choisit de ne pas conserver son siège dans l'assemblée régionale, préférant s'implanter dans son canton, et ce avec en ligne de mire une élection législative. Vainqueur, elle devient députée, puis ministre. Elle justifie sa démission par ces mots : « *C'est le choix le plus cohérent. J'ai axé toute ma campagne sur la défense du canton au Conseil général et au sein de la structure municipale* »⁷⁷. Un commentaire qui illustre parfaitement comment l'ancrage territorial défavorise la collectivité régionale dans ce type de choix.

Du côté du Poitou-Charentes, Jean Grellier est maire de Cerizay depuis 1983. Conseiller régional entre 1986 et 1998, il retrouve la collectivité en 2004 après une défaite aux législatives. Nommé Vice-Président, il accède à la députation trois ans plus tard. Entre son mandat de maire et celui de conseiller régional, il choisit le premier, et quitte une région au sein de laquelle il effectue un troisième mandat et dispose d'un poste à responsabilité. Son exemple démontre que ces éléments peuvent ne pas suffire à faire pencher la balance en faveur de la région.

⁷⁶ « C'est la liste finale », Sud-Ouest, 28/02/2004.

⁷⁷ « Michèle Delaunay : de Saint-André au Palais-Rohan », Sud-Ouest, 30/03/2004.

Il existe aussi des conseillers ou conseillères démissionnaires qui appliquent la politique du mandat unique. Ce sont celles et ceux qui, par discipline partisane ou conviction personnelle, s'auto-limitent dans le cumul. De la sorte, Catherine Quéré quitte le Conseil régional du Poitou-Charentes en 2007 à la suite de son élection au Palais Bourbon, bien qu'elle n'ait jusqu'alors effectué aucun autre mandat. Entre une fonction d'envergure nationale et un siège régional, elle a donc fait son choix, et ce dernier est clairement conforme à une dynamique de délaissement de cet échelon. Elle applique une règle de non-cumul fixée par Ségolène Royal à son exécutif, comme le fait remarquer cette dernière dans un article de Sud-Ouest⁷⁸. En Aquitaine, Sylviane Alaux fait le même choix, de sa propre initiative cette fois : « *J'ai démissionné car je suis contre le cumul des mandats* »⁷⁹, une initiative d'ailleurs saluée par la personne lui succédant : « *elle l'a fait de façon très honnête et sans céder aux pressions* ». ⁸⁰

Pour apporter un élément de réponse à cet état de fait, au-delà du seul prétendu manque de prestige de la région, il faut préciser le rôle joué par la réglementation particulière du cumul des mandats. D'abord, nous l'avons déjà dit, celle-ci est largement flexible et fait de la France une exception dans le domaine⁸¹. Aussi, dans le cadre des cumuls interdits, qui sont donc déjà plutôt rares, la participation aux élections, elle, ne l'est pas. Cela signifie que les hommes et femmes politiques peuvent candidater à deux mandats qui sont en théorie non cumulables. En cas de double victoire, la personne doit alors se soumettre à la réglementation, mais de façon ultérieure. Le choix intervient ici *a posteriori*, ce qui explique le nombre relativement important de démissions. En effet, les personnes n'ont pas à attendre de ne plus exercer la première fonction avant de candidater pour la seconde, dont l'exercice est pourtant incompatible avec la première.

En plus d'expliquer ces démissions et l'obligation pour ces élus d'effectuer des choix en cours de mandats, c'est également un facteur considérable de non-renouvellement électoral, les places les plus exposées étant encore et toujours occupées par des personnalités influentes, en dépit de leur volonté parfois déjà connue de ne pas siéger par la suite⁸². C'est un élément important, notamment en termes de féminisation, comme le souligne Janine Jarnac : « *La loi sur le cumul devra être revue, en tenant*

⁷⁸ « Ségolène Royal : “ Je ne suis pas marginale ” », La Nouvelle République du Centre-Ouest, 26/06/2007.

⁷⁹ Alaux Sylviane, entretien cité.

⁸⁰ Larrouy Isabelle, entretien cité.

⁸¹ Thomas Frinault, Christian Le Bart et Érik Neveu, *op. cit.*

⁸² C'est par exemple le cas d'André Labarrère, se proposant d'occuper la tête de liste départementale pour qu'elle tire profit de son aura, tout en prévoyant une démission immédiate. L'exemple de Germinal Peiro le démontre également.

compte réellement des mandats, quels qu'ils soient, de chaque élu et de l'importance de ces mandats. C'est pour cela que la mobilisation doit être forte pour tous, ceux qui sont engagés pour plus de démocratie pour plus d'égalité »⁸³.

À nouveau, le lien avec le statut intermédiaire de la collectivité est ici évident. Entre un ancrage territorial marqué et l'acquisition d'une envergure nationale, la région pâtit d'une situation de non-reconnaissance la faisant régulièrement passer au second plan des choix politiques électoraux des principales personnalités. Cependant, il ne faut pas oublier que cette dynamique de délaissement, au regard des graphiques précédents, ne concerne qu'une partie mineure de l'hémicycle régional.

2. De nouveaux élus à la région ?

Globalement, le mandat régional n'est pas une fonction qui s'exerce sur un temps long. Au sein des hémicycles, le nombre de nouveaux élus est donc important. La moyenne du total de mandats réalisés par les plus de 800 élus du territoire néo-aquitain recensés dans notre base de données est ainsi inférieure à 2. De fait, le renouvellement des élus régionaux est donc permanent. Par exemple, en 1998, 168 hommes et femme sont élus pour une première fois en Aquitaine, en Poitou-Charentes et en Limousin. Pour remonter encore dans le temps, 50 conseillers et conseillères avaient découvert l'hémicycle bordelais lors de la mandature précédente. Le renouveau existe donc dès le départ, et s'inscrit dans la durée.

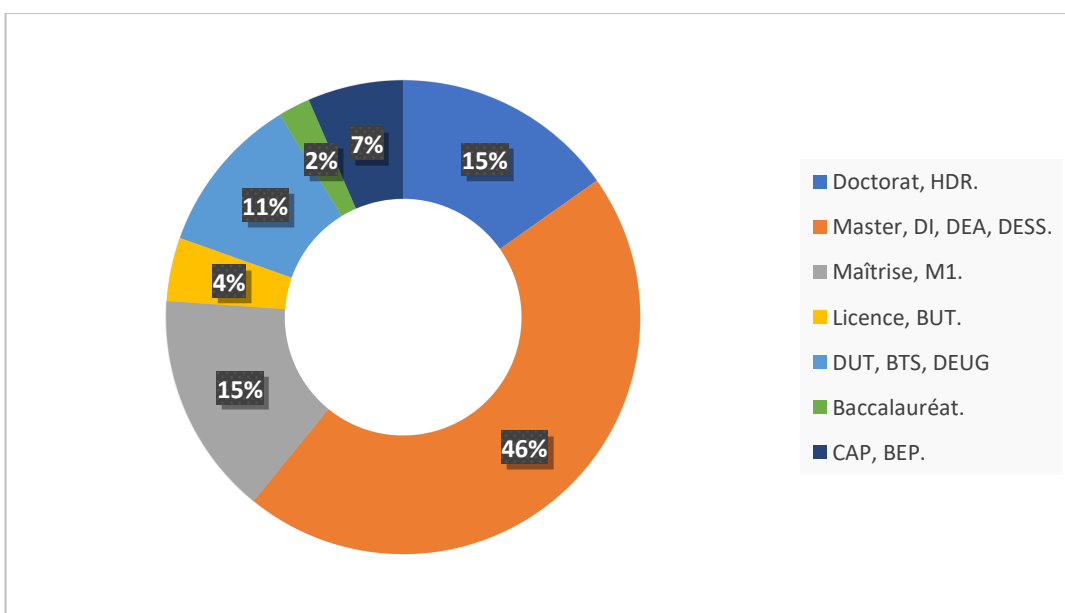
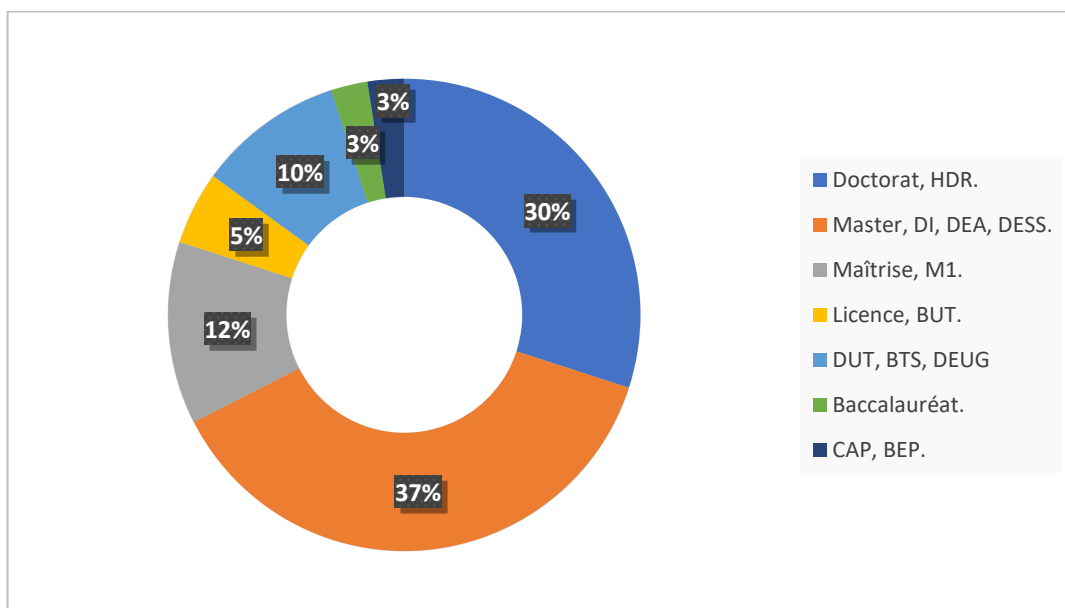
La troisième mandature est cependant un point d'inflexion. Alors que le nombre de démissions y est le plus conséquent, que la dynamique de féminisation est entamée avant l'intervention du législateur, il semble être le mandat qui déclenche un véritable renouvellement. Dans la continuité, lors de la mandature suivante, de 2004 à 2010, ce sont 60 hommes et 69 femmes qui découvrent ces trois Conseils régionaux, largement teintés de féminisation désormais.

Cela nous amène à interroger les caractéristiques de ce renouveau. En effet, nous avons constaté que la fin du siècle dernier n'augurait d'aucun changement significatif quant à la composition socio-professionnelle du Conseil Régional⁸⁴. Après ce tournant de

⁸³ PS64, non classée. Journal Le Travailleur landais, n° 1048, novembre 2000.

⁸⁴ Nous nous référons ici aux différentes statistiques exposées dans notre Partie 1.

la troisième mandature et de la féminisation, il convient d'analyser ces mêmes données pour ce début des années 2000.



Figures 32 et 33 : Niveau du diplôme obtenu par les conseillers régionaux aquitains pour les quatrième et cinquième mandatures⁸⁵.

⁸⁵ Annexe I. 6.1. Niveau du diplôme obtenu par les conseillers régionaux aquitains.

L'indice du niveau des diplômes détenus par les conseillers et conseillères qui siègent à la région évolue de façon significative⁸⁶. De fait, ces hommes et ces femmes continuent d'être globalement surdiplômés, comme nous l'avions déjà souligné pour les précédentes mandatures, ce qui vient confirmer les quelques études globales à ce sujet⁸⁷. Par contre, cette tendance est atténuée par la baisse de la proportion de docteurs, qui sont globalement remplacés par des personnes titulaires d'un Bac +5. Ces derniers deviennent majoritaires en lieu et place des premiers, illustrant une tendance d'amoindrissement de l'écart entre le niveau d'étude moyen des conseillers et celui de la population dans son ensemble. Surtout, la proportion de docteurs, qui était de 61% pour la première mandature, chute de façon colossale, jusqu'à 15%⁸⁸.

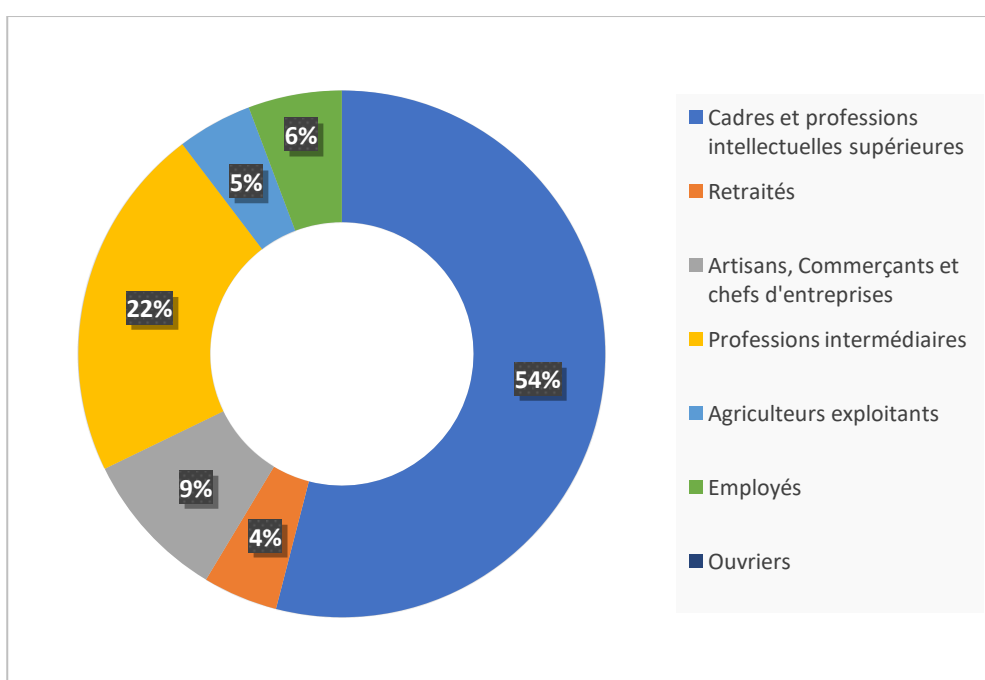
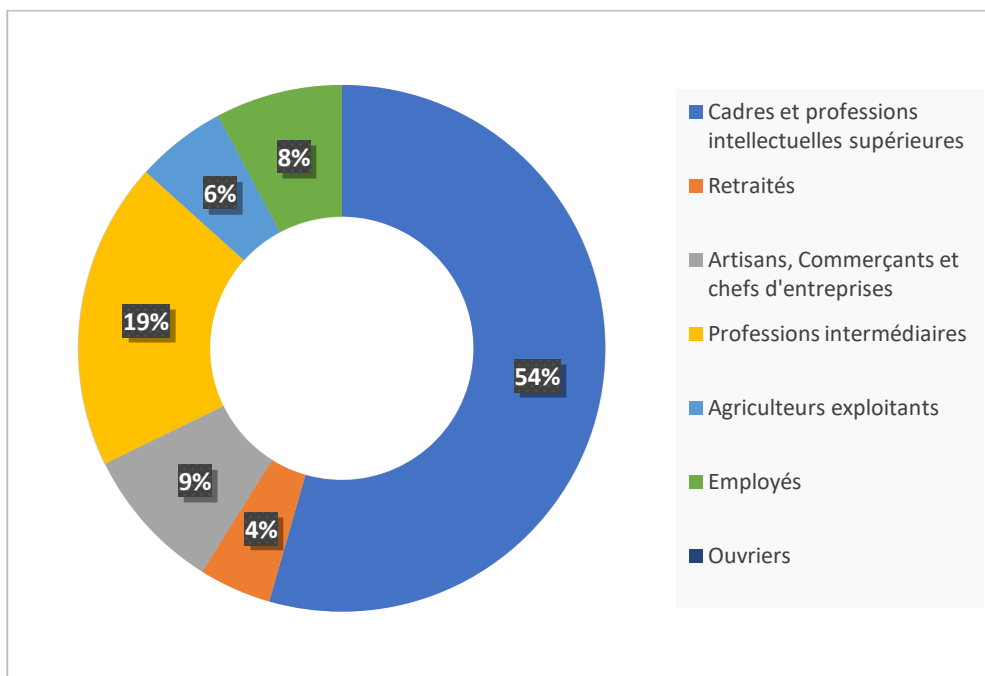
À nouveau, nous rappelons qu'il ne s'agit ici que des données relatives à l'Aquitaine, et que la faiblesse du nombre total, équivalent à une petite moitié du total des élus, s'explique par la difficulté à obtenir l'information en dehors d'entretiens interpersonnels, que nous n'avons pas pu réaliser avec l'ensemble des élus.

En lien avec le niveau d'étude, la profession exercée est également un facteur crucial d'analyse pour nous forger une idée quant à la population qui fournit les rangs du Conseil régional. À noter que ces informations sont davantage représentatives, car il est fortement plus aisé de les obtenir, y compris lors de simples recherches en ligne et dans des archives de presse, au contraire du niveau de diplôme.

⁸⁶ Annexe I. 6.1. Niveau du diplôme obtenu par les conseillers régionaux aquitains.

⁸⁷ Marion Paoletti, *op. cit.*

⁸⁸ Annexe I. 6.1. Niveau du diplôme obtenu par les conseillers régionaux aquitains.



Figures 34 et 35 : Catégories socio-professionnelles des Conseils régionaux aquitains, pour les quatrième et cinquième mandatures⁸⁹.

⁸⁹ Annexe I. 3.1. Catégories socio-professionnelles des Conseils régionaux aquitains.

Là encore, le changement est nuancé. À titre de comparaison, nous vous renvoyons à ces mêmes données pour les mandatures précédentes⁹⁰. La ressemblance quant à la domination des « Cadres et Professions intellectuelles supérieures », qui occupent toujours une moitié de l'hémicycle, est frappante. Stabilisée à 60% entre 1992 et 2004, elle est désormais de 54% entre 2004 et 2015. Les agriculteurs continuent d'osciller dans un intervalle faible, mais sont tout de même légèrement surreprésentés par rapport à leur poids dans la population avec respectivement 6 et 5% de conseillers. En revanche, les ouvriers sont toujours les grands absents des assemblées régionales, une tendance qui se confirme donc pour l'Aquitaine et qui rejoint, elle aussi, les analyses globales du mandat régional⁹¹.

Pour illustrer cette continuité, une part notable de la catégorie des professions intellectuelles supérieures concerne encore une fois le personnel fonctionnaire en lien avec l'enseignement. Dans ces deux mandatures, nous dénombrons respectivement 24 et 18 personnes exerçant une profession de ce type, de la maternelle à l'université. Là encore, c'est une tendance reconnue qui se vérifie⁹².

L'évolution concerne donc les professions intermédiaires, dont la part de 7% de 1986 laisse respectivement place à des proportions de 19 et 22% pour ces quatrième et cinquième mandatures. Le nombre d'employés est lui aussi en augmentation, atteignant 8 et 6% (contre 2% entre 1986 et 1992). Cela correspond d'ailleurs au léger abaissement du niveau d'étude. Les retraités sont, eux, de moins en moins nombreux.

Ces changements sont notables, mais ne suffisent pas pour valider l'hypothèse de la naissance d'une classe politique régionale spécifique.

Conjuguée aux données relatives au niveau d'étude, cette analyse démontre une absence d'évolution sensible du profil socio-professionnel du conseiller ou de la conseillère régionale. Finalement, la plus marquante demeure incontestablement celle qui donne aux secondes une place quasiment égalitaire par rapport aux premiers. Si la féminisation est une donnée nouvelle, les élus ressemblent toujours aux profils masculins, du point de vue de leur diplôme et de leur emploi, en dépit d'évolutions mineures.

⁹⁰ Annexe I. 3.1. Catégories socio-professionnelles des Conseils régionaux aquitains.

⁹¹ Marion Paoletti, *op. cit.*

⁹² *Ibid.*

En revanche, cette féminisation pourrait expliquer la baisse de la proportion de docteurs et la diminution de la part des retraités et des cadres, et en contrepartie faciliter l'augmentation de celle des employés. Le rapport du Haut Conseil à l'Égalité Femmes Hommes pointe effectivement que la féminisation s'accompagne de ce type de dynamiques⁹³. Marion Paoletti résume finalement plutôt bien cette période par le choix d'un titre présentant des statistiques à ce sujet : « *timides progrès en démocratie représentative* »⁹⁴.

Si parler de nouveaux élus régionaux au cours de ce début de XXI^e siècle peut donc être quelque peu prématuré, il convient d'entrer davantage dans le détail de ces quelques changements.

B. Une évolution sous l'emprise du champ politique traditionnel.

En dépit de la nuance que nous venons d'apporter aux dynamiques qui ont cours au sein du jeu politique régional, celles-ci sont bien réelles. Pour en prendre la mesure concrète, il est tout de même fondamental de nous intéresser à la manière dont elles sont conduites, notamment via leur inscription dans les mécanismes politiques traditionnels. Remettent-elles en cause les rouages du Conseil régional, établis depuis 1986, qui laissent toute leur place aux partis politiques et aux élus les plus expérimentés ?

1. La mainmise des acteurs locaux traditionnels.

Le changement relatif s'opérant au sein de la classe politique régionale reste sous le contrôle des partis politiques. Ces derniers ne perdent aucunement le rôle de premier plan qu'ils ont acquis. Le mode de scrutin de liste, maintenu dans le cadre départemental, confirme leur place clef dans cette élection. La féminisation, comme les lois sur le non-cumul des mandats, ne viennent en aucune manière limiter leur sphère d'influence à ce niveau-là.

Pour commencer, et de façon un peu paradoxale, analysons l'évolution de la possibilité pour des hommes et femmes non affiliés à une formation politique d'accéder au Conseil régional.

⁹³ Annexe III. 4. Graphique extrait du rapport du Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes, représentant l'évolution des catégories socio-professionnelles des conseillers régionaux après les lois sur la parité.

⁹⁴ Marion Paoletti, *op. cit.*

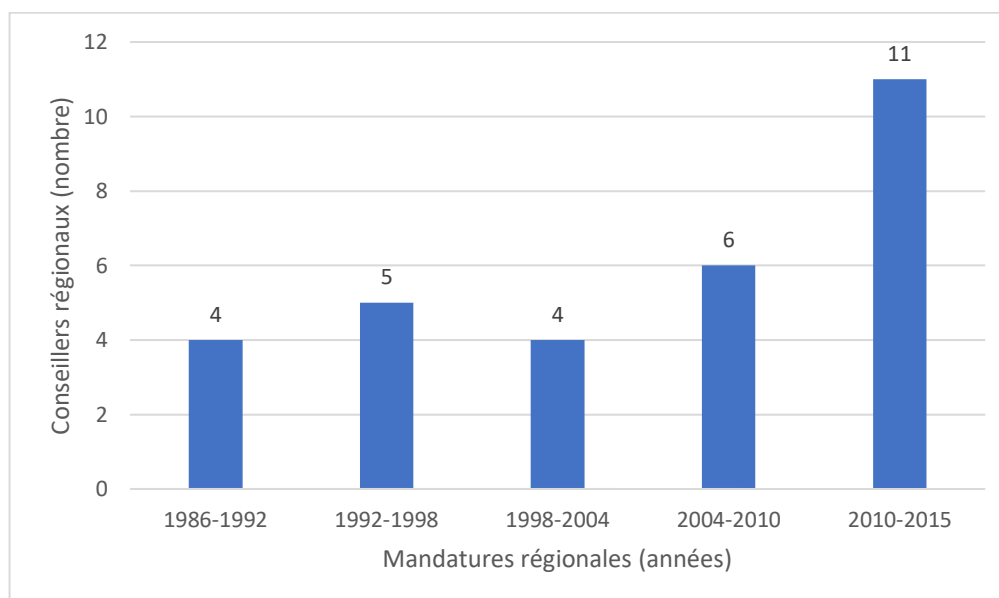


Figure 36 : Évolution du nombre de conseillers régionaux n'appartenant pas à un parti politique à date d'élection, en Aquitaine⁹⁵.

Nous constatons une hausse légère de ce nombre pour la quatrième mandature, puis une augmentation plus nette au cours de la suivante, après une période stable entre 1986 et 2004. En revanche, bien que celui-ci passe du simple au double, il ne concerne toujours, entre 2010 et 2015, que 11 élus⁹⁶, représentant alors 10% des conseillers et conseillères. Cette proportion n'est donc pas suffisamment significative pour pouvoir affirmer ici qu'un réel développement d'une politique régionale en dehors des cadres partisans traditionnels est effective. La proposition des listes étant le fait des appareils des partis, c'est bien en fonction d'un positionnement par rapport à ce schéma politique que des conseillers et conseillères non affiliés entrent au Conseil régional⁹⁷. Par exemple, les Verts ont créé une « coopérative », que des élus peuvent rejoindre sans être membre du mouvement. De même, l'exemple d'Isabelle Larrouy, entrant à la région sans carte politique mais ayant effectué plusieurs campagnes pour le PCF, démontre qu'une absence d'adhésion n'est pas nécessairement synonyme d'absence de lien avec les formations politiques.

En outre, cette augmentation de personnes issues de « la société civile »⁹⁸ est fortement liée à la féminisation de la classe politique régionale. Alors que sur l'ensemble

⁹⁵ Annexe I. 10.1. Nombre d'élus n'étant pas membres d'un parti politique à date d'élection.

⁹⁶ La mandature voit davantage de conseillers et conseillères défilant dans l'hémicycle, mais nous ne disposons de l'information d'affiliation à un parti que pour une moitié d'entre eux.

⁹⁷ À la différence des élections municipales avec parfois des listes citoyennes, ou des départementales avec des personnalités sans soutien de partis politiques.

⁹⁸ Nous reprenons cette appellation, la plus courante, que l'on retrouve notamment dans la presse.

des trois premières mandatures, nous ne comptabilisons qu'une seule femme entrant à la région sans affiliation à un parti, la donne change considérablement pour les deux mandatures dans lesquelles le phénomène est en hausse. À partir de 2004, les femmes représentent d'abord 4 des 6 personnes non adhérentes à un parti, puis 7 des 11 suivantes. Ces quelques données interrogent le lien des femmes au système partisan, et la difficulté pour certains partis, quand s'instaure la parité, de trouver des candidates dans leurs rangs pour siéger dans les assemblées régionales.

Souvenons-nous des témoignages faisant état de partis venant « *chercher les femmes* »⁹⁹, comme l'ont par exemple évoqué Maider Arostéguy et Béatrice Tariol. Déjà, en 1988, une Convention Nationale sur les droits des femmes, organisée par le Parti Socialiste, concluait à la nécessité d'ouvrir « *nos listes à des candidates issues de la vie associative* »¹⁰⁰. Rejoignant le témoignage d'Edwige Avice, ces conclusions mettent en évidence la difficulté pour des femmes d'effectuer des parcours ascendants dans les partis, d'où cette hausse d'élues non affiliées à ces mouvements qui accompagne la féminisation de l'hémicycle.

Malgré tout, le nouveau mode de scrutin a renforcé la position centrale des partis traditionnels et affaibli « les petites listes », qui accueillent en général des candidats non affiliés aux partis. L'arrivée au sein du Conseil régional de nouveaux partis comme CPNT ou Les Verts les avait obligés à composer, dans les hémicycles des années 1990, avec ces formations ayant le pouvoir de faire et défaire les majorités. Ici, la relation et les rôles s'inversent. Ce sont précisément ces formations qui ont besoin des mouvements politiques les plus conséquents pour exister, du fait de l'incertitude d'atteindre ce fameux nouveau seuil. Nous avons évoqué, dans le chapitre précédent, cet exemple.

Marion Paoletti revient sur cet élément majeur. Au-delà des conséquences qu'elle analyse comme une limitation « *des possibilités de représentation des différentes tendances politiques, notamment les petites* »¹⁰¹, qui se vérifie tout à fait dans nos résultats, elle argue en plus d'une absence totale de cohérence d'une réforme justifiée par « *une ingouvernabilité difficilement prouvable* »¹⁰².

⁹⁹ Expression utilisée par ces deux conseillères régionales, déjà citées.

¹⁰⁰ PS64, non classée. Texte final de la Convention Nationale sur les droits des Femmes du Parti Socialiste, 12 et 13 mars 1988.

¹⁰¹ Marion Paoletti, *op. cit.*

¹⁰² *Ibid.*

Comme elle le décrit, cette évolution réglementaire favorise inévitablement une bipolarisation de la vie politique régionale. La courbe suivante, présentant l'évolution de la part des conseillers régionaux affiliés aux deux partis les plus classiques le démontre totalement.

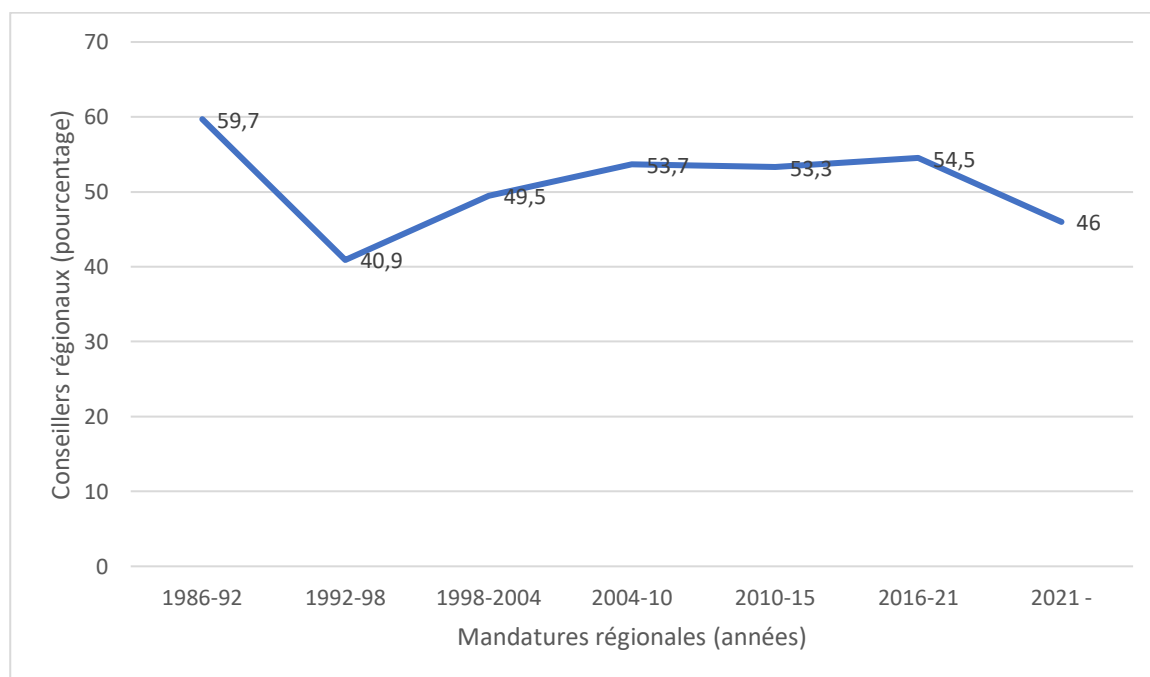


Figure 37 : Évolution du pourcentage de conseillers régionaux aquitains affiliés aux deux principaux partis politiques français, le PS et le RPR, devenant l'UMP¹⁰³.

Après une première mandature dans laquelle ils règnent en maître, leur pouvoir chute au moment de cette entrée de formations nouvelles telles que CPNT, Les Verts, Génération Écologie ou le Front National. Nous avons expliqué en quoi le nouveau mode de scrutin permet le rebond observé¹⁰⁴. Ici, nous constatons également que le renouveau qui s'opère alors par la féminisation de l'assemblée et le départ progressif d'élus déjà établis n'est absolument pas synonyme d'une perte d'influence des cadres de la politique partisane, bien au contraire. Ces derniers ont toujours une place de choix dans l'assemblée régionale¹⁰⁵. Elle atteint presque, entre 2004 et 2010, son niveau de la première mandature.

¹⁰³ Annexe I. 10.3. Proportion d'élus membres des deux principaux partis politiques.

¹⁰⁴ Nous vous renvoyons au Chapitre 1 de cette même partie, qui analyse les conséquences d'une modification du mode de scrutin.

¹⁰⁵ ACRNA, 3311W. Procès-Verbal de la séance plénière du Conseil régional aquitain, 16 octobre 2006. Annexe IV. 1.1.4.

En revanche, pour compléter le phénomène de perte d'attrait d'un mandat régional souvent délaissé par des élus largement ancrés dans les systèmes politiques locaux et nationaux au profit d'autres fonctions politiques, l'évolution du nombre de conseillers et conseillères qui n'ont jamais, au cours de leur parcours politique, occupé de postes de pouvoir au sein de leur formation politique est pertinente. Après une baisse au cours des premières mandatures, ce chiffre repart à la hausse dans ce début de XXI^e siècle.

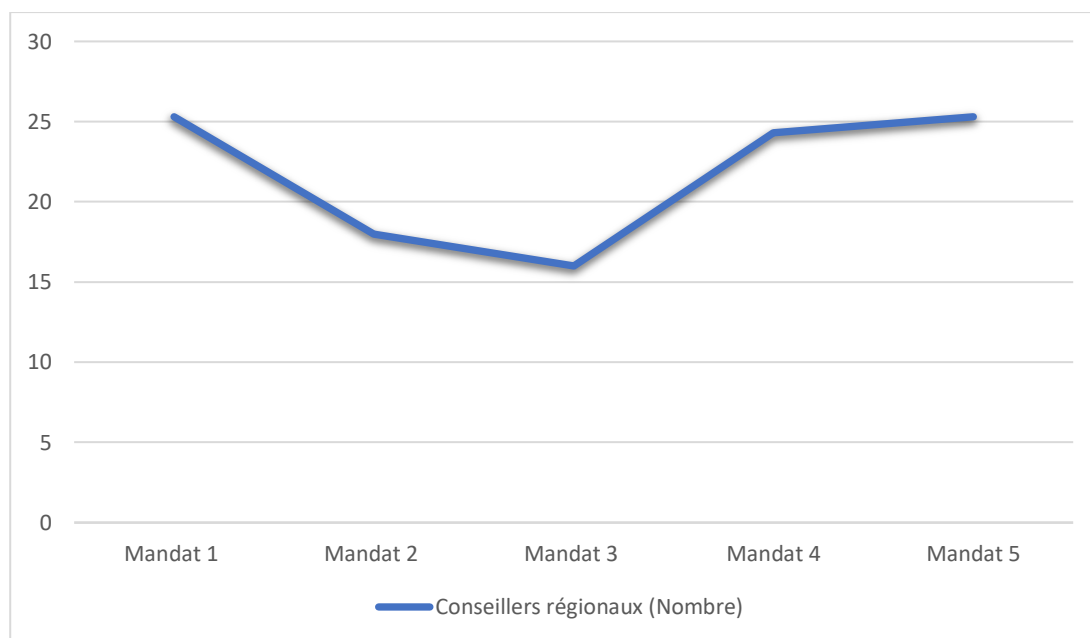


Figure 38 : Nombre de conseillers régionaux aquitains n'ayant jamais exercé de responsabilité au sein d'un parti¹⁰⁶.

Dès lors, nous constatons qu'en dépit d'un rôle maintenu voire renforcé des partis politiques et notamment des plus influents de la V^e République, les élus qui en proviennent ne sont pas ceux qui en occupent les fonctions les plus prestigieuses. Si le maintien de la place des mouvements politiques est un fait, il va donc bien de pair avec une baisse d'attractivité du mandat régional, et un certain délaissement de ce dernier par une partie de la classe politique, parmi laquelle se trouvent les « cadres » qui occupent les plus hautes fonctions dans les partis.

¹⁰⁶ Annexe I. 12.2. Proportion de conseillers régionaux ayant exercé des responsabilités locales ou nationales au sein des partis politiques.

Pour terminer, précisons enfin que les prises de parole dans l'hémicycle, comme la possibilité de s'exprimer dans le journal régional, à la rubrique « Parole aux élus »¹⁰⁷, sont corrélées à l'appartenance ou non à un groupe politique, assurant un rôle d'envergure aux formations partisanes.

Le Conseil régional connaît bien, en ce début de siècle, une certaine évolution. Essentiellement matérialisée par une féminisation considérable et par un début de renouveau de la classe politique régionale par le bas, nous voyons tout de même assez nettement que cette amorce de changement est sous le contrôle des partis politiques, et s'inscrit donc dans la continuité d'un champ politique classique.

Dès lors, elle est maintenue dans un cadre très traditionnel, ce qui nous amène à questionner l'idée de renouveau de la classe politique régionale au cours de ces quatrième et cinquième mandatures.

2. L'émergence d'une classe politique régionale en question.

Effectivement, il est intéressant de nous plonger, comme nous venons de le réaliser, dans les nuances des évolutions du personnel politique siégeant au Conseil régional. Semblant tantôt connaître des tendances relativement fulgurantes et de première importance, et tantôt réaffirmant son appartenance à un cadre politique traditionnel, elles nous interrogent forcément. L'aboutissement logique de ce chapitre est donc indéniablement une interrogation quant à l'apparition ou non d'une classe politique régionale après cet acte II porté par Jean-Pierre Raffarin.

D'abord, et nous l'avons déjà évoqué, le renouveau des élus est préexistant et s'opère de tous temps, au regard notamment de la durée moyenne d'un séjour à la région ne dépassant pas les deux mandats, pour la très grande majorité des élus régionaux. On ne s'installe toujours pas dans les hémicycles régionaux, on y passe.

Une analyse des parcours politiques en lien avec l'exercice d'autres mandats électifs nous paraît davantage pertinente pour questionner la validité ou non de l'hypothèse d'une affirmation d'une classe politique propre à la région.

¹⁰⁷ ACRNA, 3321W. Exemple d'une rubrique de « Parole aux élus », correspondant, à chaque fois, à la dernière double page du journal régional. Annexe IV. 1.2.9.

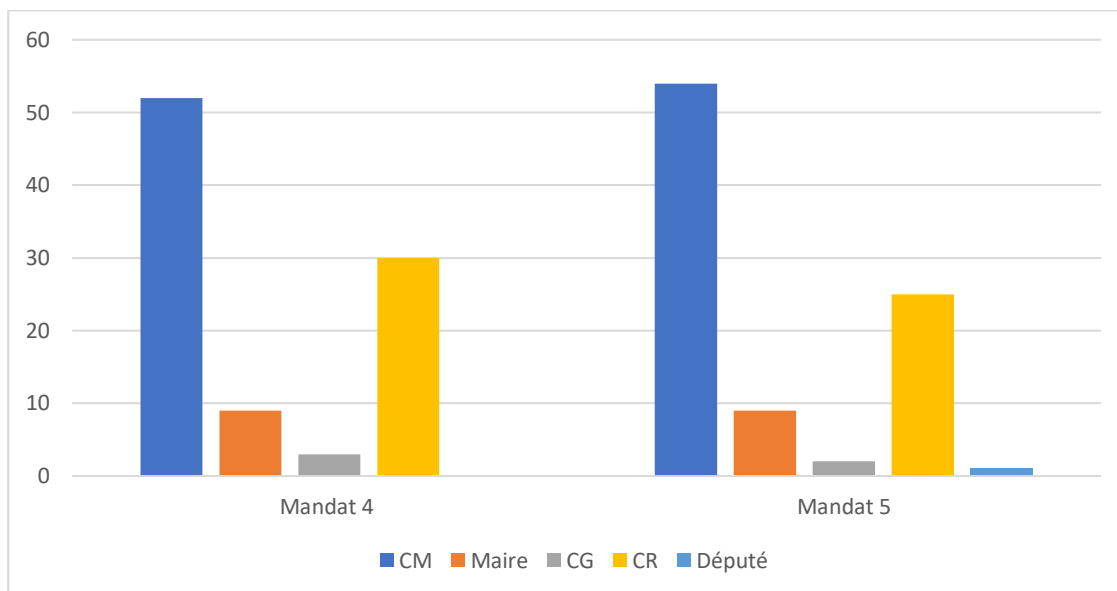


Figure 39 : Premiers mandats exercés par les conseillers régionaux aquitains entre 2004 et 2015¹⁰⁸.

Dans cette optique, l'analyse de l'entrée dans le monde politique électoral des conseillers et conseillères concernés par ces mandatures ne nous apprend rien de nouveau. La proportion des élus dont le premier mandat politique électif obtenu est celui de conseiller régional n'augmente pas de façon conséquente – nous rappelons qu'ils étaient 28 dans ce cas entre 1998 et 2004 –, et repart même à la baisse entre 2010 et 2015. Dans la durée, il s'établit donc depuis la seconde mandature autour du quart de l'assemblée régionale. De ce point de vue, le mandat régional n'est pas une fonction davantage utilisée au fil du temps par les personnes siégeant au sein du Conseil régional pour entrer en politique. Au-delà de la quasi-absence de personnes débutant par un mandat parlementaire, confirmant ce que nous évoquions précédemment, la situation des trois autres mandats locaux est relativement stable, sans enseignement pertinent, donc.

L'acte II porté par Jean-Pierre Raffarin dans un souci de valorisation de la collectivité régionale ne change rien : elle n'est pas une nouvelle porte d'entrée attrayante dans la politique, ni une porte de sortie honorable à la suite d'un mandat plus prestigieux.

Pour tenter d'y voir plus clair, entrons davantage dans le détail des parcours politiques menés par les conseillers régionaux élus dans ce début de siècle. Dans cette optique, l'exercice antérieur de fonctions nationales a déjà été présentée. Nous allons ici nous attarder sur les mandats de maires et de conseillers généraux.

¹⁰⁸ Extraits de l'annexe I. 6.3. Premiers mandats exercés par les conseillers régionaux aquitains.

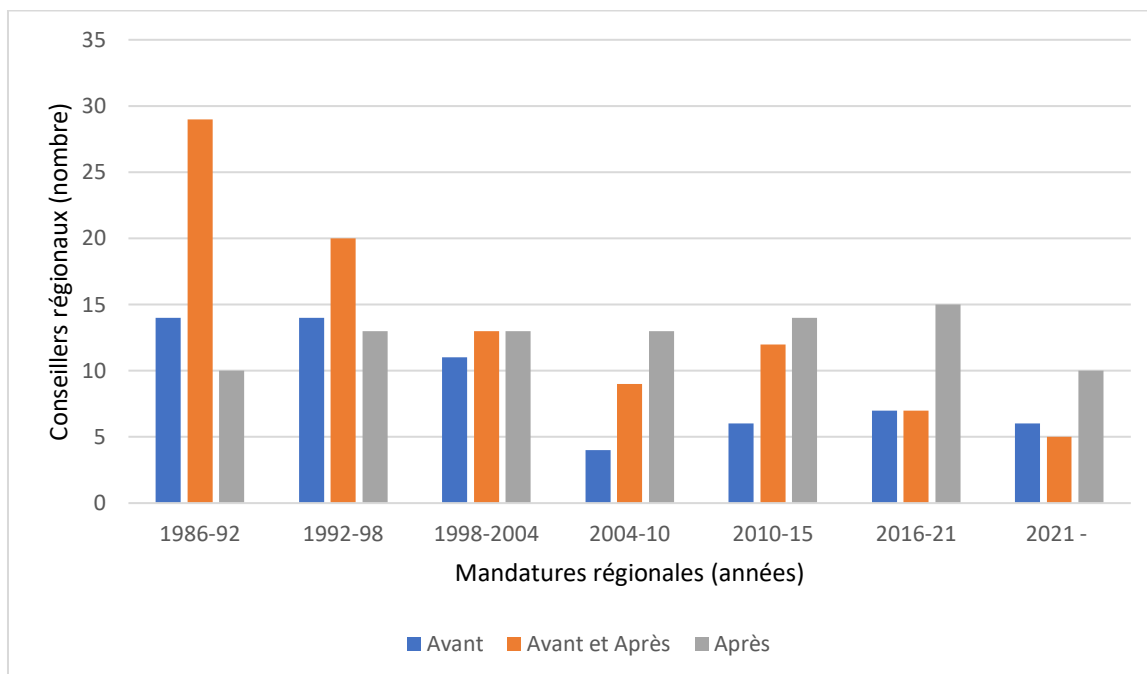


Figure 40 : Temporalité de l'exercice du mandat de conseiller général par les conseillers régionaux (périmètre aquitain)¹⁰⁹.

La mandature s'écoulant entre 2004 et 2010 marque la confirmation d'une tendance régulière. Les conseillers régionaux sont de moins en moins passés par le gain d'un ou plusieurs mandats au sein de Conseils généraux. Cela signifie que le nombre d'élus départementaux délaissant leur ancrage territorial pour poursuivre leur parcours politique à la région diminue de façon continue. Au contraire, c'est plutôt le parcours inverse qui augmente. Dans la première mandature, seuls six élus sont devenus conseillers généraux après avoir siégé à la région. Il sont respectivement 13 et 14 au cours des quatrième et cinquième mandatures.

Une approche identique du mandat de maire présente des résultats similaires, comme exposé dans la page suivante.

¹⁰⁹ Annexe I. 7.3. Temporalité de l'exercice du mandat de conseiller général par les conseillers régionaux (périmètre aquitain).

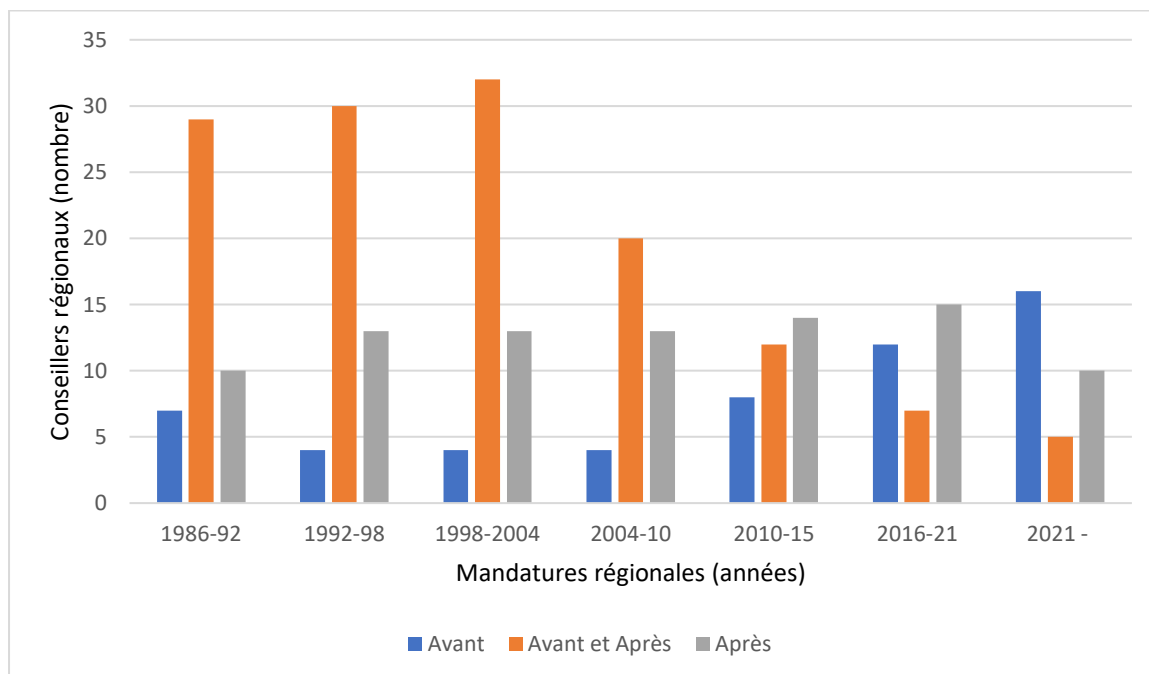


Figure 41 : Temporalité de l'exercice du mandat de maire par les conseillers régionaux (périmètre aquitain)¹¹⁰.

En effet, jusqu'à l'élection de 2004, le nombre de conseillers régionaux le devenant après avoir été élus maires n'avait cessé d'augmenter. À partir de là, la baisse est considérable. De 36 conseillers régionaux ayant été maires au cours de la troisième mandature, nous passons à 20 lors de la cinquième, entre 2010 et 2015.

La féminisation du Conseil régional va donc bien de pair avec une évolution politique de l'hémicycle. Les femmes étant moins souvent maires et conseillères générales, le nombre de personnes élues à la région après avoir été élues dans ces fonctions diminue drastiquement. Cette dynamique suit donc la baisse constatée pour la conquête préalable de mandats nationaux, et atteste d'une forme de dénotabilisation du Conseil régional.

Enfin, pour parachever ce raisonnement, et en miroir d'un graphique identique réalisé dans la partie précédente, il convient de nous pencher également sur l'évolution de l'obtention de ces fonctions politiques nationales à la suite de l'acquisition du mandat régional. Alors que le principe est identique, la seule variable étant la temporalité, la dynamique s'inverse.

¹¹⁰ Annexe I. 7.3. Temporalité de l'exercice du mandat de conseiller général par les conseillers régionaux (périmètre aquitain).

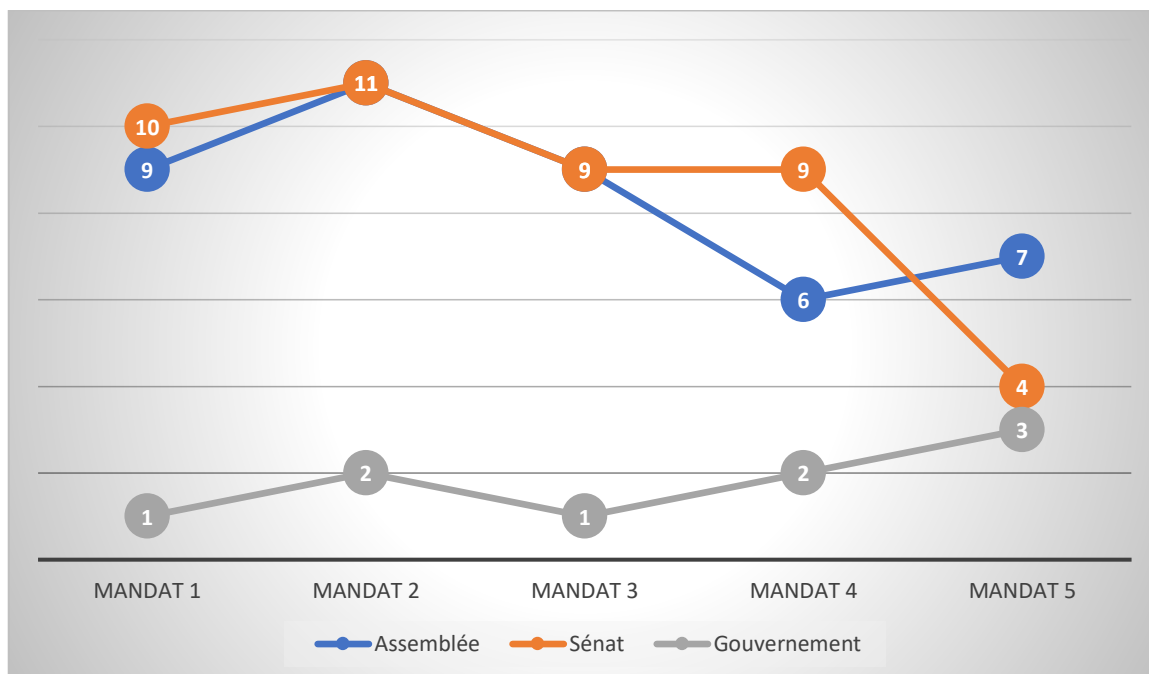


Figure 42 : Nombre de conseillers régionaux entrant à la région Aquitaine sans fonction nationale antérieure, mais en occupant une ensuite¹¹¹.

Les évolutions sont moins linéaires et ne suivent pas les mêmes tendances. Le nombre de conseillers devenant sénateurs est longtemps stable avant de chuter. Pour les députés, la stabilité est relativement de mise, avec une baisse modérée. Enfin, concernant les membres de gouvernement, la hausse représente un rapport du simple au triple, mais est nuancée par la faiblesse quantitative des données.

En miroir avec le graphique identique mais usant d'une temporalité inverse, le compte n'y est pas. En effet, rappelons que la baisse y était significative, alors qu'en l'espèce, la seule hausse constatée est minime. Dès lors, nous pouvons affirmer que le mandat régional, délaissé par une partie de la classe politique considérant qu'il apporte moins d'ancrage local et moins de prestige que des fonctions plus localisées ou nationales, favorise également de façon moindre la poursuite d'une carrière nationale.

Il est donc évident que le mandat régional perd du lien avec la politique nationale, et qu'il n'est plus une porte de sortie pour des parlementaires, qui cumulent également moins souvent avec cette fonction.

À nouveau, la part largement minoritaire que constituent les personnes concernées en fait davantage un changement symbolique et parlant quant au statut de la collectivité, qu'une dynamique globale.

¹¹¹ Annexe I. 7.5. Temporalité de l'exercice du mandat de conseiller général par les conseillers régionaux (périmètre aquitain).

Nous avons débuté cette sous-partie en introduisant une interrogation. Les dynamiques constatées et analysées précédemment introduisent-elles une évolution de la classe politique régionale ? Indéniablement, quelques changements sont à constater. Pour autant, le Conseil régional demeure dans le giron d'un système politique classique. Si l'institution s'intègre bien à la vie politique, elle ne vient guère générer un réel renouveau.

* * *

Finalement, il ressort que le Conseil régional évolue en ce début de siècle. La féminisation contrainte par le législateur, et parfois mal vécue par une partie de la classe politique traditionnelle, voire traditionaliste en l'espèce, va ainsi de pair avec une baisse de la présence d'élus « prestigieux », qu'ils proviennent d'un cadre local ou national. Une très légère dynamique d'augmentation d'élus issus de la société civile se dessine également, du fait total de la féminisation. Du côté du profil socio-professionnel, les changements sont moins significatifs, avec toutefois une baisse notable de la part de docteurs dans l'hémicycle. Autant d'éléments qui démontrent une dénotabilisation de l'assemblée régionale.

Cependant, nous ne constatons aucunement l'émergence d'une classe politique régionale. Aussi fondamentales soient-elles, les évolutions ne révolutionnent pas une collectivité toujours établie dans un champ politique classique. En ce sens, les seuls changements apportés à un mode de scrutin au rôle considérable n'ont fait que renforcer le poids des formations politiques, et surtout des partis les plus influents de cette V^e République décentralisée, mais donc pas tout à fait régionalisée...

Chapitre 3 : Une gouvernance régionale défavorable à l'émergence d'une classe politique régionale.

L'ancrage de la région comme collectivité territoriale élue au suffrage universel depuis 1986 se renforce avec l'acte II de la décentralisation porté par Jean-Pierre Raffarin. Le développement de majorités plus stables permet, de fait, que la région intègre les mécanismes habituels de la V^e République. Quelles en sont les conséquences sur la gouvernance régionale ?

Le fait majoritaire facilite, à partir de 2004, une concentration du pouvoir dans les mains de l'exécutif régional, lequel est dirigé par un Président - ou une Présidente dans de plus rares cas -, une figure qui devient la véritable incarnation de la collectivité dans son ensemble. De ce fait, dans les entretiens, nombre de conseillers régionaux pointent le danger d'un centralisme régional, déjà opérant selon une partie d'entre eux et faisant craindre la naissance d'un jacobinisme régional. Dans ce cadre, la dynamique se calque complètement sur un système politique historiquement établi dans la République contemporaine, toujours jacobine et concentrant une part considérable du pouvoir autour de la figure présidentielle et de la capitale.

Dans la continuité, par son intégration à des rouages politiques traditionnels en place depuis la Constitution de 1958, la région subit le retard du pays en matière de réglementation de l'exercice des mandats politiques locaux. Bien qu'abordée brièvement par les lois de décentralisation successives, la non-réalisation d'un statut de l' élu demeure une lacune majeure de ces évolutions législatives. Entre balbutiements des pouvoirs politiques et échec des solutions envisagées, la question n'en finit pas de susciter le débat au sein des conseillers régionaux.

Finalement, ces deux phénomènes nous interrogent : le développement de la gouvernance régionale, par les conséquences pratiques qu'il entraîne, ne participe-t-il pas à retarder l'émergence d'une classe politique propre à cette collectivité qui, certes, demeure encore très jeune ?

I. De la gouvernance au centralisme régional.

L'inscription de la collectivité régionale dans une continuité politique, au travers de la stabilisation de son action et de l'affirmation de ses domaines d'intervention tournés vers l'avenir, participe à son ancrage dans le système politique français. Au cœur d'une V^e République dont la présidentialisation s'affirme davantage à partir de la mise en œuvre du quinquennat en 2002¹, la région connaît parallèlement une consolidation de sa gouvernance grâce à l'émergence de majorités plus stables. De la sorte, la figure du Président élu devient, au-delà d'une incarnation nécessaire de la collectivité, celle qui concentre le pouvoir politique.

Véritable patron d'exécutif depuis les lois de décentralisation, il dispose pour l'exercice de ses prérogatives de l'appui de son cabinet et de ses Vice-Présidents ; de la même façon, donc, qu'un Président de la République bénéficie de celui de son cabinet et de son gouvernement, à une plus grande échelle. Ce glissement se traduit également dans un ordre géographique par la centralisation de l'action régionale autour de la capitale.

A. Une région centrée autour de la figure de son Président.

La stabilisation politique de la région, s'opérant au tournant de notre siècle, aboutit finalement à la consécration de la figure du Président d'exécutif régional comme principal représentant identifié de la collectivité². Conséquence logique, il devient ainsi la personne concentrant la part la plus importante des pouvoirs. Autour de lui, il est appuyé par un cercle relativement restreint de personnes, pas forcément élues mais dont le rôle n'en est pas moins notable. Une concentration du pouvoir semble alors accompagner l'affirmation de la collectivité.

1. De la stabilisation politique à la concentration du pouvoir.

La gouvernance régionale se construit par plusieurs biais. Parmi eux, la stabilité qui s'instaure est un facteur de première importance. Il permet d'abord à une collectivité toujours très jeune d'affiner son action. De plus, il est tout à fait complémentaire de ses domaines d'intervention, axés sur le long terme. Avec une reconduction des mandats

¹ Mathias Bernard, *op. cit.*

² C'est le sens des résultats exposés dans les chapitres précédents, avec l'évocation de parcours tels que celui d'Alain Rousset ou Ségolène Royal.

présidentiels et la pratique d'une politique de compromis favorisant la mise en œuvre de cette action tournée vers l'avenir, au travers des Contrats de Plan par exemple, la stabilité participe à la consolidation dans le temps du pouvoir de la région.

Pour autant, cette émergence d'une gouvernance régionale ne saurait se limiter à cet apport, aussi important soit-il. Effectivement, elle suppose également l'implantation de l'autorité politique de la région. De fait, elle va donc de pair avec une hausse de sa capacité d'action, qui se traduit en l'occurrence essentiellement par une augmentation des moyens économiques, constatée dans la hausse des budgets³.

Ici, la figure du Président prend toute sa place. Si les majorités s'installent et que les pouvoirs augmentent de manière concomitante, cela ne peut qu'avantager les premières, qui sont incarnées par cette personnalité. Or, nous savons que la décentralisation a transformé ce rôle. Les responsables d'exécutifs des collectivités territoriales disposent de vrais pouvoirs à l'échelle de leurs territoires, leur permettant d'impulser des politiques propres, sans contrôle préfectoral *a priori*, comme c'était le cas avant 1986⁴. Georges Labazée, qui a vécu le changement de l'intérieur, confirme : « *Il y avait bien un Président de région mais celui qui tenait les finances, c'était le préfet de région* »⁵.

Certains Présidents occupent totalement cet espace. Jean-Pierre Raffarin, Ségolène Royal et Alain Rousset sont en l'espèce les figures les plus emblématiques. En 2004, en Aquitaine, François Bayrou et Xavier Darcos, tous deux candidats, s'emparent également du sujet. Dans sa profession de foi, le premier met d'ailleurs en avant le tournant que représente l'introduction d'une tête de liste régionale : « *Pour la première fois, nous allons élire au suffrage universel le président de l'Aquitaine* »⁶. La récurrence du « *je* » dans ses propos suivants dénote de cette volonté de mise en avant d'une personnalité. Dans une « lettre aux Basques et aux Béarnais », il ajoute : « *Dans l'avenir, en effet, le président d'une région jouera un rôle clé, comme c'est le cas dans tous les autres pays* »⁷.

³ Annexe I. 13. Budgets régionaux sur le territoire néo-aquitain.

⁴ Pierre Bodineau et Michel Verpeaux, *op. cit.*

⁵ Labazée Georges, entretien cité.

⁶ PS64, non classée. Profession de foi de la liste conduite par François Bayrou en 2004, en Aquitaine. Annexe IV. 2.1.12.

⁷ PS64, non classée. Lettre aux Basques et aux Béarnais de M. Bayrou, dans le cadre de la campagne de 2004. Annexe IV. 2.1.13.

Le chef de l'exécutif régional devient alors l'incarnation de la collectivité. À partir de cette quatrième élection, la personne nouvellement désignée comme tête de liste se entre dans ce rôle dès le moment de la campagne. De la même façon qu'un candidat à l'élection présidentielle doit prouver sa légitimité à incarner la nation dans son ensemble, le chef de file d'une liste candidate aux régionales doit démontrer une capacité de meneur politique et d'incarnation de la collectivité dont il prétend prendre la tête. Aussi, l'instauration des nouvelles règles du suffrage, déplaçant la recherche de compromis en amont du vote, favorise la démonstration d'une capacité à rassembler. L'exemple de la liste d'union d'Alain Rousset en 2004 le démontre. Sa profession de foi la définit en évidence comme une « *liste de rassemblement* », et le slogan principal débute par « *ensemble* »⁸. L'unité et la capacité à l'atteindre sont ici au cœur de l'argumentaire électoral, et ce n'est pas un hasard s'il entame son second mandat en invoquant, dans la communication de la collectivité, cette idée « *d'unité* »⁹. Ségolène Royal en fait de même, mettant en avant le nombre de personnes non affiliées au Parti Socialiste présentes dans sa liste, et arguant que, n'ayant « *pas besoin de l'ouverture pour gagner* », elle l'a fait « *par conviction* »¹⁰.

Dans la continuité, c'est surtout la pratique qui s'instaure en 2004¹¹ qui confère aux Présidents toute leur place. Ayant la possibilité de s'appuyer sur des majorités plus stables, ils peuvent désormais davantage personnaliser l'action régionale, sans risquer un renversement ou une mise en minorité causée par une majorité trop incertaine. Disposant de toute latitude pour agir, les Présidents de régions n'hésitent plus à se présenter comme des figures politiques fortes. Ségolène Royal en est l'exemple type. Dans un spot de campagne publié pour sa candidature à l'Élysée en 2007, elle valorise son parcours politique, évoquant bien sûr ses responsabilités de Présidente de région, pour souligner sa capacité à « *réformer et bousculer les habitudes* »¹². Être Président ou Présidente de région devient alors un argument pour s'affirmer en tant qu'homme ou femme d'État, capable de diriger et de gouverner.

⁸ PS64, non classée. Profession de foi de la liste de rassemblement de la gauche autour d'Alain Rousset, Aquitaine, 2010.

⁹ ACRNA, 3321W. Journal d'information « L'Aquitaine », 2004.

¹⁰ « Poitou: Ségolène Royal montre le chemin de l'ouverture », Le Figaro (en ligne), 19/02/2010.

¹¹ Date de la première élection obéissant aux nouvelles réglementations.

¹² Spot de candidature de Ségolène Royal à l'élection présidentielle de 2007, Le Monde, Dailymotion (en ligne).

Cette personnalisation de la région via son Président a sans doute contribué à rendre l'institution plus visible, notamment dans l'univers des médias. « *Ségolène Royal a eu la faculté de faire région* »¹³, souligne une élue l'ayant côtoyée. De son côté, Nicole Péry considère qu'Alain Rousset « *a donné une certaine dimension à la région* »¹⁴. La mise en valeur des figures présidentielles dans les entretiens est à ce titre assez marquante.

En revanche, par excès, elle a limité le rôle des « petits » élus, en réalité très déterritorialisés, et par extension la naissance d'une véritable classe politique régionale. Pour bien des élus, l'hémicycle est une chambre d'enregistrement de décisions prises dans les bureaux de la Présidence.

Mathieu Bergé précise : « *En fonction du modèle d'exercice du pouvoir, souvent lié à la personnalité d'un Président, le pouvoir est réparti de manière plus ou moins inégale* »¹⁵. S'il ne pointe pas d'exemple précis, il met en lumière l'influence notable de la figure présidentielle dans la conduite de la politique régionale. Dans la continuité, Nicole Péry nous a d'ailleurs confirmé que « *Lorsqu'un dossier était voté en Commission, il était rarement remis en cause en Séance Plénière* »¹⁶.

De même, si Michel Veunac, élu d'opposition entrant dans l'hémicycle en 2010, vante le travail réalisé dans des commissions favorables au « *compromis* »¹⁷, celles-ci sont présidées par la majorité. Surtout, ces élus lient le phénomène au caractère moins politique de ces mêmes commissions. Or, si elles sont moins politisées, c'est simplement qu'elles ne sont pas publiques et qu'y sont votés des dossiers précis, et non les grandes orientations de la collectivité.

Nombre d'élus reconnaissent donc un fonctionnement de la collectivité qui s'oriente vers une présence majeure et accrue du Président. Si l'avis semble quasiment unanime, les élus sont en revanche plus partagés sur la perception des conséquences quant à l'appréciation concrète, dans la région, de ce phénomène. Jusqu'à quel point l'incarnation est-elle bénéfique ? Où se situe la frontière avec une concentration trop forte du pouvoir ?

Une précision s'impose à ce stade. La majorité des entretiens, réalisés dans le cadre de l'ancienne Aquitaine ou de la région actuelle, le sont auprès de conseillers ayant vécu une Présidence d'Alain Rousset, élu depuis 1998 à la tête de la région. Cette

¹³ Citation anonyme extraite d'un entretien.

¹⁴ Péry Nicole, entretien cité.

¹⁵ Bergé Mathieu, entretien cité.

¹⁶ Péry Nicole, entretien cité.

¹⁷ Veunac Michel, entretien cité.

longévité suppose un nombre conséquent de personnes interrogées ayant appartenu à l'une de ses majorités. Une relative prudence couplée à une mise en avant des aspects positifs est donc de mise.

Bixente Etcheçaharreta souligne ainsi que la « *bonne vision du Président* » a permis de « *compenser la faiblesse de nos moyens* »¹⁸. Nicole Péry ajoute : « *Alain Rousset a beaucoup fait pour la région* »¹⁹.

Un élu ayant accompagné le Président pendant trois mandats déplore en revanche « *le côté un peu conservateur d'Alain Rousset, qui fait confiance à ses amis* »²⁰.

Alors, si Sylviane Alaux met en avant le fait que ce dernier « *déléguait beaucoup* »²¹, la prédominance du rôle présidentiel est notable, de même que la nécessité d'en être apprécié. Aussi, lorsque la délégation se fait à la discrétion du Président, elle met également en lumière son influence.

Du côté de l'opposition de droite, la faculté d'incarnation et de gestion est également soulignée. Il est intéressant de noter une opinion très favorable quant à la capacité du Président à gérer la collectivité. Denise Saint-Pé évoque par exemple son « *pragmatisme* »²². Michel Veunac vante « *un grand Président* »²³, alors que Marc Oxibar souligne sa capacité « *à être identifié à la région* »²⁴. La longévité d'Alain Rousset et son « *écoute bienveillante et positive pour l'opposition* »²⁵ semblent ici primer sur une critique de la concentration du pouvoir.

En revanche, les élus écologistes, qui figurent dans la majorité d'Alain Rousset lors de ces quatrième et cinquième mandatures régionales, semblent aujourd'hui plus ouverts à la critique²⁶. Didier Damestoy dénonce « *un Président omnipotent* », se concentrant « *sur les enjeux politiques pour satisfaire les gens qui vont faire majorité* »²⁷. Ce dernier témoignage est intéressant car il fait le lien avec la stabilisation des majorités, de laquelle découlent les éléments exposés. Lucette Lousteau, ancienne élue, va plus loin dans la critique, dénonçant de façon générale, dans les régions, : « *l'apparition d'une nouvelle féodalité avec des seigneurs qui règnent sur leur territoire* »²⁸.

¹⁸ Etcheçaharreta Bixente, 22/06/2022 (entretien de l'auteur).

¹⁹ Péry Nicole, entretien cité.

²⁰ Citation anonyme extraite d'un entretien.

²¹ Alaux Sylviane, entretien cité.

²² Saint-Pé Denise, 25/05/2022 (entretien de l'auteur).

²³ Veunac Michel, entretien cité.

²⁴ Oxibar Marc, entretien cité.

²⁵ Saint-Pé Denise, entretien cité.

²⁶ Comme nous l'avons fait pour les témoignages d'élus socialistes ayant siégé dans la majorité du Président Rousset, précisons ici que les propos ont été recueillis au moment où les écologistes ne figuraient plus dans cette même majorité.

²⁷ Damestoy Didier, 08/02/2022 (entretien de l'auteur).

²⁸ Lousteau Lucette (entretien ELURENAQ mené par Nadia Ayache).

Enfin, la dénomination de « nouveau duc d'Aquitaine » parfois employée pour désigner M. Rousset en référence au surnom donné à Jacques Chaban-Delmas est une illustration de la difficulté à placer le curseur. Celui-ci disposait en effet d'une réelle capacité à influencer sur la scène nationale. Toutefois, cette possibilité reposait en partie sur un cumul considérable de mandats, de façon concomitante comme dans la durée.

La référence est donc révélatrice de la complexité à situer cette prise de pouvoir, entre bénéfices de reconnaissance d'une collectivité qui en manque cruellement, et exclusion d'une partie des conseillers des processus décisionnels. Les témoignages cités illustrent bien la difficulté pour les élus à se positionner entre les avantages et les inconvénients d'un tel phénomène, tout en ayant en tête que l'existence même d'une telle situation rend délicate la critique envers la figure présidentielle.

Cette présidentialisation de la région reprend donc l'un des caractères de la V^e République. La majorité des conseillers régionaux, déjà confrontés à des difficultés d'identification, sont alors relégués à un second plan, à la différence d'une personnalité présidentielle qui tire son épingle du jeu.

Pour autant, elle n'est pas la seule à pratiquer l'exercice du pouvoir régional. Son pouvoir se diffuse également à un entourage plus ou moins proche, comme cela a été souligné, composé de personnes élues et d'employés de l'hôtel de région.

2. Le pouvoir débordant de l'exécutif régional.

Le patron régional que devient le Président de l'institution n'est pas le seul à bénéficier de cette dynamique calquée sur le modèle de l'exercice national du pouvoir politique.

En effet, la présidentialisation ne suppose pas seulement une concentration du pouvoir de décision entre les mains d'une unique personne. Dans le cadre du Conseil régional, deux organes prennent alors un rôle majeur : le cabinet du Président et son exécutif. En revanche, les appellations mêmes de ces derniers dénotent déjà de la place centrale de la figure occupant le plus haut siège de la collectivité. Stéphane Cadiou met en exergue cette dualité, avec une qualification de « *double tournure paradoxale du pouvoir local* »²⁹. D'un côté, la figure du Président est mise en valeur. De l'autre, elle est entourée par des collaborateurs toujours plus nombreux.

²⁹ Stéphane Cadiou, *op. cit.*

Le plus légitime d'un point de vue démocratique est, bien sûr, l'exécutif régional composé des Vice-Présidents et Vice-Présidentes. Comme pour un gouvernement, chacun et chacune se voit associé à un domaine d'action de la collectivité, et devient en quelque sorte le référent de la politique menée en la matière³⁰.

C'est évidemment un poids politique à supporter, mais surtout une opportunité de mise en avant et de reconnaissance. Mathieu Bergé, élu depuis 2010, précise que « *le fait d'être élu avec ou sans délégation change beaucoup de choses* »³¹. Cela permet l'acquisition d'une identification considérable, notamment auprès de l'ensemble des acteurs concernés, au travers de réunions, de déplacements ou d'inaugurations diverses. En revanche, au-delà des personnes avec qui le contact est direct pour la mise en œuvre de la politique, une telle fonction peut constituer un handicap pour le lien avec la population de son territoire d'élection.

Bernard Uthurry, qui l'a un temps occupée en Aquitaine de 2010 à 2015, évoque avoir alors davantage travaillé sur « *des dispositifs ou sur la construction de schémas globaux* »³², et être à nouveau sollicité de façon plus locale depuis qu'il n'est plus que simple conseiller : « *Je suis à nouveau sollicité par le local, par des entreprises, des structures ou des territoires que j'ai pu connaître dans les mandats précédents, sur des opérations plus ponctuelles* »³³. La dimension supposée par ce type de poste est ici clairement mise en exergue, tout comme la dualité qu'elle provoque avec une proximité vis-à-vis de l'électeur.

Aussi, par leur désignation à la discrétion du Président de la région, ils sont finalement un relais de ce dernier. Souvent, ils occupent d'ailleurs les premières places des listes départementales. À ce titre, ils sont parfois mis en avant sur les tracts, comme c'est le cas en 2004 dans les professions de foi d'Alain Rousset³⁴ et de François Bayrou³⁵. En 2010, dans le Limousin, les listes de Jean-Paul Denanot sont portées par Patricia Bordas et Armelle Martin en Corrèze et en Creuse. Toutes deux deviennent Vice-Présidentes à la suite de leur victoire.

³⁰ PS64, non classée. Règlement intérieur du Conseil régional aquitain.

³¹ Bergé Mathieu, entretien cité.

³² Uthurry Bernard, entretien cité.

³³ *Idem.*

³⁴ PS64, non classée. Profession de foi de la liste conduite par Alain Rousset en 2004. Annexe IV. 2.1.16.

³⁵ PS64, non classée. Profession de foi de la liste conduite par François Bayrou en 2004. Annexe IV. 2.1.12.

Leur proximité avec la figure présidentielle transparaît par exemple dans un article relatant la nomination de l'exécutif du Conseil régional du Poitou-Charentes, en 2010 : « *Les proches de Mme Royal sont aux postes clés* »³⁶.

Agissant inévitablement en soutien de sa politique, l'exécutif régional favorise une transmission de sa parole et de l'action qu'elle porte dans chacun des déplacements. Partout où un Vice-Président ou une Vice-Présidente prend part à une réunion en lien avec un projet, ou à une inauguration à la suite de la réalisation de l'un deux, il favorise la mise en valeur de la figure présidentielle. Leur action est donc totalement liée à celle du Président et est un élément majeur de la présidentialisation de la politique régionale. Soraya Ammouche, ancienne élue picto-charentaise, appuie ce propos : « *Je pense que si vous ne faites pas partie de l'exécutif, vous n'avez pas de capacité d'action* »³⁷.

Dans un second temps, il existe un organe dont l'action est beaucoup moins mise en avant, mais qui participe encore davantage à une concentration du pouvoir entre les mains de l'exécutif régional : le cabinet du Président. Comme son nom l'indique, il s'agit d'un service administratif, donc composé de personnes n'étant pas dotées de la légitimité du suffrage universel, et au service de la conduite politique de la région par le Président.

Martin Vannier associe la présidentialisation et la personnalisation des fonctions exécutives locales à l'œuvre³⁸. Il évoque des cabinets davantage centrés sur la réélection que sur la gestion de la collectivité. Dans ce sens, ils sont composés de personnes disposant d'une expertise politique majeure, qui va alors de pair avec un milieu politique toujours plus professionnalisé³⁹.

Là encore, c'est un élément important de la présidentialisation de la V^e République. Nous savons effectivement le rôle conséquent joué par les cabinets, tant celui du Président que celui accompagnant les diverses personnalités politiques, dans les ministères notamment. De la sorte, le secrétaire général de l'Élysée est souvent perçu comme la seconde personne disposant du pouvoir le plus fort, faisant de lui une sorte de « Vice-Président non élu ». L'exemple contemporain de la relation entre Emmanuel Macron et Alexis Kohler, maintenu et défendu bec et ongle en dépit de ses mises en examen, est une illustration de ce phénomène. Le Monde le définit comme le « *plus proche et plus puissant collaborateur du chef de l'État* »⁴⁰. Pour un grand public

³⁶ « Le "gouvernement" Rousset », Sud-Ouest, 27/03/2010.

³⁷ Ammouche Soraya, entretien cité.

³⁸ Philippe Estèbe, *op. cit.*

³⁹ Stéphane Cadiou, *op. cit.*

⁴⁰ « Alexis Kohler, l'inoxidable "vice-président" », Le Monde.fr, 29 /04/2022.

s'intéressant relativement peu au fonctionnement du système politique, ce rôle est peu identifié. L'article poursuit : « *Aussi puissant que méconnu, aussi influent que discret. Toujours dans l'ombre, mais toujours là, quoi qu'il arrive* »⁴¹.

Au sein de la collectivité régionale, qui pâtit d'un déficit de reconnaissance, il l'est donc d'autant moins. En revanche, les conseillers régionaux interrogés ont bien mis en lumière ce point crucial. Mathieu Bergé définit ainsi trois lieux de pouvoir : « *les élus, le cabinet et les services* »⁴². Jean Guérard, du côté du Lot-et-Garonne, confirme : « *Le Président et le cabinet ont le pouvoir* »⁴³.

Le cabinet apparaît alors comme un entre-deux, dont le pouvoir politique aux côtés de la Présidence n'est que peu défini. Le placement de ses bureaux à l'hôtel de région, à la fois au même étage que ceux des groupes, mais relativement séparé d'eux, symbolise cet état de fait.

Au-delà des débats que cela suscite quant à ses conséquences démocratiques, il s'agit d'un nouvel handicap considérable pour l'affirmation de la classe politique régionale. Les élus siégeant dans l'hémicycle, ayant déjà des difficultés pour établir un lien avec la population, voient émerger un outil de pouvoir sur lequel ils n'ont aucune main. Difficile alors de renforcer un lien quasi-inexistant, et d'expliquer à des citoyens peu enclins à identifier leur action politique que cette dernière dépend en partie de services administratifs. Marc Oxibar, fataliste, évoque parfois le sentiment d'impuissance lorsqu'il doit rediriger une sollicitation vers une personne des services, sachant que c'est par ce biais qu'elle a le plus de chances d'aboutir⁴⁴ : « *Si vous voulez que votre dossier avance, voilà le numéro du technicien. C'est lui, le technicien, qui a droit de vie ou de mort sur votre dossier* »⁴⁵.

Au même titre que les postes de Vice-Présidents, le cabinet est donc un outil politique au rôle crucial. Surtout, il participe encore davantage de l'affirmation de la figure présidentielle comme meneuse de la collectivité régionale.

L'incarnation de la collectivité régionale par le Président de l'exécutif semble donc connaître une dynamique ascendante. Alors, nous assistons à la présidentialisation d'une région qui s'inscrit dans un système politique solidement ancré, et lui emprunte

⁴¹ « Alexis Kohler, l'inoxidable "vice-président" », Le Monde.fr, 29 /04/2022.

⁴² Bergé Mathieu, entretien cité.

⁴³ Guérard Jean (entretien ELURENAQ).

⁴⁴ Oxibar Marc, entretien cité.

⁴⁵ *Idem.*

donc logiquement ses codes et mécanismes, parmi lesquels une place accrue du pouvoir exécutif. Les témoins l'ont bien souligné, sans toutefois nécessairement y adjoindre une connotation négative.

Dans la continuité, certains conseillers et conseillères dénoncent en revanche de façon plus vive l'apparition d'un centralisme régional, consécutif à cette consolidation de la gouvernance de la collectivité.

B. La naissance d'un jacobinisme régional.

En lien avec la concentration du pouvoir, au sein de l'institution, dans les mains de l'exécutif, une déclinaison géographique de cette inscription de la dynamique régionale dans le fonctionnement national de la politique française se produit également. Selon une part non négligeable des élus, les capitales régionales, concentrant à la fois les services administratifs et les réunions politiques des institutions régionales, deviennent le centre névralgique de cet échelon territorial.

1. La conséquence d'une insertion de la région dans le système politique traditionnel.

N'apportant pas, depuis l'instauration du suffrage régional en 1986, un renouveau significatif tant sur le plan du personnel politique que de la pratique de celle-ci, la collectivité régionale est, à part entière, imbriquée dans le système politico-administratif français.

Historiquement, et comme nous le prouve assez largement notre long rappel des processus de décentralisation et de régionalisation⁴⁶, la France est un pays centralisateur, et l'acte I comme l'acte II n'ont pas été suffisamment accomplis pour totalement y remédier. Leur catégorisation en « actes » est, de fait, une preuve du caractère progressif de ces changements et de la nécessité de les poursuivre, une volonté d'ailleurs déjà présentée par Gaston Deferre lui-même⁴⁷.

Au cours de cette longue histoire politique à l'hégémonie jacobine, marginalement remise en question, cette pensée politique a infusé l'ensemble des acteurs politiques. Alain Rousset, fervent décentralisateur, le dénonce en ces termes : « *Le réflexe jacobin*

⁴⁶ Nous renvoyons aux I. et II. de notre introduction.

⁴⁷ Jean-Marc Ohnet, *op. cit.*

traverse tous les partis politiques. J'en ai la preuve tous les jours »⁴⁸. Il est rejoint par le professeur de science politique Daniel Mouchard, qui confirme que ce conflit traverse le clivage gauche/droite⁴⁹.

Ici, ce sont bien sûr les partis politiques qui attirent notre attention. Nous n'avons cessé de constater à quel point leur place dans le processus d'accèsion au Conseil régional et de conduite de sa politique est impactante. Aussi, les quelques partis profitant de cette nouvelle élection et de son mode de fonctionnement particulier pour apporter une nouveauté sont rapidement mis de côté, comme nous l'avons montré. L'exemple des Verts, militants pour une décentralisation très poussée⁵⁰ et l'octroi d'un rôle majeur à une région puissante, aux compétences et moyens conséquents, est ici parlant. Il en est de même pour CPNT, ardent défenseur de la ruralité et d'une action politique renforcée sur ces territoires, traduite notamment par ce slogan : « *Pour une vraie politique de proximité en Aquitaine adaptée aux compétences du Conseil régional* »⁵¹. Or, avec les dernières réformes du mode de scrutin, ils sont contraints de se fondre dans des formations plus influentes, ou de faire alliance avec elles⁵².

La région demeure donc une collectivité très politique, dans laquelle les enjeux partisans ont toute leur place. Les partis politiques les plus influents que sont le Parti Socialiste et l'UMP, sont certes ceux qui ont successivement mis en place et approfondi la décentralisation et la régionalisation, mais aussi ceux qui ont choisi de ne pas la pousser à son paroxysme, et qui ont modifié les modes de scrutin pour favoriser leur propre mainmise politique sur la collectivité. Jean-Jacques Cazaurang le résume ainsi : « *Nicolas Sarkozy a modifié la loi électorale. Il a fait en sorte que les petits partis soient laminés, le but étant d'empêcher ces troublions d'être élus. Et cela a été cautionné par la gauche, il ne faut pas se le cacher* »⁵³.

Tandis que les partis traditionnels retrouvent toute leur place⁵⁴, la diffusion de l'idéologie jacobine est favorisée. Le Parti Communiste dénonce par exemple les

⁴⁸ Jean Viard et Alain Rousset, *op. cit.*

⁴⁹ Jean-Yves Dormagen, *op. cit.*

⁵⁰ Archives d'EELV Aquitaine, non classée. Documentation interne.

⁵¹ PS64, non classée. Profession de foi de la liste CPNT conduite par Jean Saint-Josse en Aquitaine, en 2004. Annexe IV. 2.1.15.

⁵² Nous avons évoqué l'exemple de CPNT, battu en 2004 et n'obtenant aucun élu, qui en retrouve trois en 2010 grâce à des alliances avec la droite.

⁵³ Cazaurang Jean-Jacques, entretien cité.

⁵⁴ Annexe I. 10.3. Proportion d'élus membres des deux principaux partis politiques.

inégalités entre les régions qu'entraînerait mécaniquement, selon lui, une décentralisation approfondie. Isabelle Larrouy, conseillère régionale élue en Aquitaine en 2010, puis à nouveau au cours de la mandature actuelle, souligne ainsi que « *le jacobinisme est une doctrine politique qui défend la souveraineté populaire et l'indivisibilité de la République française* »⁵⁵. Le Front National, à l'opposé du spectre partisan, fait prédominer sa vision nationaliste sur la reconnaissance de problématiques locales. Frédérique Joint, élue frontiste et girondine, considère que la centralisation « *n'est pas forcément un problème* », et « *qu'il faut bien, à un moment donné, centraliser ne serait-ce que l'activité administrative* »⁵⁶. Nous avons également cité les propos d'Alexis Arette, ancien élu frontiste en Aquitaine et se qualifiant de fédéraliste, qui avait quitté le parti à cause de sa position sur la question⁵⁷. Il considérait que la France allait « *mourir de ce centralisme* ».

Alain Claeys, élu en Poitou-Charentes sous l'étiquette du Parti Socialiste, ne cache pas non plus ses affinités avec ce courant de pensée⁵⁸. De fait, la classe politique est largement imprégnée de cette idéologie jacobine. Alors, il n'est pas étonnant qu'avec l'affirmation progressive de la gouvernance régionale par le biais d'un poids retrouvé des partis les plus traditionnels, les réflexes politiques issus de cet ancrage ancien demeurent.

En revanche, certains élus défendant une vision jacobine sur un plan national ne considèrent pas qu'elle doive être appliquée localement ou régionalement. Isabelle Larrouy, que nous venons de citer, est consciente du problème et le dénonce par contre vigoureusement, critiquant une métropolisation autour de Bordeaux et l'attrait trop important des activités vers la capitale régionale. C'est alors au niveau de la solution politique à apporter qu'intervient son souhait d'une intervention de l'État identiquement réalisée sur l'ensemble du territoire, pour les raisons qu'elle évoque dans les propos rapportés voilà quelques lignes.

D'autres vont plus loin dans la dénonciation de ce phénomène. Jean Arriau, ancien élu de la première mandature, l'affirme : « *la région, c'était Bordeaux* »⁵⁹. Au même titre que l'élu socialiste François Maitia, siégeant entre 1994 et 2015, il n'hésite pas à utiliser le terme de « *jacobinisme régional* »⁶⁰. Cette doctrine d'inspiration et d'application nationale se voit alors transcrite, de façon tout à fait paradoxale, à une entité décentralisée et prônant donc, en théorie, une logique contraire.

⁵⁵ Larrouy Isabelle, entretien cité.

⁵⁶ Joint Frédérique, 16/07/2022 (entretien de l'auteur).

⁵⁷ Arette Alexis, entretien cité.

⁵⁸ Claeys Alain, 08/11/2022 (entretien ELURENAQ).

⁵⁹ Arriau Jean, entretien cité.

⁶⁰ Maitia François, entretien cité.

La crise économique de 2008, qui intervient alors au cœur de la période qui nous intéresse ici et juste avant une cinquième élection régionale, semble également marquer un tournant. Nous savons que dans de telles périodes de difficultés, les tendances politiques à un retour en arrière, à des mécanismes très traditionnels, sont coutumiers. De la sorte, une dynamique de recentralisation s'opère. En Aquitaine, Alain Rousset est souvent en première ligne pour le dénoncer, notamment au travers de son rôle de Président de l'association des régions de France, qui déclare par exemple que « *la décentralisation est en panne* », dès 2005⁶¹. Or, un centralisme régional déjà à l'œuvre ne peut qu'être encouragé par ce regain d'une dynamique nationale centralisatrice.

La dénonciation par certains élus d'un tel phénomène, bien qu'inégalement exacerbée, ne peut laisser indifférent. La région, collectivité de la décentralisation, se voit de la sorte au cœur d'une contradiction extrêmement intéressante. Nathalie Lanzi précise que « *la décentralisation doit permettre l'équité sur les territoires* »⁶². Alors, comment, au sein d'un système politique historiquement jacobin, mettre efficacement en œuvre une politique régionalement décentralisée, sans tomber dans les travers d'une tentation centralisatrice à son échelle ? La question se pose, surtout lorsque nous avons en tête les éléments de concentration du pouvoir évoqués juste avant, sur le modèle de la V^e République. Pour Philippe Estèbe, « *la désintoxication du mimétisme étatique exige une évolution profonde des modes d'exercice du pouvoir local* »⁶³. L'interrogation est donc tout à fait légitime.

Surtout, la région ne semble pas encore y avoir trouvé de réponse. Effectivement, les témoignages recueillis dénotent d'une différenciation de la conduite de la politique régionale, s'opérant ou se renforçant au début de notre siècle, comme nous le montrerons dans les paragraphes suivants.

⁶¹ ACRNA, 3321W. Journal du Conseil régional, L'Aquitaine infos.

⁶² Lanzi Nathalie, entretien cité.

⁶³ Philippe Estèbe, *op. cit.*

2. Une politique régionale en voie de différenciation.

Le centralisme régional se traduit d'abord, simplement et logiquement, par une prise de pouvoir des capitales régionales. Dans notre cas, Limoges, Poitiers et Bordeaux. De la même façon que l'essentiel du pouvoir politique français est concentré à Paris, les capitales régionales hébergent les hôtels de région. Cela signifie que les services de la collectivité, les séances plénières et autres commissions, ainsi que les bureaux de l'exécutif et de son cabinet, situés dans ses bâtiments, sont systématiquement présents dans ces villes. D'après un élu, la décentralisation revient à « *recentraliser au profit des capitales régionales* »⁶⁴.

Politiquement, le centralisme est donc évident. Aucune plénière n'est jamais déplacée dans une autre ville régionale. Pour l'Aquitaine, cela aurait pu être Pau, Périgueux, Agen ou Bayonne. Pour le Poitou-Charentes, nous pourrions penser à Angoulême, La Rochelle, ou Niort. Évidemment, cela implique une organisation qui empêcherait sûrement une régularité de telles initiatives.

De façon générale, toute demande passe par la capitale bordelaise. Rappelons les propos de Jean Arriau ou de Didier Borotra : « *la région, c'était Bordeaux* »⁶⁵.

Cette concentration suppose un point largement sous-estimé mais qui peut avoir une importance de premier plan. De fait, l'ensemble des offres d'emploi en lien avec le fonctionnement de ce Conseil régional est diffusé prioritairement et plus efficacement dans l'aire géographique correspondant à sa localisation. Cette dernière étant à Bordeaux, Poitiers ou Limoges, ce sont avant tout les habitants et habitantes de ces agglomérations ou de leurs périphéries proches qui peuvent y avoir accès.

C'est là un élément fondamental de différenciation de la politique régionale. En effet, nous savons que l'administration a un rôle considérable dans le travail et l'application des dossiers, comme le rappelaient Mathieu Bergé ou Marc Oxibar⁶⁶. Or, comment imaginer que des services essentiellement composés de personnes originaires de ces territoires soient identiquement compétents pour appliquer une décision en lien avec cette aire géographique qu'ils connaissent, que pour travailler sur un dossier d'une zone rurale éloignée ? Georges Labazée, emblématique élu du département des Pyrénées-Atlantiques, qu'il a présidé, a longuement siégé à la région, entre 1986 et 2011. Il est le

⁶⁴ Citation anonyme extraite d'un entretien.

⁶⁵ Entretiens avec Jean Arriau et Didier Borotra, déjà cités.

⁶⁶ Lors de nos échanges, il a défini, comme nous l'avons cité, trois lieux de pouvoir à la région : les élus, le cabinet et les services.

seul à avoir soulevé cette question. Comme nous l'avons dit, elle est donc très souvent occultée, peu de monde y accordant de l'attention.

Pourtant, ses constatations et le raisonnement qu'il en tire sont tout à fait saisissants. Durant ses mandats, il a œuvré à la politique territoriale de la collectivité, notamment au travers des contrats de pays. S'interrogeant sur le point que nous venons de présenter, il a effectué ses propres recherches et a constaté que « *80% des agents et des cadres du Conseil régional étaient originaires de la Gironde* »⁶⁷. Dans le cadre de son travail, il a notamment été amené à consulter ces services pour la définition de « *l'Aquitaine de demain* »⁶⁸. Il a alors pu constater l'impact de cette surreprésentation girondine, voyant à quel point « *tout était focalisé sur Bordeaux et sur le département* ». Il prononce une phrase lourde d'enseignement : « *on pensait girardin et non aquitain* »⁶⁹.

Par ailleurs, il suffit de se baser sur les parcours des Présidents pour en avoir une idée. Entre 2004 et 2015, Jean-Paul Denanot et Gérard Vandembroucke, se succédant à la tête du Limousin, sont tous deux nés dans la Haute-Vienne, département qui abrite la capitale régionale, dont le second est même originaire. En Poitou-Charentes, si la figure de Ségolène Royal fait office d'exception, son successeur Jean-François Macaire est né à Poitiers, la capitale.

Enfin, nous avons rappelé le parcours politique très girardin d'Alain Rousset, bien qu'il soit né à Chazelles-sur-Lyon. Il est en tout cas perçu comme tel par une part importante des élus interrogés. Abdi El Kandoussi, qui a siégé dans les années 2000 en Aquitaine, perçoit un Président « *très présent à Bordeaux, très loin pour les basques ou les béarnais* »⁷⁰. Georges Labazée, lui, fait le lien avec ses prédécesseurs : « *Que ce soit Madrelle, Valade, Chaban, Tavernier ou Rousset, ils sont tous girardins* »⁷¹. Ici, le rappel de l'anecdote d'un élu non girardin et pressenti pour devenir Président, se voyant trahi par un membre de son parti au moment du vote, précisément parce qu'il n'est pas issu de ce département, est pour le moins pertinent⁷².

⁶⁷ Labazée Georges, entretien cité.

⁶⁸ *Idem.*

⁶⁹ *Idem.*

⁷⁰ El Kandoussi Abdi, entretien cité.

⁷¹ Labazée Georges, entretien cité.

⁷² Nous avons déjà évoqué ce cas dans nos chapitres précédents, citant une source anonyme.

Une telle situation ne peut qu'accentuer l'éloignement de la collectivité vis-à-vis de certains territoires. Nous avons par exemple abordé l'analyse de Stéphane Cadiou et Bernard Gagnon au sujet de la politique des pays menés par la région⁷³. Ces deux hommes soulignent effectivement que pour un territoire restreint, l'application d'une telle politique peut paraître imposée depuis le haut, de la part de personnes en déconnexion avec le territoire qu'ils habitent. Nous sommes ici au cœur de la problématique générée par le centralisme politique, facteur majeur d'un sentiment de rejet de la classe politique par l'éloignement qu'il produit entre le lieu de prise de décision et celui sur lequel elle s'applique. La question de la réintroduction de l'ours dans les Pyrénées en est emblématique.

Cette différenciation et le ressenti qu'elle génère ont une application départementale évidente. D'abord, rappelons que l'organisation du scrutin dans ce périmètre a entraîné une attribution des sièges en fonction du nombre d'habitants de chacun. En 2004, par exemple, 37 élus aquitains sont issus de Gironde, alors que les Landes et le Lot-et-Garonne n'en détiennent respectivement que 9 et 8. Le Conseil régional limousin est lui composé de 7 élus de Creuse, 15 de Corrèze et 21 de Haute-Vienne. Enfin, pour les quatre départements du Poitou-Charentes, l'écart est moindre, le total variant de 11 et 18 conseillers et conseillères. L'analyse de Martin Malvy, qui constate une hausse des inégalités territoriales et notamment par départements⁷⁴, permet de faire un lien avec ce mode de scrutin.

Dès lors, il apparaît que plus la capitale régionale est conséquente et en décalage avec le reste du territoire régional, plus le département au sein duquel elle est située dispose d'une surreprésentation au sein de l'hémicycle. Certes, elle est simplement liée à une surpopulation vis-à-vis des autres, et donc en conformité avec la considération d'une représentation en lien avec la démographie. Pour autant, cela ne l'empêche pas d'avoir des conséquences très concrètes. Denise Saint-Pé, soulignant cette difficile représentativité, évoque « *un atavisme de la centralité* »⁷⁵.

Effectivement, cela suppose qu'en plus d'une occupation des services par une majorité de personnes originaires des agglomérations et des départements hébergeant les capitales régionales, une part considérable des élus en provient également. Didier Damestoy, conseiller régional, rejoint sa collègue et considère que cela crée un problème

⁷³ Jacques Palard et Bernard Gagnon, *op. cit.*

⁷⁴ Martin Malvy, *op. cit.*

⁷⁵ Saint-Pé Denise, entretien cité.

de « *représentativité* ». Conscient qu'il est délicat de remettre ce principe en question sans créer un « *souci d'équité* »⁷⁶, il déplore en revanche que le CESER, seconde chambre régionale, n'ait pas un rôle de contre-balancier vis-à-vis du Conseil régional, comme c'est le cas nationalement avec le Sénat. En l'absence d'un moyen d'équilibre, la région est-elle donc condamnée à cette surreprésentation de la capitale de son département, et ce à plus forte raison lorsque celle-ci dispose d'un rayonnement conséquent ?

En effet, la métropolisation joue ici un rôle majeur, comme l'énonce notamment Laurent Davezies, qui la qualifie de « *concentration dans la concentration* »⁷⁷. Les chiffres précédemment évoqués démontrent que l'aura de la capitale régionale a une importance. En effet, en Poitou-Charentes, les écarts de représentation ne sont pas exacerbés. En Aquitaine, c'est tout l'inverse. Pourquoi ? Simplement parce que Bordeaux est une ville de première importance au sein du pays, avec qui plus est des maires jouant un rôle politique national fort (Jacques Chaban-Delmas, Alain Juppé). En outre, elle dispose d'un rayonnement international qu'incarne sa viticulture, « bordelaise ». Tout cela a conduit à une concentration très forte en son sein d'activités de tous types, et donc d'une masse considérable de populations. Dès lors, son poids démographique et politique est conséquent, se traduisant en termes de représentation au sein du Conseil régional par les chiffres que nous venons de citer. Le fait que les témoignages critiquant la centralité de la capitale soient issus de l'ancienne Aquitaine et que nous n'en trouvions beaucoup moins pour l'ancien Poitou-Charentes envers Poitiers est tout à fait significatif, comme le fait qu'ils soient beaucoup plus marqués dans les Pyrénées-Atlantiques ou le Lot-et-Garonne qu'en Gironde⁷⁸.

Sans reconnaître explicitement une inégalité politique au sein de sa région, Alain Rousset répond, dans son entretien avec Jean Viard, à une question sur la métropolisation⁷⁹. Il évoque alors les territoires ruraux, façon de prendre à revers l'interrogation pour y répondre par la négative. En revanche, son énonciation de la nécessité de plus de moyens pour répondre à leurs défis est une illustration de la difficulté pour la région à trouver un équilibre afin d'instaurer une action d'envergure sur l'ensemble de son territoire.

⁷⁶ Damestoy Didier, entretien cité.

⁷⁷ Laurent Davezies, *op. cit.*

⁷⁸ Effectivement, les journées d'étude ou de travail du programme ELURENAQ ont mis en évidence cet aspect dans les travaux de Nadia Ayache pour le Lot-et-Garonne, alors qu'il était beaucoup moins prégnant dans les conclusions de Sylvie Guillaume et Christine Bouneau, après leurs échanges avec des conseillères régionales girondines.

⁷⁹ Jean Viard et Alain Rousset, *op. cit.*

Dans la continuité, un conseiller régional nous confiait un exemple tout à fait parlant. Il évoquait un établissement d'enseignement supérieur souhaitant s'installer dans la région. Son choix s'était porté sur Bordeaux. Face à la suggestion du Conseil régional d'une installation dans une autre ville du territoire régional, afin de compenser la mainmise bordelaise sur l'enseignement supérieur, et pour favoriser le maintien de possibilités de poursuite d'études dans des aires géographiques moins urbanisées, la réponse de l'établissement en question a été cinglante : soit la région acceptait son installation à Bordeaux, soit elle prenait contact avec la collectivité voisine pour s'installer à Toulouse. La région s'est donc vue dans l'obligation de céder pour ne pas perdre une arrivée d'envergure sur son territoire⁸⁰.

Marie-Pierre Cabanne a également évoqué la bataille qu'elle a dû mener pour qu'un lycée spécialisé soit maintenu dans son territoire rural, et ainsi éviter que ses pensionnaires aient à se rendre à Bordeaux pour étudier. « *Ce sont des choix politiques. Avec d'autres, on s'est fait entendre auprès de l'exécutif et le lycée a été maintenu* »⁸¹.

Ici, l'étude des investissements réalisés dans le cadre du Contrat de plan de 2000/2006 est intéressante. Sur la thématique « *recherche et transfert de technologie* », la concentration de l'action autour de la métropole est évidente⁸².

D'autres élus témoignent de cette différenciation. Maria Garrouste met en garde contre la métropolisation, et les déséquilibres qu'il faut parvenir à pallier⁸³. Un ancien élu raconte sa tendance, lorsqu'il était conseiller régional, à accuser Alain Rousset « *d'être décentralisateur à Paris et centralisateur à Bordeaux* »⁸⁴. Au-delà d'un clivage entre capitale et territoires ruraux, il met en avant une fracture entre départements du littoral et ceux de l'intérieur des terres.

Qu'elle soit qualifiée de centralisme ou de jacobinisme⁸⁵, il est indéniable qu'une dynamique de concentration du pouvoir au sein des capitales régionales existe d'après les témoins rencontrés.

⁸⁰ La personne a souhaité conserver l'anonymat sur ce témoignage, et n'a pas non plus désiré transmettre le nom de l'établissement concernée.

⁸¹ Cabanne Marie-Pierre, entretien cité.

⁸² PS64, non classée. Contrat de Plan État/région, 2000-2006. Annexe IV. 2.3.6.

⁸³ Garrouste Maria, entretien cité.

⁸⁴ Citation anonyme extraite d'un entretien.

⁸⁵ Une expression mentionnée pour la première fois dans nos entretiens par François Maitia.

Combinée à une concentration du pouvoir entre les mains de l'exécutif régional, exclusivement basé à l'hôtel de région, elle est l'illustration d'une dynamique régionale s'inscrivant totalement dans les mécanismes politiques de la V^e République.

Il semble donc que l'installation d'un personnel politique clairement identifié à sa collectivité soit, encore et toujours, fortement compromise.

II. L'impossible ancrage d'une classe politique régionale : l'absence de statut comme obstacle majeur ?

Nous allons désormais nous attarder sur le statut purement administratif de l'élu régional. Comme pour l'ensemble des collectivités territoriales, cet aspect semble toujours être absent, en dépit du fait qu'il soit appelé de leurs vœux par certains conseillers. Après quelques pistes de solutions peu convaincantes et demeurant inappliquées, la plus emblématique étant celle du conseiller territorial, nous nous dirigeons, à défaut de l'instauration d'une classe politique régionale, vers la pérennisation d'une forme de métier de conseiller régional. À nouveau, la région s'inscrit alors totalement dans le système politique, cette fois à travers une professionnalisation de ses représentants élus.

A. Une absence de statut de l'élu considérablement handicapante.

La question du statut de l'élu régional est successivement laissée de côté par les actes de décentralisation et de régionalisation. Le conseiller régional se trouve dans la même situation que les élus locaux, représentants des municipalités et des départements. Pour autant, nous avons constaté son rôle d'intermédiaire entre l'échelon national et les échelons municipaux ou départementaux qui vient ici remettre en question le qualificatif d'élu local.

1. Le statut de l'élu, éternel oublié de la régionalisation.

La régionalisation, qui se traduit progressivement dans l'évolution structurelle du système politico-administratif français, ne permet pas l'instauration d'un réel statut de l'élu⁸⁶. Nous pourrions d'ailleurs élargir ce constat à l'ensemble de la décentralisation. Au début de ce XXI^e siècle, les élus locaux ne voient pas l'exercice de leur fonction rigoureusement réglementé.

Il s'agit pourtant d'un aspect essentiel. Déjà, en 1989, une réflexion du Parti Socialiste, autour de la thématique « la décentralisation, un deuxième souffle », mettait en exergue ce point crucial. Un élu répond au questionnaire par ces mots : « *Statut de*

⁸⁶ Conseil Général d'Indre et Loire, *op. cit.*

l'écu local : essentiel »⁸⁷. Henri Prat, ancien député et élu à la région sans y siéger, s'attache également à détailler cet aspect dans sa réponse⁸⁸.

Réglementer la fonction de l'écu local, c'est d'abord éviter toutes sortes de dérives. Un statut de l'écu à cet endroit est donc un argument pour la réalisation d'une décentralisation effective. Pour Albert Ogien et Sandra Laugier, c'est une question de démocratie, avec une « *asymétrie déterminante* »⁸⁹ entre une catégorie de personnes pouvant vivre de la politique et toute une partie du personnel politique qui ne le peut pas.

Ensuite, statuer sur l'exercice d'un mandat permet à la personne élue de s'y consacrer pleinement. Par la rémunération, la formation, le droit à la retraite ou la mise en place de garantie de retour en emploi, il efface le caractère contraignant du mandat, de même que le questionnement autour de sa conciliation avec une vie professionnelle. Henri Prat propose par exemple de « *protéger la situation de l'écu vis-à-vis de son employeur* »⁹⁰. Pour susciter des vocations, attirer de nouvelles personnes dans le monde électif et donc permettre à la vie politique locale de se renouveler, c'est essentiel.

Émilie Dutoya, entrée au Conseil régional en 2010 et y siégeant toujours, est favorable à la constitution d'un statut, en particulier pour ce point. Elle affirme que « *l'absence d'un statut de l'écu est un frein pour s'engager et s'impliquer* »⁹¹. Au-delà de la fonction élective en elle-même, cette lacune peut donc avoir des conséquences aux sources mêmes de l'engagement politique ou militant.

Pour illustrer l'importance de cet aspect, reprenons les termes des lois Defferre : « *des lois détermineront le mode d'élection et le statut des élus* ». Par la suite, en 1992, l'approche détaillée ci-avant est réglementée, avec l'instauration d'un plafond de rémunération en cas de cumul. Un certain nombre d'heures de mise à disposition pour l'exercice du mandat est également prévu, afin de faciliter son accès à des personnes issues du secteur privé. Le droit à la retraite des élus est étendu, et une formation à leur destination est mise en place. Pour autant, le mot « *statut* » n'y figure pas, illustrant le vide considérable qui demeure. Entre la fin du siècle dernier et le début du suivant, plusieurs lois se succèdent ainsi pour aménager, à la marge, ces dispositions. Citons par exemple la loi du 27 février 2002, relative à la démocratie de proximité. Dans cet

⁸⁷ PS64, non classée. Documentation interne.

⁸⁸ PS64, non classée. Courrier d'Henri Prat, 1989.

⁸⁹ Albert Ogien et Sandra Laugier, *Le principe démocratie: enquête sur les nouvelles formes du politique*, Paris, La Découverte, 2014.

⁹⁰ PS64, non classée. Archives du Parti Socialiste 64, documentation interne.

⁹¹ Dutoya Émilie, entretien cité.

intervalle de temps, c'est finalement la rémunération de l'élu régional qui est la plus travaillée. Entre 1987 et 2004, elle augmente de 33%, hors inflation.

Or, ces mesures ne viennent pas modifier la composition socio-professionnelle des assemblées, notamment en termes d'âge. Plus encore, elles ne satisfont guère les conseillers régionaux, si l'on en croit les témoignages recueillis. Si les crédits d'heures sont essentiels et reconnus comme tels, la formation est, elle, extrêmement minime. Surtout, aucune garantie de retour à l'emploi n'existe pour les personnes quittant le Conseil régional à la fin d'un ou plusieurs mandats. Marion Paoletti constate le caractère incomplet et insatisfaisant de ces mesures.⁹²

Michel Minvielle, ancien conseiller régional, pose clairement le problème. « *Il faut pouvoir retrouver son travail, dans la mesure du possible, ou avoir des passerelles vers d'autres postes* »⁹³. En outre, il évoque l'atout que peut représenter l'exercice d'un ou plusieurs mandats, qu'il considère comme un « *enrichissement intellectuel, une fonction formatrice* »⁹⁴, ce qui pourrait faciliter ce retour vers le monde du travail. Béatrice Tariol, conseillère régionale qui a conservé une activité professionnelle, affirme qu'elle ne se serait même pas posée la question si un tel statut existait. « *Si demain on me dit que je peux faire mon mandat à fond et revenir à ma place à la fin, je dis oui* »⁹⁵, souligne-t-elle sans hésitation.

De façon quasi-unanime, les premiers concernés souhaitent alors que leur fonction soit réglementée. Sylviane Alaux déclare qu'il « *faudrait un statut de l'élu* »⁹⁶, tout comme Christian Devèze : « *Il faut un statut de l'élu* »⁹⁷. Émilie Dutoya ne dit pas autre chose⁹⁸, alors que Sandrine Derville « *pense qu'il faut en passer par là* »⁹⁹.

Malgré tout, l'absence de constitution d'un statut poussé de l'élu local demeure. Souvenons-nous du poids toujours considérable d'acteurs politiques traditionnels dans la politique régionale. Depuis 1986 jusqu'en 2015, soit la période d'existence des anciennes régions qui nous a pour l'instant occupés, ils sont également au pouvoir nationalement. Ont-ils alors un intérêt à favoriser le renouvellement de la vie politique locale au risque de voir leur influence réduite ?

⁹² Marion Paoletti, *op. cit.*

⁹³ Minvielle Michel, entretien cité.

⁹⁴ *Idem.*

⁹⁵ Tariol Béatrice, entretien cité.

⁹⁶ Alaux Sylviane, entretien cité.

⁹⁷ Devèze Christian, 17/06/2022 (entretien de l'auteur).

⁹⁸ Nous l'avons déjà citée à plusieurs reprises sur ce point.

⁹⁹ Derville Sandrine, entretien cité.

Enfin, la tradition jacobine demeure et une hiérarchisation entre fonction électorale locale et nationale est de mise. Dans ce cadre, maintenir des mandats locaux insuffisamment réglementés participe à ce phénomène. Les écarts de rémunération témoignent de ce fait, et les comparaisons avec d'autres pays voisins sont, elles aussi, frappantes quant au retard de la France en la matière. Elles sont souvent utilisées par les témoins s'attardant sur ce point. Marie-Pierre Cabanne, élue aux différents échelons territoriaux, le constate : « *Je me suis retrouvée avec des homologues d'autres pays : l'Espagne, les Pays-Bas, l'Allemagne ou l'Italie. Ils avaient un statut de l' élu* »¹⁰⁰. Max Brisson fait le lien avec un mépris qu'il a constaté dans la fonction publique : « *il y a une hiérarchie de mépris entre les fonctions publiques, et la fonction publique territoriale est considérée comme inférieure à la fonction publique d'État* »¹⁰¹.

Pour poursuivre, si la réglementation de l'exercice de mandats territoriaux paraît nécessaire pour bien des élus, ce souhait paraît accentué par la spécificité du mandat régional.

2. La nécessité d'une réglementation du mandat régional.

Effectivement, il convient ici de nous souvenir de notre propos quant à l'action du conseiller régional et de l'identification qui en découle. Nous avons remarqué que la difficulté pour lui d'entretenir un lien de proximité direct avec ses électeurs ou électrices ne permet pas d'en faire un élu local, avec des témoignages et des résultats dénotant d'un rôle plutôt intermédiaire. D'ailleurs, la dénomination privilégiée de « *collectivités territoriales* »¹⁰² pour englober l'ensemble des échelons administratifs au détriment de celle de « *collectivités locales* » l'illustre. De la même façon, l' élu régional se distingue nettement des fonctions politiques nationales par une différence manifeste d'exposition et d'intérêt médiatique.

Si la région semble donc être située entre deux niveaux politiques établis de longue date, le mandat qui l'accompagne subit lui aussi le même sort. Cela n'est pas sans conséquence sur notre analyse au sujet du statut de l' élu.

¹⁰⁰ Cabanne Marie-Pierre, entretien cité.

¹⁰¹ Brisson Max, entretien cité.

¹⁰² C'est à ce titre qu'elles figurent dans la Constitution.

Alors que les élus municipaux et départementaux, surtout dans les zones rurales, peuvent justement user de leur proximité pour instaurer une identification facilitée, le conseiller régional n'en a pas la possibilité. Si un élu de premier plan soutient que « *ce n'est pas un échelon pour les investissements de proximité* »¹⁰³, les bénéfices d'identification consécutifs à ce type d'action publique sont alors inopérants.

De même, le caractère très politique du mandat peut le rendre davantage inaccessible, au contraire par exemple d'une fonction municipale qui, surtout dans des villes et villages de taille modérée, semble envisageable pour tout un chacun. Claire Dutaret-Bordagaray, qui a connu le mandat municipal et celui de maire, en plus de son passage à la région, considère qu'elle est « *clairement plus politique* »¹⁰⁴.

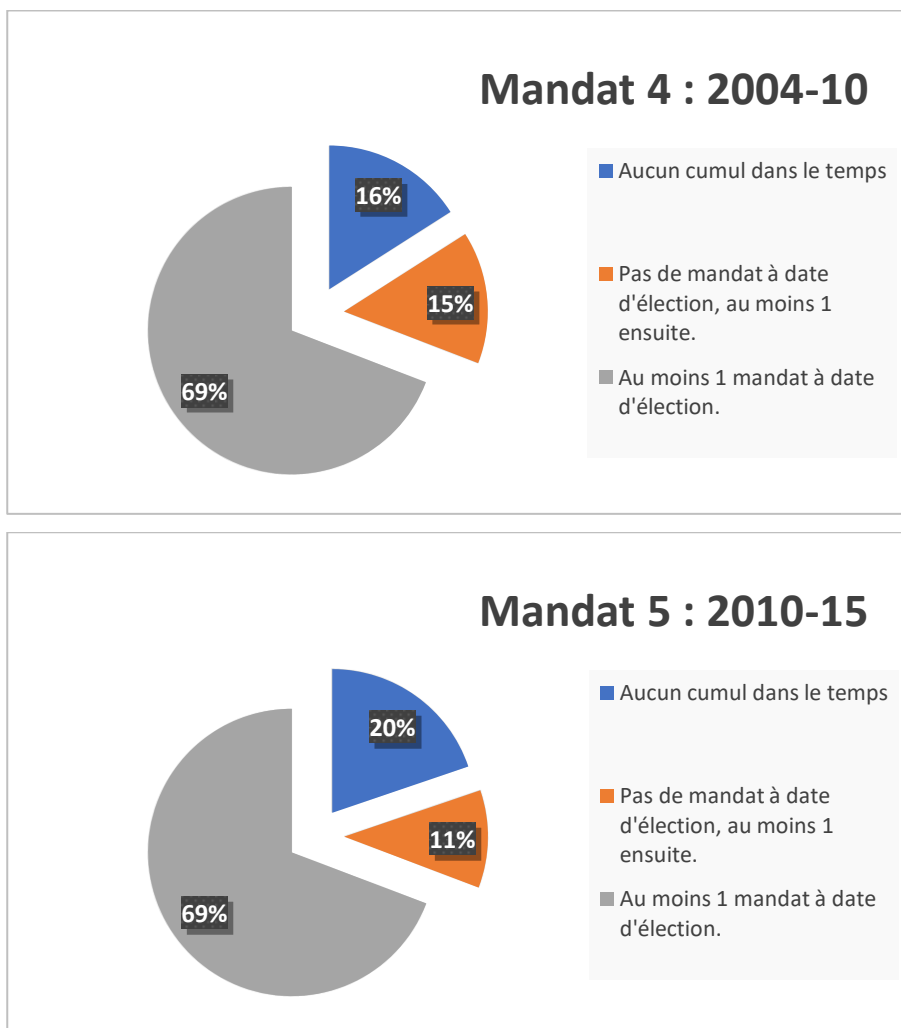
Cela est moins vrai pour le département, avec une forte diversité des situations en fonction de ses caractéristiques et des cantons qui le composent, ne facilitant pas une caractérisation générale. En ce sens, la situation du conseiller régional pourrait être semblable à celle d'un conseiller général élu dans un canton urbain, dans lequel ce dernier serait quelque peu noyé entre l'échelon municipal, l'intercommunalité importante, la région, et les élus nationaux. Comme le souligne une conseillère régionale, « *un conseiller départemental n'a pas la même identification en milieu urbain qu'en milieu rural, parce que c'est un autre exercice* »¹⁰⁵.

La spécificité de nature du mandat régional est donc établie. Si le statut de l'élu doit donc être approfondi, de l'avis général, la prise en compte des caractéristiques propres à la région semble nécessaire, et surtout vis-à-vis de ses difficultés évidentes en termes de lien avec la population. Une augmentation de la contrainte quant au cumul global entraînerait par exemple mathématiquement un renouvellement des élus régionaux, qui le pratiquent encore en majorité dans ces deux mandatures.

¹⁰³ Citation anonyme extraite d'un entretien.

¹⁰⁴ Dutaret-Bordagaray Claire, entretien cité.

¹⁰⁵ Citation anonyme extraite d'un entretien.



Figures 43 et 44 : Pratique du cumul des mandats en fonction de l'élection au sein du Conseil régional entre 2004 et 2015¹⁰⁶.

Or, nombre d'élus régionaux parviennent à obtenir une identification sur un territoire donné justement grâce au cumul qu'ils exercent avec une fonction électorale favorisant un ancrage électoral plus fort.

Aussi, il convient de remarquer que ce point précis n'est pas réellement une priorité du pouvoir politique. La réforme territoriale votée en 2010 en est une nouvelle illustration. L' élu régional est ici considéré comme une variable d'ajustement budgétaire, et l'on en vient à envisager sa fusion avec le conseiller général pour additionner la réalisation d'économies avec une identification plus importante, favorisée par l'exercice des compétences départementales et un ancrage local plus direct. Nicolas Sarkozy défend son projet de la sorte : « *Je tiens au scrutin uninominal. Je n'ai jamais été favorable aux scrutins qui valorisent uniquement des listes anonymes, en grande partie composées*

¹⁰⁶ Annexes I. 9.4 et I. 9.5. Pratique du cumul des mandats en fonction de l'élection au sein du Conseil régional.

d'apparatchiks politiques qui oublient de rendre des comptes à leurs électeurs une fois le scrutin passé. Par ailleurs, il est indispensable que le conseiller territorial ait un ancrage territorial, qu'il représente une population et un territoire »¹⁰⁷.

Dans son discours comme dans la réforme, le problème du statut de l'élu régional en tant que tel n'est pas envisagé. Un tract du Parti Socialiste, contestant cette loi, met ainsi en évidence la spécificité de chacun des mandats territoriaux pour justifier de leur maintien : « *À chaque niveau de collectivité correspond une fonction particulière : aux communes, la proximité de la gestion locale et de la vie quotidienne de nos concitoyens, aux départements, la gestion des politiques de solidarité, aux régions, la stratégie de l'aménagement du territoire et du développement économique, des infrastructures et de l'environnement »¹⁰⁸.*

Encore une fois, la région est donc source d'une réflexion nuancée, pleine de paradoxes, qui rend délicate toute analyse de sa situation et donc de fait l'émergence de solutions semblant positives et considérées convaincantes par une majeure partie de la classe politique.

Finalement, la nécessité d'une réglementation conséquente du statut de l'élu régional semble donc être une condition, bien qu'elle ne soit pas la seule, à la naissance d'une classe politique régionale et par extension d'une vie politique à l'échelle régionale.

Aussi, si nous avons lors de ces derniers paragraphes quelque peu versé dans la théorie politique en sortant de l'histoire à proprement parler, c'est d'abord parce que nos constatations précédentes nous y conduisent, mais surtout pour illustrer l'absence de réflexion approfondie en ce sens, nous obligeant à travailler ici au conditionnel.

Michel Minvielle, appelant de ses vœux un statut de l'élu, le déplore : « *Il faut déjà y réfléchir sérieusement, mais je n'ai pas l'impression que ce soit dans l'air du temps »¹⁰⁹. Cet immobilisme ne créera-t-il pas inévitablement une pérennisation du métier de l'élu régional, absorbé dans une vie politique professionnalisée ?*

¹⁰⁷ Déclaration de Nicolas Sarkozy, Président de la République, sur la réforme des collectivités territoriales, à Saint-Dizier (Haute-Marne), le 20 octobre 2009. Texte intégral disponible sur le site de l'Elysée.

¹⁰⁸ PS64, non classée. Argumentaire contre le projet de réforme territoriale de Nicolas Sarkozy, en 2010.

¹⁰⁹ Minvielle Michel, entretien cité.

B. Une professionnalisation inévitable du conseiller régional.

Les conseillers et conseillères qui se succèdent sur les bancs des hémicycles régionaux sont donc maintenus dans un système politique figé. Ils s'inscrivent toujours majoritairement dans des dynamiques politiques traditionnelles de la V^e République, se traduisant ici par une poursuite de carrière politique, un cumul de fonctions électives dans le temps et une bipartition de la politique régionale. Le mandat semble alors s'apparenter à un métier, une appellation certes paradoxale pour des personnes majoritairement obligées de conserver un emploi justement à cause du manque d'un statut de l' élu.

1. Les balbutiements politiques : l'exemple du conseiller territorial.

La mise en place progressive d'une réglementation de l'exercice des mandats électifs locaux est insuffisante. C'est le constat effectué par les conseillers et conseillères. Le problème de l'identification du Conseil régional et de la non-effectivité d'une classe politique régionale est donc bien identifié. De fait, tout cela traverse l'ensemble des formations politiques actrices de notre système politique. Aucune avancée notable ne se produit durant la mise en œuvre de la loi Raffarin, comme dans la décennie qui suit.

Au Parti Socialiste, nous pouvons ici citer l'exemple d'une enquête réalisée en interne à l'initiative de Martine Aubry, en 2009. 70% des militants se montrent alors défavorables au cumul, et revendiquent une réglementation nouvelle pour l'exercice de mandats politiques¹¹⁰.

D'abord, un premier frein conduisant à ces balbutiements quant à la mise en œuvre réelle d'une telle orientation est un argument tout à fait paradoxal, qui est avancé y compris dans nos entretiens par des élus favorables à un statut poussé. Il se résume à la crainte d'une professionnalisation de la vie politique. Pour les personnes usant de cette réflexion, la constitution d'un statut de l' élu régional conduirait à transformer le mandat en métier. Avec la création de garanties de rémunération, de cotisation pour la retraite et de retour à l'emploi, les conseillers et conseillères seraient conduits à abandonner l'exercice de leur profession, et donc à devenir des professionnels de la politique. Denise Saint-Pé, ancienne conseillère régionale et aujourd'hui sénatrice, voyant d'un bon œil un

¹¹⁰ René Dosière, *op. cit.*

statut aux avantages indéniables, met par exemple en garde : « *Si c'est pour faire du mandat électif une profession, je suis beaucoup plus réservée* »¹¹¹.

Une seconde difficulté consiste en un aspect brièvement abordé au point précédent. La diversité de situation des conseillers généraux conduit une partie de la classe politique à associer les situations de ces deux échelons, et donc leurs représentants élus. Dans un tel cas, la ou les solutions proposées concernent nécessairement l'ensemble de ces hommes et femmes politiques, et ne sont pas du tout envisagées en fonction de telle ou telle collectivité.

Toutes ces considérations aboutissent finalement à un projet de loi, le plus emblématique et répandu dans la classe politique : la création d'un conseiller territorial. Sans qu'il ne soit question de supprimer l'échelon départemental ou régional, il s'agit d'attribuer l'exercice de leurs compétences à un seul et même élu qui « *siègera à la fois au sein du Conseil général et du Conseil régional* »¹¹². L'objectif de la réforme est ainsi présenté : « *favoriser les synergies, supprimer les doublons, simplifier et accélérer les démarches* »¹¹³. La personne élue sous cette qualification siégerait à la fois au sein d'une institution départementale pour la gestion de ses compétences, et dans une assemblée régionale pour les domaines d'action qui lui sont propres.

Le gouvernement de l'époque avance alors un gain de complémentarité, de coordination et donc d'efficacité. Le comité Balladur, chargé de conduire une réflexion à ce sujet, avait notamment mis en avant cette perspective et rendu ses conclusions l'année précédente, en 2009. C'est, politiquement, l'argumentaire autour duquel se base la défense de cette réforme. Nicolas Sarkozy se demande même « *pourquoi on n'y a pas pensé avant* »¹¹⁴.

Il est également à noter qu'un second argument en faveur de sa mise en œuvre provient des économies réalisées. En effet, le nombre d'élus est mécaniquement considérablement affaibli, et ce n'est pas un hasard si le projet de réforme intervient en 2010 dans un contexte de gestion des conséquences de la crise économique de 2008. Ainsi, alors que l'État dénombre alors 6000 conseillers généraux et régionaux, les conseillers territoriaux ne seraient que 3.500. L'économie numérique est ici évidente, et le projet de loi est adopté le 16 décembre 2010.

¹¹¹ Saint-Pé Denise, entretien cité.

¹¹² « Qu'est-ce qu'un conseiller territorial ? » Site du ministère de l'Intérieur.

¹¹³ *Idem.*

¹¹⁴ Déclaration de M. Nicolas Sarkozy, Président de la République, sur la réforme des collectivités territoriales, à Saint-Dizier (Haute-Marne) le 20 octobre 2009. Texte intégral disponible sur le site de l'Elysée.

Or, il a suscité de vives réserves. Alain Rousset, dans un échange qu'il publie avec Jean Viard, en réponse à ce Comité Balladur, dénonce un projet « *stupide, car on crée dès le départ un cumulard* »¹¹⁵. Pour lui, « *l'élu sera schizophrène* » entre les compétences des deux collectivités, et la région reviendra à son état de « *tiroir-caisse* », comme au temps des EPR. D'après le Président de la région Aquitaine, c'est un projet recentralisateur.

Le Parti Socialiste, plus généralement, dénonce avec vigueur cette loi, appelant notamment à la « *mobilisation générale pour la justice et l'égalité territoriale* »¹¹⁶. Cependant, le scepticisme dépasse le clivage gauche/droite. Le Sénat propose par exemple de substituer au conseiller territorial « *la création d'un conseil régional des exécutifs* », envisagé comme « *une instance de concertation* »¹¹⁷. D'ailleurs, un article de Libération suggère que cette réforme n'est pas étrangère au passage du Sénat à gauche en 2011¹¹⁸.

Enfin, l'argument économique est également vigoureusement remis en question, comme le traduit un article de La Gazette le 21 septembre 2009 : « *Pas d'économies avec la fusion région-département* »¹¹⁹.

La réforme et la visée qu'elle poursuit paraissent donc relativement confuses. Si ce sont les mêmes personnes qui appliquent des décisions provenant de deux institutions distinctes, comment savoir clairement au nom de laquelle la personne en question a mise en œuvre tel ou tel projet ? Dans une optique d'identification de la région et d'affirmation de sa classe politique, c'est donc un frein considérable, et nous voyons bien que les objectifs affichés ne sont pas du tout ceux-là.

En effet, dans un contexte de crise économique majeure, les considérations d'ordre économique semblent bien primer sur les arguments purement politiques autour de l'organisation politico-administrative de la République décentralisée et de l'amélioration des conditions d'exercice de mandats politiques locaux.

Finalement, avec l'élection d'une nouvelle majorité présidentielle en 2012, la réforme n'est pas appliquée, laissant la réglementation de l'exercice du mandat régional à un *statuquo*, et la soumettant au lancement d'une nouvelle réflexion autour de l'organisation territoriale du pays, comme à chacune des alternances.

¹¹⁵ Jean Viard et Alain Rousset, *op. cit.*

¹¹⁶ PS64, non classée. Tract du Parti Socialiste contre la réforme territoriale.

¹¹⁷ PS64, non classée. Localtis.info, 28/07/2010.

¹¹⁸ « Adieux, conseillers territoriaux », Libération, 16/11/2012.

¹¹⁹ PS64, non classée. « Réforme Territoriale », La Gazette, 21/09/2009.

Qu'en pensent les premiers concernés ? Bien que cette question n'était initialement pas à l'ordre du jour, puisque jamais entrée en application, elle a été mise sur la table dans les témoignages par une faible partie d'entre eux l'avancent comme une solution, de même que par l'actualité politique et le souhait d'Emmanuel Macron de la remettre en route¹²⁰. Précisons simplement que sur les 52 entretiens réalisés en Pyrénées-Atlantiques, seules sept personnes ont préconisé cette idée.

Les élus régionaux sont donc majoritairement contre. Lors de nos échanges, parmi ceux qui exprimé une opinion favorable quant à cette solution, nous retrouvons logiquement les arguments avancés par le gouvernement au moment du vote de la réforme en 2010. Barthélémy Aguerre évoque par exemple une meilleure coordination entre les deux échelons, bien que sa solution idéale soit la suppression, à termes, du département. Dans le même sens, Denise Saint-Pé considère qu'elle mettrait fin à une « *concurrence malsaine* »¹²¹ entre les deux collectivités. Abdi El Kandoussi, ancien membre du PS, la présente comme une solution pour « *faire disparaître le millefeuille* »¹²². Christine Bonfanti-Dossat rappelle ici le jugement sévère du rapport Balladur sur la décentralisation telle qu'elle a été menée depuis 1982¹²³.

Jean Gougy et Marc Oxibar mettent davantage en avant les bénéfices potentiels en termes d'identification du conseiller régional. En effet, ils pensent que la proximité du mandat départemental prendrait le pas sur l'absence de reconnaissance du conseiller régional, de sorte à obtenir un conseiller territorial proche des citoyens. Ils rejoignent les propos déjà cités de Nicolas Sarkozy, mettant en avant le rôle du scrutin uninominal qu'il souhaitait privilégier pour ce nouvel élu¹²⁴.

Pour autant, comme nous l'avons dit, ces arguments ne sont pas majoritaires. D'abord, certains élus jugent l'exercice d'une telle compétence tout simplement infaisable, du moins de façon satisfaisante. Une ancienne conseillère avance par exemple que l'élu « *y passerait sa vie* »¹²⁵. Elle est rejointe, en dépit de leur divergence politique, par Marie-Pierre Cabanne qui évoque un planning extrêmement difficile à gérer dans une telle perspective.

¹²⁰ « Conseiller territorial, redécoupage des régions... : Emmanuel Macron tâte le terrain », La Gazette des Communes, 01/09/2023.

¹²¹ Saint-Pé Denise, entretien cité.

¹²² EL Kandoussi Abdi, entretien cité.

¹²³ Bonfanti-Dossat Christine (entretien ELURENAQ mené par Nadia Ayache).

¹²⁴ Cf. les propos cités dans les pages précédentes.

¹²⁵ Citation anonyme extraite d'un entretien.

Ce point de vue témoigne de la difficulté à cumuler un emploi avec une fonction élective, du fait de l'absence de statut de l'élu. Or, le conseiller territorial entérine une fusion de l'exercice du mandat régional et départemental. Cela suppose donc de fait un temps consacré à la politique deux fois plus conséquent. Inimaginable, dans un tel cadre, de pouvoir le faire correctement en étant toujours investi professionnellement dans un travail. Les élus disposant de telles fonctions seraient ceux qui ont les moyens ou le temps d'abandonner en partie ou totalement leur emploi, ou alors ceux qui l'abandonnent pour de bon et font carrière en politique. Une solution qui paraît peu souhaitable, donc, dans une perspective de renouveau politique et d'affirmation régionale par une classe politique en lien avec la collectivité, d'autant que le scrutin uninominal par canton renforcerait à nouveau la politique des fiefs électoraux.

Ensuite, en termes de territorialité, l'ambivalence que créerait ce nouveau mandat est régulièrement pointée du doigt. Frédéric Tesson évoque dans ses travaux une schizophrénie inévitable, avec une réforme qui « *entérine cette ubiquote* »¹²⁶. Alain Rousset, hostile à l'idée, le rejoint en utilisant lui aussi ce terme de schizophrénie. Il le développe en affirmant que la région redeviendrait un tiroir-caisse, le conseiller territorial nouvellement établi privilégiant inévitablement des réalisations directes comme « *une salle polyvalente* » à des projets moins identifiables sur un bilan, telle « *une politique d'innovation* »¹²⁷ qui paraît moins « utile » en vue d'une réélection à court ou moyen terme.

Le point de vue le plus intéressant nous semble ici être celui de Frédéric Nihous. Ancien conseiller régional CPNT, aujourd'hui membre des Républicains, il a soutenu la réforme en 2010. Par contre, son expérience ultérieure de l'exercice de mandats locaux l'a conduit à modifier son opinion. En effet, il considère désormais qu'une telle solution, par les difficultés d'exercice qu'elle suppose, entraînerait la disparition de la proximité qui existe entre le conseiller départemental et ses électeurs : « *Si l'on fusionne les deux, le temps qu'il passera aux quatre coins de la région, il ne le passera pas dans son canton à exercer son mandat en proximité. Or, le mandat de conseiller départemental est un mandat de proximité, en prise directe avec le terrain. On est plutôt sur l'échelon opérationnel, alors qu'à la région ce sont plutôt les dispositifs stratégiques* »¹²⁸.

¹²⁶ Frédéric Tesson, *op. cit.*

¹²⁷ Jean Viard et Alain Rousset, *op. cit.*

¹²⁸ Nihous Frédéric, entretien cité.

Il fait donc échos aux réflexions de Jean Gougy et Marc Oxibar cités ci-dessus, mais en tire une conclusion inverse. Ici, la différence de caractérisation entre les deux types de mandats est évidente. La question est donc de savoir laquelle prendra le dessus. Or, pour rejoindre les craintes émises sur la gestion de l'emploi du temps, il paraît extrêmement délicat de conserver une proximité en cumulant les compétences du conseiller départemental, du conseiller régional, et le maintien d'un emploi. En effet, nous avons déjà présenté plusieurs exemples d'élus ne parvenant pas à le faire avec un seul mandat.

L'argument d'ordre économique semble bien être celui qui motive le plus cette réforme, à l'image des propos de Nathalie Motsch, qui avance une « *économie d'échelle* »¹²⁹ et nuance son enthousiasme vis-à-vis de l'idée en présentant le danger d'aboutir à la création d'un troisième type d'élus, en plus des deux déjà existants, qui engendrerait alors de nouveaux coûts et une complexité supplémentaires.

Il apparaît donc que cette solution, qui a connu un réel cheminement législatif et a donc été, de loin, la plus proche d'aboutir, ne saurait selon les élus favoriser la reconnaissance de la région en tant que telle, de même que celle de son personnel politique. Dans ce cadre, la perspective de voir émerger une réelle classe politique régionale est toujours plus brouillée, contrairement à celle tendant vers une professionnalisation de la région.

2. Vers un « métier » de l' élu régional ?

Au début des années 2010, la réglementation de l' élu régional, au même titre que celle de l' élu local, n'a donc pas évolué. Les avancées insuffisantes de la fin du siècle dernier n'ont pas bénéficié d'apport significatif à la suite de l'acte II de la décentralisation. La réforme du conseiller territorial, elle, a été abandonnée par l'exécutif socialiste. Cela condamne alors le statut de l' élu régional à un immobilisme prolongé.

La conséquence, pour les élus du Conseil Régional, est une continuité inévitable.

L'absence de statut de l' élu pousse en effet une partie notable de conseillers et conseillères de la région à conserver un emploi, que ce soit à temps plein ou à temps partiel. De fait, ils conservent alors un métier. Nous pourrions considérer alors que cet

¹²⁹ Motsch Nathalie, 20/06/2022 (entretien de l'auteur).

état de fait participe à empêcher que le mandat politique en soit un. Pour autant, c'est tout l'inverse qui se produit. Il faut ici rappeler les chiffres d'ancrage des conseillers régionaux dans le système politique, par l'exercice d'autres mandats et la pratique d'un cumul. Nous avons déjà évoqué la plupart d'entre eux, résumés dans ces graphiques.

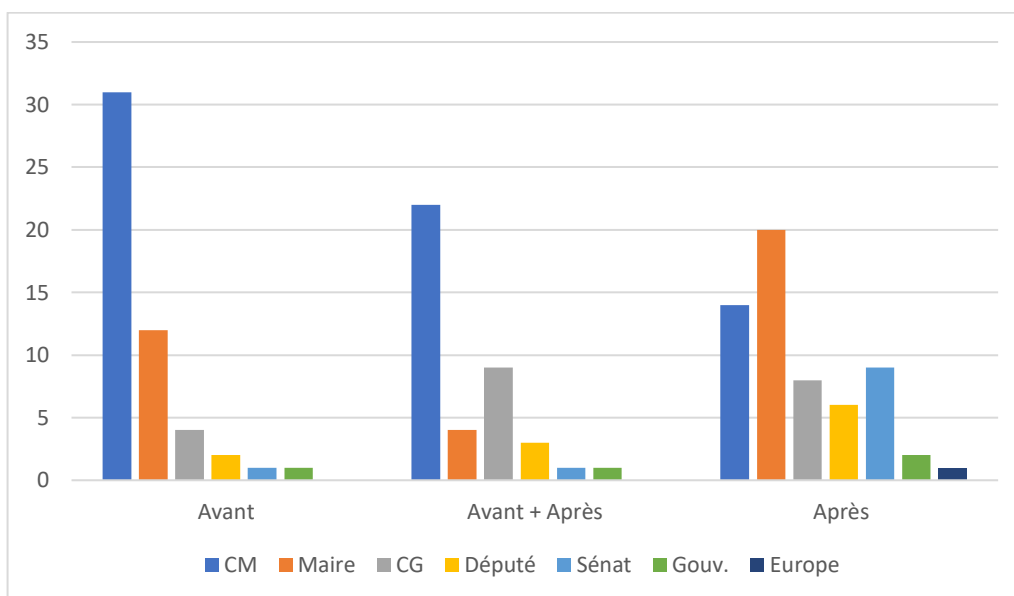


Figure 45 : Temporalité de l'exercice d'autres mandats électifs par les conseillers aquitains élus au cours de la quatrième mandature¹³⁰.

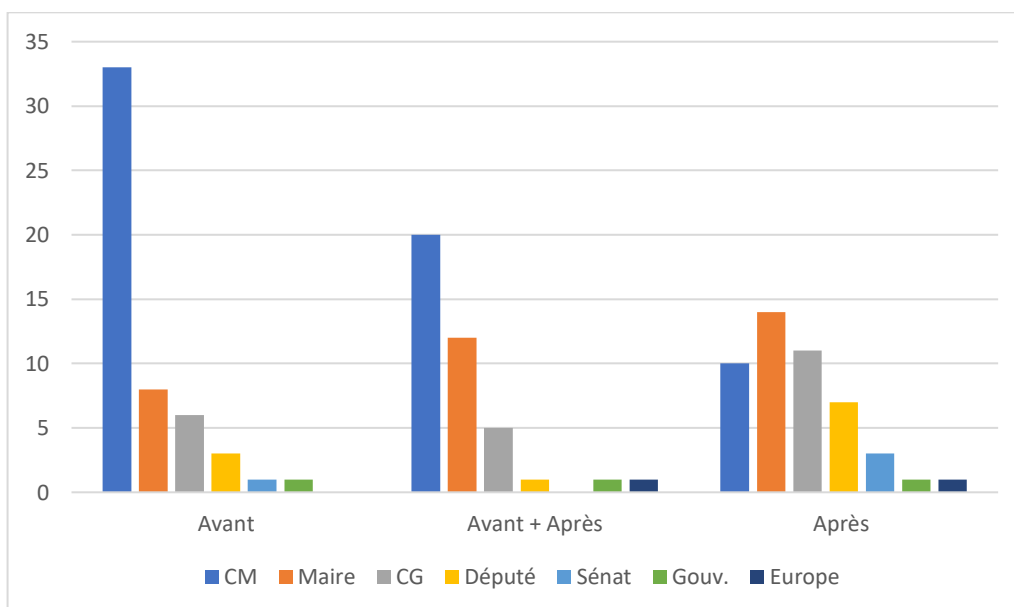


Figure 46 : Temporalité de l'exercice d'autres mandats électifs par les conseillers aquitains élus au cours de la cinquième mandature¹³¹.

¹³⁰ Graphiques extraits de l'annexe I. 7. Temporalité de l'exercice d'autres mandats par les conseillers régionaux vis-à-vis de l'entrée au Conseil régional.

¹³¹ *Idem.*

La clef est ici le non-renouvellement politique que génère cette situation. Les liens entre absence de statut et un renouvellement inopérant des personnels politiques, y compris locaux, ne sont plus à prouver¹³². Ils sont le fait de deux aspects primordiaux. Le premier agit sur un plan politique : c'est le cumul des mandats¹³³. L'interdiction très incomplète de celui-ci, horizontalement comme verticalement, favorise le maintien à la région de personnels politiques déjà élus ou poursuivant ensuite une carrière politique. La limite, cette fois inexistante, d'une interdiction de cumul dans le temps favorise, elle, le maintien de certains élus à une fonction pour une longue durée.

Le second élément concerne la sociologie des élus. Ici, c'est l'absence de garantie de retour à l'emploi qui est fondamentale. Elle permet l'élargissement du spectre de professions présentes dans les assemblées politiques, et par là même une baisse des proportions traditionnellement occupées par des professions largement présentes dans les collectivités territoriales. Il est donc tout à fait normal de constater une absence d'évolution dans la composition socio-professionnelle et politique du Conseil régional. Émilie Dutoya l'explique en partie : « *Il n'y a, à ce jour, aucun cadre juridique qui accompagne la reconversion des élus à la fin du mandat* »¹³⁴.

De fait, l'absence de statut participe alors à l'entretien d'un système politique solidement établi. Toute personne entrant au Conseil régional, armée de toutes les bonnes intentions du monde, peut être en quelque sorte happée par ces dynamiques politiques. En outre, l'absence de renouvellement peut également être un argument pour la pousser à poursuivre une carrière politique. Sans que celle-ci ne soit forcément initialement souhaitée ou ne s'étende à d'autres fonctions, elle peut se révéler comme une nécessité pour pallier un manque de candidatures. L'absence de vocations politiques maintenue par l'inexistence d'un statut poussé de l' élu local peut effectivement contraindre des élus peu enclins à cumuler des mandats dans le temps à occuper des positions laissées vacantes, et donc à s'ancrer dans une forme de carrière politique.

De la même façon, un élu peut entrer dans l'hémicycle régional en souhaitant conserver son emploi à temps plein, afin de faire face à l'absence de garanties de retour à l'emploi. Cependant, les témoignages nous montrent que les conditions matérielles d'une telle situation sont délicates et les conséquences peu reluisantes : vie de famille compromise, emploi du temps surchargé, problèmes de santé qui en découlent. Dans un

¹³² Michel Offerlé, *op. cit.*

¹³³ René Dosière, *op. cit.*

¹³⁴ Dutoya Émilie, entretien cité.

tel cadre, plusieurs exemples dénotent de changements de perspectives en cours de mandat. Sandrine Derville, conseillère régionale toujours en fonction, témoigne : « *Au bout d'un moment, j'ai eu la sensation de tout faire et de tout mal faire, à la fois mon travail et mon mandat d'élu. Finalement, j'ai suspendu mon contrat de travail, à peu près à mi-mandat* »¹³⁵. Andde Sainte-Marie, paysan, a lui cédé la majorité des parts de son exploitation à son fils, et n'a conservé qu'un quart temps¹³⁶.

Dès lors, l'ambivalence entre mandat électif et profession politique est nette. Sans régler convenablement la fonction d'élu local de peur d'en faire un métier que les personnes en fonction exercent à temps plein, le pouvoir politique a favorisé l'aboutissement d'une situation inverse à son objectif. Indéniablement, le mandat régional s'inscrit en effet dans une vie politique par nécessité professionnalisée. Il devient un métier, non pas dans le sens où les personnes y siégeant l'exercent toute leur vie – nous avons constaté une moyenne de mandats réalisés inférieure à deux –, mais dans le sens d'un ancrage dans un système politique qui a un mal considérable à se renouveler. D'ailleurs, Christian-Albert Garbar dénonce une hypocrisie sur la question, rejoignant la conclusion du rapport Mauroy : « *il ne s'agit pas de professionnaliser la vie politique mais de donner à plus de citoyens les moyens matériels et financiers d'exercer un mandat d'élu pour qu'ils puissent vivre sans préjudices leur vie personnelle et garder leur indépendance* ».

La professionnalisation du Conseil régional qui était en fait, à la vue de nos constatations successives, déjà une réalité, paraît bien loin d'être remise en cause. L'inscription de la collectivité dans ces dynamiques politiques largement ancrées, et peu enclines à faire une place à un personnel politique nouveau, consacre un métier de l'élu régional. L'absence de statut contraint à penser son mandat comme tel.

La qualification de métier de l'élu régional est donc ici justifiée par la perspective politique qu'il sous-tend, et non pas par un exercice à temps plein de la fonction.

¹³⁵ Derville Sandrine, entretien cité.

¹³⁶ Sainte-Marie Andde, entretien cité.

* * *

Finalement, la gouvernance régionale n'est donc pas nécessairement favorable à l'émergence d'une classe politique du même nom. Par la prise de pouvoir et l'affirmation politique qu'elle génère, elle entraîne également une inscription de la collectivité dans un système politique traditionnel qui ne comporte pas que des avantages pour l'essor d'un personnel politique régional identifié et reconnu.

Dans une V^e République aux tendances parfois contestées, la région est donc elle-même soumise à une présidentialisation, à un centralisme et à une inscription dans la vie politique française professionnalisée. Freins considérables à l'identification de la majeure partie des conseillers et conseillères pouvant alors difficilement apparaître comme un tout au service de la collectivité au sein de laquelle ils siègent, la classe politique est encore loin d'être une réalité.

Au cours de ces quinze premières années du XXI^e siècle, consécutives à la fois à un ajustement de la réglementation du mode de scrutin de l'élection régionale et à un second acte de décentralisation, la région connaît de premiers bouleversements.

Pour ce qui est du second point, il a d'abord favorisé une affirmation politique de la collectivité régionale. Surtout valable dans le débat public, avec une présence de plus en plus accrue d'un courant vantant sa position de cheffe de file des échelons territoriaux, elle instaure un contexte favorable à une gouvernance régionale qui se traduit, dans les faits cette fois, par un élargissement des moyens et du cadre d'action des Conseils régionaux. Ces derniers s'imposent également dans le champ politique grâce à la présence à leur tête de personnalités politiques ancrées dans le monde politique.

Les modifications relatives au mode de scrutin ou au fonctionnement direct de l'élection semblent avoir une importance plus significative. D'abord, la loi sur la parité permet une évolution notable de la composition de l'assemblée régionale. Elle est complétée par un désintérêt progressif de figures politiques provoquant une forme de dénotabilisation de l'assemblée. Pour autant, celle-ci n'est pas synonyme d'un renouveau politique total et de l'instauration d'une classe politique régionale.

La création d'un second tour, d'un seuil de 10% pour se qualifier, et surtout l'absence éternelle d'un statut suffisant de l'élu régional sont autant de vecteurs d'inscription durable de la région dans les mécanismes du système politique de la V^e République. Pour autant, la réflexion politique, à la suite de l'abandon de la réforme du conseiller territorial notamment, se poursuit. Comme nous l'avons détaillé en introduction, l'exécutif socialiste souhaite, lui aussi, marquer de son empreinte l'organisation politico-administrative de la France. La fusion des régions qui en découle, élément emblématique de cette construction régionale à l'œuvre depuis 1986, est alors lourde de sens. L'affirmation de la gouvernance régionale et l'évolution très progressive de sa classe politique s'en voient évidemment chamboulées, comme nous allons immédiatement le constater.

Partie 3 : Le bouleversement de la fusion : les prémices d'une classe politique régionale (2015 à nos jours).

Après l'abandon de la réforme votée sous le quinquennat de Nicolas Sarkozy, François Hollande émet le souhait de porter, à son tour, un vaste projet de refonte territoriale. Il s'inscrit ainsi dans une tradition française, avec des chefs d'État tenant successivement à marquer de leur main l'organisation du système politique, depuis les premières grandes lois de décentralisation notamment.

Entre 2014 et 2015, se succèdent ainsi la loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM), publiée au journal officiel le 28 janvier 2014 ; la loi relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral, en date du 16 janvier 2015, et enfin la loi sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRe), promulguée le 7 août 2015. L'émergence des métropoles, la clarification des compétences et le redécoupage des périmètres régionaux en sont les points principaux.

La Nouvelle-Aquitaine, regroupement des anciennes Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes, devient de la sorte la plus grande région du pays. De fait, elle dispose alors d'une dimension nouvelle. Au-delà de la puissance que ce territoire dégage, il bénéficie d'un rôle nouveau et d'une petite révolution dans la culture décentralisatrice française. En effet, la région est pour la première fois désignée comme cheffe de file dans les domaines du développement économique et de l'aménagement du territoire.

Pour autant, la fusion est loin de faire l'unanimité. D'abord, elle constitue une remise en cause des constructions régionales à l'œuvre depuis 1986. Les identités régionales constituées non sans effort par les anciens Conseils régionaux volent alors en éclat dans les régions concernées. Si certaines comme les Pays de la Loire demeurent inchangées, ailleurs, il faut réapprendre à faire région.

Cela nous interroge bien sûr quant aux conséquences de ces nouvelles lois d'organisation territoriale, tant pour la collectivité en elle-même que, surtout, pour la classe politique qui y siège. Dès lors, nous pouvons nous demander si l'apparente puissance qui se dégage de ce nouveau territoire se traduit, dans les faits, par une augmentation de la capacité d'action de la région et, *in fine*, de ses élus.

N'existe-t-il pas un risque pour un élu déjà en mal d'identification d'être noyé dans cette immensité territoriale ? Comment évoluent les rapports entre le territoire d'élection, qui reste le département, et celui de représentation, considérablement élargi ?

Aborder ces réflexions doit aussi nous permettre de répondre aux questionnements qui surgissent quant à la classe politique régionale. Alors qu'elle connaît, entre 2000 et 2015, de premières évolutions intéressantes, quelle est l'influence de la fusion sur ces dynamiques ? Permet-elle de les consacrer ? Au contraire, les entrave-t-elle ?

Aussi, il faudra ici s'interroger sur le maintien de l'influence de cadres politiques traditionnels, constatés tout au long de nos travaux. Cette nouvelle réforme peut-elle amender cet état de fait, alors qu'elle maintient le département comme cadre de l'élection régionale, sachant qu'une part considérable de cette influence provient de cette caractéristique particulièrement ?

Finalement, l'agrandissement notable du territoire régional ne vient-il pas consacrer un paradoxe régional : celui d'une collectivité jeune qui parvient à s'imposer mais que l'on bouleverse complètement ? Celui d'une classe politique qui doit concilier sa quête de proximité et d'ancrage avec la gestion d'un nouveau territoire, d'une nouvelle capacité d'action ?

Chapitre 1 : La Nouvelle-Aquitaine, un bouleversement en demi-teinte.

La fusion des trois anciennes régions et la création d'un vaste territoire régional, accompagnées de lois relatives à l'organisation territoriale de l'action publique, offre un rôle nouveau au Conseil régional¹. Consacré pour la première fois comme un chef de file, il est partiellement placé à un échelon supérieur vis-à-vis des collectivités locales. C'est sans conteste un pas supplémentaire dans l'affirmation de son pouvoir.

Nous interrogerons donc la façon dont celui-ci se traduit, dans les faits, sur l'action portée par la collectivité. Sa capacité politique est-elle décuplée, dans une perspective d'instauration définitive d'une gouvernance régionale dans le champ politique français ? Cette nouveauté permet-elle à l'élu régional de bénéficier d'un regain d'identification ? Règle-t-elle la problématique des doublons, souvent pointés par les conseillers régionaux comme des obstacles à une reconnaissance de leur action ?

De même, la dimension européenne que semble acquérir cette région par son étendue géographique est-elle une réalité ? La fusion des budgets des trois anciennes régions constitue-t-elle une hausse de la capacité financière de la région ? Ne se limite-t-elle pas, justement, à une simple addition, contraignant par la même une dimension européenne de la région pourtant vantée comme un objectif de la réforme ?

Finalement, la réforme territoriale va-t-elle au bout de sa logique initiale d'affirmation du cadre régional ?

¹ Les trois principales lois sont citées au cours de la précédente page.

I. Une indéniable prise de pouvoir régionale.

La nouvelle dimension régionale en Nouvelle-Aquitaine va dans le sens d'une collectivité qui s'impose. L'essor d'un rôle de chef de file dans certains domaines consacre une forme de prise de hauteur de la région vis-à-vis des collectivités locales, et donc un statut intermédiaire cette fois envisagé par un prisme plutôt positif. Dans les faits, la réforme favorise selon une partie importante des élus une « *force de frappe* »² régionale accrue.

A. La poursuite de l'affirmation régionale.

En devenant cheffe de file dans le domaine économique, un champ d'action essentiel, et dans celui de la politique d'aménagement de son territoire, la région est confirmée dans son statut intermédiaire. La loi s'inscrit donc dans la continuité d'une région qui semblait déjà, dans les faits, acquérir cette place particulière entre deux niveaux d'action politique, notamment face aux autres collectivités dites « locales ».

1. Une région cheffe de file.

La décentralisation a, jusqu'alors, mis un point d'honneur à n'établir aucune hiérarchie entre les collectivités territoriales. En dépit de l'inscription de ce principe dans l'acte I des années 1980, l'affirmation progressive de la région favorise un débat sur ce point lors des réflexions conduites pour la mise en œuvre de l'acte II³. La résistance d'élus, notamment attachés au département et largement représentés au Sénat⁴, a alors permis l'abandon d'une telle éventualité et le maintien d'un statut d'égalité entre chacune des collectivités.

Avec la loi NOTRe, la région devient cheffe de file dans des domaines importants. Celui du développement économique, pour commencer. Les compétences départementales sur ce point sont en effet transférées aux nouvelles régions. Il s'agit d'un élément fondamental pour deux raisons. D'abord, sur un plan symbolique, il traduit une prise de pouvoir vis-à-vis du département, privé de certaines de ses compétences. Ensuite,

² Une expression régulièrement citée par des témoins que nous citerons dans les paragraphes à venir.

³ Edmond Maestri, *op. cit.*

⁴ Jean Viard et Alain Rousset, *op. cit.*

c'est une affirmation de la place du Conseil régional dans un domaine fondamental de l'action politique. Gérard Blanchard, actuel Vice-Président, place par exemple cet argument en tête des aspects positifs de la fusion⁵. Le développement économique est évidemment au cœur de la vie d'un territoire.

Nombre d'élus, parmi lesquels Charline Claveau, Mathieu Bergé ou encore Nathalie Lanzi (les trois ont été ou sont toujours membres de l'exécutif), signalent l'impact de la réforme sur les acteurs de leur domaine. En l'occurrence, une précision est apportée par Sylviane Alaux : « *Les chefs d'entreprises, par exemple, savent très bien où vous trouver* »⁶. De même, au lendemain de la victoire d'Alain Rousset en 2015, La République des Pyrénées lui consacre un article dont le titre est révélateur : « *Alain Rousset : socialiste et respecté des patrons* ». Nous pouvons y lire : « *combien de chefs d'entreprise ne jurent aujourd'hui que par lui ?* »⁷. La consécration que représente alors ce rôle nouveau est notable.

Dans la même optique, l'aménagement territorial devient l'apanage quasi exclusif de cette collectivité à la superficie élargie, ce qui constitue encore une « *petite révolution* »⁸. Dans ce cadre, cela se traduit notamment par l'édiction par la région de grands schémas directeurs. Parmi eux, citons le SRADDET, le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires, issu de la loi NOTRe et défini par le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires comme « *un document de planification qui, à l'échelle régionale, précise la stratégie, les objectifs et les règles fixés par la région dans plusieurs domaines de l'aménagement du territoire* »⁹. Citons en second lieu le Schéma Régional de Développement Économique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII). Ce sont les deux exemples les plus cités à l'évocation de cette question. Le Conseil régional devient ici chef de file dans le sens où ceux-ci s'appliquent aux collectivités d'échelle inférieure.

Nicolas Thierry vante ce rôle nouveau : « *c'est un bon échelon pour la prospection territoriale* »¹⁰. Didier Damestoy, élu en 2021 et membre de Génération.s, ne dit pas autre

⁵ Blanchard Gérard, 21/11/2022 (entretien ELURENAQ).

⁶ Alaux Sylviane, entretien cité.

⁷ PS64, non classée. La République des Pyrénées, 14/12/2015.

⁸ Emmanuel Négrier et Vincent Simoulin, *La fusion des régions : le laboratoire d'Occitanie*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 2021.

⁹ Site du ministère, <https://www.ecologie.gouv.fr/schemas-regionaux-damenagement-et-developpement>

¹⁰ Thierry Nicolas, entretien cité.

chose, arguant de la cohérence du découpage en matière d'infrastructures, notamment parce que « *l'aménagement* » est une « *fonction principale*¹¹ » du Conseil régional.

Ces éléments sont également soulignés par l'Association des Maires de France (AMF), dans une synthèse réalisée en juillet 2014, qui précise qu'un des axes principaux de la réforme est « *d'affirmer le rôle prééminent des régions en matière de planification et d'organisation des compétences dans les domaines du développement économique, du tourisme (la région devient chef de file), et de l'aménagement et du développement durable du territoire* »¹². Le SRDEII et le SRADDT sont ici cités en illustration, montrant leur caractère crucial.

L'élargissement des compétences trouve immédiatement ses effets dans l'action du Conseil régional en Nouvelle-Aquitaine. L'étude de son budget en est significative. Alors que la compétence de la gestion des lycées était, comme nous l'avons vu, préférentiellement citée par les élus des premières mandatures pour caractériser leur action, le domaine économique vient aujourd'hui lui faire concurrence.

Rappelons que dans les 1990, la formation et les lycées représentaient environ la moitié des budgets annuels. En 2017, la proportion dédiée à la formation est équivalente à celle allouée au bloc économie/aménagement/transport. En 2018, celle qui va à la « jeunesse »¹³ est de 33%¹⁴. Elle diminue à 27,6% en 2022¹⁵. En parallèle, le développement économique associé au couple aménagement du territoire et transition écologique représente, sur ces mêmes années, des parts respectives de quasiment 50 et 51%. Le développement économique, l'aménagement du territoire et la politique environnementale (qui s'applique également aux deux domaines précédents), occupent désormais la moitié des dépenses régionales, comme ce fut le cas au départ pour la formation professionnelle et les lycées.

En proportion, la relégation de cet aspect à un second plan illustre ce rôle nouveau de la région. De la sorte, Michel Gourinchas, ancien élu picto-charentais entre 2004 et 2015, cite aujourd'hui le développement économique comme une compétence phare de la collectivité¹⁶. En Lot-et-Garonne, Gérard Gouzes et Marie Costes en font de même¹⁷.

¹¹ Damestoy Didier, entretien cité.

¹² PS64, non classée. Observations de l'AMF, juillet 2014.

¹³ La variation des dénominations des secteurs du budget ne facilite pas une approche comparative fine.

¹⁴ ACRNA, fonds en ligne. Budget 2018 de la Nouvelle-Aquitaine.

¹⁵ ACRNA, fonds en ligne. Budget 2022 de la Nouvelle-Aquitaine.

¹⁶ Gourinchas Michel, 03/11/2021 (entretien ELURENAQ).

¹⁷ Gouzes Gérard et Costes Marie, entretiens cités.

La région joue alors indéniablement un rôle crucial, instaurant une certaine hiérarchie entre elle et les collectivités plus « locales ». La réforme territoriale est donc favorable au Conseil régional dans ses relations infrarégionales. Alors qu'une telle frontière n'avait jamais été franchie, y compris pour un département existant depuis plus de deux siècles – celui-ci n'a en effet jamais pris le pas sur la commune, par exemple –, la collectivité régionale se voit attribuée une place de cheffe de file après moins de trente ans d'existence.

D'une façon générale, nous assistons donc à l'essor d'un cadre d'action régional renforcé, un changement de statut bien relevé par les conseillers et conseillères. L'une d'eux souligne notamment que la situation va être « *beaucoup plus claire* »¹⁸ avec cette clarification de compétences en matière économique. Françoise Coutant rejoint la réflexion et insiste sur la notion de cadre. Elle considère la Nouvelle-Aquitaine comme « *un échelon pertinent pour mettre en place un cadre* »¹⁹. Sa réflexion est donc clairement basée sur le rôle des schémas que nous avons cités.

Selon ces témoins, ces nouvelles compétences et cette hiérarchisation des liens entre la région et les autres collectivités territoriales permettent enfin d'imposer une vision régionale du développement économique et de la politique de l'aménagement du territoire. Didier Damestoy développe : « *Avec cette carte, tu sais que tu as des territoires pertinents, que tu peux gérer de manière optimale en termes institutionnels, que ce soit sur le plan environnemental ou économique* »²⁰. En lien avec les compétences citées, occupant une place majeure, il met ici l'accent sur la « *pertinence* »²¹ du découpage.

Finalement, il ressort que la région est une des grandes « *gagnantes* »²² de la réforme territoriale, une victoire souvent associée à celle des intercommunalités et surtout des métropoles. Pour beaucoup, que cela soit présenté positivement ou négativement, elle est le symbole du passage progressif d'un triptyque commune/département/nation à celui d'intercommunalité/région/Europe²³. Nicolas Gamache, actuel conseiller néo-aquitain, constate ainsi le « *passage d'un triptyque à l'autre* »²⁴. De même, dès 2012, un compte-rendu des Universités d'été des instances nationales de l'Assemblée des communautés de France souligne l'importance du couple intercommunalité/région, définissant : « *la*

¹⁸ Citation anonyme extraite d'un entretien.

¹⁹ Coutant Françoise, 25/03/2021 (entretien ELURENAQ).

²⁰ Bergé Mathieu, entretien cité.

²¹ *Ibid.*

²² Mathieu Bergé use de ce qualificatif pour la région et l'intercommunalité.

²³ Thomas Frinault, Christian Le Bart et Érik Neveu, *op. cit.*

²⁴ Gamache Nicolas, 31/03/2020 (entretien ELURENAQ).

région comme échelle de coordination et de contractualisation, l'intercommunalité comme échelle de territorialisation »²⁵.

Or, à la différence du Conseil régional, l'assemblée intercommunale ou métropolitaine n'est pas directement élue, et ne tient donc pas sa légitimité du suffrage universel direct. Nous pouvons donc assez logiquement estimer que la réforme territoriale entrant en vigueur en ce milieu de décennie favorise indéniablement, parmi les échelons disposant d'une assemblée élue, la collectivité régionale qui appuie son autorité politique directement sur le corps électoral. Elle est bien cheffe de file.

Dans la continuité, l'attribution de ce rôle dans des domaines essentiels au développement local la conforte dans sa position particulière. Plus que jamais, la collectivité régionale représente un échelon intermédiaire, entre les niveaux locaux et nationaux, ou internationaux.

2. La confirmation d'un statut à part.

Nous avons déjà questionné, voici quelques chapitres, la validité du qualificatif de collectivité locale pour la région²⁶. Nous étions alors focalisés sur l'Aquitaine mais les constatations, basées sur l'exercice des compétences régionales et la vision qu'en avaient les conseillers et conseillères de l'époque, et non sur des problématiques spécifiques à ce territoire, valaient donc d'une façon plus globale.

Il ressortait alors que le rôle de la plus jeune des collectivités territoriales supposait davantage un qualificatif intermédiaire, justifié par les distinctions importantes avec les mandats dits inférieurs. L'adjectif « local » renvoyant incontestablement à une notion de proximité, de présence directe dans le quotidien des administrés, ne semblait effectivement pas applicable à une institution centrant son action sur le long-terme. La région paraissait donc à la fois éloignée de problématiques très concrètes du quotidien, mais aussi du tumulte médiatique ou de l'exposition considérable de mandats nationaux offrant une identification accrue à leurs détenteurs. Le rôle de « *coordination et de*

²⁵ PS64, non classée. Propositions pour une nouvelle gouvernance des territoires et des politiques publiques. Université d'été des instances nationales de l'Assemblée des communautés de France, La Gazette des communes, des départements, des régions, 29/06/2012.

²⁶ Nous nous référons aux interrogations du chapitre 3 de la première partie de ce travail.

contractualisation »²⁷ qui lui est attribué par le dernier document cité en est une illustration.

Avec les réformes Hollande qui en font une cheffe de file et l'élargissement conséquent de son périmètre administratif, nous assistons à une consécration positive de ce statut intermédiaire de la région. D'abord, cette dimension n'est pas spécifique à la France, qui rejoint d'autres pays disposant d'une organisation régionale plus ou moins développée. L'ouvrage traitant de la fusion des régions et dirigé par Emmanuel Négrier et Vincent Simoulin met en exergue ce phénomène, soulignant que « *la région constitue le plus souvent un espace intermédiaire de gouvernement* »²⁸, et ce indépendamment du statut qui lui est octroyé, dans un État centralisé comme dans une République fédérale.

Ensuite, l'agrandissement d'une superficie régionale ne peut également que favoriser un tel mouvement. En proportion, la Nouvelle-Aquitaine est environ deux fois plus grande que l'Aquitaine, cinq fois plus importante que le Limousin et équivaut enfin à environ trois Poitou-Charentes. « *De fait, l'élu est forcément moins proche* »²⁹. L'éloignement entre échelon régional et notion de proximité est renforcé. Par exemple, si la situation demeure ici la même pour les anciens Aquitains, les Limousins et une majorité des Picto-charentais se voient éloignés de leur capitale régionale. Selon un ancien conseiller régional du Poitou-Charentes, une « *mise à distance* » s'opère, notamment à cause « *de la difficulté à entrer dans Bordeaux* »³⁰ qui n'encourage pas les élus les plus éloignés à une présence régulière dans les murs de l'hôtel de région.

Les débats ayant court au moment de la réforme sont eux-mêmes illustrateurs de cette différenciation. Le couple composé de la commune et du département se dégage alors. Les deux associations d'élus de ces collectivités unissent par exemple leur voix, comme le montre un article de la Gazette dont le titre se suffit à lui-même : « *AMF et ADF*³¹ : *union sacrée des collectivités de proximité* »³². François Baroin et Dominique Bussereau, qui les président respectivement, critiquent alors « *l'asphyxie programmée*

²⁷ PS64, non classée. Propositions pour une nouvelle gouvernance des territoires et des politiques publiques. Université d'été des instances nationales de l'Assemblée des communautés de France, La Gazette des communes, des départements, des régions, 28/06/2012 et 29/06/2012.

²⁸ Emmanuel Négrier et Vincent Simoulin, *op. cit.*

²⁹ Citation anonyme extraite d'un entretien.

³⁰ *Idem.*

³¹ Abréviations pour Association des Maires de France et Associations des Départements de France.

³² PS64, non classée. « AMF et ADF : union sacrée des collectivités de proximité », La Gazette des communes, 03/07/2015.

des collectivités de proximité »³³. S'ils ne pointent pas tant la collectivité régionale que les choix du gouvernement, leur union par le biais de ce caractère de proximité dénote du décalage, sur ce point, avec la région.

À l'inverse, la nouvelle envergure néo-aquitaine et le nombre à présent réduit de Conseils régionaux en font un partenaire politique de poids pour l'État, comme pour l'Union Européenne. Alors que douze départements traitaient avec trois assemblées différentes, ils n'ont aujourd'hui affaire qu'à une seule collectivité. En prenant en compte le fait déjà exposé d'une part considérable des contrats entre État et régions pour le fonctionnement de la collectivité³⁴, c'est un point non négligeable. Aussi, factuellement, la diminution du nombre de régions, et dans notre cas le regroupement de trois d'entre elles, entraîne une augmentation du total d'acteurs socio-économiques conduits à travailler avec une seule et même entité. Alors, ce statut intermédiaire entre présence du quotidien et échelon national est renforcé et ce qualificatif n'a jamais été aussi valable que depuis la naissance de la Nouvelle-Aquitaine. Une élue déclare par exemple : « *nous, élus locaux, sommes très aidés par la région* »³⁵. Elle opère donc une distinction.

Concrètement, ce phénomène se traduit par une notion intéressante et plusieurs fois citée par les élus régionaux exerçant lors de la mandature qui suit la fusion, ou dans celle qui a débuté en 2021. Il s'agit de l'idée de « relais ». Françoise Coutant souligne par exemple qu'ils ne sont pas là « *pour s'immiscer dans les politiques des territoires, mais pour servir de relais* »³⁶. Dans la même optique, une de ses collègues poursuit : « *On est ses relais sur les territoires* »³⁷. Un Vice-Président confirme quant à lui que « *c'est la bonne échelle pour faire le relais des politiques nationales* »³⁸. Nous voyons ici la récurrence de l'utilisation du terme, parfaitement approprié pour transcrire dans le concret le rôle intermédiaire de cette région.

Pour elles et eux, elle devient un lien entre les collectivités locales que sont la commune, l'intercommunalité et le département d'un côté, et l'État voire l'Europe de l'autre. Pour cette dernière, rappelons en effet que la région gère les fonds européens, qu'elle répartit alors sur son territoire selon ses projets. Concernant l'État, il convient d'avoir bien en tête que le budget régional est presque exclusivement composé de

³³ PS64, non classée. « AMF et ADF : union sacrée des collectivités de proximité », La Gazette des communes, 03/07/2015.

³⁴ Cf. Partie 1, Chapitre 3.

³⁵ Citation anonyme extraite d'un entretien.

³⁶ Coutant Françoise, entretien cité.

³⁷ Citation anonyme extraite d'un entretien.

³⁸ *Idem*.

dotations de fonctionnement, la part de sa fiscalité propre n'ayant eu de cesse de diminuer et ce volet ne faisant pas partie des bénéfices qu'elle aurait pu tirer de la réforme territoriale. De même, des « *super-préfets* » sont nommés et jouent un rôle important dans cette réorganisation territoriale. Ce sont « *des préfets préfigurateurs chargés de réorganiser les services de l'État dans les sept régions fusionnées. Ils joueront un rôle central dans l'administration des nouvelles entités* »³⁹. Fusion et élargissement ne sont donc absolument pas synonymes de rupture de lien avec l'État.

D'une façon plus générale, cette idée de relais est en fait un moyen de donner une consistance concrète à ce statut intermédiaire, pouvant paraître abstrait. En effet, si la région n'est ni une collectivité locale, ni un échelon d'envergure nationale, que fait-elle concrètement ? Dans les faits, justement, elle instaure un lien entre deux niveaux politiques bien distincts. Bien sûr, les collectivités locales n'ont pas attendu la loi MATPAM ou la loi NOTRe pour avoir des liens avec l'État. Pour autant, entre national ou transnational et proximité locale, la nouvelle dimension régionale en fait une courroie de transmission incontournable destinée à propager aux territoires qui la composent des politiques publiques ou des dynamiques d'action publique plus globales.

C'est en tout cas ce que les élus dont nous avons cité les propos mettent en valeur en évoquant l'idée de « *relais* ». De même, dans sa profession de foi de 2015, Virginie Calmels insiste sur le fait que la région doit accompagner plutôt qu'imposer : « *Nous voulons faire naître une Grande Région qui ne commande pas mais qui agit, qui n'impose pas mais qui facilite* »⁴⁰.

Les évolutions présentées plus haut en sont une seconde illustration. La moitié de ses finances est désormais allouée à des compétences économiques, de transition écologique et d'aménagement, des domaines largement plus propices à des cadres élargis. Les interlocuteurs sont ici les acteurs économiques et sociaux dans leur globalité, les entreprises particulièrement. En outre, le contexte du réchauffement climatique et l'essor dans le budget régional d'une catégorie associée à la « *transition énergétique écologique* »⁴¹ participe à cette nouvelle envergure. La nature de l'action publique et politique dans ce domaine justifie tout à fait ce cadre ; une échelle nécessaire pour

³⁹ PS64, non classée. « Sept super-préfets pour réorganiser l'État dans les nouvelles régions », La Gazette des communes, 22/04/2015.

⁴⁰ PS64, non classée. Profession de foi de la liste conduite par Virginie Calmels en Nouvelle-Aquitaine en 2015. Annexe IV. 2.1.19.

⁴¹ ACRNA, fonds en ligne. Budget de 2018.

insuffler des politiques adaptées devant s’appliquer à l’ensemble du territoire. Pour Alain Claeys, ancien conseiller régional socialiste, c’est « *le sujet le plus important* »⁴², et l’envergure régionale ainsi mise en place correspond tout à fait aux nécessités qu’il englobe. Dans la continuité, Alain Rousset soulignait par exemple en 2021 son ambition d’instaurer une première région « *éco-responsable* »⁴³.

La Nouvelle-Aquitaine s’impose alors comme une échelle territoriale permettant une prise de hauteur. Dès 2015, la tête de liste régionale écologiste Françoise Coutant propose en guise de programme « *un pacte écologique en quinze points, pour que notre région engage les solutions à hauteur des enjeux d’aujourd’hui* »⁴⁴. Pour Nicolas Thierry, elle est « *un bon échelon pour la prospection, pour la stratégie territoriale* »⁴⁵.

Cette dernière phrase est intéressante, car elle démontre que cette prise de pouvoir de la région ne se fait pas en lieu et place des collectivités locales, mais en complément d’elles. Si la région ne peut s’occuper du social, en l’espèce, c’est donc aux échelons dits inférieurs de s’en charger. Dans cette nouvelle vision territoriale, la région doit fixer un cadre, servant de cap à suivre, et c’est ensuite à la commune, à l’intercommunalité ou au département de mettre en œuvre des politiques adéquates. Maria Garrouste abonde dans ce sens, jugeant notamment que l’avenir de la région passe par de meilleurs échanges avec les petites villes⁴⁶.

Dans la continuité, cette nouvelle dimension régionale apparaît inévitablement comme propice à une poursuite de la construction régionale, entendue ici dans son sens global comme une affirmation politique de la collectivité dans le système politique français.

⁴² Claeys Alain, entretien cité.

⁴³ « Nouvelle-Aquitaine : Alain Rousset veut faire “la première Région écoresponsable du pays” », La Nouvelle République (en ligne), 18/09/2021.

⁴⁴ PS64, non classée. Profession de foi de la liste menée par Françoise Coutant, élections régionales de 2015. Annexe IV. 2.1.20.

⁴⁵ Thierry Nicolas (entretien ELURENAQ).

⁴⁶ Garrouste Maria, entretien cité.

B. Un nouveau cadre favorable au développement régional.

Par l'envergure de son territoire, par l'évolution de ses possibilités d'action et de son rôle dans le partage des compétences, la région devient avec cette réforme territoriale une collectivité d'envergure renforcée. Sa capacité politique s'en voit donc augmentée. Un des arguments à ce changement de dimension étant l'intégration des régions françaises dans une dynamique européenne, nous questionnerons l'acquisition d'une dimension de cet ordre par la Nouvelle-Aquitaine.

1. La mise en exergue d'une nouvelle « force de frappe ».

Le titre de cette sous-partie n'a pas été choisi par hasard. En effet, au cours des nombreux entretiens menés dans différents départements néo-aquitains, l'expression de « *force de frappe* » est régulièrement citée par des conseillers ou conseillères souhaitant valoriser un ou des aspects positifs de cette fusion. D'origine militaire, l'expression est aujourd'hui détournée pour désigner dans le langage courant une « *capacité de réaction, de financement* »⁴⁷. Le caractère économique est donc largement sous-tendu par cette utilisation, définissant la nouvelle région par son pouvoir de financement de projets.

Afin de le vérifier, commençons très concrètement. En 2015, pour sa dernière année de fonctionnement autonome, le budget régional de l'Aquitaine atteignait 1,4 milliard d'euros⁴⁸. En Limousin et en Poitou-Charentes, il était respectivement de 678⁴⁹ et 655⁵⁰ millions d'euros. En 2016, le premier budget régional néo-aquitain s'élève, lui, à 2,8 milliards d'euros⁵¹.

L'association des trois anciennes régions en une seule et la diminution globale de leur nombre n'ont donc pas entraîné une baisse de leurs moyens financiers. Le total du budget porté par une seule et même région est ici décuplé, deux fois supérieur à celui de l'Aquitaine, l'ancien Conseil régional le plus conséquent. Des élus de l'ancien Limousin ont de ce fait l'opportunité de participer à la gestion d'un portefeuille quatre fois supérieur à celui de leur ancienne collectivité. En outre, en 2022, celui-ci atteint déjà un montant

⁴⁷ Dictionnaire « La langue française ».

⁴⁸ ACRNA, 3321W. Budget de 2015.

⁴⁹ « Limousin : le budget régional 2015 sera un budget de “volontarisme politique” », Le Populaire (en ligne), 22/12/2014.

⁵⁰ « Le point sur les impayés de l'ex-région Poitou-Charentes », Le Monde (en ligne), 22/02/2016.

⁵¹ ACRNA, fonds en ligne. Budget de 2016.

de 3,5 milliards d'euros⁵². L'augmentation progressive de la capacité budgétaire de la collectivité se poursuit donc après la fusion, comme c'était le cas dans les périmètres antérieurs⁵³, et confère progressivement un budget plus important à la nouvelle région qui peut agir de façon plus contondante. À titre comparatif, le budget du département de la Gironde est de 1,8 milliard, celui des Landes de 550 millions. Là où, longtemps, les régions voyaient des départements disposer de moyens plus larges qu'elles⁵⁴, les temps évoluent désormais.

Pour en revenir aux conseillers et conseillères, nombre d'entre eux utilisent précisément cette expression de « *force de frappe* »⁵⁵, vantant par exemple une « *force de frappe économique, un plus pour l'emploi, l'éducation, l'aménagement* »⁵⁶. Chacun ou chacune de ces personnes associe alors la notion de force de frappe à des domaines divers. Un élu parle par exemple du tourisme, alors qu'un autre insiste sur la recherche.

Le tourisme, que nous n'avons que peu évoqué du fait de son association peu récurrente à une compétence privilégiée de la région, est ici un exemple parlant. Si déjà Louis Lucchini, dans les premières mandatures de l'Aquitaine, avait confié le rôle important que pouvait jouer la région dans ce domaine en prenant pour exemple l'œnotourisme, il semblait alors dans une posture marginale⁵⁷. Aujourd'hui, alors que la région est devenue cheffe de file en 2015⁵⁸, ce point est une évidence pour une partie plus conséquente d'élus, qui évoquent l'élargissement des compétences et la vision prospective que permet l'action régionale, pour citer la politique en matière de tourisme comme un outil central. Françoise Coutant y fait écho, constatant une « *richesse* » régionale puisée dans sa diversité « *culturelle, sociale* »⁵⁹. Nombre d'élus abondent dans ce sens en mettant davantage en avant la richesse des paysages, entre le littoral atlantique et les montagnes pyrénéennes, par exemple. Un élu lot-et-garonnais ajoute : « *Les atouts de la Nouvelle-Aquitaine sont sa diversité économique et culturelle* »⁶⁰. Tout cela conduit à une variété des interventions possibles et des politiques publiques qui en découlent.

⁵² ACRNA, fonds en ligne. Budget de 2022.

⁵³ Annexe I. 13. Budgets des trois anciennes régions puis de la Nouvelle-Aquitaine.

⁵⁴ Nous renvoyons aux comparaisons effectuées dans la partie précédente à propos du budget des années 2000.

⁵⁵ Elle est citée de leur initiative au cours des échanges réalisés dans le cadre d'ELURENAQ.

⁵⁶ Citation anonyme extraite d'un entretien.

⁵⁷ Dans la première partie, nous avons cité cet ancien élu racontant le rôle de l'œnotourisme dans l'attractivité du territoire et donc dans la création d'une identité régionale aquitaine. Cf. Partie 1, Chapitre 2, II.

⁵⁸ PS64, non classée. « Réforme territoriale, observations de l'Association des Maires de France », 2015.

⁵⁹ Coutant Françoise, entretien cité.

⁶⁰ Citation anonyme extraite d'un entretien.

Virginie Calmels, candidate à la Présidence en 2015, précise dans sa profession de foi que la Nouvelle-Aquitaine est la « 2^e région touristique de France », et annonce vouloir « *soutenir la culture et développer le tourisme culturel dans tous les territoires* »⁶¹.

Pour poursuivre, la notion de force de frappe sous-tend une idée de puissance qui se traduit dans les faits par une capacité politique augmentée. La puissance n'est donc pas uniquement géographique ou budgétaire. Elle réside également dans la structuration territoriale de la région. En ce sens, une conseillère vante une région « *plus forte, plus solide* »⁶². Ce raisonnement est étayé par les élus à l'aide de plusieurs arguments. Alain Rousset ajoute par exemple : « *Une région qui, par la force de son rassemblement, sera d'emblée l'une des plus puissantes d'Europe* »⁶³.

D'abord, la capitale régionale, Bordeaux, occupe une place relativement centrale en Nouvelle-Aquitaine, contrairement à l'ancienne Aquitaine au sein de laquelle elle avait une position excentrée, au nord-ouest des limites régionales. Or, la réforme territoriale a également renforcé le rôle des métropoles. De fait, elles ont une place de plus en plus considérable et peuvent donc bénéficier au rayonnement d'une région. Un ancien élu souligne par exemple qu'il « *est important que chaque région ait une grande métropole* »⁶⁴. Didier Borotra le rejoint, arguant que « *les régions se sont imposées comme étant le point d'appui du développement économique à travers la métropole* »⁶⁵.

Dans un tel cadre, la présence de Bordeaux est présentée par certains comme un atout de poids. En outre, la jonction du Poitou-Charentes et du Limousin avec l'ancienne Aquitaine et sa capitale est ici justifiée par cette nécessité, Poitiers et Limoges n'étant pas des métropoles. D'ailleurs, d'après certains élus, des habitants de Charente-Maritime disposaient déjà de relations plus poussées avec Bordeaux qu'avec Poitiers, selon la logique des bassins de vie qui dépassent parfois les limites administratives des collectivités territoriales.

⁶¹ PS64, non classée. Profession de foi de Virginie Calmels, élections régionales de 2015 de Nouvelle-Aquitaine. Annexe IV. 2.1.19.

⁶² Citation anonyme extraite d'un entretien.

⁶³ PS64, non classée. Profession de foi d'Alain Rousset, élections régionales de 2015. Annexe IV. 2.1.17.

⁶⁴ Citation anonyme extraite d'un entretien.

⁶⁵ Borotra Didier, entretien cité.

Un ancien élu défend également ce constat de « *puissance* »⁶⁶, qu'il associe notamment à l'action régionale dans le domaine des transports. Didier Damestoy va dans le même sens, mettant en avant la pertinence globale de ces nouvelles vastes régions: « *elles sont pertinentes par rapport aux compétences qu'on leur a attribuées : environnement, développement économique, infrastructure, aménagement du territoire, enseignement et recherche* »⁶⁷.

Enfin, la fusion du Poitou-Charentes et de l'Aquitaine permet de disposer d'un littoral extrêmement conséquent, qui traverse la région dans son intégralité du sud jusqu'au nord. À nouveau, l'ampleur de ce dernier est une source de légitimation d'une vaste région, pour une action d'envergure et concertée sur le plan touristique, environnemental ou de l'aménagement, au travers notamment de la gestion des ports dont les Conseils d'Administration sont présidés par ses représentants. Dans leurs professions de foi de 2015, Alain Rousset et Virginies Calmels mettent tous deux en avant les « *720km de littoral* »⁶⁸ de la région.

Dans l'ensemble de ces exemples, c'est donc l'aspect concret de l'action publique qui bénéficie d'une impression de puissance, traduisant l'envergure nouvelle de la région, détaillée en amont.

Nous avons ici à cœur de citer à nouveau Didier Damestoy. Cet élu bayonnais, conseiller régional depuis 2021, a effectué un long travail d'analyse de cette réforme. Économiste de formation, il a notamment participé à une initiative proposée par Le Monde, qui avait à l'époque donné l'opportunité à tout un chacun de dessiner sa nouvelle carte des régions. Pour sa part, il accorde une cohérence globale au nouveau découpage. Extrêmement disponible pour deux échanges de plusieurs heures, il a été pour nous l'occasion de constater en quoi cette nouvelle grande région pouvait être considérée positivement par certains de ses représentants élus⁶⁹. Son raisonnement est notamment basé sur l'analyse des *Hinterland* des ports français. Pouvant être traduite par « arrières-pays », l'expression désigne la zone d'influence ou d'attraction économique d'un port. L'*Hinterland* du port de Bordeaux correspond donc à son aire géographique d'influence, à savoir celle depuis laquelle y sont exportées des marchandises, ou dans laquelle sont

⁶⁶ Citation anonyme extraite d'un entretien.

⁶⁷ Damestoy Didier, entretien cité.

⁶⁸ C'est le cas dans les professions de foi déjà citées, pour les élections de 2015.

⁶⁹ Damestoy Didier, entretien cité.

acheminées celles qui y sont importées. L'analyse cartographique lui donne raison, celui du port de Bordeaux correspondant relativement aux limites de la Nouvelle-Aquitaine⁷⁰.

Au-delà de ces considérations très concrètes, c'est aussi symboliquement que la nouvelle dimension régionale peut peser. Un élu souligne en effet le poids de la Nouvelle-Aquitaine dans les négociations auxquelles elle est amenée à participer. L'ampleur de son territoire, de sa démographie, de son budget... et donc de tous les aspects préalablement cités, est en soi un atout pour l'affirmation politique de la collectivité, d'autant qu'elle agit majoritairement par le biais de partenariats. Sa jeunesse la contraint également à devoir toujours s'imposer dans le système politique français, à la fois vis-à-vis des collectivités plus anciennes et de l'État central. Ce n'est d'ailleurs pas un hasard si Alain Rousset la présente d'emblée comme « *l'une des régions les plus puissantes d'Europe* »⁷¹, ou comme « *la plus grande de France* »⁷².

Cet aspect symbolique peut ainsi se traduire par un accroissement de son rayonnement à une échelle extrarégionale. En outre, l'argument est d'autant plus valable pour la Nouvelle-Aquitaine, région frontalière de l'Espagne et de trois de ses communautés autonomes. Nous avons eu l'occasion de rappeler le travail effectué en ce sens par l'ancienne Aquitaine, qui souffrait de la comparaison avec des pouvoirs régionaux beaucoup plus poussés de l'autre côté des Pyrénées⁷³. Une prise d'envergure régionale ne peut donc que favoriser la région dans les tractations pour d'éventuelles partenariats. Aujourd'hui, cela se traduit par exemple par les relations entretenues entre Alain Rousset et Iñigo Urkullu, Président du gouvernement d'Euskadi, à propos du dossier épineux de la LGV⁷⁴.

Doter les régions d'une dimension européenne était d'ailleurs un des arguments de cette réforme territoriale d'envergure et de ce chamboulement des découpages. L'heure est donc venue d'en présenter les traductions concrètes et d'en analyser les résultats au prisme de l'expérience des élus néo-aquitains.

⁷⁰ Annexe II. 3. Carte de l'Hinterland du Port de Bordeaux.

⁷¹ PS64, non classée. Profession de foi d'Alain Rousset, élections régionales de 2015. Annexe IV. 2.1.17.

⁷² *Idem*.

⁷³ Rappelons le témoignage de David Grosclaude, soulignant la différence de médiatisation entre le Président aragonais et celui de l'Aquitaine, à l'époque.

⁷⁴ « LGV vers Toulouse et Dax : rencontre entre Alain Rousset et Iñigo Urkullu, président du gouvernement autonome basque », Sud Ouest (en ligne), 25/01/2023.

2. Une région à dimension européenne ?

L'Europe des régions fait parfois immersion dans le débat public, surtout lorsqu'une réforme territoriale ou une loi de régionalisation occupe l'agenda politique. Critiquée par les uns, qui l'agitent comme un spectre néfaste, et souhaitée par d'autres la vantant comme une issue positive au développement territorial⁷⁵, elle suscite en tout cas du débat, voire de la controverse.

Dans notre cas, la dimension européenne est un argument justifiant l'intérêt des réformes à l'œuvre en 2014 et 2015, que ce soit la fusion des régions ou le nouvel agencement des compétences des collectivités. François Hollande, alors Président de la République, ne cache pas son souhait d'aboutir à des régions « *de taille européenne et capables de bâtir des stratégies territoriales* »⁷⁶. Nous noterons qu'il n'est pas question d'Europe des régions, mais bien d'une dimension européenne de celles-ci.

Bien sûr, dans le cas français, faire appel à de telles régions renvoie aux exemples les plus proches. Dans cette perspective, les communautés espagnoles et les *Landers* allemands font figure de source de comparaison. Ce sont incontestablement les deux systèmes politiques les plus cités par les conseillers régionaux rencontrés dans l'ensemble des départements, lorsque ces derniers souhaitent émettre un avis comparatif vis-à-vis des régions françaises. Effectivement, dans ces deux pays, les entités régionales sont largement connues et reconnues pour leur autonomie poussée et leur capacité politique. François Maitia, pionnier de la gestion des fonds européens transfrontaliers en Aquitaine, a longuement insisté sur l'importance de ce point⁷⁷, rappelant notamment que l'ancienne région fut « *la première à gérer les fonds européens transfrontaliers* »⁷⁸.

Pour la Nouvelle-Aquitaine, la volonté d'instaurer une dimension européenne est alors d'autant plus forte qu'elle est frontalière d'Euskadi, de la Navarre et de l'Aragon par son versant sud, et donc davantage propice à bénéficier de cette caractéristique. Alexis Arette, ancien élu, confirme avoir « *constaté que les communautés du nord de l'Espagne avaient beaucoup plus d'autonomie que nous* »⁷⁹.

⁷⁵ Nous avons déjà cité le témoignage de René Ricarrère en ce sens, comme celui de David Grosclaude. En Lot-Et-Garonne, Jean Guérard les rejoint.

⁷⁶ Thomas Frinault, Christian Le Bart et Érik Neveu, *op. cit.*

⁷⁷ Maitia François, entretien cité.

⁷⁸ *Ibid.*

⁷⁹ Arette Alexis, entretien cité.

Pourtant, de nombreux élus sont opposés à une prise d'ampleur se traduisant par une forme d'Europe des régions. Alain Claeys considère que « *ce n'est pas notre culture* »⁸⁰, s'ancrant donc dans une vision jacobine plus traditionnelle et sceptique face à une décentralisation exacerbée. Isabelle Larrouy, reconnaissant le fonctionnement différent de pays voisins, justifie une non-application de ce dernier en France par « *des histoires complètement différentes* »⁸¹. La comparaison n'est donc pas forcément un argument à la faveur d'un modèle régional européen global.

Pour autant, les commentaires positifs sont également bien présents⁸². Une ancienne élue du Poitou-Charentes considère par exemple qu'il est « *pertinent d'harmoniser la taille des régions à l'échelle européenne* »⁸³. Nicolas Gamache abonde dans ce sens, vantant que « *l'idée d'être compétitif avec les régions européennes pourrait avoir du sens* »⁸⁴. Enfin, une conseillère souligne que la puissance que dégage la nouvelle région pèse à l'international⁸⁵, notamment pour son identification. Elle rejoint ici notre propos sur le rayonnement favorisé par une telle envergure régionale, notamment dans le cadre de partenariats supranationaux.

Il apparaît également que le souhait des élus concorde avec l'objectif initial porté par François Hollande et illustré par la citation de la page précédente. La volonté est davantage centrée autour d'un caractère européen de la région plutôt qu'une véritable Europe des régions, appelée de leurs vœux par une petite partie des conseillers.

En revanche, parmi les tenants d'une vision positive de cette « européanisation » de la Nouvelle-Aquitaine, nous trouvons également un lot conséquent d'élus sceptiques quant à la réalité de cette notion, ou déçus de sa mise en œuvre. Reprenons les propos de Nicolas Gamache, cité quelques lignes plus haut, qui nuance ses dires en déplorant que les budgets ne suivent pas l'initiative politique pourtant intéressante. Pour lui, si le budget néo-aquitain, porté à 3,5 milliards l'année précédente, paraît conséquent, il n'est rien par rapport à d'autres régions européennes qui ont des moyens plus conséquents.

⁸⁰ Claeys Alain, entretien cité.

⁸¹ Larrouy Isabelle, entretien cité.

⁸² Il faut toujours avoir en tête que nous nous sommes adressés uniquement à des élus régionaux. Le résultat d'une même question sur l'ensemble des mandats politiques serait certainement différent.

⁸³ Citation anonyme extraite d'un entretien.

⁸⁴ Gamache Nicolas, entretien cité.

⁸⁵ Citation anonyme extraite d'un entretien.

La comparaison des budgets est en effet éloquente. La communauté autonome basque, qui a pourtant près de trois fois moins d'habitants, présente en 2019 un budget de 11,7 milliards d'euros, soit 3,6 fois supérieur à celui de la Nouvelle-Aquitaine. La Navarre, avec une population dix fois inférieure, présente aussi un budget largement plus conséquent de 5,7 milliards⁸⁶.

Si ces comparaisons sont avancées par les élus, il convient de les pondérer, en ayant par exemple en tête qu'en Espagne, les échelons sont moins nombreux et les compétences plus larges, comme c'est le cas en Euskadi avec la police. En France, « *les Conseils régionaux n'ont pas le monopole de la représentation territoriale* »⁸⁷, ce qui atténue de fait leur positionnement et leur financement.

Pour autant, le Président Rousset est souvent en première ligne pour défendre une régionalisation accentuée en se basant notamment sur ces comparaisons internationales. Ainsi, si un article de La Nouvelle République à son sujet précise que le « *modèle aquitain* » qu'il a mis en place est « *inspiré des Landers allemands* »⁸⁸, il met souvent en avant l'écart qui les sépare encore : « *Le Land de Hesse avec lequel nous sommes jumelés en Allemagne a un budget de 38 milliards d'euros. Le budget de la Nouvelle-Aquitaine est de 3,2 Milliards. Au début de la crise du Covid, il disposait de 4000 lits de réanimation, il n'y en avait que 700 en Nouvelle-Aquitaine. Tout est dit* »⁸⁹. Par l'usage d'une comparaison chiffrée combinée à un exemple concret, Alain Rousset veut apporter de l'eau au moulin de son argumentaire décentralisateur.

La récurrence de ces comparaisons est la plus forte dans les Pyrénées-Atlantiques. Cela s'explique aisément par la proximité du territoire espagnol avec le Béarn et le Pays basque. Dans ce département, les conseillers et conseillères de la région sont nombreux à déplorer le retard français en matière de décentralisation et de régionalisation, y compris à la suite des dernières réformes.

Andde Sainte-Marie, élu depuis 2015 et qui n'a donc connu que ce périmètre, évoque sa stupéfaction : « *Quand je vois comment fonctionnent d'autres États en Europe, notamment l'Allemagne, je suis très étonné* »⁹⁰. Délégué à la montagne et au pastoralisme, il est amené à réaliser des déplacements et des réunions à Bruxelles, et a donc une vision

⁸⁶ Pour la population, nous nous basons sur les chiffres de l'INSEE en date de 2019.

⁸⁷ Romain Pasquier, *op. cit.*

⁸⁸ « Régionales en Nouvelle-Aquitaine : Alain Rousset, la revanche de l'enfant des chapeliers », La Nouvelle République, 02/06/2021.

⁸⁹ « Le président de la Région Nouvelle-Aquitaine, Alain Rousset, voudrait aussi "piloter la santé et l'éducation" », La Dépêche (en ligne), 29/06/2021.

⁹⁰ Sainte-Marie Andde, entretien cité.

intéressante quant à cette approche comparative. Il en conclut que la France, qui n'est toutefois pas une république fédérée, est encore « *à des années lumières* » de pays comme l'Espagne ou l'Allemagne.

Jean Guérard, élu de l'ancienne aquitaine depuis le Lot-et-Garonne, avoue avoir « *rêvé* »⁹¹ lors de missions qu'il a pu réaliser dans des *Lander* allemands, à la vue de la politique menée par ces derniers. Depuis le même département, Gérard Gouzes s'appuie quant à lui sur l'exemple espagnol⁹².

Au fil de ces constats, il semble que la dimension européenne de la Nouvelle-Aquitaine soit plus limitée que ne le laisse envisager la réforme. D'abord, et ce n'est pas négligeable, elle ne fait pas l'unanimité. Ensuite, et surtout, les applications et résultats concrets ne semblent pas correspondre à la volonté politique initialement exprimée. Si cette dernière illustre l'affirmation de l'idée régionale, les conséquences perçues par les élus eux-mêmes nous poussent à la nuance.

Finalement, cette ambiguïté autour de la dimension européenne des régions françaises est une illustration des limites de la portée des réformes Hollande. L'essor régional poursuit son chemin, progresse, mais tout en retenue. Une fois encore, pour bien des élus, la réforme demeure « *au milieu du gué* »⁹³. Si sa capacité politique semble élargie, beaucoup considèrent finalement qu'elle découle d'une simple addition des moyens des trois anciennes régions.

Tout cela s'ajoute à la difficulté d'apposer une identité à cette Nouvelle-Aquitaine, héritière d'un découpage remettant en cause des constructions identitaires fragiles mais aux résultats concrets, à l'œuvre depuis trente ans.

⁹¹ Guérard Jean, entretien cité.

⁹² Gouzes Gérard, entretien cité.

⁹³ Une expression citée à plusieurs reprises et sur laquelle nous aurons l'occasion de revenir ci-après.

II. Les limites à une consécration effective de la région.

En Nouvelle Aquitaine, comme dans d'autres territoires, l'idée du législateur ne résidait pas seulement dans le fait de lui donner une plus forte place au sein de la République, mais visait aussi à renforcer son ancrage territorial, en l'arrimant à des réalités culturelles s'inscrivant dans le temps long. Par exemple, les deux Normandie de 1986 n'en font plus qu'une.

Ailleurs, cependant, le processus de fusion intrigue. C'est le cas en Occitanie, fusion des régions Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées, qui laisse planer le doute sur la naissance d'un territoire pourtant jamais unifié dans le temps long. La naissance de ladite région a d'ailleurs généré des frustrations, notamment en Catalogne du nord⁹⁴. D'autres régions telles que le Grand Est ou les Hauts-de-France renvoient davantage à des espaces économiques ou administratifs. Enfin, en Rhône-Alpes-Auvergne, on additionne simplement les nominations anciennes, conscients qu'il s'agit de créer un territoire de gestion, plus qu'une unité culturelle.

Aucune ligne directrice tout à fait précise ne semble donc se dégager de ces découpages, nous interrogeant sur plusieurs points. S'agissant de la Nouvelle-Aquitaine, quelles sont les conséquences de la fusion sur les identités régionales préexistantes ? Comment se traduit l'unification du fonctionnement de trois anciennes régions en une seule ?

A. La remise en cause d'identités régionales fragiles.

La construction identitaire régionale a été réellement lancée avec la transformation des Établissements Publics Régionaux en collectivités territoriales. Bien que leur périmètre soit préexistant, c'est à partir de ces lois décentralisatrices que la régionalisation atteint un seuil suffisant pour la mise en route d'une action régionale d'envergure. C'est donc à cette même date que ces collectivités, pour la plupart tracées sans lien avec les identités culturelles, historiques ou linguistiques, apprennent à faire région. Nous verrons ici comment la Nouvelle-Aquitaine est un bouleversement pour ces constructions fragiles, et aboutit finalement, comme trente ans auparavant, à une nouvelle région sans identité marquée.

⁹⁴ « Occitanie : un nom pour la nouvelle Région Languedoc Roussillon Midi-Pyrénées qui fait polémique », France 3 Nouvelle-Aquitaine, 21/06/2016.

1. 30 ans de construction régionale... pour rien ?

Si les élus étaient extrêmement sceptiques sur l'existence d'une identité aquitaine, lors des premiers mandats, ils soulignaient l'émergence progressive d'un sentiment d'appartenance commun. « *Peu à peu, peut-être, on était en train de construire l'idée d'une Aquitaine* »⁹⁵. Comme ces propos de Max Brisson le démontrent, l'Aquitaine se construisait, pas à pas. Un ancien élu confirme que « *la région aquitaine initiale commençait à prendre une identité* »⁹⁶. Nous pouvons également rappeler le témoignage de Louis Lucchini, élu dans les années 1990, et abordant l'existence d'une identité régionale basée sur le dynamisme de ses acteurs, notamment dans le domaine de l'œnotourisme.

En Poitou-Charentes, Cyril Cibert confirme notre analyse tirée du périmètre aquitain : « *il faut du temps pour que l'identité se mette en place* »⁹⁷. Dans cette ancienne région, comme en Aquitaine et dans la majorité des cas⁹⁸, il n'y a pas d'identité unifiée et associée à cet unique espace administratif devenant collectivité territoriale en 1986. Un ancien conseiller régional considère que nous ne pouvions pas, à l'époque, parler « *d'attache identitaire en Poitou-Charentes* »⁹⁹.

D'ailleurs, au moment de la fusion, certains sont sceptiques sur les effets de trente années d'existence de cette collectivité quant à cet état de fait. Ainsi, pour l'un d'eux, la question d'une identité picto-charentaise « *se pose toujours* »¹⁰⁰.

Pour autant, nombreux s'accordent, à la manière de l'Aquitaine, à souligner le travail entrepris par le Conseil régional et ses représentants élus pour mettre en œuvre une identité. Une des personnes critiques sur le constat de départ et citée voici quelques lignes valorise le chemin parcouru : « *on a réussi à créer une identité régionale* »¹⁰¹. Les notions de construction, de travail sur un temps long et d'initiative partagée, mises en avant par les témoins, nous renvoient donc inévitablement à nos constats sur l'Aquitaine et apparaissent comme centrales dans ce processus.

⁹⁵ Brisson Max, entretien cité.

⁹⁶ Citation anonyme extraite d'un entretien.

⁹⁷ Cibert Cyril, 28/11/2022 (entretien ELURENAQ).

⁹⁸ Rappelons les exceptions de la Corse, de la Bretagne ou de l'Alsace.

⁹⁹ Citation anonyme extraite d'un entretien.

¹⁰⁰ *Idem.*

¹⁰¹ *Idem.*

Tour à tour, et selon leurs affinités politiques, les élus mettent en avant le travail de Jean-Pierre Raffarin et de Ségolène Royal. C'est le cas de Henri de Richemont, élu de droite, qui s'attache donc davantage à encenser la politique mise en œuvre par le premier. Parmi les élus de gauche, plusieurs citent la dynamique mise en œuvre par Ségolène Royal. Les nuits romanes sont ici avancées comme un élément central de cette construction identitaire. Françoise Mesnard, Yves Debien ou Madeleine Ngombet en ont par exemple fait mention¹⁰².

Les nuits romanes, qualifiées de « *plus grand festival de France* » par le Routard, consistent en des représentations mêlant des arts divers et variés au sein de sites romans de la région. Gratuits, ces spectacles sont bien sûr une source de divertissement mais en lien avec le patrimoine régional qui, au-delà de la signification des lieux dans lesquels ils prennent part, trouve également sa place dans les contenus proposés¹⁰³. La stratégie est donc différente mais confère du même esprit de construction d'un sentiment d'appartenance pour les habitants et habitantes, et d'une identité à visée attractive pour les personnes vouées à visiter le territoire régional, dans le cadre du tourisme notamment.

Que ce soit en Poitou-Charentes ou en Aquitaine, il apparaît donc que la construction régionale par le prisme de l'identité est complexe. Pouvant prendre des formes diverses, elle implique nécessairement une durée conséquente. Aussi, nous remarquons dans nos deux exemples que son efficacité ne suscite pas l'unanimité parmi les élus. Nous pouvons rappeler les propos de conseillers aquitains, notamment les Basques avec un sentiment d'appartenance déjà prégnant, qui ne se définissaient pas comme Aquitains¹⁰⁴. En Lot-et-Garonne, un élu confirme également qu'il était « *difficile d'avoir une identité aquitaine* »¹⁰⁵. Enfin, depuis le Béarn, l'ancien conseiller du Parti Occitan David Grosclaude questionne : « *Qui se disait aquitain ? Personne.* »¹⁰⁶.

Dans nombre de départements, ces réticences à l'identité régionale se traduisent, au moment du débat relatif la fusion, par des avis divergents sur le sens à lui donner. En effet, que ce soit dans les départements ou dans les anciennes régions, la Nouvelle-Aquitaine ne va pas de soi. Elle suscite des questionnements internes à ces territoires et à

¹⁰² Entretiens réalisés avec ces trois personnes.

¹⁰³ Une nuit romane se compose de trois temps successifs. La représentation est en effet précédée d'une partie éducative assurée par des professionnels, et suivie d'un moment d'échange convivial, permettant alors la mise en avant de produits locaux d'origine régionale.

¹⁰⁴ Nous renvoyons ici aux témoins déjà cités sur ce point : Alice Leiciagueçahar, Andde Sainte-Marie, Mathieu Bergé, etc.

¹⁰⁵ Citation anonyme extraite d'un entretien.

¹⁰⁶ Grosclaude David, entretien cité.

leurs Conseils régionaux respectifs. Chacun de ces derniers pèse effectivement le pour et le contre par rapport à ses propres termes, ses propres objectifs et l'opinion de ses élus. David Grosclaude, siégeant sur la mandature courant de 2010 à 2015, nous rappelle les discussions qui ont lieu au sein de l'hémicycle bordelais : « *En 2014, on a eu une discussion à la région Aquitaine et tout le monde était d'accord pour dire qu'on ne touchait rien, ou qu'on faisait région commune avec Midi-Pyrénées* »¹⁰⁷.

Pierre Chéret, aussi élu à cette période, confie que la fusion « *l'a obligé à réfléchir* »¹⁰⁸ sur plusieurs points, notamment la notion d'identité régionale. Les conseillers régionaux, que ce soit individuellement ou collectivement, sont donc amenés à penser la fusion. En outre, à l'intérieur de chacune d'elles, les départements se saisissent également de la question, et émettent parfois des délibérations pour se positionner¹⁰⁹.

En Poitou-Charentes, diverses solutions sont proposées par les conseillers et conseillères en place lors de cette période. Certains sont bien sûr favorables à une jonction avec l'ancienne Aquitaine. Parmi eux, nous trouvons celles et ceux arguant que Bordeaux exerce déjà une influence considérable sur une partie de leur territoire régional, et que cette dernière se serait accentuée, même sans fusion. Par contre, d'autres considèrent justement que cette influence s'accroîtra de façon trop importante et sont plutôt partisans d'une fusion avec d'autres régions, sans inclure l'Aquitaine, ou d'un *statu quo*. « *J'aurais préféré un mariage avec deux petites régions : le Limousin et le Centre* »¹¹⁰. Alain Claeys partage son avis, alors qu'un de ses collègues fait également état des « *craintes* »¹¹¹ du Poitou et du Limousin, une fois la fusion avec l'Aquitaine actée. Il dénonce même un certain mépris de la part de cette dernière.

Du côté du Limousin, il est difficile de nous faire une idée précise des options alors envisagées sans la réalisation d'entretiens avec les élus. Nous savons en tout cas que Robert Savy, figure du Conseil régional qu'il a longtemps présidé, s'est montré particulièrement opposé à l'idée-même d'une fusion¹¹². Il y voit par exemple des menaces pour Limoges, capitale limousine désormais reléguée au rang de petite ville. Le numéro de La République des Pyrénées présentant la nouvelle grande région lui donne raison. L'écart

¹⁰⁷ Grosclaude David, entretien cité.

¹⁰⁸ Chéret Pierre, entretien cité.

¹⁰⁹ « Fusion des régions : les Landes favorables à un rattachement à Midi-Pyrénées », 08/07/2014.

¹¹⁰ Citation anonyme extraite d'un entretien.

¹¹¹ *Idem*.

¹¹² « Réforme territoriale : l'avenir du Limousin de plus en plus incertain », Le Populaire (en ligne), 27/06/2014.

entre Bordeaux et Limoges, qui est plus ou moins sur un même niveau que « Pau, Poitiers, La Rochelle ou la Côte basque »¹¹³, y apparaît de façon exacerbée.

Enfin, en Aquitaine, au-delà des personnes défavorables à une quelconque fusion, les avis semblent partagés. Une union avec le Poitou-Charentes est en partie comprise, notamment du fait de la proximité des Charentes avec le bassin de Bordeaux, ou du littoral. Pierre Chéret fait ainsi une distinction entre « *les Charentes et le Poitou* »¹¹⁴.

D'autres considèrent en revanche qu'un élargissement régional par l'Est est beaucoup plus pertinent que la fusion telle qu'elle a finalement été réalisée. Cet aspect est le plus prégnant au sein des Pyrénées-Atlantiques. Dans ce département, les élus sont largement attachés à une identité pouvant se traduire de façon distincte. Qu'ils soient basques ou béarnais, ils se considèrent tantôt par l'un ou par l'autre, tantôt comme pyrénéens ou encore comme habitants du sud-ouest. Ces sentiments d'appartenance divers auraient alors pu se concrétiser, selon eux, par une région « pyrénéenne », fusion de l'Aquitaine et de Midi-Pyrénées par exemple, avec potentiellement une division et une répartition des départements du nord de la région vers d'autres regroupements¹¹⁵, ou par une grande région « Sud-Ouest ». Nicole Péry ou Mathieu Bergé revendiquent par exemple cette appartenance au « *sud-ouest* »¹¹⁶. Barthélémy Aguerre, lui, se rapproche de l'idée déjà citée de la région « *des 3 B, pour Béarn, Bigorre et Pays Basque* »¹¹⁷.

En Gironde, à l'inverse, les travaux de Sylvie Guillaume et de Christine Bouneau ne mettent pas en évidence d'attachement particulier à cet angle d'analyse, et donc une opposition de moindre mesure à une fusion dans laquelle Bordeaux conserve en plus une position similaire et son statut de capitale.

Ces divisions infrarégionales nuisent forcément à une vision d'ensemble de la nouvelle région et à l'efficacité de sa mise en route, puisqu'elles retardent *a minima* son acceptation dans l'imaginaire des élus. Alors que le choix de la Nouvelle-Aquitaine est finalement entériné, nous pouvons nous demander sur quelle base identitaire cette région pourra s'appuyer.

¹¹³ PS64, non classée. « Nouvelle grande région : ce que va peser le Béarn », La République des Pyrénées, 14/12/ 2015.

¹¹⁴ Chéret Pierre, entretien cité.

¹¹⁵ Rappelons qu'au départ, il était question d'une possibilité pour les départements de choisir, en concertation, de quitter une des nouvelles régions pour être rattachés à une autre.

¹¹⁶ Bergé Mathieu et Péry Nicole, entretiens cités.

¹¹⁷ Aguerre Barthélémy, entretien cité.

2. Quelle identité pour la nouvelle région ?

Les régions mises en route en ce 1^{er} Janvier 2016, et en particulier la Nouvelle-Aquitaine, ne bouleversent pas l'esprit de la régionalisation, et pourrait-on dire celui de la décentralisation plus globalement. Les départements obéissaient à une logique purement pratique d'accès à la préfecture en une journée de cheval, et les régions, à quelques exceptions près, ne correspondaient pas à des territoires basés sur des considérations historiques ou culturelles. L'histoire se répète, puisque les logiques premières de la réforme sont les économies budgétaires, la dimension européenne ou l'affirmation régionale en termes économiques et d'aménagement. David Grosclaude va plus loin, dénonçant la volonté de Manuel Valls de « *casser les identités* »¹¹⁸.

L'un des opposants les plus importants à la création de la Nouvelle-Aquitaine est l'ancien Président du Limousin, Robert Savy. Dans une longue interview accordée à France 3¹¹⁹, en 2014, il regrette la fin d'une région qui était pour lui historiquement fondée et cohérente. Dans le nouveau cadre, il la considère vouée à se dissoudre, voire à ne plus exister.

Le 18 novembre 2014, soutenu par 18 anciens élus de sa région, il lance un appel à François Hollande contre la réforme¹²⁰. L'année suivante, il va jusqu'à dénoncer « *l'empire colonial bordelais* » lors d'un débat sur les réseaux sociaux¹²¹.

Pour les réfractaires, au premier rang desquels l'emblématique Président du Limousin, la réforme n'engendre pas simplement une remise en cause des constructions identitaires à l'œuvre depuis des décennies, puisqu'elle les rend de fait inopérantes. Comme le précise une élue, c'est « *une fusion de trois régions avec des identités différentes* »¹²². La Nouvelle-Aquitaine est donc davantage un arrêt brutal qu'un frein à la dynamique de construction des sentiments d'appartenance régionaux. Les nuits romanes, par exemple, n'ont pas lieu en 2016 pour sa première année d'existence.

Le sentiment d'appartenance aquitain construit au fil des années ne correspond plus aux limites alors instaurées. De plus, sur ce point, le choix de la dénomination « Nouvelle-Aquitaine », combiné au maintien de la capitale bordelaise et à la réélection

¹¹⁸ Grosclaude David, entretien cité.

¹¹⁹ « Série : "Quelle identité et quel avenir pour le Limousin ?" Entretien avec Robert Savy, ancien président du Conseil Régional du Limousin », France 3 Nouvelle-Aquitaine, 01/10/2014.

¹²⁰ « L'appel de Robert Savy contre la réforme des régions », France Bleu et France 3, 18/11/2014.

¹²¹ <http://55pourlimoges.over-blog.com/2015/11/reforme-territoriale-la-clarivoyance-de-robert-savy.html>

¹²² Citation anonyme extraite d'un entretien.

du Président Rousset, peut être un obstacle à la naissance d'un sentiment néo-aquitain, les habitants de l'ancienne région du même nom pouvant plus difficilement percevoir le changement et donc intégrer les nouveaux territoires. Katia Bourdin, membre de la Commission chargée de trouver le nom, regrette ce choix fait en dépit « *de pistes très intéressantes* ». Elle poursuit : « *Au final, on a eu l'impression d'une décision prise d'avance.* »¹²³.

Il faut donc non seulement repartir de zéro, mais surtout en fonction d'une situation qui n'est plus la même. La construction régionale a déjà eu lieu, c'est un fait. Or, démarrer à nouveau sur des bases déjà établies mais qui deviennent dépassées du jour au lendemain est mécaniquement un handicap pour l'émergence d'un sentiment d'appartenance redéfini, un sentiment néo-aquitain en l'occurrence. L'identité du même nom sera d'autant plus délicate à construire qu'elle cumule la difficulté déjà exposée d'associer trois processus identitaires qui ont poursuivi, des décennies durant, leur propre chemin. Eugène Bagez confirme la difficulté de ces procédés, qu'il a vécus en Aquitaine, et ajoute : « *Aujourd'hui, c'est pire !* »¹²⁴.

Pour beaucoup, le constat est sans appel. « *Il n'y a plus d'identité régionale* », « *la région n'existe plus* », « *il y a une perte d'identité* »¹²⁵. En Lot-et-Garonne, les remarques sont de la même tonalité, et peuvent d'ailleurs parfois être teintées d'une virulence accrue. Pour Christine Bonfanti-Dossat, il s'agit d'une « *loi catastrophique* »¹²⁶. Bernard Péré, également sceptique, rappelle la distance séparant les deux extrémités régionales¹²⁷. Enfin, pour un dernier élu, c'est « *une bêtise* »¹²⁸.

Factuellement, il est vrai qu'aucune unité linguistique, culturelle ou historique ne se dégage de ce nouveau territoire. L'analogie entre les deux Mauléon, au Pays basque et dans les Deux-Sèvres, et donc aux deux extrémités régionales, est souvent utilisée pour illustrer l'immensité du chemin à parcourir pour parvenir à générer, à nouveau, un sentiment d'appartenance commun.

¹²³ Bourdin Katia (entretien ELURENAQ).

¹²⁴ Bagez Eugène, entretien cité.

¹²⁵ Pour la dernière citation : Thierry Nicolas, entretien cité.

¹²⁶ Bonfanti-Dossat Christine, entretien cité.

¹²⁷ Péré Bernard (entretien ELURENAQ mené par Nadia Ayache).

¹²⁸ Citation anonyme extraite d'un entretien.

Le choix du nom de la région en est aussi une illustration, avec une décision finale dans laquelle l'on se contente d'apposer un adjectif au nom d'une des trois anciennes régions. Une pétition circule même en 2016 contre la nouvelle nomination, à l'initiative d'un entrepreneur rochelais¹²⁹.

En outre, le constat était le même à l'aune des anciennes régions. La différence réside dans le fait que l'extrême pessimisme des élus semble davantage se dessiner en comparaison du travail de construction effectué dans les décennies précédentes, et donc en connaissance de cause.

Il faut ici rappeler les quelques années d'existence de la région au moment des entretiens, réalisés majoritairement entre 2020 et 2022. Si les élus, sceptiques, reconnaissent la longueur du procédé, il convient en effet de laisser le temps faire son œuvre, et de nouvelles études futures devront définir la réussite ou non de cet élément, comme ce fut le cas dans les anciens périmètres.

De façon inverse et minoritaire, certains élus ne rejettent pas ce cadre territorial et effectuent des ponts avec l'Histoire. Jean-Louis Nembrini avance par exemple que le territoire d'Aliénor dépassait les limites actuelles, et n'est donc pas choqué par son envergure¹³⁰. La République des Pyrénées, au lendemain des élections de 2015, opte également pour la comparaison avec le territoire d'Aliénor¹³¹. Didier Damestoy, lui, souligne la relative concordance de la Nouvelle-Aquitaine avec la province de l'Ancien Régime. Sur la base d'un travail de cartographie important, il fait apparaître la similitude entre ces deux époques. S'il ne reconnaît pas une identité néo-aquitaine, il met en avant un périmètre cohérent qu'il définit comme « *un conglomérat d'identités* »¹³². L'exemple de la construction identitaire aquitaine, évoquée dans la première partie, peut en tout cas lui donner raison sur la possible réussite d'une volonté de forger un sentiment d'appartenance relativement partagée sur les bases de cultures diverses. Par contre, cela ne peut que s'établir sur une temporalité importante.

¹²⁹ « Nouvelle-Aquitaine » : la pétition contre le nom de la grande région prend de l'ampleur », France 3 Nouvelle-Aquitaine (en ligne), 21/06/2016.

¹³⁰ Nembrini Jean-Louis, 30/02/2021 (entretien ELURENAQ).

¹³¹ PS64, non classée. « Alain Rousset : socialiste et respecté des patrons », La République des Pyrénées, 14/12/2015.

¹³² Damestoy Didier, entretien cité.

Quel que soit le point de vue, il semble donc que la région entre dans un processus long. Nous ne saurons donc, dans ce travail, répondre catégoriquement à la réussite ou non d'une telle entreprise. Nous nous contenterons de citer Max Brisson, ancien conseiller régional, qui reconnaissait la réussite aquitaine en termes de construction territoriale, et qui expose ici son manque d'optimisme : « *Est-ce qu'un jour on sera capable de construire l'identité d'une Nouvelle-Aquitaine, j'en doute et je ne le crois pas* »¹³³.

Finalement, du constat général, la région Nouvelle-Aquitaine qui émerge de ce nouveau découpage ne dispose, pour l'heure, d'aucune identité propre.

Cet état de fait a nécessairement des conséquences pour une classe politique régionale qui doit parvenir à cohabiter dans ce nouvel ensemble politique.

B. L'adaptation délicate d'une classe politique divisée.

Alors que les éléments de distinction semblent, lors de la mise en route concrète de la Nouvelle-Aquitaine, supérieurs à ceux unissant les élus des douze départements de la région, l'unification occupe une part importante du premier mandat, nous conduisant à cette interrogation volontairement provocatrice : « Un mandat pour rien ? ». Si la réponse est bien sûr négative, elle nous permettra de constater le temps et l'énergie considérables consacrés au simple fait d'adapter l'action régionale pour la construction d'une unité qui est loin d'être évidente.

1. Réapprendre à faire région.

S'il a fallu trente ans au Poitou-Charentes et à l'Aquitaine pour parvenir à « faire région », comment analyser la création de la Nouvelle-Aquitaine, fusion de ces deux anciennes régions avec le Limousin ? Cela signifie, *a minima*, un retour à la case départ.

D'abord, les divergences au moment de la fusion ne sont pas sans conséquences, avec des élus parfois découragés de lancer à nouveau un mécanisme de construction régionale, persuadés qu'il serait inopérant dans une région qui abrite désormais, selon eux, des territoires trop éloignés et trop distincts pour que soit efficace une telle éventualité. C'est tout le sens du propos de Max Brisson, convaincu que l'identité aquitaine naissait progressivement, mais qui « doute » que la Nouvelle-Aquitaine « y

¹³³ Brisson Max, entretien cité.

*parviennent*¹³⁴». Denise Saint-Pé, qui répond également positivement à la reconnaissance d'une identité aquitaine déplore, elle aussi, « l'échec » de la fusion¹³⁵. Enfin, un témoin tonne : « *la région n'existe plus* »¹³⁶. Au-delà de ce jugement radical, il souligne un point intéressant : l'immensité de la région et l'éloignement identitaire provoque un rapprochement de certains départements avec leurs homologues d'autres régions. Ce peut être le cas dans les Pyrénées-Atlantiques avec les Hautes-Pyrénées, présentant des similitudes linguistiques, agricoles, géographiques. Au-delà du cadre administratif, les projets de développement peuvent être plus nombreux avec des territoires extrarégionaux mais proches, qu'avec des zones de la même région mais éloignées de plusieurs centaines de kilomètres.

Un second point accentue encore ces distinctions en fonction des territoires d'origine des élus. Effectivement, nous avons tout à l'heure évoqué la prise de pouvoir régionale s'opérant au travers de cette réforme, et son accompagnement par une élévation de l'échelon intercommunal, et en particulier des métropoles¹³⁷. Or, en Nouvelle-Aquitaine, cela se traduit par une consécration de Bordeaux, une capitale dont la place considérable n'est plus à démontrer, et souvent jugée comme trop importante dans l'ancienne région¹³⁸.

L'orientation de la réforme territoriale, telle qu'elle a finalement été adoptée, a donc, d'après les élus, favorisé une accentuation des inégalités entre territoires, et surtout entre ensembles urbains et zones rurales. Précisons ici que de nouveaux travaux tendent à démontrer que l'analyse est plus complexe¹³⁹, et que des logiques de différenciation s'opèrent au sein de ces deux types de territoire, au-delà d'une vision très manichéenne. Effectivement, Laurent Davezies tend par exemple à démontrer les subtilités des fractures territoriales contemporaines¹⁴⁰, au-delà de la vision souvent simplifiée d'une opposition frontale entre des aires géographiques urbaines avantagées et des zones rurales délaissées.

¹³⁴ Brisson Max, entretien cité.

¹³⁵ Saint-Pé Denise, entretien cité.

¹³⁶ Citation anonyme extraite d'un entretien.

¹³⁷ Nous nous reportons ici à nos propos précédents, sur la loi MAPTAM notamment.

¹³⁸ Comme nous l'avons constaté dans la sous-partie sur le centralisme régional.

¹³⁹ Jean Viard, *Nouveau portrait de la France : la société des modes de vie*, La Tour d'Aigues, Éditions de l'Aube, 2011.

¹⁴⁰ Laurent Davezies, *op. cit.*

Pour autant, la perception des élus demeure imprégnée de cette idée. Isabelle Larrouy critique ainsi le « *déséquilibre* » opéré par l'attrait extrêmement conséquent que génère Bordeaux « *auprès des entreprises, des écoles, etc.* »¹⁴¹. La vision politique des conseillers et conseillères que nous avons rencontrés met ainsi régulièrement en avant cette opposition entre zones rurales et urbaines.

Ce phénomène est accentué par la réforme territoriale, avec une capitale régionale désormais attachée à un territoire plus vaste, et au pouvoir renforcé. Pour une majorité d'élus, la métropolisation a donc d'autant plus d'influence en Nouvelle-Aquitaine que la capitale est rayonnante. Claire Dutaret-Bordagaray, conseillère régionale au cours de la première mandature néo-aquitaine, souligne que « *les grandes métropoles attirent les financements. Notre but est de prouver que l'on existe aussi, de faire ouvrir les yeux sur les différentes problématiques qu'il peut y avoir sur un territoire beaucoup plus rural* »¹⁴². Le problème est donc, selon ces élus, que ce développement se réalise au détriment des territoires ruraux. Nathalie Lanzi estime par exemple que ce sont surtout les « *marges* » qui sont mécontentes des conséquences de la réforme, dans son application concrète¹⁴³. Isabelle Larrouy, déjà citée, poursuit : « *Cela déséquilibre l'intérieur de la région* »¹⁴⁴.

Enfin, dans la présentation de la région faite par La République des Pyrénées au soir du 1^{er} tour, en décembre 2015, cette prédominance démographique de l'agglomération de Bordeaux sur les autres villes est flagrante¹⁴⁵. Arrivant en tête avec 740 000 habitants, l'écart avec les suivantes est colossal, Limoges, Pau et Poitiers ne représentant respectivement que 185 000, 150 000 et 138 000 habitants.

La seconde raison est la fusion du Poitou-Charentes et du Limousin avec l'Aquitaine. Dans cette dernière, il existait bien sûr des zones rurales et dépeuplées. Celles-ci ont cependant l'habitude de cohabiter avec une capitale régionale d'envergure. De la sorte, leurs représentants élus ont déjà l'expérience nécessaire pour parvenir à capter de l'attention ou des soutiens politiques pour des dossiers, des financements, etc. Les territoires ruraux des deux autres régions l'ont moins. C'est par exemple le cas pour « *la difficulté d'entrer dans Bordeaux* »¹⁴⁶. Cette difficulté et la contrainte qu'elle suppose pour des élus habitant à l'autre bout de la région a été très régulièrement citée par les élus des

¹⁴¹ Larrouy Isabelle, entretien cité.

¹⁴² Dutaret-Bordagaray Claire, entretien cité.

¹⁴³ Lanzi Nathalie, entretien cité.

¹⁴⁴ Larrouy Isabelle, entretien cité.

¹⁴⁵ PS64, non classé. « Nouvelle grande région : ce que va peser le Béarn », La République des Pyrénées, 14/12/2015.

¹⁴⁶ Citation anonyme extraite d'un entretien.

Pyrénées-Atlantiques, parmi lesquels Claire Dutaret-Bordagaray, Alice Leiciagueçahar ou encore Jean-Jacques Cazaurang. La plupart l'a déjà expérimentée avant la fusion.

Ainsi, depuis 2016, nombre d'élus de ces territoires ont l'impression de ne pouvoir peser autant qu'au sein de leur ancien périmètre d'action, et donc de perdre un poids politique précieux au sein du Conseil régional auquel ils appartiennent désormais.

Une analyse rapide de la répartition des sièges dans la nouvelle région peut expliquer ce ressenti. Le Limousin, par exemple, ne dispose que de 24 représentants parmi les 183 élus. La Corrèze et la Creuse, deux de ses départements, sont les moins peuplés et donc ceux bénéficiant du moins de sièges. En 2021, l'évolution démographique conduit en plus à la suppression de deux sièges pour le département de la Haute-Vienne, et réduit alors le total d'élus limousins à 22¹⁴⁷. La Gironde dispose désormais à elle seule de plus de deux fois plus de conseillers et conseillères que l'ancienne région Limousin.

Dans un tel cadre, et en mettant en perspective ces chiffres avec les débats précédemment évoqués, difficile de lancer une nouvelle collectivité sur des bases sereines et sur un sentiment d'équité territoriale. Mathieu Bergé, élu lors de cette période de transition, évoque en effet « *quelques tensions de départ* » et « *des susceptibilités territoriales* » à surmonter¹⁴⁸.

À la perception de ce premier constat, il est aisé d'imaginer la difficulté pour les élus régionaux de bâtir rapidement une action efficace. Alain Rousset en est pleinement conscient. Dans une interview qu'il accorde le soir des élections, il répond par exemple aux inquiétudes émanant du Poitou-Charentes et du Limousin : « *S'adressant à leurs habitants, il a assuré que la grande région connaîtrait un développement harmonieux et équilibré* »¹⁴⁹. Il souhaite ainsi que « *personne ne reste au bord du chemin* »¹⁵⁰. Il est donc pleinement au fait des réticences, comme des différences importantes au sein de sa région. Dans sa profession de foi, il mettait déjà en avant « *de vastes terroirs aux identités et aux patrimoines exceptionnels* », pour arguer que « *cette diversité est une force* »¹⁵¹.

¹⁴⁷ « Politique - Pourquoi la Haute-Vienne perd deux élus au Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine », Le Populaire (en ligne), 28 juin 2021.

¹⁴⁸ Bergé Mathieu, entretien cité.

¹⁴⁹ PS64, non classée. La République des Pyrénées, 14/12/2015.

¹⁵⁰ *Idem*.

¹⁵¹ PS64, non classée. Profession de foi de la liste d'Alain Rousset, élections régionales de 2015. Annexe IV. 2.1.17.

En dépit de cette volonté du premier Président néo-aquitain, la mise en œuvre effective de cette fusion n'est pas de tout repos pour les conseillers et conseillères de la région.

2. Un mandat pour rien ? Le regard des élus sur la fusion en pratique.

L'exercice du premier mandat néo-aquitain se révèle en effet délicat. D'abord, il convient de rappeler que les élus régionaux ont coutume d'avouer que, peu importe la région, les premières années d'exercice servent de moment d'adaptation, de compréhension du fonctionnement de la collectivité, une machine aux rouages nombreux. Cela est du moins valable pour celles et ceux qui y exercent un premier mandat, ou qui proviennent de l'échelon municipal et n'ont donc pas nécessairement l'habitude de gérer une institution de cette envergure. Lors de la première mandature néo-aquitaine, 57 conseillers et conseillères siègent sans mandat préalable ou en ayant uniquement été membre d'un Conseil municipal.

De plus, il faut également se souvenir du taux considérable de renouvellement, entraînant une entrée massive, pour chaque nouvelle mandature, de conseillers et conseillères novices. Entre 2016 et 2021, quasiment 64,9% des élus néo-aquitains siègent pour la première fois¹⁵².

Chaque mandature régionale suppose donc, déjà, son lot d'adaptation. Or, la réalisation de la fusion et la naissance de la Nouvelle-Aquitaine décuple ce dernier. Ici, les conseillers et conseillères, qu'ils ou elles soient entrants ou sortants, doivent faire face à une période d'acclimatation. Michel Veunac, élu en Aquitaine et réélu dans la nouvelle région, précise que « *le fonctionnement de la région a été compliqué du fait de ce changement* »¹⁵³.

Les témoignages en ce sens varient quelque peu, mais en moyenne nous pouvons évaluer qu'une majorité de personnes siégeant à cette période considère qu'une partie notable du mandat a été nécessaire pour s'acclimater, d'autant qu'il n'a duré que 5 ans et demi au lieu de six habituellement. D'autres considèrent qu'elle a été plus rapide. Mathieu Bergé l'estime par exemple à seulement « *deux ans* »¹⁵⁴, tout en étant conscient qu'il venait d'accomplir un mandat complet entre 2010 et 2015, comme Michel Veunac qui parle

¹⁵² Cette statistique est issue de notre base de données.

¹⁵³ Veunac Michel, entretien cité.

¹⁵⁴ Bergé Mathieu, entretien cité.

quant à lui de « *deux ou trois ans* »¹⁵⁵. Certains, en revanche, avancent qu'elle n'est toujours pas complètement réalisée. Un élu interrogé précise ainsi qu'à la fin de son mandat, il y avait encore des difficultés liées à la fusion¹⁵⁶. Le point de vue varie donc entre de multiples facteurs, parmi lesquels l'expérience de l'élu ou son attachement plus ou moins poussé à cette nouvelle région. Une élue qualifie par l'exemple la région « *d'échec sur tous les points* »¹⁵⁷. Un autre souligne une harmonisation ayant mis « *des années à se faire* »¹⁵⁸, citant l'exemple du sport. Globalement, un mandat complet est donc en partie consacré à la réalisation effective de la fusion, comme le précise Lydia Héraud : « *cela a mis un mandat à se faire* »¹⁵⁹.

Alors, pourquoi le processus est-il si long ? D'abord, il faut harmoniser les Conseils régionaux. En effet, les trois anciennes régions ne fonctionnaient pas de la même façon. Par exemple, les fonctionnaires de même statut n'y étaient pas forcément rémunérés à hauteur identique. L'harmonisation consiste donc en une unification de l'ensemble des modes de fonctionnement, tant dans les services que dans la mise en œuvre des politiques publiques¹⁶⁰. À la vue de la charge que cela peut représenter, nous imaginons facilement la difficulté de sa mise en œuvre concrète. L'un des témoins, nommé Vice-Président en 2016, au lancement effectif de la région, souligne que son premier travail, à son arrivée, a été d'harmoniser, et non pas d'agir sur une politique publique précise¹⁶¹. Cette tâche occupe l'ensemble des rouages du Conseil régional. Les services sont concernés, tout comme les élus. Effectivement, chacun et chacune des Vice-Présidents et des délégués doit, dans son domaine, procéder à l'harmonisation des politiques concernées. Pour l'exemple du sport, il s'agit d'unifier les différentes compétitions d'échelle régionale.

Un sujet épineux rend cette opération d'autant plus délicate. Il s'agit des problèmes financiers de la région Poitou-Charentes. Ses déficits sont en effet considérables, poussant le porte-parole de la Nouvelle-Aquitaine, Florent Boudié, à déclarer que sans la

¹⁵⁵ Veunac Michel, entretien cité.

¹⁵⁶ Citation anonyme extraite d'un entretien.

¹⁵⁷ Témoignage d'une ancienne conseillère régionale, anonymisée.

¹⁵⁸ Citation anonyme extraite d'un entretien.

¹⁵⁹ Héraud Lydia, 28/10/2022 (entretien ELURENAQ).

¹⁶⁰ Emmanuel Négrier et Vincent Simoulin, *op. cit.*

¹⁶¹ Citation anonyme extraite d'un entretien.

fusion, « *le préfet aurait dû saisir la chambre régionale des comptes qui se serait substituée à l'exécutif* »¹⁶². Sans entrer dans le détail des comptes de l'ancienne région, nous nous contenterons ici d'en analyser les conséquences et les complications qu'elle entraîne pour l'harmonisation post-fusion.

Effectivement, elle la met d'abord à mal en termes d'unité politique, avec une ancienne région pointée du doigt comme devenant un handicap pour le lancement de l'activité régionale néo-aquitaine. Alain Rousset, en février 2016, donne un entretien public dans lequel il détaille quelque peu ces écueils financiers. De même, le Vice-Président Macaire, Président du Conseil régional picto-charentais entre 2014 et 2015, est contraint de démissionner de son poste dans l'exécutif régional néo-aquitain¹⁶³. C'est une première illustration des tensions politiques générées par la situation, bien que la personne pointée du doigt comme principale responsable, notamment par ses adversaires politiques, Ségolène Royal, ne soit pas présente dans le nouvel hémicycle.

En tout cas, régler les problèmes qu'engendre cette délicate situation est une source de complexification pour cette période d'acclimatation et d'unification de l'action régionale, déjà loin d'être évidente à gérer.

Enfin, la dernière des raisons qui nous amène à nous questionner sur l'efficacité du premier mandat néo-aquitain est l'ampleur de la tâche que représente l'ensemble des nouvelles relations qui doivent être établies. À nouveau, les conséquences touchent ici à plusieurs strates. D'abord, les élus de chacune des anciennes régions doivent apprendre à connaître leurs nouveaux collègues. La place importante des partis politiques dans le fonctionnement du Conseil régional atténue quelque peu cet élément, certains et certaines se côtoyant déjà au sein d'instances partisanes, mais la difficulté est réelle.

En effet, dans les départements comme dans les anciennes régions, les élus avaient l'habitude de se côtoyer, que ce soit dans les intercommunalités ou les conseils départementaux, voire dans les instances de partis organisées à l'échelle régionale. Avec l'apparition de la Nouvelle-Aquitaine, les élus doivent apprendre à travailler avec des personnes qu'ils ne connaissent pas, y compris lorsqu'ils appartiennent à une même formation politique. Alice Leiciagueçahar l'énonce en ces termes : « *on ne se connaissait pas, et on ne connaissait pas les territoires. C'était bien compliqué !* »¹⁶⁴. Jean-François Blanco lui

¹⁶² « La région Poitou-Charentes était en situation de déficit », Centre Presse (en ligne), 08/04/2016.

¹⁶³ « Tout savoir sur les dérives financières de l'ex-Région Poitou-Charentes », La Nouvelle République (en ligne), 19/02/2019.

¹⁶⁴ Leiciagueçahar Alice, entretien cité.

emboite le pas, parlant de « *territoires que l'on ne connaissait pas* » et d'une difficulté à « *mesurer les enjeux* »¹⁶⁵.

Alice Leiciagueçahar prend pour exemple le sujet de la LGV. Cheval de bataille des verts aquitains, il a fallu que ces derniers s'emploient à expliquer à leurs camarades des deux autres régions en quoi ce sujet était primordial pour eux. Rappelons qu'à l'époque, la non-réalisation de cette LGV était une condition du soutien du groupe des Verts à la majorité d'Alain Rousset. Avec la fusion, une tentative pour convaincre du contraire les élus du Poitou-Charentes et du Limousin, qui n'étaient jusque-là pas concernés par cet accord, est enclenchée par l'exécutif, d'après le témoignage de plusieurs élus écologistes. Le groupe a tout de même maintenu une position globale. Si cet épisode a finalement « *soudé* »¹⁶⁶ le groupe affilié à EELV au Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine, il illustre les difficultés que peuvent représenter l'établissement de nouvelles relations avec des élus qui n'ont pas l'habitude de côtoyer, de même que les potentielles divisions que cela peut causer, y compris au sein des familles politiques.

Il en est de même avec l'ensemble des acteurs amenés à travailler avec la région. Les conseillers et conseillères doivent appréhender tout un nouveau monde de réseaux socio-professionnels, composés d'entreprises, d'associations ou de collectivités territoriales. Collaborant selon les dossiers avec le Conseil régional, les élus qui représentent ce dernier doivent, là aussi, nouer des relations et apprendre à travailler avec des personnes ou des institutions qu'ils ne connaissent pas. C'est le cas dans le milieu culturel, par exemple, qui fourmille d'associations et d'évènements en tous genres. Charline Claveau, Vice-Présidente à la Culture, nous explique en effet qu'en tant que responsable d'une compétence « *intermédiaire* », ses « *interlocuteurs privilégiés sont les acteurs professionnels [...] et les autres niveaux de collectivité* ».¹⁶⁷ Nathalie Lanzi, qui l'a précédée, souligne à son tour « *avoir fait tous les festivals de Nouvelle-Aquitaine* »¹⁶⁸. Une complexité qui rend la charge lourde et difficile aux yeux de ces conseillères, phénomène que la fusion a accentué compte tenu de la nouvelle géographie régionale.

Globalement, l'entreprise d'harmonisation est donc bien délicatement vécue par les élus. Si, évidemment, le mandat s'écoulant de 2016 à 2021 n'est pas un mandat perdu,

¹⁶⁵ Blanco Jean-François, 14/12/2021 (entretien de l'auteur).

¹⁶⁶ Leiciagueçahar Alice, entretien cité.

¹⁶⁷ Claveau Charline, 21/06/2022 (entretien de l'auteur).

¹⁶⁸ Lanzi Nathalie, entretien cité.

il est indéniablement un mandat au cours duquel l'action régionale a, pour toutes les raisons évoquées ici, été tronquée par des considérations éloignées de la conduite concrète d'une politique publique régionale.

* * *

La création de la Nouvelle-Aquitaine est donc clairement en demi-teinte. Les propos de la conseillère régionale Charline Claveau pourraient parfaitement résumer ce qui vient d'être exposé : « *La territorialité de la région est à la fois sa force et sa grande faiblesse* »¹⁶⁹.

En effet, la fusion du Limousin, du Poitou-Charentes et de l'Aquitaine est forcément un bouleversement. L'ampleur du territoire régional dégage indéniablement une apparente puissance. Qu'elle soit démographique, géographique ou financière, elle offre la vision d'une région à la capacité politique accrue, au pouvoir de conduite de politiques publiques renforcé.

Pour autant et comme souvent, les apparences peuvent être trompeuses et la consécration effective de la région dans le champ politique français ne semble pas complètement effective. D'abord, la fusion est en l'espèce un chamboulement identitaire considérable pour des constructions régionales à l'œuvre depuis plusieurs décennies. L'union d'élus dont les avis ont divergé tant dans les départements que dans les anciens périmètres régionaux paraît alors délicate, et le premier mandat est ainsi particulièrement difficile.

Certes, le Président Rousset se veut rassurant et déterminé à mettre en avant les atouts de cette nouvelle région : « *la loi a créé notre grande région pour que nous soyons plus forts dans le monde de demain et plus solidaires en regroupant nos atouts* »¹⁷⁰. Pour autant, la réalité est moins radieuse pour une classe politique régionale dont la délicate émergence est bouleversée.

¹⁶⁹ Claveau Charline, entretien cité.

¹⁷⁰ PS64, non classée. Profession de foi de la liste d'Alain Rousset, élections régionales de 2015. Annexe IV. 2.1.17.

Chapitre 2 : La pratique contraignante du mandat pour une classe politique régionale poursuivant son affirmation.

Si la réforme territoriale peut être analysée de façon nuancée quant à ses conséquences sur la collectivité néo-aquitaine en elle-même, nous verrons dans ce chapitre qu'elle favorise tout de même un mouvement d'affirmation d'une classe politique régionale spécifique.

D'abord, de façon assez paradoxale, ce sont les contraintes matérielles qui œuvrent à la faveur de ce processus. Effectivement, l'élu régional est soumis dans l'exercice concret de son mandat à l'ampleur géographique de la région. Dès le départ, les conseillers et conseillères doivent gérer l'unification progressive de trois anciennes régions. De même, ils et elles doivent apprendre à œuvrer avec une immensité territoriale à laquelle personne n'est habitué, et qui suppose des contraintes matérielles pesantes, notamment pour les élus les plus éloignés du siège bordelais. Nous interrogerons donc le ressenti des élus sur cet exercice nouveau. Comment les conseillers régionaux s'adaptent-ils aux contraintes de leur mandat ? Constate-t-on une approche partisane de cette question ?

Il s'agira également d'effectuer un recentrage sur une analyse prosopographique de la génération néo-aquitaine des conseillers et conseillères, afin de répondre aux questionnements induits par les résultats de la partie précédente. Les premières évolutions constatées entre 2004 et 2015 se sont-elles poursuivies ? La fusion marque-t-elle un coup d'arrêt dans ces dynamiques ? Enfin, au-delà de considérations socio-professionnelles, le parcours politique des conseillers régionaux sera encore au cœur de nos problématiques. Un renouveau de l'attrait pour le mandat régional s'opère-t-il avec la nouvelle région ?

I. Une pratique contrainte du mandat pour les conseillers et conseillères.

L'adaptation à la Nouvelle-Aquitaine n'est pas « de tout repos » pour les conseillers régionaux y siégeant, pour paraphraser le sentiment qui se dégage de leurs témoignages.

Au-delà des débats liés à l'identité ou de la gestion pratique de la fusion, c'est l'exercice du mandat dans sa globalité qui est impacté. Les élus doivent, dans leur quotidien, appréhender cette immensité, celle d'un territoire « grand comme l'Autriche »¹ dans lequel l'exercice d'un mandat électif n'est pas toujours chose aisée. Il est également intéressant de constater que les oppositions partisans classiques se fissent autour de cette question. À l'ouvrage, la Nouvelle-Aquitaine est effectivement encore contestée à droite comme à gauche, chez les tenants d'une décentralisation accrue comme pour les jacobins, pour les partisans d'une Europe des Régions et les défenseurs de l'État-nation.

De plus, la puissance apparente qui se dégage des compétences et du budget de la nouvelle région pourrait laisser envisager un exercice facilité du mandat régional. Or, en nous fiant aux témoignages, nous constatons que la réalité n'est pas aussi simple, avec un pouvoir régional qui demeure contraint, et la persistance, à l'ouvrage, de problèmes traversant l'ensemble des lois relatives à l'organisation territoriale.

A. Un rejet de la nouvelle dimension régionale.

La gestion de la fusion, dans toute sa complexité, n'est pas le seul élément source d'interrogations. D'un bout à l'autre de l'échiquier politique, les conseillers régionaux s'interrogent : comment gérer l'exercice de ce mandat inédit ?

¹ Une comparaison marquante qui revient très régulièrement dans l'ensemble des entretiens réalisés.

1. « Un territoire grand comme l’Autriche » : une immensité à appréhender.

La Nouvelle-Aquitaine est la plus grande région de France, avec sa superficie de 84 036 km², soit environ 15% du territoire métropolitain. À titre de comparaison, celle du Portugal est de 92 125 km². La région est plus vaste que la Belgique et les Pays-Bas réunis, que l’Irlande ou l’Écosse. Elle dépasse aisément la Bavière, plus imposant *Land* allemand qui atteint les 70 000 km², et est à peine inférieure à l’Andalousie, en tête du classement des communautés autonomes espagnoles avec plus de 87 000 km². Elle est donc, *a minima*, une des entités infra-étatiques les plus étendues d’Europe.

Évidemment, il s’agit d’un élément considérablement impactant pour le quotidien de l’ élu. Pour les conseillers et conseillères, le schéma représentatif demeure le même : une élection départementale pour une action à l’échelle régionale. Si l’aspect électif est donc inchangé, les conseillers et conseillères représentent désormais une collectivité beaucoup plus imposante.

Nous avons listé une série de comparaisons pour illustrer l’importance de la taille de la Nouvelle-Aquitaine. Un exemple intéressant et récurrent, cette-fois issu de nos échanges avec les élus, l’illustre parfaitement. Le parallèle avec l’Autriche est effectivement régulièrement effectué. Ce pays européen présente une superficie tout juste inférieure à 84 000 km², soit une quasi-équivalence avec la nouvelle région. « *Un territoire grand comme l’Autriche* » est ainsi devenu une sorte de formule qualificative d’une immensité territoriale dont les conséquences sont réelles et flagrantes. Dans l’ancienne Poitou-Charentes, Odile Valko et Norbert Béalu ont par exemple utilisé cette comparaison. Les anciens conseillers François Maitia et Michel Minvielle en font de même dans l’ex-Aquitaine². Nadia Ayache a constaté la même chose lors des entretiens qu’elle a menés en Lot-et-Garonne, comme cela a pu être mis en évidence lors d’une journée d’étude du programme ELURENAQ à Bordeaux³.

Un second élément illustratif est parfois utilisé. La Nouvelle-Aquitaine présente en effet la particularité de disposer sur son territoire de deux villages du même nom. Au Pays basque comme dans les Deux-Sèvres, nous pouvons rencontrer un panneau « Mauléon ». Si le nom complet du village souletin est, pour être tout à fait précis,

² L’ensemble de ces conseillers et conseillères ont effectué spontanément cette comparaison lors de nos échanges. La liste est non exhaustive.

³ La journée d’étude a lieu le 25/04/2023. Les travaux alors présentés, comme ceux discutés à Pau le 08/04/2022, feront l’objet d’une future publication collective du programme ELURENAQ.

Mauléon-Licharre, c'est tout de même un symbole intéressant. Situés aux deux extrémités de la région, ils sont effectivement séparés par 519 km de route, soit 5h30 de trajet en voiture. Stéphane Trifiletti, actuellement élu, avance que cet exemple est souvent énoncé pour mettre en exergue un « *manque de cohérence* »⁴.

Au même titre que la comparaison avec l'Autriche, ce sont des éléments parlants et symboliques, mais qui font appel à des considérations concrètes pour souligner une idée précise : l'immensité de la région. Un élu souligne enfin que « *les frais de fonctionnement et de déplacement sont énormes* »⁵.

En revanche, l'impact concret semble différencié selon les élus. Évidemment, pour ce qui est des réunions, qu'elles concernent une assemblée plénière ou une commission spécifique, tous les élus doivent se rendre à Bordeaux. Si les Aquitains en avaient l'habitude, c'est une contrainte pour les élus du nord du Poitou-Charentes ou du Limousin. Ceux-ci déplorent des transports ferroviaires inefficients poussant à un usage pesant de la voiture. Pour celles et ceux ne disposant pas du permis de conduire, ou affichant la volonté de limiter au maximum l'utilisation de leur véhicule, cela suppose une remise en cause de leur souhait, ou alors une journée de voyage pour le moindre déplacement en train dans un département de l'autre bout de la collectivité.

Alice Leiciagueçahar, dans les Pyrénées-Atlantiques, confie : « *Il y a plusieurs endroits où, en partant d'ici, je dois faire 500 km, en particulier dans le Limousin. Avec les transports en commun, parce que c'est un point d'honneur pour moi de ne pas prendre la voiture, il me faut une journée de voyage pour y arriver* »⁶. Elle déplore pouvoir se rendre plus facilement « *à Paris qu'à Limoges* »⁷.

Ensuite, la taille de la région impacte de façon plus poussée les membres de l'exécutif régional. En effet, les Vice-Présidents et les conseillers ou conseillères disposant d'une délégation sont celles et ceux qui sont le plus amenés à se déplacer dans toute la région. Être à la tête d'un domaine de l'action régionale ou d'une délégation suppose d'en superviser tous les aspects. Pour ce faire, il faut logiquement rencontrer l'ensemble des acteurs qui y sont liés, sur tout le territoire. Une présence régulière à différents événements est requise, notamment pour les inaugurations de réalisations dans lesquelles le Conseil régional a joué un rôle, et auxquelles il faut donc assister pour faire valoir cette participation aux yeux des acteurs, de la presse locale ou du grand public.

⁴ Trifiletti Stéphane (entretien ELURENAQ).

⁵ Citation anonyme extraite d'un entretien.

⁶ Leiciagueçahar Alice, entretien cité.

⁷ *Idem.*

L'ancienne Vice-Présidente à la culture confie ainsi « *avoir fait le tour des festivals* »⁸, nous l'avons dit.

Les conséquences sur le quotidien de ces élus sont donc extrêmement importantes. Par anticipation, l'un d'eux confesse avoir refusé l'exercice d'une Vice-Présidence par crainte de devoir « *passer son mandat dans sa voiture* » et pour pouvoir faire du terrain⁹. D'autres semblent lui donner raison. Une autre affirme par exemple que les élus « *passent leur temps sur la route* »¹⁰. Mathieu Bergé utilise des mots forts : « *Pour moi, le mandat est devenu matériellement, physiquement, beaucoup plus compliqué* »¹¹.

Nous sommes donc ici au cœur d'une problématique sérieuse. Il ne s'agit pas seulement d'une contrainte matérielle. La personne en charge d'un tel rôle doit véritablement vouer son temps au mandat. L'exercice d'une profession en parallèle devient, sauf à avoir un emploi extrêmement flexible, impossible. Sandrine Derville, « *propulsée Vice-Présidente* » en charge du tourisme en 2016, nous confie avoir essayé, mais face à l'ampleur du travail, ne pas avoir pu tenir le rythme : « *je n'y arrivais plus* »¹².

Les membres de l'exécutif, s'ils souhaitent exercer correctement leur mission, le font alors au détriment de leur santé physique et morale, au prix d'efforts dont le coût à payer peut être important. Charline Claveau confie, après avoir trouvé une solution professionnellement parlant : « *Cela a été un soulagement de pouvoir me consacrer sur une seule des deux activités, la Vice-Présidence étant très dense* »¹³.

La fusion régionale et l'instauration de la Nouvelle-Aquitaine ont donc bel et bien des conséquences sur l'exercice du mandat. Ces dernières sont proportionnelles au niveau de responsabilité acquis : les membres de l'exécutif sont ainsi bien plus impactés, notamment à cause de l'aspect géographique. Toutefois, si les élus constatent que la charge électorale pèse bien plus à partir de 2016 qu'auparavant, c'est également parce que les compétences élargies du Conseil exigent plus de temps aux conseillers. Dès lors, le simple fait de siéger en commission ou en séance plénière implique un investissement plus lourd que dans les premières mandatures.

⁸ Lanzi Nathalie, entretien cité.

⁹ Citation anonyme extraite d'un entretien.

¹⁰ *Idem.*

¹¹ Bergé Mathieu, entretien cité.

¹² Derville Sandrine, entretien cité.

¹³ Claveau Charline, entretien cité.

Comme un nouveau paradoxe, ces contraintes renforcent un non-renouvellement de la classe politique régionale. Celles-ci favorisent encore une fois la prise de pouvoir aux places les plus convoitées de personnes en capacité d'aménager leur emploi du temps. Dans le cas contraire, elles abandonnent alors leur emploi et l'exercice du mandat régional devient un métier à temps plein. Avec l'absence de garanties de retour à l'emploi non solutionnée par les lois successives, y compris celles de la réforme territoriale de 2014 et 2015, les élus concernés sont forcément poussés vers une carrière politique et une inscription dans la durée au Conseil régional ou dans des mandats divers. Pour preuve, parmi les 15 personnes nommées Vice-Présidentes en 2015, cinq occupent toujours ce poste actuellement, tandis que six autres sont toujours élues, sans fonction exécutive.

Au-delà de leur impact direct et matériel sur la vie du conseiller régional, les contraintes liées à la fusion favorisent donc également la professionnalisation de l'assemblée néo-aquitaine.

Une telle réalité vécue vient directement impacter le caractère relativement critique de leur regard sur le processus de fusion aquitain. Il est d'ailleurs intéressant de noter l'aspect transpartisan de ce constat qui traverse l'ensemble de l'échiquier politique.

2. Une contestation transpartisane.

Les critiques autour de la nouvelle dimension régionale et de ses conséquences dans le quotidien de l'élu dépassent indéniablement les clivages traditionnels.

D'abord, elles ne sont pas l'apanage de l'opposition. En effet, la fusion a été mise en œuvre par un gouvernement socialiste, et est concrètement appliquée en Nouvelle-Aquitaine par une majorité de gauche, également centrée autour du Parti Socialiste¹⁴. La complexité de son application et les difficultés qui en découlent pourraient en ce sens être critiquées par une opposition classique de droite, dénonçant à la fois la logique nationale et la conduite de celle-ci régionalement.

Dans les faits, il y a bien une opposition de droite aux conséquences de la fusion. Maider Arostéguy, élue en 2021 sous l'étiquette des Républicains évoque du « papillonnage » et « un écran de fumée »¹⁵. Son collègue Marc Oxibar considère quant à lui que « c'était une erreur », au même titre qu'il juge la loi NOTRe « mal faite »¹⁶. Les

¹⁴ Le cœur de la majorité se situe au sein du groupe « Parti Socialiste / Place Publique / Apparentés ».

¹⁵ Arostéguy Maider, entretien cité.

¹⁶ Oxibar Marc, entretien cité.

deux reprennent l'idée émise en son temps par Nicolas Sarkozy dans la réforme votée en 2010 et finalement abandonnée par le gouvernement suivant¹⁷ : celle du conseiller territorial. M. Oxibar et Mme Arostéguy la jugent effectivement plus efficiente que les choix finalement opérés par la réforme territoriale.

Cependant, les critiques s'étendent au-delà de cette famille politique. Au sein des groupes politiques classées au centre ou centre-droit de l'échiquier politique, les réserves sont partagées. Nathalie Motsch, membre de l'UDI, loue l'intention première de cette réforme territoriale : « *Créer des grandes régions était initialement fait dans un souci de mutualisation et d'économie d'échelle* ». Elle n'est en revanche pas satisfaite du résultat : « *Par contre, celle-là me paraît vraiment trop grande* »¹⁸. Pour Denise Saint-Pé, du MoDem, elle est également trop vaste. « *Certes, la dimension régionale est toujours pertinente, à condition de la revoir géographiquement. Je vous ai déjà dit le mal que je pensais de cette nouvelle région qui ne ressemble à rien, grande comme l'Autriche* »¹⁹.

Ce qui est encore plus pertinent dans notre cas est la diffusion au sein de formations politiques de gauche, parfois membres des majorités au pouvoir nationalement et régionalement, de ces critiques. Citons d'abord les écologistes. Jean-François Blanco n'est pas membre d'EELV mais est élu sur leur liste depuis 2015. Lors de la mise en pratique de la fusion néo-aquitaine, il était donc membre de la majorité au sein du Conseil régional. Il ne cache pourtant pas non plus son scepticisme. « *Je ne suis pas convaincu* »²⁰, affirme-t-il. M. Blanco va plus loin dans la critique de l'immensité territoriale, dénonçant ses conséquences quant à la connaissance des dossiers à traiter. « *On a beaucoup de mal à connaître la réalité des autres secteurs et à mesurer les enjeux. C'est très vaste* »²¹. Il rejoint donc l'analyse d'Alice Leiciagueçahar : « *On ne connaissait pas les territoires. Je trouve que c'est trop grand pour la finesse des problématiques* »²². Si ces conseillers ou conseillères écologistes étaient alors parties intégrantes de la majorité d'Alain Rousset, ils ou elles ne l'étaient plus au moment de nos échanges. Leur propos se confondent alors comme des paroles pouvant émaner des deux composantes de l'assemblée régionale et il est délicat de les définir comme appartenant au camp majoritaire ou à l'opposition.

¹⁷ Cf. Partie 2, Chapitre 3.

¹⁸ Entretien avec Nathalie Motsch.

¹⁹ Entretien avec Denise Saint-Pé.

²⁰ Entretien avec Jean-François Blanco.

²¹ *Idem.*

²² Entretien avec Alice Leiciagueçahar.

Pour poursuivre et dépasser cet aspect, il est aisé de retrouver des propos critiques qui émanent de membres de formations politiques toujours affiliées à la majorité néo-aquitaine. Isabelle Larrouy, élue sur la liste communiste sans être membre du parti du même nom, a été conseillère régionale du temps de l'Aquitaine, et l'est à nouveau aujourd'hui. Son analyse de la fusion est sans appel : « *C'est une catastrophe* »²³.

Nous trouvons également des socialistes qui émettent, avec vigueur, certaines réserves. Une élue nous a ainsi confié que c'était « *la pire réforme qu'on ait pu faire* ». Une autre élue siégeant à l'Assemblée Nationale à l'époque de la loi, après avoir quitté le Conseil régional, avoue qu'elle était « *farouchement contre* » mais concède également avoir rapidement constaté qu'elle « *ne pouvait pas lutter* »²⁴. Le point de vue de ces personnes concernées par les deux pans de la réforme, c'est-à-dire nationalement pour la prise de décision et régionalement pour l'application, est très intéressant. Nous aurons l'occasion de revenir sur la fracture qu'elles illustrent entre deux paysages politiques distincts.

L'ensemble du spectre politique partisan est donc balayé par des réserves ou des critiques sur la réalisation de la fusion et ses conséquences lors de l'exercice concret du mandat.

Le dépassement des clivages traditionnels ne s'arrête pas là. Effectivement, la régionalisation, avec la forme qu'elle prend au travers de la Nouvelle-Aquitaine, est loin de faire l'unanimité. Les jacobins, d'abord, voient dans l'immensité de la région un potentiel de pouvoir qui pourrait nuire à la place de l'État central. Frédérique Joint proclame ainsi que « *c'est l'État qui doit tenir la cohérence du pays* »²⁵, en dépit du fait qu'Alain Rousset soit selon elle « *un fervent porte-drapeau de la région, mais quasiment à l'image d'un Lander allemand* »²⁶. Les girondins sont également partagés, pour des raisons différentes. Si certains pensent que le cadre offert est satisfaisant – nous avons cité leur argumentaire autour de la notion de force de frappe –, ils déplorent une perte de proximité avec l'électorat. Pour l'une d'eux, les citoyens « *ne font plus région* »²⁷, alors qu'une seconde constate « *une mise à distance entre la région et le citoyen* »²⁸. Christine Bonfanti-Dossat pointe enfin du doigt un « *mastodonte administratif* »²⁹.

²³ Entretien avec Isabelle Larrouy.

²⁴ Les deux témoignages sont ici anonymisés.

²⁵ Entretien avec Frédérique Joint.

²⁶ *Idem.*

²⁷ Citation anonyme extraite d'un entretien.

²⁸ Citation anonyme extraite d'un entretien.

²⁹ Bonfanti-Dossat Christine, entretien cité.

D'autres dénoncent simplement le fait que la réforme n'aille pas assez loin dans les transferts de compétences ou de moyens. Les partisans d'une décentralisation accrue sur les modèles environnants regrettent donc majoritairement les choix opérés. D'ailleurs, dès le soir du second tour, en 2015, Alain Rousset exprime son souhait d'un nouvel acte de décentralisation : « *Le Président de la République comme le gouvernement doivent comprendre que c'est nécessaire pour les territoires* »³⁰. De même, les tenants de visions historiques, culturelles ou identitaires ne sont pas non plus satisfaits³¹.

Enfin, deux derniers clivages que nous avons déjà évoqués ne sont pas non plus épargnés par le phénomène. Les départementalistes ne sont pas heureux, en dépit de la conservation de leur collectivité, de voir celle-ci amputée d'une partie de sa compétence. Philippe Plisson, ancien élu régional entre 1998 et 2001, et conseiller général entre 1998 et 2015 en Gironde, considère ainsi qu'un département « *vidé de sa substance* »³² n'a plus de raison d'être. Les régionalistes peuvent à l'inverse déplorer le maintien de l'institution bicentenaire, représentant toujours un échelon territorial de plus avec lequel il convient de s'adapter. C'est le cas de Norbert Béalu : « *J'étais plutôt partisan de voir disparaître les départements* »³³, ou d'Éric Joyaux : « *On nous avait vendu la suppression des départements* »³⁴.

Pour terminer, les tenants d'une Europe des régions n'obtiennent pas satisfaction car le pouvoir régional néo-aquitain est insuffisant pour atteindre un tel état de fait³⁵. Les opposants à cette réalisation, eux, considèrent qu'une région de l'ampleur de la Nouvelle-Aquitaine est une première étape franchie, et la critiquent donc très largement, à l'image de d'un ancien élu frontiste interrogé dans le cadre d'ELURENAQ mais dont les propos sont difficilement rapportables.

Nombre de clivages politiques traditionnels sont donc dépassés par une réforme qui suscite la critique sur plusieurs points.

³⁰ PS64, non classée. « Alain Rousset déjà dans le bain », La République des Pyrénées, 14/12/2015.

³¹ Nous pouvons ici nous référer à l'ensemble des témoignages cités autour de l'absence d'identité néo-aquitaine, au cours du chapitre précédent. Nous ne les reproduisons pas ici pour éviter toute répétition malvenue.

³² Plisson Philippe, entretien cité.

³³ Béalu Norbert, 28/11/2021 (entretien ELURENAQ).

³⁴ Joyaux Éric, 26/11/2021 (entretien ELURENAQ).

³⁵ Cf. notre sous-partie : « une région à dimension européenne ? ».

Cette adaptation délicate à une nouvelle dimension régionale pourrait être compensée par l'accentuation du pouvoir régional présentée dans le chapitre précédent. Or, il n'en est rien, et une dynamique inverse est même mise en avant par les différents témoins.

B. Un pouvoir d'action toujours contraint.

La proclamation d'une région cheffe de file est un pas considérable, voire une « *petite révolution* »³⁶. Pourtant, dans la pratique, des limites demeurent. Dans un entretien accordé à la Gazette des communes, des départements et des régions en 2022, Alain Rousset déplore que l'État voit encore les régions comme « *des sous-traitants* », ou qu'il n'ait « *pas encore décolonisé la province, contrairement au vœu exprimé par Michel Rocard il y a maintenant plus de cinquante ans* »³⁷. Sept ans après la fusion, pourquoi affirme-il cela ?

D'abord, si la Nouvelle-Aquitaine présente des moyens financiers considérables, ils ne sont pas décuplés au regard du total des budgets des anciennes régions. De plus, la prise de pouvoir de la région dans la hiérarchie des collectivités, du moins pour les domaines d'action cités, ne met pas un terme aux éternels débats qui traversent le champ politique français, considérablement divisé au moment d'apporter une réponse aux questionnements globalement partagés sur l'inefficience de son organisation politico-administrative, autour du fameux millefeuille de la décentralisation.

1. Une addition plutôt qu'une multiplication de moyens.

La Nouvelle-Aquitaine présente, pour sa première année d'existence effective en 2016, un budget de 2,8 milliards d'euros. Le Poitou-Charentes et le Limousin présentaient un total respectif de 650 et 678 millions d'euros, alors que l'Aquitaine disposait de 1,4 milliards. En cumulé, les anciennes régions bénéficiaient donc, déjà, de plus de 2,7 milliards d'euros. Finalement, le portefeuille régional n'a pas réellement augmenté avec la fusion des régions. Certes, la hausse est continue, mais il est évident que cette dernière aurait poursuivi une même dynamique dans chacune des régions si la Nouvelle-Aquitaine n'avait pas été créée³⁸.

³⁶ Emmanuel Négrier et Vincent Simoulin, *op. cit.*

³⁷ « Alain Rousset : ‘L'Etat n'a toujours pas décolonisé la province’ », La Gazette des Communes (en ligne), 06/09/2022.

³⁸ Annexe I. 13.4. Budgets de la Nouvelle-Aquitaine.

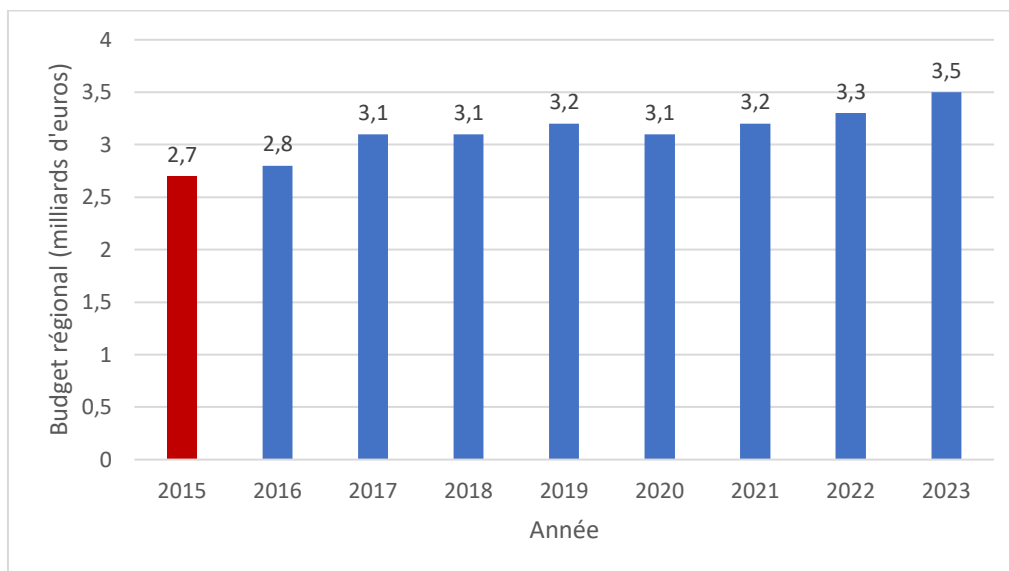


Figure 47 : Budgets de la Nouvelle-Aquitaine (et des anciennes régions pour l'année 2015)³⁹.

Finalement, la fusion ne génère aucune dynamique. Le rythme de hausse progressive est simplement poursuivi. Sans cette décision, le total des budgets aurait été similaire, à peu de choses près. Alain Rousset regrette d'ailleurs ce manque de moyens et déplore qu'en 2012 la loi n'ait pas prévu de créer des banques d'investissement régionales. Bixente Etchechaharreta déplore également « *la faiblesse* » des moyens⁴⁰.

L' élu régional ne dispose pas, en ce sens, d'une manne financière plus conséquente à gérer. Il s'agit en effet d'une simple addition des moyens à disposition dans les Conseils régionaux préexistants, et non de leur multiplication. La caractérisation d'une nouvelle dimension régionale et d'un pouvoir visiblement plus puissant trouve difficilement une application concrète dans l'action de l' élu. En effet, le seul bénéfice que nous pouvons constater ici est une unification des budgets, synonyme de la gestion par un même pouvoir politique de cette enveloppe conséquente⁴¹.

Aussi, au-delà de cette addition des budgets, l'inaction de la réforme en matière de fiscalité locale ne permet pas d'envisager dans les années à venir une hausse des ressources propres de la région. Chez les conseillers et conseillères, c'est pourtant un aspect central de la régionalisation, ce qui fait de son absence ici une lacune considérable. L'un d'eux regrette que « *l'État ait repris l'autonomie fiscale* »⁴². Nicolas Gamache

³⁹ Pour 2015, il s'agit ici d'une addition des trois anciens budgets pour l'année 2015, et des budgets néo-aquitains ensuite.

⁴⁰ Etchechaharreta Bixente, entretien cité.

⁴¹ *Idem.*

⁴² Citation anonyme extraite d'un entretien.

déplore lui aussi un « *rétropédalage* » étatique, critiquant également une « *déconnexion entre les compétences et les revenus fiscaux de la région* »⁴³.

L'enjeu de la fiscalité est d'autant plus important car, au-delà de son aspect très concret en termes financiers et budgétaires, il permet un lien direct entre la population et la collectivité. Si la région prélève l'impôt, ses habitants l'identifient et sont ainsi plus enclins à surveiller la façon dont elle investit l'argent prélevé, et par voie de conséquence à s'intéresser à l'action régionale. La collectivité est donc, dans ce cas, à la fois plus légitime et plus identifiée aux yeux de l'électorat. David Grosclaude va plus loin et définit « *une perte de capacité politique* »⁴⁴ de la région, notamment par sa perte d'autonomie dans ce domaine. Pour lui, c'est un élément crucial du lien entre l'électorat et son élu : « *En tant que conseiller régional, on ne pouvait pas me reprocher d'avoir voté un impôt, je n'en votais aucun* »⁴⁵.

En outre, il s'agissait d'une revendication de l'Association des Régions de France en 2015, toujours avec Alain Rousset à sa tête, pointant le retard de la région en la matière : « *selon les calculs de l'ARF, les régions seront les seules perdantes nettes sur la période 2014-2017 si l'on prend en compte à la fois la baisse des dotations et le dynamisme des recettes fiscales* »⁴⁶. Incontestablement, cela aurait constitué une transformation concrète et positive du pouvoir régional. « *Il faut que les finances suivent la décentralisation, ou on va vers la catastrophe* »⁴⁷, selon Cyril Cibert, conseiller régional entre 2010 et 2021.

Finalement, sur l'unique question des moyens financiers à disposition, il ne peut être considéré que la Nouvelle-Aquitaine constitue un progrès pour l'ampleur de la capacité d'action de la collectivité. Le budget total ne bénéficie d'aucun *boost*, alors que la logique d'absence d'autonomie fiscale est confortée. Le pouvoir régional, sur ces seuls termes financiers, ne ressort donc pas grandi de la réforme territoriale. Un témoin, élu entre 2010 et 2015 en Poitou-Charentes, concède : « *On a mis la charrue avant les bœufs* »⁴⁸.

⁴³ Gamache Nicolas, entretien cité.

⁴⁴ Grosclaude David, entretien cité.

⁴⁵ *Ibid.*

⁴⁶ « Offensive des régions pour obtenir plus de fiscalité et booster l'emploi », La Gazette des Communes (en ligne), 27/05/2015.

⁴⁷ Entretien avec Cyril Cibert.

⁴⁸ Citation anonyme extraite d'un entretien.

Pour aller plus loin, nous pouvons aussi revenir sur l'attribution de cette fameuse place de cheffe de file du développement économique et de l'aménagement territorial. C'est un pas considérable, nous l'avons dit. Pour autant, les témoignages sont plus nuancés. Certes, les élus sont unanimes sur la prise de pouvoir régional vis-à-vis d'un département largement dépouillé de ses compétences. Pour autant, la loi prévoit toujours une possibilité pour lui d'intervenir dans des dossiers sur cette question. Le pouvoir prédominant de l'élu régional sur ce point est, à nouveau, contraint par un élément extérieur.

Ensuite, en termes d'aménagement du territoire, nous avons illustré l'affirmation régionale avec l'apparition de grands schémas et le rôle qui est le leur. Là encore, si l'évolution qu'ils supposent est indéniable et déjà exposée, il convient ici de rappeler qu'ils n'ont pas force de loi. Ils sont qualifiés comme « incitatifs », mais la région n'a pas de moyen coercitif pour contraindre réellement une collectivité passant outre ces règles en vigueur à modifier son action pour qu'elle y corresponde. La portée de cette avancée, certes importante, est donc également limitée.

De plus, leur caractère technique et précis est un frein à leur connaissance par la population. Sans causer de rapprochement avec le citoyen, cette compétence pourrait donc l'en éloigner. C'est en tout cas ce qu'insinue Marie-Pierre Cabanne : « *Il faut faire attention, quand on parle des mécanismes de la région, à faire en sorte que ce ne soit pas seulement une compilation. Tous ces dispositifs peuvent effrayer* »⁴⁹.

Or, tout cela ne coïncide absolument pas avec une dynamique régionale qui semblait, de prime abord, confortée par cette nouvelle réforme territoriale. La volonté de doter les régions d'une dimension nouvelle, justifiée par une inscription dans un champ international et par un rôle nouveau, à la fois de cheffe de file sur les territoires et de relais entre l'État et les collectivités, est plutôt flouée à l'aune de ces constatations. Cela se traduit nécessairement sur l'exercice du mandat, et ajoute de la difficulté à l'établissement d'un lien entre le conseiller régional et son électeur.

Cette pratique du mandat régional ne bénéficie pas non plus de la nouvelle place octroyée à la collectivité car, en dépit de cette avancée, la loi ne règle pas certains des sujets primordiaux qui traversent chacun des débats autour de la décentralisation.

⁴⁹ Cabanne Marie-Pierre, entretien cité.

2. La persistance d'éternels débats.

L'objectif d'une clarification de ces questionnements se traduit pourtant, déjà, dans la nomination de « *réforme territoriale* », qui remplace celle « *d'acte de décentralisation* »⁵⁰. La visée n'est plus nécessairement un développement des moyens ou des compétences, mais prend un caractère plus technique sous-tendant une volonté centrée sur l'amélioration de l'efficacité du fonctionnement des collectivités⁵¹.

Depuis la mise en œuvre de la régionalisation, le débat entre départementalistes et régionalistes est le plus emblématique de ce phénomène. Nous avons déjà eu l'occasion de le mentionner à plusieurs reprises. Lors des premières annonces liées à cette nouvelle réforme territoriale, il a largement refait surface. En effet, rappelons que François Hollande avait dans un premier temps émis le souhait de supprimer cette collectivité historique, mise en place sous Napoléon ; un souhait matérialisé par l'annonce de son Premier ministre Manuel Valls d'une disparition effective pour 2021. L'état d'esprit était clair : supprimer un échelon dépassé, et renforcer celui de l'avenir, la région, au travers des fusions. Le titre du Monde faisant suite à ces annonces l'illustre parfaitement : « *Fusionner les régions, supprimer les départements : ce que propose Valls* »⁵². Dans nos entretiens, Éric Joyaux, conseiller picto-charentais entre 2010 et 2015, confirme : « *On nous avait vendu la suppression des départements* »⁵³.

Pourtant, huit mois plus tard, Le Monde titre « *suppression des départements, le volte-face de Manuel Valls* »⁵⁴. Le Premier ministre considère désormais que le pays a « *besoin de cet échelon* »⁵⁵. Sa disparition n'est donc plus du tout à l'ordre du jour gouvernemental.

Cependant, par le biais d'une certaine contradiction, la réforme maintient le département tout en l'amputant d'une partie de son domaine d'action : la compétence économique lui est retirée au profit de la région. Ainsi, il ressort finalement appauvri de cette réforme, mais toujours existant. C'est donc l'exemple parfait d'une loi ne tranchant pas certains sujets cruciaux. Les différents articles de la Gazette, rendant notamment

⁵⁰ Thomas Frinault, Christian Le Bart, et Érik Neveu, *op. cit.*

⁵¹ Philippe Dubourg, *op. cit.*

⁵² « Fusionner les régions, supprimer les départements : ce que propose Valls », Le Monde (en ligne), 08/04/2019.

⁵³ Joyaux Éric, entretien cité.

⁵⁴ « Suppression des départements, la volte-face de Manuel Valls », Le Monde (en ligne), 06/11/2014.

⁵⁵ *Ibid.*

compte des votes du Sénat⁵⁶ ou de l'Assemblée⁵⁷, illustrent comment les deux chambres se renvoient la balle, la première refusant de céder du terrain concernant les communes et les départements, la seconde tentant de traduire la volonté gouvernementale et penchant plutôt pour les intercommunalités et les régions.

Dans nos entretiens, la récurrence de l'expression « *au milieu du gué* »⁵⁸ est révélatrice d'un constat d'incapacité à trancher, partagé chez les élus. Marie Costes argue notamment que le transfert des compétences est incomplet⁵⁹. Andde Sainte-Marie ajoute : « *La loi NOTRe, qui avait été actée en 2015, est restée pour moi au milieu du gué, sachant que la première écriture préconisait la disparition totale des départements. Ils ont dépossédé les départements de 70% de leurs compétences. Ils ont laissé une compétence régaliennne qui est le social, et des morceaux de compétences : un peu d'agriculture, un peu de culture, un peu de tourisme... Pour moi, c'est la pire des solutions* »⁶⁰.

D'ailleurs, nous voyons dans nos entretiens un clivage toujours largement présent. D'un côté, les défenseurs d'un département toujours opérant déplorent qu'il ait été « *vidé de sa substance* »⁶¹. D'autres considèrent plus simplement qu'il est juste de maintenir cet échelon d'action politique tout en renforçant les pouvoirs régionaux d'un côté, et ceux des intercommunalités ou des communes de l'autre. Enfin, une partie de la classe politique demeure favorable à la suppression de l'échelon départemental. Un élu rappelle par exemple qu'il était motivé par une logique d'atteindre la sous-préfecture en une journée de cheval, et le considère donc totalement dépassé. Pour lui, « *la nouvelle préfecture peut être Bordeaux* »⁶². Barthélémy Aguerre confie également : « *Après, dans l'idéal comme je l'ai dit, je serais favorable à la suppression des Conseils départementaux* »⁶³, alors que Guy Berny admet que si les intercommunalités poursuivent leur progression, ils n'ont plus réellement de raison d'être⁶⁴.

⁵⁶ PS64, non classée. « *Projet de Loi NOTRe : ce qu'il faut retenir du texte du Sénat* », La Gazette des Communes, 03/06/2015.

⁵⁷ PS64, non classée. « *Réforme territoriale : le PS faiblement mobilisé à l'Assemblée avant de se ressaisir* », La Gazette des Communes, 30/06/2015.

⁵⁸ Gamache Nicolas, entretien cité.

⁵⁹ Costes Marie, entretien cité.

⁶⁰ Sainte-Marie Andde, entretien cité.

⁶¹ Plisson Philippe, entretien cité.

⁶² Citation anonyme extraite d'un entretien.

⁶³ Aguerre Barthélémy, entretien cité.

⁶⁴ Berny Guy (entretien ELURENAQ mené par Nadia Ayache).

S'ils sont nombreux parmi les personnes rencontrées, il convient néanmoins évidemment d'avoir ici en tête que ce sont des conseillers et conseillères régionaux qui nous ont répondu. Bien que certains ou certaines aient également siégé dans des conseils départementaux, il est fort à parier que les résultats quant à cette question auraient été davantage favorables à cette institution si notre enquête était basée sur des conseillers ou conseillères départementaux.

Pour élargir la focale, si certains élus régionaux considèrent qu'il est toujours souhaitable de supprimer le département, c'est parce que la fameuse question du « *millefeuille* » territorial français n'a aucunement été réglée. Au-delà du débat entre régionalistes et départementalistes, aucun échelon n'a été supprimé. En plus de la commune, la clarification de la carte intercommunale est également un enjeu de la réforme territoriale. De plus, la loi MAPTAM est consacrée à l'échelon métropolitain, forme d'intercommunalité avancée. Elle proclame ainsi l'existence de métropoles de droit commun, mais aussi la création de métropoles au statut spécifique, le Grand-Paris et Marseille-Aix-Provence.

Alors que l'intercommunalité entre déjà en concurrence avec le département, ces métropoles à statut particulier transcrivent dans la loi la captation des compétences de ce dernier. Ces évolutions conduisent par exemple l'ancien conseiller régional néo-aquitain Daniel Sauvaitre à penser que « *la France va devenir le pays qui a la complexité la plus importante au monde* »⁶⁵.

Comment comprendre alors qu'un échelon sauvegardé sur l'autel de sa « *nécessité* »⁶⁶ se voit amputé de toute ou partie de ses compétences, selon les territoires ? Alors que la réforme territoriale devait clarifier l'exercice des compétences par les collectivités locales, comment expliquer la création de nouveaux statuts ?

Il apparaît finalement que le « *qui fait quoi ?* » est renforcé par des lois n'ayant pas été en capacité de trancher dans le vif des sujets clivant la classe politique française depuis des décennies. Selon une ancienne conseillère régionale, « *la très grande majorité des Français ne sait pas qui fait quoi* »⁶⁷. Christine Bonfanti-Dossat la rejoint : « *Le citoyen ne sait pas qui fait quoi* »⁶⁸. De fait, la réforme territoriale n'a pas favorisé une clarification de l'action régionale et son identification par le grand public. La participation

⁶⁵ Sauvaitre Daniel, 20/03/2021 (entretien ELURENAQ).

⁶⁶ « Suppression des départements, la volte-face de Manuel Valls », Le Monde (en ligne), 06/11/2014.

⁶⁷ Citation anonyme extraite d'un entretien.

⁶⁸ Bonfanti-Dossat Christine, entretien cité.

électorale en 2021 et le peu d'intérêt suscité par la campagne en sont des preuves des plus spectaculaires⁶⁹. En plus de cela, elle a donc participé au brouillage de la politique territoriale. L'ancienne élue Maria Garrouste pense que « *c'est incompréhensible pour les citoyens* »⁷⁰.

La clarification de l'exercice des compétences vantée comme un objectif crucial semble donc inopérante. Les « doublons », cheval de bataille de n'importe quel camp politique souhaitant légiférer sur ce thème, n'ont pas disparu. Un témoin souligne que « *sur un même sujet, nous sommes beaucoup trop à intervenir* »⁷¹. La possibilité pour le département d'agir, malgré l'orientation globale, sur l'économie, le démontre tout à fait. Alain Rousset s'en agace, reprenant deux sujets sensibles, l'éducation et la santé : « *Les régions doivent être dans les standards européens, bénéficier de transferts de compétence dans le domaine de la santé et de l'éducation. Ce n'est pas un hasard si, à la veille du Covid, le Land de Hesse, de population comparable à la Nouvelle-Aquitaine, avait 4 000 lits de réanimation, contre 700 chez nous. Il faut nous transférer les hôpitaux et les agences régionales de santé. De même, dans le domaine de l'éducation, nous devons nous occuper de la carte scolaire, de la gestion complète des établissements, c'est-à-dire notamment du salaire des profs, la définition des programmes et des diplômes restant de compétence nationale* »⁷². À l'image d'autres présidents de région, il déplore que personne ne puisse intervenir pour se substituer à l'État défaillant, comme la crise du COVID a pourtant pu le montrer, dans la région Grand-Est notamment.

Cette absence de clarté est évidemment préjudiciable pour l' élu régional, moins à même d'exposer son action. Cela se traduit notamment par un partage de la scène médiatique dans nombre d'inaugurations, pour lesquelles sont conviés les représentants de toutes les collectivités qui sont intervenues. Frédéric Nihous concède en ce sens que « *le mandat régional est très ingrat* »⁷³. Béatrice Tariol, actuellement élue, donne un exemple précis : « *Hier matin, nous étions à l'inauguration du pôle d'échange multimodal de la gare d'Hendaye. Il y avait la région, le département, la mairie, la communauté d'agglomération, le sous-préfet, le gouvernement basque. Tout cela est très*

⁶⁹ Comme dans un chapitre précédent, il faut la nuancer par le contexte particulier des élections de 2021, avec une abstention en hausse partout et l'impact de la crise sanitaire.

⁷⁰ Garrouste Maria, entretien cité.

⁷¹ Citation anonyme extraite d'un entretien.

⁷² « Alain Rousset « L'Etat n'a toujours pas décolonisé la province » », *La Gazette des Communes (en ligne)*, 06/09/2022.

⁷³ Nihous Frédéric, entretien cité.

compliqué »⁷⁴. Elle évoque alors les mots du Président : « *Comme dit souvent Alain Rousset, nous sommes cinquante derrière un ruban* »⁷⁵.

Bernard Uthurry, élu depuis 2010, confirme : « *Entre commune, communauté de commune, département, région, État, Europe... on ne peut pas tous prétendre faire tout, et en plus le faire bien, sauf à ne viser qu'une chose : être tous derrière le ruban le jour de l'inauguration. Ce qui était un peu le cas, et qui le reste trop encore* »⁷⁶.

Enfin, le statut de l'élu local, déjà introduit dans les parties précédentes et souhaité par une partie importante des personnes interrogées, est à nouveau absent de la réforme. Aucune disposition d'ampleur n'est prise pour favoriser l'accès de catégories socio-professionnelles nouvelles aux fonctions électives, notamment régionales.

Que ce soit le débat conscrit entre le département et la région, le partage des compétences dans son ensemble, la place précise de la région – et plus globalement de chacune des collectivités territoriales – dans le système politico-administratif français, ou encore le statut de l'élu régional ou de l'élu local, les sujets prêtant à débat continuent donc d'alimenter les discussions politiques locales et nationales. Surtout, ils participent à contraindre un élu régional qui ne parvient pas à tirer profit de l'élargissement de la région et de sa capacité d'action.

L'union des régions Aquitaine, Poitou-Charentes et Limousin en une seule collectivité ne faisait pas l'unanimité. À l'ouvrage, finalement, les critiques persistent largement. Si les arguments favorables évoqués dans le chapitre précédent restent défendus par nombre d'élus, le président de région en tête, ces mouvements d'humeur marqués et durables de nombreux conseillers mettent en évidence la difficulté de constituer une classe politique régionale cohérente et spécifique à cause d'un exercice du mandat toujours contraint.

En revanche, l'unité qui se dégage de ces critiques peut paradoxalement être un argument en faveur de la constitution d'une classe politique régionale. En effet, l'exercice de ce nouveau mandat qui apparaît assez nettement comme particulier, notamment à cause des contraintes matérielles et physiques qu'il sous-tend, participe à la naissance d'un personnel politique régional spécifique se reconnaissant dans une pratique peut-être inédite d'un mandat électif territorial. En outre, une analyse détaillée de la constitution

⁷⁴ Tariol Béatrice, entretien cité.

⁷⁵ *Idem.*

⁷⁶ Uthurry Bernard, entretien cité.

des Conseils régionaux faisant suite à la fusion, et donc élus en 2015 puis 2021, atteste de cette thèse, confirmant les premières évolutions constatées au cours des chapitres et parties précédents.

II. La confirmation d'une dynamique favorable à l'affirmation d'une classe politique régionale.

La prosopographie des élus de la Nouvelle-Aquitaine, issus des deux derniers scrutins, consolide les tendances constatées lors des quatrième et cinquième mandats régionaux. La dénotabilisation du Conseil régional se poursuit. Nous assistons effectivement au développement d'une vision de la région comme lieu privilégié pour l'entrée dans le monde électif, ou dans le monde politique plus généralement. En termes socio-professionnels, les conclusions sont les mêmes, dans une moindre mesure. La jeunesse de la fusion ne permet cependant toujours pas d'émettre une conclusion définitive sur l'effectivité de cette classe régionale.

Un second élément de réponse nous est alors offert par un prolongement de l'analyse sur la pratique du mandat par cette nouvelle génération d'élus. En lien avec la validation d'un statut intermédiaire de la région présenté dans le chapitre précédent, nous assistons à l'avènement d'une spécificité qui se traduit dans l'exercice de la responsabilité élective. L'attrait pour le mandat régional, en berne chez une part non négligeable de la classe politique traditionnelle, est renouvelé par l'inédite dimension régionale. La Nouvelle-Aquitaine confirme donc que le conseiller régional est un élu intermédiaire qui se distingue à la fois d'un élu local et d'un élu national.

A. Toujours plus de nouveaux élus à la région.

La fusion des Conseils régionaux du Poitou-Charentes, du Limousin et de l'Aquitaine renforce les dynamiques qui naissent en leur sein, surtout à partir de 2004. Les évolutions socio-professionnelles sont confirmées. En revanche, la place de la collectivité dans le cheminement politique de ses conseillers et conseillères prend une tournure plus significative. Elle devient effectivement à la fois un moyen privilégié pour conquérir un nouveau mandat, au même titre qu'une orientation vers une carrière politique à la suite d'un mandat de moindre mesure, municipal en l'occurrence.

1. La confirmation d'évolutions socio-professionnelles lentes.

La féminisation des assemblées régionales, d'abord, était bien engagée avant la fusion. La Nouvelle-Aquitaine permet enfin d'atteindre une parité réelle. Lors de sa première mandature 48,97% des sièges sont occupés par des conseillères. Pour celui en cours, nous atteignons 50,27%. La fusion a donc à la fois légèrement renforcé la féminisation de l'assemblée régionale et l'a également établie dans la durée. Nous semblons alors nous diriger vers une assemblée paritaire à long terme, avec des taux supérieurs à 45% depuis 2004, et un basculement au-dessus ou en deçà de la barre des 50% désormais uniquement dépendant des résultats électoraux, du gain ou de la perte d'une place par certaines des listes candidates.

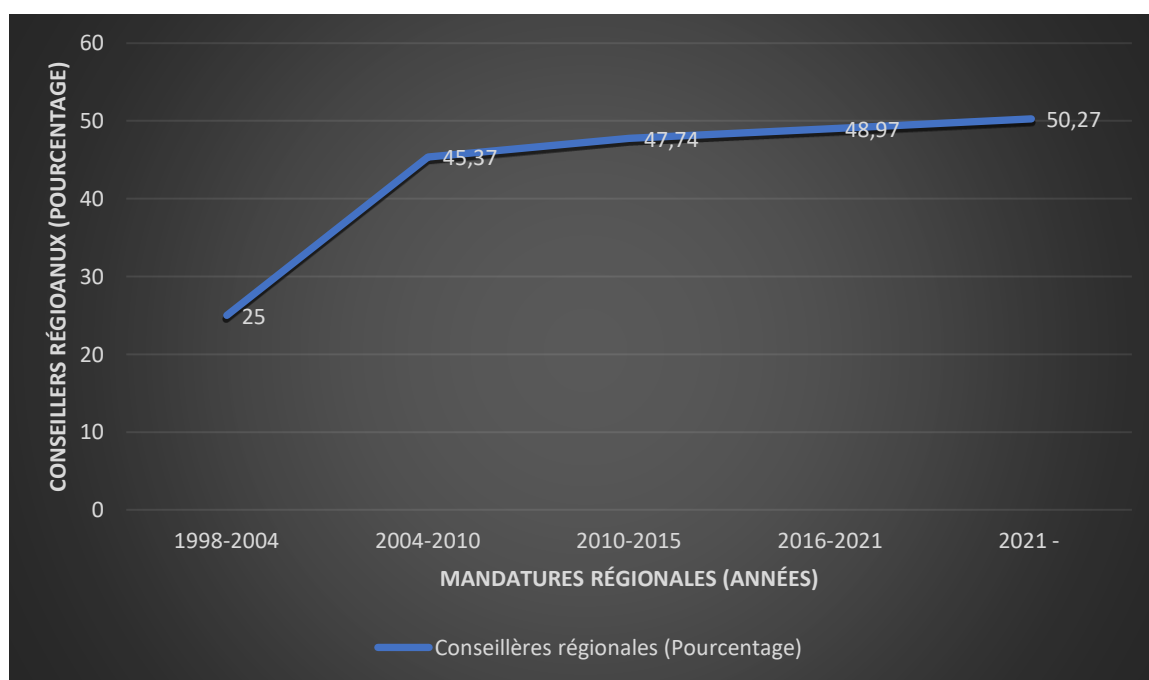


Figure 48 : Évolution du pourcentage de femmes présentes dans les Conseils régionaux sur le périmètre néo-aquitain, depuis 2004 et l'application de la loi sur la parité⁷⁷.

En ce qui concerne l'âge des représentants régionaux, l'évolution est en revanche moindre. Le léger rajeunissement constaté sur les deux mandatures précédentes est confirmé mais de façon très légère. Les conseillers régionaux ont en moyenne 47 ans lorsqu'ils sont élus entre 2015 et 2021, contre 46 ans désormais⁷⁸. La fusion n'a donc pas de forte incidence à ce niveau-là, poursuivant tout de même la dynamique. L'analyse est

⁷⁷ Annexe II. 4.1. Évolution du pourcentage de femmes présentes dans les Conseils régionaux sur le périmètre néo-aquitain, depuis 2004 et l'application de la loi sur la parité.

⁷⁸ Annexe I. 3.4. Âge d'élection des conseillers régionaux.

identique pour l'âge d'adhésion à une formation politique, celui d'accès à une fonction élective étant le seul qui augmente, passant de 38 ans à 41 ans entre 1986 et 2021⁷⁹. Les conseillers régionaux sont donc élus un peu plus jeunes, mais ont en moyenne remporté une victoire électorale trois années plus tardivement dans leur parcours politique, alors qu'ils adhèrent toujours à un mouvement ou à un parti aux alentours de 30 ans. La variation entre 29 et 32 ans⁸⁰ au fil des années est rendue inopérante par la concordance des données du premier et du dernier mandat, comme exposé ci-dessous.

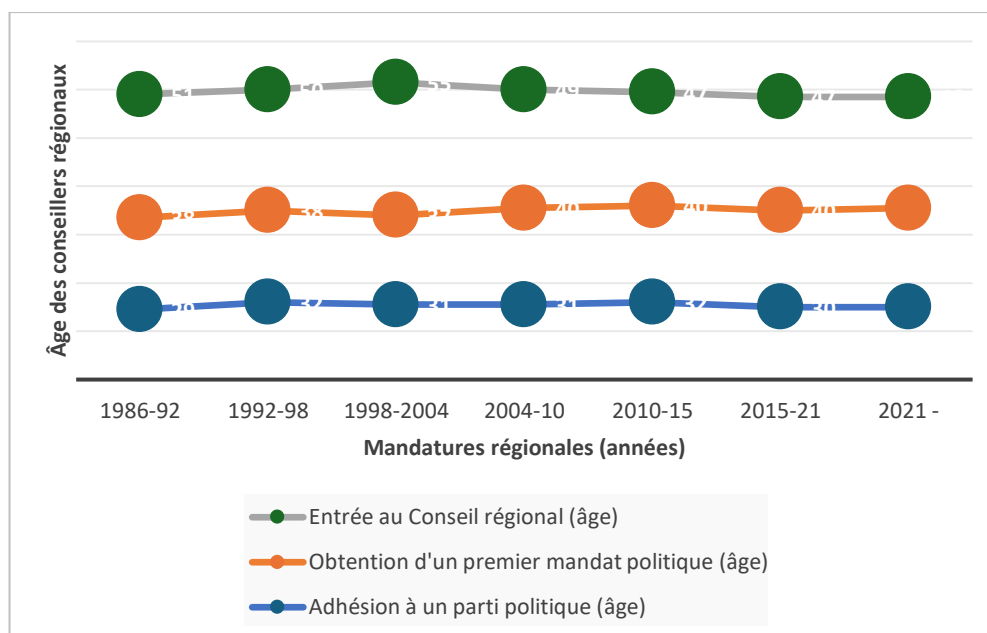


Figure 49 : Parcours politiques des conseillers régionaux issus du territoire de l'ex-Aquitaine⁸¹.

La linéarité de la progression politique des conseillers et conseillères est donc similaire, comme nous pouvons l'apercevoir en miroir de ces graphiques. Par contre, les évolutions bien que minimes des âges d'obtention d'une responsabilité électorale et d'entrée au sein du Conseil régional réduisent considérablement l'écart entre ces deux moments du parcours politique des conseillers régionaux. Passant de 13 ans à 5 ans entre 1986 et 2021, il dénote d'une accession à l'hémicycle régional intervenant beaucoup plus tôt au cours de la carrière politique des élus. S'il s'agit de dynamiques linéaires, et que nous voyons que la fusion n'est pas un point d'inflexion, elle les confirme et les ancre dans la durée. Une certaine tendance de rajeunissement et de précocité de candidature à la région s'installe ainsi. Charline Claveau, actuelle Vice-Présidente, le souligne dans son

⁷⁹ Annexe I. 3.3. Âge d'obtention d'un premier mandat par les conseillers régionaux.

⁸⁰ Annexe I. 3.2. Âge d'adhésion à un parti politique.

⁸¹ Annexe I. 3.1. Parcours politiques des conseillers régionaux issus du territoire de l'ex-Aquitaine

témoignage : « *Je vois un vrai changement d'une nouvelle génération dans la manière de faire de la politique. C'est assez clair, je pense. Les jeunes élus ont une pratique de la politique très différente* »⁸².

Qu'en est-il du parcours socio-professionnel ? Commençons par la formation. L'écrasante présence d'élus titulaires d'un diplôme équivalent à un Bac +5 se confirme⁸³. En revanche, la diminution du nombre de docteurs, constatée sur les mandatures du début de siècle, est enrayerée. Nous retrouvons effectivement 16 et 18% de titulaires de doctorat au sein des deux assemblées régionales successives, contre 15% au sein de la dernière mandature aquitaine. Dans les deux cas, environ trois quart des conseillers et conseillères pour lesquels nous disposons du niveau d'études détient au moins un Bac +4. Le caractère surdiplômé de l'élus régional est donc durable. À nouveau, c'est une tendance qui est validée mais dont le rythme ne subit pas de choc suite aux conséquences de l'entrée en vigueur de la réforme territoriale.

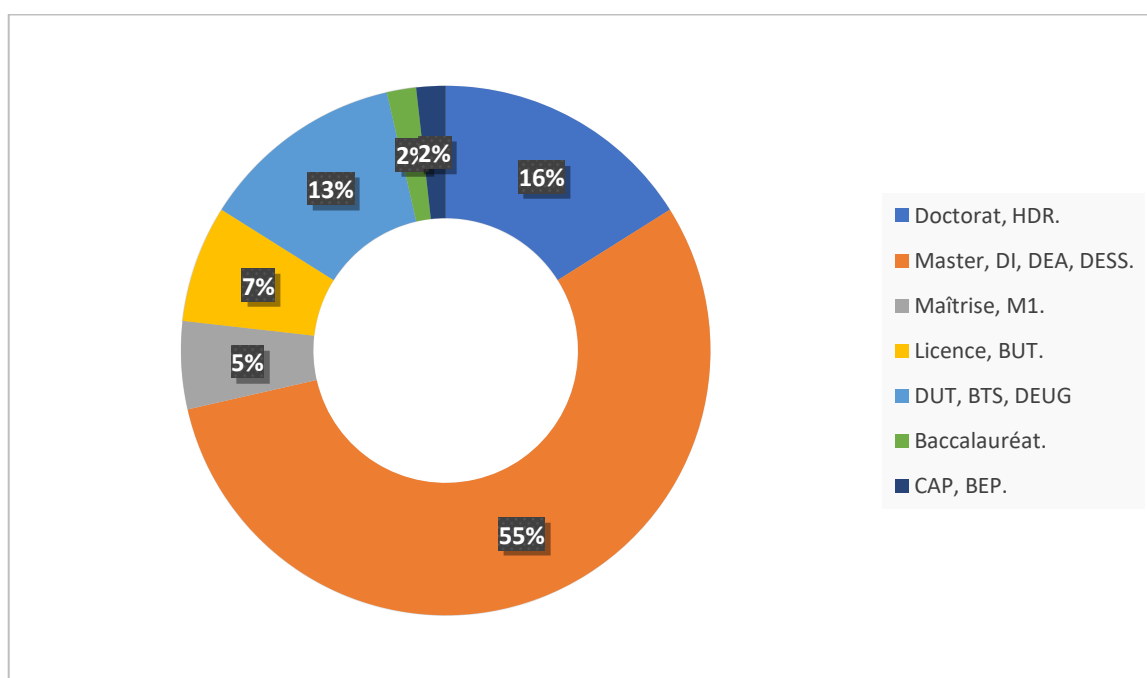


Figure 50 : Niveau d'étude des conseillers régionaux néo-aquitains, pour la sixième mandature⁸⁴.

⁸² Claveau Charline, entretien cité.

⁸³ Annexe I. 6.2. Niveau d'études des conseillers régionaux en Nouvelle-Aquitaine.

⁸⁴ Annexe I. 6.2. Niveau d'études des conseillers régionaux en Nouvelle-Aquitaine.

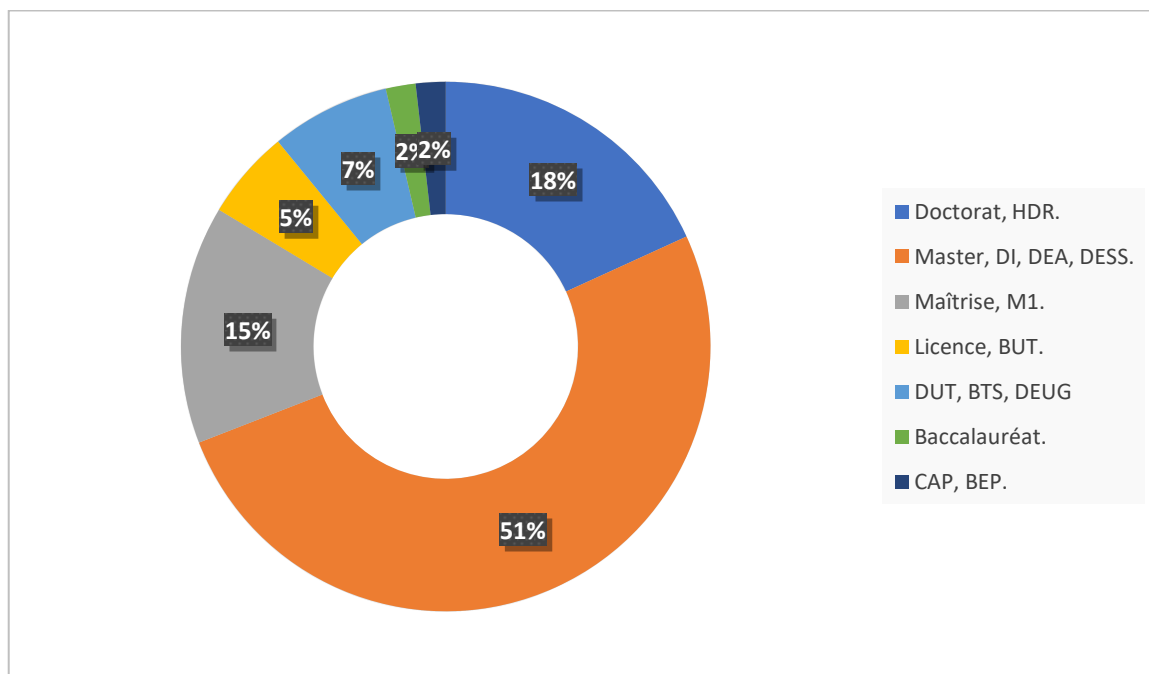


Figure 51 : Niveau d'étude des conseillers régionaux néo-aquitains, pour la mandature en cours⁸⁵.

En termes d'emploi exercé, à première vue, le constat semble similaire, avec une confirmation légère de tendances déjà observées. C'est ainsi que la catégorie des cadres et professions intellectuelles supérieures est toujours majoritaire et demeure au même niveau, à 54%, lors de la première élection dans le cadre néo-aquitain. Par contre, elle bondit à 63% lors du scrutin de 2021 pour atteindre les deux-tiers de l'assemblée. C'est donc une proportion considérable, notamment si nous la rapportons à la population dans son ensemble. En effet, celle-ci n'était que de 19%, en 2019, bien qu'elle ait doublé depuis 1982⁸⁶. Ce dernier point peut expliquer la hausse constatée au sein de l'hémicycle régional, mais ne saurait pour autant justifier cette surreprésentation toujours considérable et cette hausse notable pour le mandat en cours. Seule une étude des mandatures à venir peut ici apporter une réponse.

Il faut ensuite noter la présence d'un ouvrier en 2015, une catégorie qui n'était plus représentée, d'où l'intérêt de la souligner sans en tirer de conclusion. Seconde évolution à remarquer : la part des agriculteurs exploitants diminue continuellement. Ils étaient encore quatre lors du lancement de la Nouvelle-Aquitaine ; ils ne sont plus que deux depuis 2021. Si leur représentation de 2% équivaut désormais relativement à leur

⁸⁵ Annexe I. 6.2. Niveau d'études des conseillers régionaux en Nouvelle-Aquitaine.

⁸⁶ « Les cadres : de plus en plus de femmes », Insee (en ligne), 25/09/2020.

part réelle dans la société (1,5%), cette diminution traduit le délaissement de la collectivité régionale par une profession qui y était jusqu'alors légèrement surreprésentée, bien qu'historiquement peu associée à elle⁸⁷. Ici, il serait intéressant de savoir si la dynamique est spécifique à la région, ou si elle se traduit dans des proportions similaires au sein d'autres assemblées, dénotant alors d'un désintérêt plus global de la profession pour les mandats électifs.

De plus, la proportion d'employés atteint respectivement 11 et 10%, contre 2% lors de la seconde mandature, ou 6% entre 2010 et 2015. L'augmentation, toujours légère, se poursuit donc également.

Voici, pour illustration, la vision globale de la composition du Conseil Régional actuel :

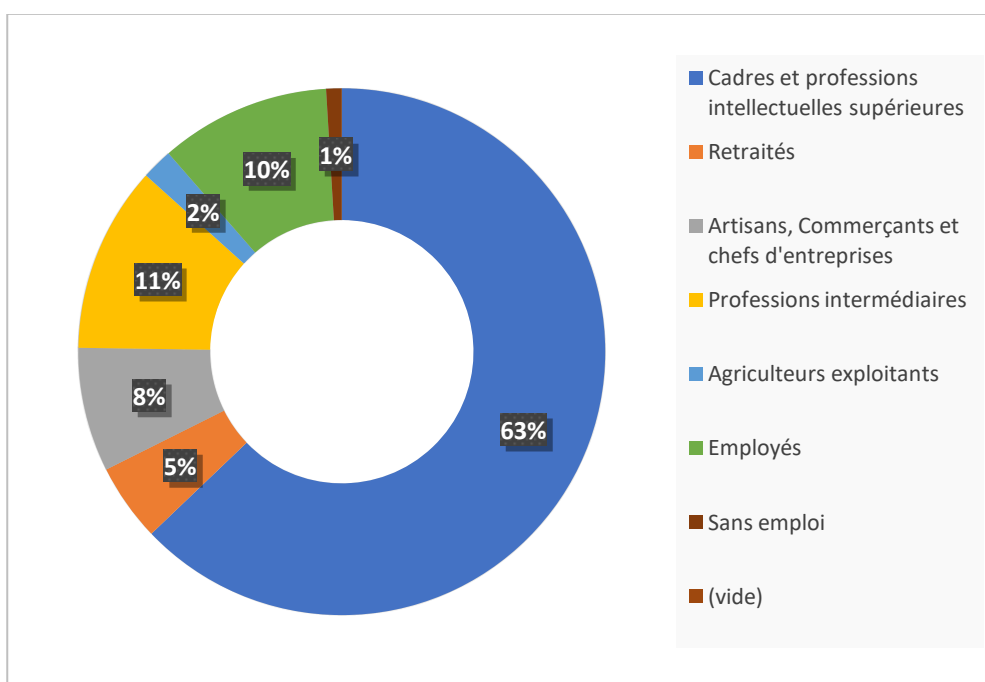


Figure 52 : Catégories socio-professionnelles des conseillers régionaux néo-aquitains élus depuis 2021⁸⁸.

Pour entrer davantage dans le détail, intéressons-nous à nouveau au corps enseignant, auquel nous avons en partie attribué jusqu'alors cette écrasante majorité de la catégorie des cadres et des professions intellectuelles supérieures. Nous pourrions croire, à la vue des graphiques, que la situation demeure inchangée voire accentuée. Pour

⁸⁷ Conseil Général d'Indre et Loire, *op. cit.*

⁸⁸ Annexe I. 5.7. Catégories socio-professionnelles des conseillers régionaux néo-aquitains élus depuis 2021.

autant, c'est l'inverse qui a lieu dans les faits. En effet, entre 2015 et 2021, nous comptabilisons 13 personnes dont le métier est en lien avec une activité enseignante, ainsi que 4 professeurs retraités. Pour la seconde mandature, débutée voici deux ans, le total des personnes en lien avec l'enseignement, retraitées ou pas, ne dépasse pas 13. Rappelons qu'au début du siècle, dans l'ancienne Aquitaine, leur proportion représentait plus du quart de l'assemblée.

Leur présence est donc toujours à relever, mais la diminution suppose un léger renouveau au sein de la diversité des professions exercées par les conseillers et conseillères composant les bancs de la Nouvelle-Aquitaine. Comme pour les agriculteurs, une approche comparée avec d'autres assemblées paraît ici pertinente.

Enfin, il est intéressant de noter que sur les deux mandatures, nous rencontrons chaque fois huit personnes élues après avoir exercé une profession en lien direct avec la politique, telle qu'une direction de cabinet ou une collaboration avec un groupe ou un parlementaire. Elles constituent un contingent d'élus rodés aux relations de pouvoir politique. Conjuguée au fait que le mandat régional intervienne de plus en plus tôt dans la carrière politique, nous pouvons ici souligner la place grandissante de personnes faisant leur preuve dans les partis ou aux côtés d'élus, avant de se voir offrir une chance d'exercer à la région. En voici une liste non exhaustive : Émilie Dutoya, élue après avoir été collaboratrice de groupe, Marc Oxibar et Nicolas Thierry, qui ont été directeurs de cabinet, ou Alain Baché, secrétaire départemental du Parti Communiste landais.

Globalement, les profils présents au sein du Conseil régional continuent donc d'évoluer. Ces mouvements prennent ici deux formes. Ils peuvent d'abord constituer des dynamiques très lentes débutées sous les anciens périmètres et doivent dans ce cas être nuancés et mis sous réserve de la poursuite de l'analyse dans les mandatures futures. Dans un second temps, elles peuvent être plus nettes, mais se situent alors souvent à la marge, ne touchant qu'une faible part de conseillers ou conseillères. La quasi-disparition des agriculteurs est par exemple un signe de professionnalisation de la vie politique, et d'un éloignement de la région d'une profession historiquement investie dans les responsabilités politiques locales. C'est donc tout à fait intéressant, mais nous parlons ici de quelques individus. Il en est de même pour les élus provenant d'un emploi politique.

Nos constatations suffisent-elles alors pour parler de classe politique régionale ? Il semble que non. En tout cas, pas en nous basant uniquement sur ces aspects socio-professionnels. Nous savons en effet que certaines des tendances ne lui sont pas spécifiques et concernent aussi les autres collectivités, voire la société dans son ensemble. Ainsi, en dépit du seuil parfaitement paritaire qu'elle atteint, la féminisation de la région n'est plus une de ses spécificités. Alors qu'elle remplissait le rôle d'élève modèle en la matière⁸⁹, l'ensemble des collectivités ou assemblées électives progresse en ce sens. La réforme territoriale a en outre largement modifié la pratique électorale départementale et en a fait une collectivité parfaitement paritaire⁹⁰. Elle a donc immédiatement rattrapé son retard, alors que ce dernier constituait un des éléments majeurs de différenciation entre le département et la région.

Par contre, les évolutions constatées, à l'image d'une féminisation qui se poursuit ou d'une proportion plus importante d'employés nous confortent dans le constat d'une forme de dénotabilisation du Conseil régional. La poursuite de l'analyse, à présent davantage centrée sur le parcours politique des conseillers et conseillères élues depuis 2015, confirme cette tendance.

2. Une nouvelle porte d'entrée en politique.

L'assemblée régionale est, depuis le départ, source d'un renouvellement permanent. La moyenne de mandats exercés, inférieure à deux, suppose effectivement un taux de réélection très bas. Par exemple, sur le dernier mandat dans le cadre des anciennes régions, il est de 35,1%.

Fait étonnant, il est exactement le même dans les années post-fusion, entre 2015 et 2021. Dès lors, la fusion n'entraîne pas une vague de départ d'élus potentiellement effrayés par la perspective qu'elle offre ou la contestant dans sa légitimité, ni un élan de démissions au fil des années.

Par contre, cette stagnation est également une illustration du maintien d'un renouvellement permanent dans l'hémicycle régional. La Nouvelle-Aquitaine n'influe donc en rien, dans un premier temps, sur le *turn-over* régional, et ne suscite pas d'entrain particulier de la part des élus déjà présents pour solliciter un nouveau mandat. Il faut le souligner car le caractère nouveau du mandat aurait justement pu influencer dans ce sens,

⁸⁹ Nous avons démontré que c'est dans cette collectivité que les lois sur la parité ont le plus d'impact.

⁹⁰ Thomas Frinault, Christian Le Bart, et Érik Neveu, *op. cit.*

attisant la curiosité ou aiguisant des appétits de pouvoir nouveau. Il n’effraie pas et n’attire pas plus que de coutume, ou alors les deux phénomènes se compensent et s’annulent donc dans les statistiques.

Ensuite, la proportion de conseillers et conseillères pour lesquels le gain d’un siège à la région est un premier mandat électif continue d’augmenter. Nous avons déjà constaté ce phénomène lors de la fin des anciennes régions ; il est conforté. En effet, 32 et 37 élus sortent pour la première fois vainqueurs d’un scrutin, respectivement lors de la mandature débutant en 2015 et de celle en cours actuellement.

Cela signifie que le Conseil Régional, avec la fusion, poursuit son affirmation en tant que nouvelle porte d’entrée dans le milieu électif. De plus en plus de personnes obtiennent une responsabilité de représentation politique élective par ce biais. Leur proportion atteint désormais quasiment le tiers de l’assemblée. Avec la fusion, cette augmentation latente franchit indéniablement un cap.

Le nombre est donc conséquent, mais il pourrait nous être rétorqué qu’un tiers de l’assemblée correspond encore à une minorité. Pour autant, sa portée est incontestable car cette dynamique n’est pas isolée et va de pair avec des mouvements concordants, illustrés ci-dessous.

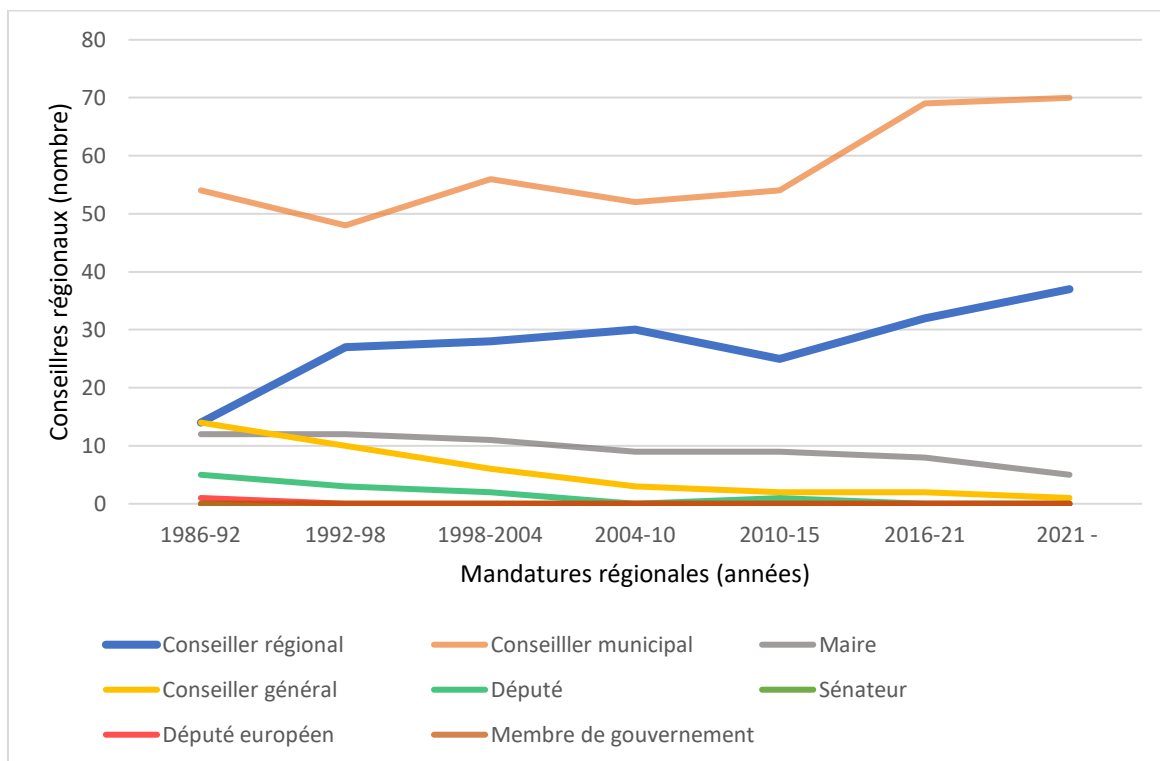


Figure 53 : Premier mandat exercé par les conseillers régionaux issus du territoire de l'ex-Aquitaine⁹¹.

En effet, le nombre de conseillers et conseillères débutant leur carrière politique par un mandat municipal poursuit également sa hausse, pour atteindre 69 et 70 lors des deux mandats néo-aquitains⁹². Avec celui de conseiller régional, il est le seul dont la valeur augmente.

Pour le reste, celui des élus commençant par un poste de maire passe à huit en 2015, puis à cinq en 2021⁹³, et trace donc une courbe inverse. Les conseillers ayant débuté au département ne sont plus que deux lors de la sixième mandature, et il n'en reste plus qu'un dans celle en cours.

Toujours parmi les élus provenant de l'ex-Aquitaine⁹⁴, nous ne trouvons plus trace de personnes ayant été élues pour la première fois en tant que parlementaires, ou entrant en politique par une nomination à un poste gouvernemental.

Le profil politique des conseillers régionaux a donc considérablement évolué. La quasi-totalité du Conseil régional correspond désormais à des personnalités découvrant l'exercice de la représentation politique à la région directement ou y entrant après avoir

⁹¹ Annexe I. 6.3. Premier mandat exercé par les conseillers régionaux issus du territoire de l'ex-Aquitaine.

⁹² *Idem.*

⁹³ *Idem.*

⁹⁴ Il s'agit des personnes pour lesquelles nous disposons de cette information.

débuté une carrière politique à l'échelon municipal. Lorsqu'elle n'est pas une porte d'entrée pour les élus, elle accueille donc des personnes exerçant un cumul ascendant depuis l'échelon municipal, mais excluant progressivement les maires et les conseillers départementaux, et de moins en moins de profils descendants. Elle est à la fois un moyen de découvrir le pouvoir politique et de s'y affirmer à la suite d'un mandat de moindre envergure.

Pour la poursuite de carrière et le cumul ultérieur avec des fonctions nationales, rappelons d'abord l'évolution de ces données depuis le lancement de la région en 1986. La dynamique est ainsi illustrée :

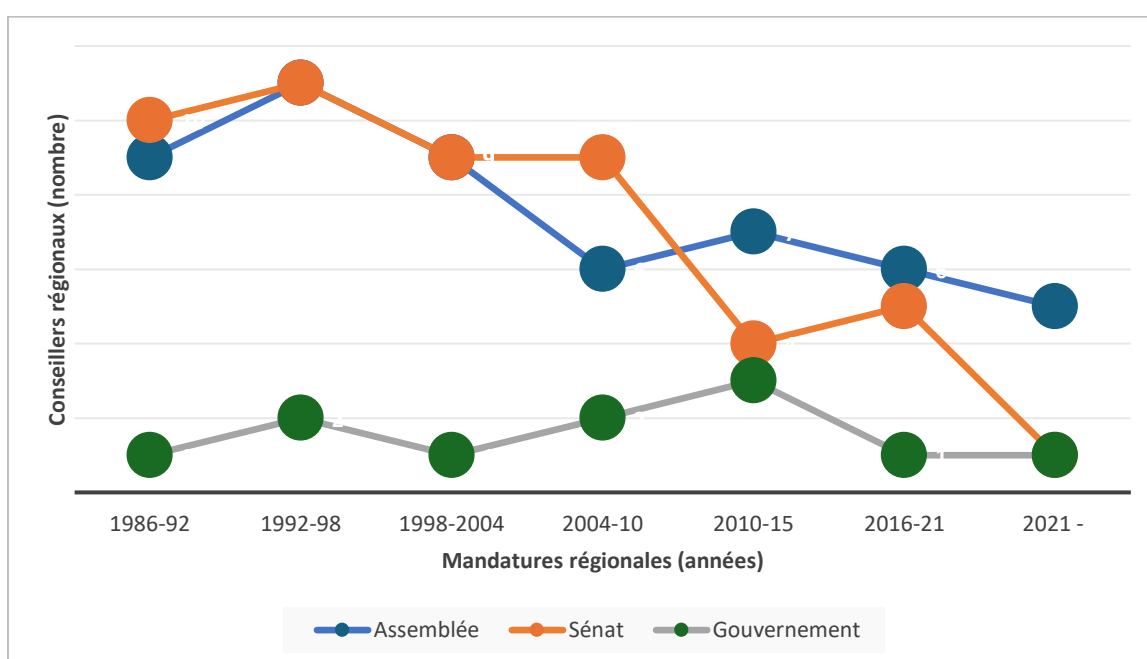


Figure 54 : Exercice de fonctions ou mandats nationaux par les conseillers régionaux après leur élection à la région⁹⁵.

Lors de la première mandature néo-aquitaine, les diminutions se poursuivent, à l'exception du Sénat. Six conseillers deviennent députés, et cinq autres sénateurs. Un seul est nommé au sein d'un gouvernement. Les chiffres de l'actuel mandature ne sont pas présents du fait du peu de recul temporel dont nous disposons, les résultats des dernières sénatoriales n'ayant par exemple pas pu être comptabilisés.

⁹⁵ Annexe I. 8.2. Mandats nationaux exercés après l'entrée au Conseil régional.

D'une façon plus générale, la pratique du cumul des mandats est en baisse. Sur les deux mandatures nous intéressant ici, nous dénombrons respectivement 19 élus sur 111, puis 24 sur 113, qui n'exercent qu'en tant que conseiller régional⁹⁶, pour une proportion de 21%. Évidemment, le fait que la seconde série de chiffres concerne des personnes actuellement élues limite la portée réelle de ces données, ces personnes pouvant tout à fait candidater à d'autres élections dans les années futures, faisant par là même diminuer le total.

Cependant, en dépit de cette nuance, l'ensemble des chiffres ici apportés est l'illustration d'une dynamique bien réelle. Devenant à la fois un marchepied politique et un lieu de confirmation d'une carrière locale, la collectivité évolue bien dans le sens de l'affirmation d'une classe politique régionale.

Dans la continuité, une dernière conclusion est particulièrement révélatrice, et le caractère conséquent de l'évolution qu'elle sous-tend est nettement visible ci-dessous :

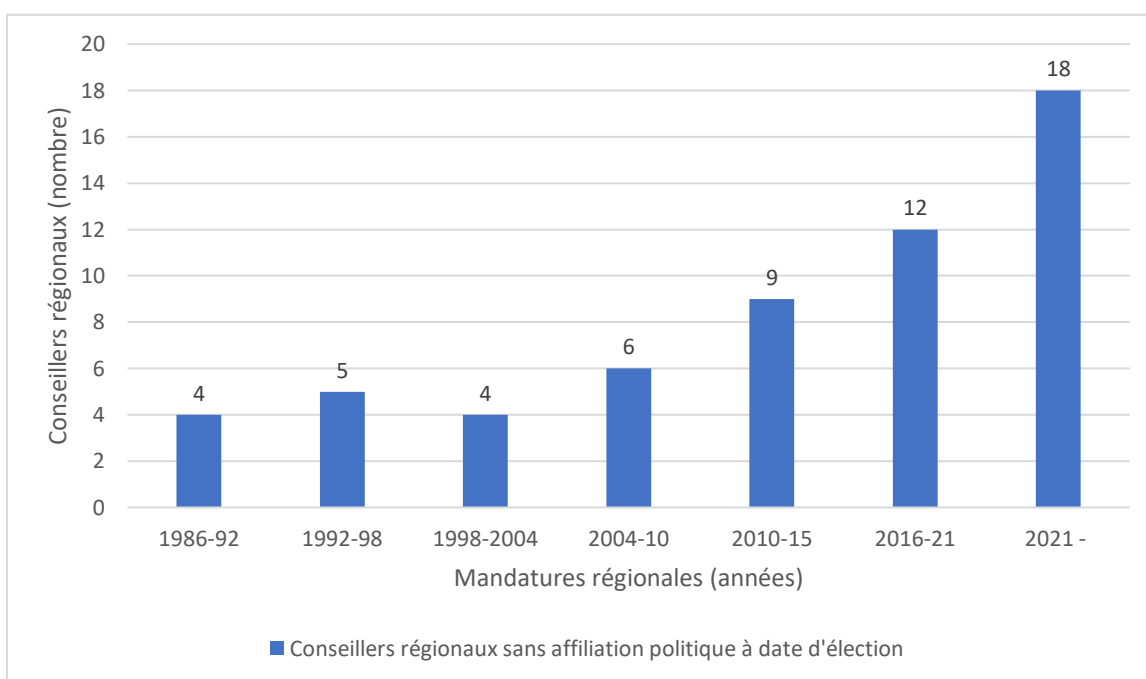


Figure 55 : Nombre de conseillers régionaux sans affiliation à un parti à date d'élection⁹⁷.

⁹⁶ Annexe I. 8.2. Mandats nationaux exercés après l'entrée au Conseil régional.

⁹⁷ Annexe I. 10.1. Nombre de conseillers régionaux sans affiliation à un parti à date d'élection.

Là encore, la Nouvelle-Aquitaine confirme une dynamique légèrement enclenchée et provoque une accélération conséquente. Effectivement, le nombre de conseillers n'étant pas membres de partis politiques a presque doublé en deux mandatures, et atteint un niveau près de cinq fois supérieur à celui observé lors de la naissance de la collectivité régionale. Comme tout à l'heure, il est peu signifiant à l'échelle globale de l'assemblée, mais le devient au regard de son évolution. Combiné à l'ensemble des résultats, il dénote en effet d'une autonomisation relative de la région vis-à-vis de la classe politique traditionnellement ancrée aux niveaux locaux et nationaux⁹⁸. Les mouvements politiques font appel de façon plus régulière à des personnes qui ne proviennent pas de leur rang, et qui dérogent alors au processus de candidature encouragé par le mode de scrutin et la place des partis⁹⁹. Lors de l'élection de 2021, rares sont les articles de présentation des listes ne faisant pas mention de l'expression « *société civile* », comme sur France Bleu par exemple¹⁰⁰.

La classe politique régionale devient progressivement une réalité car elle intègre une part croissante d'élus pour lesquels le mandat régional prend le sens d'un aboutissement, et ce peu importe qu'il soit constitutif du point de départ d'une carrière politique ou d'une étape supplémentaire de cette dernière, très majoritairement entamée à l'échelon municipal. La région évolue de plus en plus en marge des mécanismes politiques qui lient les mandats locaux entre eux, et de ceux liant les fonctions nationales aux collectivités territoriales.

Cela dénote d'une spécification du mandat, qui se traduit également dans la pratique qui en est faite par les élus, comme nous nous attacherons à le montrer à présent.

B. Le renforcement de la spécificité de l'exercice du mandat régional.

Avec le délaissement notoire du mandat régional par des élus qualifiés de personnalités politiques « de premier plan » du fait du caractère national des fonctions ou mandats qu'ils exercent, un renouveau de l'attrait régional s'opère. En effet, si cela signifie indéniablement une perte de l'attraction générée par la collectivité, il attire toutefois de nouvelles personnes que nous tâcherons ici de présenter.

⁹⁸ René Dosière, *op. cit.*

⁹⁹ Nous nous référons ici à notre démonstration de la Partie 1, avec deux étapes de compétition : d'abord au sein des partis puis pendant la campagne en elle-même.

¹⁰⁰ « Régionales : Alain Rousset dévoile ses listes dans le Poitou », France Bleu et France 3 (en ligne), 21/05/2021.

Finalement, la conjugaison de ce phénomène aux évolutions présentées ci-avant constitue la consécration d'un exercice du mandat spécifique à la région. Cette collectivité, dont nous avons montré le renforcement du statut intermédiaire par la fusion, transmet cette caractéristique à son élu, qui se distingue alors du sens traditionnel que l'on accorde à la fonction d'élu local, dont nous avons commencé à questionner la pertinence dans notre objet d'étude.

1. Un renouveau de l'attrait régional.

La Nouvelle-Aquitaine suscite des réserves. C'est indéniable au égard des témoignages cités au fil de cette dernière partie, et en dépit de l'enthousiasme qu'elle a également pu générer¹⁰¹. Pour autant, peut-on lui attribuer la diminution de l'intérêt d'élus d'envergure pour le mandat régional ? Il semble plutôt qu'elle ne fasse que confirmer un phénomène déjà soulevé sur les deux mandats précédents, au sein des anciennes régions. Aussi, en dépit des changements plus ou moins significatifs des profils socio-professionnels et politiques qu'elle favorise au sein de son assemblée, le taux de renouvellement est stable.

Dès le départ, la Nouvelle-Aquitaine ne constitue pas, dans les faits, un repoussoir particulier, contrairement à ce que certains discours à la critique particulièrement acerbe auraient pu laisser penser. En plus de cela, nous observons un mouvement de renouveau de l'attrait pour le mandat, qui se traduit par plusieurs constatations.

D'abord, la place laissée vacante par ces grands élus est synonyme de nouvelles positions à occuper. La hausse du taux de personnes non affiliées à une formation politique en est une conséquence directe, conduisant à la région des personnes comme Jean-François Blanco, écologiste et avocat en Béarn, ou Jean-Louis Nembrini, actuel Vice-Président élu depuis la Gironde.

Bien sûr, dans le fonctionnement des partis et la constitution des listes, une non-candidature n'est pas forcément synonyme d'absence de rôle dans la désignation des candidats. Il est courant, avec le système des mentors ou parrains politiques, que ces anciens conseillers régionaux qui ont abandonné le mandat au profit d'un ou plusieurs

¹⁰¹ C'est toute l'ambivalence des conséquences de cette collectivité que les élus ont globalement mis en avant, et dont nous avons retranscrit le ressenti au cours de ce travail.

autres placent dans les diverses listes des personnes qu'ils ont participé à propulser sur le devant de la scène politique et dans les instances internes des formations politiques¹⁰².

Tout cela participe, peu importe la place qui est la leur, à un renouveau de l'attraction suscitée par le mandat régional. Il est effectivement un moyen efficace pour des militants ou militantes souhaitant franchir le pas de la candidature électorale de tenter leur chance. L'expérience de ce type peut avoir un poids considérable dans une décision qui appartient pour grande partie aux instances partisans. Michel Minvielle ou Isabelle Larrouy sont par exemple des élus ayant débuté par du militantisme de terrain, syndical en l'occurrence.

Un second phénomène s'opère en dehors des partis politiques. En effet, la collectivité attire un nombre toujours plus conséquent de personnes issues de la société civile¹⁰³. En liant l'information avec le caractère surdiplômé des élus régionaux, nous pouvons en déduire qu'elle héberge des personnes globalement très qualifiées dans leur domaine. Or, cela va également de pair avec l'élargissement des compétences régionales et, surtout, sa prise de pouvoir constatée plus haut avec la réforme territoriale. Dans sa profession de foi de 2021, le slogan utilisé par le Président sortant est le suivant : « *Les talents de nos territoires, l'union de nos énergies* »¹⁰⁴. Dans une optique similaire, la tête de liste Geneviève Darrieussecq¹⁰⁵ met en avant « *une équipe de femmes et d'hommes compétents et passionnés* »¹⁰⁶. Dans les deux cas, la compétence et l'intérêt pour les domaines d'actions sont portés avec vigueur.

D'ailleurs, au lendemain de la victoire d'Alain Rousset en 2015, La République des Pyrénées écrit un article titré ainsi : « *Rousset : socialiste et respecté des patrons* », dans lequel nous pouvons lire : « *Quand sa rivale préférait les plateaux des télé nationales, lui faisait le tour des comices agricoles, des patrons de PME* »¹⁰⁷. En lien avec la compétence économique, cette proximité avec le monde de l'entreprise favorise une certaine présence dans les listes électorales.

¹⁰² Thomas Frinault, Christian Le Bart et Érik Neveu, *op. cit.*

¹⁰³ Annexe I. 10. Évolution du taux de conseillers régionaux non affiliés à une formation politique.

¹⁰⁴ Archives de l'auteur, non classées. Profession de foi d'Alain Rousset, élections régionales de 2021.

¹⁰⁵ Elle conduit la liste « L'Union fait la région » (centre-droit).

¹⁰⁶ Archives de l'auteur, non classées. Profession de foi de Geneviève Darrieussecq, élections régionales de 2021.

¹⁰⁷ PS64, non classée. « Alain Rousset, socialiste et respecté des patrons », La République des Pyrénées, 14/12/2015.

Dans la même optique, le rôle plus poussé en matière d'aménagement du territoire nécessite toutes sortes d'experts prêts à apporter leur savoir-faire. Cette évolution, constatée par plusieurs travaux, est régulièrement mise en avant dans les services politiques des collectivités ou des assemblées. Les « experts » sont alors souvent associés à la place grandissante des cabinets, au côté des élus, donc. À l'inverse, la professionnalisation de la politique est, en théorie, à l'origine d'une classe politique experte en tout domaine¹⁰⁸.

Ici, l'originalité régionale réside dans le fait qu'ils prennent directement place dans l'assemblée régionale, et pour s'y concentrer sur leur sujet. Ils atteignent d'ailleurs facilement les postes à responsabilité. En Nouvelle-Aquitaine, Alain Rousset s'attache ainsi depuis plusieurs années à intégrer des personnes dites « de la société civile » dans ses équipes et dans ses listes. Avec l'accélération du phénomène depuis la fusion, nous dénombrons de plus en plus de postes de Vice-Présidents ou Vice-Présidentes occupés par ce type de profil.

Prenons l'exemple de la compétence de l'enseignement supérieur, dont Anne-Marie Cocula et Jean-Louis Nembrini ont successivement eu la charge sans n'avoir jamais été membre d'un parti politique.

Agrégée d'histoire et docteure en lettres, Madame Cocula est Présidente de l'Université Bordeaux Montaigne entre 1994 et 1995. À ce titre, elle prend la tête de la conférence des Présidents d'université d'Aquitaine. Alain Rousset fait alors appel à son expertise. Vice-Présidente de 2004 à 2015, elle est logiquement en charge de l'enseignement supérieur, et plus généralement de l'éducation.

Jean-Louis Nembrini, diplômé de l'école normale, choisit de poursuivre ses études dans les domaines de l'histoire et de la géographie. Titulaire d'un doctorat sur l'industrie en milieu rural, il exerce notamment en tant que recteur d'académie. Il est aujourd'hui Vice-Président en charge de l'éducation, de la jeunesse et de l'orientation.

Ces deux exemples démontrent comment la dimension politique de la région, qui s'affirme par l'élargissement de son action dans un domaine précis, peut constituer un attrait pour des spécialistes, sans que ceux-ci n'aient forcément de liens initiaux avec le milieu politique. Ici, il a indéniablement été fait appel à ces deux personnes pour leur expérience dans un domaine très précis, et aucunement pour des mérites politiques partisans.

¹⁰⁸ Thomas Frinault, Christian Le Bart et Érik Neveu, *op. cit.*

Deux autres parcours nous semblent dignes d'intérêt, bien qu'ils concernent cette fois des personnalités déjà liées au monde politique.

Andde Sainte-Marie, d'abord, est un militant *abertzale*¹⁰⁹ ayant appartenu à diverses formations de ce courant politique. Jamais élu, il n'appartient plus à aucun parti au moment de la fusion. À ce moment-là, Alain Rousset et Bernard Uthurry, tête de liste départementale dans les Pyrénées-Atlantiques, lui proposent d'intégrer leur campagne dans une position éligible. Sans n'adhérer ni au Parti Socialiste ni à une formation associée à ce dernier, il devient conseiller régional en 2015, au lancement de la Nouvelle-Aquitaine. Paysan de métier dans l'intérieur du Pays basque, il se voit proposé par le Président une délégation en politique de montagne et pastoralisme, responsabilité qu'il exerce toujours, en double-délégation depuis la dernière élection de 2021 qui l'a reconduit au sein de l'assemblée régionale¹¹⁰.

Charline Claveau, d'origine béarnaise, poursuit des études supérieures à Science Po Bordeaux puis en double-cursus avec l'Université de Laval, dans les domaines de politique publique et de gestion des organisations. Après avoir été cheffe de projet dans un bureau d'ingénierie, elle monte une auto-entreprise et développe notamment une activité à Hélioparc, à Pau. C'est là qu'elle rencontre, lors d'une visite, des personnalités politiques de premier plan. On lui propose alors d'intégrer la liste socialiste aux élections municipales de la ville. Nous sommes en 2014. Obtenant de la sorte un premier mandat électif, elle devient rapidement conseillère régionale au lancement de la Nouvelle-Aquitaine, un an et demi plus tard. Madame Claveau est alors nommée déléguée aux langues et cultures régionales, avant d'accéder à la Vice-Présidence Culture pour le mandat en cours. Bien que son domaine de responsabilité ne corresponde en rien avec sa formation et son activité professionnelle, comme elle le souligne elle-même¹¹¹, son parcours est intéressant car c'est bien pour son profil novateur et ses compétences dans le domaine de la gestion des projets qu'elle est devenue conseillère régionale. « *Les compétences que j'ai acquises en lien avec les questions européennes et l'innovation sont celles qui m'ont le plus aidée dans la vie politique* »¹¹².

¹⁰⁹ *Abertzale* = patriote. Le mot désigne les mouvements politiques en lien avec les revendications identitaires basques.

¹¹⁰ Sainte-Marie Andde, entretien cité.

¹¹¹ Claveau Charline, entretien cité.

¹¹² *Idem*.

Le parcours de M. Sainte-Marie comme celui de Mme Claveau nous démontrent que, en dépit d'un lien préexistant avec le monde politique, des personnalités peu intégrées dans le jeu des mandats électifs locaux ou nationaux peuvent être rapidement promues à des postes de responsabilité à la région, de par la relation entre leurs compétences précises avec les domaines d'action publique qui participent à la consécration du pouvoir régional.

Le renouveau réel de l'attrait pour le mandat régional est finalement confirmé par le taux de renouvellement observé en 2021. Celui-ci baisse de dix points pour atteindre 54%. Si la majorité de l'assemblée est encore renouvelée, la constatation d'une telle évolution dans la durée pourrait signifier de façon puissante ce renouveau, avec des personnes s'installant au sein de la collectivité.

Finalement, la diversification des profils accédant à la région et à ses postes de pouvoir est une source de spécification de la collectivité ; un phénomène qui s'accroît et dénote d'une consécration de l'exercice particulier d'un mandat politique qui s'autonomise vis-à-vis du reste du champ politique.

2. Un élu intermédiaire : l'avènement de pratiques politiques propres à la région.

L'attrance pour la collectivité régionale se renouvelle et atteint, à une fréquence qui s'accélère avec la Nouvelle-Aquitaine, des personnalités moins ancrées dans le milieu politique, dans le sens où elle ne sont pas membres d'un parti, ou tout du moins élues depuis peu de temps. Ce n'est pas sans lien avec la dimension qu'acquiert la région, notamment depuis la dernière réforme territoriale.

Or, son envergure inédite est également synonyme d'une consécration de l'éloignement de celle-ci avec l'échelon local, et de son maintien en dehors de l'intérêt majeur des médias et du grand public, ce qui impacte nécessairement la pratique du mandat, et donc ces nouveaux profils régionaux.

Si la collectivité est à un échelon intermédiaire, alors l'élu est également doté de la même caractéristique, puisque l'exercice de son mandat est conditionné par la collectivité qu'il représente. L'élu régional, que l'on pourrait qualifier de moderne et donc issu de l'ensemble des constructions à l'œuvre depuis 1986 et détaillées dans ces travaux, a considérablement évolué en l'espace de 37 ans.

D'abord, c'est la place laissée vacante par nombre d'élus de premier plan qui permet de libérer des sièges. Alors que chaque département disposait à la fin du siècle dernier de sa figure politique ancrée localement et nationalement, ce n'est plus le cas aujourd'hui. Des profils comme ceux d'André Labarrère, des frères Madrelle, d'Henri Emmanuelli et de Jean-François Poncet ont disparu des bancs de la région et du combat électoral pour y accéder.

Ensuite, l'évolution de l'action régionale et son recentrage sur les compétences économiques et l'aménagement du territoire, notamment suite à la proclamation de la loi NOTRe, nécessitent une expertise précise. Alors qu'un mandat parlementaire semble plus propice à une vision politique globale, ou à la défense d'une orientation idéologique globale s'appliquant à tous les pans de la société, le mandat régional se détache de cette logique pour favoriser l'intervention et l'analyse sur des sujets plus spécifiques. À l'inverse, la perte d'autonomie de la collectivité municipale et la suppression de la compétence économique du département favorisent encore davantage l'inscription de l'exercice de ces mandats dans des problématiques très quotidiennes. Le conseiller régional, dans la pratique, s'éloigne donc de fait de ces deux types de mandats.

De plus, l'agrandissement du périmètre éloigne de fait l'élu de son terrain d'origine ou d'élection. « *La fusion a éloigné les citoyens de la région, alors que l'idée de région puissante est intéressante* »¹¹³. Par ce biais, il est, a priori, moins soumis au jeu politique traditionnel local, dont nous savons qu'en dépit de la professionnalisation de la politique, il demeure soumis à l'influence de personnalités politiques.

Évidemment, cet éloignement de l'aspect local n'est pas revendiqué par les élus. Ils le constatent cependant, sans le juger comme une fatalité. Ne dénigrant pas la prise de hauteur régionale, la plupart pense tout de même qu'elle doit conserver un lien de proximité. Marie-Pierre Cabanne répond à la question sur le caractère local de la collectivité en soulignant : « *Elle doit être locale, mais aussi alimenter en prospective, en expérimentation, en recherche sur des aspects de développement économique, de mobilité, etc.* »¹¹⁴. Dans le même sens, Sandrine Derville estime que le mandat est toujours local, mais le différencie de celui de maire, par exemple. « *Traiter les problèmes du quotidien, c'est le rôle du maire* »¹¹⁵. Toute la difficulté réside donc dans la résolution de cette équation. Concilier prospection et prise de hauteur avec ancrage local. Pour l'instant, les conseillers ne semblent pas y parvenir.

¹¹³ Ngombet Madeleine, 16/11/2022 (entretien ELURENAQ).

¹¹⁴ Cabanne Marie-Pierre, entretien cité.

¹¹⁵ Derville Sandrine, entretien cité.

Alors, la fusion des régions et la place de cheffe de file attribuée dans des domaines précis favorise l'émergence d'un mandat d'un nouveau genre. Éloigné par la géographie de la politique locale, et donc poussé en dehors des traditionnels fiefs électoraux, mais également de la frénésie nationale – lorsqu'un événement politique majeur a lieu, ce n'est pas aux conseillers régionaux que l'on va tendre le micro –, l' élu régional est plus que jamais un élu intermédiaire. Accueillant de plus en plus de personnes novices politiques, le Conseil régional favorise alors l'émergence d'élus centrés sur leur domaine de compétence, en tout cas à leur arrivée.

Il s'agit finalement d'une prise de hauteur, peut-être définitive, de l' élu régional, déjà amorcée dans les anciennes régions. Elle est largement illustrée par la fameuse citation d'Alain Rousset : « *On peut couper le ruban d'une salle polyvalente, mais pas d'une politique d'innovation* »¹¹⁶.

Si cette dernière phrase peut être assimilée à une forme de condescendance, elle est une illustration parfaite de ce qui a été mis en lumière ici, à savoir une distanciation politique à l'œuvre avec l'affirmation régionale.

C'est également le sens de propos tenus dans sa profession de foi, en 2021 : « *Cette passion du changement, ces transformations qui portent du sens, notre société les demande et les attend. La région sera au rendez-vous* »¹¹⁷. Ces paroles, faisant suite à l'évocation du programme en matière de transition écologique, tendent à démontrer la place nouvelle prise par une collectivité prête à répondre aux attentes contemporaines.

* * *

La Nouvelle-Aquitaine a sans nul doute bouleversé l'exercice du mandat régional. L'adaptation n'a pas été évidente, et tous les élus l'ayant vécu sont d'accord pour lui attribuer une durée, plus ou moins longue, de plusieurs années. Au-delà de la difficulté que la région naissante représente matériellement pour les élus, se dégage aussi de sa mise œuvre une critique transpartisane de sa dimension. L' élu régional refuse donc, dans sa grande majorité, de se voir éloigner de l'échelon local et de perdre une proximité qu'il a du mal à établir ou à maintenir.

Cependant, nos résultats nous amènent bien à une évidente évolution de la classe politique régionale. Avec la fusion, les dynamiques présentées en deuxième partie sont *a*

¹¹⁶ Jean Viard et Alain Rousset, *op. cit.*

¹¹⁷ Archives de l'auteur, non classées. Profession de foi d'Alain Rousset, élections régionales de 2021.

minima confirmées, et parfois accentuées. Bien qu'ils soient moins impactés, les profils socio-professionnels confirment la tendance d'un élu régional légèrement plus jeune. Avec moins d'agriculteurs, moins d'enseignants et plus d'employés, il fait la part belle à toutes sortes de métiers pouvant être compatibles avec l'exercice de compétences devenues phares, que ce soit dans l'économie, l'aménagement ou l'environnement. Politiquement, l'analyse est encore plus parlante et met en exergue le changement de dimension conféré à la collectivité avec la fusion. En y intégrant une part croissante d'élus éloignés de schémas politiques assez traditionnels, elle consolide la vision d'une région en pleine affirmation. Cette dernière prend ici la tournure d'une relative autonomisation vis-à-vis du reste du champ politique.

Délaissée par les grands élus, offrant une place plus importante aux membres de la société civile et aux non-cumulards, elle attire un profil d'élu qui varie et participe à l'émergence d'une classe politique régionale spécifique.

Chapitre 3 : La consécration du paradoxe régional comme premier bilan de la Nouvelle-Aquitaine.

Dans les deux chapitres précédents, nous nous sommes successivement placés du point de vue de la collectivité dans sa globalité, puis plus spécifiquement de l'élus qui la représente. Pour l'un comme pour l'autre, c'est un bilan en demi-teinte qui se dessine.

Comme la quasi-totalité de nos résultats, les conséquences de la fusion néo-aquitaine sont nuancées et soulèvent des interrogations. Alors que les témoignages mettent en exergue une capacité d'action ne se voyant pas révolutionnée par la réforme, nous remarquons une certaine évolution de la classe politique régionale. Alors, cette dernière parvient-elle alors à renouveler la pratique du mandat régional ? De même, les contextes économiques, sanitaires et environnementaux appellent-ils des changements sur ce point ? Ont-ils, au contraire, freiné les dynamiques ?

Nous pouvons également questionner le rapport des élus à la proximité. Si la notion est extrêmement répandue dans le vocabulaire des élus, ces derniers soulignent régulièrement la difficulté de la mettre en œuvre en tant que conseiller régional. Nous avons déjà constaté que la Nouvelle-Aquitaine aggrave cet état de fait. Ainsi, pour pallier le déficit d'identification creusé par la réforme, cette fusion ne pousse-t-elle pas ces conseillers à une localisation de leur action politique, au détriment d'une vision régionale d'ensemble ?

Nous savons également que l'élus régional se situe régulièrement dans une situation d'ambivalence, comme un intermédiaire entre deux niveaux politiques distincts. Ici, la fusion ne vient-elle pas entériner cette fracture ? Si oui, comment cela est-il perçu par les élus ?

Finalement, la création de la Nouvelle-Aquitaine n'entérine-t-elle pas l'existence d'un paradoxe régional ?

I. L'impossible analyse linéaire de la construction régionale.

La Nouvelle-Aquitaine, par la rupture qu'elle marque avec les anciennes régions, aurait pu constituer un point d'inflexion avouant ou désavouant une construction régionale entamée trente ans auparavant. Or, elle semble accentuer davantage les contradictions ou paradoxes associés à l'exercice du mandat régional par les élus. Ses sept premières années d'existence se caractérisent par des pratiques politiques quotidiennes qui limitent l'ampleur de la réforme, voire produisent des effets inverses de ceux attendus.

La collectivité régionale, dans son nouvel aspect, paraît plus moderne, notamment en comparaison d'un département tronqué d'une partie de ses compétences et qui, de ce fait, peut davantage paraître dépassé. Aussi, les atouts d'une région dont on vante une puissance et une force de frappe décuplées ont des effets sur la gouvernance. En effet, la construction néo-aquitaine ne vient-elle pas renforcer, par son échelle élargie, une centralisation régionale déjà pointée du doigt dans le cadre des anciennes régions ? Alain Rousset, principal défenseur de la cause régionale depuis une vingtaine d'années, n'est-il pas encore davantage confronté à ce paradoxe ?

En parallèle, dans une même logique, n'observe-t-on pas une relocalisation de la politique régionale qui s'applique essentiellement à l'ensemble des élus n'ayant pas de responsabilité et qui, face à l'immensité territoriale néo-aquitaine, optent pour une action localisée afin d'obtenir une identification satisfaisante de leur action auprès de l'opinion ?

Enfin, la loi a-t-elle véritablement conduit à déplacer les débats politiques vers de réelles problématiques publiques régionales, ou n'a-t-elle pas renforcé les clivages politiques nationaux de longue date ?

Une réalité qui interroge, donc, au regard par exemple de certains conflits comme celui qui oppose les écologistes à la majorité et dont le sujet de l'extension de la LGV est un marqueur emblématique.

A. Entre modernité et ancrage dans une tradition politique.

Le conseiller régional néo-aquitain est à la fois moderne dans la façon qu'il a d'exercer son mandat, en lien avec les profils entrants déjà présentés, mais demeure majoritairement dans le cadre d'une politique locale solidement établie et dont les bases ne semblent pas affectées par le nombre d'éléments qui pourraient la remettre en cause.

1. Un contexte favorable à une pratique politique moderne.

Le chapitre précédent a été conclu par le constat du renforcement d'un statut intermédiaire de l' élu régional. Il s'agit donc déjà, en soi, d'une forme de modernité.

Cette dernière est d'abord vantée par certains conseillers régionaux en opposition à un département qui serait dépassé, au premier plan desquels nous trouvons les élus écologistes, historiquement tournés vers l'échelon régional. Jean Lissar, ancien conseiller régional, précise : « *Le vrai pouvoir politique chez Europe Écologie Les Verts, c'est la région et pas le département* »¹. Les Verts, devenus EELV, ont effectivement toujours porté une décentralisation poussée et articulée autour de la commune et de la région. Rappelons également les propos d'un autre élu : « *la préfecture moderne pourrait être à Bordeaux* »². Aussi, une conseillère confie que leur « *modèle* »³ est plutôt celui de la Métropole du Grand Lyon. Évoquant le cas du département des Pyrénées-Atlantiques, « *bicéphale* »⁴, elle s'interroge sur l'utilité de le conserver, et souligne pour le Pays basque la pertinence d'une intercommunalité forte en lien avec la région⁵.

Cela rejoint un second élément : la Nouvelle-Aquitaine abrite désormais la Communauté d'Agglomération du Pays basque et la métropole de Bordeaux, deux collectivités récentes d'envergure qui entrent également en concurrence avec le département et nuisent à son rapport de force dans le débat dont il est ici question. Cela participe également à sa remise en cause et donc, en opposition, à fortifier la place de la région. Pour l'illustrer, Andde Sainte-Marie prend l'exemple de la compétence sociale : « *Il se trouve que sur le social, le département est encore là, ce qui crée parfois des*

¹ Lissar Jean, entretien cité.

² Citation anonyme extraite d'un entretien.

³ *Idem.*

⁴ *Idem.*

⁵ La personne fait ici référence à la récente EPCI (2017) regroupant l'ensemble des communes du Pays basque nord.

problèmes car les EPCI ou les Communautés d'Agglomération ont envie de rogner un peu sur le social, la région également »⁶.

Au-delà de la comparaison avec un département mis à mal par les évolutions législatives contemporaines, cette impression de modernité est favorisée par les domaines de compétence dont se saisit la région. Nous avons eu l'occasion de mentionner son action en matière de transition énergétique et de politique environnementale. Pour l'appuyer, quelques chiffres sont plus parlants. Dans le budget de 2017, nous ne trouvons qu'une partie « *environnement* », équivalente à 1,9% des dépenses⁷. En 2019, la « *transition énergétique et écologique* » devient le « *pilier 4* »⁸ de l'action néo-aquitaine, et représente plus de 13% du budget de la collectivité en 2022⁹.

La proportion augmente donc de façon continue, et ce au sein d'un budget qui est lui-même en hausse constante. La Nouvelle-Aquitaine intervient donc de plus en plus dans ce domaine. Évidemment, il n'est pas nécessaire de rappeler en quoi ce dernier occupe aujourd'hui un pan important de l'actualité politico-économique. Ainsi, Alain Claeys souligne en effet que la nouvelle envergure régionale en fait un cadre intéressant pour ce qu'il considère être « *le sujet le plus important* »¹⁰ du vingt-et-unième siècle.

Dans sa profession de foi 2021, Alain Rousset en fait son deuxième point principal, après l'économie : « *la transition écologique est une chance pour notre économie, notre industrie, notre agriculture, j'en ai l'intime conviction* »¹¹. Geneviève Darrieussecq, tête de liste pour la majorité présidentielle, évoque tour à tour son souhait de « *devenir des champions des énergies vertes* », de favoriser « *un tourisme durable* » et de « *préserver notre environnement naturel* »¹². Nicolas Thierry, le candidat écologiste, en fait bien sûr mention, à plus forte raison : « *Il est temps de changer de modèle. Nourris de cette conviction, écologistes et citoyens, nous nous inscrivons dans le débat des élections régionales avec la volonté de changer la donne* »¹³.

⁶ Sainte-Marie Andde, entretien cité.

⁷ ACRNA, fonds en ligne. Budget 2017 de la Nouvelle-Aquitaine.

⁸ ACRNA, fonds en ligne. Budget 2019 de la Nouvelle-Aquitaine.

⁹ ACRNA, fonds en ligne. Budget 2022 de la Nouvelle-Aquitaine.

¹⁰ Claeys Alain, entretien cité.

¹¹ Archive de l'auteur, non classée. Profession de foi d'Alain Rousset, élections régionales 2021.

¹² Archive de l'auteur, non classée. Profession de foi de Geneviève Darrieussecq, élections régionales 2021.

¹³ Archive de l'auteur, non classée. Manifeste de Nicolas Thierry, élections régionales de 2021.

La prise en main de ce champ de compétence par la collectivité régionale est donc un élément important qui vient incarner sa modernité, face à un département qui semble relégué à devoir traiter de sujets moins programmatiques et maintenu dans un espace de gestion du quotidien ou de proximité, sur les questions sociales par exemple.

Enfin, le contexte sanitaire de crise de la covid entre 2020 et 2022 participe, dans une moindre mesure, à l'essor d'une forme d'innovation politique. Nicolas Thierry souligne dans sa candidature « *une urgence à transformer notre région pour tirer les leçons de la crise* »¹⁴. Comme l'ensemble de la société, et donc des collectivités, la Nouvelle-Aquitaine a été soumise aux restrictions sanitaires, faisant la part belle aux séances plénières ou aux réunions en tous genres réalisées en visio-conférence. Contrainte imposée par une situation exceptionnelle, elle n'est pas vécue par toutes et tous de la même façon.

En effet, avec du recul, des conseillers et conseillères soulignent une utilité pratique à ces nouvelles méthodes de travail. Souvenons-nous de celles et ceux qui doivent gagner Bordeaux depuis les Pyrénées-Atlantiques¹⁵, la Creuse, la Vienne ou les Deux-Sèvres. Subissant des contraintes déjà exposées, la visio-conférence devient pour elles et eux un moyen d'éviter la réalisation de voyages longs, répétitifs et éprouvants. Certains sont alors amenés à considérer le recours à ces méthodes de réunion comme un avantage pour pallier la distance géographique conséquente et les pertes de temps ou d'énergie dans les contraintes de transport. Émilie Dutoya nous confie que « *la mise en place de réunions/commissions en visio-conférence permet d'être plus efficace, de gagner du temps* »¹⁶. Une autre élue met aussi en avant cette nouveauté : « *Dans l'opposition, il n'y a pas forcément de changement : les réunions ne sont qu'à Bordeaux, ou même en visio maintenant* »¹⁷. Pour elles, cela participe donc à stabiliser la pratique du mandat en dépit de l'élargissement territorial.

En revanche, il semble que pour les plénières, le retour au présentiel soit redevenu la norme, comme nous avons pu le constater en 2022.

¹⁴ Archive de l'auteur, non classée. Manifeste de Nicolas Thierry, élections régionales de 2021.

¹⁵ Les entretiens menés à l'intérieur des terres basques ou béarnaises étaient particulièrement parlants, avec les propos déjà cités de Mme Leiciagueçahar, M. Eneco ou M. Cazaurang, par exemple.

¹⁶ Dutoya Émilie, entretien cité.

¹⁷ Citation anonyme extraite d'un entretien.

Cette relative valorisation du distanciel ne fait cependant pas l'unanimité. En effet, d'autres y perçoivent une entrave à la réalisation de débats politiques, traditionnellement basés sur les relations interpersonnelles, et donc largement plus délicats à mettre en œuvre sans présence physique, qu'ils prennent part dans l'hémicycle ou en dehors de celui-ci. Ce sont essentiellement les plénières qui sont ici visées, et moins des réunions plus « banales ». Des témoignages comme ceux de Jean-Jacques Cazaurang quant à l'adoption d'un budget nous ont montré en quoi les couloirs de l'hôtel de région peuvent être en ébullition lors de ces séances, notamment dans les étages abritant les bureaux des groupes politiques et du cabinet¹⁸. Notre présence au cours de l'une d'entre elles l'a confirmé.

Une ancienne élue note un point important dans cette critique : « *la pandémie et le distanciel font que la décision est encore plus centralisée car les élus ne se voient pas* »¹⁹. Le retour à un usage systématique du présentiel est donc pour elle source du maintien d'un certain équilibre politique. Elle soulève donc un point très intéressant.

Pour autant, le fait que des élus voient en cette méthode une nouvelle technique de modernisation de l'action politique pour la rendre plus efficace permet également de conférer à la région une forme de modernité, sans qu'elle ne s'applique aux réunions les plus importantes pour lesquelles la solution n'est pas considérée comme souhaitable. Dans une commune ou un département, les relatives faibles distances entre les divers villes et villages d'origine des élus et le lieu où se déroulent les réunions n'ont pas forcément entraîné un tel raisonnement.

Pour ces différentes raisons, la région est donc associée à une certaine forme de modernité de l'exercice de la représentation. Nous pouvons ici rejoindre l'analyse tirée de l'ouvrage « La fusion des régions », mettant en exergue qu' « *avec le processus de fusion, il ne s'agit pas tant de produire une économie d'échelle, mais plutôt d'une opportunité de rompre avec des routines politiques* »²⁰.

Toutefois, il ne faut pas nier la place toujours considérable d'éléments beaucoup plus traditionnels de la vie politique régionale et locale

¹⁸ Cazaurang Jean-Jacques, entretien cité. L'anecdote, déjà citée, faisait état de négociations de dernières minutes dans les couloirs, entre son groupe politique et un ténor du Parti Socialiste de l'époque, en 1998.

¹⁹ Citation anonyme extraite d'un entretien.

²⁰ Emmanuel Négrier et Vincent Simoulin, *op. cit.*

2. La persistance notoire d'une culture politique traditionnelle à la région.

La touche de modernité que confère la Nouvelle-Aquitaine à l'institution régionale n'est pas sans limite. En effet, elle ne suffit pas à bouleverser toute l'inscription de la région dans le système politique français, une situation qui persiste depuis des décennies maintenant. La Nouvelle-Aquitaine n'évolue donc pas en marge de ces cultures politiques dominantes²¹.

D'abord, le cadre départemental d'élection est toujours effectif, empêchant de fait une correspondance entre le territoire de désignation des candidats et celui sur lequel ils opèrent. Pire, elle est encore amoindrie par l'élargissement du territoire régional.

Aussi, il faut se souvenir de l'augmentation du nombre de conseillers étant élus à la région sans affiliation à un parti politique. Plus haut, c'était la hausse significative qui nous intéressait. Ici, c'est davantage la valeur réelle de ce chiffre, alors traduit en pourcentage :

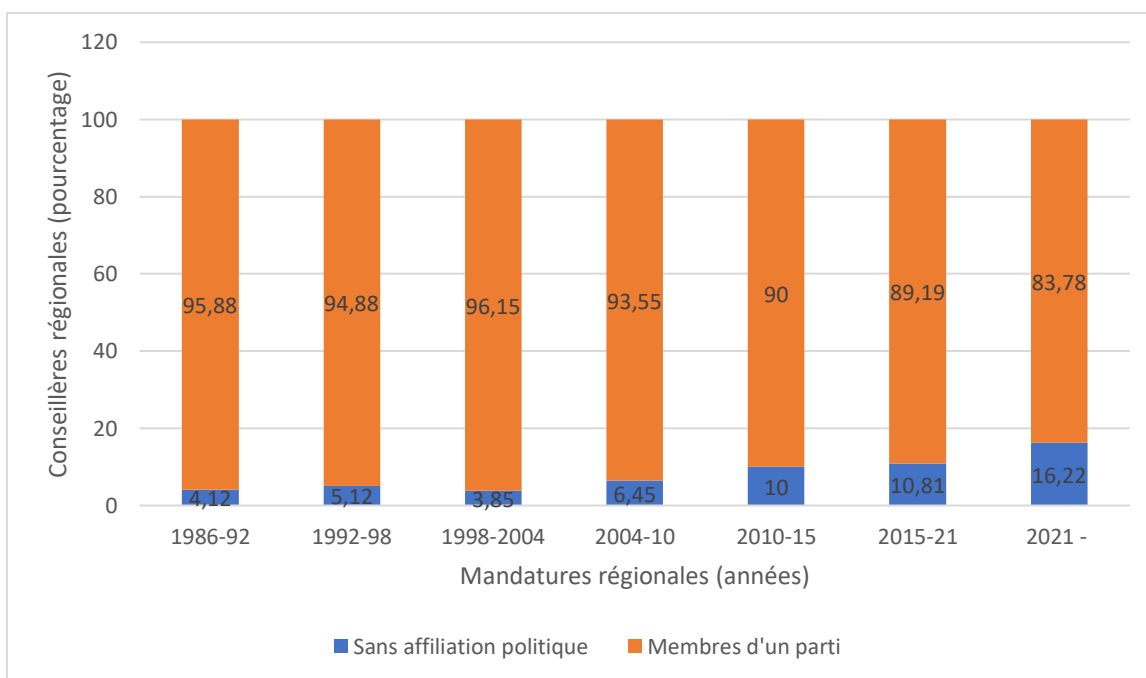


Figure 56 : Pourcentage de conseillers régionaux sans affiliation politique à date d'élection²².

²¹ Serge Berstein, *op. cit.*

²² Annexe I. 10.2. Proportion d'élus n'étant pas membres d'un parti politique à date d'élection.

Effectivement, il est respectivement de 10,81 et 16,22% du total des élus²³. Si la tendance existe et est significative, le caractère très minoritaire des élus qu'elle touche l'est tout autant. L'écrasante majorité de ces derniers est effectivement toujours liée aux partis politiques. Comme les règles du scrutin n'ont pas été modifiées lors de la réforme territoriale, l'influence des partis politiques dans ce processus demeure intacte, en particulier celle des partis majoritaires²⁴. Un ancien conseiller régional du Poitou-Charentes partage son expérience : « *je ne souhaitais pas être candidat pour toutes ces raisons, d'autant plus qu'il faut un parti et que je n'en ai plus* »²⁵.

Les pourcentages des conseillers affiliés aux formations historiques de la vie politique française sous la V^e République que sont le Parti Socialiste et Les Républicains en sont des exemples, et ce malgré la crise que ces deux mouvements subissent à l'échelle nationale lors des derniers scrutins.

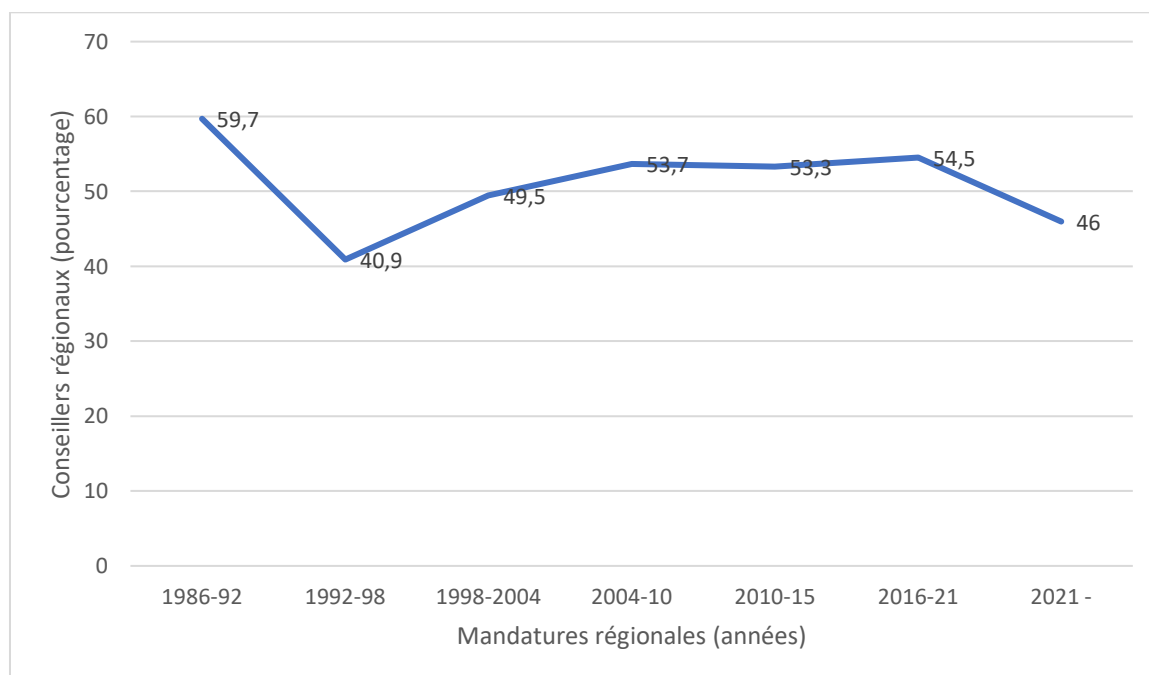


Figure 57 : Pourcentage d'élus appartenant au Parti Socialiste ou aux Républicains²⁶.

²³ Ce total ne correspond pas à l'ensemble des conseillers élus, mais bien à ceux dont l'information est inscrite dans notre base de données, comme expliqué en introduction.

²⁴ Nous avons détaillé le poids considérable qu'ils acquièrent notamment à la suite de la règle du second tour et du seuil nécessaire pour l'atteindre. Cf. Partie 2, Chapitre 1.

²⁵ Citation anonyme extraite d'un entretien.

²⁶ Annexe I. 10.3. Pourcentage d'élus appartenant au Parti Socialiste ou aux Républicains.

S'il est en baisse depuis 2021, il est toujours supérieur à la moitié entre 2015 et 2021, et n'en est pas loin lors de la mandature en cours. En dépit d'une chute légère, l'influence de ces deux formations est donc toujours prégnante, avec encore de nos jours l'équivalent d'une moitié de l'hémicycle ayant une carte au Parti Socialiste ou chez Les Républicains. Une conseillère régionale élue entre 2015 et 2021, précise que « *les barons locaux bien implantés sont des partis traditionnels* », et confesse qu'elle ne sait pas « *si cela peut être balayé, car cela semble bien enraciné* ». ²⁷

Une mise en perspective de ces données avec l'évolution contemporaine de ces partis sur la scène politique nationale, se traduisant par un effacement de leurs résultats électoraux, appuie ces résultats. En effet, la résistance du Parti Socialiste, à la tête des trois régions avant la fusion, et le restant en 2015 comme en 2021, démontre tout le poids des héritages politiques, tout au moins par le biais du scrutin départemental. La dernière élection régionale a ainsi permis à tous les Présidents sortants de voir la confiance de leur électorat renouvelé.

Il est également intéressant de remarquer que les mouvements ou partis politiques qui disposent désormais d'un poids politique considérable sur le plan national sont loin d'atteindre une telle équivalence au sein des Conseils régionaux.

Le mouvement du Président Emmanuel Macron, Renaissance, ne dispose que de cinq élus en Nouvelle-Aquitaine. Son poids est donc minime par rapport à celui qu'il a pu obtenir lors des deux élections de 2017, sous la bannière La République En Marche, tout comme pour celles de 2022 lors lesquelles il est arrivé en tête une seconde fois, en dépit d'une absence de majorité absolue. La France Insoumise, côtoyant puis dépassant les 20% aux présidentielles, et disposant d'un groupe désormais conséquent à l'Assemblée Nationale, n'a réussi à placer aucun élu au sein de la Nouvelle-Aquitaine. La liste conduite par Clémence Guetté et Philippe Poutou, deux personnalités politiques impliquées nationalement, n'a pas favorisé un ancrage régional. L'écart entre l'implantation dans la région et le poids politique national est donc, à la vue des exemples, décuplé.

Enfin, le Front National, devenu Rassemblement National, bénéficie quant à lui d'un poids légèrement supérieur à l'échelon régional. Cela peut aisément s'expliquer car, à la différence des deux exemples précédemment cités, il dispose d'une ancienneté lui ayant permis un ancrage dans la durée. Le groupe RN au Conseil régional atteint un

²⁷ Citation extraite d'un entretien qui demeure anonyme.

niveau équivalent à celui élu l'année dernière à l'Assemblée Nationale, représentant environ 15% du Palais Bourbon (contre 14% pour celui qui occupe les bancs situés à l'extrême droite de l'hémicycle de l'hôtel de région à Bordeaux). Dans ce dernier cas, les situations concordent donc. Pour autant, cette poussée reste plus faible que les scores de Marine Le Pen à l'élection présidentielle, et relève de fortes inégalités territoriales au sein de la région, avec 8 élus en Gironde, 4 en Charente-Maritime, puis 1 ou 2 dans l'ensemble des autres départements, à l'exception de la Creuse qui n'en compte aucun.

Pour les deux premières formations, la différence est donc flagrante, et dénote des difficultés d'appliquer certaines évolutions contemporaines à un système politique régional qui, notamment par le mode de scrutin qui demeure départemental, accorde une place de choix aux partis traditionnellement implantés et au sein desquels nous retrouvons des élus bien identifiés par les électeurs, portés par des structures infrarégionales capables de mener efficacement des campagnes avec une base solide de militants de terrains. D'ailleurs, la liste portée par Geneviève Darrieussecq est bien consciente de cet enjeu, mettant en avant chacun des mandats locaux détenus par l'ensemble de ses candidats²⁸.

La longévité d'Alain Rousset, parvenu à la tête de la région sous l'étiquette du Parti Socialiste, et son maintien dans le cadre néo-aquitain, peuvent tout à fait intégrer cette grille de lecture. En 2015, au lendemain de sa victoire, La République des Pyrénées a donné la parole à certaines figures départementales. Ainsi, Jean Lassalle souligne que « *la victoire d'Alain Rousset n'est pas vraiment une surprise. C'est un homme en place. Il bénéficie d'un coefficient personnel* »²⁹. Frédérique Espagnac, sénatrice et conseillère régionale socialiste, confirme : « *On le doit à Alain Rousset, à son bilan, à sa campagne* »³⁰. L'ancrage de sa personnalité joue donc énormément.

Dans la continuité, une approche de la prise de parole dans les assemblées plénières confirme la difficulté d'établir, dans les faits, un réel renouveau. « *Beaucoup d'élus ne prennent pas la parole* »³¹. Isabelle Larrouy approuve : « *Une séance plénière où l'on doit intervenir, ce n'est pas simple ! Il y a une hiérarchie : le Président, les Vice-Présidents, la majorité, les autres groupes* »³². Les séances publiques au sein de cette

²⁸ Archive de l'auteur, non classée. Profession de foi de Geneviève Darrieussecq, élections régionales de 2021.

²⁹ PS64, non classée. « Les réactions », La République des Pyrénées, 14/12/2015.

³⁰ *Ibid.*

³¹ Citation anonyme extraite d'un entretien.

³² Larrouy Isabelle, entretien cité.

assemblée imposante favorisent l'expression d'élus affirmés et membres des groupes politiques, donc *a minima* en lien avec les partis. Ce sont en général les chefs de groupe pour les affaires de politiques générales, ou quelques experts sur des débats ponctuels tels que celui du budget, très technique. L'analyse d'un procès-verbal en date de 2006, présentée dans le Chapitre 2 au sujet de la féminisation de l'assemblée, paraît donc tout à fait transposable, illustrant un manque flagrant d'évolution. Les échanges entre le Président et certains présidents de groupe ou élus confirmés de l'opposition, comme M. Jean Dionis du Séjour, sont nombreux, alors qu'une majorité d'élus n'intervient qu'une fois pour un sujet précis, voire pas du tout³³.

Ce rôle toujours prégnant des partis politiques est également à mettre en lien avec un ultime point qui témoigne de la persistance des influences d'un système politique partisan qui conserve son influence : la place toujours cruciale de débats idéologiques et des clivages programmatiques.

Nous nous référons ici à des sujets ou des domaines précis, qui ont fait et font toujours débat. Le cas de l'ours dans les Pyrénées, ou surtout la prolongation de la Ligne à Grande Vitesse vers Toulouse ou vers le sud aquitain en sont des exemples. Cette dernière semble la plus intéressante. En effet, nous avons déjà eu l'occasion de mentionner que sa non-réalisation était une condition de l'accord entre les écologistes et la majorité portée par Alain Rousset du temps de l'ancienne Aquitaine. Avec la fusion, elle le reste au cours de la première mandature, en dépit d'une tentative de division à ce sujet³⁴. En revanche, la nette victoire du Président sortant au cours de l'élection de 2021 lui permet d'obtenir une majorité absolue en se passant de l'accord avec le groupe articulé autour d'EELV³⁵.

Depuis, l'exécutif régional a décidé d'afficher pleinement son soutien au projet controversé³⁶. L'opposition entre les deux courants politiques, cristallisée sur cette problématique, atteint son paroxysme. Les élus du groupe écologiste déplorent ainsi une attitude particulièrement véhémente, notamment lors des assemblées plénières. Une élue

³³ ACRNA, 3311W. Procès-verbaux des assemblées plénières. Des approches comparatives avec les assemblées départementales et l'assemblée nationale seraient ici particulièrement intéressantes, et peuvent constituer une perspective pertinente dans la poursuite des travaux sur le sujet.

³⁴ Nous nous référons au témoignage déjà cité de deux élus écologistes. Selon elles, l'exécutif aurait tenté de diviser le groupe écologiste néo-aquitain naissant en 2016, précisément autour du sujet de la LGV, qui ne concernait pas, jusqu'alors, les élus issus du Limousin ou de Poitou-Charentes.

³⁵ Le groupe est exactement nommé « Écologiste, citoyen, solidaire » : Des élus de EELV, de Génération.s et sans étiquette.

³⁶ « Région Nouvelle-Aquitaine : "Gouverner, c'est choisir", Alain Rousset choisit la LGV », La Nouvelle République, 14/12/2021.

nous confie « *un début de mandat violent et irrespectueux de la part de certains* »³⁷. Une autre effectue une comparaison entre leur traitement et celui réservé aux élus d'extrême droite. Ces derniers étaient jusqu'à peu placés en dehors du champ républicain. Aujourd'hui, elle déplore que son propre groupe ait, à ses yeux, pris cette place. Lors d'une séance plénière à laquelle nous avons assisté en 2022, et donc plus d'un an après la constitution de l'hémicycle régional, nous avons pu aisément ressentir cette animosité, notamment à la suite d'une remarque du Président ne prenant pas la peine de prononcer correctement le nom du groupe en question.

Cette tension sur fond idéologique et prenant essentiellement sa source dans un conflit historique du territoire régional est également une illustration du poids de la tradition politique à la région. En lien avec l'influence toujours très forte des partis historiques, il dénote d'un ancrage encore solide de la collectivité régionale en voie de modernisation dans une culture politique plus ancienne. Un document interne au parti EELV, intitulé « *1990-2018, que de chemin parcouru* »³⁸, reprenant tous les moments forts de ce dossier, illustre son caractère « historique » et son ancrage dans la politique régionale aquitaine, puis néo-aquitaine.

Entre orientation vers l'avenir et appui sur le passé, la Nouvelle-Aquitaine se situe donc dans une certaine ambivalence. Cette dernière est encore appuyée par les effets contradictoires des atouts de cette nouvelle région, déjà exposés, et qui laissent paradoxalement apparaître d'importantes faiblesses.

B. Les effets contradictoires des nouveaux atouts régionaux.

S'il n'est pas ici question de revenir sur les avantages de la taille de la Nouvelle-Aquitaine, ou du moins sur les points forts qu'y voient les conseillers régionaux, il s'avère que les effets concrets sont plus que contrastés. La fusion régionale, porteuse d'une dynamique de renforcement du pouvoir de la collectivité, a effectivement des conséquences ambivalentes. Ainsi, une force de frappe accentuée se traduit également par un accroissement de potentielles pratiques politiques dérivantes de l'objectif initial de décentralisation, et un retour à un exercice très localisé du mandat pour pallier la grandeur de la superficie du territoire néo-aquitain.

³⁷ Citation anonyme extraite d'un entretien.

³⁸ Archives EELV Aquitaine, non classée. Documentation interne.

1. Centralisation et présidentialisation : des écueils régionaux accentués.

Nombre d'élus ont dénoncé le danger guettant le pouvoir régional quant à l'application à son échelle de mécanismes politiques critiqués pour leur effet néfaste sur la consolidation d'un pouvoir décentralisé et partagé, à des degrés divers³⁹. Or, depuis la réforme, la Nouvelle-Aquitaine, par ses caractéristiques, est un élément de consolidation de ces pratiques. Nous les analyserons ici de façon séparée et successive, en commençant par la centralisation.

D'abord, en nous plaçant d'un point de vue purement géographique, Bordeaux, la capitale régionale, occupe une place plus centrale que celle dont elle disposait en Aquitaine, comme le montre la carte présentée ci-après.



Figure 58 : Carte de la Nouvelle-Aquitaine, mentionnant les principales villes au premier rang desquelles la capitale, Bordeaux⁴⁰.

³⁹ Nous avons à la fois cité des témoignages les constatant réellement à l'œuvre, et d'autres en apercevant les prémices et alertant donc surtout sur potentielle mise en œuvre future.

⁴⁰ Annexe II. 2.1. Carte de la région Nouvelle-Aquitaine. Site du Conseil régional.

Le symbole d'une capitale au cœur de la région et qui centralise ainsi une partie majeure de son activité n'en est que renforcé. Il l'est également par le fait qu'au-delà de certains services maintenus dans les hôtels de régions de Poitiers et de Limoges, celui de Bordeaux accueille l'ensemble des assemblées plénières. Les bureaux du Président, de son cabinet et de l'ensemble des groupes politiques y sont donc logiquement concentrés, puisque c'est là que les moments décisifs de la vie politique régionale se déroulent. Les échanges entre ces différents services et les élus sont en effet fréquents, et peuvent en outre se montrer cruciaux lors de certains votes.

L'exemple de la conservation des archives, présenté en introduction, est aussi une preuve de cette concentration. Par souci de centralisation, une quantité considérable de documents en date de la Nouvelle-Aquitaine y sont conservés, au détriment d'archives ne concernant que l'ancien territoire aquitain qui ont été déplacées à Poitiers, et sont alors stockées dans une ville située en dehors du territoire de l'Aquitaine de l'époque.

Les différentes oppositions critiquent assez largement ce centralisme, notamment dans les professions de foi des dernières élections. Nicolas Florian affirme par exemple que « *tout ne se décidera pas depuis l'hôtel de région* »⁴¹, ajoutant : « *nous installerons des "Maisons de la Région" dans chaque département* ». Du côté de Jean Lassalle, il est proposé de « *décentraliser les services de la région pour assurer la présence des services publics sur tout le territoire* »⁴², alors que Geneviève Darrieussecq affirme que « *son fonctionnement actuel est centralisé* »⁴³.

Dans la continuité, une superficie largement accrue favorise dans les faits la possible concrétisation d'un centralisme régional. Effectivement, plus un périmètre est étendu, plus certains de ses territoires sont éloignés de la capitale, et donc du lieu des prises de décision. De la même manière, l'exemple de la baisse du nombre d'élus issus de l'ancien Limousin⁴⁴ démontre qu'il peut aussi être plus délicat d'obtenir une représentation équilibrée en termes géographiques. Cela suppose donc une difficulté supplémentaire pour diffuser l'action de la région sur l'ensemble de son territoire.

⁴¹ PS64, non classée. Profession de foi de Nicolas Florian, élections régionales 2015.

⁴² PS64, non classée. Profession de foi de Jean Lassalle, élections régionales 2015

⁴³ PS64, non classée. Profession de foi de Geneviève Darrieussecq, élections régionales 2015

⁴⁴ Les départements limousins cumulent 24 représentants en 2015, contre 22 en 2021.

Plusieurs élus ont partagé ce constat, prenant alors le relais de témoignages de conseillers ayant siégé au sein des anciennes régions. Une des réponses au sujet d'un éventuel centralisme régional est sans appel : « *Oui. C'est clairement Bordeaux* »⁴⁵. Christian Devèze avance pour sa part que la région « *n'est pas au rendez-vous d'un exercice équitable* »⁴⁶ de l'action politique. Deux autres collègues fustigent une « *centralisation excessive* »⁴⁷ et un « *logiciel centralisateur qui écrase les territoires* »⁴⁸.

Jean-François Blanco laisse à son tour transparaître, lors de nos échanges, que « *cela se passe à Bordeaux* »⁴⁹. Lorsque nous lui demandons s'il entend ici définir une centralisation régionale, il répond : « *Complètement* ».

En revanche, bien qu'élu de l'opposition, il précise qu'Alain Rousset l'a très bien compris, et fait valoir la mise en place des conseillers régionaux référents de territoire. Il s'agit d'élus qui, au sein de chaque département, doivent faire le lien entre la collectivité et ses territoires. M. Blanco, s'il considère que l'initiative « *ne fonctionne pas* »⁵⁰, souligne qu'elle montre tout de même une prise de conscience de l'exécutif. La dénonciation d'un centralisme régional ne serait donc, pour lui, pas nécessairement liée à une volonté de M. Rousset ou de son entourage. En effet, dans une même optique, les tenants d'une décentralisation plus poussée, y compris à l'échelle du territoire régional, peuvent considérer que le manque de moyen contraint le Conseil régional à devoir faire des arbitrages parfois délicats⁵¹.

Il doit ainsi agir davantage avec des moyens qui demeurent les mêmes, ou en tout cas qui conservent le rythme de hausse déjà effectif dans les anciens Conseils régionaux. Ce blocage empêcherait la région de propager son action sur l'ensemble de son territoire, des Deux-Sèvres jusqu'aux vallées pyrénéennes, de Mauléon à Mauléon...La collectivité n'aurait pas les moyens d'entretenir les anciens hôtels de région, de créer des services administratifs déconcentrés dans les divers espaces de son champ d'intervention, etc. Dès lors, elle serait contrainte de concentrer la prise de décision autour de l'hôtel de région bordelais et du cabinet, favorisant également la

⁴⁵ Citation anonyme extraite d'un entretien.

⁴⁶ Devèze Christian, entretien cité.

⁴⁷ Citation anonyme extraite d'un entretien.

⁴⁸ *Idem*

⁴⁹ Blanco Jean-François, entretien cité.

⁵⁰ *Idem*.

⁵¹ Une étude comparative dans les régions serait ici intéressante, afin d'analyser la propagation de cette centralisation, et d'étudier notamment les éventuelles accentuations de celles-ci dans les régions fusionnées.

surreprésentation de Girondins dans les services régionaux, comme le montrait Georges Labazée à l'époque où il était élu⁵².

Le fameux adage « *La région c'est Bordeaux* »⁵³, volontairement excessif, trouve donc toujours une certaine résonance chez une partie de la classe politique régionale. L'un des témoins pense par exemple qu'il « *faut combattre les forces* »⁵⁴ centralisatrices à l'œuvre.

Le second phénomène est donc l'omniprésence du président dans la gouvernance politique. Les conséquences de la naissance de la Nouvelle-Aquitaine sur cette présidentialisation sont plus difficiles à apprécier. Il était en effet déjà dénoncé par les élus de l'opposition notamment. De plus, la continuité d'Alain Rousset à la tête de la région, tant en 2015 qu'en 2021, après ses trois mandats en tant que Président de l'Aquitaine, favorise l'imaginaire d'un pouvoir centré autour de la figure du Président. Sa réélection, comme celle de ses collègues dans d'autres régions, est une illustration de l'association qui est faite entre sa personne et la collectivité qu'il incarne.

Le présidentialisme régional persiste donc. Une élue met par exemple en avant le fait qu'Alain Rousset demeure « *très aquitain* »⁵⁵. Forcément, après trois mandats comme Président de l'ancienne région, celui-ci est fortement identifié à elle. Il n'est donc pas étonnant de retrouver, au sein de ces premières années, ce type de ressenti chez certains élus. Christine Bonfanti-Dossat pense ainsi que « *le pouvoir est incarné par le seul Président* »⁵⁶. Georges Labazée, un des élus les plus emblématiques de l'ancienne Aquitaine, effectue une réflexion plus générale sur une « *personnalisation du pouvoir régional* »⁵⁷, citant les exemples d'Alain Rousset et de Carole Delga. Geneviève Darrieussecq, en lien avec le centralisme qu'elle pointe du doigt, dénonce un « *fonctionnement cloisonné* ».⁵⁸ Lucette Loustau va plus loin, arguant d'une « *nouvelle féodalité, avec des seigneurs qui règnent sur leur territoire* »⁵⁹.

⁵² Labazée Georges, entretien cité.

⁵³ Une formule citée par Jean Arriau, conseiller régional élu en 1986 en Aquitaine.

⁵⁴ Citation anonyme extraite d'un entretien.

⁵⁵ *Idem*.

⁵⁶ Bonfanti-Dossat Christine, entretien cité.

⁵⁷ Labazée Georges, entretien cité.

⁵⁸ Archive de l'auteur, non classée. Profession de foi de la liste conduite par Geneviève Darrieussecq, 2021.

⁵⁹ Loustau Lucette, entretien cité.

Dans l'ensemble des éléments sur lesquels nous nous sommes jusque-là attardés, un seul peut attester d'une conséquence de la fusion sur ce point. En effet, avec l'ampleur de la région, seuls les membres de l'exécutif, disposant d'une Vice-Présidence ou d'un pouvoir de délégation, sont amenés à parcourir l'ensemble du territoire et à côtoyer tous ses acteurs. Les plus à mêmes d'être identifiés comme représentants de la collectivité dans son ensemble sont donc les personnes entourant le Président et nommées par lui. Les élus d'opposition sont ceux qui sont les plus contraints sur ce point, poussant l'un d'entre eux à nous confier « *être du mauvais côté du manche* »⁶⁰. Jacques Beauvillard va même jusqu'à dénoncer que ceux-ci ne sont là que pour « *alimenter le théâtre de la plénière* »⁶¹.

Soraya Ammouche élargit le constat : « *je pense que si vous ne faites pas partie de l'exécutif, vous n'avez pas de capacité d'action* »⁶².

Aussi, la place grandissante du cabinet est confirmée par l'éloignement de l'hôtel de région vis-à-vis d'une certaine partie du territoire dont les élus disposent ainsi de possibilités moindres de déplacements, alors que les services côtoient l'exécutif au quotidien. Une enquête orale approfondie avec des conseillers et conseillères de l'ex-Limousin aurait, à ce titre, été extrêmement pertinente.

En revanche, au-delà de cela, il est délicat de mettre en évidence une réelle influence de la naissance de la Nouvelle-Aquitaine sur la présidentialisation du pouvoir de la collectivité, qui suit une dynamique générale qui date et s'inspire largement du fonctionnement de la V^e République, notamment à partir du moment où le fait majoritaire s'est installé au sein des conseils régionaux, après les lois Raffarin. Les nombreux élus ayant vécu la fusion de l'intérieur que nous avons rencontrés n'ont effectivement pas mis en avant une réelle corrélation entre les deux. Pour autant, la persistance de témoignages en ce sens démontre qu'elle n'a pas non plus permis de rompre avec le processus d'une poursuite de la centralisation régionale. Finalement, les régions « *reproduisent vis-à-vis de leurs territoires locaux, comme des poupées russes, cette même position que le gouvernement central a vis-à-vis d'elles* »⁶³.

⁶⁰ Citation anonyme extraite d'un entretien.

⁶¹ Beauvillard Jacques, entretien cité.

⁶² Ammouche Soraya, entretien cité.

⁶³ Bernard Chantebout, *Brève histoire politique et institutionnelle de la V^e République*, Paris, Armand Colin, 2004.

Au travers de ces deux dynamiques, la région maintient un certain ancrage dans une culture politique ancienne. De façon paradoxale, elle retourne également vers celle-ci via une relocalisation de l'action politique de ses élus.

2. Une relocalisation politique : vers un retour à la politique des fiefs ?

La fusion de l'Aquitaine, du Poitou-Charentes et du Limousin n'a pas enrayé, sinon favorisé, une centralisation du pouvoir, géographiquement comme politiquement. Cela a inévitablement des conséquences sur l'exercice du mandat pour les élus qui sont en dehors de ce processus, à savoir les conseillers et conseillères qui ne disposent pas d'une « *capacité d'action* »⁶⁴ au sein de la majorité, celles et ceux des différents groupes d'opposition en particulier.

Face à l'immensité du territoire, au défaut d'un sentiment d'appartenance néo-aquitain, et à la difficulté de parvenir à être identifié par l'électorat, des élus régionaux opèrent une relocalisation de leur pratique politique. Au lieu de se glisser dans le jeu institutionnel dominant, ce qui viserait à se placer dans une dynamique régionale élargie, ils empruntent une voie inverse, visant à restreindre leur propre champ, pour justement contrer cet élargissement territorial qui les étouffe. Dans les propos des candidats, la récurrence des termes « *proximité* » ou « *rural* » est particulièrement explicite à ce sujet⁶⁵.

Pour les élus, cela commence par l'identification. Plutôt que de s'identifier au territoire de la région, ils et elles font le choix de se définir en fonction d'aires géographiques, historiques ou administratives restreintes, afin d'être plus visible aux yeux de l'électorat.

Nous retrouvons ici le cas du Pays basque. Alice Leiciagueçahar, par exemple, est successivement élue en Aquitaine puis en Nouvelle-Aquitaine. Dans les deux cas, elle se définit avant tout comme une élue basque⁶⁶, une appartenance qui prend le pas sur son lien à la région. Sa posture évolue peu, comme bien des élus de ce territoire depuis 1986. Mathieu Bergé, appartenant à la majorité régionale, est dans le même cas, mais il souligne l'ambivalence que cela peut générer. Prenant l'exemple de la LGV, il précise qu'un point de vue à l'échelle basque peut ne pas être le même que celui à l'échelle de la région entière, avec des problématiques différentes selon les territoires.

⁶⁴ Ammouche Soraya, entretien cité.

⁶⁵ Archives de l'auteur, non classées. Professions de foi de tous les candidats aux élections de 2021.

⁶⁶ Leiciagueçahar Alice, entretien cité.

Entre son appartenance basque et son rôle de représentant régional, il s'est donc abstenu lors du vote⁶⁷, ce qui vient souligner l'ambiguïté de la posture de l' élu régional entre localisme, intérêt général régional et position partisane.

L'immense région constituée en 2015 favorise aussi, dans d'autres territoires, une localisation de la politique régionale. En effet, s'identifier à des aires territoriales plus restreintes conduit à une localisation des enjeux. C'est historiquement le cas dans le système politique français⁶⁸. Se retrouve ici la pratique du cumul des mandats. Nous aurions alors une transposition des postures entre le centre et la périphérie et des élus défendant désormais des intérêts locaux au sein de l'assemblée régionale, comme ils le font à une autre échelle à l'Assemblée nationale ou au Sénat.

Pour être identifié, l' élu se positionne alors davantage sur des sujets ou des débats locaux, ou ayant une application locale, plutôt que sur des questionnements idéologiques ou globaux. Cela peut se manifester par un positionnement exacerbé sur une problématique précise dont la personne va user pour acquérir une certaine exposition, et par voie de conséquence une identification. La seconde option est de privilégier de façon récurrente l'ancrage local pour, progressivement, parvenir à être connu et reconnu pour son action régionale. Marx Oxibar, élu de l'opposition, prend par exemple le soin de contacter chacune des entreprises ou des structures qui ont bénéficié d'une aide de la part du Conseil régional. De la sorte, il peut régulièrement s'y déplacer dans un second temps, et ainsi se faire connaître et reconnaître en tant qu' élu de l'opposition.

Il convient également de lier cet aspect avec la difficulté d'associer un territoire à la plupart des élus régionaux. Ceux de l'opposition, comme ceux qui n'ont la charge d'aucun domaine précis, n'ont pas la possibilité de représenter la région sur l'ensemble du territoire par des réunions et des rencontres avec des acteurs multiples. Ils sont en théorie élus de Nouvelle-Aquitaine, mais n'ont pas les moyens effectifs de leur représentation. Frédéric Nihous le souligne clairement : « *Vous n'avez pas de territoire. J'étais conseiller régional de partout et de nulle-part* »⁶⁹. Il fait ici une opposition claire avec les mandats locaux de maire ou de conseiller départemental, rattachés à des

⁶⁷ Bergé Mathieu, entretien cité.

⁶⁸ Serge Berstein et Pierre Milza, *op. cit.*

⁶⁹ Nihous Frédéric, entretien cité.

territoires précis, et rejoint les propos de Max Brisson, ancien conseiller régional : « *Le conseiller régional est en apesanteur. Il n'a pas de territoire* »⁷⁰.

De même, le cadre départemental qui pourrait faire office de référence grâce au mode d'élection n'est pas opérant non plus. D'abord, avec une région comptant désormais douze départements, contre cinq, quatre et trois auparavant, raisonner via cet échelon est délicat en termes d'attachement territorial, dans le contexte d'une culture politique des notabilités qui peut encore prévaloir dans les communes, cantons, circonscriptions ou intercommunalités⁷¹. Marie-Pierre Cabanne, ancienne élue béarnaise, considère par exemple être parvenue à une certaine identification grâce à la tenue de permanences, « *seul moyen* »⁷², selon elle, d'y parvenir. En revanche, il n'est pas possible de le faire à l'échelle d'un département entier. René Ricarrère, élu en 1986, évoquait aussi la tenue de conférences de presse des élus socialistes du département pour essayer de faire connaître leur action régionale, alors qu'ils étaient dans l'opposition⁷³.

Sachant que plus de la moitié des élus régionaux ont exercé ou exercent un mandat municipal, ils se considèrent toujours dans l'assemblée régionale comme des élus locaux, se disant majoritairement identifiés comme tels par l'opinion.

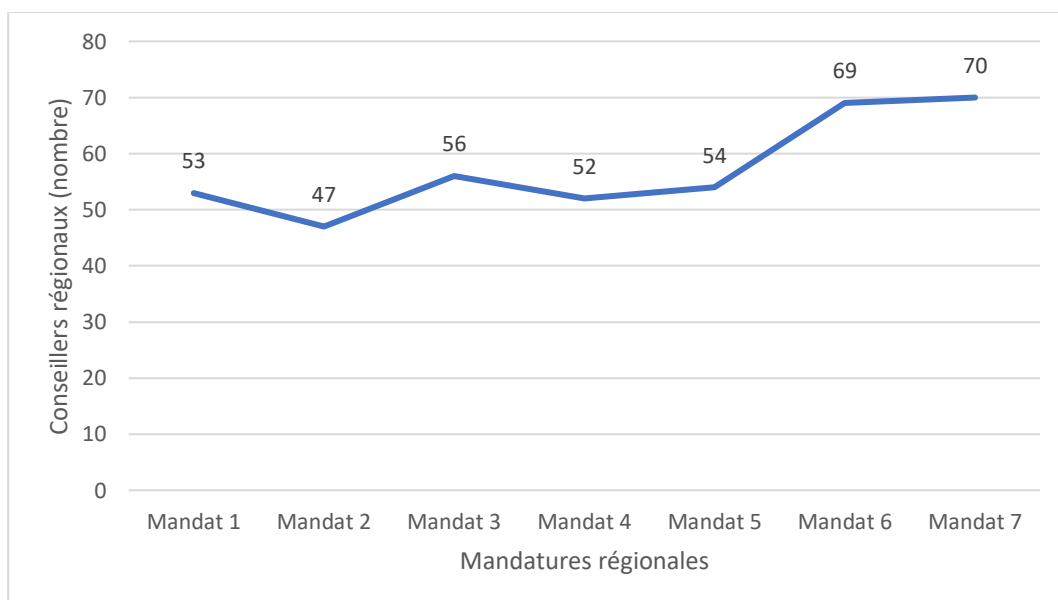


Figure 59 : Nombre de conseillers régionaux dont le premier mandat est celui de conseiller municipal⁷⁴.

⁷⁰ Brisson Max, entretien cité.

⁷¹ Cela rejoint la distinction opérée juste auparavant par Frédéric Nihous.

⁷² Cabanne Marie-Pierre, entretien cité.

⁷³ Ricarrère René, entretien cité.

⁷⁴ Graphique extrait de l'annexe I. 6.3. Premier mandat exercé par les conseillers régionaux sur le territoire de l'ex-Aquitaine.

Conjuguée à l'action grandissante de l'échelon intercommunal, dans lequel certains d'entre eux sont ainsi amenés à siéger, cette donnée favorise l'identification des élus au sein de ces deux périmètres. Au moment de leur prise de fonction régionale, ils ont donc l'habitude d'agir à ces deux échelles locales et entendent bien conserver ce lien. Dans un souci de réélection, l'intérêt politique de l'élu peut davantage résider dans cet ancrage local que dans une projection totale à l'échelon régional où, de l'avis de la majorité, ils sont moins visibles, surtout s'ils sont dans l'opposition.

Patrice Laurent, conseiller régional entre 2010 et 2021, fait référence à ses prédécesseurs pour définir son territoire d'attache. Il avance : « *notre territoire a toujours eu un conseiller régional* »⁷⁵, avant de citer les exemples de René Ricarrère, ancien Maire d'Orthez, de Raymond Elissonde, ancien Maire d'Artix, ou d'Abdi El Kandoussi, ancien conseiller municipal de sa propre ville, Mourenx. Maire de sa commune et Président de la Communauté des Communes de Lacq-Orthez, l'identification à ce territoire est pour lui une évidence, d'autant que celui-ci constitue un bassin d'activité tout particulier et aisément identifiable.

Pour ces élus, ne pas voir leur territoire représenté à la région est inimaginable. Ici, ce n'est plus la région qui prévaut, mais la représentation de leur territoire en son sein. Une posture locale qui interroge encore sur le sens de la représentation au sein de la collectivité. Agissent-ils dans le cadre de l'intérêt régional ou de celui de leur territoire ? S'ils répondent les deux dans les entretiens, ils se refusent à questionner d'éventuelles contradictions entre un intérêt régional global et des situations locales, notamment en matière environnementale si nous restons sur l'exemple de Lacq. Nous retrouvons la même ambivalence au regard de la situation du député de la circonscription, David Habib. Élu à l'Assemblée nationale depuis une dizaine d'années, il se distancie régulièrement des postures trop vertes de son groupe, préférant défendre les industriels de la chimie, toujours principaux pourvoyeurs d'emplois de sa circonscription. Ces éléments ne sont pas des considérations nouvelles des enjeux politiques de la vie politique française à l'ère contemporaine, mais l'élargissement territorial de la région Nouvelle-Aquitaine les a incontestablement renforcés.

⁷⁵ Laurent Patrice, entretien cité.

Michel Minvielle, ancien conseiller régional et lui aussi maire et Vice-Président d'une intercommunalité, confie que le conseiller régional est désormais très sollicité, notamment sur le terrain, ce qui l'oblige à faire des choix⁷⁶. Au-delà de ses deux autres mandats, il définit donc son action à partir d'un périmètre relativement informel, mais surtout infradépartemental et donc évidemment infrarégional.

Les questionnements autour de la territorialité et du rattachement des conseillers régionaux sont donc plus que jamais prégnants. Une forme « d'aterritorialité » se dessine pour une part considérable de l'assemblée régionale. Entre une région considérée dans sa globalité, un périmètre départemental d'élection, des territoires politiques infradépartementaux ou de simples aires géographiques informelles, la Nouvelle-Aquitaine favorise largement la confusion de l'association du conseiller à un territoire précis.

Il s'agit là d'un certain retour à une politique plus traditionnelle. Privilégier la localisation des enjeux en lieu et place d'une vision politique globale et tournée vers une dimension plus élevée est évidemment semblable à l'époque où les notables régnaient dans leurs fiefs électoraux⁷⁷.

Paradoxalement, alors que les premières années de la régionalisation et les lois sur le cumul des mandats avaient enclenché un processus de « dénotabilisation » de l'action régionale, l'évolution néo-aquitaine reproduirait un schéma inverse, cette fois davantage dans les pratiques des élus que dans leur profil. L'élu régional irait à Bordeaux pour défendre son territoire, compte tenu de l'élargissement des compétences de la région. Évidemment, il ne s'agit pas ici de conclure à un retour de la politique des notables, loin s'en faut, mais simplement de constater une évolution contradictoire de la collectivité qui apparaît de façon relativement nette dans les entretiens.

C'est ici l'illustration de la difficulté à établir des conclusions claires de la construction régionale et de l'influence de la fusion sur cette dernière.

⁷⁶ Minvielle Michel, entretien cité.

⁷⁷ Jacques Rondin, *op. cit.*

II. L'ambivalence permanente de la classe politique régionale.

Entre un cadre politique local et un monde politique national, la classe politique régionale a donc du mal à trouver sa place. La puissance régionale que revêt la Nouvelle-Aquitaine, loin de la conforter dans ces rapports de pouvoir, semble augmenter son isolement. Renvoyé à son statut « local » par le cadre politique national, et ne bénéficiant aucunement de l'ancrage territorial que celui-ci peut conférer, le conseiller régional paraît avoir de grandes difficultés pour trouver sa place. Or, la réforme n'accentue-t-elle pas ce phénomène ?

Les conseillers et conseillères se situent également dans une ambivalence quant à leur positionnement sur l'avenir de la collectivité. Les critiques ne manquent pas et sont diffuses d'un bout à l'autre de l'échiquier politique. Pour autant, ils et elles sont partagés. La plupart sont pragmatiques et conscients de la nécessité de s'habituer à ce fonctionnement nouveau, pour avancer dans la construction régionale de la Nouvelle-Aquitaine. En même temps, un désir très fort de réforme saute aux yeux pour améliorer les écueils qui l'ont systématiquement freinée. Comment concilier cette adaptation à une mandature de type nouveau et cette volonté de changement qui émane de l'immense majorité des entretiens ?

Cette double ambivalence propre au conseiller régional est un élément central du paradoxe régional que la fusion paraît consacrer : celui d'un élu affaibli dans son affirmation politique, alors qu'il représente à l'inverse une collectivité dont le poids est grandissant.

A. Entre politique locale et politique nationale.

D'abord, c'est à nouveau vis-à-vis de considérations territoriales que la classe politique a des difficultés à se situer. Entre un échelon local qui nécessite un ancrage qu'elle n'a pas, et un monde politique national qui valorise une capacité de décision qui lui échappe aussi, son manque d'influence est prégnant. Il est accentué par la fracture entre deux mondes qui semblent parfois s'opposer, et qui suscitent des contradictions pour des élus qui exercent ou ont exercé tantôt dans l'un, tantôt dans l'autre, voire simultanément au sein des deux.

1. Le manque d'influence d'un élu sans identification territoriale.

Effectuons d'abord un léger retour en arrière, au moment des discussions qui ont alimenté les débats autour de la réforme territoriale, depuis l'arrivée de François Hollande à l'Élysée jusqu'aux votes définitifs des lois. Les conseillers et conseillères régionaux ont alors pu se prononcer dans la tenue de débats au sein de cadres divers : dans les médias, dans les partis politiques, ou même au sein des Conseils régionaux.

Pour autant, le sentiment qui ressort de cette période est celui d'une absence d'écoute. En effet, les délibérations ou autres motions qui ont pu être adoptées par les assemblées régionales, et même par les Conseils généraux⁷⁸, ne sont que de leur initiative et n'ont, bien sûr, aucun pouvoir concret d'application. David Grosclaude déplore l'absence d'un quelconque « *intérêt pour les élus que nous étions* », et ironise : « *Évidemment, nous avons peu de valeur et nous ne comprenions rien...* »⁷⁹.

Une parlementaire de la majorité nous confie : « *Quand j'ai senti qu'on ne pourrait pas lutter, que c'était ainsi, je dois dire que j'étais très partagée* »⁸⁰. Nous retrouvons ici une pratique importante du système politique français de la V^e République, à savoir l'expression d'un présidentielisme fort et des parlementaires dont la voix est relativement peu influente⁸¹. Quant aux assemblées consultatives à l'échelle locale, ceux qui y ont participé se sont sentis floués. Un ancien sénateur nous a ainsi confié avoir voté la loi NOTRe « *parce qu'il fallait la voter* »⁸², alors qu'une socialiste soupire : « *c'est la pire loi qu'on ait pu faire* »⁸³.

Le sentiment d'une réforme faite dans un entre-soi est également diffus, et est illustré par la récurrence de l'expression « *sur un coin de table* »⁸⁴, reprise par bien des conseillers pour qualifier le processus des découpages, ou plutôt le disqualifier. Jean Gouguy, ancien conseiller régional, questionne : « *Il a été dit que les régions ont été découpées sur un coin de table. Était-ce vrai ?* »⁸⁵. Didier Damestoy souligne quant à

⁷⁸ "Régions : Poitou-Charentes demande son rattachement à l'Aquitaine", France Bleu (en ligne), 06/06/2014.

⁷⁹ Grosclaude David, entretien cité.

⁸⁰ Citation anonyme extraite d'un entretien.

⁸¹ Serge Berstein, op. cit.

⁸² Citation anonyme extraite d'un entretien.

⁸³ *Idem.*

⁸⁴ Nous la retrouvons par exemple dans notre échange avec David Grosclaude.

⁸⁵ Gouguy Jean, entretien cité.

lui « *une première proposition ahurissante. C'est là que tous ont dit que cela avait été fait sur un coin de table* »⁸⁶.

Pour les élus, l'évocation de revirements de dernière minute – notamment sur les périmètres régionaux – met en lumière cette critique. Il est ici complexe de démêler le vrai du faux, avec des accusations variées sur fond de rivalités politiques. Sans en donner la teneur, précisons simplement que certains élus de premier plan sont accusés d'avoir fait jouer leur influence pour obtenir satisfaction, au même titre que le gouvernement est jugé responsable d'un découpage supposément favorable à son camp politique pour les élections suivantes. Par exemple, lorsqu'une fusion entre le Poitou-Charentes, le Limousin et le Centre était envisagée, et notamment défendue par Ségolène Royal ou Alain Claeys, Dominique Bussereau, alors Président du Conseil Général de la Charente-Maritime, l'avait qualifiée de « *région promotion Voltaire* »⁸⁷, en référence aux liens tissés par ces différents élus au sein de l'ENA.

Finalement, la nouvelle carte est « *construite sans critère objectif* »⁸⁸ et il est difficile d'y trouver une logique globale et systématique. Globalement, les élus les plus impactés par la réforme n'ont donc pas le sentiment d'avoir vraiment pesé dans les débats, en tout cas en leur qualité de conseiller régional. En effet, il ne faut pas oublier que les Présidents de région, plus médiatiques et ayant souvent une envergure nationale, ou des élus étant aussi parlementaires, ont alors un poids plus significatif⁸⁹. Alain Rousset est, par exemple, député et Président de l'Association des Régions de France. Par contre, le fait qu'il plaide, dès le lendemain de sa victoire en 2015, pour « *un nouvel acte de décentralisation* »⁹⁰, démontre qu'ils n'ont que peu été écoutés, voire pas du tout.

De même, le manque d'influence des élus régionaux est alors extrêmement visible au regard du débat autour du maintien ou non du département par la loi NOTRe. Les défenseurs de ce dernier ont su, à l'annonce de sa disparition, mobiliser leurs réseaux pour parvenir à provoquer un volte-face de la part du gouvernement, comme ils avaient d'ailleurs pu le faire au moment de l'acte II de la décentralisation⁹¹. Andde Sainte-Marie précise : « *Il y a eu un fort lobbying des Présidents de Conseils*

⁸⁶ Damestoy Didier, entretien cité.

⁸⁷ « Fusion des régions : le Poitou-Charentes s'allie avec le Limousin et le Centre », France 3 Nouvelle-Aquitaine (en ligne), 02/06/2014.

⁸⁸ Thomas Frinault, Christian Le Bart et Érik Neveu, *op. cit.*

⁸⁹ « Offensive des régions pour obtenir plus de fiscalité et booster l'emploi », La Gazette des Communes, 27/05/2015.

⁹⁰ PS64, non classée. « Rousset déjà dans le bain », La République des Pyrénées, 14/12/2015.

⁹¹ Conseil Général d'Indre et Loire, *op. cit.*

départementaux, majoritairement à droite, et du Sénat, pour faire un peu de rétropédalage »⁹². Les conseillers régionaux hostiles à la fusion n'ont, eux, pas été en mesure de l'empêcher. La comparaison est sans appel.

Cela témoigne d'un lien intéressant avec la notion « d'a-territorialité » mise en évidence précédemment. L'influence politique d'un élu est effectivement largement liée à son périmètre d'élection ou de représentation. Historiquement, ces territoires structurent la vie publique française, tant sur le plan électif que pour l'organisation des partis politiques. Tirillés entre un territoire régional considérable, et un cadre départemental d'élection dans lequel ils doivent partager l'exercice de représentation avec leurs collègues, les conseillers régionaux pêchent inévitablement dans le domaine de l'exercice de l'influence politique. Une ancienne conseillère régionale des Pyrénées-Atlantiques met en exergue ces questionnements : « *Je suis aussi légitime à Nay qu'à Anglet, mais il y a déjà des élus régionaux à Nay ou Anglet. Pourquoi irais-je là-bas ?* »⁹³. S'il est délicat de s'imposer dans les départements, il l'est d'autant plus pour la région dans son ensemble. La Nouvelle-Aquitaine, en élargissant encore l'échelle de représentation, renforce ce phénomène.

La perte d'influence des élus régionaux semble donc se poursuivre depuis la mise en route concrète d'une fusion sur laquelle ils n'ont pas réellement eu leur mot à dire. Pour nombre d'entre eux, elle coïncide aussi avec l'arrivée au pouvoir d'Emmanuel Macron. Ici, l'élu régional n'est pas l'unique concerné, mais a globalement le sentiment d'être encore moins écouté. Le Président de la République, réélu pour un second mandat, souffre d'abord du fait qu'il n'ait jamais exercé de mandat. Il n'est pas un élu local, ni un élu tout simplement. Propulsé dans la vie politique avec sa nomination au ministère de l'Économie, il n'a jamais été légitimité par le suffrage universel. Or, les élus locaux sont particulièrement imprégnés de l'idée qu'il faut, pour comprendre leurs problématiques et leur raisonnement, avoir exercé un de ces mandats. La légitimité offerte par une victoire électorale et le lien direct avec la population qui en découle est un élément central. Pour Pierre Chéret , « *Macron est très centralisateur, ce qui ne m'étonne pas parce qu'il n'a jamais été élu local* »⁹⁴.

⁹² Sainte-Marie Andde, entretien cité.

⁹³ Citation anonyme extraite d'un entretien.

⁹⁴ Chéret Pierre, entretien cité.

En effet, la vision politique de M. Macron est majoritairement jugée comme centralisatrice, voire jacobine. Conscients de l'expérience de la réforme territoriale, les élus régionaux craignent de voir leur faible influence s'amenuiser encore davantage. Au sujet d'un transfert de compétence, Andde Sainte-Marie précise : « *Cela fait cinq ans que Paris dit non. Cela s'est encore empiré avec Emmanuel Macron* »⁹⁵.

Ils redoutent également une nouvelle réforme institutionnelle d'envergure, annoncée à diverses reprises par le Président. Avec l'évocation, tour à tour, de la mise en œuvre du conseiller territorial puis d'un retour aux anciens découpages⁹⁶, le spectre d'une réorganisation complexe effraie des conseillers et des conseillères qui s'habituent à peine à la fusion précédemment réalisée. Une élue appelle de ses vœux la non mise en œuvre du conseiller territorial : « *Nous ne pouvons pas le faire. Nous ne sommes pas prêts* »⁹⁷. Didier Damestoy, de son côté, a espéré une remise en question de la vision du Président à la suite de la crise du covid, au cours de laquelle les régions et les communes ont joué un rôle important⁹⁸. Pour autant, « *il craint qu'il n'aille pas au bout de cette logique* »⁹⁹ à la vue de ses derniers discours. Il prend pour exemple l'aspect très centralisé de ses projets pour l'énergie.

Enfin, le Président Rousset ne mâche pas ses mots envers le chef de l'État. Alors qu'il a plusieurs fois exprimé sa théorie d'une crainte d'Emmanuel Macron vis-à-vis de certaines figures de Présidents de Région, il assène dans un récent article : « *Emmanuel Macron n'aime pas la région* »¹⁰⁰.

Finalement, depuis la réforme jusqu'aux dernières annonces gouvernementales ou présidentielles, l'élu régional est renvoyé à un statut local perçu comme péjoratif, dans le sens où il suppose une hiérarchie entre lui et un cadre national. Le problème étant que, comme nous l'avons démontré, les élus régionaux sont intermédiaires à ces deux niveaux d'action.

Alors, la fusion met en exergue une fracture entre différentes classes politiques territoriales, et dénote de la difficulté pour la classe politique régionale de s'y inscrire.

⁹⁵ Sainte-Marie Andde, entretien cité.

⁹⁶ « Conseiller territorial, redécoupage des régions... : Emmanuel Macron tâte le terrain », La Gazette des Communes, 01/09/2023.

⁹⁷ Citation anonyme extraite d'un entretien.

⁹⁸ Archive de l'auteur, non classée. Interview d'Alain Rousset, le journal de la Nouvelle-Aquitaine.

⁹⁹ Damestoy Didier, entretien cité.

¹⁰⁰ « Alain Rousset : "Emmanuel Macron n'aime pas les Régions" », Sud Ouest, 29/09/2023.

2. Une fracture entre classes politiques territoriales.

L'ambivalence de la classe politique régionale se mesure en effet à la vue de distinctions que nous pouvons établir entre les deux principales strates du champ politique français : les échelons locaux et nationaux. Le niveau régional a, dans ce cadre, beaucoup de mal à émerger, pas nécessairement en termes de prise de pouvoir, mais plutôt en tant qu'échelon d'action reconnu. Ses élus, peu identifiés, pèsent ainsi moins dans les rapports de domination. La Nouvelle-Aquitaine est indéniablement un renforcement de cette fracture, pour plusieurs raisons.

D'abord, une nouvelle limite du cumul des mandats est introduite avec la réforme territoriale. En effet, un parlementaire ne peut désormais plus siéger au sein d'un exécutif local. Il a la possibilité de conserver un siège au sein d'un Conseil régional, mais pas d'y exercer une responsabilité. Avec la baisse d'intérêt du mandat de la part des parlementaires, nous trouvons donc de moins en moins d'élus cumulant ces deux fonctions.

Or, au moment de peser dans le débat public, il peut s'avérer tout à fait utile pour la collectivité de disposer de voix nombreuses à l'Assemblée Nationale. C'est notamment par ce biais que le département a pu résister à certaines évolutions qui lui étaient promises, grâce au rôle du Sénat au sein duquel il est surreprésenté, comme le soulignait Andde Sainte-Marie plus haut. En termes d'identification, le cumul peut également être positif. Selon Colette Capdevielle, ancienne conseillère régionale qui a par la suite été député, « *on a du mal à identifier le conseiller régional, sauf s'il a un autre mandat à côté. Avec la loi sur le cumul des mandats, c'est plus difficile* »¹⁰¹. Christian Devèze, actuellement maire et conseiller régional, ajoute : « *Je pense également que c'est une erreur d'avoir supprimé le cumul des mandats. On peut le maintenir et revoir tout le problème indemnitaire* »¹⁰².

La diminution de ce cumul suppose donc la disparition progressive d'un lien entre l'exécutif régional et le champ politique national, déjà considérablement affaibli, par la suppression d'une double-appartenance simultanée ou successive. L'exemple du Président Rousset est ici parfait. Nous pouvons également évoquer le cas de Sylviane Alaux qui, en 2012, appliquait une règle de non-cumul pourtant pas inscrite dans la loi,

¹⁰¹ Capdevielle Colette, entretien cité.

¹⁰² Devèze Christian, entretien cité.

en lien avec ses convictions personnelles. Elle a ainsi quitté la région en 2012 pour se consacrer à la députation¹⁰³.

La limitation du cumul des mandats est d'ailleurs régulièrement critiquée, bien que ce soit davantage l'interdiction du cumul d'un mandat de maire et d'un siège comme parlementaire qui soit la plus dénoncée. Alain Claeys, qui a voté la loi, s'interroge par exemple sur « *l'éloignement* » qu'elle peut générer¹⁰⁴. Cyril Cibert est quant à lui persuadé qu'un cumul entre les deux est « *garant d'une connaissance du quotidien* » par l' élu¹⁰⁵. Avec le recul, l'une des élues considère qu'il aurait été préférable qu'elle exerce en tant que maire avant d'entrer à la région, pour « *connaître les rouages* » des différentes strates¹⁰⁶.

Alors, bien que les mandats ne soient pas les mêmes, nous voyons bien la logique qui règne dans un système politique au sein duquel le lien entre le Parlement et les échelons territoriaux est historiquement établi par le cumul. Pour la région, il disparaît partiellement, mais touche aux personnes les plus influentes de l'assemblée bordelaise, les « simples » conseillers n'étant pas concernés.

Ensuite, une seconde ambivalence réside dans un sentiment de double-appartenance partisan. Les conseillers membres d'un parti ou d'un mouvement sont effectivement élus en Nouvelle-Aquitaine sur la base d'un programme régional, prenant en compte certaines thématiques précises. Concernant les écologistes, par exemple, ils se réfèrent à des problématiques bien spécifiques comme la Ligne à Grande Vitesse, la ligne TER Pau-Canfranc, l'ours dans les Pyrénées, etc.¹⁰⁷ Pour autant, ces conseillers régionaux sont également liés aux instances nationales de leurs partis.

Dans le cas de la réforme territoriale, il se trouve par exemple qu'EELV avait passé un accord de mandature avec le Parti Socialiste. Or, régionalement, les conseillers EELV que nous avons rencontrés, et qui étaient élus à cette époque, ont pour la plupart émis de vives critiques à l'égard de l'ampleur de la région, de son manque de pouvoir ou d'identité. Ils semblent donc farouchement opposés à la Nouvelle-Aquitaine. Jean-François Blanco réfute ainsi, « *en tant que bon juriste* », le qualificatif de pouvoir régional qu'il conditionne à « *l'émission de règles* »¹⁰⁸, alors que la région n'en a pas la

¹⁰³ Alaux Sylviane, entretien cité.

¹⁰⁴ Claeys Alain, entretien cité.

¹⁰⁵ Cibert Cyril, entretien cité.

¹⁰⁶ Citation anonyme extraite d'un entretien.

¹⁰⁷ Ce sont des thématiques qui reviennent dans l'ensemble des entretiens réalisés avec les élus écologistes actuellement en fonction.

¹⁰⁸ Blanco Jean-François, entretien cité.

capacité. D'autres nous ont par ailleurs souligné sa défaillance en matière d'identité, la comparant aux anciens périmètres. Alors que le premier dénonce « *une perte d'identité* »¹⁰⁹, la seconde la qualifie de « *fusion de trois régions avec des identités différentes* »¹¹⁰. Bien qu'une majorité de députés écologistes aient voté contre le redécoupage à l'Assemblée, la double-appartenance est ici bien visible. La conclusion d'un nouvel accord pour les élections suivantes derrière la candidature de Benoît Hamon, en 2017, démontre également ce décalage entre des problématiques régionales et la conduite d'une politique à l'échelle du pays tout entier. Éric Joyaux, concerné, souligne une opposition régionale et la difficulté de « *se porter en faux* »¹¹¹ nationalement.

Le camp socialiste n'est pas épargné. En effet, des témoignages que nous ne pouvons citer nominativement¹¹² démontrent que certains et certaines regrettent ou s'interrogent sur leur vote de l'époque, alors que d'autres, déjà sceptiques, l'avaient fait dans un esprit uniquement partisan.

Nous sommes ici dans une impasse qui ne peut se résoudre qu'au détriment de l'élu régional. En effet, il doit choisir de s'aligner sur la ligne nationale sous peine de compromettre son avenir au sein de celui-ci, en risquant de s'attirer des critiques de la part de son électorat départemental. S'il opte pour la seconde option, à savoir un éloignement de la ligne du parti par un vote contraire ou des prises de position critiques, il est amené à perdre son rang, que ce soit en tant que parlementaire ou membre de gouvernement, voire d'élu local ou régional, et donc à subir une diminution considérable de son poids politique sur le long terme. Or, il faut ici rappeler que le soutien du parti est une condition essentielle à l'obtention d'une investiture à la région.

De plus, les éléments que nous venons d'exposer démontrent comment la Nouvelle-Aquitaine en est une aggravation. Le présidentielisme régional a favorisé une propulsion de personnalités importantes sur le plan national. Citons à titre non exhaustif Laurent Wauquiez, Carole Delga, Xavier Bertrand ou Valérie Pécresse. Comment concilier l'aspiration à une évolution nationale tout en poursuivant un objectif d'incarnation de sa collectivité ? De même, si cette exposition peut être un atout de premier plan pour les régions, les considérations plus politiciennes peuvent être davantage négatives, comme le souligne Alain Rousset lorsqu'il parle d'Emmanuel

¹⁰⁹ Citation anonyme extraite d'un entretien.

¹¹⁰ *Idem.*

¹¹¹ Joyaux Éric, entretien cité.

¹¹² L'anonymat est requis par les témoins sur ce point.

Macron : « *Emmanuel Macron n'aime pas les régions. Il n'est pas décentralisateur et peut-être est-ce aussi parce que certains présidents s'appellent Wauquiez ou Bertrand* »¹¹³. Pour lui, le pouvoir central veut l'imiter l'émergence du fait régional pour freiner l'essor de figures politiques « présidentiables » à leur tête.

Avec deux Présidences de M. Macron, dont le développement du pouvoir régional n'est, *a minima*, pas une priorité, les élus régionaux ont bien du mal à inverser la tendance et à peser dans les orientations nationales. En dépit de l'affirmation de la collectivité, la situation paraît figée. Les élus sont unanimes sur le sujet, ce qui est assez rare pour être souligné et qui dénote de l'ampleur du problème.

Plus qu'une simple ambivalence, certains vont jusqu'à dénoncer un mépris à leur encontre. Max Brisson est très clair : « *il y a une hiérarchie de mépris entre les fonctions publiques et la fonction publique territoriale est considérée comme inférieure à la fonction publique d'État. C'est un peu la cascade des mépris de l'Ancien Régime. Ça je le ressens très profondément, comme je ressens d'ailleurs que dans la très haute fonction publique, le rapport aux élus est quand même un rapport très méprisant. Dans ce pays, la haute technocratie a pu rêver qu'on pourrait réformer bien mieux le pays s'il n'y avait pas d'élus* »¹¹⁴.

David Grosclaude, dans le même sens, fait le lien avec d'autres domaines pour illustrer cette hiérarchisation : « *cela crée l'idée qu'un élu local serait un élu subalterne par rapport à un élu national. D'ailleurs, on a cette typologie dans plein de domaines : on a les médias nationaux et les médias régionaux, les journalistes nationaux et les journalistes locaux* »¹¹⁵. Lui-même journaliste, il confie : « *Je l'ai vécu* »¹¹⁶.

La situation intermédiaire du conseiller régional n'est pas la seule cause d'un manque d'influence qui peut également prendre sa source dans cette hiérarchie entre classes politiques territoriales.

Face à cette situation, qu'espère le conseiller régional néo-aquitain pour l'avenir ? En réponse à la question, les conseillers sont partagés entre deux mouvements distincts.

¹¹³ « Alain Rousset : "Emmanuel Macron n'aime pas les Régions" », Sud Ouest, 29/09/2023.

¹¹⁴ Brisson Max, entretien cité.

¹¹⁵ Grosclaude David, entretien cité.

¹¹⁶ *Ibid.*

B. Entre résignation et objectifs politiques : quel avenir pour la Nouvelle-Aquitaine ?

Lorsque nous évoquons le devenir de la région avec les élus, deux tendances se dégagent. À la fois complémentaires et contradictoires, elles sont elles aussi une illustration du paradoxe régional, preuve d'une ambivalence permanente et renforcée, de surcroît, par la fusion dont nous analysons ici les conséquences. Effectivement, le pragmatisme l'emporte au sein de conseillers et de conseillères conscients qu'ils n'ont d'autres choix que de s'y conformer. Pour autant, la perspective de l'avenir laisse également place aux différents agendas politiques qui, au-delà de divergences de fond considérables, laissent apparaître une volonté commune de réforme de l'échelon régional.

1. Une situation à laquelle il convient de s'habituer.

Revenir sur la fusion semble insensé pour une immense majorité d'élus. Même parmi ceux qui émettent les critiques les plus véhémentes à son encontre, le fait de l'avoir vécue et de savoir à quel point une réorganisation territoriale de cette ampleur est longue et fastidieuse pousse largement à ce point de vue. Pour l'instant, un retour en arrière n'est donc pas à l'ordre du jour dans un avenir proche.

Celui-ci est tout tracé : il faut s'adapter, et s'habituer. Si envisager un retour à l'Aquitaine, au Poitou-Charentes et au Limousin ne paraît pas réalisable dans l'immédiat, se conformer aux conséquences de la nouvelle région devient une nécessité. C'est donc ce que font la plupart des élus, à commencer par leur emploi du temps.

Les membres de l'exécutif, avec la charge de travail supposément la plus lourde, adaptent ainsi leur agenda, au même titre que des conseillers régionaux qui préfèrent se consacrer pleinement à l'exercice de leur mandat. Plusieurs cas de figures se présentent alors à nous.

Précisons d'emblée que la grande majorité souhaite conserver une activité professionnelle, en partie pour justifier de cette image d'un élu toujours conscient du quotidien de la population. Nathalie Motsch avance par exemple que son emploi, en dépit de semaines chargées, « *permet aussi une ouverture extraordinaire, d'être*

opérationnelle et d'être une vraie élue de terrain »¹¹⁷. Émilie Dutoya lui emboîte le pas : « *Être élu, ce n'est pas un métier mais bien un mandat. Dans la mesure où, à ce jour, le statut de l'élu n'existe pas, avoir une activité professionnelle permet non seulement d'anticiper l'avenir mais aussi d'être bien en prise avec le quotidien et avec le domaine d'activité dans lequel on évolue* »¹¹⁸. D'autres y voient également une sorte d'échappatoire, comme un moyen de côtoyer des gens qui n'ont pas forcément de lien avec le milieu politique. Une élue confirme : « *Je vois des gens de tous horizons politiques et socialement très divers* »¹¹⁹. Cela lui permet « *de garder un pied dans la réalité* », et lui évite d'être « *coupée du monde, dans une bulle* »¹²⁰.

Dans un contexte contemporain favorable à la défiance d'élus critiqués comme éloignés des citoyens qu'ils représentent¹²¹, cet élément revêt une valeur encore plus accentuée. Enfin, certaines personnes gagnant considérablement bien leur vie dans le privé, ce qui semble logique à la vue du caractère surdiplômé des élus¹²², préfèrent conserver tout ou partie de leur rémunération, et ne pas se contenter d'une indemnité qui supposerait une baisse de leur niveau de vie, sans garantie aucune de le retrouver à la suite du ou des mandats. Vous comprendrez que nous ne citons ici pas d'exemples nominatifs. Que ce soit pour des raisons pratiques, économiques ou politiques, le choix de l'abandon d'emploi est toujours minoritaire.

Il arrive tout de même que des élus y soient contraints, notamment ceux qui ont des responsabilités exécutives et représentatives. À l'échelle néo-aquitaine, celles-ci ne sont plus compatibles avec un emploi du temps professionnel chargé. Quelques élus optent dans ce cas pour un abandon pur et simple de leur emploi dans son intégralité. C'est le choix d'une jeune élue, dont le témoignage est anonyme. L'indemnité versée étant, dans son cas, bien supérieure à celle de son emploi. Elle a fait le choix de le quitter pour se consacrer pleinement aux tâches incombant à son mandat.

D'autres élus favorisent, lorsqu'ils en ont la possibilité, une mise en disponibilité. Perdant ses droits au traitement, à l'avancement et à la retraite¹²³, l'élu peut ainsi entrer dans les clous des exigences néo-aquitaines, sans perdre définitivement son poste. Il le retrouve en effet lorsqu'il quitte ou perd son siège. Dans un même

¹¹⁷ Motsch Nathalie, entretien cité.

¹¹⁸ Dutoya Émilie, entretien cité.

¹¹⁹ Citations extraites d'un entretien qui demeure anonyme.

¹²⁰ *Idem.*

¹²¹ Thomas Frinault, Christian Le Bart et Érik Neveu, *op. cit.*

¹²² Annexe I. 6. Niveau de diplôme des conseillers régionaux.

¹²³ Le Portail de la Fonction publique, <https://www.fonction-publique.gouv.fr>.

objectif, un passage à temps partiel peut également être privilégié, comme c'est d'ailleurs le cas de Sandrine Derville, qui a tenté cette option avant de devoir se consacrer à temps plein à ses fonctions électives. Andde Sainte-Marie, paysan, a cédé une part importante de sa ferme à son fils, afin de pouvoir accorder une majeure partie de son temps à la politique, tout en conservant un lien avec son exploitation.

Le pragmatisme des élus les conduit donc à faire des choix dans leur vie privée ou professionnelle pour s'adapter à une Nouvelle-Aquitaine à laquelle il convient de s'habituer.

Même parmi les plus farouchement opposés à la région, au sein desquels les jacobins de gauche comme de droite ou les élus d'extrême droite, le sentiment de résignation est répandu. Suivant le point de vue de leur cheffe de file qui souhaite « *abroger la loi NOTRe* »¹²⁴, mais sans nouvelle organisation territoriale « *pour ne pas que les français ne s'y retrouvent plus* »¹²⁵, les conseillers et conseillères d'extrême droite ne font pas d'un retour en arrière une priorité. Frédérique Joint, par exemple, ne formule pas ce vœu, bien qu'elle s'interroge sur une région « *peut-être* » trop grande, et s'éloigne d'Alain Rousset dans sa volonté de bâtir une région « *comme un Lander allemand* »¹²⁶. Un ancien élu frontiste ayant depuis rejoint Reconquête! précise qu'il est trop tard pour supprimer les régions.

Pour ces élus, la région peut renvoyer à des régionalismes ou une entité dont l'ampleur constitue un danger pour l'État central, d'où leur méfiance, voire leur hostilité¹²⁷. En dépit de tout cela, les effets tellement prégnants d'une fusion complexe les poussent à la prudence sur ce point, et à ne pas remettre immédiatement en cause le découpage. C'est donc une illustration de la diffusion du sentiment d'une adaptation jugée nécessaire et inévitable.

Enfin, l'acceptation d'une obligation de s'habituer pour le moment à ces nouvelles limites régionales peut s'accompagner d'un point de vue différent à plus long terme. Max Brisson, sénateur des Républicains se revendiquant girondin, considère par exemple qu'un retour à des régions plus restreintes et, surtout, davantage liées à des considérations historiques ou culturelles est inévitable, mais dans une temporalité

¹²⁴ Discours de Marine Le Pen lors des Rencontres des Libertés Locales, au cours de la campagne de 2022.

¹²⁵ *Idem.*

¹²⁶ Joint Frédérique, entretien cité.

¹²⁷ Nous pourrions évoquer les propos tenus par ce même homme, mais leur teneur nous empêche de le faire dans le cadre d'un travail universitaire.

beaucoup plus longue. Persuadé qu'il est nécessaire de « *repenser des régions à taille humaine* », il n'est pas certain que « *ce découpage survive au siècle* », tout en concédant cependant que « *ce n'est pas à l'ordre du jour* »¹²⁸. Il considère notamment que c'est davantage le travail des universitaires de réfléchir à ce type de problématiques s'appliquant sur un temps long. Il est rejoint par Marie-Pierre Cabanne, échangeant avec nous sur ce rôle bien particulier de la recherche, en l'élargissant aux questionnements de la démocratie représentative dans son ensemble.

Le pragmatisme ne vire donc pas au fatalisme chez des élus. Sans tout chambouler dans l'instant, ils s'en remettent à la réflexion collective pour espérer des changements qu'ils considèrent souhaitables dans un futur plus lointain. Ici, la proposition de la liste conduite par Jean Lassalle en 2021 est une illustration intéressante : « *dès notre élection, nous consulterons les habitants sur la taille de la région Nouvelle-Aquitaine* »¹²⁹.

La majorité des élus, qui est donc prête à un *statu quo* en termes de périmètre administratif, s'impose pour l'instant. En revanche, au-delà du discernement poussant les élus à s'habituer à l'exercice complètement différent du mandat régional, l'acceptation de la situation actuelle de la région et de leur mandat n'est pas totale. Alors, en ne remettant pas en question le découpage actuel, nombreux sont celles et ceux qui envisagent un nouvel avenir pour la collectivité qu'ils représentent.

2. La volonté déjà prégnante d'une nouvelle réforme d'envergure.

Le constat est effectivement flagrant. Finalement, si nous effectuons le bilan des entretiens réalisés, il est difficile de retrouver trace d'un témoignage faisant état d'une collectivité dans laquelle tout va bien. C'est d'ailleurs assez marquant. Il est vrai que le contexte d'une participation extrêmement faible en 2021, avec respectivement 35,91 et 36,57% de votants en Nouvelle-Aquitaine¹³⁰, ne peut que conduire les élus, anciens comme actuels, à constater des défaillances majeures et une rupture entre la région, ses conseillers et les électeurs. La base de la démocratie représentative réside pourtant dans ce lien, et Alain Rousset le reconnaît dans son discours d'investiture : « *L'abstention record constitue la plus vive inquiétude* ». Dans la même séance, le Président du groupe

¹²⁸ Brisson Max, entretien cité.

¹²⁹ Archive de l'auteur, non classée. Profession de foi de Jean Lassalle, élections régionales de 2021.

¹³⁰ Bien que l'ampleur de celle-ci doive être confirmée, du fait du contexte bien particulier d'élections reportées et de crise sanitaire.

écologiste Nicolas Thierry ajoute : « *L'abstention traduit une profonde crise. Les citoyens n'écoutent plus. Nous devons nous remettre en question pour régénérer le lien. Nous sommes des élus mal élus* »¹³¹.

Pour remédier à ce constat d'échec, les personnes interrogées sont alors favorables à diverses solutions.

Dans un premier temps, les conseillers régionaux voient un avenir plutôt positif à leur collectivité. Ils se basent pour ce point sur les attributions de compétences et des comparaisons avec l'évolution des collectivités locales. Une partie d'entre eux considère par exemple que le département est voué à disparaître, et que ses compétences seront partagées entre l'intercommunalité, la métropole et la région. L'affirmation parallèle de la première peut également bénéficier à la collectivité régionale, par l'action conjointe des deux échelons. Mathieu Bergé note que ce sont « *les régions et les intercommunalités qui sont ressorties avec le plus de capacité d'action des dernières réformes législatives* »¹³². Le pouvoir régional serait donc amené à s'étoffer et prendre réellement sa place dans le système politique français. Marie Costes considère également que la région est amenée à prendre davantage d'ampleur, à condition qu'elle parvienne à recréer du lien avec les usagers¹³³.

C'est en tout cas une volonté clairement exprimée par de nombreux témoins. À la question d'un avenir souhaité pour cette collectivité, Lucette Lousteau répond par exemple en termes d'autonomie¹³⁴, alors que Bernard Péré envisage des moyens pour que les régions adaptent leur politique aux particularités qui sont les leurs¹³⁵.

Les élus sont également conscients de la nécessité de remédier à des problèmes qui n'ont que trop duré. Ici, tout le monde s'accorde à dire qu'il faut poursuivre et achever la réflexion autour de la clarification des compétences, pour supprimer les fameux doublons. C'est un point indéniable de consensus. À droite de l'échiquier, une conseillère avance que la France n'est jamais allée « *au bout des réformes* »¹³⁶. Denise Saint-Pé, du Modem, considère qu'il faut encore mettre fin à « *la concurrence entre région et département* »¹³⁷. À gauche, une élue souligne également que « *la très grande*

¹³¹ « Alain Rousset, officiellement réélu président de la région Nouvelle-Aquitaine dès le premier tour », Le Populaire (en ligne), 02/07/2021.

¹³² Bergé Mathieu, entretien cité.

¹³³ Costes Marie, entretien cité.

¹³⁴ Lousteau Lucette, entretien cité.

¹³⁵ Péré Bernard, entretien cité.

¹³⁶ Citation anonyme extraite d'un entretien.

¹³⁷ Saint-Pé Denise, entretien cité.

majorité »¹³⁸ ne sait toujours pas qui fait quoi, notamment du fait des situations de concurrence. Faisant le lien avec l'abstention record, Alain Rousset ajoute : « *il faut clarifier le rôle des pouvoirs publics décentralisés. Le temps est à la désinfantilisation de nos territoires* »¹³⁹.

En revanche, ils sont plutôt pessimistes quant à sa capacité à recréer ce lien avec l'électorat, ce qui nécessiterait un travail plus global, en profondeur, et ne serait donc pas forcément spécifique à la région. Marie-Pierre Cabanne avance par exemple que tout cela passe par le fait de « *redonner un sens noble à la politique* »¹⁴⁰.

Dans un second temps, les questionnements autour de l'exercice du mandat par l'élu ne manquent pas. À des degrés divers, ils souhaitent l'application d'un statut de l'élu local, dont l'absence a été soulignée et déplorée par les témoignages au fil de nos travaux suivant l'évolution des lois de régionalisation¹⁴¹. Certains et certaines font en effet part d'une nécessité de légiférer à ce sujet pour favoriser un renouveau politique au sein de la région, et permettre à des professions ou des profils jusqu'alors exclus de pénétrer dans cet hémicycle. Marie-Pierre Cabanne déplore par exemple : « *il n'y a pas de représentation de toutes les catégories socio-professionnelles* »¹⁴².

L'argument principal est tourné vers la jeunesse. Le rajeunissement constaté entre 1986 et 2021 est faible si nous le rapportons au temps écoulé, et en comparaison avec d'autres évolutions, comme la féminisation, autrement plus significatives. Ici, le statut de l'élu pourrait encourager des jeunes à entrer en politique par l'exercice d'un mandat régional. Colette Capdevielle considère que « *c'est difficile pour les jeunes de tenir un engagement* »¹⁴³. Charline Claveau, dans le même sens, valorise cette perspective : « *les jeunes élus ont une pratique très différente de la politique* »¹⁴⁴. Un réel statut encourageant la jeunesse à s'engager favoriserait encore davantage le renouveau déjà enclenché de la classe politique régionale.

Dans une vision plus globale, la nécessité d'un statut de l'élu se voit renforcée par la fusion, en réponse aux contraintes qu'elle suppose. Les situations précédemment citées, de personnes qui sont, de fait, dans l'obligation d'abandonner tout ou partie de leur emploi, le démontrent.

¹³⁸ Citation anonyme extraite d'un entretien.

¹³⁹ « Alain Rousset, officiellement réélu président de la région Nouvelle-Aquitaine dès le premier tour », Le Populaire (en ligne), 02/07/2021.

¹⁴⁰ Cabanne Marie-Pierre, entretien cité.

¹⁴¹ PS64, non classée. FNESR : Une nouvelle étape pour le statut de l'élu, 2015.

¹⁴² Cabanne Marie-Pierre, entretien cité.

¹⁴³ Capdevielle Colette, entretien cité.

¹⁴⁴ Claveau Charline, entretien cité.

Toujours autour de la question de l' élu, le débat sur la pertinence de l' idée du conseiller territorial continue de faire son chemin. Adoptée puis non appliquée, elle est toujours mise en avant, surtout par des élus du centre ou de la droite. L' argument principal de sa mise en œuvre réside dans la diminution du nombre d' élus et donc d' économies budgétaires. Par contre, d' autres estiment qu' elle est aussi un moyen de pallier aux difficultés d' identification du conseiller régional, en lui offrant, en quelque sorte, celle du conseiller départemental. Marc Oxibar l' exprime en ces termes : « *je trouvais l' idée plutôt bonne, parce qu' elle permettait à un élu régional d' être identifié sur son propre territoire* »¹⁴⁵. Elle a d' ailleurs à nouveau été évoquée par le Président Emmanuel Macron, peut-être à la suite d' une de ses rencontres avec M. Sarkozy, qui avait à l' époque porté cette solution¹⁴⁶.

Cependant, le caractère flou et contraignant de sa mise en œuvre laisse perplexe une majorité d' élus. Le manque de précision est ici contesté, et l' on craint un nouveau bouleversement qui découragerait à la fois les élus et les électeurs, ces derniers ayant déjà parfois l' impression que leurs représentants passent une part importante de leur temps à réformer l' exercice de leurs mandats respectifs¹⁴⁷. Aussi, l' argument en faveur de l' identification semble difficilement entendable au regard de la charge de travail qui attend un tel élu, qui alliera difficilement un travail efficace des nombreux dossiers à traiter et une présence accrue sur le terrain. Pour une ancienne élue, « *ils seraient en quelque sorte des députés territoriaux, qui devront courir du matin au soir sur leur territoire de rattachement* »¹⁴⁸. Nous avons également déjà souligné les fortes réticences d' Alain Rousset sur ce point¹⁴⁹, réticences partagées par une majorité des élus ayant siégé à ses côtés.

Finalement, si nous combinons les éléments de perception de l' avenir de la collectivité et de ses élus, une réforme d' envergure se dégage à nouveau. Écartant immédiatement une nouvelle évolution territoriale, elle se baserait davantage sur le fonctionnement de la collectivité et l' exercice du mandat. Ce que certains qualifient d' acte III de la décentralisation devrait donc régler en profondeur ces aspects, et contribuer à régler des problèmes qui n' ont que trop duré.

¹⁴⁵ Oxibar Marc, entretien cité.

¹⁴⁶ Nous avons eu l' occasion de citer son argumentaire lors des chapitres précédents.

¹⁴⁷ Sémavoine Monique, entretien cité.

¹⁴⁸ *Idem.*

¹⁴⁹ Jean Viard et Alain Rousset, *op. cit.*

Il ne faut cependant pas se leurrer. Au-delà de quelques éléments de convergences, les divisions politiques et territoriales apparaissent assez nettement dans l'approche qu'ont les conseillers et conseillères de la construction régionale, et de la voie que celle-ci doit suivre dans les années à venir.

* * *

La consécration du paradoxe régional apparaît de façon exemplaire au regard des divers témoignages. La Nouvelle-Aquitaine confirme en effet la difficulté de tirer des conclusions linéaires d'une construction régionale plaçant la collectivité, et donc son élu, dans une ambivalence permanente.

La première bénéficie indéniablement d'un mouvement d'affirmation. Ses aspects modernes coïncident avec son implantation dans des compétences en lien avec l'avenir et une action à long terme. Cette modernité trouve néanmoins sa limite dans une influence toujours prégnante des schémas politiques traditionnels locaux. De la même façon, l'apparente puissance que dégage la région a des effets pervers, puisqu'une telle immensité favorise une application inégale de la politique régionale, se traduisant par la confirmation d'un centralisme et d'un présidentialisme. Le paradoxe régional apparaît encore à plus forte raison à la vue d'une relocalisation de la vie politique régionale, option favorisée par nombre d'élus devant l'impossibilité pour eux de se conformer à une activité politique sur l'ensemble du périmètre néo-aquitain.

Cet élu, justement, est lui aussi soumis à des contradictions renforcées. Son manque d'influence traduit des différences assez nettes entre des classes politiques locales et nationales desquelles il semble toujours plus éloigné. Cette autonomisation pourrait signifier que la classe politique régionale s'implante pour de bon. Pourtant, dans la continuité du paradoxe régional, elle dénote surtout de la difficulté pour celle-ci de peser d'une voix commune dans le jeu politique. Face à cette situation, les conseillers régionaux trouvent un terrain d'entente dans la nécessité de s'adapter à une nouvelle région aux aspects parfois contraignants, et réclament, dans leur immense majorité, des solutions aux problèmes d'identification qu'ils rencontrent. Reste à savoir s'il est toujours possible de s'accorder sur une solution permettant de faire pencher la balance de la construction régionale d'un côté satisfaisant pour la majorité d'entre eux...

Conclusion.

L'émergence de la collectivité régionale depuis les lois Defferre de décentralisation et l'instauration d'un suffrage universel direct pour élire les conseillers régionaux soulèvent de nombreuses questions auxquelles nous avons tenté de répondre. Comment naît une collectivité territoriale ? Comment s'inscrit-elle dans un champ politique français façonné de longue date, avec des institutions anciennes et ancrées dans l'imaginaire collectif comme dans les comportements politiques des électeurs ?

En centrant l'approche autour des conseillers régionaux, nous étions également conduits à réfléchir sur la place que prennent ces représentants nouvellement élus dans l'ensemble du processus régional. Quel est leur rôle dans l'intégration progressive du fait régional ? Comment le perçoivent-ils ?

Enfin, le développement de la politique française en matière de décentralisation et de régionalisation étant articulé en « actes », il interroge également sur les évolutions qui ont eu lieu depuis les premières lois de 1982, tout comme sur l'avenir à donner à cette dynamique. A-t-elle été positivement amendée, que ce soit avec l'acte II porté par Jean-Pierre Raffarin, ou avec la réforme territoriale conduite sous la Présidence de François Hollande ? Quels en ont été les impacts sur la région et ses élus ? Quel regard portent-ils sur l'avenir de leur collectivité et de leur rôle en son sein ?

Des questions que nous avons résumées ainsi : la construction de la région Nouvelle-Aquitaine depuis 1986 a-t-elle engendré la naissance d'une nouvelle classe politique régionale ? Comment les élus de cette assemblée perçoivent-ils son développement et son rôle dans la France de la V^e République ?

L'ensemble de ces interrogations nous a mené à une réponse en trois temps. D'abord, dans le cadre de l'ancienne Aquitaine, nous avons pu étudier la mise en place concrète d'une collectivité territoriale à la suite d'une première élection au suffrage universel direct. Très vite, une absence de spécificité s'est dégagée. Dans le profil socio-professionnel, l' élu régional est globalement un homme, relativement âgé, surdiplômé et appartenant aux classes supérieures de la population. En ce qui concerne le parcours politique, son entrée au Conseil régional intervient, lors des premières mandatures, environ vingt ans après son adhésion à un parti politique, et presque dix ans après l'obtention d'un mandat électif¹.

¹ Annexe I. 3.1. Parcours politique des conseillers régionaux aquitains.

Cette expérience politique se confirme par un exercice presque généralisé du cumul des mandats, avec seulement 4 conseillers sur 102, au cours de la mandature allant de 1986 à 1992², qui se contenteront d'un mandat régional. Dans le même sens, le chiffre est identique si l'on se réfère aux élus qui entrent à la région sans être membres d'une formation politique. Dès lors, les premiers conseillers régionaux sont politiquement expérimentés et tout à fait intégrés dans le système politique de la V^e République. Nous avons pu démontrer en quoi le mode de scrutin de listes départementales est la principale explication de ce phénomène, offrant une place de choix aux dynamiques partisanes et les limitant aux cadres départementaux, freinant par la même occasion l'essor d'un champ politique régional spécifique. L'émergence d'une nouvelle collectivité n'est donc pas synonyme d'une classe politique renouvelée, ni de l'immédiateté d'une affirmation politique pleine et entière.

Effectivement, la région Aquitaine voit son implantation également mise à mal par la difficulté qu'elle rencontre à définir son identité. Comprenant des cultures diverses dans son territoire³, elle doit composer avec un contexte favorable à l'expression de revendications qui leur sont liées. Tout cela n'aide pas à consolider un sentiment d'appartenance régionale extrêmement faible au lancement de la collectivité.

L'Aquitaine des années 1990 parvient tout de même à s'affirmer comme collectivité territoriale et construit une forme d'identité en bâtissant une dynamique politique autour de la notion de territoire de projet. L'identité historique ou culturelle commune n'est plus un objectif, contrairement à la mise en avant d'un destin commun. Ici, elle se saisit pleinement des compétences qui lui sont attribuées par la décentralisation. Les conseillers régionaux mettent effectivement en exergue une action particulièrement importante pour les lycées, avec la rénovation et la construction de dizaines de bâtiments, comme pour le développement économique, l'aménagement du territoire ou le ferroviaire. La politique de contractualisation, principalement illustrée par la signature de Contrats de Plan, devient en quelque sorte l'emblème d'une région qui oriente son action sur un temps long.

Cependant, le bilan des trois premiers mandats est nuancé, car ce même phénomène participe à un éloignement de l'élu régional vis-à-vis de sa population. À nouveau, le caractère départemental du mode de scrutin brouille la relation car il définit de fait une distinction entre territoire d'élection et de représentation. Selon les élus, les compétences ne favorisent pas non plus un lien direct avec la population. Aussi, la

² Annexe I. 9.1. Pratique du cumul des mandats en fonction de l'élection au Conseil régional.

³ Annexe II. 1.1. Les langues régionales.

pratique du cumul fragilise, pour l'électorat, une pleine association de l'élu à l'institution régionale, encore très jeune. Nous en sommes ainsi venus à un questionnement du statut d'élu local des conseillers régionaux, qui ne bénéficient ni de l'exposition des élus nationaux, ni de l'ancrage local de terrain des élus locaux. Les témoignages font, déjà, plutôt état d'un mandat intermédiaire, entre échelons de proximité et nationaux.

Cela nous a conduit à interroger, dans un second temps, les conséquences de diverses évolutions législatives désireuses d'apporter de premières réponses à ces difficultés. Notre objet d'étude s'est ici étendu à l'ensemble du périmètre néo-aquitain, et donc aux anciennes régions Limousin et Poitou-Charentes.

C'est, dans un premier temps, une modification du mode de scrutin qui précipite un changement de poids. Avec l'instauration d'un second tour, d'une prime majoritaire et d'une nécessité d'obtenir 10% des voix pour se maintenir, la politique régionale est bouleversée. Les formations plus modestes que sont par exemple CPNT et les Verts, ou le Front National⁴ pour une raison distincte, desquelles dépendaient nombre de majorités régionales dans les années 1990 et au début des années 2000, sont presque exclues du champ politique régional. Elles perdent en tout cas l'influence qu'elles pouvaient avoir dans l'hémicycle. Les négociations qui avaient régulièrement lieu budget par budget, voire dossier par dossier, se déroulent désormais en amont de l'élection, pendant la campagne. Source de stabilité politique, cette réforme est donc avantageuse pour la conduite d'une politique cohérente dans la durée et reconnue comme telle. La défense du bilan étant facilitée, les majorités qui se dessinent autour de Jean-Paul Denanot, Ségolène Royal et Alain Rousset sont toutes reconduites en 2010.

De même, la création d'une tête de liste régionale favorise une prise d'ampleur de la figure présidentielle, cette dernière devant désormais être complètement incarnée dès le moment de la campagne. Rapidement, des personnalités émergent et s'emparent pleinement de ce rôle. Alain Rousset et Ségolène Royal en sont des exemples forts, et aucune des trois régions ne connaît de changement sur ce point en 2010.

Le vote de la loi sur la parité a également des conséquences intéressantes sur la composition du Conseil régional, avec une entrée massive de femmes dans les hémicycles régionaux. Conjointement, de premières évolutions socio-professionnelles sont à souligner. Le caractère surdiplômé du conseiller régional demeure, mais les titulaires d'un Bac +5 prennent le pas sur les docteurs⁵. De même, nous remarquons une hausse de la

⁴ Annexe I. 1. Composition des Conseils régionaux en fonction de l'appartenance partisane.

⁵ Annexe I. 5.1. Niveau du diplôme obtenu par les conseillers régionaux aquitains.

proportion d'employés. Si ces résultats ne viennent que confirmer une féminisation des assemblées politiques déjà étudiée, nous constatons en revanche une forme de dénotabilisation relative des Conseils régionaux. En effet, les nouvelles conseillères régionales sont moins affiliées aux partis, et l'hémicycle dans sa globalité connaît une baisse sensible du cumul avec des mandats nationaux. Les « grands » élus ayant déjà occupé ce type de fonctions délaissent clairement la collectivité régionale⁶.

Pour terminer, l'octroi de nouvelles compétences permet à la région de poursuivre son action dans les domaines d'intervention qu'elle privilégie depuis les années 1990. Son budget, en constante hausse, offre la possibilité d'un élargissement progressif de son action. La gouvernance régionale, déjà favorisée par la stabilité qui s'installe, en bénéficie. Portée notamment par Alain Rousset en Aquitaine, la compétence économique devient centrale.

Cette seconde partie a donc été l'occasion de mettre en lumière d'évidentes évolutions, toutes paraissant au demeurant favorables à l'ancrage de l'élu régional. Pour autant, les témoins ont nettement nuancé ces premières constatations. La stabilisation, d'abord, s'opère au détriment de formations politiques qui participaient justement au renouveau politique et inscrivaient la région dans un fonctionnement quelque peu distinct d'autres assemblées. L'émergence de figures régionales et l'essor de la gouvernance régionale conduisent quant à elles à la naissance d'une présidentialisation de la collectivité et d'un certain centralisme régional, ressentis par les conseillers élus. Ceux qui n'ont pas de responsabilité particulière ou qui ne sont pas membres de l'exécutif sont donc relégués à un second plan. À partir des témoignages, la perception de l'affirmation régionale à l'œuvre en ce début de XXI^e siècle paraît donc particulièrement inégale, y compris dans ses conséquences sur la pratique du mandat.

Cette dernière, justement, est au cœur des interrogations qui ont rythmé le troisième temps de ce travail. En effet, en fusionnant les régions Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes, le législateur a bouleversé la construction régionale à l'œuvre depuis 1986.

À nouveau, la domination de la région vis-à-vis des autres collectivités territoriales semble d'abord se confirmer. Son rôle est accentué dans le développement économique, pour lequel elle devient cheffe de file, et sur l'aménagement du territoire, avec la mise au point de grands schémas directeurs tels que le SRADTT. De même, la

⁶ Annexe I. 8.1. Mandats nationaux exercés avant l'entrée au Conseil régional.

fusion aboutit à la création de la plus grande région de l'Hexagone, une des plus imposantes d'Europe, ce qui dégage une apparente puissance et offre une richesse variée à la collectivité. Alain Rousset, réélu Président de ce nouvel ensemble, prend la fusion à bras le corps pour continuer de revendiquer la défense de régions fortes au cœur d'une République décentralisée. Cette prise de hauteur est saluée par de nombreux élus, soulignant la naissance d'une « force de frappe » considérable.

Pour autant, de la bouche de ces mêmes élus, les critiques ne manquent pas quant à ce processus de fusion. Au-delà du fait qu'ils n'ont pas l'impression d'avoir été pris en compte lors de la réflexion aboutissant à la réforme territoriale, celle-ci remet en cause les processus de construction identitaire que certains d'entre eux ont participé à mettre en place dans les anciennes régions. Les témoins sont même unanimes pour reconnaître que la région est contrainte de repartir de zéro dans son mécanisme d'affirmation identitaire. Dans un contexte de baisse générale de participation électorale s'ajoutant à un déficit déjà prégnant de reconnaissance envers la région, c'est un point de critique récurrent.

Aussi, l'immensité territoriale contraint grandement l'élu dans son quotidien. Alors que le premier mandat a, en partie, été consacré à la gestion matérielle de la fusion, les déplacements induits par cette nouvelle territorialité sont globalement très mal perçus. De même, si le mode de scrutin demeure départemental, l'espace de représentation du conseiller régional est décuplé, creusant un peu plus l'écart entre ces deux échelles et accentuant le malaise du Conseil régional, à la fois élu sur l'ensemble du territoire, mais dépendant pour son élection ou sa réélection de dynamiques politiques départementales.

Paradoxalement, ces difficultés favorisent la poursuite du début de renouveau observé dans la partie précédente. L'écart entre l'âge d'adhésion du conseiller régional à un parti politique et celui auquel il parvient à la région est considérablement réduit par rapport à 1986⁷. Aujourd'hui, 16% des élus ne sont pas membres d'un parti politique. Surtout, le mandat régional devient une porte d'entrée privilégiée pour environ un tiers de l'hémicycle. Une majorité d'élus a débuté leur parcours politique en tant que conseiller municipal, les élus commençant leur carrière politique dans un autre mandat devenant marginaux. Le mandat régional est donc indéniablement source d'un certain renouveau, désormais associé à une forme de consécration d'un parcours local ascendant excluant le département, et autonomisé des mandats nationaux.

Malgré tout, nous avons terminé en constatant un nouveau paradoxe induit par la fusion. Avec l'élargissement territorial et la différence grandissante entre l'échelle

⁷ Annexe I. 3. Parcours politiques des conseillers régionaux.

d'élection et le territoire régional dans son ensemble, l'élu opère une forme de relocalisation de la vie politique régionale, s'identifiant prioritairement à une aire territoriale restreinte afin de parvenir à exister politiquement via la collectivité qu'il représente. Cela est beaucoup moins vrai pour les membres de l'exécutif, et traduit donc à nouveau une forte inégalité dans l'exercice du mandat régional en fonction du poste occupé.

Plus qu'une naissance claire et affirmée d'une classe politique régionale, ces décennies de construction de la collectivité mettent plutôt en exergue une forme de paradoxe, qui transparait au fil des résultats exposés dans chacune des parties. Alors que la collectivité affine son rôle d'institution de l'avenir, son représentant en paie les frais en termes d'identification. Alors qu'un renouveau s'opère via des formations politiques plus modestes, celles-ci sont écartées du champ politique régional. Alors que l'action portée par la région s'affirme et se stabilise, les écueils d'une présidentialisation et d'une centralisation régionales se transposent à cette nouvelle échelle. Alors que la fusion consacre une forme de prise de pouvoir régionale, elle pousse à son paroxysme le statut intermédiaire de l'élu régional, en quête de reconnaissance et d'ancrage territorial. Alors que ce dernier peut être atteint par une relocalisation de la politique régionale, celle-ci représente finalement un retour en arrière dans le fonctionnement d'une collectivité se voulant moderne et tournée vers l'avenir.

De plus, il paraît à nouveau pertinent de souligner que l'émergence d'une classe politique régionale n'intervient absolument pas au moment de la proclamation du statut de collectivité territoriale. En effet, si l'acte I de la décentralisation est souvent présenté comme une rupture et une avancée majeures, nos travaux centrés sur le personnel politique siégeant à la région tendent à mettre davantage en exergue le rôle des évolutions législatives suivantes dans l'évolution de l'élu régional, tant dans son profil et que dans sa pratique du mandat.

Enfin, au-delà de clivages politiques mettant forcément en exergue la défense de constats et de solutions distinctes, c'est un sentiment d'inconfort qui prédomine. Il est effectivement frappant d'observer à quel point le constat d'une collectivité dont le fonctionnement est à améliorer est partagé. Une forme de paradoxe régional est bien mise en exergue. Faut-il pour autant lui apposer une vision négative ? Ne serait-ce pas justement dans celui-ci que la région trouverait sa spécificité ? Sur ce point, une discussion à la suite d'une présentation des travaux devant l'association des anciens conseillers régionaux de Nouvelle-Aquitaine s'est montrée particulièrement

enrichissante, ouvrant la voie à de nouvelles perspectives et interrogeant, justement, ce « paradoxe régional »⁸.

Ces travaux laissent en effet des questionnements en suspens. D'abord, nous sommes bien conscients du manque d'équilibre territorial de nos sources, comme nous l'avons expliqué en introduction. Il serait notamment intéressant de pousser l'analyse dans l'ancienne région Limousin, afin d'étudier les points communs et éventuelles disparités entre le discours de ces élus et ceux que nous avons interrogés au sein des anciennes Aquitaine et Poitou-Charentes. Leur regard est-il conforme à celui de Robert Savy, ancien Président emblématique de cette région et hostile à la fusion ?

De même, certaines notions comme l'identité ou la référence à l'avancement de la régionalisation dans les pays voisins sont marquées dans les témoignages des élus. Ici, une approche comparative à l'échelle de plusieurs régions françaises permettrait de confirmer ou d'infirmer la diffusion de ces points de vue nationalement, d'autant que le département des Pyrénées-Atlantiques, marqué par des sentiments d'appartenance forts et frontalier de l'Espagne, est surreprésenté dans nos entretiens. Ensuite, le manque de recul sur l'institution Nouvelle-Aquitaine est également à noter, ouvrant la voie à de nouvelles interrogations. La Nouvelle-Aquitaine parviendra-t-elle à franchir un cap dans l'idée d'une nouvelle régionalisation ? Le renouveau de l' élu régional se poursuivra-t-il ? L'ancrage dans la durée de cette nouvelle région favorisera-t-il l'émergence de carrières néo-aquitaines ?

Aussi, la succession d'Alain Rousset pose évidemment question. Fervent décentralisateur et défenseur du pouvoir régional, il ne manque aucune occasion d'exposer son souhait d'un nouvel acte de décentralisation, comme le prouve son ultime sortie, quelques jours avant la conclusion de ce travail : « Emmanuel Macron n'aime pas les régions »⁹. La région trouvera-t-elle un Président ou une Présidente dont la voix en faveur de la collectivité sera aussi forte ? Dans le cas contraire, son essor politique s'en verra-t-il perturbé ? Le sera-t-il par le bouleversement forcément induit par le départ d'un Président en fonction depuis 1998 ?

À la lecture de ces dernières lignes, l'on pourrait penser que ce travail apporte finalement autant de questions que de réponses. Pourtant, un constat fondamental apparaît ici. En effet, il semble que la clef ne réside pas dans l' élu en lui-même, mais plutôt dans

⁸ Conférence et discussion à l'hôtel de région de Bordeaux, le 17/03/2023.

⁹ « Alain Rousset : “Emmanuel Macron n'aime pas les régions” », Sud-Ouest, 29/09/2023.

le fonctionnement général de la collectivité. Au fil de notre étude, ce sont bien les réglementations en lien avec les scrutins ou le fonctionnement de la région qui ont apporté le plus de bouleversements. La loi sur la parité, la modification du mode de scrutin et la fusion étant, dans ce cadre, des moments forts de chamboulement de la composition du Conseil régional.

De plus, alors qu'un renouveau apparaît nettement, comment expliquer que des interrogations persistent au fil du temps ? Pourquoi, 40 ans après les lois Defferre, les élus sollicitent-ils un nouvel acte de décentralisation ? Pourquoi réclament-ils toujours une clarification des compétences ? Pourquoi aucun statut de l'élu digne de ce nom n'a été, à leurs yeux, mis en œuvre ?

Alors qu'un nouvel acte de décentralisation semble être la solution privilégiée par les élus pour régler, dans la globalité, les différents problèmes qu'ils soulèvent et parachever l'émergence d'une classe politique régionale, comment le porter auprès de l'opinion dans ce contexte de crise de la démocratie représentative ? Peut-il être, justement, un moyen d'y remédier ? Au contraire, pourrait-il être perçu comme un énième moment au cours duquel les élus œuvrent à la refonte de leur propre statut ? Rappelons ici la mise en garde de Max Brisson, alors qu'il évoquait l'intérêt d'un statut de l'élu : « *Le pays n'est pas capable aujourd'hui de l'accepter dans ce contexte populiste et antiparlementaire permanent* »¹⁰, ou celle de Monique Sémavoine à l'évocation de l'idée de la création du conseiller territorial : « *Si l'on change encore, les gens se diront que tous ces élus ne servent qu'à une chose : à réformer leurs propres institutions* »¹¹. Pour y pallier, une telle réforme ne pourrait-elle pas s'appuyer sur un volet de renforcement de la démocratie régionale, dans un objectif de rapprocher le citoyen de l'action exercée par la collectivité ?

Cela participerait à la réalisation d'un objectif affiché par le Président réélu en 2021 : « *Pour ramener les citoyens aux urnes, il faut en faire des citoyens et non des consommateurs* »¹².

Pour conclure, mettons ces derniers mots en perspective avec les propos tenus dans sa profession de foi, toujours en 2021 : « *Cette passion du changement, ces transformations qui portent du sens, notre société les demande et les attend. La région sera au rendez-vous* »¹³. Ces paroles mettent en évidence à la fois le rôle d'avenir de la

¹⁰ Brisson Max, entretien cité.

¹¹ Sémavoine Monique, entretien cité.

¹² ACRNA, fonds en ligne. Discours du Président Alain Rousset après sa réélection en 2021, 02/07/2021.

¹³ Archives de l'auteur, non classée. Profession de foi de la liste conduite par Alain Rousset en 2021.

région et son manque de lien avec l'électorat, comme un échos significatif aux propos qu'il tenait douze ans plus tôt et qui ont introduit notre propos. Une illustration du travail qu'il reste à accomplir pour parachever une régionalisation effective et reconnue...

Sources.

I. Sources écrites.

A. Fonds du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine.

1200 WAQ : Mise en place de l'assemblée régionale.

3321 W : Communication du Conseil régional aquitain (1974-2015).

3257 W : Commission Permanente du Conseil régional aquitain (1974-2015).

3262 W : Dossiers de séances plénières du Conseil régional aquitain.

3282 W : Établissement public régional d'Aquitaine, recueil des actes administratifs.

3283 W : Conseil régional, recueil des actes administratifs : 1982-1988.

3311 WAQ : Procès-verbaux des séances plénières du Conseil régional d'Aquitaine (1978-2015).

3312 WAQ : Budgets du Conseil régional.

3393 WAQ : Dossiers du Bureau et de la Commission Permanente du Conseil régional d'Aquitaine.

B. Fonds privés.

Fédération du Parti Socialiste des Pyrénées-Atlantiques (non classés).

Groupe politique d'Europe-Écologie-les-Verts au sein du Conseil régional (non classés).

Section régionale d'Europe-Écologie-les-Verts (non classés).

Archives personnelles de Sophie Bussière, conseillère régionale EELV (non classées).

II. Mémoires de personnalités politiques.

A. Ouvrages publiés.

André Labarrère et Claude Perrotin, *La passion d'un élu: conversations avec André Labarrère, sénateur-maire de Pau*, Urrugne, Pimientos, 2003.

Jean-Pierre Raffarin, *Pour une nouvelle gouvernance*, Paris, Archipel, 2002.

Robert Savy, *Émergence d'une région: le cas du Limousin, 1986-2004*, Paris, Harmattan, 2010.

Jacques Valade, *Itinérances inattendues, de Lavoisier à Marianne. Entretiens avec Jean Peteaux*, Lormont, Le Bord de l'Eau, 2021.

Jean Viard et Alain Rousset, *Ce que régions veulent dire: réponse au rapport Balladur*, La Tour d'Aigues, Aube, 2009.

B. Entretiens ou interviews.

« Michel Inchauspe : “L'avenir, c'est la région Pyrénées-Adour” », L'Éclair Pyrénées, 01/06/1994.

« TER, Formation, logement des jeunes, emploi : la région est fière de ses succès », Interview d'Alain Rousset, Journal du Conseil régional d'Aquitaine, 2008.

« La région doit être cheffe de file de l'économie et de l'emploi », Interview d'Alain Rousset, Journal du Conseil régional d'Aquitaine, 2010.

« Réforme territoriale : Robert Savy inquiet pour le Limousin », France 3 régions (en ligne), 24/09/2014.

« Quelle identité et quel avenir pour le Limousin ? », Entretien avec Robert Savy, France 3 régions (en ligne), 01/10/2014.

« Donner du sens à la sortie de crise », Interview d'Alain Rousset, Sud Ouest, Supplément La région avec vous, non daté.

« Le Président de la région Nouvelle-Aquitaine, Alain Rousset, voudrait aussi “piloter la santé et l'éducation” », La Dépêche (en ligne), 29/06/2021.

« Alain Rousset : “L'État n'a toujours pas décolonisé la province” », La Gazette des communes (en ligne), 06/09/2022.

III. Archives de presse.

A. Presse locale.

Une consultation systématique de la presse locale ou régionale a été réalisée, ne nous permettant pas de citer tous les articles. Nous ne nommerons que les principaux journaux consultés :

- Sud Ouest.
- La République des Pyrénées.
- L'Éclair Pyrénées.
- Le Populaire du Centre.
- La Nouvelle République.

B. Presse nationale.

Cette recherche systématique a conduit à la consultation d'articles nationaux concernant les élus les plus reconnus. Cette presse a également servi de point d'appui pour des sujets plus précis :

- Le Monde.
- La Gazette des Communes.
- Les Échos.
- La Dépêche.

IV. Sources orales.

Liste des entretiens oraux réalisés dans le cadre du programme ELURENAQ, classés par ancienne région et par département.

AQUITAINE :

- Pyrénées-Atlantiques :

AGUERRE Barthélémy (UDI), conseiller régional entre 2015 et 2021. Entretien mené par Nicolas Falxa, le 29 juin 2022 (30min).

ALAUX Sylvianne (PS), conseillère régionale entre 2004 et 2012. Entretien mené par Nicolas Falxa, le 16 juin 2021 (44min).

ALONSO Émilie (PS), conseillère régionale depuis 2021. Entretien mené par Nicolas Falxa, le 12 novembre 2021 (44min).

ARETTE-HOURQUET Alexis (FN), conseiller régional entre 1986 et 1992. Entretien mené par Nicolas Falxa, le 30 juillet 2021 (48min).

AROSTEGUY Maider (LR), conseillère régionale depuis 2021. Entretien mené par Nicolas Falxa, le 18 août 2022 (29min).

ARRIAU Jean (RPR), conseiller régional entre 1986 et 1998. Entretien mené par Nicolas Falxa, le 03 mai 2022 (30min).

BAGEZ-BERNET Eugène (PCF), conseiller régional entre 1986 et 1998. Entretien mené par Nicolas Falxa, le 28 octobre 2022 (39min).

BERGE Mathieu (DVG), conseiller régional depuis 2010. Entretien mené par Nicolas Falxa, le 17 décembre 2021 (54min).

BLANCO Jean-François (SE), conseiller régional depuis 2015. Entretien mené par Nicolas Falxa, le 14 décembre 2021 (32min).

BOROTRA Didier (UDF), conseiller régional entre 1986 et 1991. Entretien mené par Nicolas Falxa, le 06 octobre 2022 (1h50min).

BRISSON Max (RPR), conseiller régional entre 1992 et 2001. Entretien mené par Nicolas Falxa, le 17 décembre 2021 (58min).

BUSSIÈRE Sophie (EELV), conseillère régionale depuis 2021. Entretien mené par Nicolas Falxa, le 19 mai 2022 (54min).

CABANNE Marie-Pierre (PS), conseillère régionale entre 2004 et 2015. Entretien mené par Nicolas Falxa, le 15 mars 2022 (1h23min).

CAPDEVIELLE Colette (PS), conseillère régionale entre 1998 et 2004. Entretien mené par Nicolas Falxa, le 23 juin 2022 (43min).

- CAZAURANG Jean-Jacques (CPNT), conseiller régional entre 1992 et 2004. Entretien mené par Nicolas Falxa, le 11 juin 2022 (56min).
- CHERET Pierre (PS), conseiller régional depuis 2010. Entretien mené par Nicolas Falxa, le 11 juin 2022 (49min).
- CLAVEAU-ABBADIE Charline (PS), conseillère régionale depuis 2015. Entretien mené par Nicolas Falxa, le 21 juin 2022 (53min).
- DAMESTOY Didier (G.s), conseiller régional depuis 2021. Entretien mené par Nicolas Falxa, le 08 février 2022 (3h).
- DERVILLE Sandrine (PS), conseillère régionale depuis 2015. Entretien mené par Nicolas Falxa, le 23 juin 2022 (31min).
- DEVEZE Christian (DVC), conseiller régional depuis 2021. Entretien mené par Nicolas Falxa, le 17 juin 2022 (39min).
- DUTARET-BORDAGARAY Claire (LR), conseillère régionale entre 2017 et 2021. Entretien mené par Nicolas Falxa, le 29 juin 2022 (33min).
- DUTOYA Émilie (PS), conseillère régionale depuis 2015. Entretien mené par Nicolas Falxa, le 19 mai 2022 (42min).
- EL KANDOUCI Abdi (PS), conseiller régional entre 2007 et 2010. Entretien mené par Nicolas Falxa, le 09 mai 2022 (1h04min).
- ENECO Guy (CPNT), conseiller régional entre 1999 et 2004. Entretien mené par Nicolas Falxa, le 18 octobre 2022 (35min).
- ETCHEÇAHARRETA Bixente (DVG), conseiller régional depuis 2021. Entretien mené par Nicolas Falxa, le 22 juin 2022 (30min).
- FARRENG Laurence (MoDem), conseillère régionale depuis 2021. Entretien mené par Nicolas Falxa, le 28 avril 2022 (25min).
- FRANCQ Nathalie (PS), conseillère régionale entre 2015 et 2021. Entretien mené par Nicolas Falxa, le 16 mai 2022 (47min).
- GOUGY Jean (RPR), conseiller régional entre 1998 et 2004. Entretien mené par Nicolas Falxa, le 07 décembre 2021 (44min).
- GROSCLAUDE David (Parti Occitan), conseiller régional entre 2010 et 2015. Entretien mené par Nicolas Falxa, le 31 mai 2022 (55min).
- JOINT Frédérique (RN), conseillère régionale depuis 2021. Entretien mené par Nicolas Falxa, le 16 juillet 2022 (53min).
- LABAZEE Georges (PS), conseiller régional entre 1986 et 2010. Entretien mené par Nicolas Falxa, le 25 novembre 2021 (1h36min).

- LACARRERE Florent (PS), conseiller régional depuis 2021. Entretien mené par Nicolas Falxa, le 21 octobre 2021 (28min).
- LARROUY Isabelle (DVG), conseillère régionale entre 2012 et 2015. Entretien mené par Nicolas Falxa, le 14 juin 2022 (1h17min).
- LASSERRE Jean-Jacques (UDF/MoDem), conseiller régional entre 1986 et 2011. Entretien mené par Nicolas Falxa, le 1^{er} septembre 2021 (47min).
- LAURENT Patrice (PS), conseiller régional entre 2010 et 2021. Entretien mené par Nicolas Falxa, le 15 juin 2022 (29min).
- LEICIAGUECAHAR Alice (EELV), conseillère régionale entre 2010 et 2021. Entretien mené par Nicolas Falxa, le 16 novembre 2021 (36min).
- LISSAR Jean (Les Verts), conseiller régional entre 1998 et 2010. Entretien mené par Nicolas Falxa, le 8 février 2022 (1h).
- LUCCHINI Louis (PS), conseiller régional entre 1998 et 2010. Entretien mené par Nicolas Falxa, le 09 avril 2022 (1h24min).
- MAITIA François (PS), conseiller régional entre 1994 et 2015. Entretien mené par Nicolas Falxa, le 17 septembre 2021 (1h49min).
- MARIETTE André (PS), conseiller régional entre 1986 et 1992. Entretien mené par Nicolas Falxa, les 1^{er} et 05 octobre 2021 (2h).
- MINVIELLE Michel (DVG), conseiller régional entre 2015 et 2021. Entretien mené par Nicolas Falxa, le 05 mai 2022 (32min).
- MOTSCH Nathalie (UDI), conseillère régionale depuis 2021. Entretien mené par Nicolas Falxa, le 06 juin 2022 (36min).
- NIHOUS Frédéric (UMP), conseiller régional entre 2010 et 2015. Entretien mené par Nicolas Falxa, le 17 mai 2022 (34min).
- OXIBAR Marc (LR), conseiller régional depuis 2015. Entretien mené par Nicolas Falxa, le 17 novembre 2021 (1h25min).
- PERY Nicole (PS), conseillère régionale entre 1986 et 1994. Entretien mené par Nicolas Falxa, le 28 juin 2022 (54min).
- SAINTE-MARIE Andde (DVG), conseiller régional depuis 2015. Entretien mené par Nicolas Falxa, le 06 octobre 2021 (53min).
- SAINT-PE Denise (UDF/MoDem), conseillère régionale entre 2004 et 2017. Entretien mené par Nicolas Falxa, le 25 mai 2022 (58min).
- RICARRERE René (PS), conseiller régional entre 1986 et 2010. Entretien mené par Nicolas Falxa, le 12 juillet 2021 (1h30min).

SEMAVOINE Monique (MoDem), conseillère régionale entre 2015 et 2021. Entretien mené par Nicolas Falxa, le 16 novembre 2022 (34min).

TARIOL Béatrice (PCF), conseillère régionale entre 2015 et 2021. Entretien mené par Nicolas Falxa, le 28 juin 2022 (25min).

UTHURRY Bernard (PS), conseiller régional depuis 2010. Entretien mené par Nicolas Falxa, le 29 novembre 2021 (35min).

VEUNAC Michel (MoDem), conseiller régional entre 2010 et 2021. Entretien mené par Nicolas Falxa, le 12 juillet 2022 (39min).

- Gironde :

HERAUD Lydia (PS), conseillère régionale depuis 2015. Entretien mené par Sacha Laurent, le 28 octobre 2022 (55min).

NEMBRINI Jean-Louis (DVG), conseiller régional depuis 2015. Entretien mené par Olivier Davenel, le 30 mars 2021 (1h07min).

PLISSON Philippe (PS), conseiller régional entre 1998 et 2001. Entretien mené par Théo Grimaldi, le 13 mars 2021 (1h10min).

THIERRY Nicolas (EELV), conseiller régional depuis 2015. Entretien mené par Anouk Alexandre, le 30 novembre 2021 (1h15min).

- Lot-et-Garonne :

BEAUVILLARD Patrick (DVC), conseiller régional entre 2010 et 2015. Échanges avec Nadia Ayache (ELURENAQ).

BERNY Guy (CPNT), conseiller régional entre 1992 et 2002. Échanges avec Nadia Ayache (ELURENAQ).

BONFANTI Christine (RPR), conseillère régionale entre 1998 et 2004. Échanges avec Nadia Ayache (ELURENAQ).

COSTES Marie (LR), conseillère régionale depuis 2015. Échanges avec Nadia Ayache (ELURENAQ).

GARROUSTE Maria (PS), conseillère régionale entre 1998 et 2010. Échanges avec Nadia Ayache (ELURENAQ).

GOUZE Gérard (PS), conseiller régional entre 1986 et 1992. Échanges avec Nadia Ayache (ELURENAQ).

GUERARD Jean (PS), conseiller régional de 1986 à 1992, puis de 1998 à 2010. Échanges avec Nadia Ayache (ELURENAQ).

LOUSTEAU Lucette (Les Verts), conseillère régionale entre 2010 et 2015. Échanges avec Nadia Ayache (ELURENAQ).

MARSAN Eddy (FN), conseiller régional entre 1992 et 2004. Échanges avec Nadia Ayache (ELURENAQ).

PERE Bernard (EELV), conseiller régional entre 2010 et 2015. Échanges avec Nadia Ayache (ELURENAQ).

QUERBES Jean (PCF), conseiller régional entre 1986 et 1998. Échanges avec Nadia Ayache (ELURENAQ).

POITOU-CHARENTES :

- Charente :

COUTANT Françoise (EELV), conseillère régionale depuis 2010. Entretien mené par Margot Mien, le 25 mars 2021 (49min).

DE RICHEMONT Henri (RPR/UMP), conseiller régional entre 1998 et 2015. Entretien mené par Augustin Coutansais, le 1^{er} avril 2021 (53min).

GOURINCHAS Michel (PS), conseiller régional entre 2004 et 2015. Entretien mené par Louis Champalou-Papin, le 03 novembre 2022 (1h11min).

HORTOLAN Jean-Michel (EELV), conseiller régional entre 2010 et 2015. Entretien mené par Justine Dumesnil, le 08 avril 2021 (1h12min).

MARENDAT Véronique (NC/UDI), conseillère régionale entre 2010 et 2021. Entretien mené par Joris Bonnebouche, le 26 février 2021 (35min).

NGOMBET-BITOO Madeleine (PS), conseillère régionale entre 2004 et 2015. Entretien mené par Laurent Mouahid, le 16 novembre 2022 (1h50min).

PINVILLE Martine (PS), conseillère régionale depuis 2015. Entretien mené par Claire Gueyraud, le 31 octobre 2017 (1h06min).

SAUVAITRE Daniel (LR), conseiller régional entre 2015 et 2021. Entretien mené par Thomas Aubin, le 20 mars 2021 (1h25min).

YOU Vincent (PCD), conseiller régional entre 2010 et 2015. Entretien mené par Nicolas Le Floch, le 22 mars 2021 (1h23min).

- Charente-Maritime :

AMMOUCHE Soraya (PRG), conseillère régionale entre 2015 et 2021. Entretien mené par Amina Tachefine, le 23 mars 2021 (2h13min).

BLANCHARD Gérard (DVG), conseiller régional depuis 2015. Entretien mené par Louis Ribardière, le 21 novembre 2022 (53min).

BLANCHE Hervé (UMP/LR), conseiller régional entre 2010 et 2021. Entretien mené par Louis Garreau, le 25 mars 2021 (50min).

BOURDIN Katia (EELV), conseillère régionale depuis 2015. Entretien mené par Lucie Bou, le 30 mars 2021 (50min).

DE LACOSTE-LAREYMONDIE Jean-Marc (RN), conseiller régional entre 2015 et 2021. Entretien mené par Hugh Patrick d'Ancey, le 15 avril 2021 (51min).

MESNARD Françoise (PS), conseillère régionale depuis 2004. Entretien mené par Raphaël Franco, le 30 novembre 2021 (1h22min).

ROGISTER Thierry (RN), conseiller régional entre 2015 et 2021. Entretien mené par Cyril Brondy, le 19 mars 2021 (1h01min).

SIMONE Marilyne (PS), conseillère régionale entre 2010 et 2021. Entretien mené par Yacine Mbodj, le 17 octobre 2016 (1h03min).

TRIFILETTI Stéphane (EELV), conseiller régional depuis 2015. Entretien mené par Juliette Barré, le 24 mars 2021 (58min).

- Deux-Sèvres :

BEALU Norbert (Les Verts), conseiller régional entre 1992 et 1998. Entretien mené par Loïc Bernardi, le 28 novembre 2021 (1h14min).

DEBIEN Yves (PS), conseiller régional entre 2010 et 2015. Entretien mené par Maxime Gibouin, le 12 mars 2020 (1h10min).

GAMACHE Nicolas (EELV), conseiller régional depuis 2015. Entretien mené par Timothé Augis-Vincent, le 31 mars 2020 (1h15min).

JUTEL Élisabeth (GRS), conseillère régionale entre 2015 et 2021. Entretien mené par Alexandre Baubec, le 26 octobre 2022 (1h59min).

LANZI Nathalie (PS), conseillère régionale depuis 2010. Entretien mené par Mathilde Désiré, le 19 avril 2021 (59min).

MORIN Serge (Les Verts/EELV), conseiller régional entre 1998 et 2015. Entretien mené par Agathe Musset, le 25 novembre 2021 (1h13min).

SABOURIN-BENELHADJ Muriel (PS), conseillère régionale entre 2015 et 2021. Entretien mené par Théo Gardes, le 10 novembre 2021 (44min).

- Vienne :

CIBERT Cyril (PS), conseiller régional entre 2010 et 2021. Entretien mené par Clément Rodriguez, le 28 novembre 2022 (42min).

CLAEYS Alain (PS), conseiller régional entre 1986 à 1997. Entretien mené par Maxime Pédéboscq, le 08 novembre 2022 (1h08min).

JOYAUX Éric (EELV), conseiller régional entre 2010 et 2015. Entretien mené par Nicolas Favrel, le 26 novembre 2021 (58min).

MONCOND'HUY Léonore (EELV), conseillère régionale entre 2015 et 2020. Entretien mené par Maxime Martin, le 30 novembre 2021 (48min).

PERREAU Thierry (EELV), conseiller régional depuis 2015. Entretien mené par Estelle Léobardy, le 18 mars 2021 (1h07min).

RAFFARIN Jean-Pierre (UDF/UMP), conseiller régional entre 1998 et 2004. Entretien mené par Solène Rivière, le 24 février 2020 (53min).

SHEMWELL Hélène (EELV), conseillère régionale entre 2010 et 2015. Entretien mené par Clément Paindavoine, le 04 novembre 2022 (1h18min).

TIRANT Benoît (PS/PP), conseiller régional depuis 2015. Entretien mené par Valentin Antier, le 16 mars 2021 (1h37min).

VALKO Odile (PS), conseillère régionale entre 2019 et 2021. Entretien mené par Hugo Amann, le 09 mars 2021 (1h03min).

Bibliographie.

Histoire politique et institutionnelle de la République française :

- Maurice Agulhon, *La République (1880-1932). Tome I*, Paris, Hachette, 2011.
- Maurice Agulhon, *La république au village: les populations du Var, de la Révolution à la Seconde République*, Paris, Plon, 1970.
- Maurice Agulhon, Andre Nouschi, Antoine Olivesi et Ralph Schor, *La France de 1848 à nos jours*, Paris, Armand Colin, 2008.
- François Audigier (dir.) et Sébastien-Yves Laurent (dir.), *Un historien du politique. Mélanges en l'honneur de Bernard Lachaise*, Paris, Riveneuve, 2015.
- Ludivine Bantigny, *La France à l'heure du monde: de 1981 à nos jours*, Paris, Éditions du Seuil, 2013.
- Mathias Bernard, *Histoire politique de la V^e République: de 1958 à nos jours*, Paris, Armand Colin, 2008.
- Serge Berstein, *Histoire de la France au XX^e siècle 1958 à nos jours*, Paris, Perrin, 2009.
- Bernard Chantebout, *Brève histoire politique et institutionnelle de la V^e République*, Paris, Armand Colin, 2004.
- Gérard Conac et Thibaut de Berranger, *Le préambule de la constitution de 1946: histoire, analyse et commentaires*, Paris, Dalloz, 2001.
- Alexis De Tocqueville, *L'Ancien Régime et la Révolution*, Paris, Gallimard, 1985.
- François Furet, *La Révolution française*, Paris, Hachette Littératures, 1999.
- Pierre de Montalivet, *Révolution, Constitution, Décentralisation, Mélanges en l'honneur de Michel Verpeaux*, Paris, Dalloz, 2020.
- Catherine Neveu, *Espace public et engagement politique: enjeux et logiques de la citoyenneté locale*, Paris, Harmattan, 1999.
- Albert Ogien et Sandra Laugier, *Le principe démocratie: enquête sur les nouvelles formes du politique*, Paris, La Découverte, 2014.
- Michel Pigenet et Danielle Tartakowsky, *Histoire des mouvements sociaux en France: de 1814 à nos jours*, Paris, La Découverte, 2014.
- Pierre Rosanvallon, *Le modèle politique français: la société civile contre le jacobinisme de 1789 à nos jours*, Paris, Seuil, 2004.
- Arnaud Teyssier, *Histoire politique de la V^e République: 1958-2011*, Paris, Perrin, 2011.

Jean Viard, *Nouveau portrait de la France : la société des modes de vie*, La Tour d'Aigues, Éditions de l'Aube, 2011.

Michelle Zancarini-Fournel et Christian Delacroix, *La France du temps présent : 1945-2005*, Paris, Belin, 2014.

Jean-Claude Zarka, *Les institutions de la V^e République*, Paris, Ellipses, 2018.

Jean-Claude Zarka, *L'essentiel de l'histoire constitutionnelle et politique de la France: de 1789 à nos jours*, Issy-les-Moulineaux, Gualino-Lextenso éditions, 2015.

Sociologie politique :

Jean-Yves Dormagen, *Introduction à la sociologie politique*, Bruxelles, De Boeck, 2015.

Anne-Cécile Douillet, *Sociologie politique: comportements, acteurs, organisations*, Malakoff, Armand Colin, 2017.

Delphine Dulong, *Sociologie des institutions politiques*, Paris, La Découverte, 2012.

Thomas Frinault, Christian Le Bart et Érik Neveu, *Nouvelle sociologie politique de la France*, Malakoff, Armand Colin, 2021.

Décentralisation :

Philippe Ardant et Olivier Duhamel, *La décentralisation*, Paris, Presses universitaires de France, 1992.

Jacques Bagueard, *La décentralisation*, Paris, Presses universitaires de France, 2004.

Roger Baury et Marie-Laure Legay, *L'invention de la décentralisation. Noblesse et pouvoirs intermédiaires en France et en Europe (XVII-XIX^e siècle)*, Lille, Presses universitaires du Septentrion, 2009.

Pierre Bodineau et Michel Verpeaux, *Histoire de la décentralisation*, Paris, Presses universitaires de France, 1997.

Joseph Carles, Didier Guignard et Serge Regourd, *La décentralisation 30 ans après*, Toulouse, Presses de l'Université Toulouse Capitole, 2018.

Laurent Davezies, *La République et ses territoires: la circulation invisible des richesses*, Paris, Seuil, 2008.

Philippe Dubourg, *La réforme territoriale: la contagion technocratique : essai*, Orthez, Éditions Gascogne, 2016.

Philippe Estèbe, *L'égalité des territoires, une passion française*, Paris, Presses universitaires de France, 2015.

Matthias Guanz, *Faut-il supprimer les départements?* Paris, Larousse, 2009.

Edmond Maestri, *La décentralisation: histoire, bilans, évolutions : actes du colloque de Saint-Denis de la Réunion organisé par l'Université de la Réunion en partenariat avec le Conseil régional de la Réunion*, Saint-Denis, Harmattan, 2003.

Jacques Moreau, Michel Verpeaux et Jean-François Aubert, *Révolution et décentralisation : le système administratif français et les principes révolutionnaires de 1789 : actes du colloque de Besançon, 14-15 décembre 1989*, Paris, Economica, 1992.

Jean-Claude Némery, *Quelle nouvelle réforme pour les collectivités territoriales françaises ?* Paris, Harmattan, 2010.

Jean-Marc Ohnet, *Histoire de la décentralisation française*, Paris, Le Livre de poche, 1996.

Marion Paoletti, *Décentraliser d'accord, décentraliser d'abord : le gouvernement local en question*, Paris, La Découverte, 2007.

Pays et Quartiers d'Aquitaine, *Histoire(s) de la décentralisation, 1979-2009*, Bordeaux, Horizons aquitains, 2006.

Philippe Sueur, *Histoire du droit public français, XV^e-XVIII^e siècle*, Paris, Presses Universitaires de France, 1989.

Martin Vanier et Philippe Estèbe, *Le pouvoir des territoires : essai sur l'interterritorialité*, Paris, Economica-Anthropos, 2010.

Pierre Veltz, *La France des territoires, défis et promesses*, La Tour d'Aigues, Éditions de l'Aube, 2019.

Régionalisation :

Gérard Angélis, Philippe Debard et Frédéric Lainé, *La France et ses régions*, Paris, Institut national de la statistique et des études économiques, 1997.

François Audigier, *Les années Mitterrand, 1984-1988 : L'alternance et la première cohabitation vues des régions*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2022.

Pierre Bodineau, *La régionalisation*, Paris, Presses universitaires de France, 1995.

Jean-Paul Callède, « L'innovation partenariale dans les politiques sportives régionales : l'exemple Aquitain », in Jean Paul Callède et André Menaut (dir.), *Les logiques spatiales de l'innovation sportive : Conditions d'émergence et configurations multiples*, Pessac, Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine, 2019.

Alain Chatriot, « Vichy s'est-il voulu régionaliste ? », *Arkheia : revue d'histoire : histoire et mémoire au vingtième siècle en Sud-Ouest*, n^o 14-15-16, 2004.

Elisabeth Dupoirier, *Régions: la croisée des chemins: perspectives françaises et enjeux européens*, Paris, Presses de Sciences Po, 1998.

Béatrice Giblin-Delvallet, *La région, territoires politiques: le Nord-Pas-de-Calais*, Paris, Fayard, 1990.

Laurent Jalabert, « Pour une histoire politique de la décentralisation », in *Un historien du politique. Mélanges en l'honneur de Bernard Lachaise*, Riveneuve éditions, 2015.

Laurent Jalabert, *Les socialistes et la régionalisation*, Paris, Bruno Leprince, 2008.

Laurent Jalabert, « Vivre au pays », les régionalismes en France dans les années 1960-70, in Michel Pigenet et Danièle Tartakowsky, *Histoire des mouvements sociaux en France*, Paris, La Découverte, 2014.

Nicolas Kada, « Régionalisation », in *Dictionnaire d'administration publique*, Presses universitaires de Grenoble, 2014.

Pascal Monier, *L'économie générale : acteurs et marchés économiques, conjoncture économique, politique structurelle, mondialisation et régionalisation, crise et après-crise*, Paris, Gualino-Lextenso éditions, 2015.

Emmanuel Négrier et Vincent Simoulin, *La fusion des régions: le laboratoire d'Occitanie*, Fontaine, PUG, 2021.

Romain Pasquier, *La capacité politique des régions : une comparaison France-Espagne*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2004.

Romain Pasquier, *Le pouvoir régional. Mobilisation, décentralisation et gouvernance en France*, Paris, Presses de Sciences Po, 2012.

Georges Roques, *L'illusion régionale : la réforme territoriale en question*, Morlaàs, Éditions Cairn, 2019.

Jean-Marc Siroën, *La régionalisation de l'économie mondiale*, Paris, La Découverte, 2004.

François Taulelle, *Les territoires en difficulté face aux politiques régionales d'aménagement*, Thèse de doctorat, Toulouse 2, 1996.

Philippe Veitl, *Les régions économiques. Clémentel et l'invention de la région des Alpes françaises*, Thèse de doctorat, Université Pierre Mendès France, 1992.

Jean Viard et Alain Rousset, *Ce que régions veulent dire: réponse au rapport Balladur*, La Tour d'Aigues, Aube, 2009.

Gabriel Wackermann, *Géographie régionale*, Paris, Ellipses, 2002.

Régionalismes :

Pierre Barral, « Idéal et pratique du régionalisme dans le régime de Vichy », *Revue française de science politique*, 5, 1974.

Pierre Bidart, *La singularité basque : généalogie et usages*, Paris, Presses Universitaires de France, 2001.

Sébastien Carney, « Le mouvement breton au miroir de son historiographie », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, 123-2, 2016.

Jean-François Chanet, *Les félibres cantaliens, aux sources du régionalisme auvergnat, 1879-1914*, Clermont-Ferrand, Adosa, 2000.

Thierry Dominici, « Le nationalisme dans la Corse contemporaine », *Pôle Sud* 20, 1, 2004.

François Dubasque, Le mouvement régionaliste républicain : une tentative de redéfinition du sentiment national sous la III^e République ? , *Temporalités : revue de sciences sociales et humaines*, 6, 2010.

Christian Gras et Georges Livet, *Régions et régionalisme en France : du XVIII^e siècle à nos jours*, Presses universitaires de France. Paris, 1977.

Francis Jauréguiberry, *Question nationale et mouvements sociaux en Pays basque*, Paris, Harmattan, 2007.

Francis Jauréguiberry, « La langue basque en France : du stigmaté au désir », *Pratiques journalistiques et médiatiques. Entre mondialisation et diversité culturelle*, Bordeaux, 2010.

Tudi Kernalegenn, « Le réveil des revendications régionalistes et nationalitaires au tournant des années 1968 : analyse d'une « vague » nationale », *Fédéralisme Régionalisme*, 13, 2013.

Tudi Kernalegenn, *Une approche cognitive du régionalisme : identités régionales, territoires, mouvements sociaux en Bretagne, Ecosse, et Galice dans les années 1970*, Thèse de doctorat, Rennes 1, 2011.

Robert Lafont, *La révolution régionaliste*, Paris, Éditions Gallimard, 1967.

Youenn Michel, « Des “petites patries” aux “patrimoines culturels” : un siècle de discours scolaires sur les identités régionales en France (1880-1980) », *Carrefours de l'éducation*, 2, 2014.

Mathilde Sempé, « Des mouvements «régionalistes» à l'institutionnalisation de la «région» : enjeux de luttes pour la construction d'une identité culturelle de la Bretagne », *Fédéralisme Régionalisme*, 12, 2012.

Anne-Marie Thiesse, *Écrire la France : le mouvement littéraire régionaliste de langue française entre la Belle Époque et la Libération*, Paris, Presses Universitaires de France, 1991.

Anne-Marie Thiesse, *Ils Apprenaient la France: L'exaltation des Régions Dans le Discours Patriotique*, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 1997.

Politique territoriale :

Laurent Davezies, *L'État a toujours soutenu ses territoires*, Paris, la République des idées Seuil, 2021.

Jean-François Gravier, *Paris et le désert français en 1972*, Paris, Flammarion, 1972.

Véronique Martin-Place, « La construction des politiques contractuelles d'environnement », *Écologie & politique*, 3, 2002.

Pierre Muller, *Les politiques publiques*, Paris, Presses Universitaires de France, 2015.

Jean Tulard, «Le préfet », in *Napoléon et 40 millions de sujets*, Bibliothèque napoléonienne, Paris, Tallandier, 2014.

Jean Viard, *L'implosion démocratique: pour un nouveau pacte territorial*, La Tour d'Aigues, Éditions de l'Aube, 2019.

Les élus locaux :

Marc Abélès, *Jours Tranquilles En 89 : Ethnologie Politique d'un Département Français*, Paris, Odile Jacob, 1989.

Stéphane Cadiou, *Le pouvoir local en France*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 2009.

Conseil Général d'Indre et Loire, *Les élus locaux : de la décentralisation à la démocratie de proximité. Actes du Colloque*, Tours, Conseil Général d'Indre et Loire, 2002.

René Dosière, *Le métier d'élu local*, Paris, Éditions du Seuil, 2014.

François Dubasque et Éric Kocher-Marboeuf, *Terres d'élections : les dynamiques de l'ancrage politique : 1750-2009*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2014.

Gérard Fayolle, *La vie quotidienne des élus locaux sous la V^e République*, Paris, Hachette, 1989.

France Direction de la documentation française, *Le cumul des mandats et des fonctions: une réforme au cœur de la modernisation de la vie politique*, Paris, la Documentation française, 1998.

Béatrice Giblin, *Les pouvoirs locaux, l'eau, les territoires*, Paris, La Découverte, 2003

Michel Offerlé, *La profession politique : XIX^e-XX^e siècles*, Paris, Belin, 1999.

Jacques Rondin, *Le sacre des notables : la France en décentralisation*, Paris, Fayard, 1985.

Yvan Stefanovitch, *La caste des 500 : enquête sur les princes de la République*, Paris, JC Lattès, 2010.

Frédéric Tesson, *De la spatialité des acteurs politiques locaux : territorialités et réticularités*, Pau, Presses universitaires de Pau et des Pays de l'Adour, 2017.

Union Démocrate Française, *Faut-il limiter le cumul des mandats ? Rapport du Groupe de travail sur le cumul des mandats*, Paris, 1980.

Personnalités et partis politiques :

Alain Bergounioux, *Le Long Remords du pouvoir Le Parti socialiste français (1905-1992)*, Paris, Fayard, 1992.

Mathias Bernard, *Les Années Mitterrand Du changement socialiste au tournant libéral*, Paris, Belin, 2015.

Serge Berstein (dir.), *Les cultures politiques en France*, Paris, Seuil, 1999.

Serge Berstein, Pierre Milza et Jean-Louis Bianco, *Les années Mitterrand, les années du changement (1981 - 1984): cet ouvrage constitue les actes du Colloque « Changer la Vie, les Années Mitterrand 1981 - 1984 »*, Paris, Perrin, 2001.

François Charmont, *François Mitterrand et la Nièvre: géopolitique de la Nièvre, 1945-1995*. Paris, Harmattan, 2001.

François Dubasque et Anne-Laure Ollivier, *Le promeneur enraciné. François Mitterrand, un cheminement politique et sensible à travers les territoires*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2023.

Johanna Edelbloude, « Les mécanismes de fidélisation de l'entourage politique dans un fief : André Labarrère, maire de Pau (1971-2006) », in Jean-Louis Briquet (dir.), *L'ancrage politique*, Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2022.

Jean Garrigues, *Chaban-Delmas : l'ardent*, Paris, la Documentation française, 2015.

Gracianne Hastoy, *André Labarrère : le parfum des capucines*, Biarritz, Atlantica, 2005.

Laurent Jalabert (dir.), *Les gaullistes dans l'ouest-atlantique*, Rennes, PUR, 2013.

André Labarrère et Claude Perrotin, *La passion d'un élu : conversations avec André Labarrère, sénateur-maire de Pau*, Urrugne, Pimientos, 2003.

Bernard Lachaise, *Chaban et Bordeaux*, Bordeaux, Confluences, 2010.

Bernard Lachaise, *Jacques Chaban-Delmas en politique*, Paris, Presses universitaires de France, 2007.

Bernard Lachaise, *Les trois vies de Chaban : résistant, maire et homme d'État*, Saint-Macaire, Memoring éditions, 2018.

Bernard Lachaise et Sébastien Laurent, *Les gaullistes : hommes et réseaux*, Paris, Nouveau Monde Éditions, 2013.

Anne-Laure Ollivier, *Gaston Defferre, un socialiste face au pouvoir. De Marseille à l'élection présidentielle de 1969*, Thèse de doctorat d'histoire, ENS, 2011.

Maryvonne Prévot, « Décoloniser la province. Le PSU et les collectivités locales dans les années 1960-70 », in Noëlline Castagnez, Laurent Jalabert, Jean-François Sirinelli, Marc Lazar et Gilles Morin (dir.), *Le PSU, histoire et postérité*, Rennes, PUR, 2013

Anthony Rio, *Olivier Guichard, un baron du gaullisme en Loire-Atlantique*, Saint-Mars-du-Désert, Anna d'Antignac éditions, 2017.

Jacqueline Roca, « Alain Savary, député, premier président de la région Midi-Pyrénées », in *Alain Savary : politique et honneur*, Paris, Presses de Sciences Po, 2002.

Jean Peteaux (dir.), *Alain Rousset, le décentralisateur de la République*, Lormont, Le Bord de l'eau, 2020.

Nouvelle-Aquitaine :

Jean-Marie Augustin, *Histoire de la Nouvelle-Aquitaine : des anciens territoires à la région*, La Crèche, La Geste, 2017.

Eneko Bidegain, *Iparretarrak : histoire d'une organisation politique armée*, Anglet, Zortziko, 2020.

Hubert Bonin, *50 ans en Aquitaine*, Bordeaux, l'Horizon chimérique, 1995.

Michel Chadefaud, « Contre-pouvoir en Adour : René Collenot, un contre-pouvoir régional. Le G.E.T.I.S. dans les Pays de l'Adour », *Revue géographique des Pyrénées et du Sud-Ouest. Sud-Ouest Européen* 51, 1, 1980.

Anne-Marie Cocula, *Historie de l'Aquitaine*, Toulouse, Privat, 1971.

Jean Dumas, « Compensation ou animation : le tourisme dans les interventions de la région Aquitaine », *Revue géographique des Pyrénées et du Sud-Ouest. Sud-Ouest Européen*, 57.4, 1986.

Sylvie Guillaume, « L'Aquitaine, un espace aux identités multiformes », *Parlement[s], Revue d'histoire politique*, HS 2.3, 2005.

Bernard Lachaise (dir.) et Michel Combet (dir.), *Nouvelle histoire du Périgord*, Éditions Cairn, 2022.

Francis Loirette, *L'Etat et la région: l'Aquitaine au XVII^e siècle: centralisation monarchique, politique régionale et tensions sociales*, Bordeaux, Presses universitaires de Bordeaux, 1998.

Jacques Palard et Bernard Gagnon, *La région et ses territoires : stratégies et acteurs du développement en Aquitaine*, Bordeaux, Confluences, 2006.

Claude Perrotin, *Pays Basque, un département ?* Anglet, Atlantica, 2002.

Josette Pontet (dir.), *À la recherche de l'Aquitaine*, Bordeaux, Centre Aquitain d'Histoire Moderne et Contemporaine, 2003.

Yves Sintomer et Julien Talpin, *La démocratie participative au-delà de la proximité: le Poitou-Charentes et l'échelle régionale*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2011.

Prosopographie :

Éric Anceau, *Les députés du Second Empire : prosopographie d'une élite du XIX^e siècle*, Thèse de Doctorat, Paris 4, 1997.

Florence Descamps, « La préparation et la conduite de l'entretien », in *L'historien, l'archiviste et le magnétophone : De la constitution de la source orale à son exploitation*, Paris, Institut de la gestion publique et du développement économique, 2005.

Sébastien Didier, « La prosopographie, une méthode historique multiscalaire entre individuel et collectif », *Cahiers d'histoire* 35, 2017, 59-84.

Sylvie Guillaume et Bernard Lachaise, *Dictionnaire des parlementaires d'Aquitaine sous la Troisième République*, Bordeaux, Presses universitaires de Bordeaux, 1998

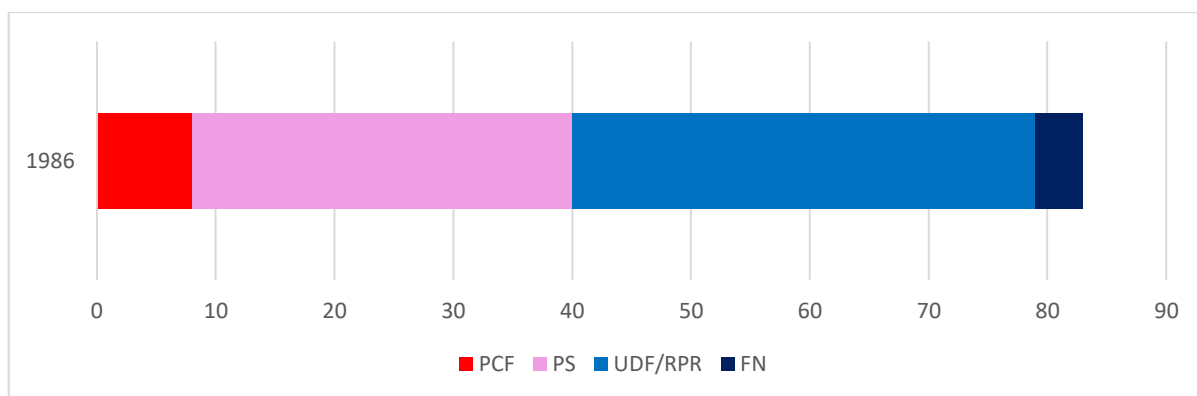
Annexes.

I. Graphiques et tableaux issus de la base de données.

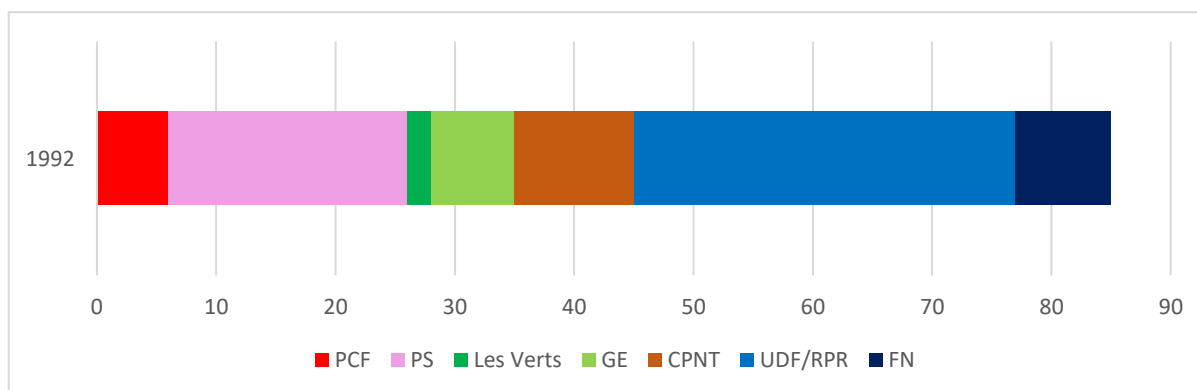
1. Composition des Conseils régionaux aquitains en fonction de l'appartenance politique.

1.1. Aquitaine.

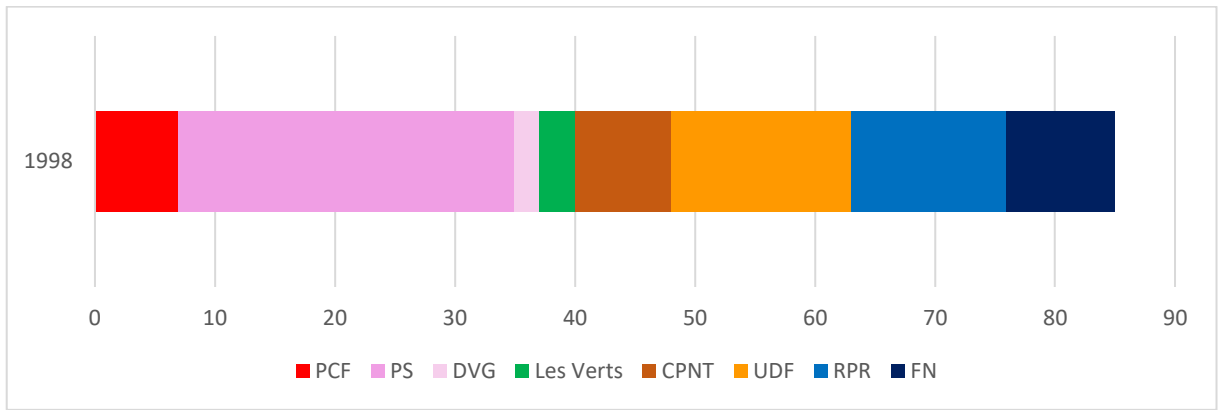
1986 :



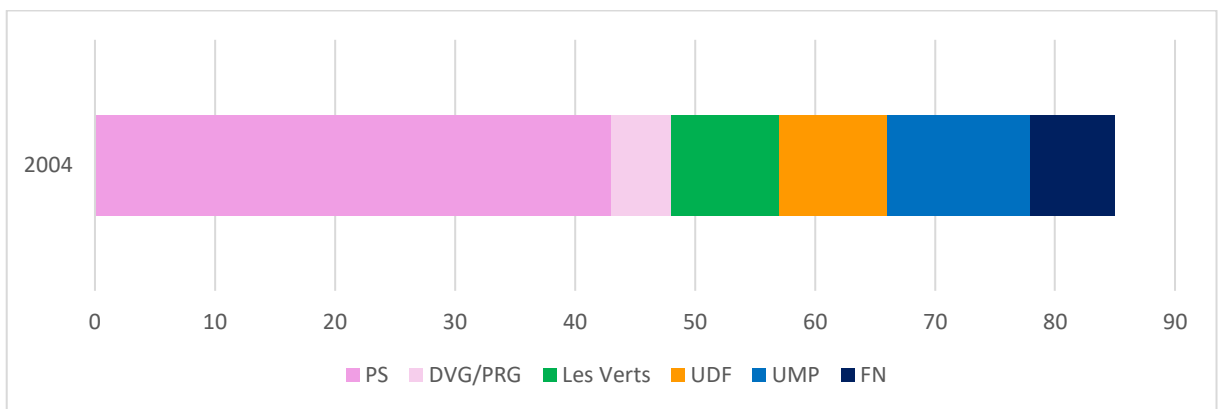
1992 :



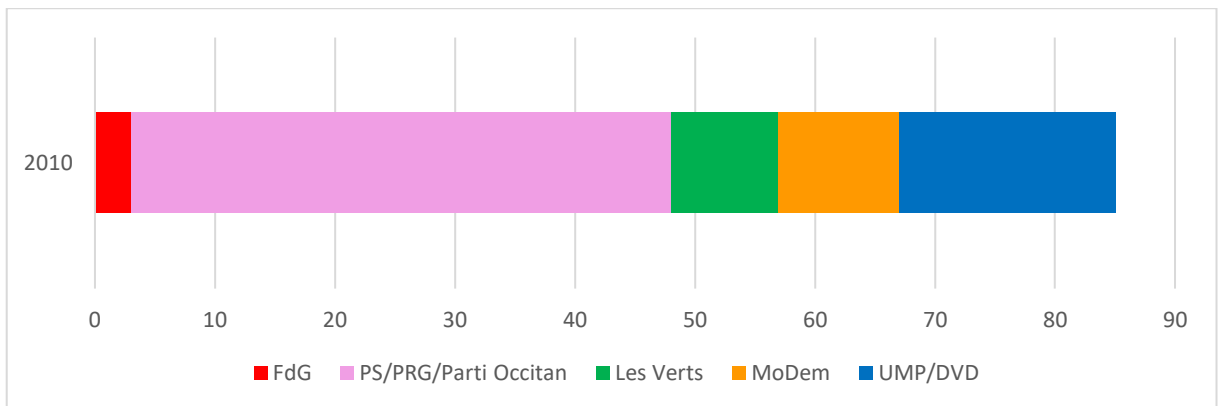
1998 :



2004 :

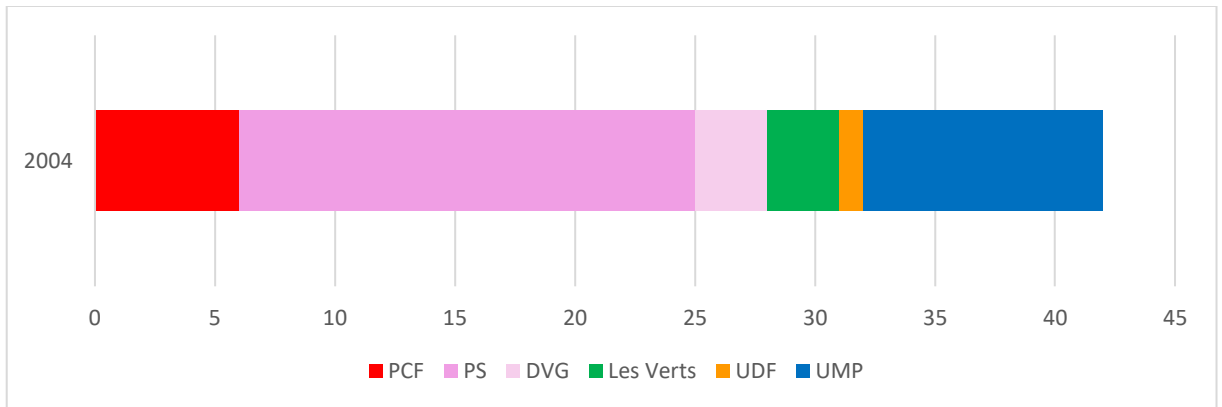


2010:

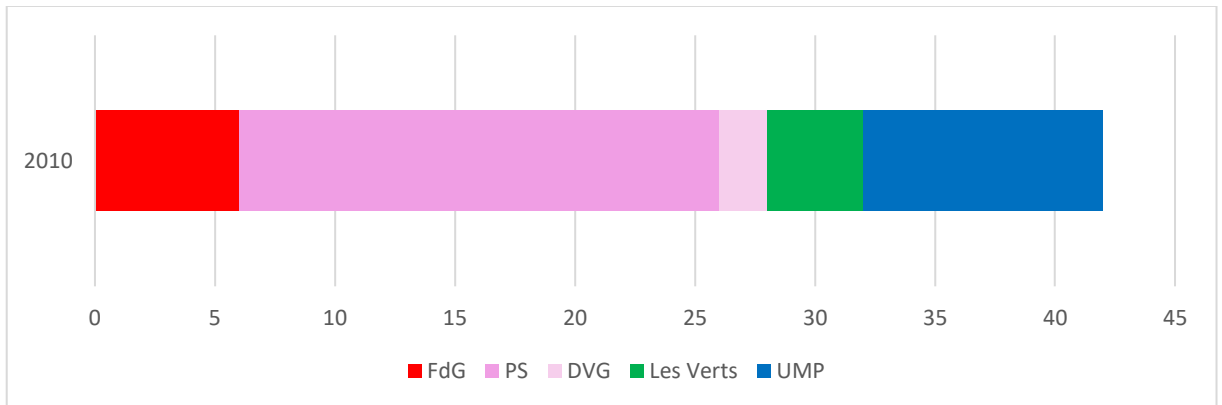


1.2. Limousin.

2004 :

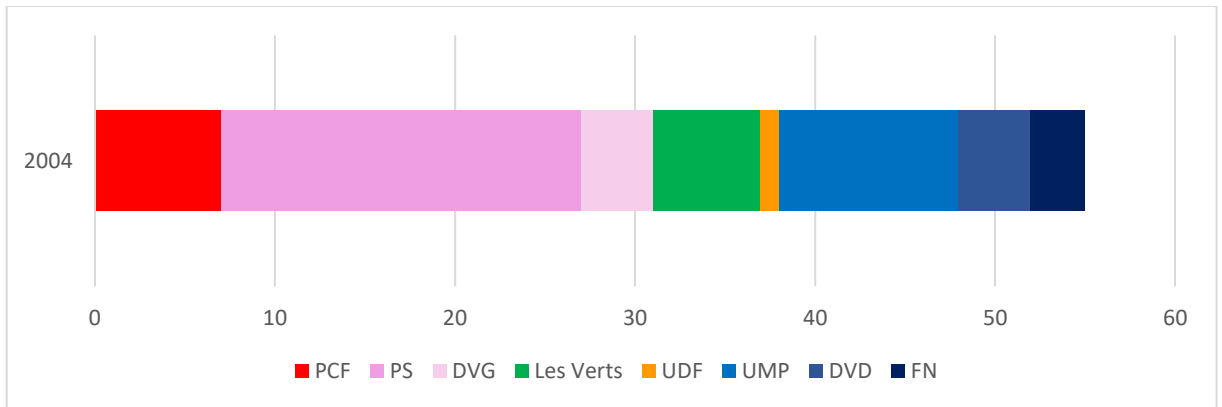


2010 :

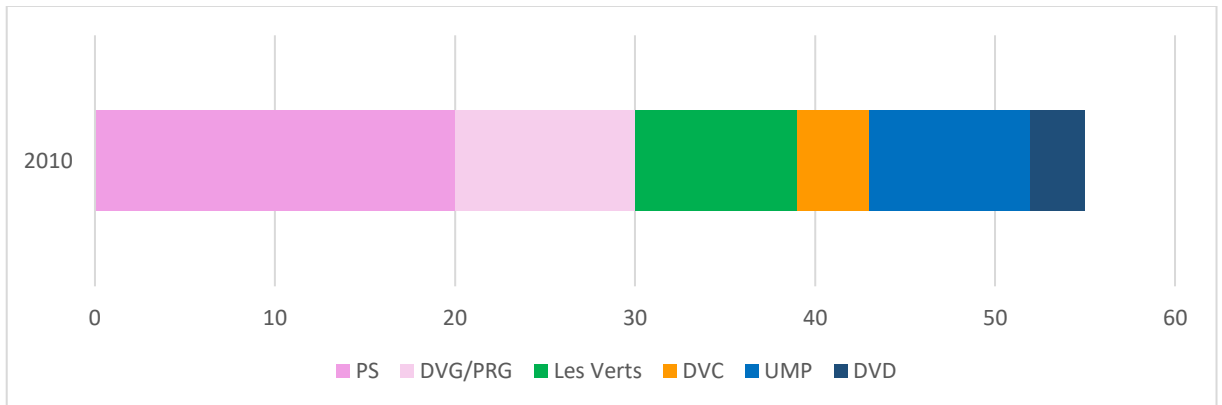


1.3. Poitou-Charentes :

2004 :



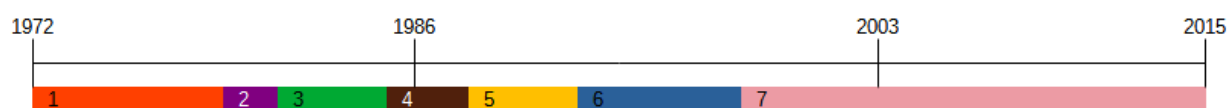
2010 :



2. Présidents et Présidentes des Conseils régionaux.

2.1. Aquitaine.

AQUITAINE	
EPR (1972-1986)	COLLECTIVITE TERRITORIALE (1986-2015)
1 - Jacques Chaban-Delmas (1972-1979)	4 - Jacques Chaban-Delmas (1986-1988)
2 - André Labarrère (1979-1981)	5 - Jean Tavernier (1988-1992)
3 - Philippe Madrelle (1981-1985)	6 - Jacques Valade (1992-1998)
4 - Jacques Chaban-Delmas (1985-1986)	7 - Alain Rousset (1998-2015)



2.2. Limousin.

LIMOUSIN	
EPR (1974-1986)	COLLECTIVITE TERRITORIALE (1986-2015)
1 - André Chandernagor (1974-1981)	3 - Robert Savy (1986-2004)
2 - Louis Longequeue (1981-1986)	4 - Jean-Paul Denanot (2004-2014)
	5 - Gérard Vandembroucke (2014-2015)



2.3. Poitou-Charentes.

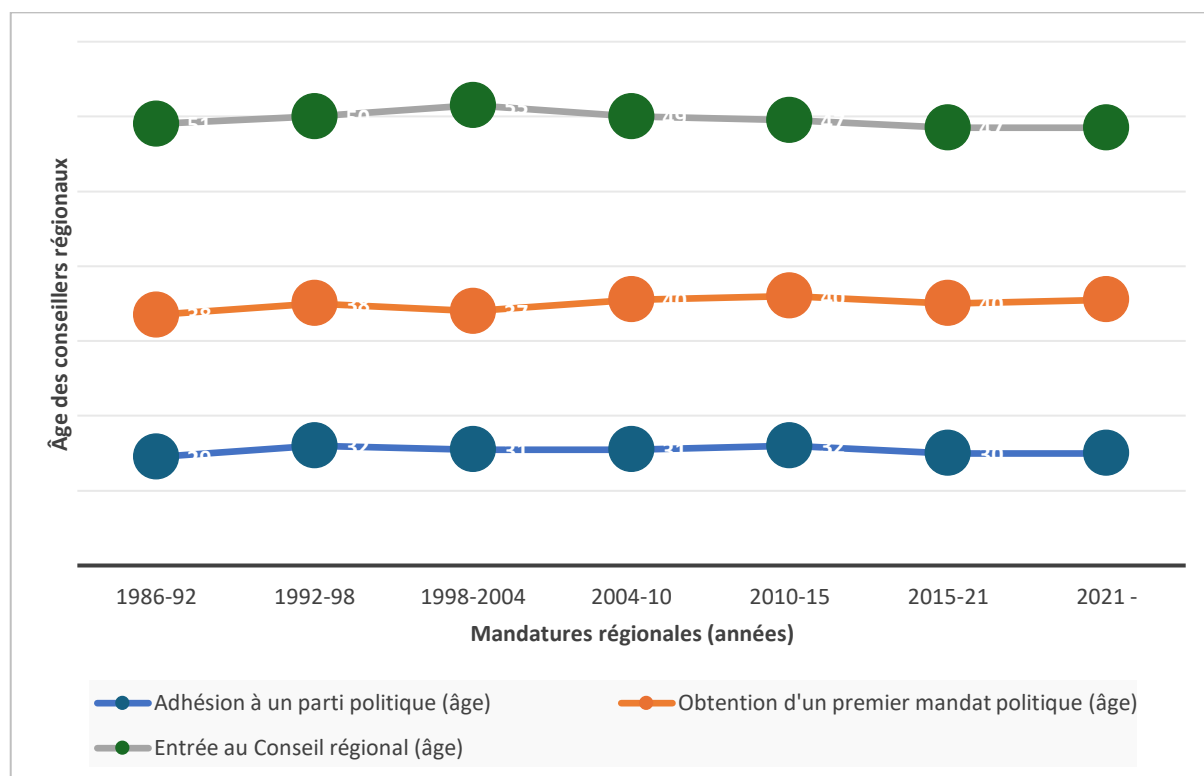
POITOU-CHARENTES	
EPR (1974-1986)	COLLECTIVITE TERRITORIALE (1986-2015)
1 - Lucien Grand (1974-1976)	
2 - Jacques Fouchier (1976-1978)	8 - Louis Fruchard (1986-1988)
3 - Francis Hardy (1978-1980)	9 - Jean-Pierre Raffarin (1988-2002)
4 - Fernand Chaussebourg (1980-1981)	10 - Elisabeth Morin-Chartier (2002-2004)
5 - Michel Boucher (1981-1982)	11 - Ségolène Royal (2004-2014)
6 - Raoul Cartraud (1982-1985)	12 - Jean-François Macaire (2014-2015)
7 - René Monory (1985-1986)	



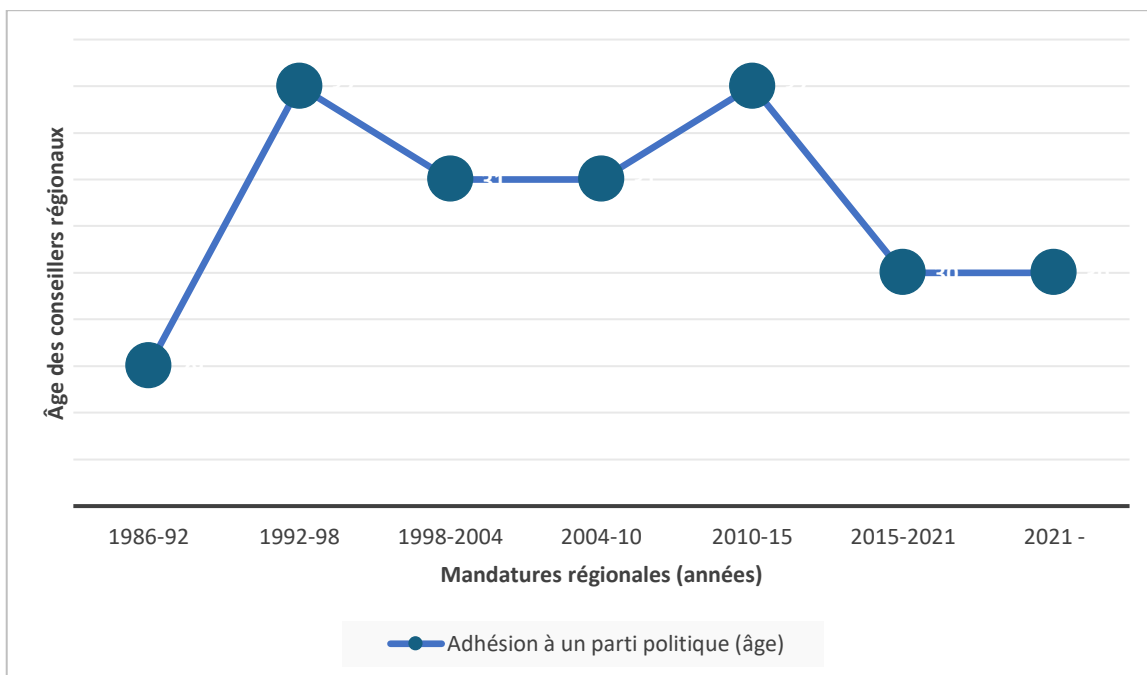
3. Parcours politique des conseillers régionaux aquitains.

Pour aborder ce parcours politique, nous avons défini trois étapes : l'adhésion à une formation politique, l'obtention d'un premier mandat par une victoire électorale (ou une nomination dans un gouvernement), ainsi que l'entrée au sein du Conseil régional. Les graphiques suivants en présentent d'abord une vision globale, avant de détailler spécifiquement les évolutions de chacune de ces données.

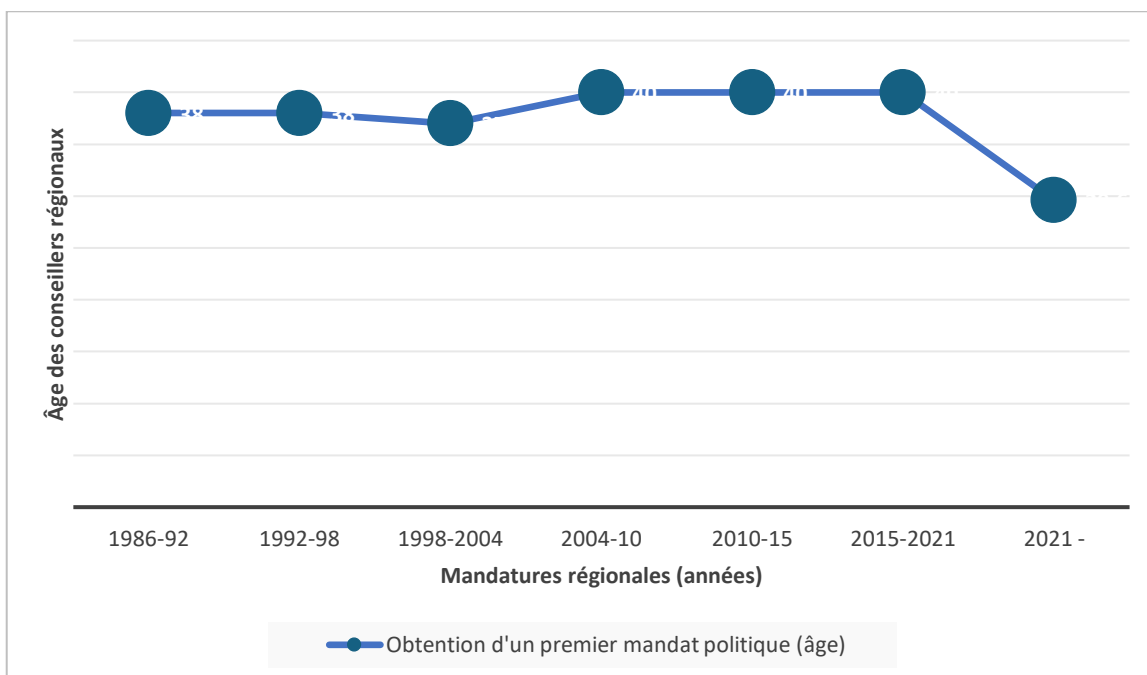
3.1. Vision globale :



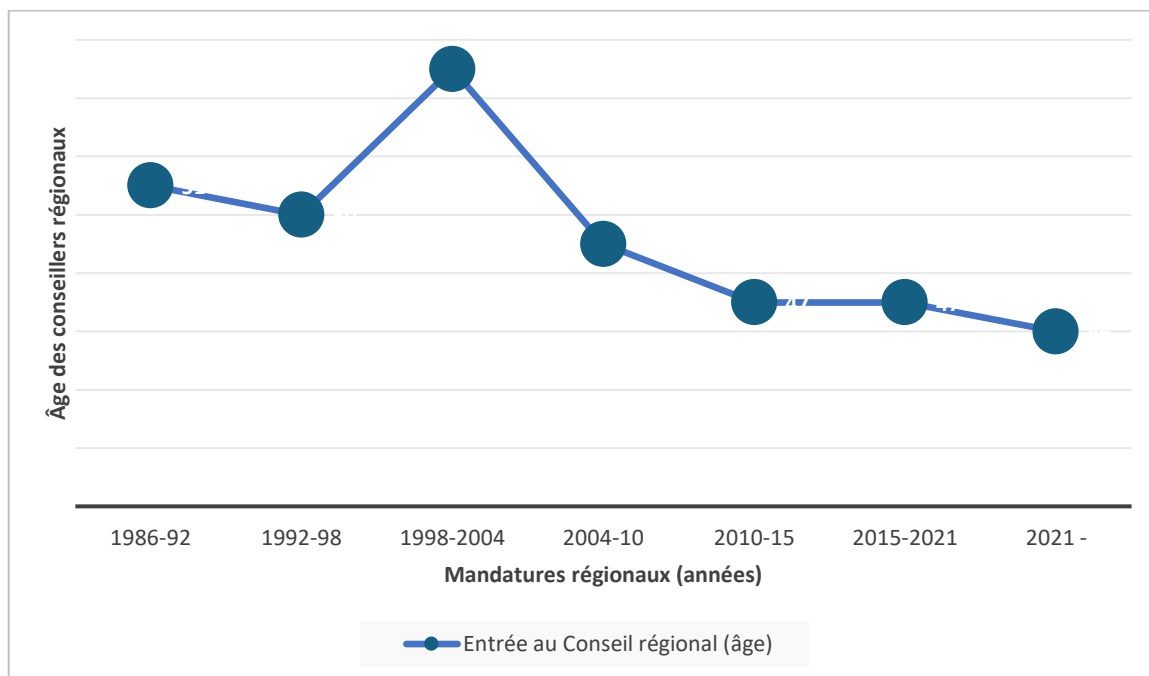
3.2. Âge d'adhésion à un parti politique des conseillers régionaux (périmètre aquitain).



3.3. Âge d'obtention d'un premier mandat pour les conseillers régionaux (périmètre aquitain).

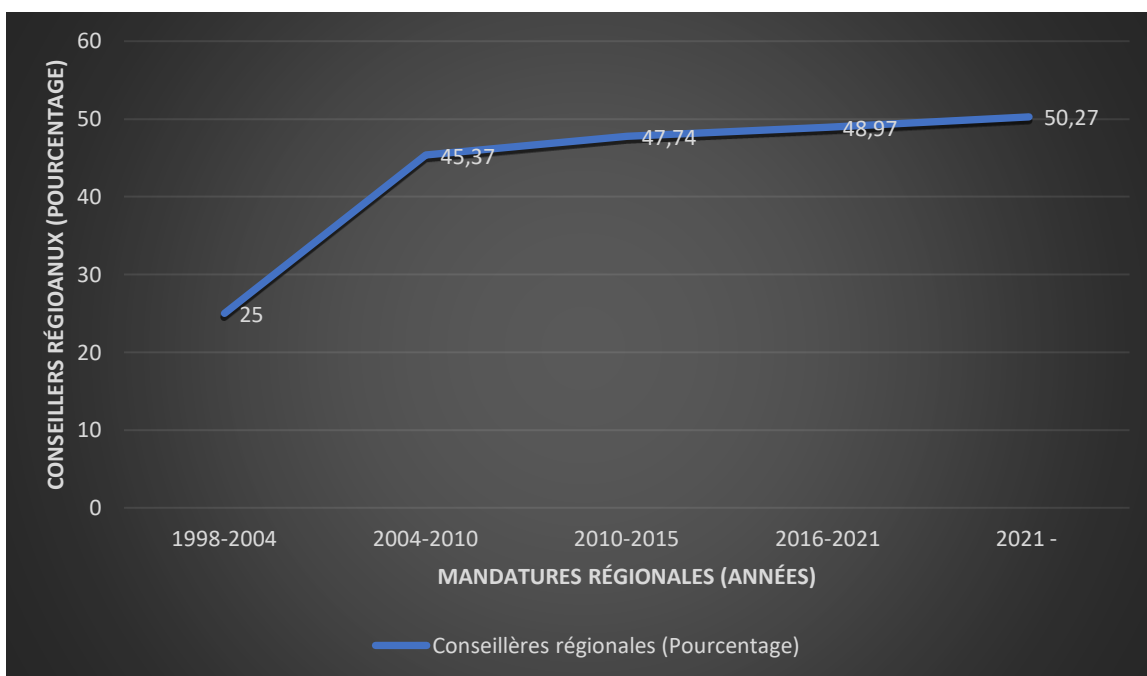
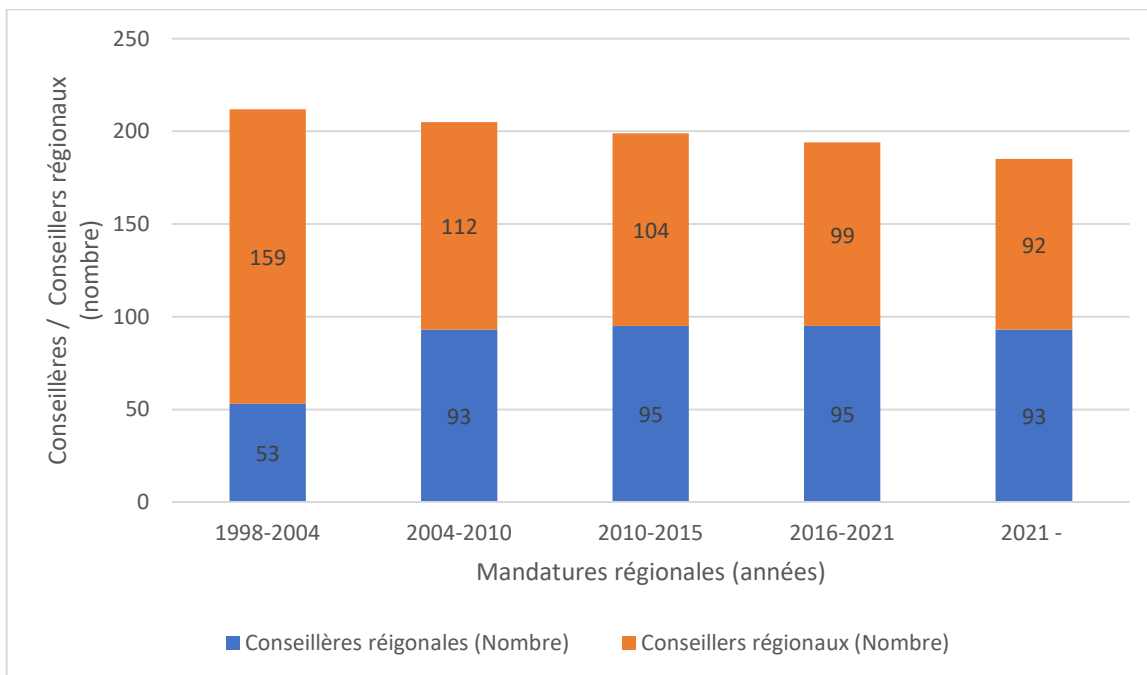


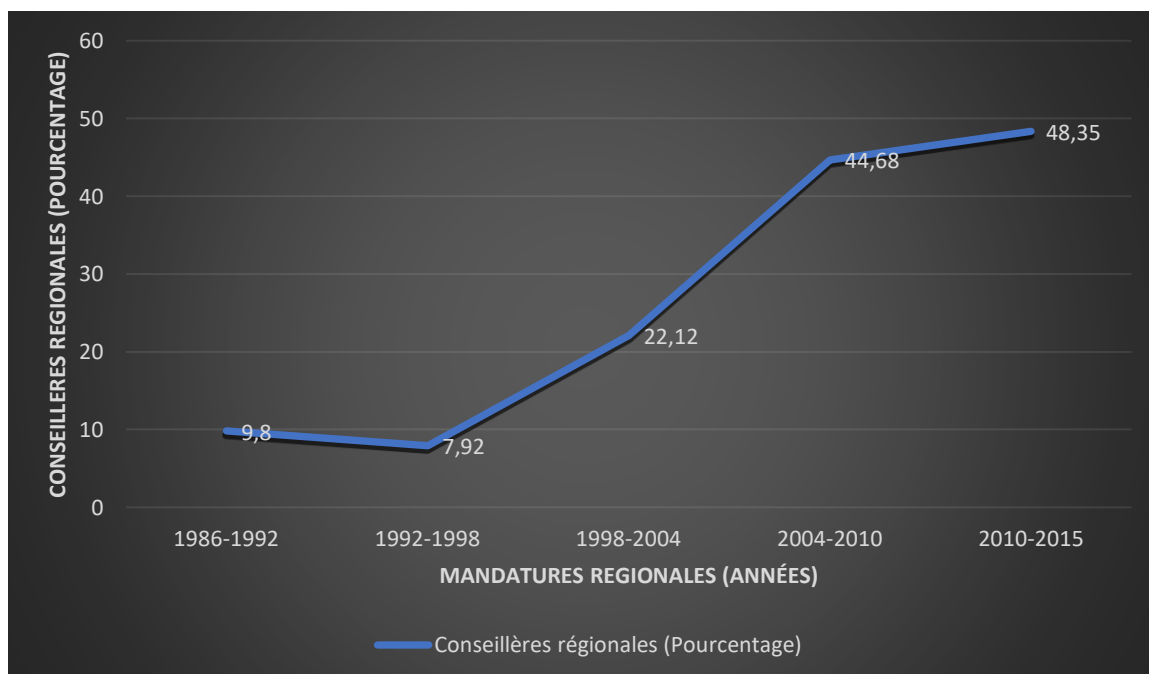
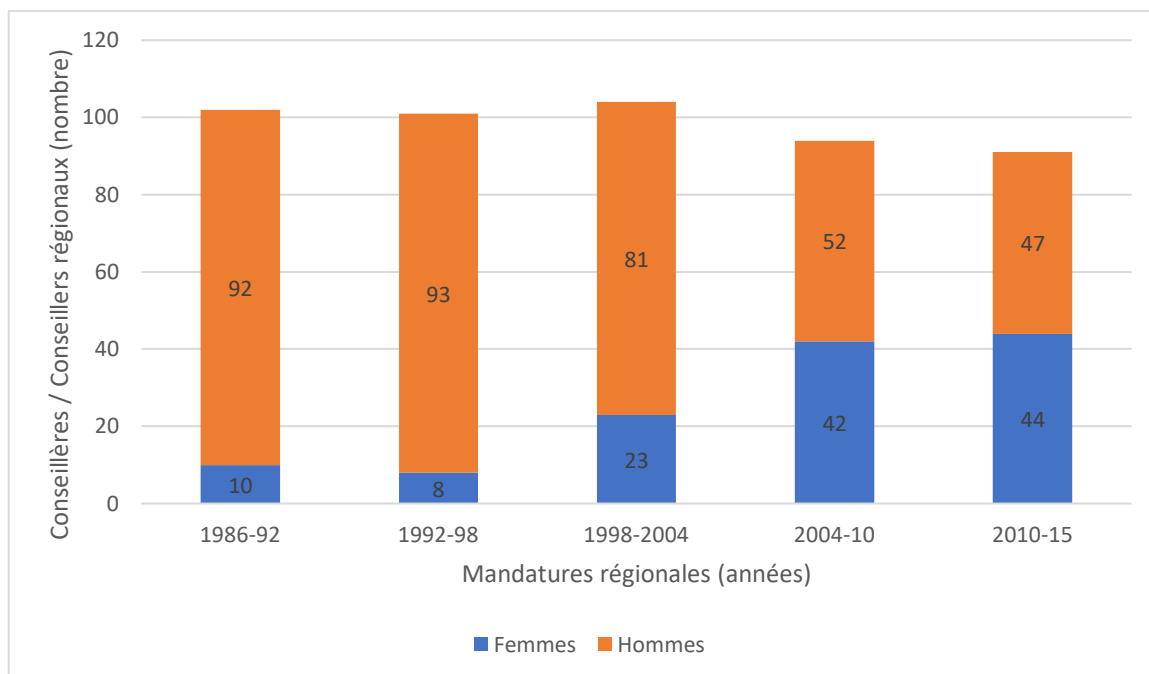
3.4. Âge d'entrée au sein du Conseil régional (périmètre aquitain).

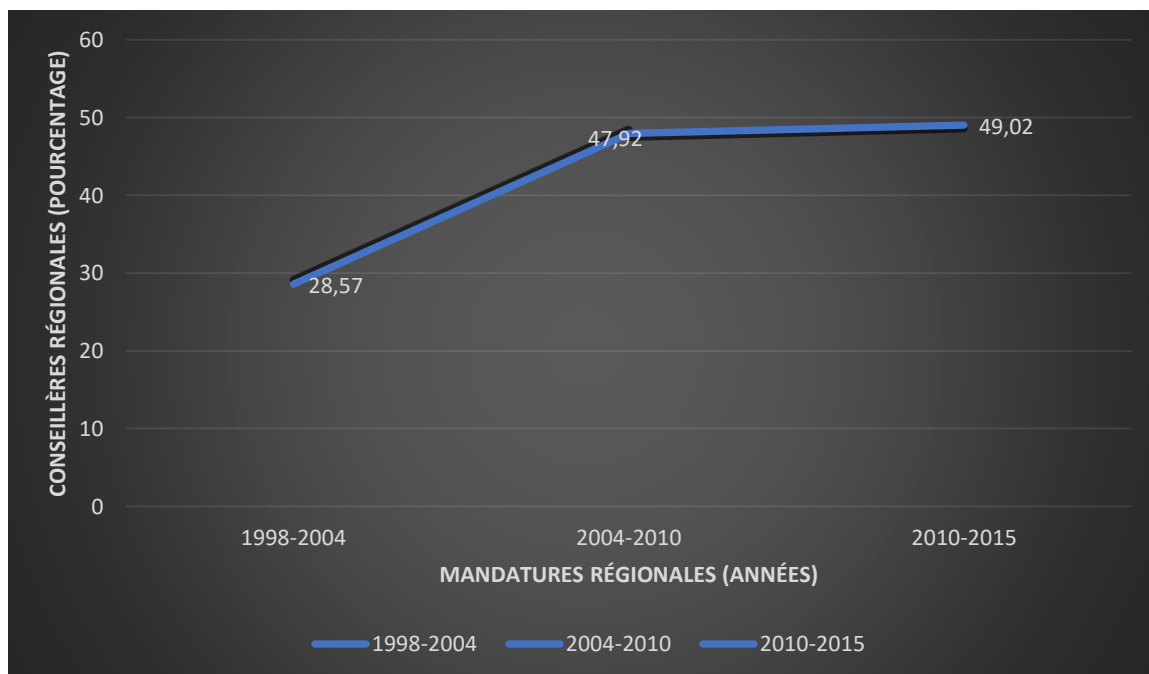
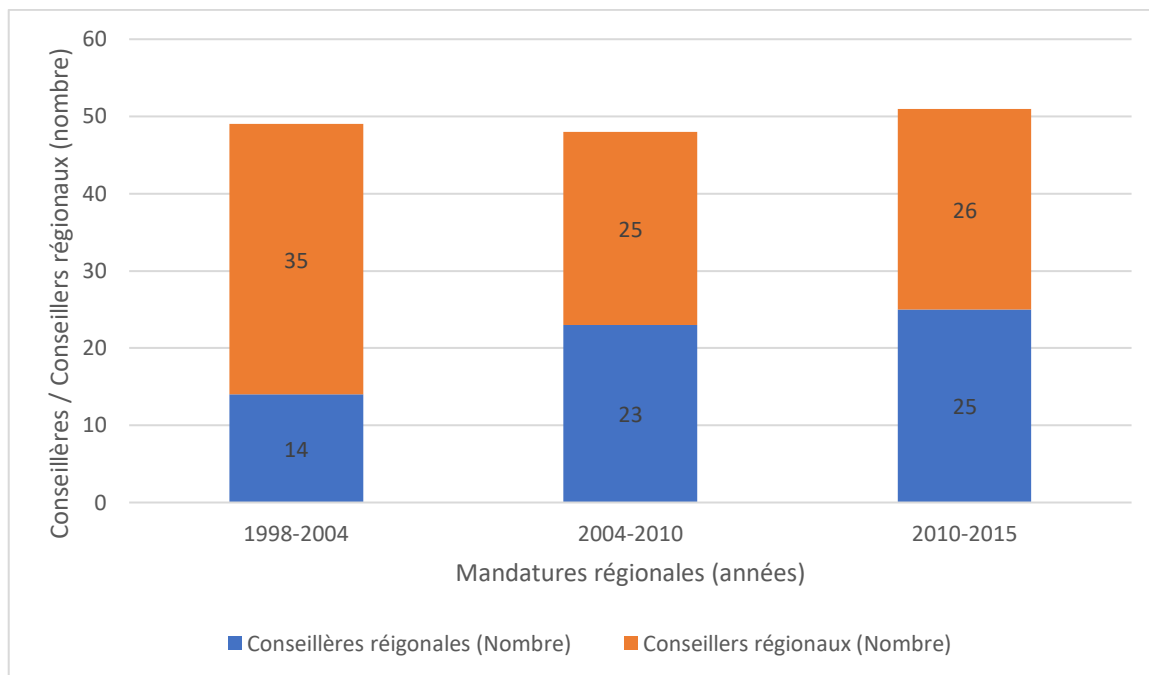


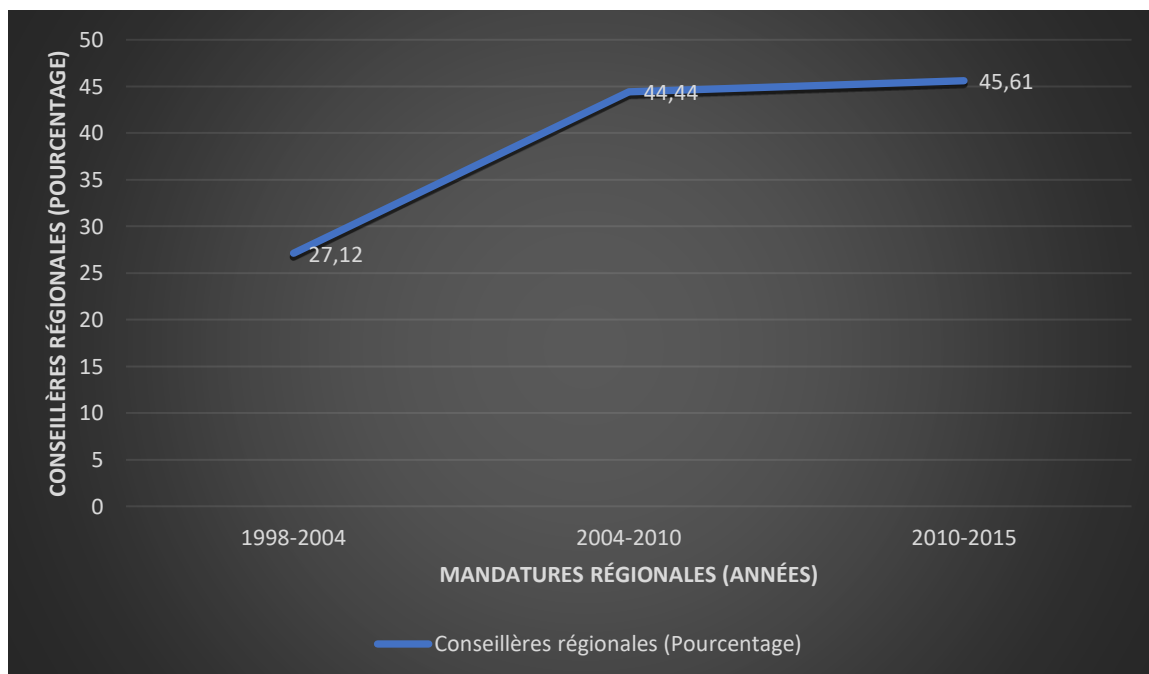
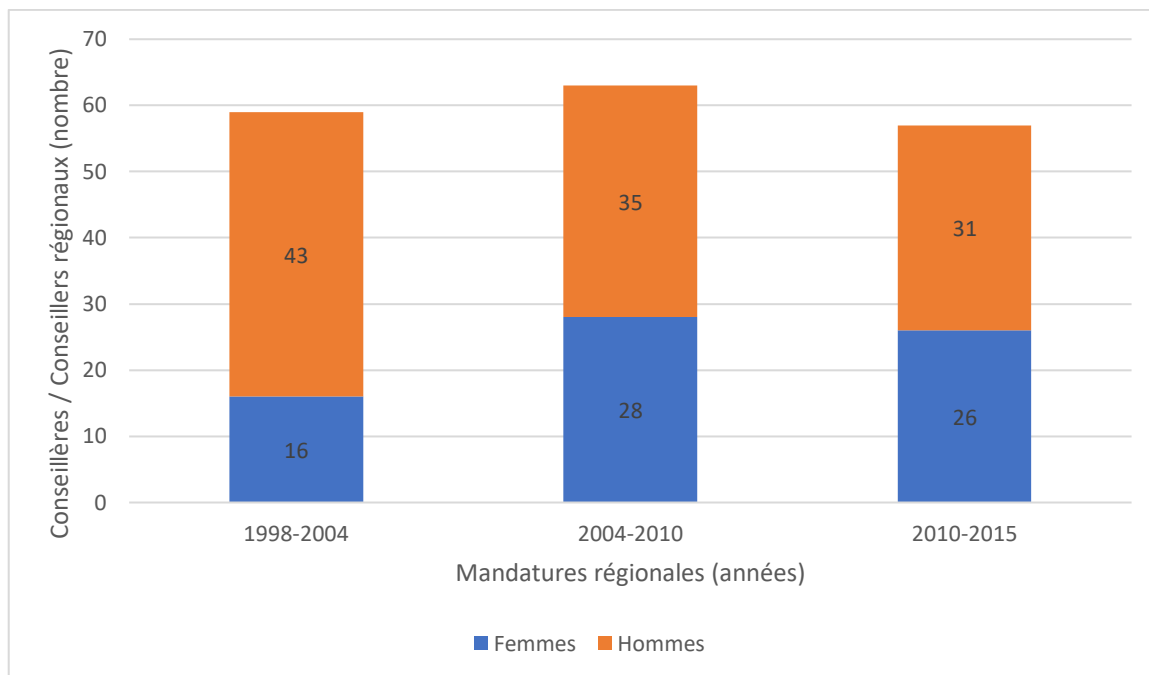
4. Nombre de femmes siégeant au sein des Conseils régionaux.

4.1. Nouvelle-Aquitaine.



4.2. Aquitaine.

4.3. Limousin.

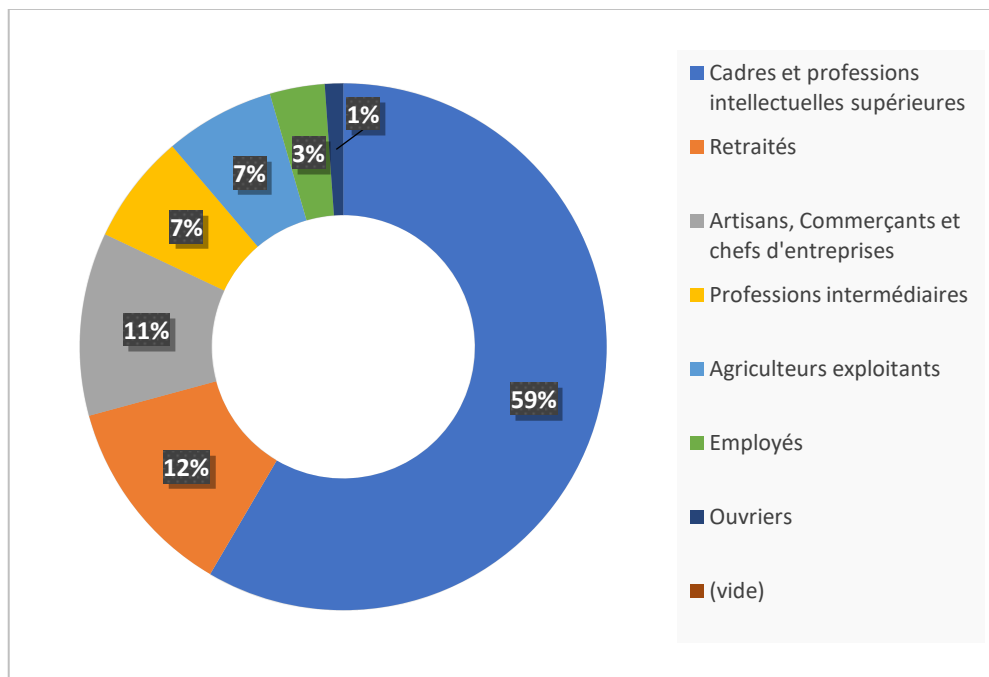
4.4. Poitou-Charentes.

4.5. Féminisation des exécutifs régionaux lors des élections régionales de 2004 et 2010.

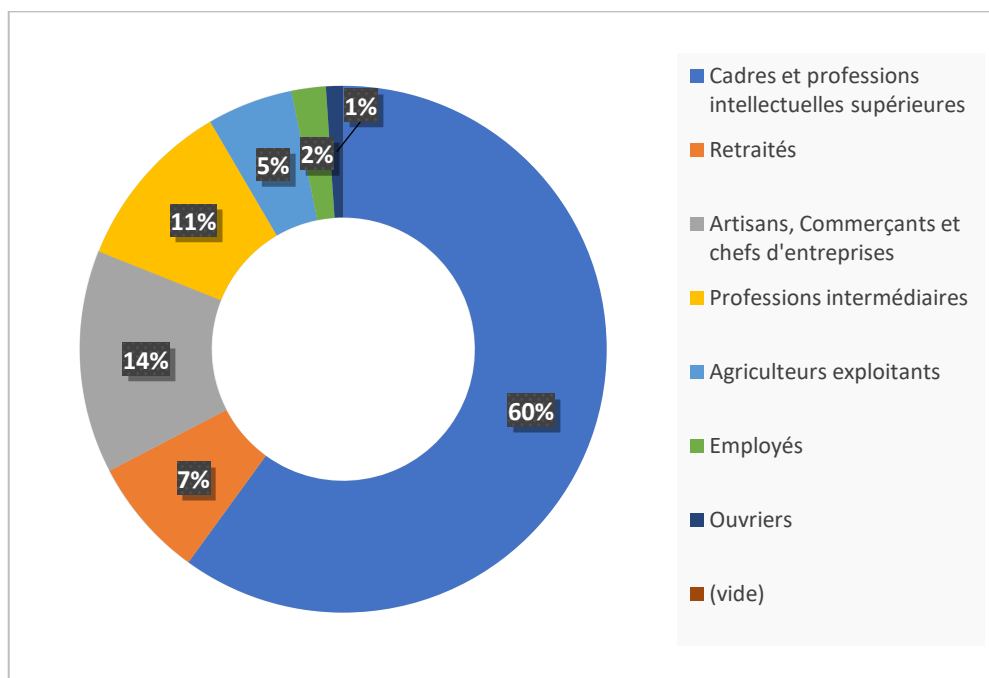
	<u>2004</u>			<u>2010</u>		
	<u>Nombre total de Vice-Présidences</u>	<u>Nombre de femmes</u>	<u>Pourcentage de femmes</u>	<u>Nombre total de Vice-Présidences</u>	<u>Nombre de femmes</u>	<u>Pourcentage de femmes</u>
<u>Aquitaine</u>	<u>14</u>	<u>4</u>	<u>28,57 %</u>	<u>11</u>	<u>5</u>	<u>45,45 %</u>
<u>Limousin</u>	<u>12</u>	<u>4</u>	<u>33,33 %</u>	<u>11</u>	<u>5</u>	<u>45,45 %</u>
<u>Poitou Charentes</u>	<u>14</u>	<u>6</u>	<u>42,86 %</u>	<u>15</u>	<u>8</u>	<u>53,33 %</u>
<u>Moyenne nationale</u>	<u>338</u>	<u>126</u>	<u>37,28 %</u>	<u>327</u>	<u>148</u>	<u>45,26 %</u>

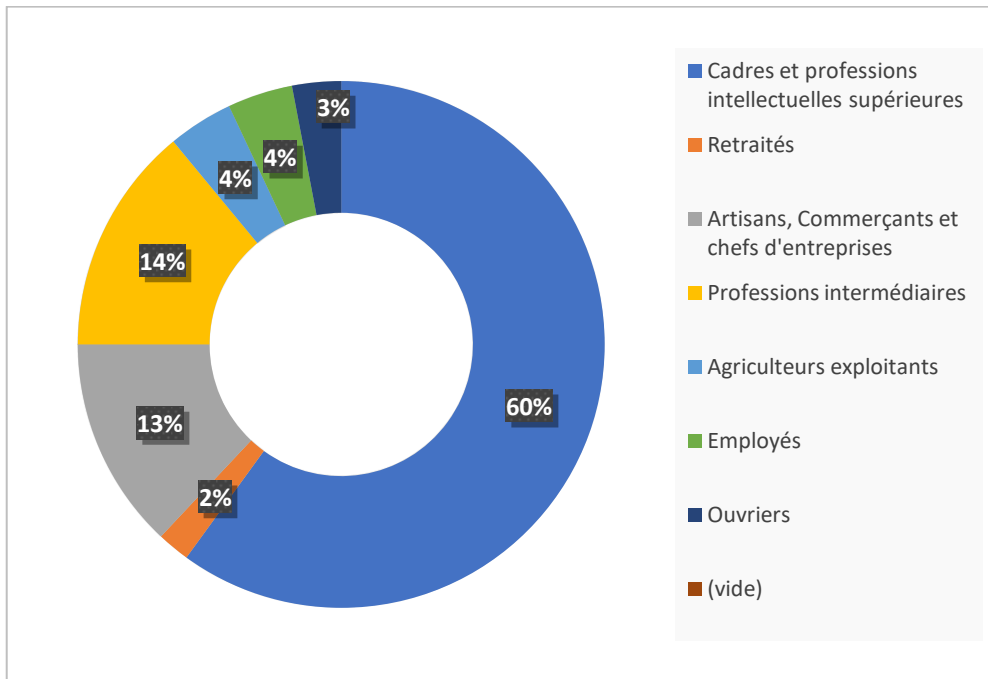
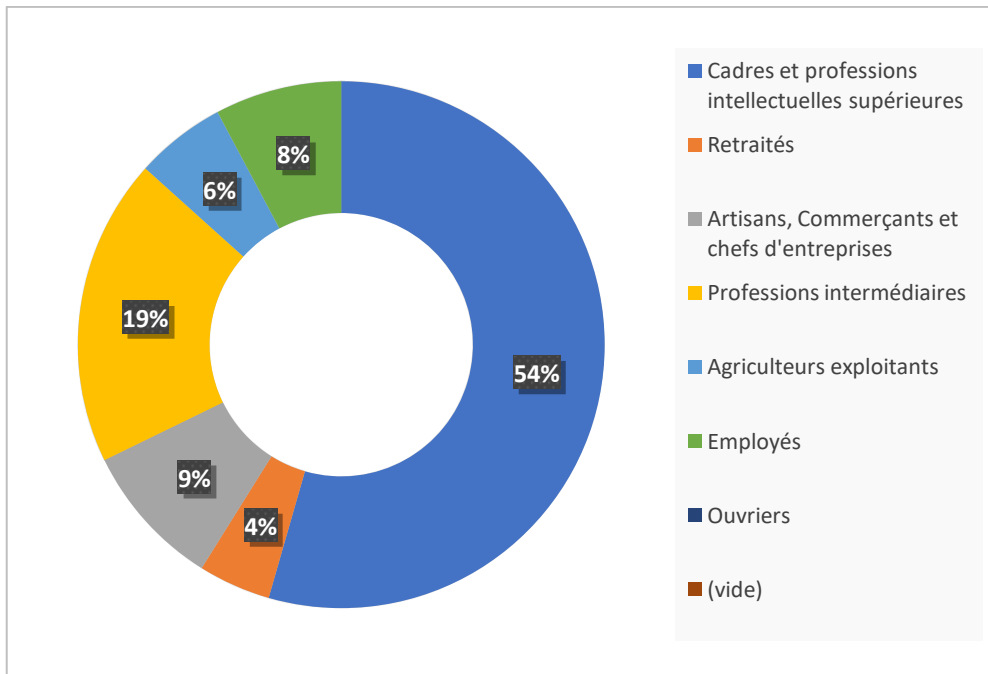
5. Catégories socio-professionnelles au sein du Conseil régional (périmètre aquitain).

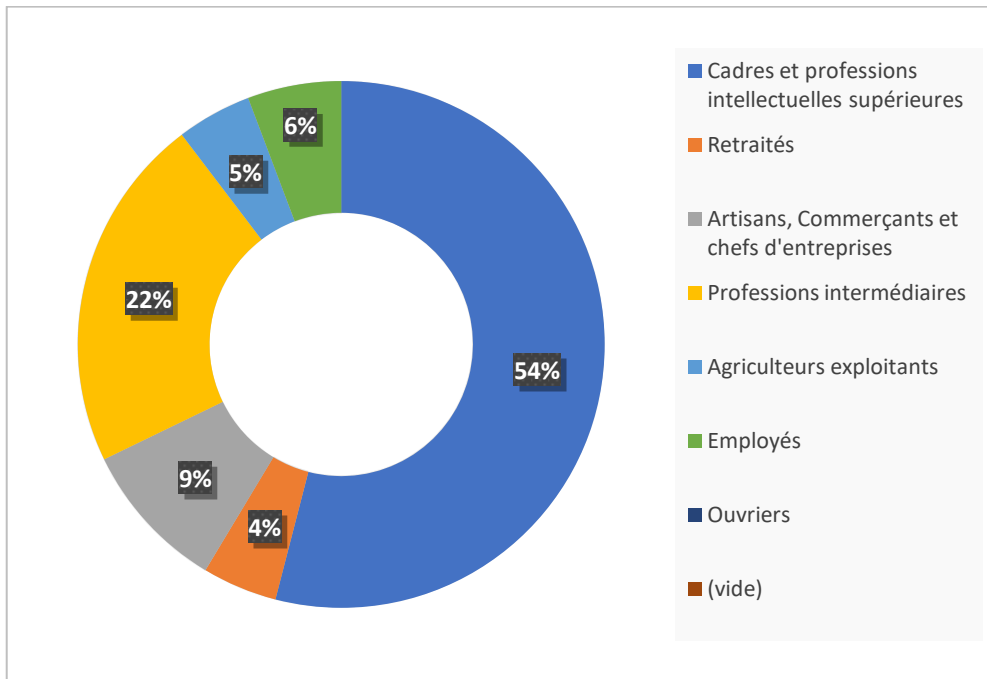
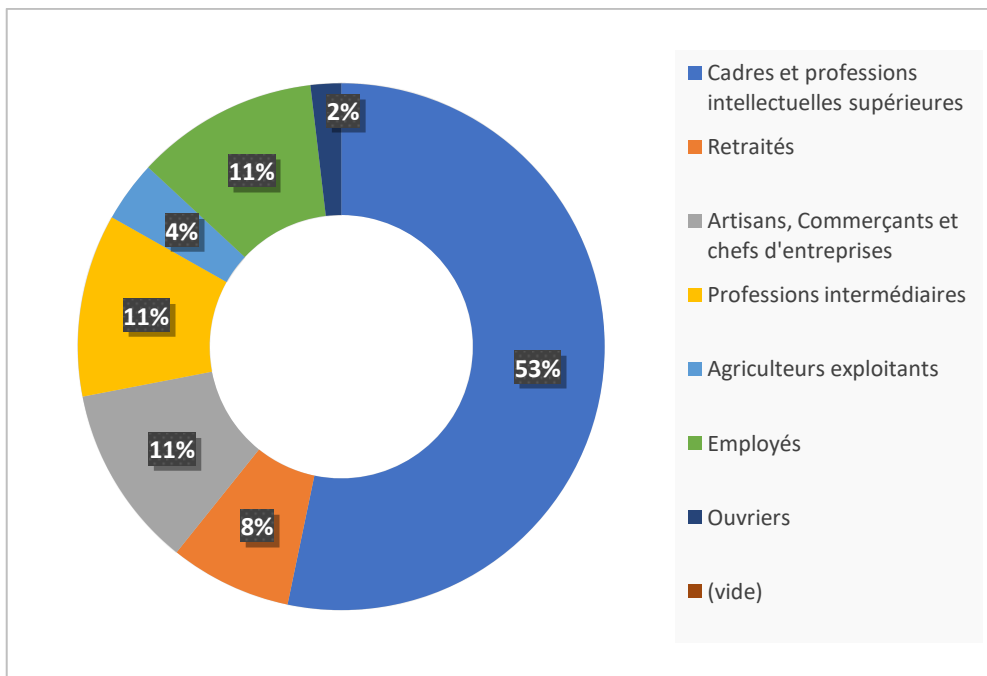
5.1. 1986-1992.

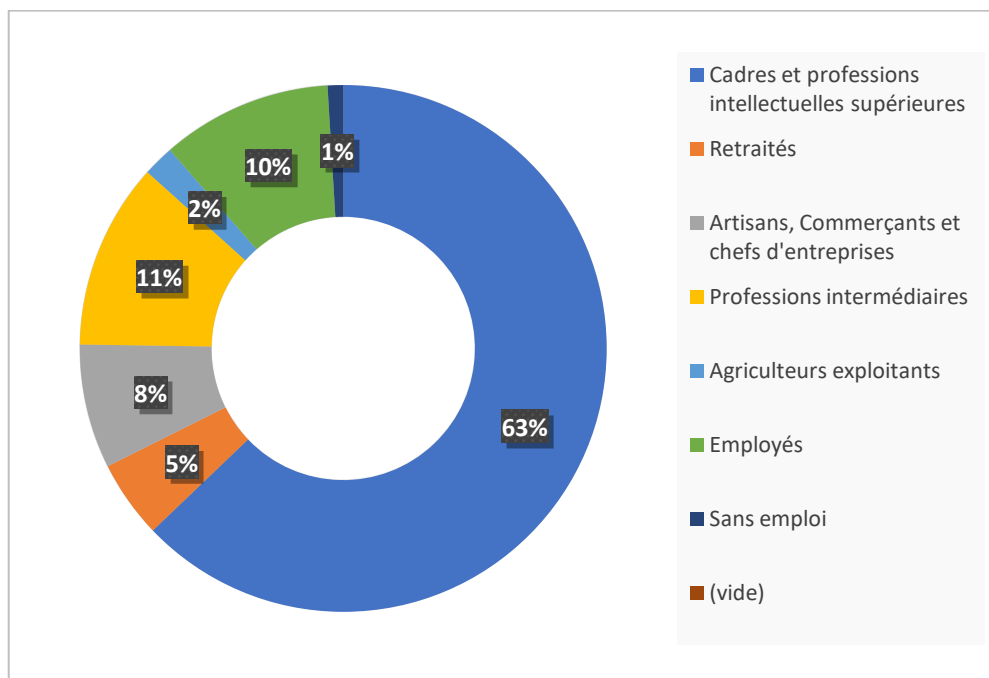


5.2. 1992-1998.



5.3. 1998-2004.5.4. 2004-2010.

5.5. 2010-2015.5.6. 2016-2021.

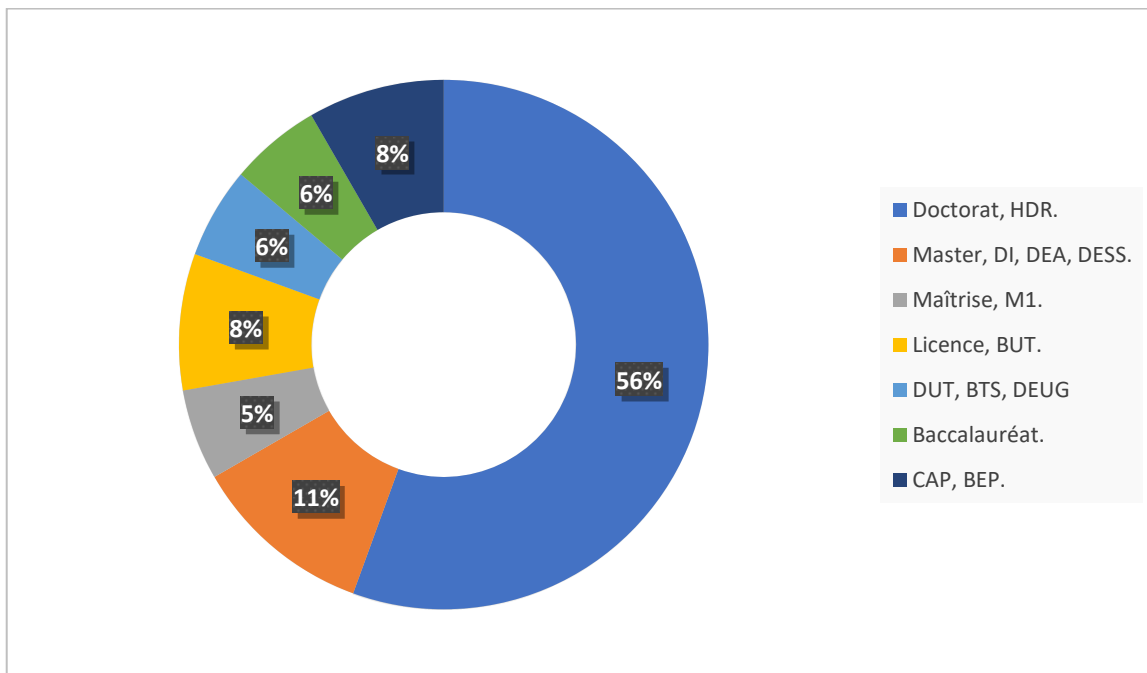
5.7. 2021 - .

-

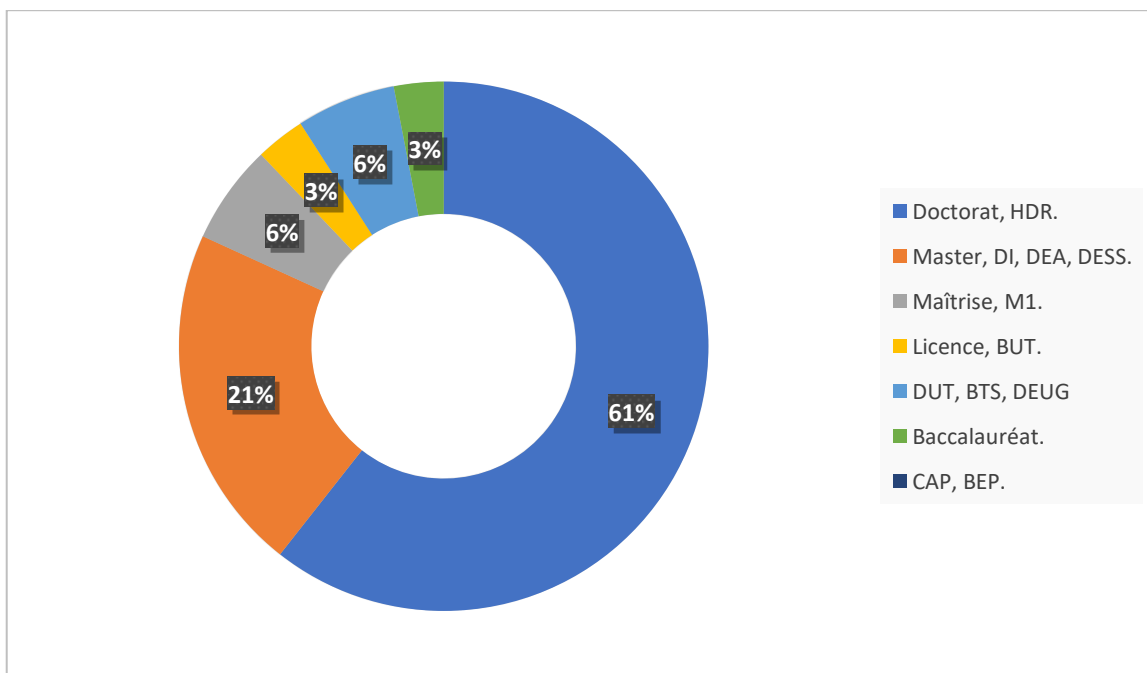
6. Diplôme obtenu par les conseillers régionaux (périmètre aquitain).

6.1. Aquitaine.

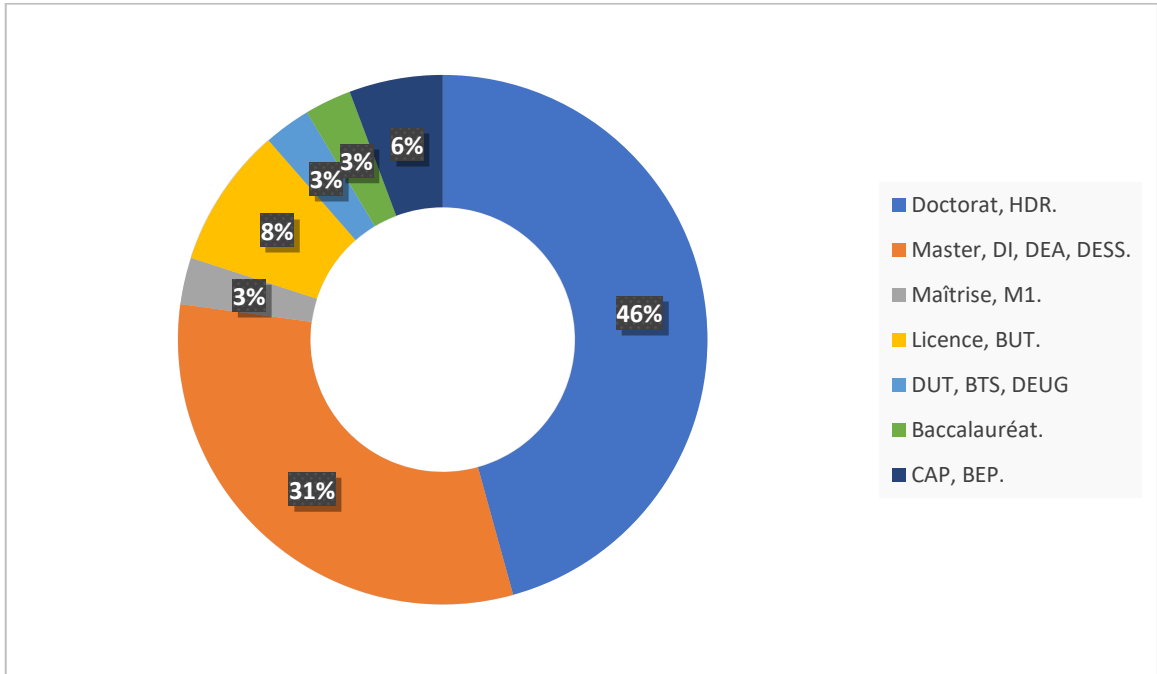
1986-1992 :



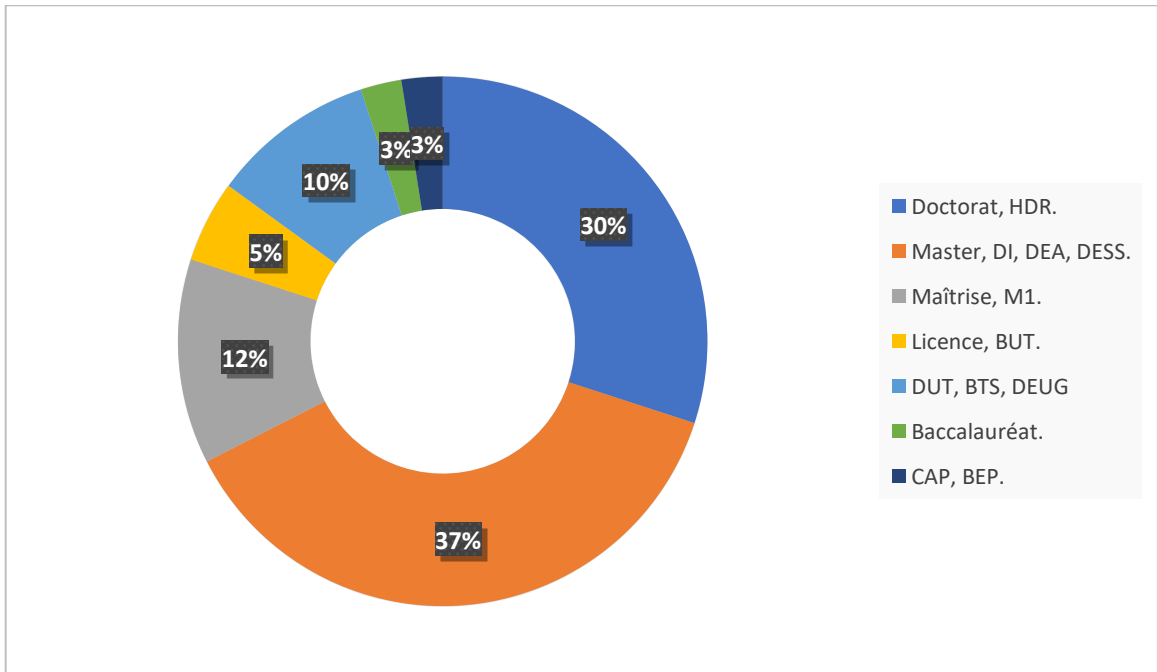
1992-1998 :



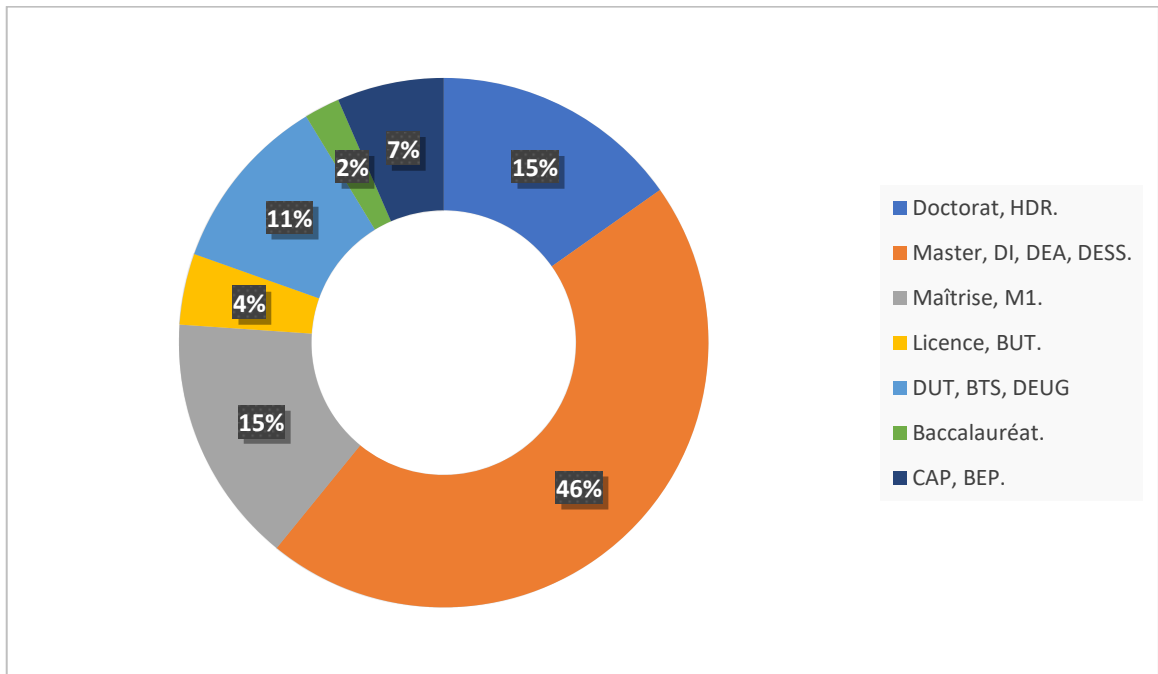
1998-2004 :

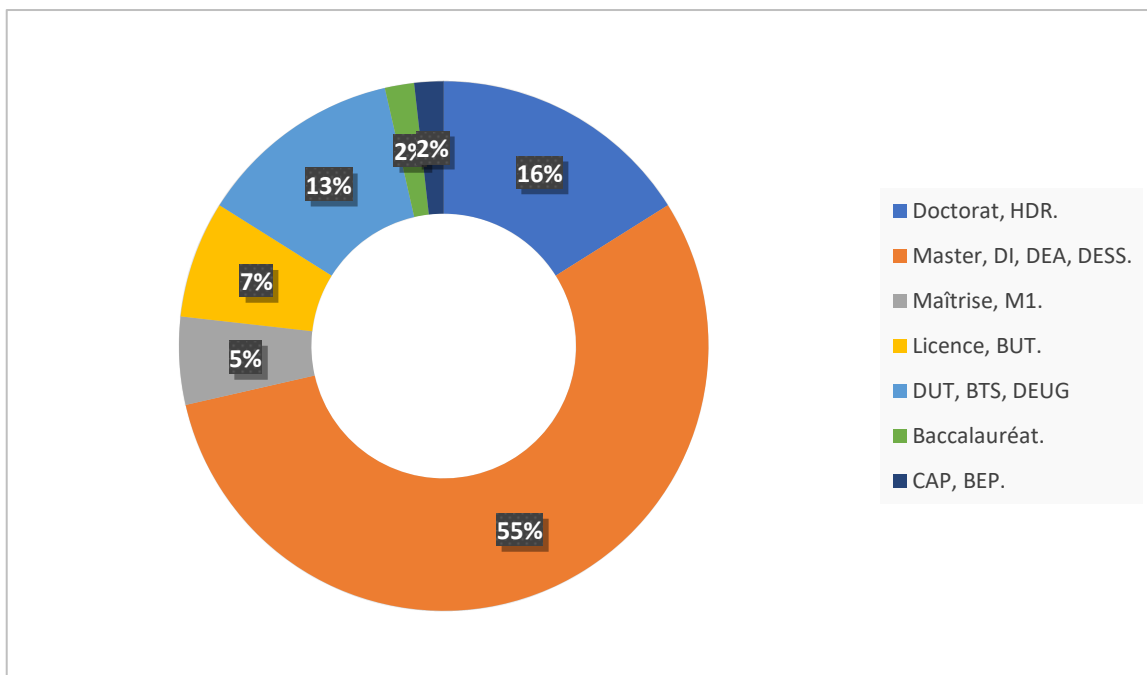
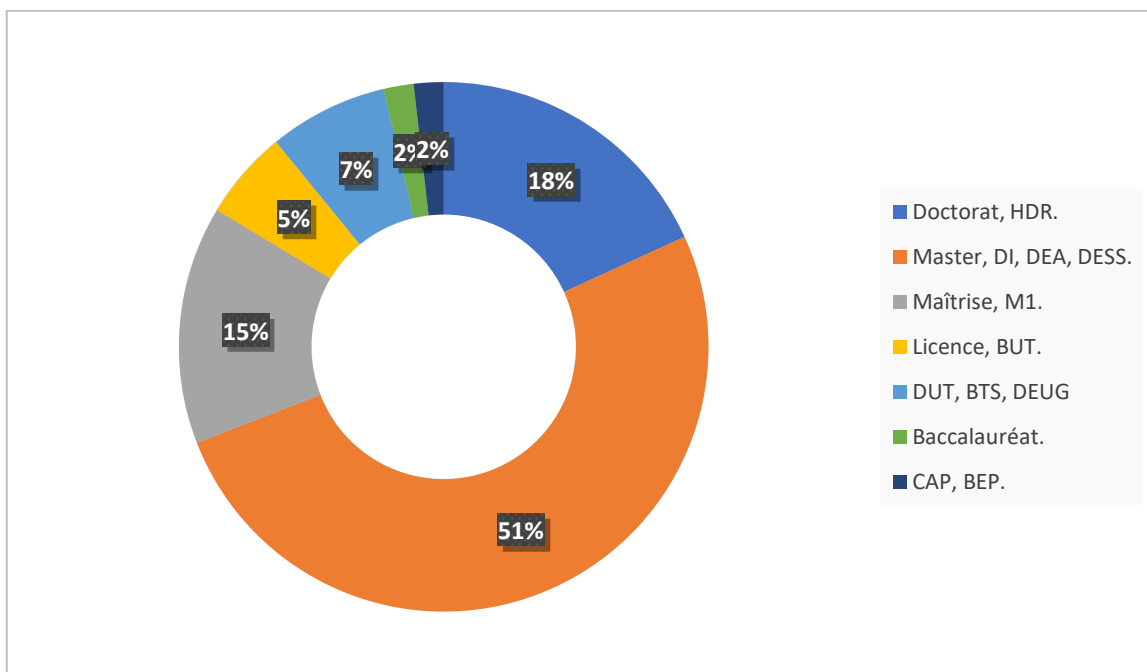


2004-2010 :

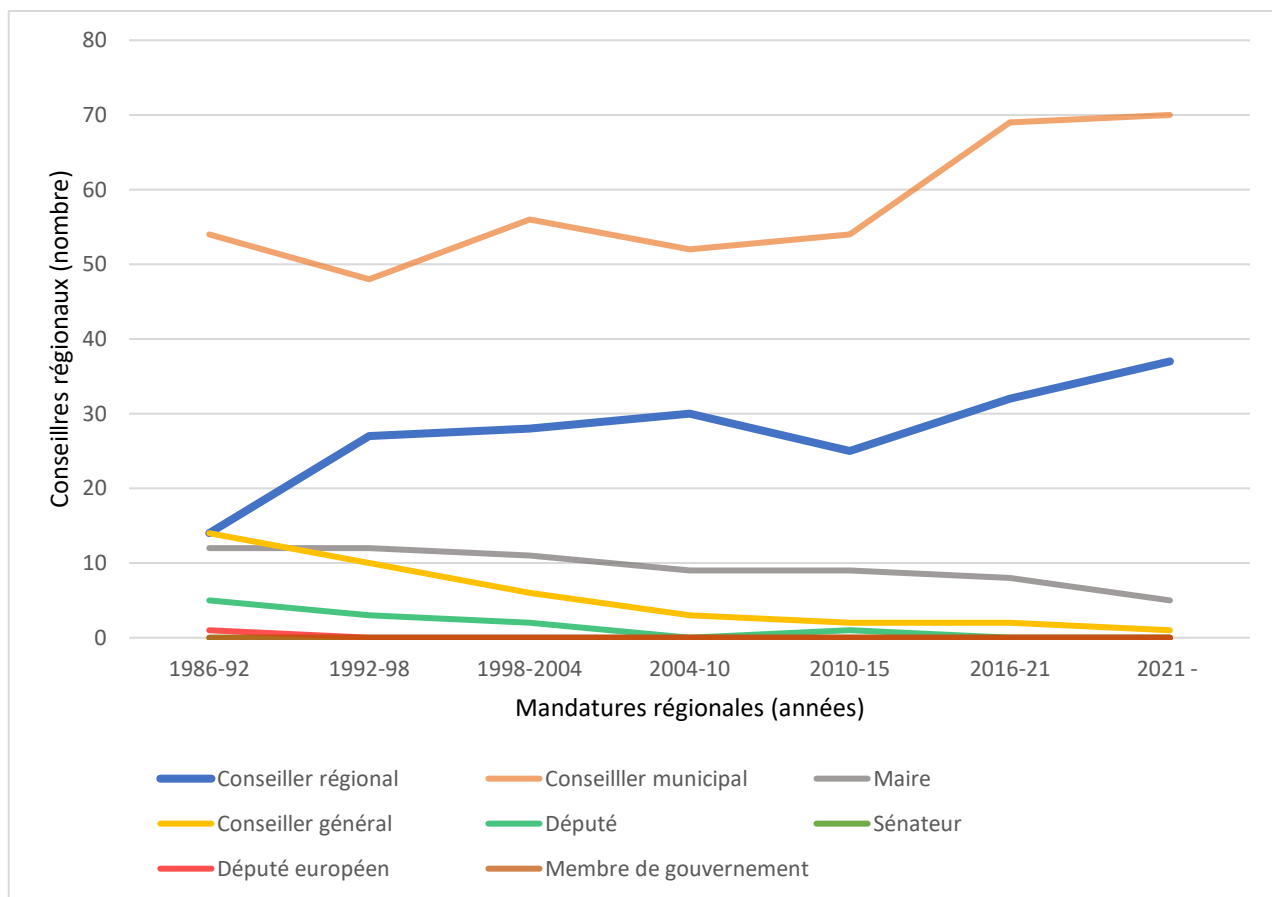


2010-2015 :



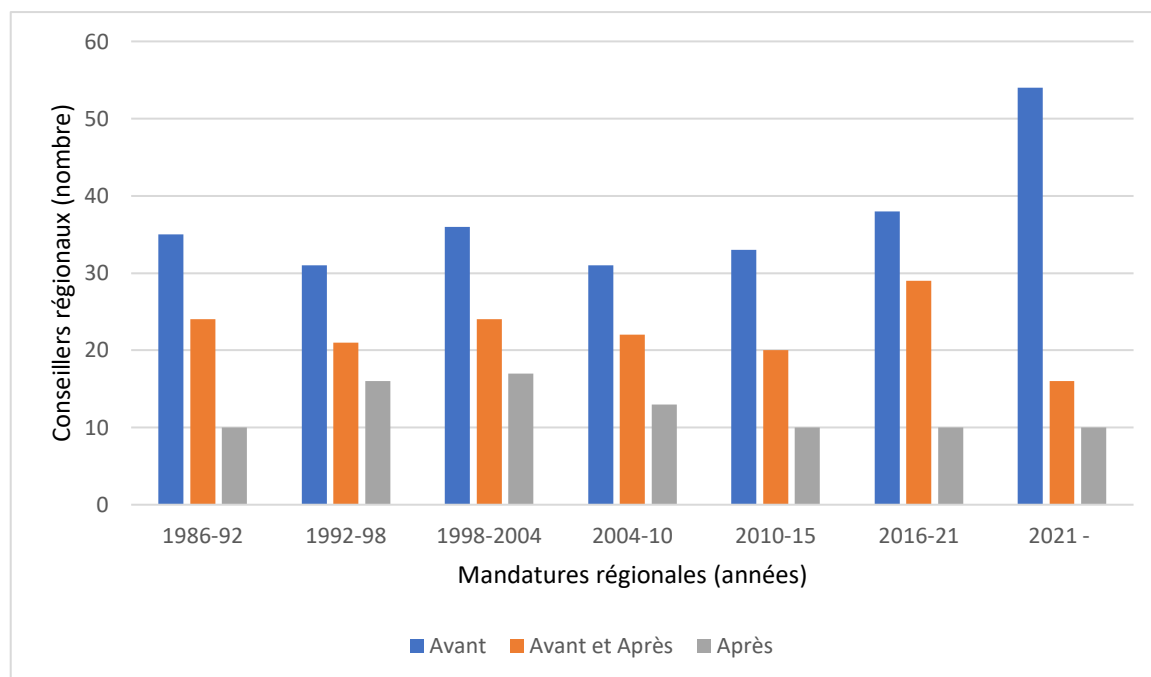
6.2. Nouvelle-Aquitaine.2016-2021 :2021- :

6.3. Premier mandat exercé par les conseillers régionaux (périmètre aquitain).

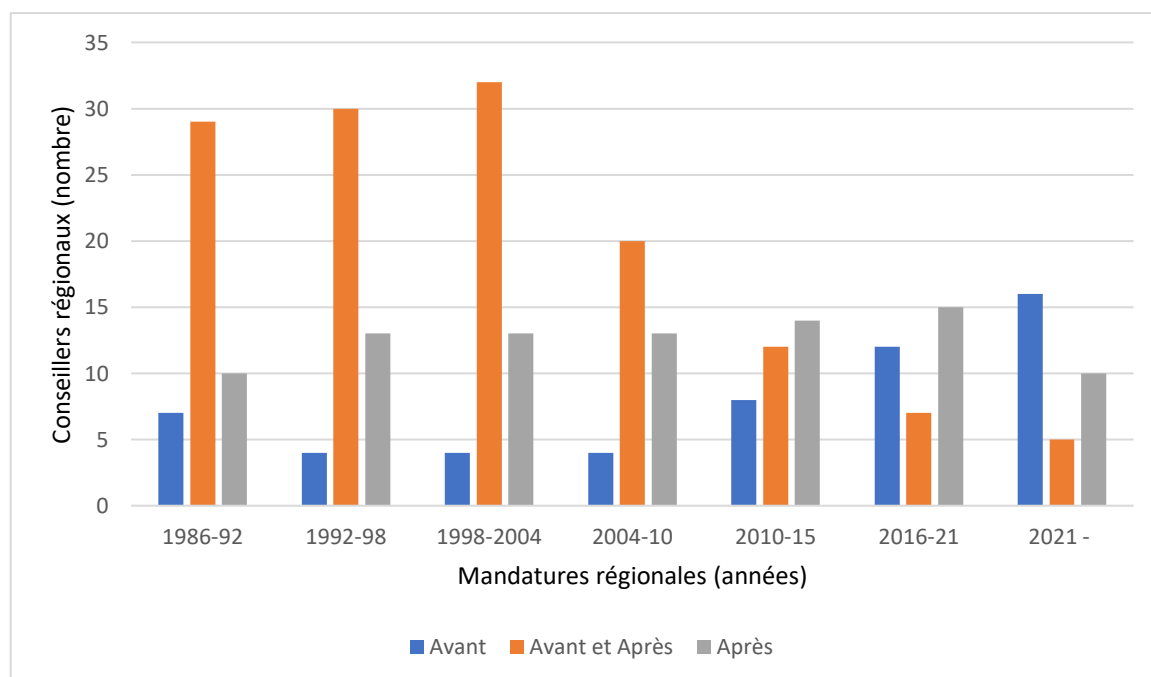


7. Temporalité de l'exercice d'autres mandats par les conseillers régionaux vis-à-vis de l'entrée au Conseil régional (périmètre aquitain).

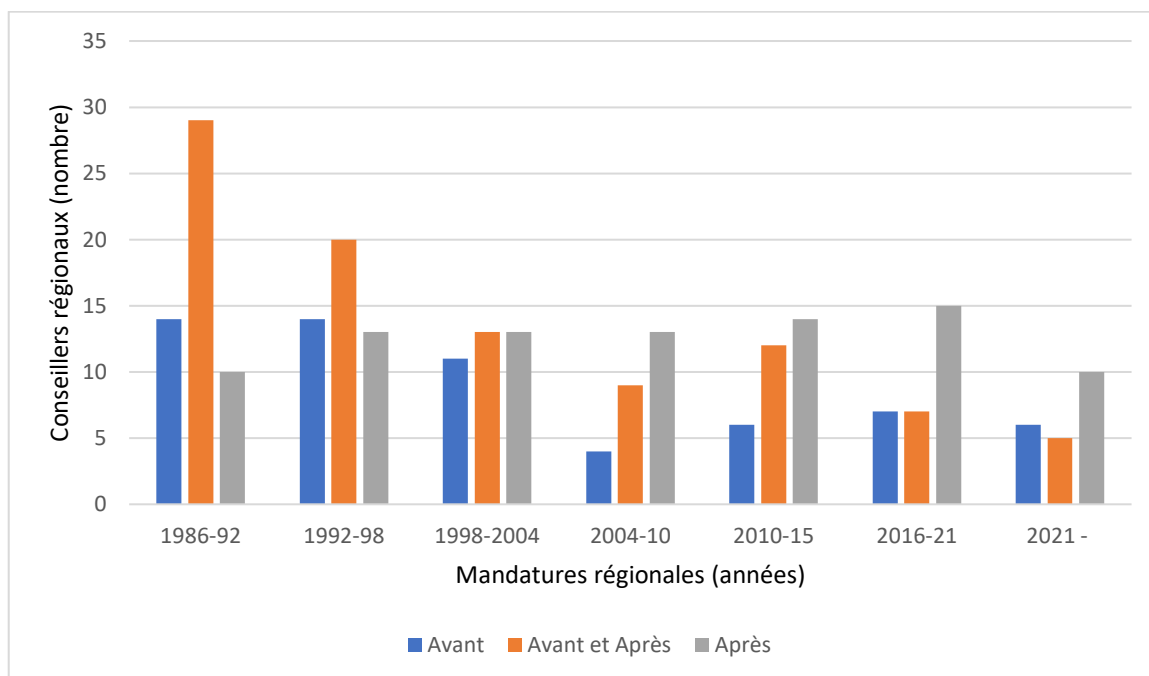
7.1. Mandat de conseiller municipal :



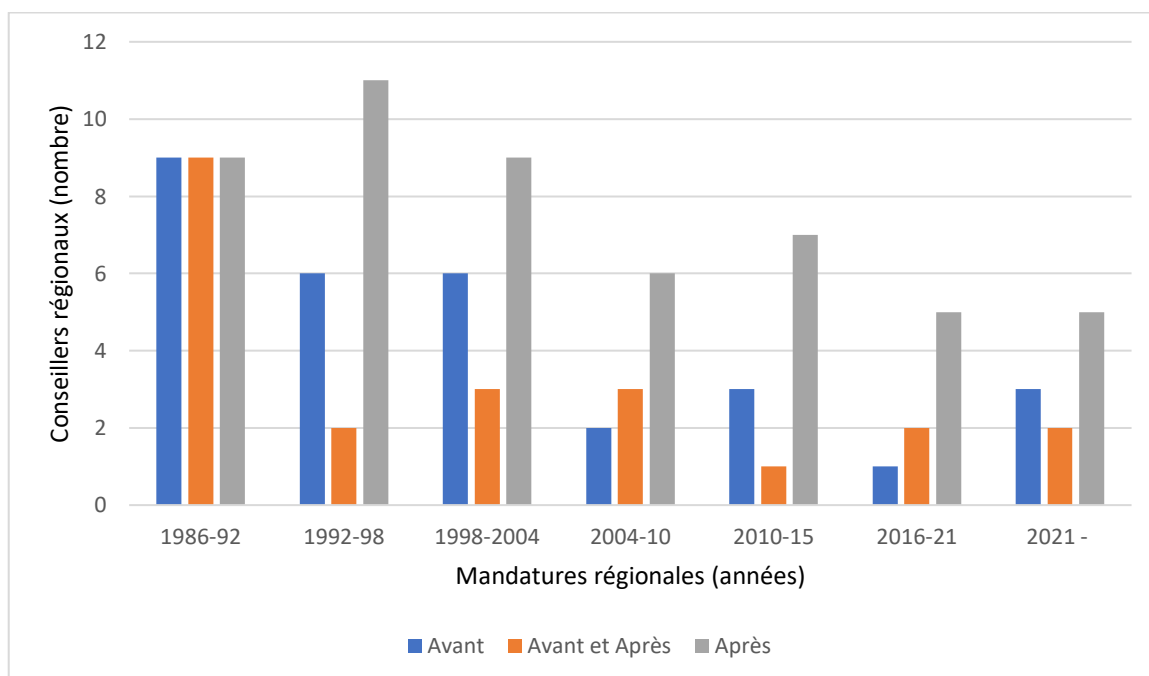
7.2. Mandat de maire :



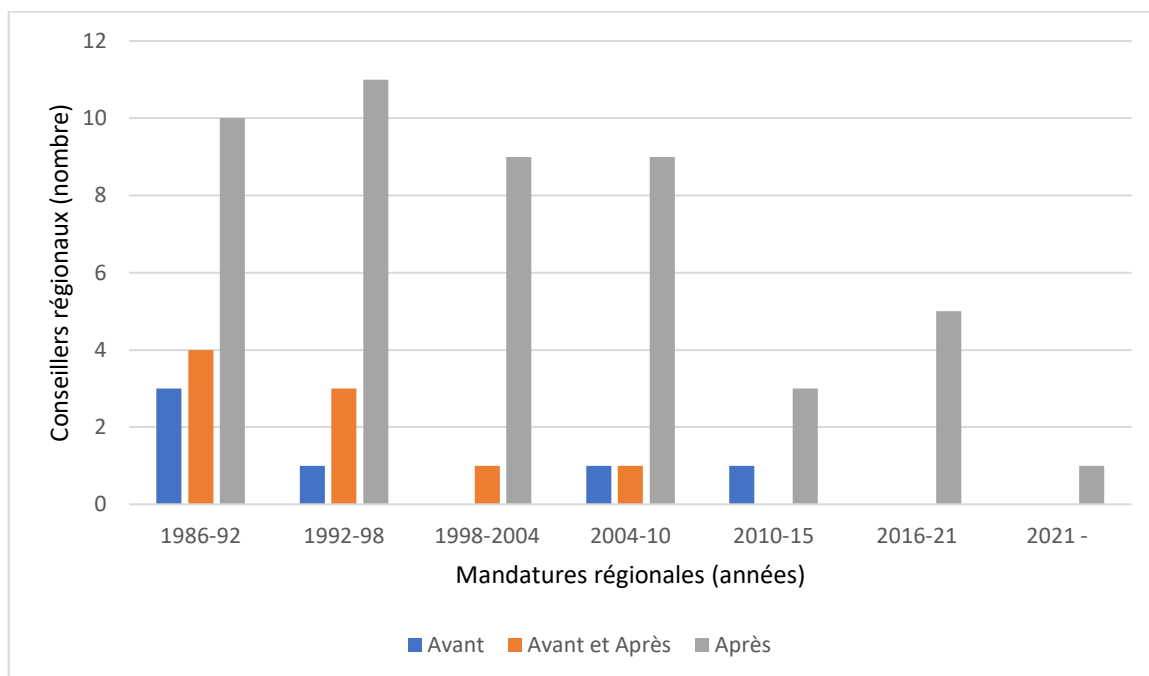
7.3. Mandat de conseiller général :



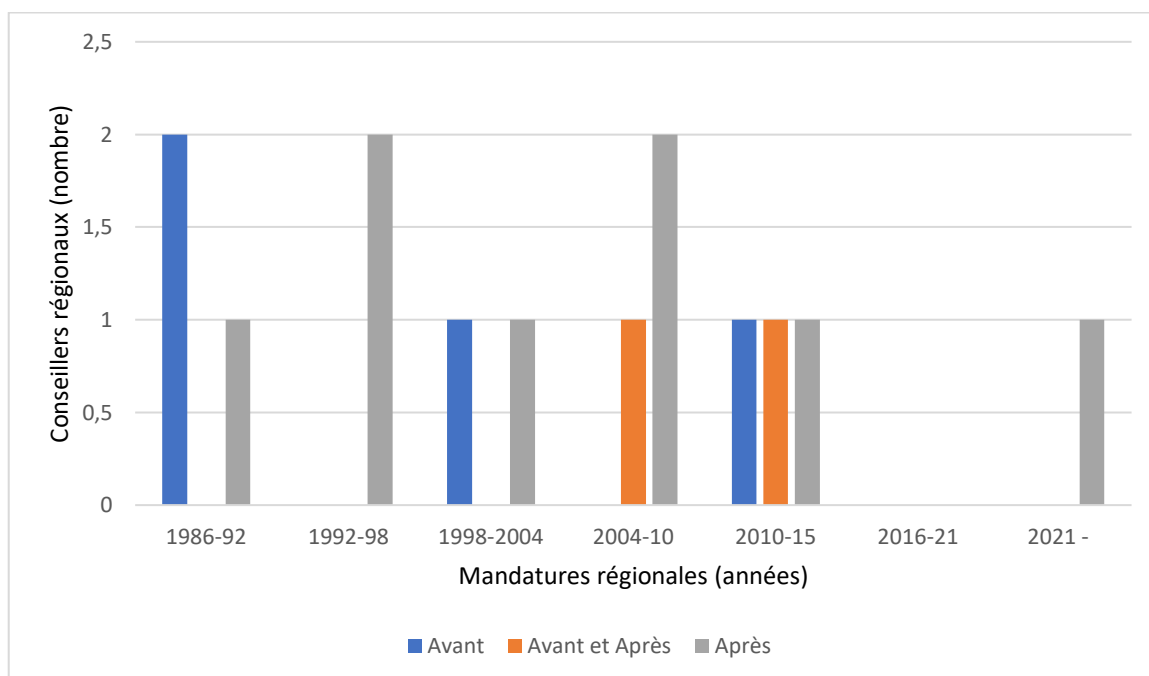
7.4. Mandat de député :

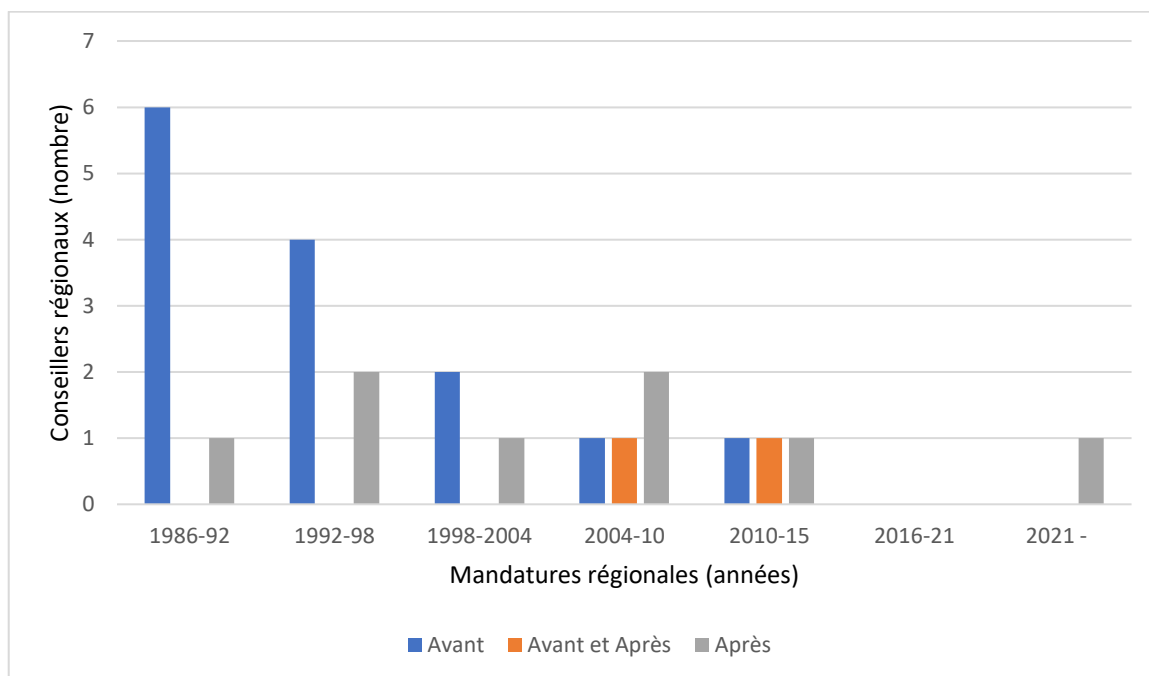


7.5. Mandat de sénateur :



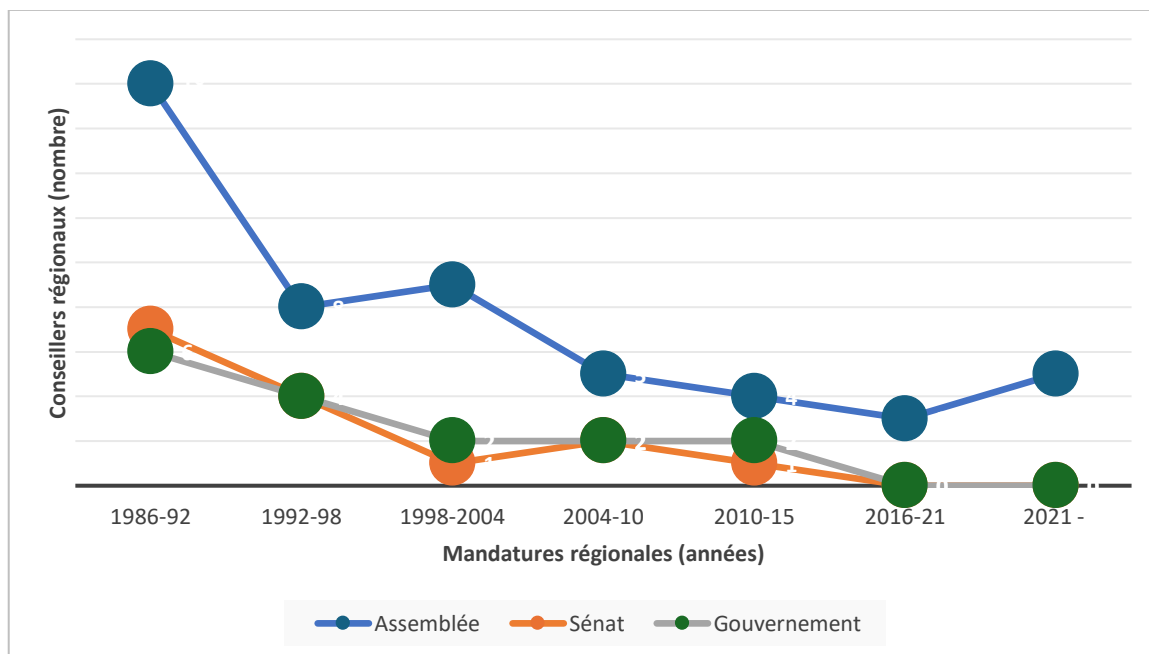
7.6. Mandat de député européen :



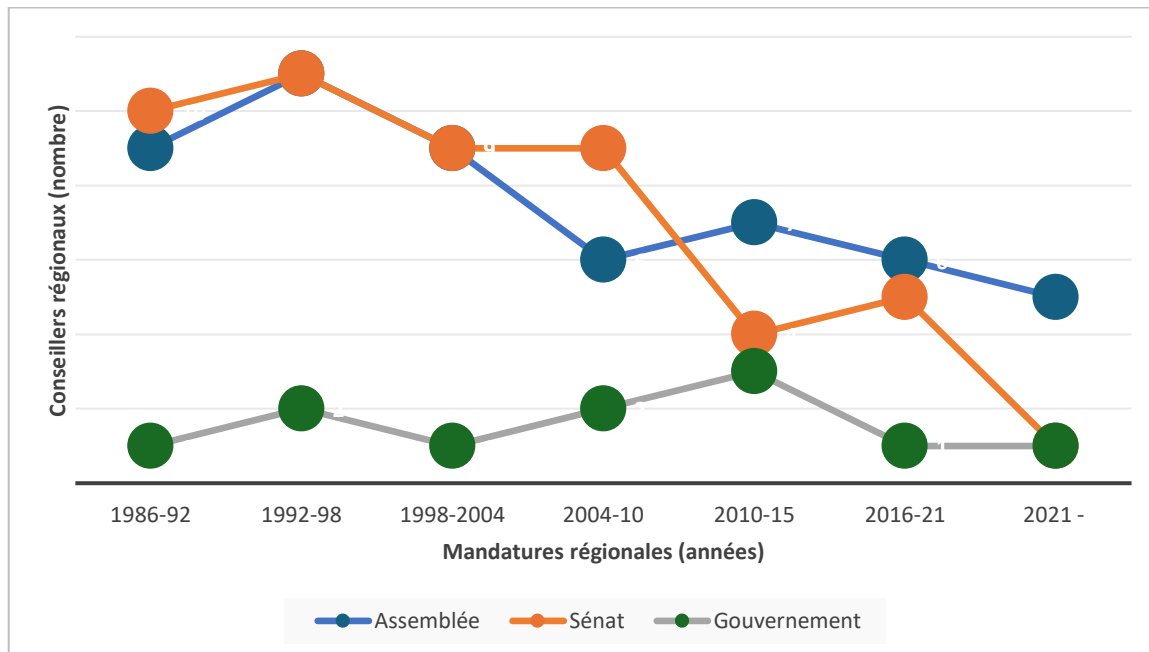
7.7. Fonction gouvernementale :

8. Conduite d'un parcours politique national par rapport à l'entrée au sein du Conseil régional (périmètre aquitain).

8.1. Mandats nationaux exercés avant l'entrée au Conseil régional.

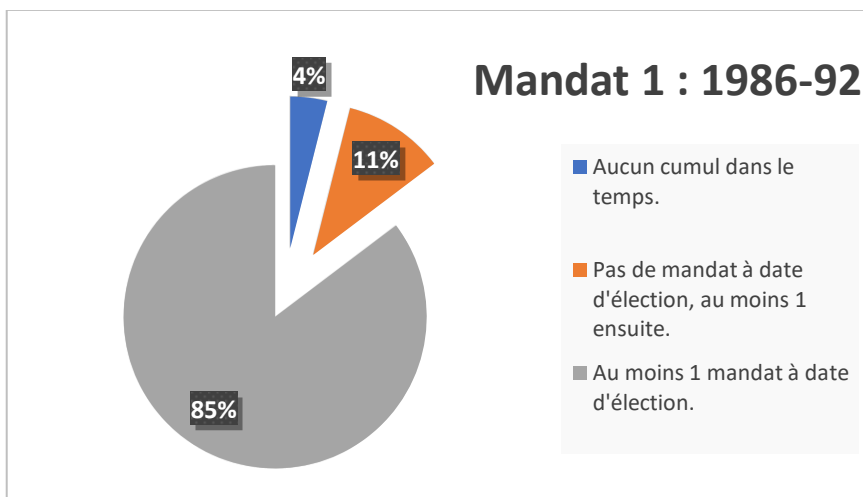


8.2. Mandats nationaux exercés après l'entrée au Conseil régional.

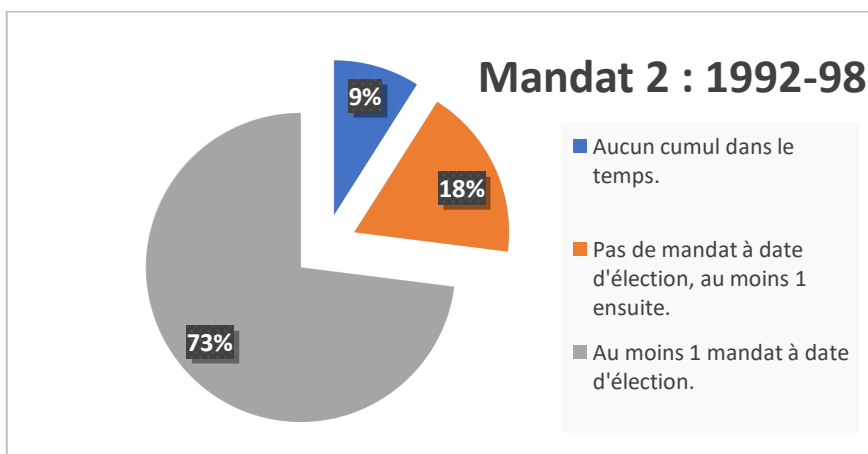


9. Pratique du cumul des mandats en fonction de l'élection au sein du Conseil régional (périmètre régional).

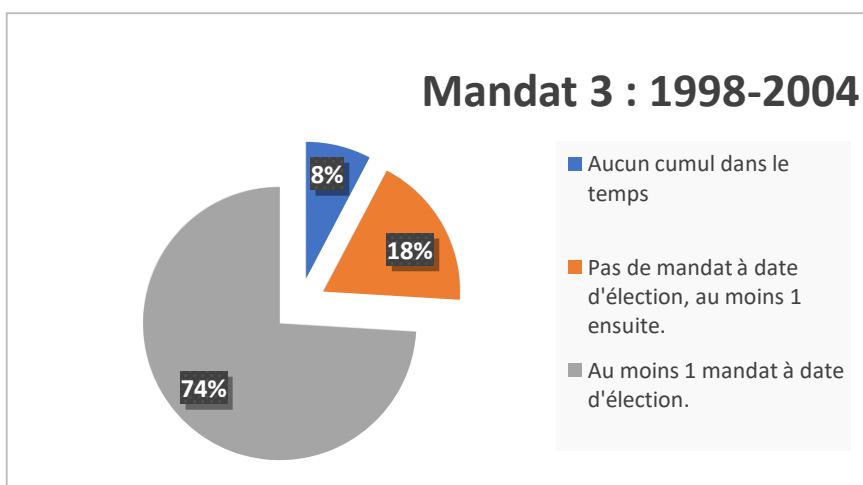
9.1. 1986-1992.

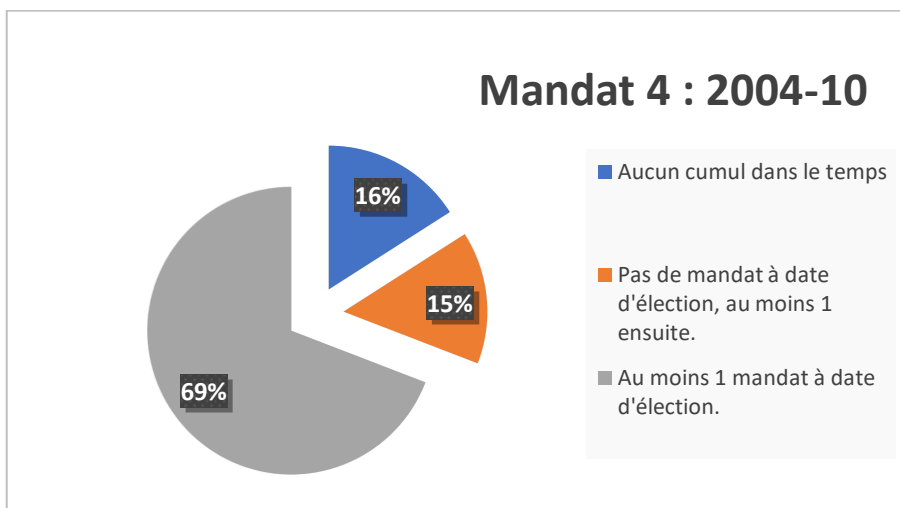
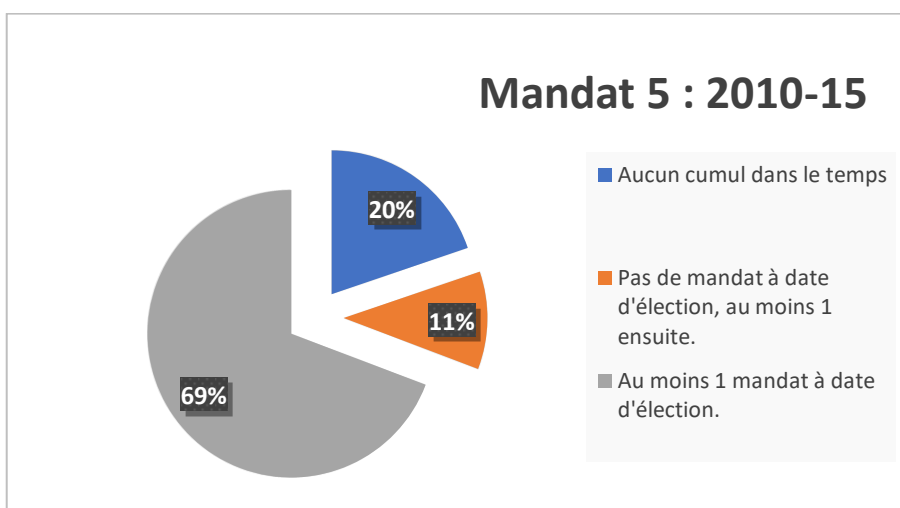
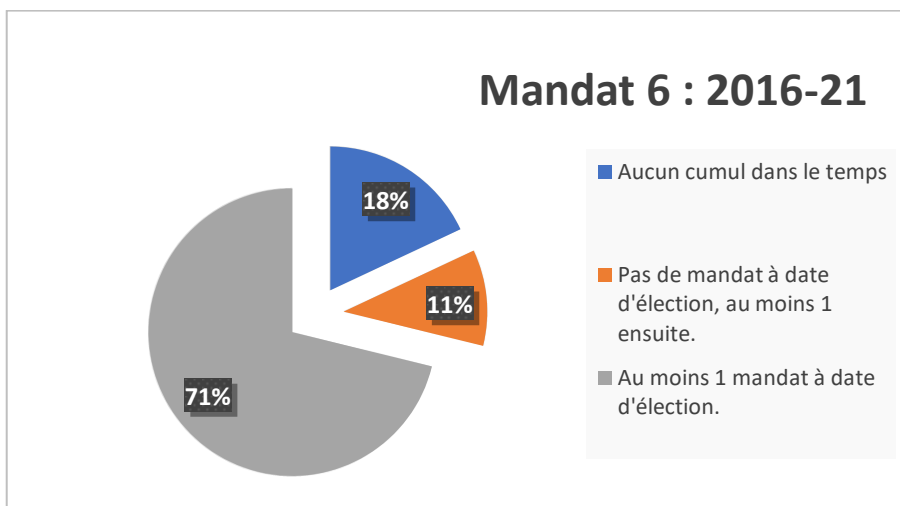


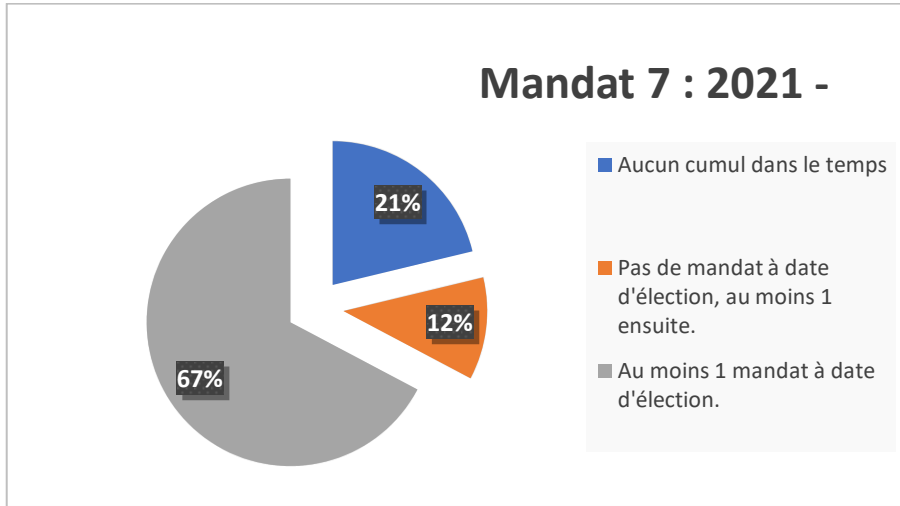
9.2. 1992-1998.



9.3. 1998-2004.

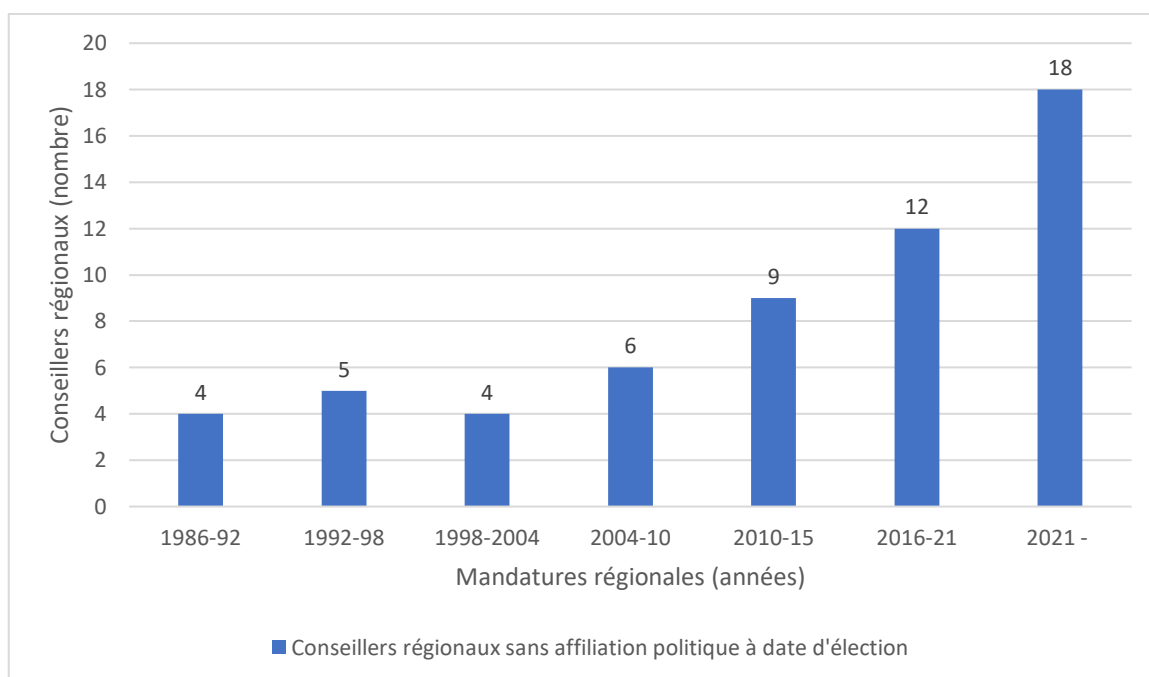


9.4. 2004-2010.9.5. 2010-2015.9.6. 2016-2021.

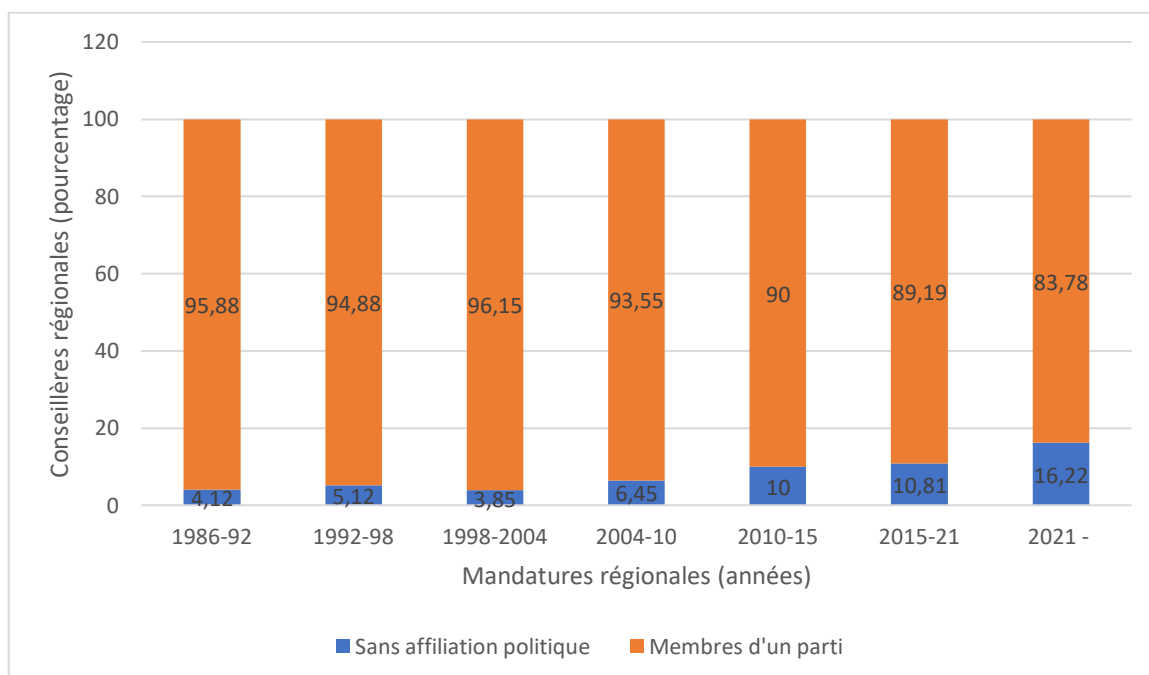
9.7. 2021 - .

10. Affiliation partisane des conseillers régionaux (périmètre aquitain).

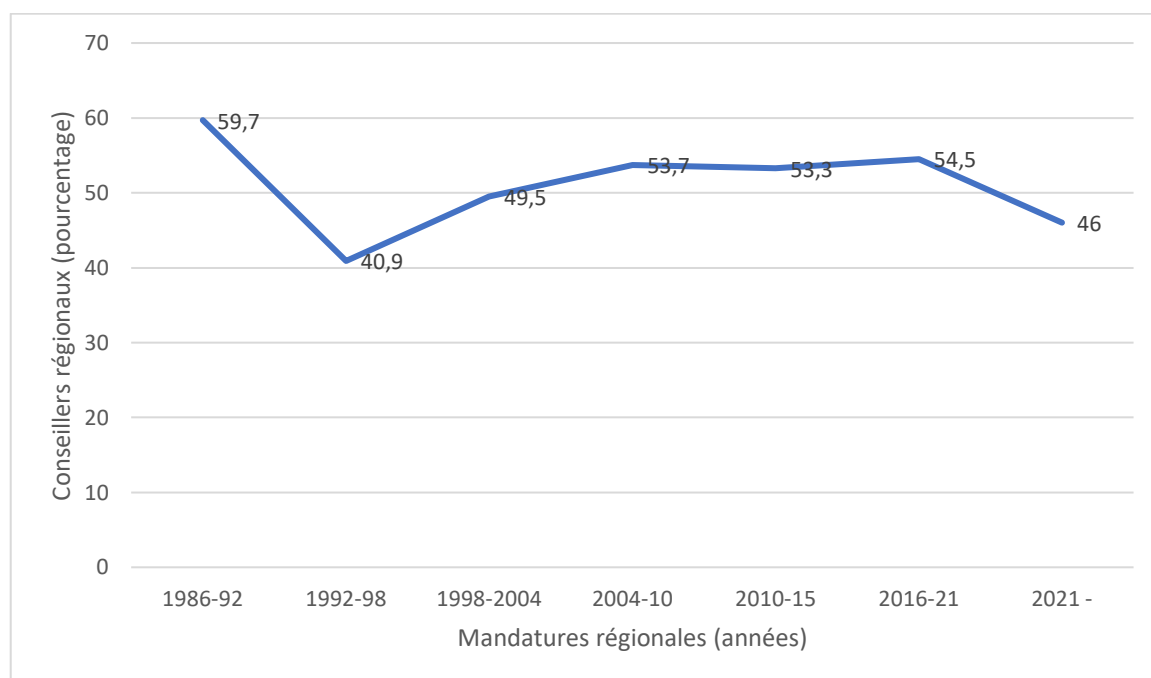
10.1. Nombre d'élus n'étant pas membres d'un parti politique à date d'élection.



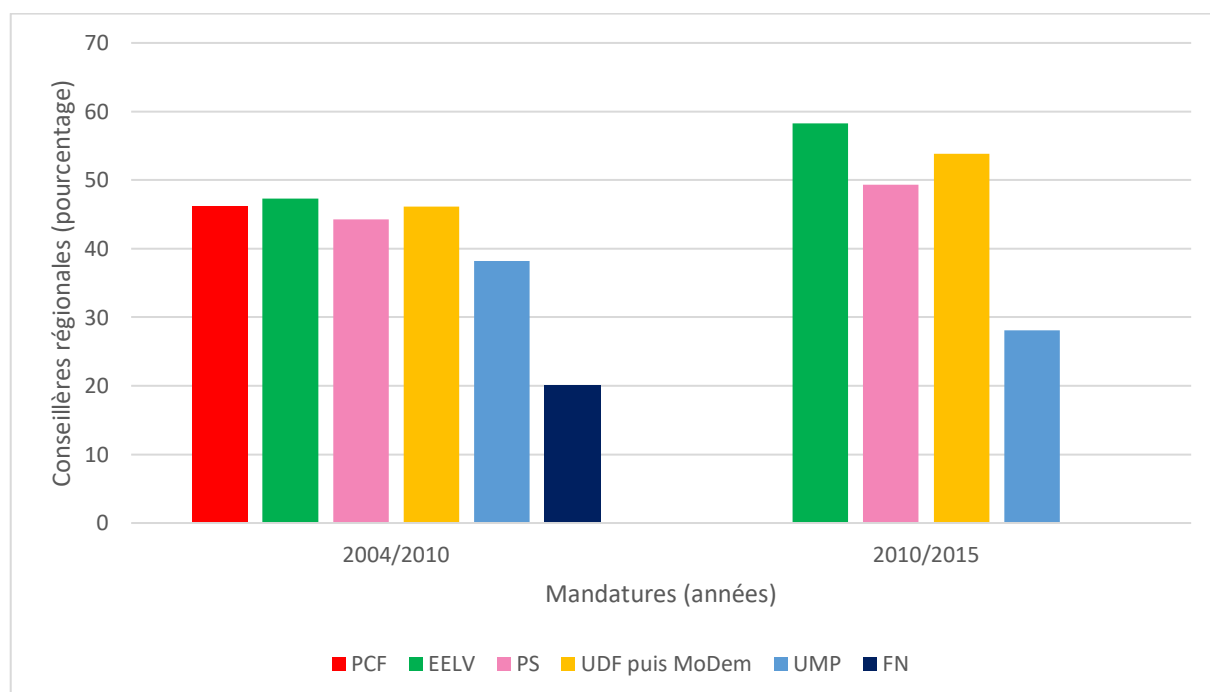
10.2. Proportion d'élus n'étant pas membres d'un parti politique à date d'élection.



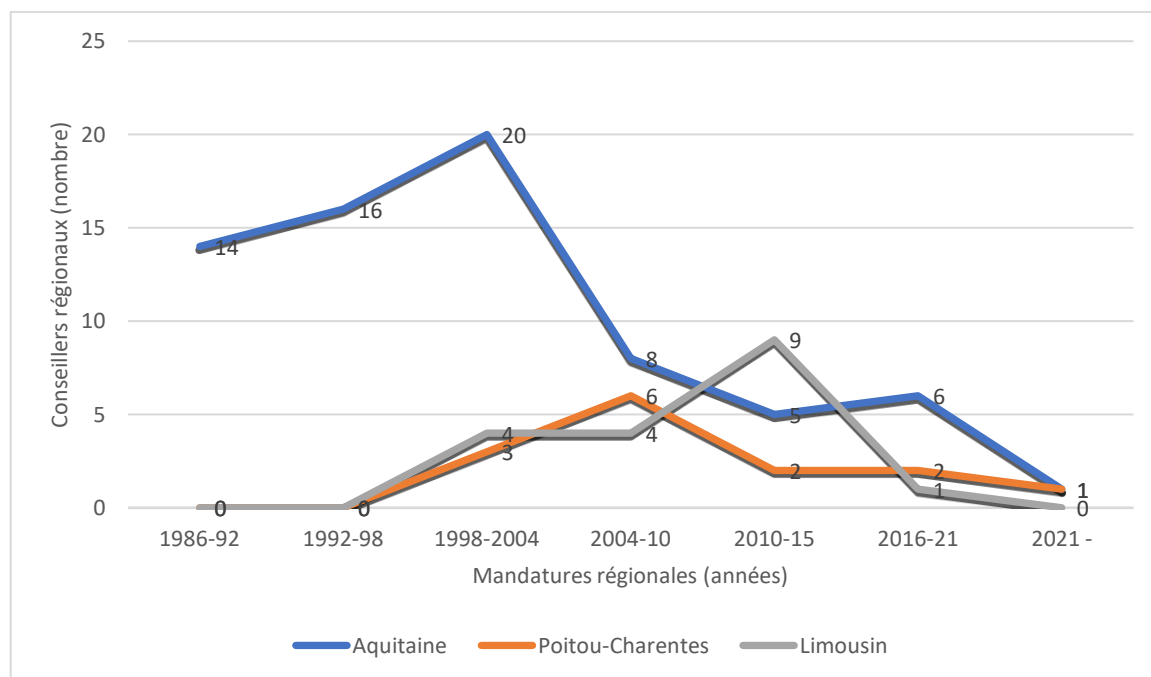
10.3. Proportion d'élus membres des deux principaux partis politiques (PS et RPR devenu UMP puis LR).



10.4. Appartenance partisane des conseillères régionales suite à la loi sur la parité, de 2004 à 2015.

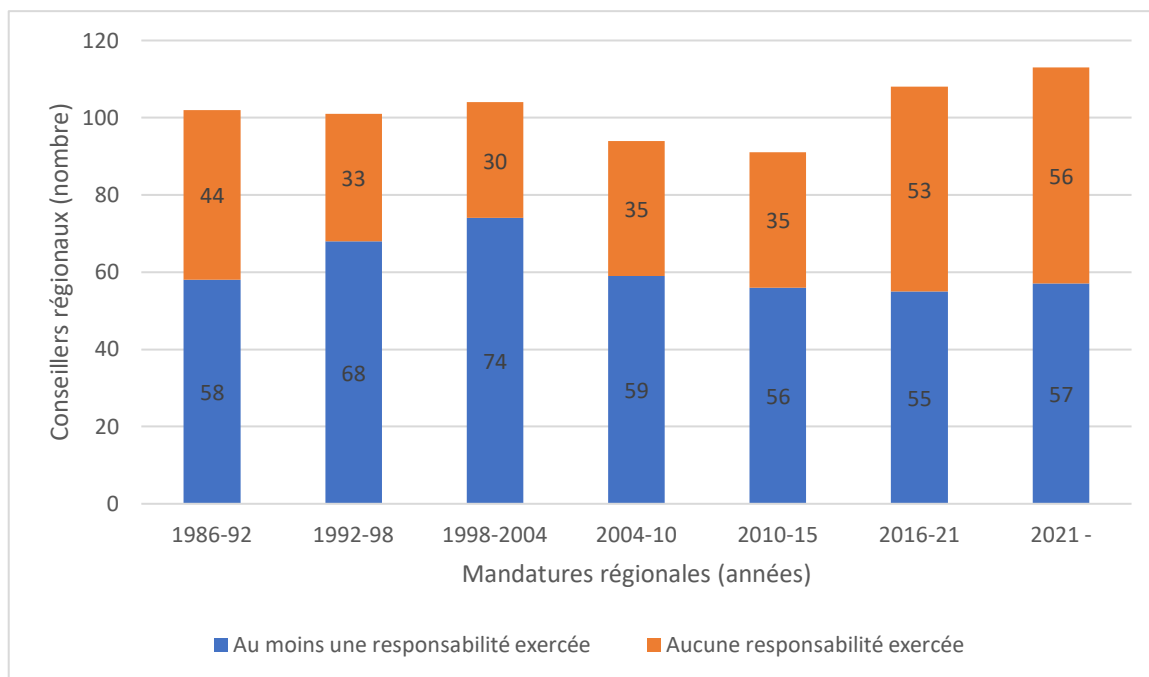


11. Nombre de conseillers régionaux démissionnaires.

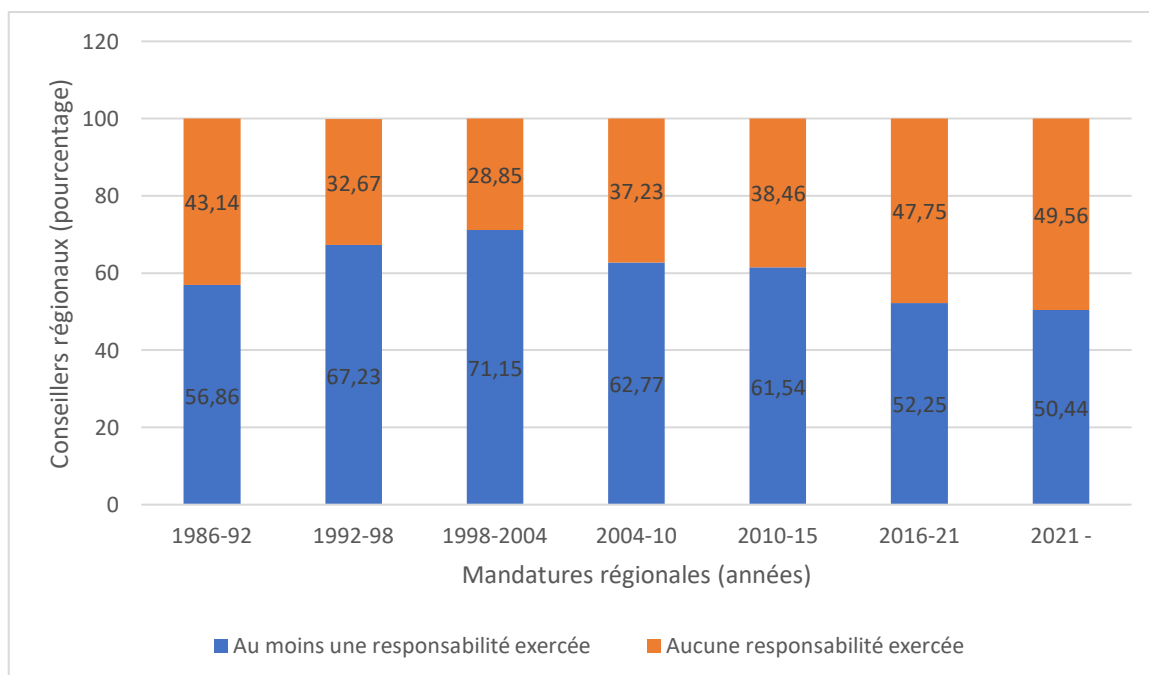


11. Exercice de responsabilités au sein de formations politiques par les conseillers régionaux (périmètre aquitain).

11.1. Nombre de conseillers ayant exercé une responsabilité.

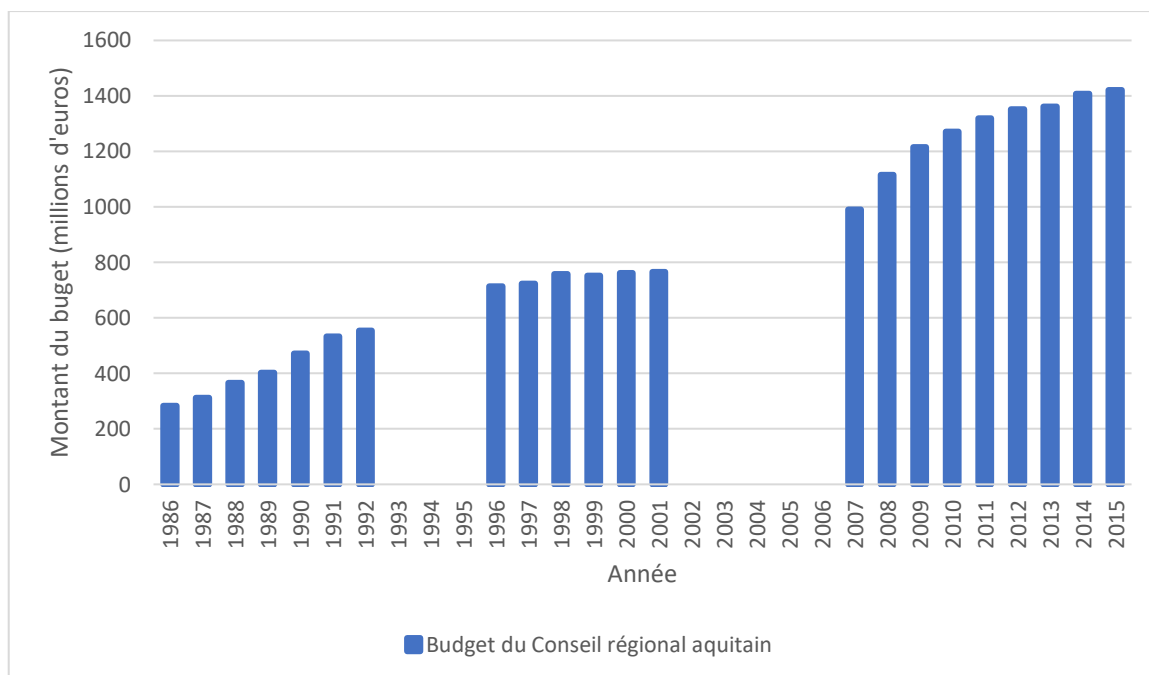


11.2. Pourcentage de conseillers régionaux ayant exercé une responsabilité.

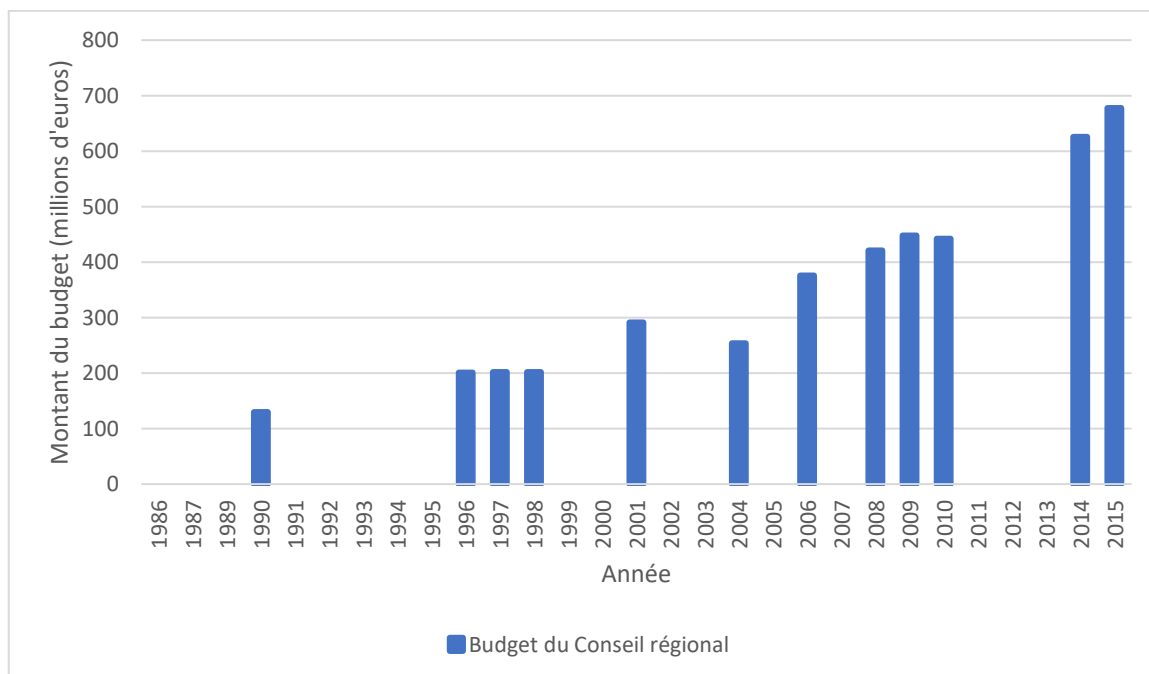


12. Budgets des Conseils régionaux.

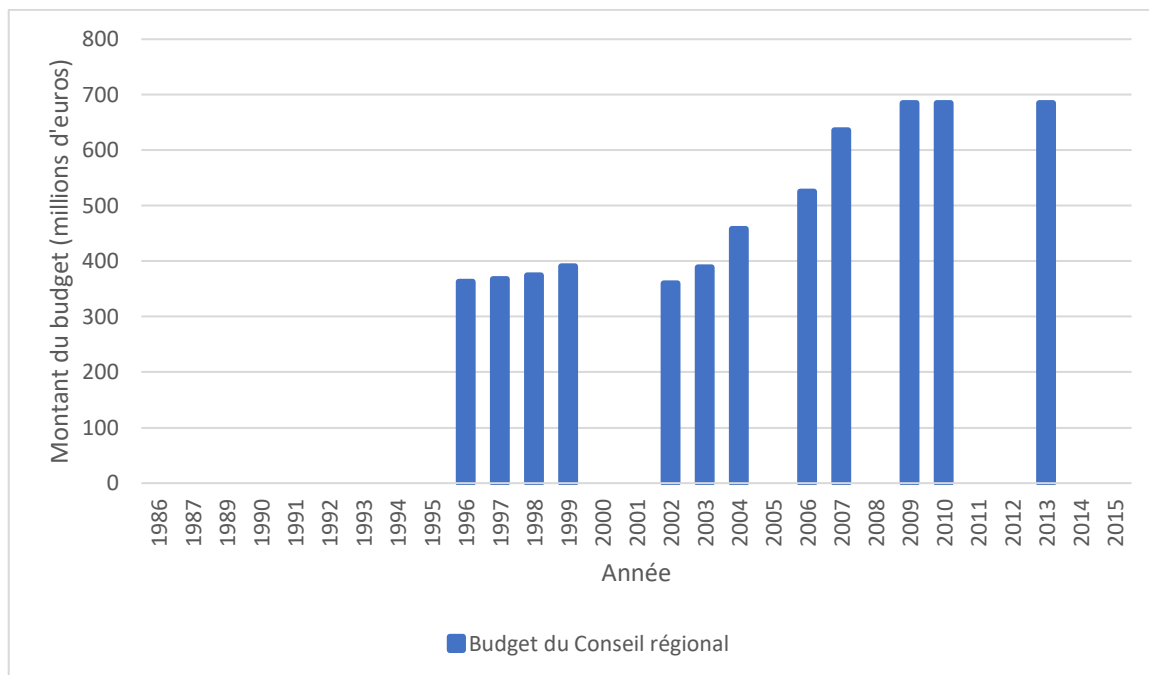
12.1. Aquitaine.



12.2. Limousin.

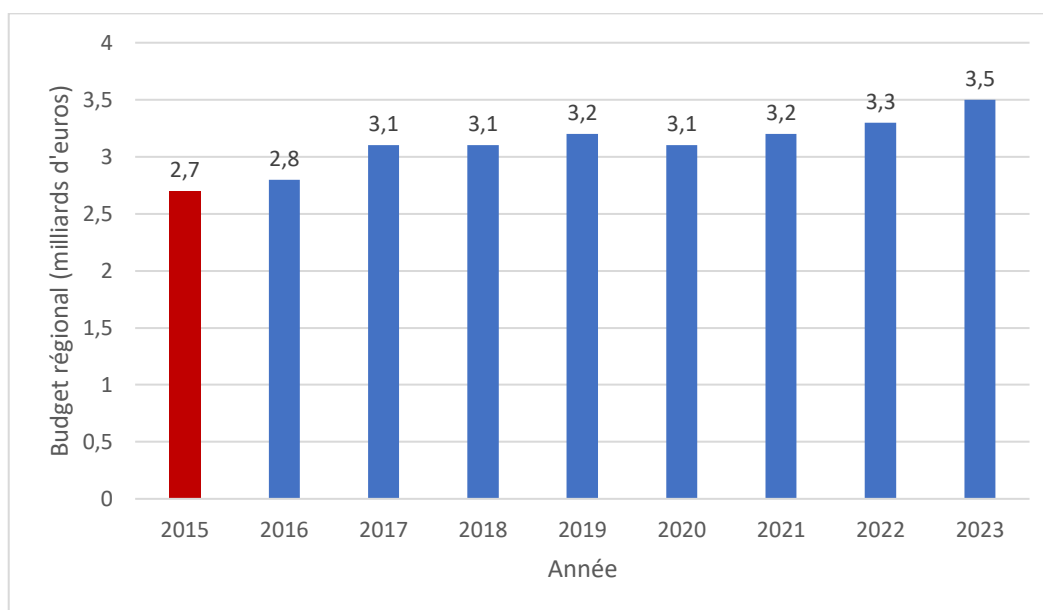


12.3. Poitou-Charentes.



12.4. Nouvelle-Aquitaine.

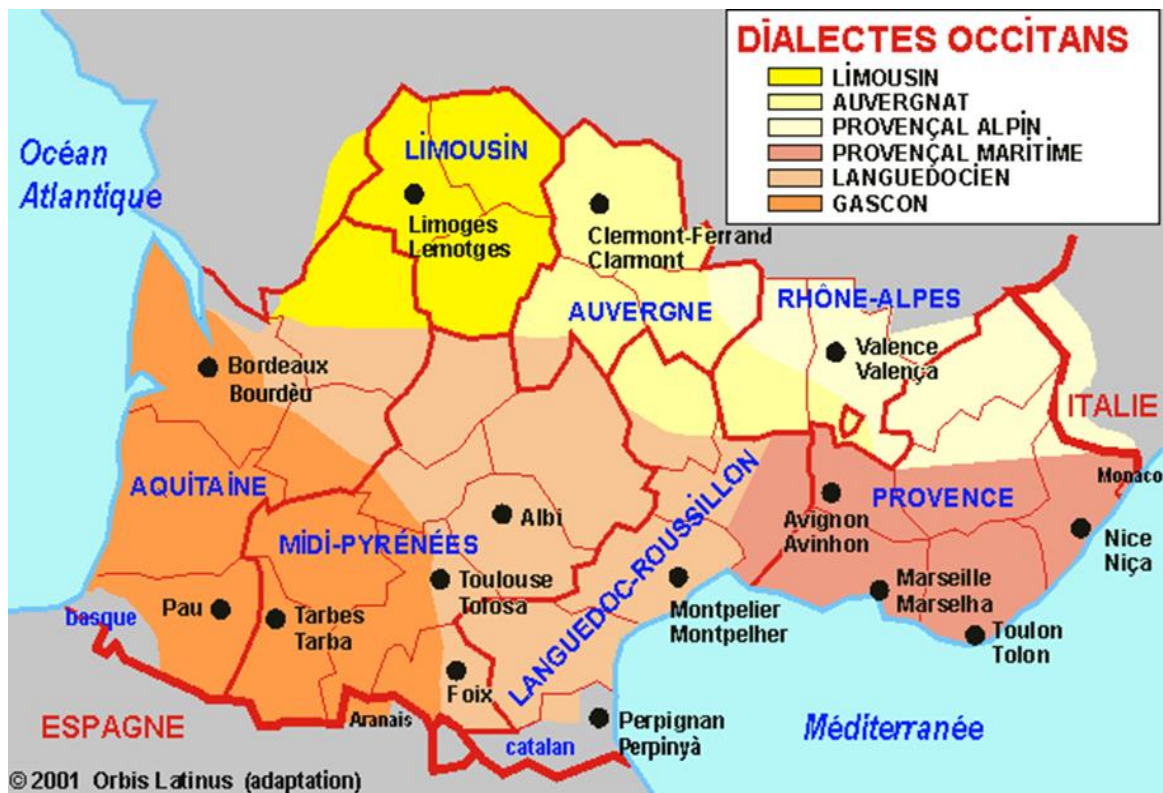
Dans ce graphique, la barre rouge représente la somme des budgets des trois anciennes régions.



II. Cartographie.

1. Divisions territoriales infrarégionales.

1.2. Les langues régionales¹.



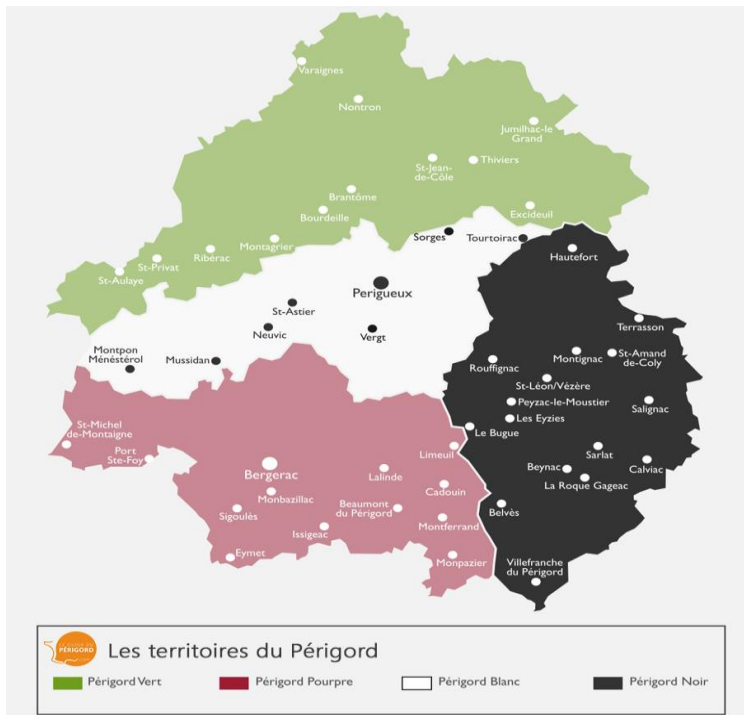
¹ Crédit : Orbis Latinus, 2001.

1.3. Les « pays » infrarégionaux.

a) La division du département des Pyrénées-Atlantiques, entre Béarn et Pays Basque.



b) Les différents Périgords².



² Crédit : www.guide-du-perigord.com.

2. Les territoires régionaux.

2.1. La Nouvelle-Aquitaine³.



³ ACRNA, fonds en ligne. Cartothèque du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine.

2.2. L'Aquitaine.

a) L'Aquitaine « historique ».

- L'Aquitaine sous Auguste⁴ :



- L'Aquitaine première et l'Aquitaine seconde⁵ :



⁴ Inrap, L'urbanisation à la romaine, <https://www.inrap.fr>

⁵ Historiens du Limousin, Dossier de presse, <https://historiensdulimousin.fr/215973540/215973542>

2.3. Le projet de région « Pays de l'Adour »⁶.

Pyrénées-Adour, 3 cultures, 1 région.

« ... Je suis très attentif à vos réflexions et à vos suggestions et croyez qu'elles nous seront utiles pour nos propres réflexions... »
Le Délégué à l'Aménagement du Territoire.

« ... L'Histoire nous rappellera que Pau est ville capitale, (...) qu'autant il nous convient de reconnaître le prestige de Toulouse et de Bordeaux, autant il nous serait interdit d'accepter la souveraineté de l'une ou de l'autre... »
LÉON BERARD, Académicien Béarnais, Ministre de l'Instruction Publique en 1920.

■ **AGISSONS DÈS AUJOURD'HUI POUR QUE NOTRE RÉGION EXISTE DANS LA FRANCE DE DEMAIN.**

Pyrénées-Adour peut exister. Depuis la constitution des régions administratives en 1972, le développement économique et démographique du Béarn, du Pays Basque et de la Bigorre, a été considérable grâce au gisement de LACQ, à l'ouverture du Marché Commun vers l'Espagne et au tourisme en toutes saisons. Profitons du débat législatif sur l'Aménagement du Territoire pour présenter cette proposition à l'Assemblée Nationale. Nous pourrions ainsi créer notre Région.

■ **PYRÉNÉES-ADOUR, UNE RÉGION TROP PETITE POUR ÊTRE VIABLE ?**

Les opposants ne manqueront pas de l'affirmer. Il n'en est rien : Pyrénées-Adour avec ses 800 000 habitants sera devant des régions comme le Limousin, la Corse ou les régions d'Outre-Mer.

DANS NOTRE RÉGION PYRÉNÉES-ADOUR, NOUS POUVONS ENVISAGER :

En Béarn :


- Pau, capitale régionale, aura des pouvoirs administratifs nouveaux, un Préfet de Région, un Conseil Économique et Social, un Conseil Régional, toutes les Directions Régionales des Services de l'Etat et des organismes socio-professionnels. Bilan : création de plus de 1 100 emplois administratifs dont une partie dans les villes d'Oloron et Orthez.

En Bigorre :

- Création de près de 900 emplois administratifs avec une Caisse Régionale d'Assurance Maladie et la Direction de l'INSEE.

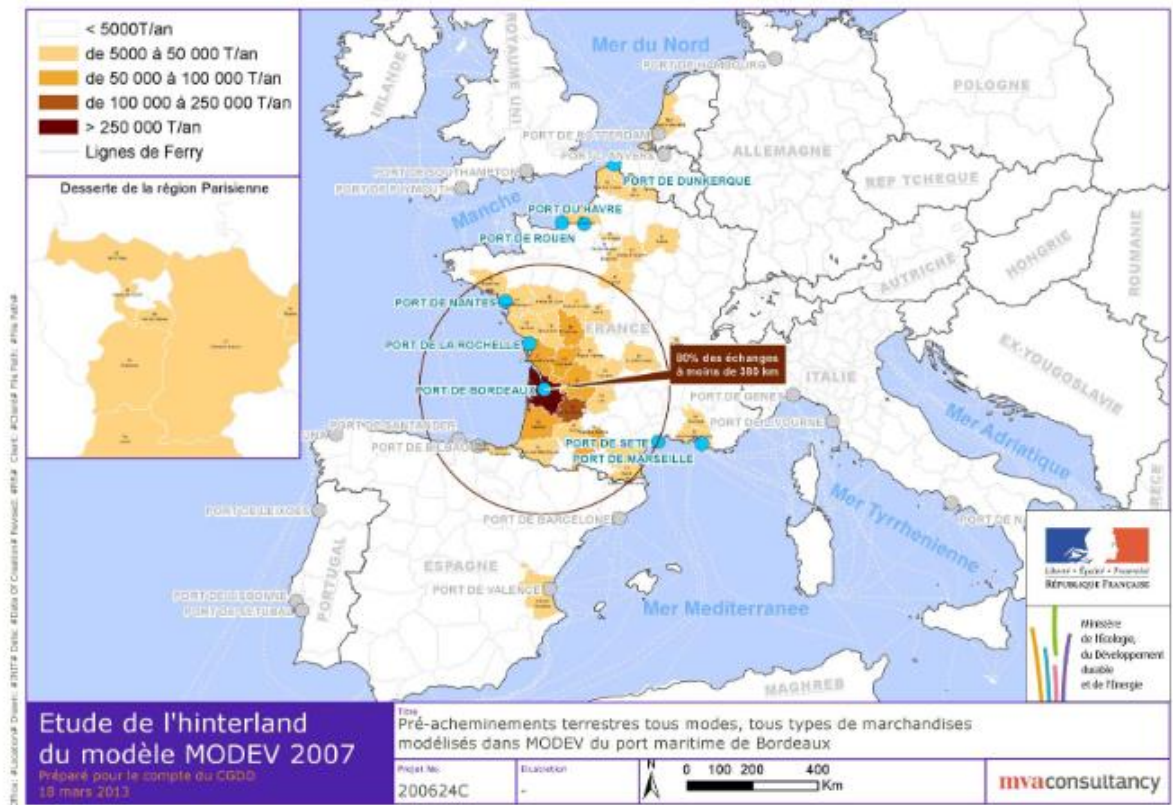
En Pays Basque-Adour :

- Bayonne devient préfecture : près de 1 000 emplois administratifs sont créés dont 200 sur Hasparren (Mutualité Sociale Agricole, Direction Départementale de l'Agriculture, Chambre d'Agriculture) ainsi que deux Sous-Préfectures : Saint-Palais et Mauléon.



⁶ PS64, non classée.

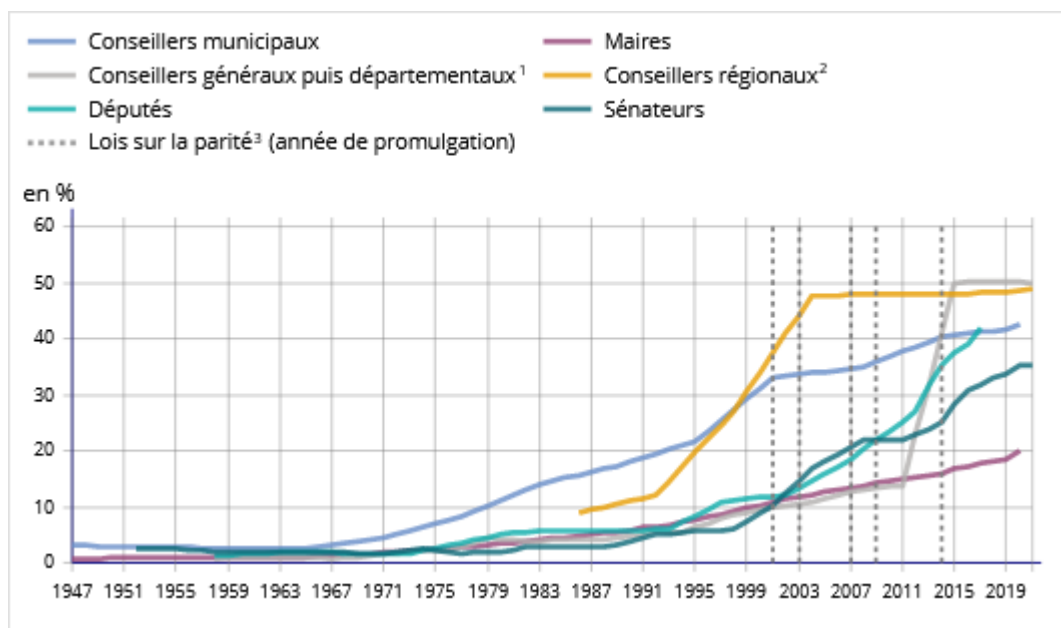
3. Hinterland du Port de Bordeaux⁷.



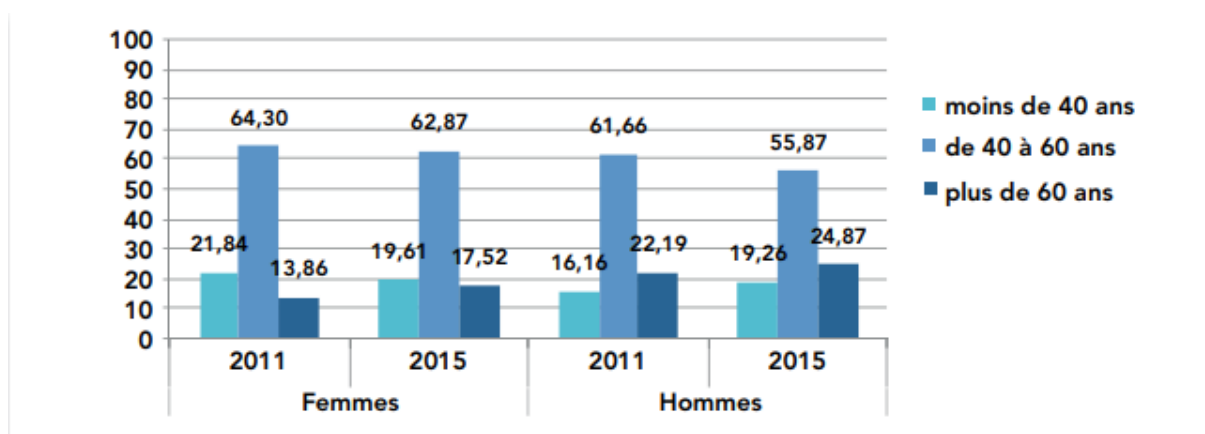
⁷ Commissariat général au développement durable, *Hinterland des ports maritimes (tome 1) : Modélisation des trafics des ports français*, n°108, juillet 2014.

III. Graphiques issus de sources extérieures.

1. Évolution du pourcentage de femmes dans les différentes assemblées élues⁸.



2. Âge des conseillers régionaux en fonction du sexe, en 2011 et 2015⁹.

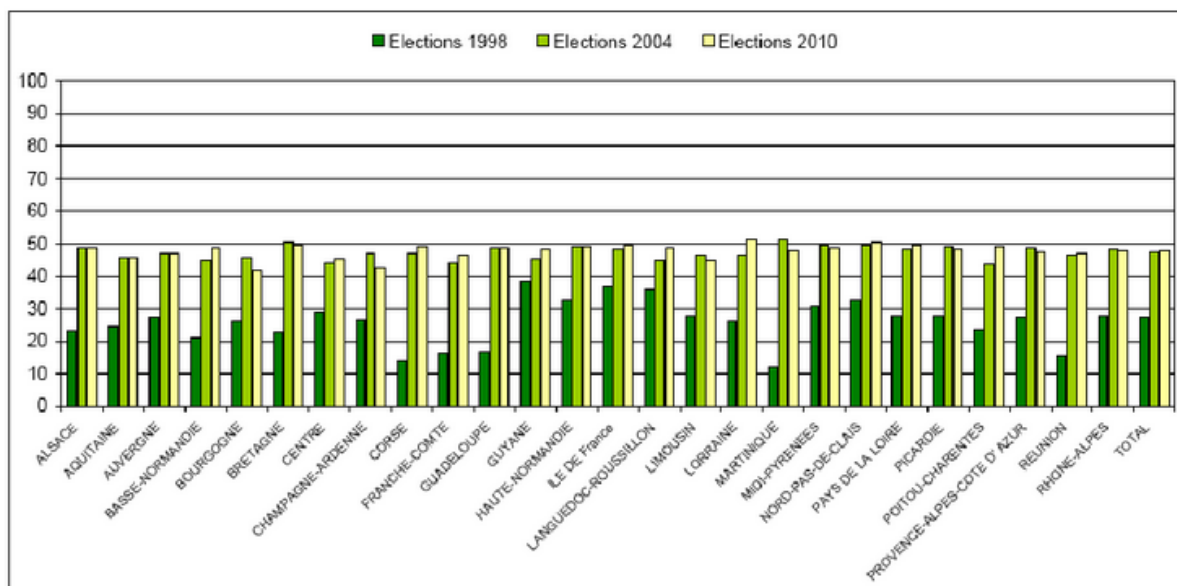


Source : Ministère de l'Intérieur, 2015

⁸ Graphique réalisé par l'INSEE, d'après des chiffres du ministère de l'Intérieur.
<https://www.insee.fr/fr/statistiques/6047773?sommaire=6047805>

⁹ Rapport n°2017-01-27-PAR-026 du Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes, publié le 2 février 2017.

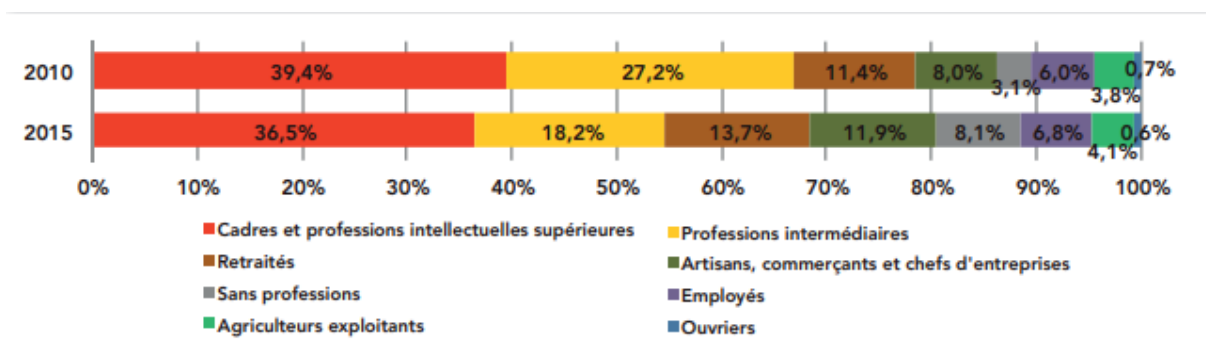
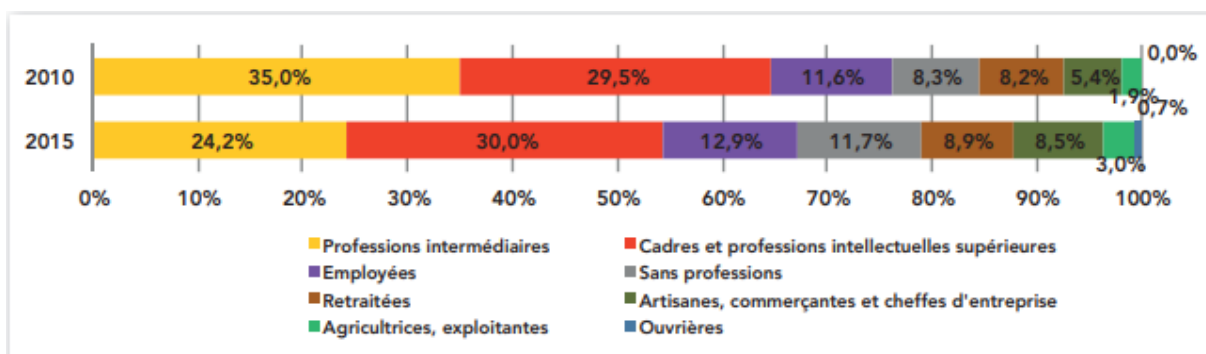
3. Nombre et pourcentage de femmes élues dans les Conseils régionaux, de 1998 à 2004¹⁰.



REGIONS	Elections 1998			Elections 2004			Elections 2010		
	Total	F	% F	Total	F	% F	Total	F	% F
ALSACE	47	11	23,4	47	23	48,9	47	23	48,9
AQUITAINE	85	21	24,7	85	39	45,9	85	39	45,9
AUVERGNE	47	13	27,7	47	22	46,8	47	22	46,8
BASSE-NORMANDIE	47	10	21,3	47	21	44,7	47	23	48,9
BOURGOGNE	57	15	26,3	57	26	45,6	57	24	42,1
BRETAGNE	83	19	22,9	83	42	50,6	83	41	49,4
CENTRE	77	22	28,6	77	34	44,2	77	35	45,5
CHAMPAGNE-ARDENNE	49	13	26,5	49	23	46,9	49	21	42,9
CORSE	51	7	13,7	51	24	47,1	51	25	49,0
FRANCHE-COMTE	43	7	16,3	43	19	44,2	43	20	46,5
GUADELOUPE	41	7	17,1	41	20	48,8	41	20	48,8
GUYANE	31	12	38,7	31	14	45,2	31	15	48,4
HAUTE-NORMANDIE	55	18	32,7	55	27	49,1	55	27	49,1
ILE DE France	209	77	36,8	209	101	48,3	209	104	49,8
LANGUEDOC-ROUSSILLON	67	24	35,8	67	30	44,8	45	22	48,9
LIMOUSIN	43	12	27,9	43	20	46,5	67	30	44,8
LORRAINE	73	19	26,0	73	34	46,6	43	22	51,2
MARTINIQUE	41	5	12,2	41	21	51,2	73	35	47,9
MIDI-PYRENEES	91	28	30,8	91	45	49,5	41	20	48,8
NORD-PAS-DE-CLAIS	113	37	32,7	113	56	49,6	91	46	50,5
PAYS DE LA LOIRE	93	26	28,0	93	45	48,4	113	56	49,6
PICARDIE	57	16	28,1	57	28	49,1	93	45	48,4
POITOU-CHARENTES	55	13	23,6	55	24	43,6	57	28	49,1
PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	123	34	27,6	123	60	48,8	55	26	47,3
REUNION	45	7	15,6	45	21	46,7	123	58	47,2
RHONE-ALPES	157	44	28,0	157	76	48,4	157	75	47,8
TOTAL	1880	517	27,5	1880	895	47,6	1880	902	48,0

¹⁰ Rapport d'information n° 552 (2009-2010), déposé le 10 juin 2010. Projet de loi de réforme des collectivités territoriales : « Il faut sauver la parité ».

4. Catégories socio-professionnelles des élus régionaux en fonction du sexe, en 2010 et 2015¹¹.



¹¹ Rapport n°2017-01-27-PAR-026 du Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes, publié le 2 février 2017.

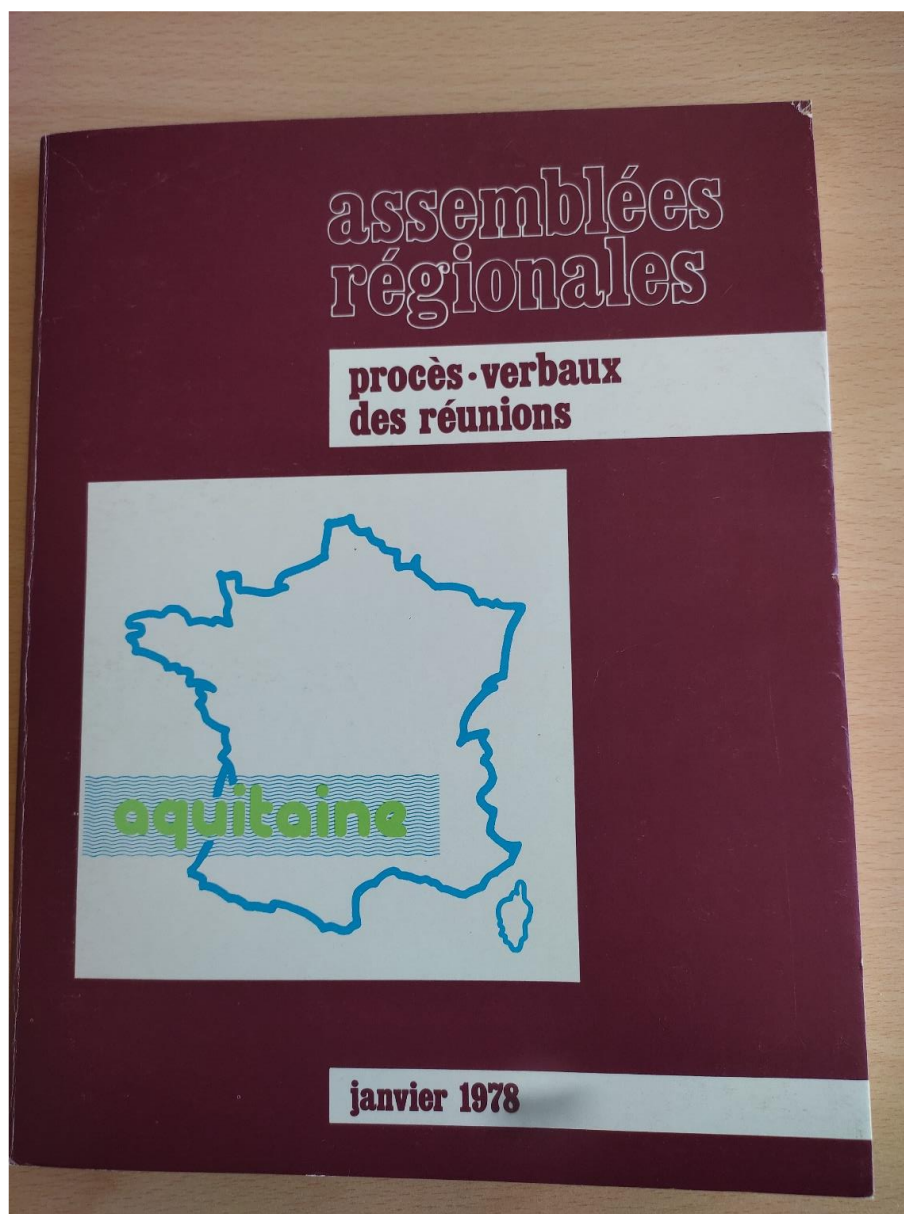
IV. Reproduction de sources écrites.

Sont ici représentées certaines des sources consultées, dont l'origine est détaillée plus haut, afin d'illustrer le type de documentation sur laquelle nous nous sommes appuyés. Ces documents ne sont bien sûr pas exhaustifs et n'ont qu'une visée illustrative.

1. Fonds du Conseil régional.

1.1. Série 3311 W.

1.1.1. Procès-verbaux des réunions, janvier 1978.



M. FAGET

Je rappelle qu'il ne doit pas y avoir de débat sous la présidence du doyen d'âge.

M. DUTOYA

Au nom du groupe des radicaux de gauche et en raison des liens particuliers unissant le groupe socialiste et les radicaux de gauche dans cette assemblée, j'indique que notre groupe votera pour notre ami André LABARRÈRE.

M. FAGET

Le scrutin est ouvert.

(Vote par appel nominal.)

Le scrutin est clos... Dépouillement...

Résultats du vote :

- Votants : 74;
- Bulletins blancs ou nuls : 0;
- Suffrages exprimés : 74;
- Majorité absolue : 38.

Ont obtenu :

M. CHABAN-DELMAS : 39 voix, élu;
LABARRÈRE : 35 voix.

M. CHABAN-DELMAS, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est déclaré élu...

Monsieur le Président, en vous présentant mes félicitations, je vous invite à me remplacer à la présidence.

M. LE PRESIDENT

Mes chers collègues, je ne vous gratifierai pas

pris et qui ôte perdant.

Je voudrais entière, par con que je continu naguère, d'être entière.

Mes chers et au cœur la v Je pense que l poursuivre not

Nous all dents.

Vous sa rieurément ac pour les secr tition géogra présidents, d possible — l'assemblée de la région que MM. DRELLE éta cédent; qua que repré de Lot-et-C assemblée, poste et l année. Da appel à c vice-présid d'autres ca dat et si l' peut-être

M. BAR

Mo une décl muniste.

M. LE

Mo

1.1.2. Discours d'André Labarrère lors de sa démission de l'EPR Aquitaine, 1981.

Je ne dirai pas que je pars sans regret ni nostalgie. Je n'irai pas, comme j'en ai l'habitude - et vous savez que c'est un peu répétitif chez moi, jusqu'à évoquer le soleil noir de la mélancolie de mon poète préféré Gérard de Nerval. Cependant, et vous me permettez quelques mots d'une pseudo-poésie, qui pourra paraître un peu ridicule, mais que je tiens à dire quand même. L'Aquitaine, pour moi, après tant d'années - étant né dans cette Région - est avant tout lumière, lumière des eaux mêlées dont ce pays est né, lumière de ces ciels bleus striés, du moins on l'espère, de palombes, lumière des plages infinies, lumière douce de nos paysages de collines et de montagnes, lumière de nos habitants, au savoir vivre affirmé depuis des siècles dans ce jardin d'Aquitaine où, cependant, le travail n'est pas sans dureté.

Pendant trois années j'ai essayé - je dis bien "essayé" - de faire exister l'institution régionale, d'être un président présent sur le terrain, et d'affirmer la cohésion de l'idée et de la réalité Aquitaines.

Il me semble pouvoir dire que l'Aquitaine, après toutes ces années, a enfin pris corps, et que les cinq départements, aux personnalités si diverses, se retrouvent non seulement dans le nom mais également dans l'esprit de cette province venue du fond de notre histoire.

Inutile de rappeler les récitations qu'enfants nous faisons, avec la Lotharingie, l'Aquitaine etc...

Dans ce vieux débat, ^{que} j'ai souvent évoqué, entre centralisateurs et décentralisateurs, je renonce aujourd'hui, pour être très clair, aux mots de Jacobins et de Girondins, car chacun sait que l'opposition entre Jacobins et Girondins recouvrait bien d'autres conflits, et surtout, permettez-moi de le dire dans ce département de la Gironde, que certains Girondins étaient bien Jacobins. Alors, laissons de côté les termes faciles, commodes, de Jacobins et de Girondins, pour aller aux réalités et opposer centralisateurs et décentralisateurs.

Vous savez que, dans ce débat, la démarche socialiste, donc la mienne et celle de mes amis de la majorité,

1.1.3. Extrait du procès-verbal de la séance plénière du 30/11/1987.

vivre qu'en cassant le marché commun non. Dire que la Région peut tout faire non. Mais qu'il y ait un espoir et que la Région puisse y contribuer de façon significative oui. Et c'est naturellement à cela qu'il faut que nous nous employons dans les années qui viennent et je ne crois pas qu'on puisse dire que ce qu'il y a dans ce document soit en contradiction avec ce que je viens de vous dire.

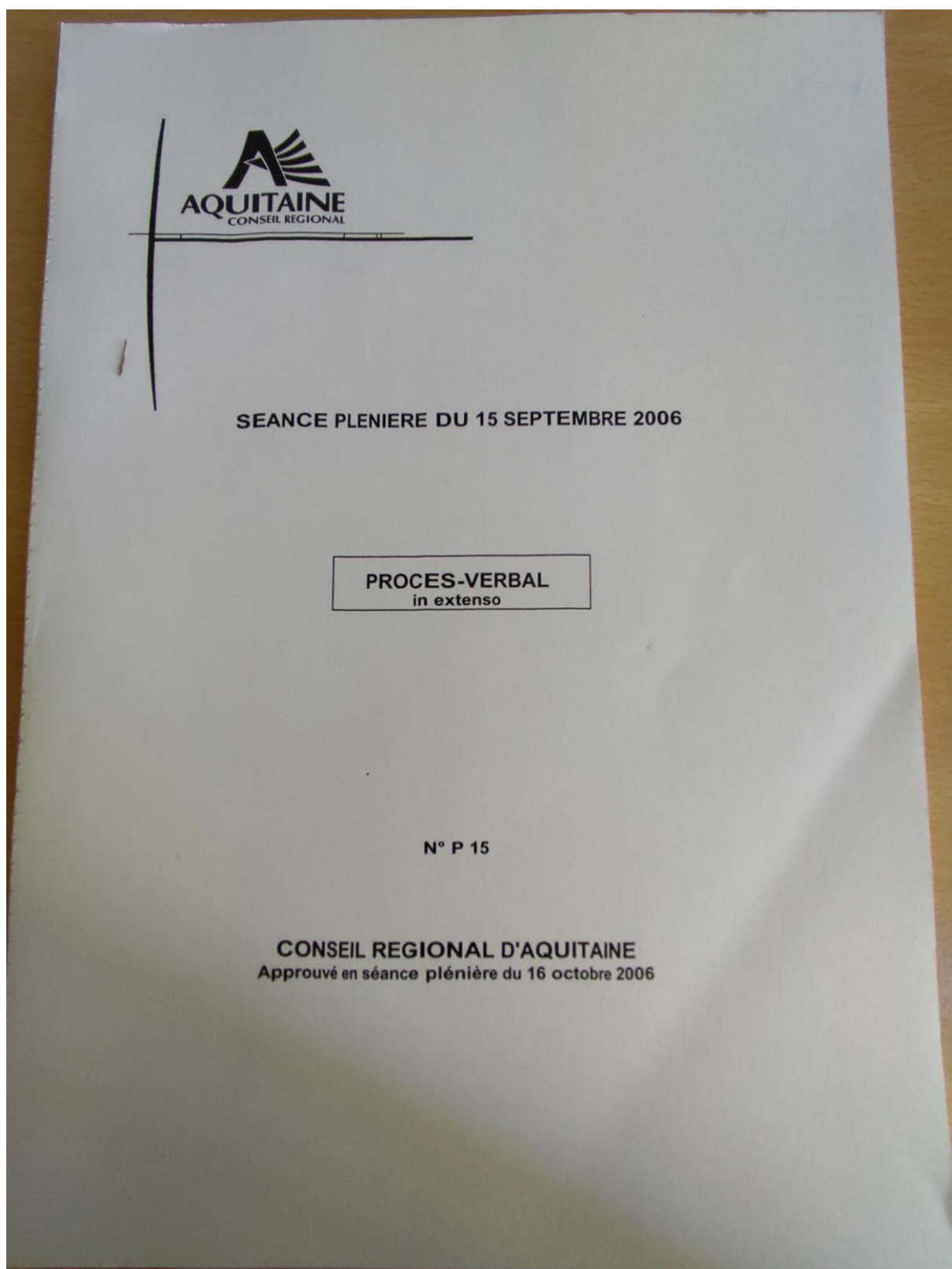
M. LE PRESIDENT

Dans le même ordre de méthode, le Président CASTAING.

M. CASTAING

Je n'ajouterai pas grand chose à ce que vient de dire M. FRANCOIS PONCET. Je veux dire simplement à notre collègue ARETTE qu'il est certain que nous avons en Aquitaine des cas très douloureux qui ne pourront être réglés que par un certain nombre de mesures spécifiques - et là je rejoins M. FRANCOIS PONCET - qui sont souvent et la plupart du temps des mesures qui devront être des mesures de solidarité nationale car la Région ne pourra pas tout faire. Nous sommes absolument conscien de ceci et il est certain que pour des zones entières, il faudra qu'il y ait un choix qui, à mon sens, sera d'ailleurs un choix de société et qui ne sera pas un choix uniquement agricole mais qui doit être un choix de société de l'ensemble de la nation de savoir ce que l'on fera dans certaines régions car si on veut continuer à y faire de l'agriculture, ceci suppose un certain nombre de réformes essentielles sur lesquelles je ne m'étendrai pas. Ce que je voudrais lui dire également, c'est que dans notre région Aquitaine, nous avons, et M. FRANCOIS PONCET, les a soulignées, un certain nombre de chances. Nous avons vécu le plan précédent qui a été axé, c'est vrai sur la productivité et qui sur ce plan-là a été une réussite s'il ne l'a pas été malheureusement sur la partie qui est restée aux agriculteurs et à l'agriculture et aujourd'hui, nous avons à faire face à un problème de désertification qui est grave et qui continue et si nous voulons l'arrêter, si nous voulons utiliser ces atouts, je crois que la première des conditions est de faire un aménagement

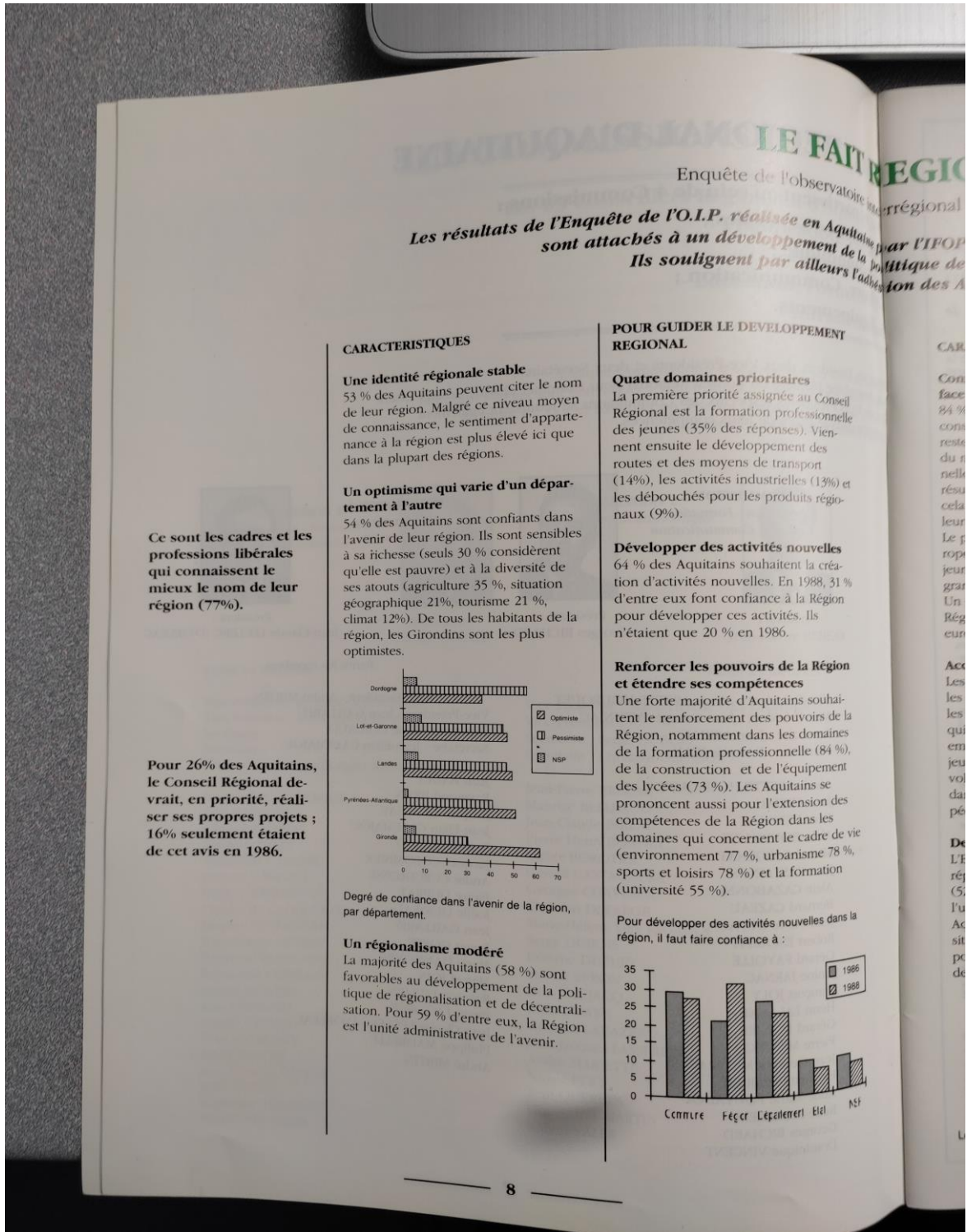
1.1.4. Extrait du procès-verbal de la séance plénière du 16/10/2006.



Madame DESSERTINE Laurence	Présente
Monsieur DIONIS DU SEJOUR Jean	Excusé, pouvoir à M. MATTERA
Madame DOAT Gatienne	Présente
Monsieur DORTHE Philippe	Excusé, pouvoir à Mme DESAIGUES
Monsieur DROUIN André	Présent
Madame DUBECQ Anne-Marie	Excusée, pouvoir à M. DUHART
Monsieur DUCASSOU Dominique	Présent
Monsieur DUFOUR Jean-Pierre	Présent
Monsieur DUHART Peyuco	Présent
Madame ESPAGNAC Frédérique	Excusée, pouvoir à Mme GARROUSTE
Monsieur ESPAGNOL Emmanuel	Excusé, pouvoir à Mme MARCHAND
Madame FAYET Véronique	Présente
Monsieur FORTE Jacques	Excusé, pouvoir à Mme BRUNET
Madame GARRISSOU Annie	Présente
Madame GARROUSTE Maria	Présent
Madame GENDREAU Béatrice	Présente
Monsieur GUERARD Jean	Présent
Monsieur HENRIOT Jacques	Présent
Madame HONTABAT Martine	Présente
Monsieur HOUDEBERT Henri	Présent
Madame JARNAC Janine	Excusée, pouvoir à Mme LAVIGNE
Monsieur JOUANNO Michel	Présent
Monsieur LABAZEE Georges	Présent
Monsieur LASSERRE Jean-Jacques	Présent
Madame LAVIGNE Maria	Présente
Madame LE BARBIER Claudine	Excusée, pouvoir à M. DARCOS
Madame LE LANN Claire	Présente
Monsieur LISSAR Jean	Présent
Monsieur LUCCHINI Louis	Présent
Monsieur MABILLE Christian	Présent
Madame MAIOROFF Laurence	Présente
Monsieur MAITIA François	Excusé, pouvoir à M. ANZIANI
Madame MANET Nathalie	Excusée, pouvoir à M. MOYRAND
Madame MARCHAND Régine	Présente
Madame DE MARCO Monique	Présente
Monsieur MATTERA Marc	Présent
Madame MAYERAU Louise	Présente
Madame MENIVAL Solange	Présente
Monsieur MENJUCQ Pierre	Présent
Monsieur MOYRAND Michel	Présent
Monsieur ORGOGOZO Jean-Marc	Présent
Monsieur PAPON Jacques	Présent
Monsieur PARIS Jean-Charles	Présent
Monsieur PEYRET-LACOMBE Antoine	Présent
Monsieur PICOTIN Daniel	Présent
Monsieur POUYMAYOU Philippe	Excusé, pouvoir à M. DROUIN
Madame RENY Françoise	Présente
Monsieur RICARRERE René	Présent
Monsieur ROCHE Christian	Présent
Monsieur ROUSSEAU Dominique	Présent
Monsieur ROUSSET Alain	Présent
Monsieur SAINT-MARTIN Guy	Excusé, pouvoir à M. HOUDEBERT
Madame SAINT-PE Denise	Présente
Madame SALABERT Sylvie	Excusée, pouvoir à Mme AGUIRRE
Monsieur SAMMARCELLI Michel	Excusé, pouvoir à M DUCASSOU

1.2. Série 3321 W.

1.2.1 « Le fait régional », résultats d'une enquête menée par l'OIP, 1988.



FAIT REGIONAL

Observatoire interrégional du politique (O.I.P.)

L'Aquitaine par l'IFOP (septembre-octobre 1988) montrent que les Aquitains ont une politique de décentralisation et de régionalisation. L'adhésion des Aquitains à l'idée européenne.

L'AQUITAINE ET L'EUROPE

CARACTERISTIQUES

Confiance et indécision face à la construction européenne

84 % des Aquitains sont favorables à la construction européenne, mais ils restent assez indécis quant à l'incidence du marché unique sur leur vie personnelle. 35 % d'entre eux en attendent des résultats positifs ; 35 % considèrent que cela ne changera ni en bien ni en mal leur vie quotidienne.

Le pourcentage des partisans de l'Europe est supérieur à 85 % chez les jeunes, les cadres et les habitants des grandes villes.

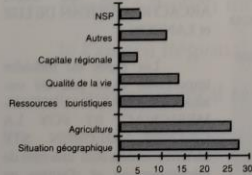
Un rôle privilégié est accordé au Conseil Régional en matière d'information européenne

Accueillants mais peu mobiles

Les Aquitains sont plus hospitaliers que les autres régionaux, mais moins mobiles : 50 % se refusent à envisager de quitter leur région pour trouver un emploi. Les habitants des villes et les jeunes (25-49 ans) acceptent plus volontiers que les autres d'accueillir dans leur région un ressortissant européen venu y chercher du travail.

Deux concurrents sensibles

L'Espagne pour l'agriculture (61 % des réponses) ; l'Allemagne pour l'industrie (52 % des réponses). L'agriculture reste l'un des principaux atouts de la région Aquitaine (25 % des réponses) avec sa situation géographique (27 %), son potentiel touristique (15 %) et la qualité de la vie (14 %).

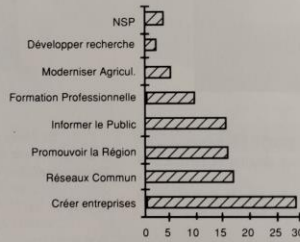


Les atouts de la région.

PREPARER 1993

Une priorité : la création de nouvelles entreprises

Pour préparer les échéances européennes, les Aquitains fixent comme priorité à la Région la correction des faiblesses qu'ils lui trouvent : créer des entreprises nouvelles (29 %), améliorer le réseau de communication (17 %), informer et promouvoir la région à l'extérieur (15 % et 16 %).



Priorités de la Région face à l'échéance de 1993

Regrouper les régions pour négocier

Pour négocier avec les autorités européennes, les Aquitains sont partisans de regrouper les régions ayant des intérêts communs, aussi bien à l'échelon national (49 %) qu'à l'échelon européen (82 %).

Répartition des ressources

55 % des personnes interrogées sont favorables à une redistribution des ressources européennes aux régions les plus défavorisées ; 21 % à une répartition égalitaire.

Les Aquitains les plus favorables à la région sont aussi les plus favorables à l'Europe.

74 % des Aquitains sont «très» et «plutôt» favorables à l'installation d'étrangers dans leur région.

34 % des ouvriers souhaitent la création d'entreprises nouvelles pour faire face aux échéances de 1993.

Pour 28 % des artisans et des commerçants, la promotion de la région en Europe est un impératif.

1.2.2. « L'image de l'Aquitaine », résultats d'une enquête de l'OIP, 1991.

L'IMAGE DE L'AQUITAINE

ENQUETE DE L'OBSERVATOIRE INTERREGIONAL DU POLITIQUE (OIP)

Réalisée par l'IFOP à l'initiative de l'Observatoire Interrégional du Politique, l'enquête a été effectuée du 5 au 29 Juin 1991 auprès d'un échantillon de 700 personnes représentatif de la population régionale âgée de 15 ans et plus et selon la méthode des quotas (sexe, âge et profession du chef de famille). Elle apporte des éclairages significatifs sur « l'image de la région ».

IDENTITE REGIONALE

Dans leur majorité, les Aquitains connaissent le nom de leur région et ils sont un peu plus nombreux que lors des précédentes enquêtes à le citer de manière exacte (52 % en 1989 et 54 % aujourd'hui).

Le taux de bonnes réponses des hommes est supérieur à celui des femmes : 58 % contre 49 %. Il varie également en fonction de l'âge : les 15-24 ans et les 39-45 ans donnent respectivement 59 % et 58 % de réponses justes alors que les plus âgés viennent loin derrière, avec seulement 46 % de réponses exactes.

La répartition spatiale au sein de la région joue aussi un rôle dans les niveaux de connaissance. Les meilleurs résultats se recueillent dans les villes de plus de 20 000 habitants (63 % de bonnes réponses), les plus mauvais, en milieu rural. Et alors que dans les trois départements du Lot-et-Garonne, de la Gironde et des Landes, le taux de réponses justes est très élevé (respectivement



85 %, 61 % et 60 %), en Dordogne et dans les Pyrénées-Atlantiques il est médiocre (40 % et 28 %).

IMAGES DE LA REGION

Interrogés sur la richesse de leur région, les Aquitains font preuve d'une grande satisfaction puisque 72 % d'entre eux estiment que celle-ci est « plutôt riche », (contre 62 % en moyenne nationale).

69 % des personnes interrogées estiment que leur région est

en meilleure position que les autres pour ce qui touche à leur agrément de vie. Cette opinion est d'abord le fait des professions libérales et des cadres supérieurs et moyens (79 %) et des commerçants et artisans (72 %). Dans deux autres domaines encore, les Aquitains sont majoritairement satisfaits : 63 % d'entre eux considèrent leur région en bonne position pour la sécurité (soit 19 points de plus qu'en 1989) et 51 % déclarent que l'environnement y est mieux protégé qu'ailleurs (soit 15 points de plus qu'en 1989). Les plus satisfaits de leur cadre de vie sont les 15-24 ans (55 %) les cadres supérieurs (66 %) et les professions intermédiaires (58 %).

1.2.3. Euromagazine « Atlantica », n°1, 1992.

L'Europe sans frontières...

Nous en parlons. Sommes-nous prêts à la vivre ? A en accepter les contraintes ? A bénéficier des opportunités qu'elle offrira ? A reconnaître nos voisins immédiats comme d'authentiques partenaires ? Fausse échéance ou véritable enjeu, l'année 1993 sera une étape décisive dans la construction européenne et l'histoire de l'Europe. Cette étape devrait conduire progressivement à l'effacement des frontières, "cicatrices de l'Histoire".

Vivre cette évolution au quotidien, c'est le défi que chacun d'entre nous doit relever. De nos conversions personnelles émergera ainsi, avec le temps, une nouvelle citoyenneté.

Sans renier nos racines et nos cultures, ni renoncer à nos identités nationales, notre état d'Européen devrait être un plus qui permette à chacun d'entre nous d'être mieux armé pour faire face aux conséquences de la mondialisation des économies.

"Atlantica" s'inscrit dans cette démarche.

"Atlantica" portera une attention particulière aux événements politiques, économiques et sociaux qui intéressent notre espace commun dans l'Europe en construction.

Ce magazine naît avec une vocation claire et affirmée d'ouverture. Il est un nouveau pont sur la Bidassoa.

Moyen de communication, il ouvrira largement ses pages à la réalité actuelle de l'Euskadi et de l'Aquitaine. Il sera à l'écoute de toutes les initiatives et manifestations transfrontalières.

Ce premier numéro associe la vision du futur des Présidents des Régions, Messieurs Jean TAVERNIER et José-Antonio ARDANZA, à des questions et thèmes d'actualité.


Les prochains numéros présenteront les opinions, les diagnostics et les projets des divers agents économiques et sociaux. Ils seront l'écho de ce qui intéresse les communautés Basque et Aquitaine.

"Atlantica" se présente ainsi comme un forum d'information et de communication entre des communautés qui sont appelées à avoir un futur commun, et qui désirent mieux se connaître et mieux se situer dans l'Europe de l'an 2000.



AQUITAINE - EUSKADI - NAVARRE

Cinq années de coopération : les principales étapes de la rencontre... au travail en commun

<p>24 avril 1989 Première rencontre à Vitoria du Président de la Région Aquitaine et du Lehendakari d'Euskadi</p>	<p>3 octobre 1989 Signature à Bordeaux du protocole de coopération Aquitaine-Euskadi</p>	<p>4 octobre 1989 Déclaration commune Aquitaine-Euskadi-Poitou Charentes sur la création d'un Axe Atlantique des Régions</p>	<p>21 avril 1990 Création à Rennes de la Commission ARC ATLANTIQUE</p>
<p>26 - 27 avril 1990 Premières rencontres interrégionales SUD-EUROPE-ATLANTIQUE à Bordeaux sur le thème des Infrastructures de communication</p>	<p>30 septembre 1990 La première rame TGV arrive à Irun avec à son bord les Présidents d'Aquitaine et d'Euskadi Création du Fonds de coopération interrégional</p>	<p>2 - 3 octobre 1990 II^e rencontres interrégionales Sud Europe Atlantique à Bilbao sur le thème de la recherche et du développement technologique</p>	<p>1991 Première année de mise en œuvre du Fonds de Coopération Aquitaine-Euskadi 22 projets sont financés</p>
<p>21 - 22 mars 1991 III^e rencontres interrégionales Sud Europe Atlantique à Poitiers sur le thème de la Formation. Création d'un observatoire de la formation</p>	<p>Janvier 1992 Rencontre à Bayonne du Président des Pyrénées-Atlantiques et du Député Général du Guipuzcoa</p>	<p>14-15 janvier 1992 IV^e rencontres interrégionales Sud Europe Atlantique à Porto</p>	<p>14 février 1992 Signature à Pamplona du protocole élargissant la coopération interrégionale à la Navarre</p>
<p>1992 Deuxième année de mise en œuvre du Fonds de Coopération 35 projets sont financés</p>	<p>16 janvier 1993 Déclaration d'Ainhoa. Vers une "Euro-Région Atlantique-Pyrénées"</p>	<p>14 mai 1993 Réunion à Bordeaux de l'Euro-Région</p>	<p>18 juin 1993 V^e rencontres interrégionales Sud Europe Atlantique à Santiago de Compostela. Création de l'Association TGV-Atlantique</p>
<p>17 décembre 1993 Vitoria II^e Réunion de l'Euro-Région</p>	<p>8 septembre 1994 La Ville de Biarritz et la Ville de Saint Sébastien signent un accord de Coopération</p>	<p>29-30 septembre 1994 III^e réunion de l'Euro-Région à Pamplona</p>	

Ces qu
deux p
sous-j
l'Aquit
- déve
qu'il re
dentale
- mais
nière
soient
- tout
quelq
mie de
de la
l'Eusk

I - J

Interro
sur la
Navar
coopé
accom
renfoi
latéra

Ain

1.2.4. L'Aquitaine, journal d'information du Conseil régional.

Aquitaine 2020

Aquitaine, la grande consultation

Le conseil régional a décidé de lancer "la grande consultation" des Aquitains. Afin d'élaborer son schéma d'aménagement du territoire (SRADT), dans une perspective à 20 ans, les élus de la Région ont besoin de l'avis de chaque citoyen. Cette démarche, prévue par la loi, va permettre de dresser le portrait de l'Aquitaine de demain. Celle où nous voulons vivre tous ensemble. Pour recueillir votre point de vue, un questionnaire vous est proposé au dos de cette page. Remplissez-le et renvoyez-le.

Bâtissons ensemble l'Aquitaine de demain

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Imaginer l'Aquitaine à l'horizon 2020 : tel est l'exercice auquel nous vous convions avec l'ensemble des Aquitains. En répondant au questionnaire qui vous est proposé, vous prendrez part à un débat essentiel.

Cet horizon peut paraître éloigné. Mais c'est bien dès maintenant que se construit l'Aquitaine de demain. On sait, par exemple, les délais nécessaires pour la réalisation des infrastructures routières : définir le projet, réaliser les études, trouver les financements, assurer la concertation, mener à bien les travaux. L'exemple de la liaison routière rapide et sûre entre Bordeaux et Pau, dont on vient de donner les premiers coups de pelleuse, illustre l'importance de cette vision de moyen et long terme.

Le conseil régional souhaite associer à ce travail de réflexion, le plus largement possible, l'ensemble des acteurs de notre région - les élus, les responsables syndicaux, consulaires, associatifs... - mais aussi, bien sûr, chacun d'entre vous : chaque citoyen, chaque Aquitain. C'est ensemble que nous définirons le Schéma Régional d'Aménagement du Territoire, comme nous y invite la loi.

L'enjeu est de taille. Il s'agit de réfléchir aux équilibres territoriaux - entre le monde urbain et le monde rural, mais aussi, par exemple, entre le littoral et l'intérieur. Il s'agit d'envisager les grands équipements nécessaires au dynamisme de l'Aquitaine. Il s'agit de faire des choix de développement pour notre région. Il s'agit d'assurer

la présence de services publics de proximité, accessibles à tous et partout.

Notre volonté est de bâtir un projet d'ambition pour l'Aquitaine. Il doit permettre d'impulser une dynamique de l'excellence, mais aussi renforcer une région solidaire et à visage humain.

Il doit s'appuyer sur une nouvelle forme de démocratie locale, offrant plus de possibilités de concertation et d'échange.

C'est bien pourquoi chacun a droit à la parole, chacun a sa place dans ce débat. Il vous suffira de quelques minutes pour répondre au questionnaire. Mais ce seront quelques minutes utiles.

Vos contributions constituent le point de départ d'une démarche de concertation, sans précédent en Aquitaine, qui sera également ponctuée d'échanges et de rencontres sur le terrain au travers de forums organisés sur l'ensemble du territoire aquitain. En répondant, en vous exprimant, vous ferez valoir vos préoccupations particulières. Vous ferez valoir votre vision de l'Aquitaine et de son devenir, comme celle de votre cadre de vie quotidien.

Ensemble, nous bâtirons ainsi un projet qui ressemble à l'Aquitaine et aux Aquitains : ambitieux, généreux et équilibré. Je vous remercie par avance de votre contribution et du temps que vous consacrez à cette démarche.

L'avenir de l'Aquitaine est l'affaire de chacun. En vous confirmant ma volonté de travailler à le préparer avec vous, je veux aussi, en cette période de fin d'année, vous présenter mes vœux les plus sincères de bonne et heureuse année 2003.

A bientôt.

Alain Roussel,
Président du Conseil Régional d'Aquitaine

L'action régionale

Ce sont les lois dites "Pasqua" du 4 février 1995 et "Voinet" du 25 juin 1999 qui incitent fortement les Conseils Régionaux à élaborer un Schéma Régional d'Aménagement du Territoire (SRADT). L'originalité de l'Aquitaine dans sa démarche, est de consulter l'ensemble de ses habitants. La chronologie du SRADT en Aquitaine :

- novembre 2002 : lancement de la démarche
- décembre 2002 - janvier 2003 : consultation des Aquitains
- 28 février 2003 : Etats Généraux Aquitaine 2020 : formulation des diagnostics et des enjeux
- de mars 2003 à mai 2003 : orientations prospectives
- juin 2003 : colloque final de synthèse du SRADT.

Quelle Région à l'horizon 2020 ?

Au-delà de la gestion quotidienne, le rôle du conseil régional d'Aquitaine est de réfléchir à l'avenir, et plus encore de dessiner le profil de la Région dont hériteront nos enfants dans 20 ans.

Comment s'organiseront nos transports ? Quel sera l'état de notre patrimoine naturel ? Quelles seront les forces et les faiblesses économiques de l'Aquitaine ? Quelle place tiendra-t-elle en Europe ? C'est pour ébaucher des réponses à toutes ces questions que le conseil régional d'Aquitaine va élaborer un schéma Régional d'Aménagement et de Développement du territoire (SRADT) qui doit fixer des orientations de développement sur 20 ans. (Voir encadré ci-contre) Pour cela, le conseil régional va d'abord établir un diagnostic sur les atouts et les faiblesses de l'Aquitaine, puis formuler sa vision stratégique de l'aménagement du territoire. L'ensemble de ce travail implique au préalable une très vaste consultation des Aquitains. Alain Roussel, le président du conseil régional d'Aquitaine adopte une démarche pragmatique et proche du terrain. D'abord, un questionnaire est soumis à tous les Aquitains (voir au dos de cette page) pour les consulter sur leurs grands sujets de préoccupation : la création d'emploi, les formations adaptées aux secteurs qui embauchent, la solidarité envers les plus âgés ou les plus démunis, les transports, etc. Les réponses à ce questionnaire seront dépouillées et analysées. Des questionnaires plus spécialisés seront par ailleurs envoyés à différents types de publics (associations, jeunes, entreprises). Ensuite, par le biais de "séminaires départementaux" qui regrouperont notamment des élus (maires, présidents de communautés d'agglomération) et des responsables socio-professionnels, le SRADT s'appuiera sur les réflexions locales déjà en cours

dans les différentes structures. Enfin des "grands séminaires" des Aquitains de renom national, voire international, seront interrogés pour connaître leur perception de l'Aquitaine. L'ensemble de toutes ces informations permettra d'établir un diagnostic : comment va notre région ? Quels sont ses atouts et ses faiblesses ? Cela permettra également de mettre en lumière des "enjeux" c'est-à-dire de déterminer en quels termes s'expriment les grands problèmes de l'Aquitaine et les grandes priorités. Tout cela fera l'objet d'une restitution et d'un débat au cours d'états généraux, "Aquitaine 2020", qui se tiendront le 28 février 2003. Ils donneront le coup d'envoi de la mise en place de groupes de réflexion prospective. La synthèse de l'ensemble de ce travail sera effectuée en juin 2003 et constituera une carte prospective, une carte du futur, un regard lucide et une expression commune de nombreux partenaires sur les buts qu'il serait souhaitable de se fixer et sur les chemins qu'il faudrait emprunter pour les atteindre. • M. P.

Vous trouverez le questionnaire au dos de cette page. Pour le renvoyer, une adresse : conseil régional d'Aquitaine, délégation au plan, 14, rue François de Sourdis, 33077 Bordeaux cedex ce document constitue votre contribution au Schéma Régional d'Aménagement du Territoire. Si vous avez accès à l'Internet, vous pouvez également télécharger et renvoyer immédiatement ce questionnaire sur le site du conseil régional d'Aquitaine www.aquitaine.fr.

page 16 le journal d'information du conseil régional d'Aquitaine

1.2.5. L'Aquitaine, journal d'information du Conseil régional, 2004.

Actualité

Pour une décentralisation claire et équitable

Comme la quasi totalité des conseils régionaux de France, le conseil régional d'Aquitaine s'est réuni le 10 juin 2004, en séance plénière extraordinaire afin de débattre des projets de loi relatifs à la décentralisation en cours de discussion au Parlement.

Ce fut l'occasion de pointer les insuffisances et les dangers de ces textes. Insuffisances, car ils ne contribuent en rien à clarifier la répartition des compétences entre l'Etat et les collectivités territoriales. Les Régions, qui sont pourtant les collectivités dont les compétences sont le plus tournées vers l'avenir - aménagement du territoire, développement économique, formation tout au long de la vie, sont les grandes oubliées de ces textes.

En matière économique, par exemple, l'Etat leur transfère certes la totalité des aides individuelles aux entreprises - qu'elles assumaient d'ailleurs déjà pour l'essentiel - mais conserve les aides collectives, c'est-à-dire la capacité à réellement animer le développement économique d'un territoire.

Véritable concertation

Dangers, car des transferts de charge massifs sont envisagés (en particulier celui des personnels non-enseignants de l'Education nationale, pourtant unanimement refusés par les présidents de Région) sans réelle contrepartie financière. Ni l'autonomie financière des collectivités, ni l'indispensable péréquation entre territoires riches et territoires pauvres ne sont assurés.



Les pourvoies de chantiers menent vers le ciel de

Alain Rousset, président de l'ARF

De gauche à droite : Jean-Paul Huchon, Ségolène Royal, Alain Rousset, Martin Malvy.

Alain Rousset a été élu président de l'Association des Régions de France (ARF), le 28 avril 2004. Il a pour objectif de dynamiser fortement cet outil de concertation et d'influence qui a vocation à interpeller les plus hautes autorités de l'Etat.

Créée en 1998, l'ARF trouve son origine dans la volonté des élus régionaux de se rassembler pour exposer et défendre les intérêts de la plus jeune des collectivités de France. Son budget est alimenté par les cotisations de ses membres, les conseils régionaux.

L'ARF est composée d'une assemblée des présidents de conseil régionaux qui élit un conseil d'administration, dont voici la composition :

- Président : Alain Rousset (Aquitaine)
- Premier vice président délégué : Jean-Paul Huchon (Ile de France)
- Deuxième vice président délégué : Michel Vauzelle (Provence Alpes Côtes d'Azur)
- Troisième vice président : Michel Sapin (Centre)
- Quatrième vice président : Paul Vergès (La Réunion)
- Cinquième vice président : Raymond Forni (Franche-Comté)
- Sixième vice président : Adrien Zeller (Alsace)
- Porte parole : Ségolène Royal (Poitou-Charente)
- Trésorier : Pierre Joël Bonte (Auvergne)
- Secrétaire : Martin Malvy (Midi-Pyrénées)
- Secrétaire adjoint : Jacques Auxiette (Pays de la Loire)

En bref... En bref... En bref... En bref... En bref...

● **Du nouveau pour les lycéens à la rentrée 2004 : «1, 2, 3, Coups d'Pouce»**

A la rentrée scolaire 2004, la région Aquitaine étend son dispositif «Coup d'Pouce» - aide à l'acquisition du premier équipement des lycéens entrant en filières technologiques et professionnelles - à l'ensemble des lycéens, (minimum 30 euros) pour l'achat de manuels scolaires. Pour en savoir plus, tel : 0 810 203 302 ou <http://coupdepouce.aquitaine.fr>

● **Fumel, la verrerie redémarre**

Le redémarrage de la verrerie de Vianne (Fumel, Lot-et-Garonne) est célébré par un premier soufflage de verre symbolique. 40 des 198 salariés ont été repris. La Région finance la cellule de reclassement et des actions de formation au bénéfice de ceux qui restent en activité.




● **Trains : un nouveau pont en 2007**

Le comité de pilotage pour la suppression du bouchon ferroviaire de Bordeaux a permis d'apporter des précisions quant au calendrier de réalisation de cet important chantier du contrat de plan Etat-Région. Les travaux de construction du nouveau pont ferroviaire sur la Garonne (parallèle au pont Eiffel existant) seraient ainsi lancés début 2005. Ce pont accueillant deux voies ferrées serait mis en service en

1.2.6. La lettre aux Aquitains du Président Rousset, 2005.

La lettre aux Aquitains

Le devoir d'être LA Région



Alain Rousset,
Président du conseil régional
d'Aquitaine

Ligne TGV, autoroute Bordeaux Pau, Institut supérieur de la vigne et du vin, soutien à la recherche, à l'innovation, à la formation – clés de l'emploi de demain et défense de l'emploi d'aujourd'hui, programme littoral atlantique, agenda 21 pour l'environnement et le développement durable, plateforme de Turboméca à Bordès (3 000 emplois !) - modèle d'évitement des délocalisations, programmes haut débit des collectivités et de la Région, effort financier pour les secteurs agricoles en difficulté...

Et combien d'autres projets, dossiers, actions, tous prioritaires, sans hiérarchie dans l'urgence, tant il est important que notre région conforte et maintienne le cap de ses grands programmes. Nous en avons la conviction, nous en donnons les moyens : c'est ainsi que doit se lire le budget primitif 2005 que notre Assemblée régionale vient d'adopter.

Dans un environnement encombré de contraintes : comme celle de l'affaiblissement des ressources financières européennes, amplifié par une réelle incertitude sur leur devenir en 2007 ; comme surtout le désinvestissement de l'Etat dans nos territoires, désengagements, retards de paiement, gels de crédit ! Et dans tous les domaines !

Pour faire face, nous n'avons pas le choix, nous défendons nos compétences, nous ne fermerons pas de chantier. Ce qui se traduit par une progression de la fiscalité. Progression qui, par nature, n'est pas populaire.

Cependant, si l'on veut bien regarder les chiffres simplement, cette évolution concerne un foyer aquitain sur deux et représente, pour un an, une somme moyenne de 9 €. Ce n'est pas dérisoire, c'est modeste.

C'est cette modestie même qui devrait plutôt nous alerter. Elle s'explique par la faible part régionale dans la fiscalité locale (6 % !), qui traduit, à l'évidence, le peu de cas que l'on fait de nos Régions.

Quand celles-ci sont, en Europe, dotées de moyens supérieurs, parfois autonomes jusqu'à détenir un pouvoir réglementaire, toujours pleinement compétentes pour assumer cette fonction clé de levier indispensable entre la proximité et l'Etat. Situation et levier reconnus partout et par tous comme pertinents pour équilibrer compétitivité et équité territoriale, développement économique et solidarité pour l'emploi, créativité et identité culturelle.

Qu'arrive-t-il à notre pays ? Est-il donc aussi jacobin qu'en 1969 quand la fronde du Sénat l'emportait sur la vision du chef de l'Etat, le Général de Gaulle ? C'est encore le même processus qui a réduit la part de responsabilité des Régions dans l'acte II de la décentralisation. Pauvre loi.


Nous n'avons pas le droit de laisser s'installer un désert entre un pouvoir étatique sourd et les acteurs locaux désarmés. Nous avons le devoir d'être LA Région. •

l'Aquitaine Page 3

1.2.7. La lettre aux Aquitains du Président Rousset, 2005.

La lettre aux Aquitains

L'emploi, cœur de métier de la Région



Alain Rousset,
Président du conseil régional
d'Aquitaine

L'emploi suppose bien plus qu'une posture de défense frileuse : c'est anticiper sur les besoins de demain, être présent sur tous les fronts – développement des entreprises, conquête de nouveaux marchés, recherche et innovation, formation tout au long de la vie, insertion - Le combat pour l'emploi requiert une attitude offensive, créative et humaniste et c'est de cette priorité première que traite ce journal.

Construire les emplois de demain, et faire face au défi de la mondialisation, c'est l'ambition que nous donnons aux « pôles de compétitivité ».

Ils consolideront la dynamique collective régionale dans ses domaines d'excellence – aéronautique, route des lasers, produits de santé, pin maritime du futur – et pourront enrayer le processus actuel de désindustrialisation, si l'Etat accompagne d'un effort réel les projets territoriaux.

Nous soutenons l'innovation – moteur du développement économique – par la création d'Innovalis-Aquitaine. Cette agence dédiée au transfert de technologie, en osmose avec les laboratoires de recherche, permettra aux PME aquitaines d'acquiescer les savoir-faire et les compétences indispensables à leur croissance. Innovalis-Aquitaine attirera aussi la recherche des grands groupes industriels vers les laboratoires aquitains.

L'emploi est bien le « cœur de métier » de la Région Aquitaine. Elle assume son rôle de chef de file économique à l'échelon territorial. Chef de file, pilote, mais pas seule. Dans cette stratégie d'anticipation, la ressource humaine est la première pierre de la richesse économique. Elle mobilise les partenaires – branches professionnelles, salariés, consulaires, les autres collectivités - dans l'élaboration du schéma de développement économique.

Ce climat de confiance aquitain, le gouvernement, pour sa part, n'a pas su l'établir avec les collectivités locales dans la mise en œuvre de la loi de décentralisation.

C'est donc presque malgré l'Etat, ou en dépit de lui, que l'Aquitaine avance dans cette étape nouvelle de l'affirmation du fait régional : réussir le mariage de la justice sociale et de l'innovation.

l'Aquitaine Page 3

1.2.8. Journal d'information du Conseil régional, 2006.

Contrat de Plan Etat-Région : la décentralisation est en panne

L'Etat ne tient pas ses promesses dans l'exécution du contrat de plan 2000-2006 et impose des délais irréalistes dans la préparation du contrat de projet à venir. Reçu à Matignon le 2 mai dernier, le président de l'Association des Régions de France indiquait à Dominique Villepin l'importance d'un temps de préparation raisonnable et plus long. Un entretien qu'il a qualifié de « dialogue de sourds ».

« La décentralisation est en panne. » C'est la conclusion tirée par les présidents de Région, désabusés face à la surdité et à la crispation jacobine du pouvoir, au sortir d'un rendez-vous avec le Premier ministre. Ce « dialogue de sourd » a révélé le « manque de confiance envers les Régions et la créativité des territoires » ont-ils poursuivi. Le passif entre les Régions et l'Etat se creuse en effet : au 31 décembre, date de fin du contrat de plan signé le 19 avril 2000, le compte n'y est pas. Non seulement l'Etat ne tiendra pas ses promesses et n'honorera pas son contrat signé avec l'Aquitaine, mais le bilan est accablant pour le partenaire de la Région qui est loin d'avoir versé les crédits (67,6%) promis pour les financements des grands chantiers de l'Aquitaine. Un retard inadmissible, alors qu'à contrario la Région tient ses engagements à hauteur de 83,1%⁽¹⁾, et met



Le bilan est accablant pour l'Etat, partenaire de la Région dans le Contrat de Plan 2000-2006.

tout en œuvre pour achever ce CPER au mieux des intérêts des Aquitains.

Le désengagement de l'Etat représente autant de dépenses supplémentaires que le conseil régional doit avancer pour financer des projets essentiels. D'où la nécessité de réaliser un « bilan conjoint précis et circonstancié permettant d'apprécier la vérité des chiffres et de mesurer au plus juste l'effort qu'il reste à réaliser pour chacun des partenaires afin d'achever ce contrat de plan au mieux des intérêts des Aquitains ». C'est le contenu du courrier adressé récemment au préfet par la Région Aquitaine qui regrette « la précipitation imposée par la volonté du Premier ministre de voir le prochain contrat dénommé

contrat de projet discuté avant l'été ». Le délai imparti est de 2 mois, quand le précédent CPER avait été finalisé après 18 mois de concertation. Nul doute qu'en un temps aussi bref les acteurs locaux ne pourront réaliser correctement un projet porteur prenant en compte toute la diversité et la complexité du territoire aquitain. La Région souhaite en particulier que les tendances dégagées par le SRADDT « Aquitaine 2020 », schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire, qui s'est tenu à Bordeaux le 4 mai devant 1000 personnes, soient inscrites dans le futur CPER, et respectent les visions stratégiques des forces vives aquitaines. *

(1) au 31 décembre 2005

1.2.9. Journal d'information du Conseil régional.

18 LES TRIBUNES LA PAROLE AUX ÉLUS

GRUPE SOCIALISTE ET APPARENTÉS
LYCÉES : TOUJOURS MIEUX ACCUEILLIR POUR DONNER SA CHANCE À CHACUN

La Région construit et entretient les lycées. Également en charge de l'accueil, de l'hébergement et de la restauration des lycéens, elle assure depuis 2006 la gestion des techniciens, ouvriers et personnels de service (TOS). Le point sur la rentrée avec André Drouin, délégué à la questure et Anne-Marie Cocula, vice-présidente en charge de l'éducation et de la jeunesse.



André Drouin

Les techniciens, ouvriers et personnels de service (TOS) récemment transférés à la Région participent à la bonne marche des lycées. Comment se passe leur intégration ? André Drouin : 800 de ces agents ont été intégrés dès le 1^{er} janvier 2007. 1 300 autres le seront en janvier prochain. Nous menons cette intégration selon trois axes principaux : dépréciation en titularisation 138 agents, renfort des équipes en créant 50 nouveaux postes sur deux ans et revalorisation salariale en garantissant une rémunération au moins égale à 1500 € brut par mois. Ces initiatives sont la seule charge de la Région ?

André Drouin : Bien sûr. Nous l'avions dit au moment de la décentralisation : l'Etat a transféré un service notablement insuffisant et très dégradé. C'est pourquoi, par exemple, nous réactivons la médecine préventive et l'accompagnement social. Nous engageons un programme de formation pour garantir un niveau de service plus satisfaisant et plus homogène et, au-delà, permettre à ces personnels d'évoluer professionnellement. Le chantier est immense. Avec Anne-Marie

Cocula et Philippe Pouymayou, élu délégué aux TOS, nous y travaillons en équipe, soutenus par un service nouveau, la direction des agents des lycées, forte d'une trentaine de personnes.

La Région consacre cette année 107 millions d'euros aux améliorations immobilières dans les lycées. Quelles sont vos priorités ?

Anne-Marie Cocula : Dans la continuité de nos actions en faveur de l'égalité des chances, nous avons accéléré la restructuration des résidences lycéennes pour proposer davantage de places d'internat (715 en 2007). Nous accordons une attention particulière à la qualité de la restauration (7 grosses opérations en 2007). Et nous faisons un effort particulier pour les ateliers des lycées d'enseignement professionnel et technologique.

« Nous engageons un programme de formation pour garantir un niveau de service plus satisfaisant et plus homogène et, au-delà, permettre aux personnels TOS d'évoluer professionnellement »

Vous rappelez souvent l'importance de conforter les filières qui mènent le plus efficacement vers l'emploi ? A.-M. Cocula : Oui. Car si la politique régionale vise à permettre un égal accès à l'éducation, elle doit aussi prendre en compte les besoins de l'économie et accompagner les évolutions pédagogiques nécessaires. Nous allons définir de nouvelles orientations dans le Plan Régional de Développement de la Formation Professionnelle (PRDFP) et, parallèlement, programmer, dans un 4^e Programme Prévisionnel d'Investissement¹, les travaux nécessaires pour améliorer encore les conditions de vie et d'étude dans les lycées. ■

1. Le PPI 3 sera achevé fin 2008.
> Tél : 05 57 57 80 96
groupe.socialiste@ps.aquitaine.fr

GRUPE UMP
DE L'APPARENCE À LA RÉALITÉ



Dominique Ducassou, président

Depuis plus de 20 ans, les Régions assument une lourde compétence éducative : construction, rénovation des lycées, mais aussi fonctionnement et équipement, sans oublier restauration et hébergement des lycéens. Elles reçoivent pour cela des dotations de l'Etat. Deux éléments nous préoccupent :

« Notre Région ne dépasse pas la 18^{ème} place sur les 22 régions françaises pour les montants financiers dédiés aux lycées. Cela relativise quelque peu l'implication réelle de l'exécutif. »

• L'Aquitaine consacre à l'éducation près de 22 % de son budget annuel. Les crédits semblent donc importants. Pourtant, notre région ne dépasse pas la 18^e place sur les 22 régions françaises pour les montants financiers dédiés aux lycées : 42,2 €/habitant en Aquitaine contre 51,3 €/habitant de moyenne nationale : cela relativise quelque peu l'implication réelle de

l'exécutif. On fait mieux ailleurs.

• En 2000 et pour 7 ans, la Région a adopté le 3^e programme prévisionnel d'investissement dans les lycées. Fin 2006, seule-

ment 48 % des crédits ont été engagés sur les restructurations lourdes. Des retards importants sont donc inévitables. Nous le regrettons vivement.

Certes, la Gauche a du financer ses promesses de campagne de 2004, à l'époque sous-évaluées, comme l'aide aux manuels scolaires qui coûte chaque année près de 6 M€.

Mais, l'application de ces mesures ne doit pas, à notre sens, se faire au détriment de la mission essentielle de la Région : investir dans les lycées pour nos jeunes. ■

DOMINIQUE DUCASSOU,

PRÉSIDENT DU GROUPE UMP

> Tél : 05 57 57 83 61

groupe.ump@ump.aquitaine.fr

LES VERTS
DES LYCÉES AQUITAINS PLUS « ÉCOLOS »



Michel Papon

Depuis 20 ans, les Régions assurent la construction et l'équipement pédagogique des lycées. Depuis 2004, l'Etat leur a également dévolu l'accueil, l'hébergement, l'entretien et la restauration. C'est donc aujourd'hui tout l'environnement éducatif qui est sous leur responsabilité.

« La qualité environnementale et la performance énergétique des bâtiments sont aujourd'hui devenues incontournables dans chaque nouvelle construction et réhabilitation de lycée... »

En Aquitaine, grâce à l'action constante des Verts dans la majorité régionale, la qualité environnementale et la performance énergétique des bâtiments sont aujourd'hui devenues incontournables dans chaque nouvelle construction et réhabilitation de lycée... et

ceci pour la préservation de la planète comme pour la qualité de vie des lycéens, des enseignants et des personnels.

Par ailleurs, cette rentrée 2007

sera celle du lancement des premiers agendas 21 dans les lycées : une dizaine de lycées aquitains vont élaborer, avec l'ensemble de la communauté éducative (lycéens, professeurs, personnels TOS, parents...), d'un plan d'action pour engager leur établissement dans une démarche écologique et citoyenne. L'année prochaine, chaque lycée aquitain sera in-

capable de prendre la même initiative. ■

POUR LE GROUPE VERT, JACQUES PAPON,

PRÉSIDENT DE LA COMMISSION EDUCATION.

> Tél : 05 57 57 80 95

groupe.vert@verts.aquitaine.fr

GRUPE UDF
LYCÉENS AQUITAINS : UNE MEILLEURE QUALITÉ DE VIE POUR PLUS DE RÉUSSITE



Laurence Dessertine

La rentrée scolaire, qui vient d'avoir lieu, est la pour nous le rappel : la vie des lycéens ne se limite pas aux heures de cours et aux devoirs à la maison. Une bonne alimentation et une bonne santé sont des gages essentiels de leur réussite scolaire et donc de leur insertion professionnelle. Le conseil régional est directement compétent sur le sujet puisque, en plus de la construction et de l'entretien des bâtiments des lycées, il est désormais en charge de l'hébergement et de la restauration des lycéens. L'Aquitaine doit saisir cette chance pour leur offrir la meilleure qualité de vie : en harmonisant progressivement, dans un

souci d'équité, les tarifs d'hébergement et de restauration des lycées d'Aquitaine ; - en instaurant une tarification sociale, proportionnelle au revenu des familles ;

« Une bonne alimentation et une bonne santé sont des gages essentiels de la réussite scolaire et donc de l'insertion professionnelle des jeunes Aquitains. »

- en mettant en place une véritable politique nutritionnelle dans les cantines des lycées : éducation au goût, équilibre alimentaire, valorisation des fruits et légumes frais, approvisionnement en produits de notre terroir régional et en denrées issues du commerce équitable... - plus généralement, en développant les actions de prévention et d'éducation à la santé, mais aussi la pratique du sport par les lycéens. ■

LAURENCE DESSERTINE

CONSEILLÈRE RÉGIONALE UDF D'AQUITAINE

> Tél : 05 57 57 80 83

groupe.udf@udf.aquitaine.fr

LE FRONT NATIONAL
LIBERTÉ DE CHOIX, ÉGALITÉ DES CHANCES : LE CHÈQUE SCOLAIRE



Jacques Colombier, président

L'école est en crise : baisse du niveau scolaire, illettrisme, violence, perte de l'autorité. Les familles financent l'école par leurs impôts, elles doivent pouvoir choisir. Or depuis 1963 la carte scolaire leur impose l'établissement le plus proche de leur domicile. Ce non-choix obligatoire est injuste et inégalitaire pour les plus défavorisés, les cantonnant dans les

« Il faut supprimer la carte scolaire pour permettre la liberté de choix de l'établissement et l'égalité des chances pour tous, avec la création du chèque scolaire. »

écoles « ZEP » de leurs quartiers difficiles.

Il faut supprimer la carte scolaire pour permettre la liberté de choix de l'établissement et l'égalité des chances pour tous, comme l'accès entre public ou privé, avec la création du chèque scolaire.

Nos priorités : l'acquisition des savoirs fondamentaux, la sécurité pour tous et la valorisation du métier d'enseignant par le respect et l'autorité rétablis. ■

LES ÉLUS DU GROUPE FRONT NATIONAL

> Tél : 05 57 57 80 86 / 87

groupe.fn@front-national.aquitaine.fr

Alain Rousset* revient sur les engagements pris en 2004, passe en revue les objectifs atteints et ceux qui sont en voie de l'être. Développement durable, lutte contre les délocalisations, création et transmission d'entreprises, logements étudiants et lycéens : les paris sont tenus. Dans un contexte de crise financière internationale, il propose un plan d'urgence pour les PME et l'innovation.

La crise financière dans le secteur bancaire aura probablement des répercussions fortes sur le financement des entreprises aquitaines. Quelles mesures prenez-vous pour y faire face ?
Les Régions, de par leurs compétences, sont directement confrontées aux problèmes que rencontrent les TPE et PME. L'Etat a la responsabilité de fournir aux Régions les outils temporaires nécessaires de nature à atténuer les difficultés de financement des entreprises. L'Association des Régions de France* a proposé au Premier ministre quatre mesures en ce sens. Il faut, en particulier, relever la sécurité des emprunts en constituant des fonds de garantie ouverts aux emprunts des PME. Ensuite, les collectivités et les grandes entreprises doivent s'engager à raccourcir leurs délais de paiement, notamment pour les créances auprès des PME.

En matière de développement économique, le conseil régional dispose-t-il aujourd'hui de tous les outils pour agir, de l'aide à la jeune pousse à l'entreprise qui hésite à délocaliser sa production en passant par la PME en difficulté ?

Nous utilisons tous les outils et les moyens de financement possibles en fonction de notre budget, pour la constitution de fonds propres, l'aide à l'innovation, le soutien d'entreprises en difficulté. Nous aidons à hauteur de 12 millions d'euros l'entreprise Turboméca pour créer à Bordes dans les Pyrénées-Atlantiques un des sites industriels les plus modernes d'Aquitaine qui emploiera 4 000 personnes au total. Nous aidons l'entreprise Creuset à Marmande. 9 % de notre budget vont à la recherche et à l'innovation. Nous devons impérativement moderniser et diversifier nos activités. Mais à l'évidence, les Régions françaises sont bien moins armées que nos voisines européennes.

« Pour l'égalité des chances, nous avons triplé les aides à l'éducation. Le revenu des parents ne doit pas empêcher un jeune d'étudier ».

Pourquoi la Région investit-elle autant dans la recherche et l'enseignement supérieur ?

La recherche, l'enseignement et la modernisation de nos secteurs industriels c'est l'emploi de demain. Les Régions devraient être les chefs de file de ces politiques. Nous aidons à rattraper un retard sur la formation des ingénieurs, et avec l'Institut de la vigne et du vin (ISVV), dont l'ouverture est imminente, ainsi qu'avec l'IECB et le projet Neurocampus, la Recherche se muscle en



TER, FORMATION, LOGEMENT DES JEUNES, EMPLOI : LA RÉGION EST FIÈRE DE SES SUCCÈS

De nouvelles compétences ont été transférées au conseil régional. Son budget et ses effectifs croissent. Est-il encore l'outil réactif qui prépare l'avenir ? Ou bien a-t-il tendance à se bureaucratiser ?

J'ai une vision optimiste de son évolution. Nous enregistrons d'excellents taux de fréquentation de nos trains express régionaux. Nous avons de vraies réussites en matière de développement économique et d'innovation. Nous aurons bientôt pour chaque grand secteur d'activité économique un grand pôle de recherche. Nous aidons à la construction et à la rénovation de 7 300 logements étudiants d'ici 2010. Ces résultats collectifs sont la preuve que nous gardons une bonne réactivité.

Aquitaine. Je suis en effet plutôt fier de piloter une région qui va dans ce sens.

Est-ce bien le « job » de la Région de financer les manuels scolaires, des bourses, des séjours linguistiques ou les boîtes à outils des jeunes en lycée technique, ou s'agit-il d'opérations de marketing pour gagner en « popularité » auprès de ces publics ?

C'est totalement la mission de la Région de faire cela. Je ne vois pas comment on peut assurer l'avenir d'un jeune, sa réussite, sans moyens, sans une action précise d'égalité des chances, d'où les aides à la boîte à outils, au logement, à la mobilité. Nous avons triplé les aides dans ces domaines. On ne fait pas un coup marketing sur ce genre de dossiers. Nous devons veiller à ce que le revenu des parents n'empêche pas un jeune d'étudier, de se loger, d'aller en Italie ou en Espagne, ou un apprenti de faire un stage à l'étranger.

Les dépenses ferroviaires ne deviennent-elles pas un peu lourdes pour le budget régional ?

Si, mais cela supposerait une réforme de la fiscalité locale, et un immense retard devrait être rattrapé. En développant les trains express régionaux, les Régions ne partici-

pent pas seulement à l'aménagement de leur territoire mais elles anticipent sur ce que seront les transports de demain. Nous modernisons ce service public, nous adaptons les tarifs. Nous mettons des trains neufs en service. Le résultat est là. Nous enregistrons une hausse de 35 % de fréquentation sur les Ter, preuve que cette politique rencontre l'adhésion du public et des usagers. Imaginez ce que serait ce service public si les Régions ne l'avaient pas pris en charge.

* ALAIN ROUSSET
EN 3 DATES
1951
Naissance à Chazelles-sur-Lyon
1998
Président du conseil régional d'Aquitaine (réélu en 2004)
2004
Président de l'Association des Régions de France

Pourquoi la livraison prochaine de la déviation d'Aire-sur-l'Adour et le lancement de l'A65 Langon-Pau sont-ils pour vous deux bonnes nouvelles ?
Pour trois raisons : plus de sécurité pour les conducteurs, moins de morts sur cette liaison ; le désenclavement et le développement de développement des emplois ; et l'honneur entre Bordeaux et Pau, c'est moins de pollution automobile.

Sur quels dossiers estimez-vous devoir progresser d'ici à 2010 ?

Nous devons accentuer notre effort en faveur de l'écologie, du développement durable, et conforter l'appareil productif d'Aquitaine, qu'il soit agricole, industriel ou de services. Nous devons aujourd'hui doter la région d'un appareil de formation professionnelle plus réactif, en plus grande adéquation avec les besoins d'emploi et de compétences. Avec l'AFFA, nous allons améliorer l'orientation, la reconversion du jeune ou du chômeur, sécuriser les parcours individuels. Nous voulons développer encore l'apprentissage.

Enfin, il y a le dossier du TGV, c'est le chantier de demain, pour lequel l'Etat demande 1,6 milliard d'euros, somme extravagante, aux collectivités locales d'Aquitaine, soit bien plus que pour les TGV vers Lille, Lyon et Marseille qu'il a payés en totalité. Reste qu'aujourd'hui, si le conseil régional ne monte pas en première ligne sur ce dossier, l'Aquitaine redeviendra ce qu'elle était avant, c'est-à-dire, à l'écart de la France et de l'Europe et à l'écart du développement. Nous sommes

obligés d'y aller pour 600 millions d'euros. C'est ma responsabilité de président de Région de tenir compte de ce contexte même si, en tant que citoyen et responsable politique, j'appelle à une clarification des compétences et des rôles entre l'Etat et les collectivités locales. ■



CONSEIL RÉGIONAL MODE D'EMPLOI

Tous les six ans les Aquitains élisent leurs conseillers régionaux pour les représenter. Mais qu'est-ce que le conseil régional ? A quoi sert-il, comment fonctionne-t-il ? Quels sont ses grands domaines de responsabilité et ses moyens d'action ?

Mieux connaître le conseil régional et son fonctionnement, c'est mieux comprendre les enjeux auxquels doit faire face la Région Aquitaine. La loi de décentralisation de 1982 a créé les régions, collectivités territoriales dont le périmètre géographique comprend un ensemble de départements regroupés en fonction de leurs intérêts économiques et culturels. La France métropolitaine compte vingt-deux régions.

L'assemblée régionale a été élue lors des élections des 21 et 28 mars 2004. Depuis 1986 les 85 conseillers régionaux sont élus au suffrage universel direct, à la représentation proportionnelle pour un mandat de six ans. La mandature actuelle couvre donc la période 2004-2010. Cette assemblée élit le président. Elle délibère sur les grandes orientations de la politique régionale, examine et vote le budget chaque année, ainsi que les programmes d'intervention qui lui sont soumis. Les compétences des conseils régionaux ont été précisées depuis la loi sur la décentralisation de 1982 et n'ont eu de cesse d'évoluer.

• Les transports

Depuis 2002, les Régions ont en charge l'exploitation des transports régionaux qui comprend notamment :

- Les Ter Aquitaine avec la mise en place de cadencement, la rénovation de matériel roulant, la réhabilitation des gares.

- L'élaboration d'un schéma régional des infrastructures et des transports et de l'intermodalité (SRIT) qui définit l'orientation et la planification des transports régionaux.

- Le transfert des aéroports régionaux dans le cadre de groupements économiques. Sont concernés les aéroports de Bordeaux-Mérignac et de Pau-Pyrénées.

• Le développement économique, la recherche et l'innovation

C'est le domaine d'action principal de la Région qui comprend notamment :

- La définition du régime des aides économiques aux entreprises.
- L'élaboration d'un schéma régional de développement économique afin de promouvoir un développement équilibré et de développer l'attractivité de son territoire.

- Le soutien à la recherche et à l'innovation à travers les entreprises régionales.

• L'éducation, la formation professionnelle et l'apprentissage

La Région a en charge entre autres :

- Les lycées avec la construction, la réhabilitation, l'équipement et le fonctionnement des établissements.

- L'adoption d'un plan régional de développement des formations professionnelles (PRDFP).

- La définition de la mise en œuvre de la politique régionale d'apprentissage.

• L'aménagement du territoire

Les Régions sont notamment consultées lors de la détermination de la politique nationale d'aménagement et de développement durable. Cette compétence renferme aussi :

- L'élaboration d'un schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire (SRADDT).

- La signature du CPER (Contrat de Plan État-Région) entre l'Etat et la Région recensant les actions qu'ils s'engagent à mener ensemble.

- Les TIC (Technologies de l'Information et de la Communication) avec la réalisation d'un Schéma de développement du haut débit donnant lieu à la construction d'infrastructures câblées et hertziennes.

**FINANCES PUBLIQUES RÉGIONALES
L'AQUITAINE DANS LE TOP 3 DES RÉGIONS
LES MIEUX GÉRÉES EN FRANCE**

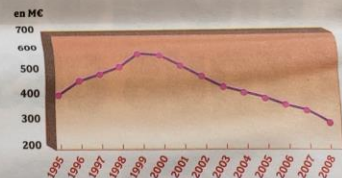
C'est ce que montre le classement d'une agence de notation indépendante, Public Evaluation System. Cette dernière rassemble les données financières collectées auprès des ministères des Finances et de l'Intérieur et établit une notation des Régions sur la base des comptes 2006.



Classement des Régions en fonction de leur note

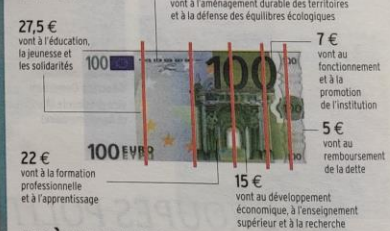
- | | | |
|-------------------------|----------------------|--------------------------------|
| 1. Haute-Normandie | 9. Bourgogne | 17. Rhône-Alpes |
| 2. Midi-Pyrénées | 10. Picardie | 18. Nord-Pas-De-Calais |
| 3. Aquitaine | 11. Auvergne | 19. Champagne-Ardenne |
| 4. Pays de la Loire | 11. Poitou-Charentes | 20. Limousin |
| 5. Bretagne | 13. Franche-Comté | 21. Ile-De-France |
| 6. Basse-Normandie | 14. Corse | 22. Provence-Alpes Côte d'Azur |
| 7. Centre | 15. Alsace | |
| 8. Languedoc-Roussillon | 16. Lorraine | |

**LA DETTE RÉGIONALE DIVISÉE PAR 2
La dette par habitant est passée de 200 € en 1999
à 100 € en 2008.**



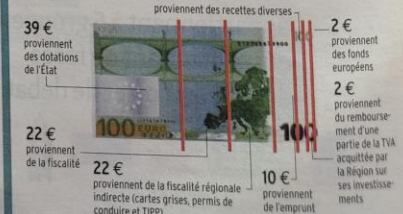
OÙ VONT VOS IMPÔTS ?

Sur 100 €



D'OÙ VIENNENT LES RECETTES ?

Sur 100 €



l'Aquitaine 13

ACTUALITES





Alain Roussel, président de la Région Aquitaine, président de l'Association des Régions de France.

LES RÉGIONS VONT-ELLES DISPARAÎTRE ?

Les Etats généraux du fait régional ont eu lieu le 12 février à l'Hôtel de Région : la réforme institutionnelle doit répondre à la question essentielle « Qui fait quoi ? » pour permettre à chaque collectivité territoriale de concentrer ses forces sur ses compétences précises.

« La principale réforme à conduire dans notre pays est celle qui permettra de dire enfin aux Français "qui fait quoi ?" en matière d'action publique locale. Cela, pour trois raisons : tout d'abord parce que le temps de la décision doit être raccourci ; la deuxième raison est liée au coût de la gestion publique. Troisièmement, il est indispensable de clarifier les compétences des collectivités locales car lorsque plusieurs acteurs sont responsables d'un problème, plus personne n'assume le leadership. Cette clarification ne doit pas concerner uniquement les collectivités, elle doit aussi inclure une réflexion approfondie sur le rôle de l'Etat et sa relation avec les collectivités.

La Région, chef de file de l'action économique
Toutes ces raisons me conduisent à penser qu'il faut trouver un dispositif de "chef de file" bien précis pour chaque compétence ; la Région est le chef de file de l'action économique (et 80 % de son budget est consacré à des compétences propres, sans "superposition" avec d'autres collectivités). La réforme de la décentralisation ne doit en tout cas pas se méprendre et se focaliser sur l'articulation région-département. En particulier, je ne voudrais pas penser que cette réforme puisse aller dans le sens de cette idée folle d'une "fusion-absorption" de la région par les départements. Vouloir considérer que le même élu puisse faire valoir les exigences de son canton et s'intéresser à des stratégies d'innovation et d'implantation de grandes infrastructures nous conduit dans une impasse.

Clarifier les financements
Le vrai couple à questionner pour cette réforme, c'est plutôt celui formé par l'Etat et la Région. La taille des Régions n'est pas en cause. Il s'agit plutôt de les renforcer comme en Europe. Pourquoi ? Parce qu'elles interviennent aujourd'hui dans des domaines où l'absence d'intervention de l'Etat est criante : régénération des voies ferroviaires, universités, recherche. Tout cela n'est pas critiquable pour peu qu'il y ait en face les ressources qui correspondent. Or c'est la clarification des compétences qui entraînera la clarification des financements. Il faut que les collectivités aient des financements dynamiques par une autonomie financière et fiscale qui soit beaucoup plus forte qu'aujourd'hui. La Région est devenue la collectivité la plus dépendante des dotations de l'Etat, et en même temps, c'est à elle qu'on en demande le plus. »

Témoignages



LUC PABOEUF, président du conseil économique et social régional

UN ENJEU DÉMOCRATIQUE
L'existence des conseils économiques et sociaux régionaux est indissociable du fait régional. Une étape importante a été franchie par la création en 1972 du CESR constitué de socioprofessionnels avec un rôle consultatif, et du conseil régional. Mais l'étape la plus déterminante a été la décentralisation de 1982-1983, qui a fait des Régions des collectivités territoriales, et nous permet, depuis 1986, d'élire au suffrage universel direct nos conseillers régionaux. En tant que CESR, nous contribuons à l'administration de la Région en exprimant des avis, ce qui est un atout pour la démocratie, mais c'est bien le conseil régional élu qui a la légitimité pour décider. Aujourd'hui, l'existence des Régions est déterminante en matière d'action économique, de politique industrielle et de recherche, de développement des réseaux de communication. Son rôle n'est plus seulement d'impulser, mais également de gérer des services publics et des dispositifs déterminants pour les populations. Pour toutes ces raisons, les Régions doivent demeurer des collectivités territoriales de plein exercice qu'aucune décision politique de circonstance ne doit venir affaiblir. ■



JEAN PETAUX, chargé de mission communication, relations extérieures, relations institutionnelles Sciences-Po Bordeaux

PLUS D'AUTONOMIE AVEC PLUS DE MOYENS
Depuis les premières lois sur la décentralisation, la Région apparaît comme l'institution du futur promise à un avenir brillant. Cependant, la réalité des faits n'est pas aussi bienveillante que l'Etat voudrait bien le laisser penser puisque l'institution régionale n'est pas toujours bénéficiaire des velléités de réforme annoncées. Alors on préfère remettre en cause la délimitation territoriale des régions démontrant à quel point cette collectivité n'est pas si stabilisée que ça. On préfère parler de clarification de compétences comme si les collectivités étaient prêtes à perdre la main dans des secteurs qui leur étaient jusqu'alors dévolus. Pour l'instant personne n'a réellement tranché alors que la vraie réforme consisterait à donner aux Régions plus d'autonomie avec plus de moyens. Sans omettre d'opérer une réforme du mode de scrutin régional qui mettrait réellement en adéquation l'institution régionale et le corps électoral conférant encore plus de légitimité et de visibilité aux élus régionaux. ■



JEAN-CHARLES LEYGUES, conseiller spécial à la commission européenne pour la politique régionale

L'ACTION ÉCONOMIQUE DOIT ÊTRE AMPLIFIÉE
La question *sine qua non* de l'efficacité de l'action régionale est l'unicité de décision qui doit intervenir en matière de développement économique, de recherche et d'innovation. Nous savons aujourd'hui que le niveau national n'est pas suffisant pour faire de l'action économique. La Région est devenue l'échelon le plus pertinent en la matière, mais il faut amplifier sa capacité de financement en faveur des entreprises et des porteurs de projets. Pour que cela se vérifie dans la réalité il faut que la Région arrive à avoir sa propre autonomie décisionnelle et financière. Ce qui finalement reviendrait à clarifier les compétences des collectivités pour gagner en cohérence et en efficacité. Et de ce fait si cette unicité de la capacité d'analyse en matière économique existe au sein des conseils régionaux elle sera le gage d'une politique régionaliste forte et ambitieuse. Les prémices d'un acte III de la décentralisation. ■

l'Aquitaine _ mars&avril 2009 _ n°32

1.2.12. Journal d'information du Conseil régional, 2010.**Lettre ouverte au Premier ministre**

« Monsieur le Premier ministre,

La ligne à grande vitesse Sud – Europe – Atlantique revêt un intérêt majeur pour le développement du Sud-Ouest de la France et de l'Europe. Les atouts que rassemble la LGV SEA sur le plan de la réduction des gaz à effet de serre, de la cohésion territoriale et du développement économique du sud-ouest de l'Europe ne sont plus à démontrer, et ont permis à ce projet d'être conforté par son inscription comme projet prioritaire dans le cadre du Grenelle de l'environnement, et dans les Réseaux transeuropéens de transport (RTE-T) par l'Union européenne. Le débat public sur le projet Bordeaux – Espagne mené en 2006 a conduit RFF et l'État en mars 2007 à une décision confirmant la priorité à donner au transport ferroviaire dans une perspective de développement durable et de limitation des gaz à effet de serre, afin :

- de permettre le transfert modal d'une partie du transport de marchandises vers le ferroviaire,
- d'améliorer l'accessibilité du sud de l'Aquitaine et d'offrir une continuité entre les réseaux ferroviaires français et espagnol à grande vitesse,
- de favoriser le développement des transports régionaux de voyageurs.

Le débat a en outre permis de préciser la perspective de saturation de la ligne existante à deux voies, et de montrer la nécessité de prévoir deux voies supplémentaires entre Bordeaux et la frontière espagnole. Il a abouti à la décision de réaliser les travaux d'amélioration de la capacité de la ligne existante et de poursuivre les études pour pouvoir mettre en service, lorsque la ligne existante à deux voies sera saturée, une ligne nouvelle à deux voies entre Bordeaux et l'Espagne.

Dès le débat public, les différents acteurs ont rappelé les précautions à prendre concernant la préservation de l'environnement, la concertation des populations et l'adaptation du dimensionnement des infrastructures aux besoins. Ces précautions ont été particulièrement réaffirmées pour la section Dax – frontière espagnole.

Comme vous le savez, des projets de cette ampleur nécessitent de très nombreuses années d'études : il est donc indispensable d'anticiper et de lancer immédiatement les études jusqu'à un stade permettant une réservation de l'emprise, de façon que les travaux puissent être lancés lorsque les trafics seront confirmés, notamment pour la partie basque. Cette volonté de poursuivre les études a été clairement confirmée dans le « Protocole d'intention pour la réalisation de la ligne à grande vitesse Sud – Europe – Atlantique », qui rappelle les engagements pris par l'État et RFF le 25 janvier 2007 d'accélérer les études des Grands Projets du Sud-Ouest (GPSO) de manière à lancer l'enquête publique à l'horizon du printemps 2011 pour un début des travaux envisageables à l'horizon 2013 pour les liaisons Bordeaux – Espagne et Bordeaux – Toulouse.

Aujourd'hui, le Gouvernement demande aux collectivités de délibérer à nouveau sur la base de ce même protocole sans émettre la moindre réserve, dans l'attente de quoi il suspend les procédures d'appel d'offres sur Bordeaux – Tours. Or, le plan de financement global de la LGV Tours Bordeaux ne pourra être finalisé qu'une fois connu le résultat de la mise en compétition des concessionnaires. Aujourd'hui, selon M. le secrétaire d'État au Transport, il manquerait moins de 200 M€ sur les 1 400 M€ demandés soit moins de 15 % sur les contributions des collectivités. La chute des prix dans le BTP, la possibilité d'optimiser le projet qui serait plus rentable que prévu ou encore l'enveloppe attendue sur les fonds européens dans le cadre du plan de relance doivent permettre d'arriver fin 2009 à un accord sur la convention de financement qui est, nous en sommes tous conscients, le préalable à toute signature du contrat de concession.

Nous vous rappelons que jamais aucune collectivité en France n'a dû s'engager financièrement sur un projet comme GPSO au niveau d'études aussi sommaires que celles issues du débat public où ni le tracé, ni les dessertes en termes de localisation de gares TGV ou encore de fréquence de TGV, ni a fortiori le coût du projet et la part d'auto-financement n'est encore déterminée autrement « qu'à dire d'expert ». Et malgré ces incertitudes, afin de montrer leur totale détermination, la quasi-totalité des collectivités d'Aquitaine ont répondu positivement à la demande de financement de la LGV Tours – Bordeaux, tout en se permettant d'émettre des réserves de bon sens sur la partie GPSO : ces réserves portent majoritairement sur les modalités de



desserte de leur territoire par la ligne nouvelle. Elles pourraient facilement être levées d'ici fin 2009, une fois connu le résultat des premières études de trafic et déterminé le fuseau de 1 000 m, la localisation des gares, et les éléments nécessaires au lancement

d'un débat public sur la desserte du Béarn et de la Bigorre. Bien évidemment, ceci ne pourra être possible que si les engagements pris en termes de délais sont respectés.

A ce jour, les études et la concertation sur le périmètre d'étude ont débuté pour les tronçons Bordeaux – Agen, Bordeaux – Dax et Agen – Toulouse, alors qu'elles n'ont toujours pas débuté sur le tronçon Dax – frontière espagnole, contrairement aux engagements pris, mettant ainsi en péril toute la LGV Sud – Europe – Atlantique et notamment l'attribution de crédits RTE-T par la Commission européenne aussi bien sur la section Tours – Bordeaux que sur sa poursuite jusqu'en Espagne. Nous vous rappelons en effet que votre gouvernement s'est engagé à obtenir, dans le cadre du plan de relance européen, des crédits complémentaires sur le tronçon Tours – Bordeaux, obtention de financement conditionnée d'une part au démarrage des travaux au plus tard en 2010, d'autre part à l'assurance que ce projet est réellement transeuropéen et se raccordera à l'Y basque actuellement en construction côté espagnol.

Dans le respect du calendrier sur lequel l'ensemble des parties s'est entendu, et alors que ce projet présente tous les atouts pour mobiliser des financements européens, nous tenons à manifester notre totale incompréhension devant les blocages que la LGV SEA subit à la fois sur Bordeaux – Tours et sur Bordeaux – Espagne.

Aussi, Monsieur le Premier ministre, nous vous demandons solennellement de tout mettre en œuvre pour que les engagements mutuels que nous avons pris, notamment en termes de calendrier, soient respectés, que la dernière phase de mise en compétition des concessionnaires sur la LGV Tours – Bordeaux soit immédiatement lancée et que les études et la concertation soient poursuivies depuis Bordeaux jusqu'à la frontière espagnole.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de nos sentiments distingués.

Alain ROUSSET, président du conseil régional d'Aquitaine
Jean-Louis CARRERE, premier vice-président du conseil régional d'Aquitaine, sénateur des Landes
Pierre CAMANI, président du conseil général de Lot-et-Garonne
Bernard CAZEAU, président du conseil général de la Dordogne
Henri EMMANUELLI, président du conseil général des Landes
Philippe MADRELLE, président du conseil général de la Gironde
Jacques ANTHIAN, président de la communauté d'agglomération du Grand Dax
Claude BERT-DEBAT, président de la communauté d'agglomération Périgourdine, sénateur-maire de Chancelade
Gilbert MITTERRAND, président de la communauté des communes du Libourmais, maire de Libourne
Vincent FELTESSE, président de la communauté urbaine de Bordeaux
Jean-Pierre JULLIAN, président de la communauté d'agglomération du Marsan
Béatrice PATRIE, députée européenne
Gilles SAVARY, député européen
Gabriel BELLOCO, maire de Dax
Geneviève DARRIEUSSECO, maire de Mont-de-Marsan
Jean ESPILONDO, maire d'Anglet
Michel MOYRAND, maire de Périgueux
Jérôme CAHUZAC, député-maire de Villeneuve-sur-Lot
François DELUGA, député-maire de Teich
Jean-Pierre DUFAU, député-maire de Capbreton
Jean GRENET, député-maire de Bayonne
David HABIB, député-maire de Mourenx
Conchita LACUEY, députée-maire de Floirac
Martine LIGNIERES-CASSOU, députée-maire de Pau
Germinal PEIRO, député-maire de Castelnau-la-Chapelle
Philippe PLISSON, député-maire de Saint-Caprais de Blaye
Michel SAINTE-MARIE, député-maire de Mérignac
Pascal DEGUILHEM, député de la Dordogne
Michèle DELAUNAY, députée de la Gironde
Martine FAURE, députée de la Gironde
Pascale GOT, députée de la Gironde
Colette LANGLANDE, députée de la Dordogne
Alain VIDALIES, député des Landes
Didier BOROTRA, sénateur-maire de Biarritz
Françoise CARTRON, sénatrice-maire d'Artigues-près-de-Bordeaux
Alain ANZIANI, sénateur de la Gironde
Annie JARRAUD-VERGNOLLE, sénatrice des Pyrénées-Atlantiques
Philippe LABEYRIE, sénateur des Landes

1.2.13. Journal d'information du Conseil régional, 2011.

CHARENTAIS
priorité régionale

ÉCONOMIQUE
professionnelle –
forêt – Tourisme

ÉNERGIE
enseignement supérieur,
sport, jeunesse, solidarité –

TERRITOIRE
infrastructures, transports,
naturels –
financière, politique de la ville

AÉRONAUTIQUE

Des Aquitains
école d'ingénieurs

Contaminations marines

LE CONSEIL RÉGIONAL

ne coopération renforcée
positive» en Aquitaine
et champions!

ers d'art

Patrimoine valorisé

Porcain

Plus de savoir sur le blanc
reconnus

ava *Scena de familia*

ermission de minuit



© ALAIN GILBERT

**LA LETTRE
AUX AQUITAINS**
Alain Rousset,
président du conseil
régional d'Aquitaine

**BUDGET:
NOS PRIORITÉS FACE À UN
ENVIRONNEMENT HOSTILE**

Le conseil régional d'Aquitaine a adopté, le 20 décembre 2010, le budget 2011 de notre collectivité. Il s'inscrit dans un contexte national défavorable. La loi de programmation des finances publiques 2011-2013 a gelé pour trois années l'enveloppe que l'État attribue aux collectivités locales, en particulier aux régions. La suppression de la taxe professionnelle réduit notre autonomie fiscale. Nous ne disposons à ce jour d'aucune prévision fiable nous permettant de savoir si un assouplissement de ce carcan est envisageable.

Voilà pour les ressources. Elles sont plafonnées et, à l'avenir, incertaines alors que, dans le même temps, les régions assument de plus en plus de charges financières liées à des opérations lourdes qui relèvent de la responsabilité de l'État.

Je pense à la Ligne à grande vitesse (LGV) et au plan Campus de l'université de Bordeaux.

Si les collectivités locales ne mettent pas la main à la pâte les programmes ne se feront pas. Ces contraintes financières nous amènent à nous concentrer sur ce qui est au cœur de l'attente des Aquitains : la création d'emplois,

et donc du tissu industriel. Son développement passe par l'innovation, la recherche et la formation professionnelle. C'est notre priorité et notre fierté depuis treize années.

À Latresne, non loin de Bordeaux, nous allons créer cette année l'Aérocampus, un centre dédié à la maintenance aéronautique. Ailleurs, l'action de la Région a abouti à la création d'activités pérennes dans des secteurs d'avenir : la sous-traitance aéronautique, la filière civile du laser, et les énergies renouvelables. Le récent accident nucléaire au Japon ne peut que nous conforter dans ce dernier choix. Notre modèle énergétique doit être repensé.

La région a commencé à recueillir les fruits de la politique volontariste qu'elle mène. Au plus fort de la crise économique, entre 2007 et 2009, l'Aquitaine a mieux tiré son épingle du jeu que la plupart des autres régions, si j'en juge par les résultats d'une étude récente publiée par la presse.

Et la tendance demeure. Cette année l'Aquitaine fera mieux en termes de croissance économique que la moyenne nationale. Quelle meilleure récompense pour nous ?

**LE B
ET S**

UN BUDGET AMBI
continue de fai
développement

La Région Aquitaine poursuit ses efforts d'investissement de 604 M€ en 2010. Au développement de l'enseignement supérieur, la recherche et la formation professionnelle sont affectés. Le budget de l'équipement, le tissage, le budget de la culture et des sports sont les plus importants. Les investissements dans les transports, la hausse significative des crédits due au financement de la LGV et de la région Aquitaine. Au final, la Région montre son engagement.

**QUI PAJE
A LA REGI**

- Les entreprises sur la valeur ajoutée (CVAE), un quantum qui varie selon les régions.
- La SNCF et certains opérateurs de télécommunication paient un droit de passage forfaitaire sur les lignes à grande vitesse.
- Les usagers des véhicules (taxe intérieure de consommation sur les véhicules à moteur) dorment sur la Région, ainsi que les certificats de qualité environnementale des véhicules.

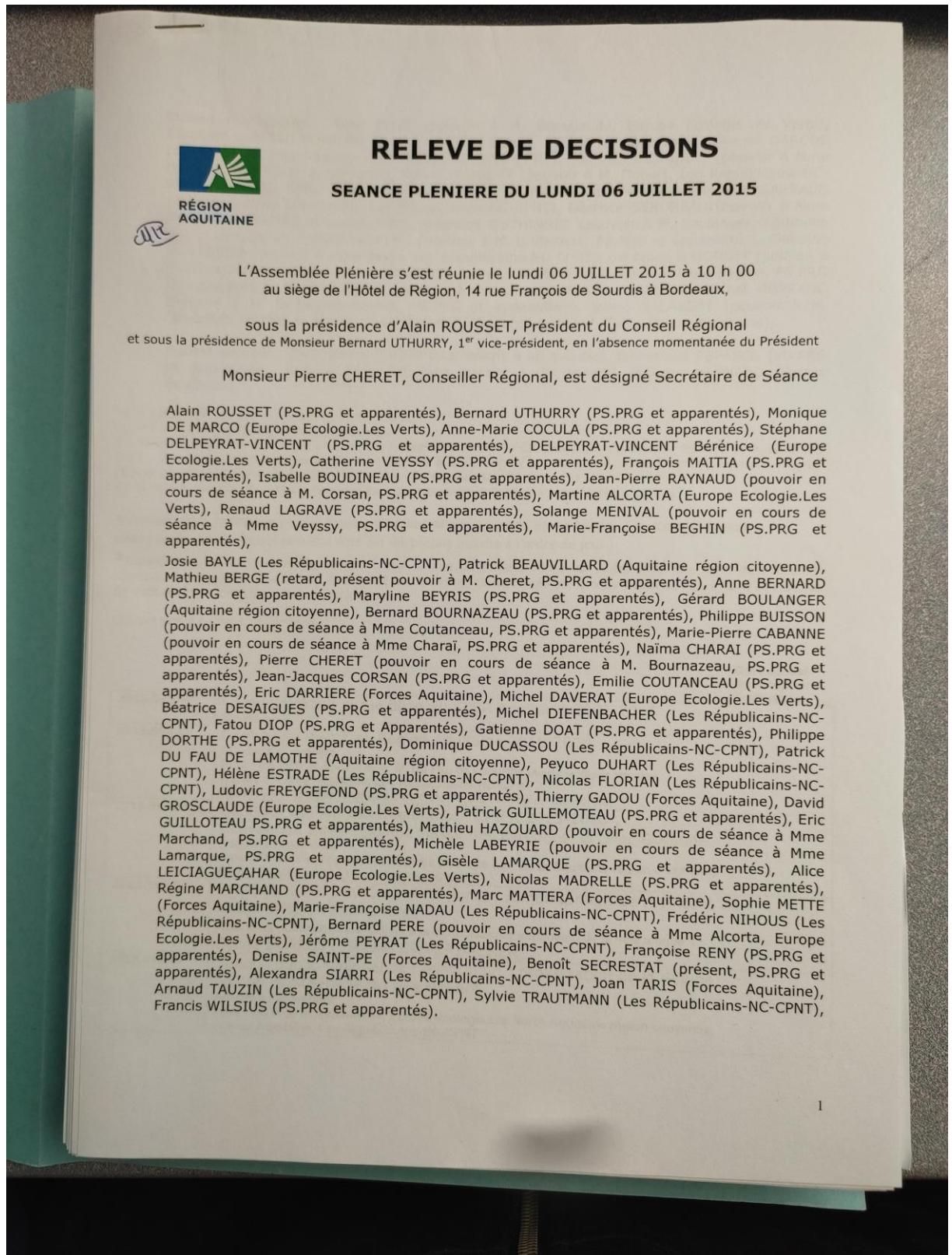
L'exp

Le soutien régional est majeur en 2011. La Région Aquitaine est la sixième région française à se doter d'un plan de développement d'aide à l'emploi.

Conseil régional d'Aquitaine. Hôtel de Région, direction de la communication 14, rue François-de-Sourdis 33000 Bordeaux – Tél. : 05 57 57 80 00.
Directeur de la publication : Philippe Buisson – Directeur de la communication : Jean-Pierre Miffure – Rédactrice en chef : Mathilde Pradier –
Rédaction : Karine Lesfauries, Benjamin Baretz, Eneko Bidegain, Martial Peyrourou, Delphine Nuyt, David Meyer, ...



1.3. Série 3392W.

1.3.1. Relevé de décisions, séance plénière du lundi 6 juillet 2015.

Étaient représentés : Marie BOVE (pouvoir à M. Grosclaude, Europe Ecologie.Les Verts), Elisabeth BURGOU-BONJEAN (pouvoir à Mme Beyris, PS.PRG et apparentés), Xavier DARCOS (pouvoir à M. Diefenbacher, Les Républicains-NC-CPNT), Florence DELAUNAY (pouvoir à Mme Bernard, PS.PRG et apparentés), Sylvie DURRUTY (pouvoir à M. Duhart, Les Républicains-NC-CPNT), Matthias FEKL (pouvoir à Mme Cocula, PS.PRG et apparentés), Jean-Paul GARRAUD (pouvoir à Mme Trautmann, Les Républicains-NC-CPNT), Béatrice GENDREAU (pouvoir à Mme Boudineau, PS.PRG et apparentés), Stéphane GUTHINGER (pouvoir à M. Boulanger, Aquitaine région citoyenne), Patrice LAURENT (pouvoir à M. Guilloteau, PS.PRG et apparentés), Claudine LE BARBIER (pouvoir à Mme Bayle, Les Républicains-NC-CPNT), Laurence MAIOROFF (pouvoir à M. Ducassou, Les Républicains-NC-CPNT), Jean-Louis MATEOS (pouvoir à Mme Beghin, PS.PRG et apparentés), Martine MOGA (pouvoir à Mme Mette, Forces Aquitaine), Michel MOYRAND (pouvoir à M. Delpyrat-Vincent, PS.PRG et apparentés), Sylvie SALABERT (pouvoir à M. Secrestat, PS.PRG et apparentés), Michel VEUNAC (pouvoir à M. Taris, Forces Aquitaine),

Étaient excusés : Alain-Michel BACHE (non inscrit à un groupe), Emmanuel ESPANOL (PS.PRG et apparentés), Isabelle LARROUY (non inscrite à un groupe), Philippe MEYNARD (Forces Aquitaine),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Conseil Régional légalement convoqué,

Vu les 85 Conseillers régionaux en exercice : listes politiques du CR [Majorité régionale = PS.PRG et Apparentés (45) - Europe Ecologie.Les Verts (8), Non inscrits à un groupe (2 - M. Baché, Mme Larrouy) Aquitaine région citoyenne (4) [Les Républicains-NC-CPNT (17) - Forces Aquitaine (MODEM) (9)

Vu la convocation et les actes préparatoires « projets de délibération » légalement transmis

Après avoir pris connaissance, des projets de délibérations proposés par le Président du Conseil Régional,

L'Assemblée Plénière a délibéré et a voté sur les projets inscrits à l'ordre du jour :

*Considérant que tout membre concerné soit à titre personnel, soit à un autre titre que celui de conseiller régional, est considéré comme ne participant pas au vote, quitte la séance lors du débat et figure dans le résultat de vote après la mention « non-participation »,

Quorum atteint à chaque délibération

2. Fonds du Parti Socialiste 64.

2.1. Professions de foi et documents de campagne pour les élections régionales.

2.1.1. Supplément au n°887 de février 1986 du mensuel de la Fédération des Pyrénées-Atlantiques du PS, « Le Travail ».

**Pyrénées
Atlantiques**

Supplément au N° 887 de février 1986 du mensuel de la Fédération des Pyrénées-Atlantiques du Parti Socialiste "Le Travail" N° de C.F. 10657. Imprimeries spécialisées "Le Travail" - Pau-Besmaise. Imp. COMAG - R.C. Toulouse B 74 8451

éditorial

**L'ENJEU
DU 16 MARS
EST CAPITAL**

La question posée par les élections du 16 mars est simple : voulons-nous revenir vingt ans en arrière ? Voulons-nous retrouver une droite revancharde qui s'est arrogée une fois pour toutes la propriété de la France et qui ne comprend pas que la gauche soit arrivée au pouvoir en 1981, le plus choquant dans l'attitude de la droite est qu'elle n'admet pas la légitimité de la gauche à gouverner. En fait, la droite refuse la démocratie. En mai 81, les Français se sont exprimés. Un gouvernement est issu de leur vote. La droite nous a prédit les pires calamités : une inflation à 25 %, des désordres dans la rue, une instabilité permanente et la fin du pouvoir de la gauche au plus tard en novembre 1981. La droite s'est lourdement trompée. Les gouvernements de gauche ont bien fait leur travail dans des conditions économiques difficiles. La gauche a prouvé qu'elle était meilleure gestionnaire que la droite. Sous Raymond BARRÉ : 12,80% d'inflation. Avec Laurent FABLIUS en 1985 : 4,70% d'inflation. Alors que dans les autres pays européens, le pouvoir d'achat a diminué, il a augmenté en France de 1981 à 1985 de 5%. La balance des paiements est rééquilibrée, la Sécurité Sociale est excédentaire depuis trois ans. On n'en fait pas d'égayer les bons indices économiques dus à la gestion socialiste du pays.

Nous ne pouvons, en aucune façon, renoncer à faire gagner la France. Avec la gauche, continuons à nous battre pour, selon l'expression de Laurent FABLIUS "une France d'avance".

Les Béarnais et les Basques savent qu'ils peuvent compter sur les socialistes pour défendre leur identité, protéger et développer leur langue et leur culture. Fiers de notre originalité, nous construisons cette France au pluriel, source de richesse dans le respect de l'unité nationale. La droite et son programme vantant un libéralisme bien démodé ne peuvent que nous inquiéter. En proposant les dénationalisations, la droite veut brader nos grandes entreprises aux intérêts privés. Son intention de privatiser Elf-Aquitaine montre à quel point la droite batouffe les Pyrénées-Atlantiques. Elf-Aquitaine a tiré sa richesse de notre sous-sol. Elle est l'œuvre des travailleurs de notre pays. Dénationaliser Elf-Aquitaine c'est non seulement mettre en péril l'indépendance énergétique de la France, mais également entraîner de nombreux licenciements et à court terme un désengagement de cette société dans le développement de notre région. Les Béarnais et les Basques ne se laisseront pas dépouiller par la droite.

L'enjeu du 16 mars est capital dans de nombreux domaines. Certes, nous n'avons pas, en cinq ans, tout réussi. Même si le chômage est en diminution pour la première fois depuis 1969, il reste une plaie de notre société.

Or, ce n'est pas la droite qui luttera efficacement contre le chômage. Pensez simplement à son intention d'autoriser les licenciements, ce qui va entraîner, dans l'immédiat, 200 000 chômeurs supplémentaires.

Dans les Pyrénées-Atlantiques comme dans la France, le seul vote utile est le vote socialiste. Electeurs béarnais et basques, votez pour les listes André LABARRÈRE afin de faire avancer la France pour une majorité de progrès avec le Président de la République.

André LABARRÈRE
Ministre - Maire de PAU



2.1.2. Profession de foi de la liste RPR/UDF. Élections régionales de 1986, Pyrénées-Atlantiques.

ÉLECTION DES CONSEILLERS RÉGIONAUX - 16 MARS 1986
Département des Pyrénées-Atlantiques

UNION de l'OPPOSITION R.P.R.-U.D.F.

L'OUTIL DU FUTUR POUR LE DÉVELOPPEMENT DE NOTRE ÉCONOMIE

Le 27 avril 1969, le premier projet de loi sur la régionalisation était soumis à référendum et contresigné par le Général De Gaulle, Président de la République, par M. Couve de Murville, Premier Ministre pour la métropole et par **M. Michel Inchauspé**, pour la France d'Outre-Mer. Il fut repoussé à une faible majorité. Mais l'idée était lancée et Jacques Chaban-Delmas faisait voter le 5 juillet 1972 un texte qui faisait pour la première fois de la région un établissement public. Enfin, la loi du 2 mars 1982 a élevé la région au rang de collectivité territoriale, qu'elle n'aura effectivement qu'après l'élection du 16 mars.

Pourquoi avoir attendu 4 ans ? Le gouvernement socialiste craignait déjà en 1982 un désaveu de sa politique nationale, qui n'avait pourtant qu'une année de mise en œuvre.

Enfin, à la mi-mars, la région sera une collectivité territoriale à part entière, responsable de son présent et, surtout, de son avenir. Notre devoir aujourd'hui est de donner à ceux que le suffrage universel désignera en mars un outil à la mesure des espérances nées de la décentralisation.

Depuis avril 1985, en Aquitaine, la nouvelle majorité régionale U.D.F.-R.P.R.-C.N.I. et M.R.G. n'a pas perdu de temps en vaines querelles. Volonté, compétence, efficacité ont été mis au service de cet outil, patiemment forgé depuis 1972, et développé depuis 1982.

Le budget 1986 en témoigne spectaculairement :
Il totalise 986 200 000 F qui se répartissent ainsi, pour les principaux chapitres.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

(Prime à l'emploi, aide à la pêche artisanale, au commerce, à l'agriculture, au tourisme et à l'artisanat) : 236,5 millions (+ 10%).

La commission de développement économique est présidée par Michel Inchauspé, et a pour membre Monsieur Lasserre.

FORMATION ÉDUCATION

(Construction et aménagement des lycées, formation professionnelle, aide aux universités, aide à la recherche, aux I.U.T.) : 389,7 millions (+ 55,88%).

La commission est présidée par Monsieur Bayrou, et a Monsieur Castaigns pour membre. Elle a prévu, après l'aide apportée à l'I.U.T. Informatique de Bayonne, la construction de deux

instituts de recherche à Pau, l'IPRA et l'IRSAM (Institut de Recherche sur l'Aménagement Montagnard).

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE SOLIDARITÉ

(Réseau routier régional : 25 millions pour les Pyrénées-Atlantiques, les contrats de pays ou de villes moyennes financés à 80% par la région).

Le Vice-Président chargé de la politique contractuelle est le Docteur Grenet, Président du Conseil Général. Par ailleurs, le contrat routier de Plan Etat - Région - Département, a prévu pour la Dordogne 120 millions de la région. Il n'est pas exagéré de penser valablement que le nouveau Conseil régional apportera 150 millions aux Pyrénées-Atlantiques, département plus important pour réaliser la VOIE RAPIDE BAYONNE - SAUVETERRE - ORTHEZ à quatre voies, que le Conseil général peut réaliser en 4 ans avec un parcours nettement plus court que par les Landes. La réalisation de l'autoroute landaise est hypothétique et il serait cruel de rappeler aux

socialistes des Pyrénées-Atlantiques qu'ils avaient annoncé la jonction BAYONNE - ORTHEZ pour 1985, malgré le changement de tracé. Comment les croire, alors qu'ils se sont inclinés devant leurs collègues landais, en bafouant les intérêts de notre département ?

De nouveaux programmes de voirie nationale en milieu urbain seront lancés à PAU, BAYONNE et SAINT-JEAN-DE-LUZ.

NOTRE PROGRAMME D'ACTION

Ces chiffres vous démontrent l'importance de la région, mais nous devons aller plus loin, et la région peut être cet outil du futur pour le développement de notre économie plus facilement que ne peut le faire chaque département.

Pour créer des emplois, pour amener des entrepreneurs, voici les cinq axes principaux qui doivent conduire notre action :

- 1. Une politique de grands travaux**
Son financement peut être assuré par des emprunts à long terme, dont le paiement s'étalera sur une génération, donc plus facile à absorber, année par année par les contribuables. En effet, ces grands travaux routiers créent des richesses pour



Michel Inchauspé avec ses co-listiers : (au premier rang, de gauche à droite) Cantet, Inchauspé, Borotra, Lasserre. (Au deuxième rang) Destandau, Arriau, Touraton, Leclerc d'Orléac. (Au troisième rang) Chambaud, Darretche, Brusset, Lassalle.

l'avenir en facilitant le travail de tous et en améliorant l'accès de nos villes et de nos campagnes attirent les entreprises ou facilitent le développement de celles qui existent à proximité de ces voies rapides de communication. La région l'a compris et consacre des crédits importants en voie d'augmentation au réseau routier d'intérêt régional. C'est dans le cadre de cet objectif que le Conseil régional d'Aquitaine et le Conseil général des Pyrénées-Atlantiques lanceront un contrat Etat - Région - Département qui existe déjà pour la Gironde et la Dordogne. Qu'attendaient les socialistes de notre département pour en proposer un pour les Pyrénées-Atlantiques, quand ils étaient dans la majorité régionale ? Ce contrat comportera un grand projet neuf, la continuation de l'aménagement de deux axes existants : PAU - SARAGOSSE et BAYONNE - PAMPELUNE. Le grand projet neuf comportera la réalisation pour fin 1990 d'une voie rapide à quatre voies BAYONNE - SAUVETERRE - ORTHEZ, qui remplacera avantageusement l'autoroute landaise plus longue, plus coûteuse, moins accessible, et surtout plus hypothétique. Ce milliard et demi fera également travailler les entreprises de travaux publics de la région qui feront des investissements et créeront des emplois.

Double objectif atteint : des emplois par les grands travaux, une fois terminés, autour des axes nouvellement créés.

2. Créer des délégations de l'Aquitaine dans les capitales étrangères et à Paris.

Il ne suffit pas d'avoir une région accueillante et des aides de tous ordres pour faciliter la création d'entreprises, en particulier dans les Pyrénées-Atlantiques, où les aides financières sont les plus intéressantes. Il faut aussi le faire savoir et faire connaître nos départements. Pour cela, il faut être présent dans les principales capitales avec des locaux et du personnel permanent. D'autres régions l'ont fait et les résultats sont très satisfaisants. La solution d'attendre sur place les industriels ou les vacanciers est une solution d'avant-guerre. Il faut aller au devant du client, chez le client, pas de façon sporadique, en passant rapidement, mais la présence doit être réelle et permanente pour assurer le suivi d'opérations promotionnelles. Seule la région peut faire l'effort nécessaire. Chaque département isolé n'en a pas la capacité. On se contentera de structures légères, des bureaux loués et non achetés, avec de jeunes attachés ardents et compétents. L'Aquitaine n'en manque pas : il ne s'agit pas de vendre l'Aquitaine, mais de l'offrir aux décideurs, entrepreneurs et vacanciers.

3. Aider les entreprises existantes.

Celles-ci, en général, n'ont pas accès aux primes à l'emploi, si ce n'est dans des conditions de création d'emploi difficiles à atteindre. Il faut donc faciliter leurs investissements, qui sont à la base d'un développement de leur compétitivité vis-à-vis de la concurrence nationale et internationale. Pour cela, il faut rendre les emprunts plus attractifs sous forme de bonifications d'intérêt octroyées par l'intermédiaire de tous les établissements financiers d'Aquitaine. Ce programme est déjà amorcé, puisqu'au budget primitif, une somme de 4 millions a été inscrite, ce qui suppose 200 millions d'investissements aidés.

4. Un programme important de recherche et de formation.

Tout d'abord, créer deux zones d'activités de recherches à PAU et sur la Côte Basque.

La première à PAU est en train de se réaliser avec le nouveau complexe futuriste de ELF AQUITAINE dans le secteur du Cami-Salié. La formation professionnelle et secondaire doit également être développée par la création de lycées professionnels et surtout de petits lycées d'enseignement général, plus performants que les grands lycées habituels. Il faut absolument que le pourcentage de 27% d'enfants rentrant en 6^e et obtenant le baccalauréat soit porté progressivement à 50% et même à 70%, comme cela existe dans les autres pays modernes.

5. Pour le commerce et l'agriculture saisir la chance de l'élargissement de la communauté européenne.

• Agriculture :

Notre département est producteur naturel de maïs, de lait, de viande et de bois. L'Espagne est justement déficitaire dans ces quatre matières. Par l'intermédiaire de l'ARDEPI financé en grande partie par la région, il faut obtenir des facilités d'importation et une liste de clientèle sérieuse, qui existe déjà mais qu'il faut démarcher pour avoir les meilleurs prix.

• Commerce :

La chance de notre région est d'être la porte de l'Europe. Elle doit donc offrir, en plus de l'autoport d'HENDAYE une ou deux zones supplémentaires de transit international. Sinon, elles se créeront dans les Landes ou en Gironde ou en Espagne. Avec l'aide des organismes régionaux privés et publics, ces opérations sont rentables.

Les cinq axes d'action que nous venons de définir sont réalisables dans le cadre de la région et peuvent donner un nouvel élan à l'Aquitaine, notre région, qui seule peut offrir un cadre valable à ce programme clair, simple et réaliste. Il concerne tous les Aquitains, mais aussi et surtout les Béarnais, les Basques et les Gascons des Pyrénées-Atlantiques.

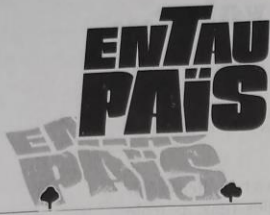
Pour le réaliser, nous vous demandons votre confiance. Notre liste est équilibrée géographiquement, professionnellement et politiquement.

Après le 16 mars, toute l'équipe des 17 candidats s'engage à se réunir régulièrement, tous les trimestres au minimum, pour concerter son action au niveau de la région. De la même manière, nous avons prévu de donner une responsabilité particulière à chaque conseiller régional, dans chaque domaine de la compétence de la région, pour permettre des contacts directs entre conseiller régional et élus d'une part, et entre conseiller régional et les électeurs intéressés par le secteur concerné.


Votez pour la liste de l'Opposition unie R.P.R.-U.D.F. dont certains membres ont déjà fait leurs preuves. Jeunes et anciens apporteront toute leur énergie pour vous aider et faire triompher l'Aquitaine et les Pyrénées-Atlantiques.

**Le 16 mars élevez au Conseil régional d'Aquitaine la liste
Inchauspé, Borotra, Cantet, Destandau, Leclerc d'Orléac, Lasserre, Arriau, Menjucq,
Castaings, Touraton, Lacourrègne, Lassalle, Lauronce, Brusset, Chambaud, Darretche, Cazalet.**

2.1.3. Profession de foi de la liste *ENTAU PAÏS*. Élections régionales de 1986, Pyrénées-Atlantiques.



ÉLECTIONS RÉGIONALES 1986



LISTA
TÀ LAS ELECCIONS REGIONAUS DE 1986 :

David Grosclaude, Journaliste. Sauvelade.
Gilbert Narioo, Retraité Péchiney. Balansun.
Pierre Louis, Enseignant. Maire d'Aramits.
Dominique Lecuona, Bibliothéc. Boeil-Bezing.
Serge Larrey-Lassalle, Instituteur. Aren.
Michel Baris, Directeur de collège. Bayonne.
Dominique Bidot-Germa, Insituteur. Pontacq.
J.-Jacques Barthalou, Commerçant. Ledeuix.
Daniel Menjot, Retraité P.T.T.. Mirepeix.
Jean-Luc Landi, Instituteur. Pau.
Jacques Roth, Enseignant. Labastide-Cézer.
J.-J. Garcet-Lacoste, Garde-forestier. Accous.
Catherine Mauboulès, sans emploi. Pau.
M.-Claire Romero, Recev. des Impôts. Cescau.
Christian Masseillou, Agriculteur. Lescar.
Marc Laborde, Animateur. Lagor.
J.-J. Caillou, Chirurgien-dentiste. Artix.

Voilà des années que la centralisation étouffe notre pays. Voilà des années que ce qui nous concerne est décidé ailleurs. Jusqu'à maintenant, il n'y a eu que de fausses décentralisations. Ce ne sont d'ailleurs pas les notables locaux qui s'en plaignent. Finissons-en avec ce système qui refuse tout pouvoir à la région.

*Que demandam mei de libertat entà la region.
Que demandam un poder mei decentralisat.*

Nous battons aujourd'hui des records de chômage, pourtant il paraît que nous sommes riches. Nous le sommes mais nos richesses sont pillées comme par exemple le gaz de Lacq qui a rapporté des milliards et des milliards depuis trente ans. De l'argent qui est parti ailleurs, tout comme les jeunes de ce pays qui sont obligés de s'exiler.

Les solutions n'arriveront pas de Paris, même pas dans les poches des élus locaux qui se disent proches du pouvoir central.

La région doit pouvoir maîtriser son avenir économique. Il faut en finir avec ce système qui veut nous faire croire qu'on nous fait un cadeau quand on nous donne ce qui nous est dû.

Un sistèmi economic au servici deus òmis deu païs.

Malgré les promesses de tous les partis politiques (30 propositions de loi en 30 ans), rien n'a été fait pour donner à notre langue une place juste dans l'enseignement, dans la vie publique, à la radio et à la télévision.

Ce que nous demandons pour la langue des béarnais et des gascons, nous le demandons aussi pour les basques.

Que volem un estatut entà la lenga nostra.

Que seram çò qui bastiram

Voter ENTAU PAÏS c'est voter...

POUR une politique économique décentralisée, maîtrisée par la région et ses habitants.

POUR la transformation sur place des richesses régionales (gaz, pétrole, produits agricoles, bois, etc.).

POUR l'arrêt du pillage avec le versement à la région de 50 % des bénéfices réalisés par les entreprises qui exploitent nos richesses naturelles (gaz, pétrole, hydroélectricité...).

POUR le droit des jeunes de vivre et travailler au pays. La fin de l'exil systématique. La mise en place de mesures pour éviter le vieillissement de la population.

POUR le respect de la langue et de la culture de notre pays (la langue d'Oc pour les béarnais et les gascons, le basque pour les basques). Il faut obtenir le vote d'une loi qui garantisse le bilinguisme à l'école, dans la vie publique, à la radio et à la télévision.

POUR une région avec plus de pouvoirs par une véritable décentralisation. Une région qui dialoguera avec les autres régions, qui prendra sa place dans l'Europe, participera à la construire sans la subir.

POUR un tourisme maîtrisé par les habitants de la région et respectueux du milieu naturel. Pour une politique de la montagne qui ne considère pas les montagnards comme des gens coûteux à entretenir.

POUR la création de banques régionales qui aideront l'économie locale et éviteront la fuite de l'épargne.

POUR une politique de l'environnement soucieuse de l'avenir, ne sacrifiant pas les équilibres écologiques à des projets à courte vue dont le coût social et écologique dépasse la rentabilité immédiate.

POUR un milieu rural vivant grâce à une agriculture diversifiée, correctement rémunérée et respectueuse de la terre.

Imprimerie des Gaves - Denguin

Pillage économique

Bénéfices de Elf Aquitaine réalisés de 1978 jusqu'à 1984 grâce au gisement de Lacq :

4 400 milliards de cts.

Pourcentage de cette somme réinvestie en Gascogne durant la même période par la SOFREA* chargée d'aider à la création d'emplois dans notre région :

0,8 %

(*) Société de Financement Régional Elf Aquitaine.

Centralisme politique

Depuis 1970 on attend une décision à propos de la ligne de chemin de fer Pau-Canfranc. 16 ans d'attente.

16 ans que la ligne se dégrade.

16 ans que l'on se moque de l'avis des habitants de la région et des propositions faites par nos voisins aragonais.

Centralisme culturel

Notre identité : ils la nient.

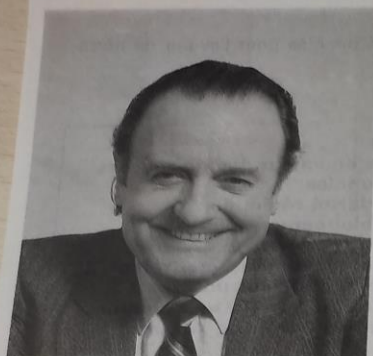
Depuis 30 ans, 30 propositions de loi sur les langues et cultures régionales ont été déposées à l'Assemblée Nationale par tous les partis : aucune n'a jamais été discutée !

Ils ne savent que promettre. Pour eux, nous ne sommes ni béarnais, ni gascons, ni basques, nous sommes des « provinciaux ».

ENTAU PAÏS : la région, la vraie !

Vu les candidats

2.1.4. Profession de foi de la liste socialiste. Élections régionales de 1986, Pyrénées-Atlantiques.



DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES
ÉLECTIONS RÉGIONALES DU 16 MARS 1986

LISTE CONDUITE PAR **André LABARRÈRE**

**pour une majorité de progrès
avec
le Président de la République**

PRÉSENTÉE PAR LE PARTI SOCIALISTE ET LES RÉPUBLICAINS DE PROGRÈS

Président du Conseil Régional d'Aquitaine pendant trois ans, après avoir battu Jacques Chaban-Delmas en 1979, j'ai aidé à la naissance et au développement de l'idée Aquitaine. Les lois de décentralisation votées par la majorité en 1982 ont donné ses lettres de noblesse à la Région en l'élevant au rang de collectivité territoriale.

La droite R.P.R. et U.D.F. a voté contre la décentralisation en criant au scandale. Elle voulait laisser le pouvoir à PARIS et ne comprenait pas que l'on veuille rapprocher les centres de décision des citoyens. Seule, la gauche a voulu de la Région, collectivité autonome, proche des hommes et des femmes de notre pays.

J'ai pu, pendant mes années de présidence montrer combien la Région était importante pour notre département. Chacun, autour de soi, peut remarquer les réalisations dues aux interventions du Conseil Régional d'Aquitaine. Que ce soit en matière d'incitation économique, d'infrastructures routières, de soutien à l'agriculture, ou d'équipements touristiques, notre département a bénéficié de façon importante de la politique régionale que j'ai voulue dès 1979 et que mes amis ont continué par la suite. Nos réalisations sont difficiles à contester. Même nos adversaires s'accordent à les reconnaître comme très positives. Il nous faut continuer et développer ces actions en profondeur. Aujourd'hui, grâce à la volonté du Président de la République, la Région a considérablement accru ses domaines d'interventions et son pouvoir. Désormais, la Région a un rôle moteur en matière de développement économique, de formation professionnelle, de fonctionnement et d'équipement des lycées, d'aménagement du territoire.

L'élargissement de la Communauté Economique Européenne à l'Espagne et au Portugal place notre département en position charnière. Il est important que les Basques et les Béarnais se donnent des responsables déterminés et solidaires face à ces nouveaux défis que notre département se doit de relever avec courage.

L'Opposition désunie, déchirée par des querelles de personnes, ne paraît pas en mesure d'assurer cette tâche avec la sérénité et la cohésion nécessaires. Il serait dangereux pour notre département qu'il perde de précieuses semaines de travail dans le règlement de conflits de personnes.

Nous ne pouvons prendre le risque de rester à la traîne de l'effort de modernisation engagé sur le plan national.

C'est pour cette raison que je vous propose les dix clés pour l'avenir de notre département dans la région Aquitaine.

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> ● Soutien à l'investissement et à l'emploi ● Recherche technologique et communication électronique ● Développement de l'agriculture et de la pêche ● Le tourisme ● L'éducation et la formation professionnelle | <ul style="list-style-type: none"> ● Mise en valeur des ressources régionales ● Solidarité régionale ● Développement culturel et identité régionale ● Désenclavement et mise à niveau d'infrastructures ● L'Europe des 12, une chance pour les Pyrénées-Atlantiques |
|--|--|

Les Socialistes et les Républicains de progrès m'ont choisi pour conduire la liste pour une Majorité de Progrès autour du Président de la République. L'équipe qui m'entoure est une équipe de qualité qui, composée d'une majorité d'élus locaux, a bien travaillé pour le département.

Le 16 mars prochain, vous aurez la possibilité de choisir entre une équipe qui gagne et une opposition frileuse et déchirée par des querelles de personnes. Il faut pour le Département comme pour la Région des voix qui portent loin et haut.

Si, comme je le crois, vous estimez que je n'ai jamais failli aux engagements que j'ai pris devant vous, je suis sûr que vous accorderez votre confiance à la liste « Pour une Majorité de Progrès autour du Président de la République ».

André LABARRÈRE

Maire de Pau
Ancien Président du Conseil Régional d'Aquitaine
Ministre chargé des Relations avec le Parlement

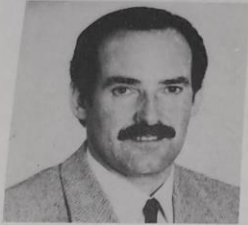
LABARRÈRE André
LABAZÉE Georges
PRAT Henri
PERY Nicole
ELISSONDE Raymond
MAGRE André
DUPRAT Pierre-Claude
RICARRÈRE René
TASSY André

MARIETTE André
LOUGAROT Jean
ALBESA Jacques
ROBERT Andrée
JUNQUA Marthe
FAM Henri-Joseph
AULANIER Françoise
DELOURME Raymond

2.1.5. Profession de foi de la liste communiste. Élections régionales de 1986, Pyrénées-Atlantiques.

ELECTIONS REGIONALES
16 mars 1986

VIVRE, TRAVAILLER, DÉCIDER AU PAYS



Madame, Monsieur,

Le 16 mars, vous voterez deux fois. En effet, ce même jour, vous élirez les députés qui représenteront notre département à l'Assemblée nationale et vos représentants au CONSEIL REGIONAL.

L'élection des conseillers régionaux, comme celle des députés, se fera en un seul tour, à la représentation proportionnelle. Le nombre de voix recueillies par chaque liste déterminera le nombre de ses élus.

Pensez à l'importance de ces élections.

Actuellement, 30 000 habitants du département sont au chômage, victimes d'une politique fondée sur les profits spéculatifs et les grands intérêts financiers. Des milliers de cultivateurs travaillent dur et croulent sous les dettes du Crédit agricole, alors que leurs revenus se réduisent sans cesse. Des milliers de salariés du secteur public ou privé voient leur pouvoir d'achat régresser. Des milliers de travailleurs indépendants, des artisans rencontrent des difficultés considérables.

Vous êtes peut-être de ceux-là. Vous voulez donc des élus qui vous défendent.

Vous le savez, **les communistes et leurs élus ne vous ont jamais trompé. Ils sont toujours restés fidèles aux engagements pris. Quoi qu'il arrive, ils seront à vos côtés pour vous défendre. Quoi qu'il arrive vous en aurez besoin.**

Vous constatez que les choses vont mal dans votre région et vous voulez que cela change. Bien sûr, tout dépendra largement des choix qui seront faits au niveau national.

Une politique régionale de progrès et de relance économique pourrait s'appuyer sur les choix de croissance économique, de développement industriel, de progrès social que propose le Parti Communiste Français pour la France. Il est possible de valoriser les richesses de notre département, pour mieux répondre aux besoins et aux aspirations de ses habitants.

Il est possible notamment de créer plusieurs milliers d'emplois dans notre département par :

- la diversification des productions chimiques du Complexe de Lacq menacé par la reconversion et le déclin ;
- le développement de notre industrie aéronautique exposée dangereusement aux appétits américains (MESSIER, TURBOMECA) ;
- la relance de la pêche et des activités de transformation ;
- la relance de notre industrie d'ameublement ;
- le développement de nos activités agro-alimentaires, etc.

Ce développement de nos activités économiques doit aller de pair avec le progrès social et la satisfaction des besoins culturels régionaux. La revitalisation du processus accentué de réappropriation du patrimoine culturel basque et béarnais ne peut se réaliser qu'avec des moyens concrets importants faisant place aux promesses les plus démagogiques du Parti socialiste.

Pour imposer de tels choix, **il faut refuser l'austérité. Il faut battre la droite et voter à gauche pour une autre politique. Il faut se rassembler sur le VOTE COMMUNISTE.**

Il faut assurer, par un plus grand nombre de voix, une présence importante d'élus communistes au Conseil régional. Ce sera la garantie que vos intérêts et celui de la région seront pris en compte.

Dans ce département, comme au niveau national, **le vote utile, le vote anti-droite, c'est le VOTE COMMUNISTE.**

Le 16 mars, pensez à vous, pensez à vos enfants, à votre famille, à votre emploi. Votez et faites voter massivement pour la liste présentée par le Parti Communiste Français.

Ensemble, agissons pour assurer l'avenir de notre jeunesse et de notre région.

Recevez, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les plus dévoués.


Eugène BAGEZ
Maire adjoint de Mourenx
Tête de liste du PARTI COMMUNISTE FRANÇAIS
aux élections régionales.

Vu les candidats


Imprimerie des Gaves - Denguin

2.1.6. Profession de foi de la liste FN. Élections régionales de 1986, Pyrénées-Atlantiques.

ELECTION DES CONSEILLERS REGIONAUX - 16 MARS 1986



liste de RASSEMBLEMENT NATIONAL
présentée par le FRONT NATIONAL
INDEPENDANTS - SOCIO-PROFESSIONNELS - CLUBS D'OPPOSITION
et Jean-Marie LE PEN



Hommes et femmes de France

Les élections régionales, dans les circonstances présentes, sont d'abord des élections politiques. Nos élus aux Conseils régionaux, comme ceux qui siégeront à l'Assemblée Nationale, y défendront les principes et les propositions du **FRONT NATIONAL**. Ils apporteront au contrôle de la gestion régionale : rigueur, vigilance, refus des compromissions et des intrigues.

Les lois de 1982 ont considérablement accru les pouvoirs et les compétences des Conseils régionaux. C'est dire l'importance du choix des représentants que vous allez désigner pour la première fois au suffrage universel.

La liberté ne se divise pas. **Famille, Commune, Région, Nation**, sont les structures de l'ordre naturel. C'est pourquoi il faut que ceux qui sont les défenseurs "**de la France et des français d'abord**" y soient présents et actifs.

Voter pour eux, c'est voter pour vos racines, pour vos attaches, pour le sol, pour la Patrie.

Jean-Marie Le Pen

LUTTER CONTRE LA BUREAUCRATIE ET L'EXCES FISCAL

- Réorientation prioritaire du budget d'investissement en faveur des routes, des transports, de l'assainissement, de l'environnement, des lycées pris en charge par la région.

- Diminution des taxes régionales qui pénalisent l'industrie automobile et les usagers (permis de conduire et carte grise) ainsi que la construction (taxe locale d'équipement, taxe sur les transactions foncières).

LUTTER CONTRE LE CHOMAGE

- Refus du dirigisme économique régional - Suppression des services bureaucratiques nés de ce dirigisme - Retour à la libre concurrence - Suppression des aides artificielles aux entreprises qui faussent la concurrence et pénalisent les entreprises saines.

- En liaison avec les entreprises, adaptation de la formation professionnelle et de l'apprentissage à la lutte contre le chômage.

- Priorité d'accès des travailleurs français à la formation professionnelle en direction des métiers d'avenir.

MAITRISER L'IMMIGRATION

- Création d'une commission régionale du bilan de l'immigration (emploi, insécurité, aide sociale, délinquance, logement social).
- Expulsion des immigrés clandestins ou délinquants.

- Préparation dans des conditions humaines du retour au pays des travailleurs étrangers occupés ou mis au chômage : création d'un compte épargne retour sur lequel seront versées les cotisations sociales des étrangers n'appartenant pas à la C.E.E.

LUTTER CONTRE L'INSECURITE

- Mise à disposition des personnes isolées, d'équipements d'alarme leur permettant d'avertir les services de sécurité en cas d'agression ou de défaillance.

- Renforcement des équipes de sécurité par "l'ilotage" dans les grands ensembles et par la mise à disposition de moyens d'intervention rapides.

RENOVER L'ENSEIGNEMENT

- Dans le cadre de la loi de décentralisation qui a mis les lycées à la charge de la région, adaptation des formations du second degré aux réalités de l'emploi.
- Plan de rénovation des lycées vétustes.

- Ouverture des possibilités de libre choix entre secteur public et secteur privé - Appui aux établissements privés complémentaires du secteur public.

PROTEGER L'ENVIRONNEMENT

- Sous le signe de l'écologie régionale, défense économique et esthétique du patrimoine naturel agricole, forestier et fluvial. Mise en valeur des sites régionaux

- en relation avec l'expansion du tourisme.
- Vigilance en ce qui concerne la qualité des eaux et la pollution des rivières.

VEILLER AU PATRIMOINE CULTUREL

- Défense du patrimoine culturel régional : églises, clochers, maisons communales, vieux villages, monuments historiques, musées locaux.

- Indépendance à l'égard de la tutelle artistique parisienne du ministère de la Culture.
- Promotion des artistes et des artisans d'art fidèles aux traditions culturelles locales et régionales.

Certaines des mesures proposées s'inscrivent dans la continuité de la politique régionale menée jusqu'ici. D'autres vont à l'encontre de fâcheuses habitudes. D'autres encore constituent des innovations nécessaires.

Nos élus au Conseil régional, qu'ils participent à la majorité ou qu'ils restent dans l'opposition mettront tout en

œuvre au service de la collectivité, sans faiblesse, sans sectarisme, sans compromissions politiciennes.

Le scrutin proportionnel vous permet de voter utile sans qu'une voix ne soit perdue. C'est à vous qu'il revient de faire triompher vos idées et vos intérêts.

N.P.C. 87000

**Pour la région AQUITAINE,
VOTEZ pour les listes présentées par le Rassemblement National
et Jean-Marie LE PEN, conduites par :**

DORDOGNE :

Jacques RICARD,

Commerçant

GIRONDE :

Jacques COLOMBIER,

Gestionnaire de co-propriétés

LANDES :

Eric BARROUILLET,

Chef d'entreprise

LOT-ET-GARONNE :

Robert VALLA,

Conseiller municipal
de Villeneuve-sur-Lot

PYRENEES-
ATLANTIQUES :

**Alexis ARETTE-HOURQUET,
dit "ARETTE LANDRESSE"**

Paysan
Ancien Président de la F.F.A.
et de l'U.N.C.



POUR NOUS ECRIRE : 8, rue du Général-Clergerie 75116 PARIS

Vu, les candidats

2.1.7. Liste conduite par Alain Dutoya. Élections régionales de 1992, Landes.

5 IDEES-FORCES POUR LES LANDES

Une Charte pour le Développement

Les investisseurs, les acteurs économiques et les élus doivent s'associer pour les projets de création et de développement. L'argent des Landais doit être investi dans les Landes.

Une Banque Landaise pour l'investissement et un Comité Départemental d'Expansion Economique en seront les outils. La lutte pour l'emploi nécessite l'effort de tous. Développer c'est aussi partager : les équilibres sociaux doivent accompagner le développement.

Revendiquer notre ruralité

Nous avons fait le choix d'être des ruraux. L'Etat et la Région doivent respecter ce choix en donnant à notre Département les moyens de son existence et à nos jeunes la possibilité de travailler ici.

Une politique spécifique pour les banlieues ne sera pas nécessaire si on n'y exile pas notre jeunesse.

Faire un atout de notre espace

Les Landes doivent devenir le Département des métiers verts : En commençant par le maintien d'une agriculture et des métiers forestiers alliant les productions traditionnelles aux nouvelles cultures, seule façon de préserver notre espace et notre cadre de vie.

En valorisant notre littoral et le tourisme intérieur, susceptibles d'apporter les emplois complémentaires indispensables.

Notre Environnement, à préserver, est aussi notre Richesse.

Un "Pacte pour les Landes"

Face au poids de Bordeaux et au nombre de ses élus à la Région, un Pacte des élus Landais pour défendre unanimement les dossiers du développement des Landes est une impérieuse nécessité.

Des "Landais Unis pour les Landes" doit être notre exigence une fois les élections passées.

Une Identité Landaise Forte

Nous devons être fiers du sol sur lequel nous vivons, de nos valeurs, de notre jeunesse et de ses possibilités. Pour elle, nous devons nous battre à Mont de Marsan et à Bordeaux, comme à Paris et à Bruxelles. C'est la conscience de ce que nous sommes qui forge notre identité et donne un sens à notre lutte.



UNE EQUIPE JEUNE ET SOUDEE

Alain DUTOYA

58 ans - Conseiller Général- Maire de Hagetmau
Ancien Vice-Président du Conseil Régional
Vice-Pt de l'Association des Petites
Villes de France (APVF)

Michel ROUGEOT

49 ans - Cadre Commercial
Maire-Adjoint de Mont de Marsan
Vice-Pt de l'Institut Supérieur de
Formation (INSUP)

Anne-Yolande TREMOULET

39 ans - Chef d'Entreprise

Christian HEUTY

49 ans - Avocat

Hubert LARQUIER

56 ans - Ouvrier - Syndicaliste
Vice-Président du Fonds Social
Aquitain du Groupe PRADO
Administrateur de la CIRRE

Bernard RABOUR

48 ans - Gérant de PME

Bernard COUTANCEAU

56 ans - Inspecteur d'Enseignement
Agricole - Adjoint au Maire de Soustons

Christian FERRET

37 ans - Conseiller Principal d'Education
Administrateur de la FALEP

Guy BIGNOLLES

39 ans - Agent EDF
Membre du bureau de l'ACCA de
Villeneuve de Marsan

Béatrice PETIT

28 ans - Laborantine

2.1.8. Liste non identifiée. Élections régionales de 1992, Landes.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES

ÉLECTIONS RÉGIONALES — SCRUTIN DU 22 MARS 1992



Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Pour les LANDES, au cœur de L'AQUITAINE

Deux millions huit cent mille personnes vivent en Aquitaine.

Deux millions huit cent mille chômeurs survivent tant bien que mal en France.

En Aquitaine, 160.612 personnes, soit 13,1% de la population active, étaient officiellement inscrites au chômage en Décembre 1991.

Les faits sont décidément têtus avec le gouvernement socialiste.

Après les promesses de 1981, en 10 ans le nombre de chômeurs a augmenté de 1 million de personnes, les banlieues flambent, les campagnes se désespèrent, les villes se peuplent de " nouveaux pauvres et l'argent règne ".

La France est aujourd'hui en état de choc, aux prises avec une crise multiforme : économique, sociale, politique et morale.

Il faut d'urgence renverser la vapeur. Le gouvernement socialiste en est incapable.

Il n'y a pas de fatalité mais des mesures à prendre, des réformes à mener, une société à débloquer.

L'élection régionale du 22 Mars 1992 à un seul tour aura une double signification :

NATIONALE : Première élection générale depuis l'élection Présidentielle de 1988, elle permettra de dire au gouvernement : Nous voulons un changement politique,

RÉGIONALE : Depuis 1986, la Région a montré qu'elle pouvait gérer mieux et plus efficacement que l'ÉTAT centralisé. Ainsi l'exemple de la rénovation des Lycées a été salué par tous : Parents, enseignants, élèves.

Premier Vice-Président sortant de la Région Aquitaine, j'assume pleinement le bilan du Conseil Régional de 1986 à 1992.

Mais il faut aller encore plus loin.

Trop souvent, la Formation tourne à vide et ne débouche pas sur un emploi parce que les qualifications ne sont pas adaptées aux besoins des entreprises. Dans la dure compétition entre les régions et le pays, des actions prioritaires doivent assurer à l'Aquitaine et aux Landes la place qui leur revient.

1. - Rendre le système de Formation plus juste et plus efficace.

Nous proposons :

- de mettre l'Entreprise au cœur du système de Formation en associant par bassin d'emploi, Entreprises, Formateurs, Élus locaux,
- d'accélérer durant ce mandat, la rénovation totale de tous les Lycées d'Aquitaine, publics et privés.

2. - Faciliter le développement de toutes les entreprises sans distinction.

En plus des actions déjà existantes, nous proposons :

- une politique de filières pour le Bois, l'Agro-alimentaire et la Haute Technologie,
- la création d'une véritable Agence de Développement régional pour attirer les investisseurs et qui rassemblera les pouvoirs publics, les chambres consulaires et l'ensemble des acteurs économiques,
- l'accès plus facile aux marchés publics des entreprises artisanales et la réduction des délais d'obtention des aides régionales,
- la création d'aides spécifiques à l'embauche pour les artisans et les commerçants,
- le soutien au transfert de technologie afin que les fruits de la recherche ne restent pas dans les laboratoires, mais bénéficient aux entreprises.

.../...

2.1.9. Document de campagne CPNT. Élections régionales de 1992, Pyrénées-Atlantiques.

NOS 17 CANDIDATS C.P.N.T. POUR LES PYRENEES-ATLANTIQUES

“Des racines fortes pour un avenir serein”

“Préserver la nature et ses équilibres, c'est préserver l'Homme”

Jacques MAZARD
Vétérinaire Bayonne

Michel ETCHEVERRY
Artiste-chanteur professionnel

Félicie LEON
Salariée de l'Artisanat
Aysherre

Albert CARRICABURU
Officier des douanes
en retraite
S Etienne de Baigorri

Pierre HOUQUADE
Conseiller municipal
Charritte-de-Bas
Entrepreneur

Jean Jacques CAZURANG
Maire d'Issor
Directeur d'Ecole

Jacques ARRUERO
Conseiller municipal de Laruns
Agent Technique station ski

Jean POUCHAN
V.Pdt. A.A.P.P. du Pasqui
Agriculteur Vic-Bilh

Gilbert DUCLOS-LASSALLE
Couvreur cycliste professionnel

Jean PEYROU
Président de Syndicat
de l'Industrie hôtelière
Bearn et Soule
Restaurateur à Pau

Jean SAINT-JOSEF
Président de la Fédé. Dep. Classe
Courraze
Directeur de Société

Gérard BIANCALANA
V.Pdt. commission médico-consultative Oloron

Jean Philippe BOURGEOIS
Maître Artisan
Angosse

Serge JEBORENSKO
Président A.C.C.A.
Dir. d'Arch. de Bearn
Tassinarien

Francis RODETZ
Chasseurs fédérés de la P.A.
Electricien à Orthez

Jacques MANSIONNAVE
Chasseurs fédérés de la P.A.
de Gave d'Oloron
Professeur

Alain SOUTHRE
Modeste Capitaine des
Supérieurs Médicins
Labandrie-Clairance

2.1.10. Profession de foi de la liste d'union régionaliste. Élections régionales de 1992, Pyrénées-Atlantiques.



ÉLECTIONS RÉGIONALES 1992

LISTE

ENT AU PAÍS / EUSKO ALKARTASUNA



Nous sommes béarnais, basques, gascons du Bas-Adour.

Bâtir ensemble une politique régionale à partir de nos différences, c'est possible !

Nous avons chacun notre identité culturelle, mais nous sommes solidaires.

D'une même voix, nous faisons des propositions en matière d'économie, d'emploi, de formation, d'éducation, d'écologie, de culture et de coopération interrégionale.

Nous les défendons au Conseil régional même si cela dérange les habitudes d'une classe politique qui n'a plus d'imagination.

Notre engagement, par la voie pacifique, nous le vivons tous les jours dans la vie associative, syndicale, culturelle et économique.

Notre alliance est un symbole. Elle est porteuse d'une vision dynamique de la politique. Notre alliance est un nouveau dialogue, une rencontre ; c'est ça la vie !

Qu'èm vesins, hèm còrda ! Auzoak eskuz esku !
 David GROSCLAUDE Manex PAGOLA

Viver aci — Bizia hemen

Un pouvoir régional ne peut rien s'il ne dispose pas de moyens et de ressources économiques propres comme par exemple le produit d'impôts régionaux et une quote-part négociée d'impôts d'État. Il ne s'agit pas d'augmenter globalement les impôts. Si la Région dispose de compétences nouvelles, il lui faudra disposer aussi de budgets actuellement retenus par l'État. Aujourd'hui, la situation économique de notre région se dégrade et nous subissons, sans pouvoir réagir, les décisions prises ailleurs.

Pourquoi le taux de chômage dans les Pyrénées-Atlantiques et en Aquitaine est-il plus élevé que celui du reste de l'hexagone ? Les grandes entreprises qui ont fait ici leur richesse se désengagent. Il faut une volonté politique claire pour les obliger à réinvestir localement dans d'autres entre-

Boterea herriaren alde

Lo poder entau país

La Région, pour nous, doit avoir de larges pouvoirs. C'est le seul moyen de bâtir une Europe démocratique. Le centralisme parisien fait encore des dégâts mais il ne doit pas être remplacé par celui de Bruxelles.

Les compétences de la Région doivent s'exercer dans le domaine social, de l'enseignement, de la culture, de la santé, du tourisme, de l'environnement, des communications et de l'équipement.

Les grands choix en matière industrielle, et économique en général, doivent faire l'objet d'une négociation avec l'État. Nous revendiquons pour les régions le droit de coopérer librement entre elles, notamment entre le sud et le nord des Pyrénées.

Nos régions sont-elles bien découpées ? Non ! Chacun sait qu'elles sont artificielles. Il faut retrouver des régions naturelles qui respectent les réalités humaines, culturelles et historiques.

Nous sommes favorables à la création d'une entité administrative pour le Pays Basque, à Bayonne : c'est le « Biltzar du Pays Basque », avec ses compétences propres. D'ailleurs, l'histoire, la géographie plaident pour cela.

prises et projets créateurs d'emplois.

Créons une banque d'investissement et de développement régional, susceptible de capter l'épargne locale. Cette banque sera l'interlocuteur privilégié des créateurs d'entreprises ou de P. M. E. Cette région ne manque pas d'idées, elle manque d'interlocuteurs déterminés.

On ne résoudra rien si l'on se résigne à l'exil systématique des jeunes et au vieillissement de la population. Donnons-nous les moyens de transformer sur place les richesses régionales. Ce doit être un objectif prioritaire.

Renforçons le tissu économique trop fragile (petit commerce sacrifié, pêche bradée).

Les régions qui ont une identité forte sont aujourd'hui les plus innovantes en matière économique.



2.1.11. Document de campagne de la liste d'union RPR-UDF. Élections régionales de 1998, Pyrénées-Atlantiques.

Max BRISSON
Anne Marie DUBECQ
Juliette SÉGUÉLA

Jean GRENET
Jean-Jacques LASSERRE

Denise SAINT PÉ
Pierre MENJUCQ

Jean GOUGY
Christophe CANTALOU
Jean Pascal TOUJAS

Jean Marie BRIDOUX

Simone CURUTCHET

Jeanne TRÉPIER

Jean Rémy DELYFER

Stéphane POISSON
Hervé LUCBÉREILH

Auguste CAZALET

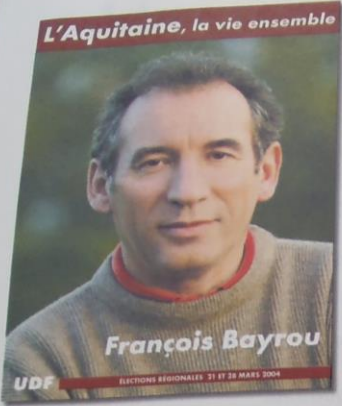
LE SOUTIEN DE FRANÇOIS BAYROU
"Jean-Jacques LASSERRE est un ami de toujours, un ami rare pour qui j'ai beaucoup de reconnaissance. Le développement local, l'aménagement du territoire, l'économie, la culture... n'ont aucun secret pour lui. Son implication dans le schéma d'aménagement du Pays Basque en est un exemple. Question de passion. Question de compétence aussi. J'ai également une immense confiance en lui. Plus que jamais, il me semble l'homme de la situation pour faire avancer les dossiers importants pour l'avenir de notre région. Avec lui, les Pyrénées-Atlantiques continueront de peser en Aquitaine. Jean-Jacques LASSERRE a toute la confiance de l'UDF et du RPR. Il mérite la vôtre."

f. Bayrou
François BAYROU

Comme François Bayrou, Michel Inchauspé, Michèle Alliot-Marie, Didier Borotra, Louis Althabé
votez le 15 Mars pour la Liste d'Union UDF-RPR !

La Force d'une Equipe
PAYS BASQUE - BÉARN

2.1.12. Profession de foi de François Bayrou. Élections régionales de 2004, Aquitaine.



L'Aquitaine, la vie ensemble

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Nous qui habitons la Gironde, la Dordogne, les Landes, le Lot-et-Garonne, les Pyrénées-Atlantiques, nous sommes tous Aquitains. Et pour la première fois, nous allons élire au suffrage universel le président de l'Aquitaine.

Notre région, dont nous sommes fiers, peut nous apporter beaucoup si elle est bien dirigée. Héritière de mille ans d'histoire, son nom est connu dans le monde entier, et c'est un formidable atout. Ses paysages, sa culture, ses traditions, ses entreprises et leur savoir-faire, son sens de la fête, la rendent inoubliable pour tous ceux qui la rencontrent.

Mais que de retards ! Les autoroutes absentes, les réseaux de téléphone portable interrompus, le haut-débit clairsemé, l'enclavement, les médecins et les infirmières sans succession, le logement étudiant oublié, tout cela nous pénalise. Il n'est pas juste que l'Aquitaine n'ait pas les mêmes atouts que les autres régions.

C'est pour cela que je suis candidat à la présidence de la région.

Je veux une région qui soit défendue comme elle mérite de l'être.

Je veux une région qui se fasse connaître partout dans le monde.

Je veux une région respectée dans son identité et dans ses cultures.

Pour cela, je ne ménagerai pas mes forces. Pour cela, je tiendrai tête, s'il le faut, aux décisions prises à Paris quand elles nous désavantagent.

Et pour cela, je veux rassembler les Aquitains. Je n'aime pas le sectarisme et je ne le pratique pas. Une région, c'est comme une famille, il faut se respecter et savoir travailler ensemble, même quand on n'a pas exactement les mêmes opinions.

Cette élection a aussi une grande importance nationale. Je pense que notre démocratie ne va pas bien, comme le montre la progression de l'abstention et des votes extrêmes. Pour la renouveler, il faut qu'un nouveau courant politique s'affirme : un courant politique libre de parole, pour que les citoyens aient un choix nouveau.

Voilà le double enjeu de cette élection. Cet enjeu est entre vos mains. C'est vous qui allez en décider. J'ai constitué une équipe remarquable et courageuse. À sa tête, je m'engage à servir l'Aquitaine et à vous défendre sans faiblesse.

François Bayrou
François Bayrou

UDF

L'Aquitaine, la vie ensemble

Nos engagements

1 Répondre aux besoins prioritaires des jeunes Aquitains

- Le contrat premier emploi. La région accompagnera les jeunes Aquitains sortis de formation jusqu'à leur première expérience professionnelle.
- Un plan logement pour les jeunes en formation.
- Une bourse numérique.
- Un programme d'investissement pour les centres de formation, notamment en faveur de l'apprentissage.
- Une journée aquitaine de la prévention.
- Le festival des lycéens ouvert à tous les jeunes Aquitains.
- Moderniser les cinq universités d'Aquitaine, filières d'ingénieurs, coopération public-privé.

2 La solidarité pour les territoires ruraux et les quartiers délaissés

- S'engager pour le maintien des services publics et des établissements scolaires, et encourager la création d'entreprises par un fonds spécial « équité territoriale ».
- Assurer la solidarité numérique pour tous.
- Aider à la création de maisons de santé pour les services d'urgences et de proximité.

3 Partager les savoirs et cap sur les talents

- Créer l'école du soir pour tous et la web-université d'Aquitaine
- Créer le concours de la première œuvre ; cofinancer les équipements nécessaires à l'expression des créateurs ; créer le pôle aquitaine du sport de haut niveau ; mettre en valeur les sports régionaux.
- Créer le prix aquitaine de l'innovation et de la recherche, participer aux côtés des industriels à des fondations au service de l'innovation et de la création ; mettre en place un « pack **entreprendre** » pour attirer en Aquitaine les meilleurs inventeurs - entrepreneurs ; améliorer les dispositifs pour les créateurs d'entreprise en reconversion d'activité.
- Encourager le tutorat étudiant.
- Financer la préformation au code de la route.

4 Une Aquitaine forte et attractive

- Arbitrer et agir : autoroute Bordeaux-Pau, TGV Sud-Atlantique, mise à 2 x 3 voies (rocade de Bordeaux et de l'A63) ; maîtriser le trafic marchandises sur l'axe européen Nord-Sud ; encourager le ferroutage et le cabotage maritime ; contribuer au financement des transports collectifs « propres ».
- Structurer des grands pôles d'excellence autour des grands projets économiques régionaux, en réseau avec les PME-PMI.
- Mobiliser l'épargne locale, favoriser l'artisanat et la transmission-reprise d'entreprises.
- Intensifier la promotion de l'Aquitaine dans le monde et l'élever au meilleur rang des régions françaises ; assurer une représentation efficace à Bruxelles.

5 Une Aquitaine qui protège et soutient son patrimoine

- Établir et publier un bilan annuel de l'état de l'environnement en Aquitaine.
- Fixer avec tous les acteurs une nouvelle politique de l'environnement.
- Créer un fonds d'urgence pour le patrimoine régional.
- Organiser une journée du patrimoine régional.
- Créer un institut des mémoires d'Aquitaine.
- La culture, une ambition forte : conforter et promouvoir les langues régionales ; créer une véritable politique régionale du livre ; favoriser les échanges culturels.

6 Gouverner autrement et ensemble

- Désigner un médiateur régional.
- Simplifier les procédures et publier un compte-rendu annuel de mandat.
- Créer un Congrès régional réunissant deux fois par an les parlementaires, les représentants des cinq départements, des agglomérations, des intercommunalités et du Conseil économique et social.
- Réévaluer les priorités budgétaires et maîtriser les dépenses de fonctionnement.
- Arrêter la progression continue des taux de fiscalité régionale.

Nos chefs de file



(33) François Bayrou, Véronique Fayet et Didier Cazabonne



(47) Jean Dionis du Séjour, Mme Bénédicte Guibert-Chollet et Daniel Soulage



(24) Marc Matterna, Claire Castanet

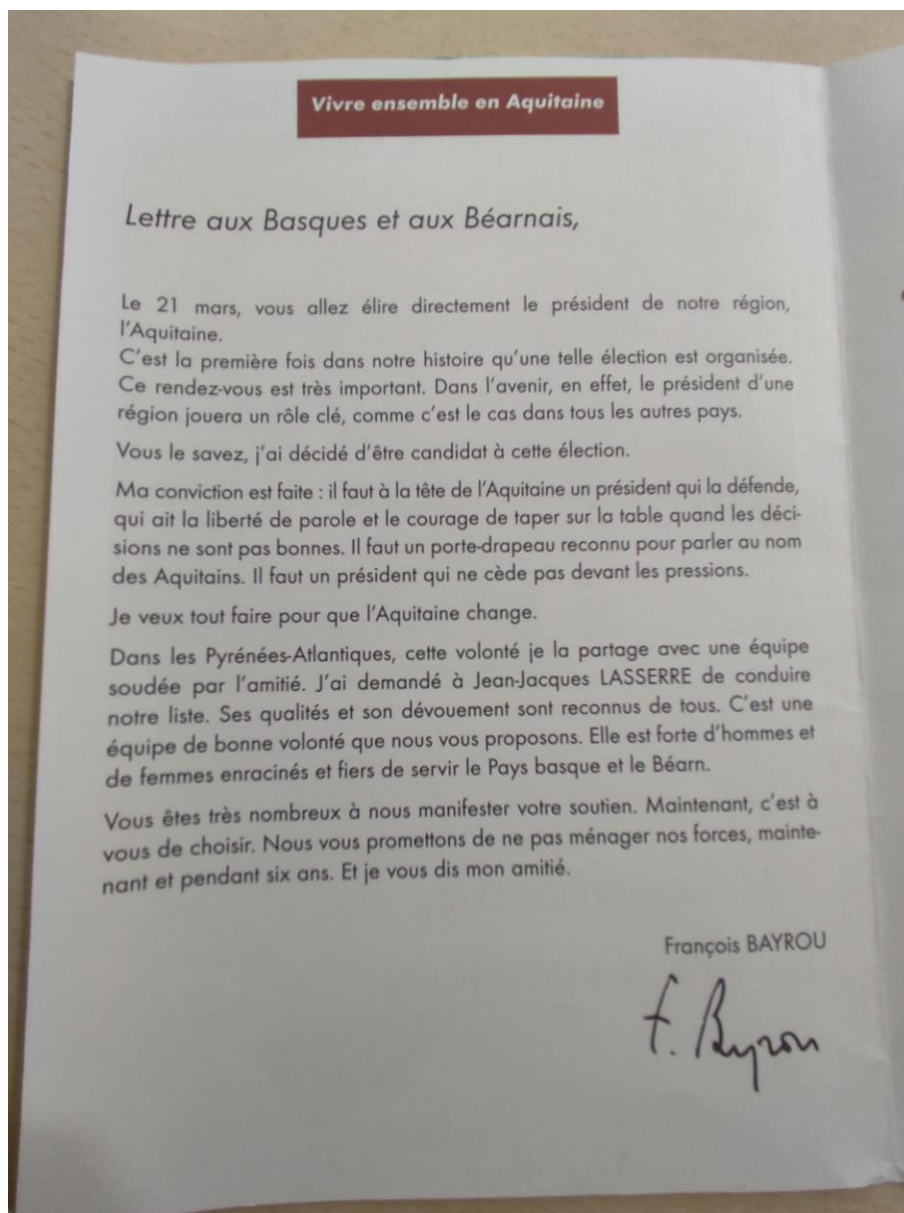


(40) Geneviève Darrieussecq et Pierre Junca



(64) Jean-Jacques Lasserre et Denise Saint-Pé


2.1.13. Lettre aux Basques et aux Béarnais, François Bayrou. Élections régionales de 2004, Pyrénées-Atlantiques.



2.1.14. Profession de foi de la liste UMP. Élections régionales de 2004, Pyrénées-Atlantiques.

Élections régionales 21-28 mars 2004

Xavier Darcos
Peyuco Duhart



"Parce qu'il est temps d'agir"

www.darcos-aquitaine.com

I'Aquitaine en tête

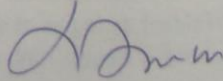
Chers Aquitains,

Notre région a tout pour réussir. Elle est forte des atouts que lui a prodigués la nature, de l'intelligence et du savoir-faire des femmes et des hommes qui y vivent, y étudient et y travaillent. Et pourtant, elle n'est pas aujourd'hui en mesure de relever les grands défis qui engagent son avenir. C'est notre vie quotidienne, notre capacité à créer des emplois, à mobiliser les énergies qui sont en jeu avec ces élections.

Pour combler ce retard et valoriser nos atouts, je vous propose, avec mon équipe, un contrat de confiance. Un contrat pour la formation et l'emploi. Un contrat pour la solidarité entre les générations. Un contrat pour mieux desservir nos territoires et améliorer nos conditions de vie. Un contrat pour l'environnement et la culture. Avec vous, nous ferons de l'Aquitaine un modèle de démocratie participative.

Je sais que vous aspirez au changement, que vous exprimez des craintes pour votre avenir. Avec mon équipe, je veux rassembler pour changer, engager l'Aquitaine sur le chemin de la réussite et que cette réussite soit à votre service.

Le 21 mars, je compte sur vos pour me non décisions ensemble une nouvelle page de l'histoire de l'Aquitaine.



L'emploi avant tout

L'emploi est notre première priorité. Le chômage touche plus de 100 000 Aquitains. Il est temps d'agir.

> Nous financerons dès cette année une équipe de "VRP de l'emploi" pour aider chefs d'entreprise et artisans à utiliser toutes les aides au recrutement.

> Nous créerons un fonds de garantie, qui se portera caution auprès des banques, pour mettre le pied à l'étrier de ceux qui veulent démarrer un projet professionnel.

> Avec les CCI et les chambres des métiers, nous aiderons à la reprise et à la transmission des PME et PMI.



Parce que...

tout jeune a droit à une formation qualifiante, nous créerons des chèques-formation.

Mieux vivre sa région

Aucune action d'ampleur en faveur de nos conditions de vie n'a été menée par l'exécutif sortant. Il est temps d'agir.

> Nous créerons un "Pass-jeune" qui facilitera l'accès de tous aux transports, aux loisirs et à la culture.

> Nous accompagnerons le plan gouvernemental de rattrapage des infrastructures (TGV, autoroutes Langon-Pau et Bordeaux-Bayonne, contournement et rocade de Bordeaux, RN 21).

> Nous aiderons financièrement au maintien et à l'implantation en zone rurale de commerces, d'entreprises, de services de proximité et de logements sociaux.



Parce que...

l'insécurité routière est insupportable, d'ici trois ans nous voulons supprimer la moitié des "points noirs".

Fiers d'être Aquitains!

L'Aquitaine, c'est un art de vivre et un équilibre. Il est temps d'agir pour préserver et valoriser notre patrimoine culturel et environnemental.

> Dans tous nos territoires, des hommes et des femmes s'engagent. Nous créerons la Fondation Aliénor d'Aquitaine pour soutenir des projets individuels ou collectifs.

> Nous créerons en 2004 un Conseil supérieur de l'environnement qui sera consulté sur tous les grands enjeux concernant la qualité de vie.

> Nous valoriserons et ferons connaître nos traditions, nos langues et nos cultures. En particulier, nous préserverons nos chasses traditionnelles et notre gastronomie.



Parce que...


l'union fait la force, nous nous unissons avec les régions limitrophes des partenariats dynamiques.

Cette élection est essentielle, car dès le premier tour, vous choisirez votre futur président de région et son équipe. Ne rayez aucun nom sur le bulletin de vote, n'ajoutez rien, sinon il sera annulé.

Permanences départementales :
6 rue de Frias - 64200 Biarritz - 05 59 24 01 16
5 rue du M^e Joffre - 64000 Pau - 05 59 27 94 88
www.darcos-aquitaine.com

2.1.15. Profession de foi de la liste CPNT. Élections régionales de 2004, Pyrénées-Atlantiques.


ÉLECTIONS RÉGIONALES AQUITAINE DES 21 ET 28 MARS 2004



POUR MIEUX VIVRE EN AQUITAINE

avec

Jean Saint-Josse



Chasse-Pêche-Nature-Traditions

- Pour un aménagement équilibré et harmonieux du territoire
- Pour la complémentarité entre villes et campagnes
- Pour promouvoir le bien vivre au pays en toute sécurité
- Pour la sauvegarde de tous les services publics
- Pour un enseignement garant de l'égalité des chances
- Pour développer la recherche, créatrice d'emplois
- Pour l'intégration des jeunes dans le monde du travail
- Pour permettre aux jeunes de vivre et travailler au pays
- Pour le maintien des services de santé de proximité
- Pour soutenir les artisans, les commerçants et les entreprises
- Pour maintenir nos filières agricoles et nos éleveurs
- Pour une écologie humaine et réaliste
- Pour combattre les excès de Natura 2000
- Pour respecter et valoriser nos traditions
- Pour défendre la chasse, la pêche et les loisirs de Nature

Les 21 et 28 mars 2004

Votez CPNT

Votez Jean SAINT-JOSSE

Profession de foi

POUR MIEUX VIVRE EN AQUITAINE

L'Aquitaine au centre de nos valeurs et priorités



Jean SAINT-JOSSE
un Aquitain pour
vivre en Aquitaine

59 ans, marié, père de quatre filles
Maire de Coarraze (64), Député Européen

Président de la Fédération des Chasseurs des Pyrénées-Atlantiques

Les raisons de notre engagement
CPNT rassemble des femmes et des hommes, citoyens de différentes sensibilités politiques, qui en ont assez de voir leurs conditions de vie et leur environnement se dégrader. Ils refusent la disparition de leur identité, de leur culture et de leurs valeurs, porteuses d'avenir, auxquelles ils sont traditionnellement attachés.

Pour une vraie politique de proximité en Aquitaine adaptée aux compétences du Conseil Régional

- ♦ **INFRASTRUCTURES-TRANSPORTS** : Désenclaver la région grâce à des liaisons modernes (autoroutes, routes, rail, ports et aéroports).
- ♦ **ÉDUCATION – LYCÉES** : Mettre à disposition des jeunes un équipement adapté aux situations et aux nécessités pédagogiques, à l'évolution des techniques et aux besoins des entreprises.
- ♦ **FORMATION PROFESSIONNELLE - APPRENTISSAGE** : Soutenir les centres de formation d'apprentis et les organismes de formation professionnelle continue.
- ♦ **INNOVATION - RECHERCHE – ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR** : Pour préparer les emplois de demain par une recherche de pointe en liaison avec les entreprises.
- ♦ **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – ENTREPRISES** : Développer la politique régionale en faveur des entreprises, des commerçants et des artisans, créateurs d'emplois et moteurs de l'économie locale.
- ♦ **AGRICULTURE-FORÊT-MER-MONTAGNE** : Aider ces quatre piliers de l'économie régionale à résister à la réforme de la PAC, à l'élargissement de l'Europe et aux négociations de l'O.M.C.
- ♦ **ZONES RURALES-MILIEUX NATURELS-TOURISME-PATRIMOINE** : Développer l'économie et l'emploi, maintenir les services de proximité et améliorer le cadre de vie, renforcer l'offre d'habitats et le logement, affirmer l'identité de notre territoire aquitain.
- ♦ **EUROPE-COOPÉRATION INTERNATIONALE ET INTERRÉGIONALE** : Pour que l'Aquitaine soit reconnue dans le monde et s'affirme dans l'Europe des différences.
- ♦ **CULTURE-SPORT-JEUNESSE** : Préserver l'identité et les traditions aquitaines, notamment en favorisant l'enseignement des langues régionales, aider les structures sportives et assurer l'accès à la culture partout et pour tous.
- ♦ **SANTÉ-SOLIDARITÉ** : Pour une société plus juste et plus solidaire.

VOS TÊTES DE SECTIONS CPNT EN AQUITAINE

GIRONDE: Francis MAGENTIES

Conseiller Général de Lesparre-Médoc - Conseiller Régional

PYRÉNÉES-ATLANTIQUES: Jean-Jacques CAZAUANG

Maire d'Issor - Conseiller Régional

DORDOGNE: André GOUSTAT

Maire de Mauzac-et-Grand-Castang - Conseiller Régional

LANDES: Robert LAFITTE

Maire de Vieux-Boucau-les-Bains - Conseiller Régional

LOT-ET-GARONNE: José UNANUE

Conseiller municipal de Villeneuve-sur-Lot - Conseiller Régional

Avec Jean SAINT-JOSSE, votez CPNT



2.1.16. Profession de foi la liste d'union de la gauche. Élections régionales de 2004, Aquitaine.

ELECTIONS REGIONALES 21 - 28 MARS 2004

Avec Alain Rousset




L'Aquitaine, avec vous.

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Les 21 et 28 mars, l'Aquitaine a rendez-vous avec son avenir.

Elu il y a six ans, entouré de femmes et d'hommes de progrès, je me présente à vous avec le sentiment d'avoir été **utile à notre région**. Avec surtout la volonté de continuer ensemble au service de tous les Aquitains.

Le conseil régional nous concerne tous, influence notre vie quotidienne et prépare notre avenir, parce qu'il est sur le front de l'emploi, de l'éducation et de la formation tout au long de la vie, des infrastructures et des transports, de l'aménagement du territoire et de l'environnement, de la recherche, de la culture et de la qualité de vie.

Ensemble, nous avons réveillé l'Aquitaine.

Depuis six ans, notre action a porté ses fruits. Personne ne le conteste. La Région s'est inscrite dans un partenariat exemplaire avec le monde économique, les communes, les syndicats et associations, les communautés éducatives, le monde de la culture et du sport. Le chômage a baissé, l'égalité des chances a progressé. La recherche a été relancée et la solidarité avec les victimes de la tempête de 1999 et du naufrage du Prestige assurée. L'Aquitaine est désormais unie, mobilisée. Elle existe à Paris et à Bruxelles.

Au moment où le gouvernement UDF-UMP distille l'insécurité sociale et économique, menace les services publics et tourne le dos à l'avenir en baissant les crédits de recherche et de l'éducation, la Région doit nouer avec les Aquitains un **contrat de progrès économique, écologique et social**.

Ensemble, nous bâtirons l'Aquitaine de 2010.

L'Aquitaine de demain, c'est une région encore plus active et solidaire, plus attractive et plus juste, plus belle et plus dynamique, pour relever ensemble trois défis : l'emploi, l'environnement et la jeunesse.

Alain Rousset,
52 ans, marié, 2 enfants,
président sortant du conseil
régional d'Aquitaine,
1^{er} adjoint au maire de Pessac,
président de l'Arc Atlantique
qui regroupe 31 régions
d'Europe, délégué à
l'industrialisation du
bassin de Lacq-Orthez
(1988-1998).
Fondateur de la technopole
Bordeaux-Unitec
(depuis 1989).

95 candidats pour que l'Aquitaine reste à gauche
Liste présentée par le Parti Socialiste, Les Verts et le Parti Radical de Gauche.

Votez et faites voter le 21 mars pour Alain Rousset, l'Aquitaine avec vous. Ne pas rayer le bulletin de vote sous peine de nullité.

 Germinal Peiro Titre de liste en Dordogne	 Gastienne Duat Candidate en Dordogne	 Alain Rousset Titre de liste en Gironde	 Françoise Cartron Candidate en Gironde	 Jean-Louis Carrière Titre de liste dans les Landes	 Janine Jarnac Candidate dans les Landes	 Jean Guéraud Titre de liste dans le Lot-et-Garonne	 Marie Garroux Candidate dans le Lot-et-Garonne	 Georges Labazée Titre de liste dans les Pyrénées-Atlantiques	 Sylviane Auzan Candidate dans les Pyrénées-Atlantiques
--	---	--	--	---	--	--	---	---	---

AQUITAINE
Dordogne • Gironde • Landes • Lot-et-Garonne • Pyrénées-Atlantiques

10 raisons de voter Alain Rousset

1 La priorité : l'emploi.
Aucun licencié laissé sans un accompagnement qualifiant. Création d'un fonds d'urgence pour le reclassement. Multiplication par 10 des crédits régionaux pour la formation des salariés. Conditionnement des aides aux entreprises à la création d'emplois durables.

2 La gratuité des manuels scolaires au lycée. Et aussi le financement de 20 000 séjours linguistiques et le soutien aux élèves en difficulté.

3 Le logement pour tous. 6 000 logements pour les étudiants. Favoriser la construction de logement sociaux, en particulier pour les familles les plus modestes, les jeunes et les personnes isolées. Création d'une maison de la santé des étudiants.

4 Recherche et innovation. Doublement des crédits contre les délocalisations, pour les emplois de demain.

5 Un contrat régional pour l'agriculture. Conclu avec les représentants du monde agricole. Pour soutenir la production agricole tournée vers les produits de qualité et d'origine. Et aussi, un plan d'urgence pour la viticulture.

6 Transports pour tous. Un RER pour l'agglomération bordelaise. L'autoroute Bordeaux-Pau en 2010 et le TGV Paris-Bordeaux en 2h, plus 30% des dessertes de TER, modernisation de la RN21, de la RN 134 et RN215. Mise à 2x3 voies de la rocade Bordeaux et désenclavement d'Oloron. Mise à 2x3 voies de la RN 10.

7 Une EcoRégion. Les premières autoroutes ferroviaires et maritimes pour lutter contre le mur de camions. Mise en place d'un programme régional de protection des eaux. Développement des énergies renouvelables.

8 Un institut des langues et des cultures régionales. Et aussi création d'une université populaire et citoyenne qui dispensera des cours du soir.

9 Aquitaine, terre du sud. Vers une EuroRégion unissant Aquitaine, Midi-Pyrénées, Euskadi, Aragon et Navarre et permettant d'obtenir un rééquilibrage des politiques européennes en faveur du sud-ouest atlantique.

10 Défense des services publics locaux. Nous favoriserons l'installation de médecins dans les zones de pénurie médicale. Accompagnement des communes pour les maisons de services publics.

Donner la priorité à l'emploi, c'est conforter nos pôles d'excellence pour défendre les emplois d'aujourd'hui. C'est miser sur l'innovation et la recherche pour préparer ceux de demain. C'est l'attention portée à la transmission des 30 000 petites entreprises artisanales et commerciales. C'est une agriculture plus forte, résolument tournée vers les produits d'origine et de qualité.

L'environnement, c'est une question d'identité pour l'Aquitaine. Ce qui fait sa richesse et sa beauté. De l'Atlantique aux Pyrénées, du Périgord au Béarn, nous voulons une Aquitaine plus attractive et respectueuse de ses espaces naturels, une EcoRégion ouverte sur l'Europe. L'Aquitaine, c'est aussi une façon d'être et de penser, un héritage de l'histoire, une mosaïque d'identités et de cultures, une terre de diversité et de tolérance où les traditions et la modernité se marient avec harmonie. C'est aussi un territoire à valoriser, à irriguer et à ouvrir sur l'extérieur, par de meilleurs équipements de transports grâce à l'achèvement des grands chantiers routiers, ferroviaires et maritimes que nous avons engagés.

Le pari de la jeunesse, c'est d'abord celui de l'égalité des chances, de l'avenir de nos enfants. C'est donner à chacun la possibilité d'exprimer ses talents, de s'épanouir dans sa vie personnelle comme professionnelle, de réaliser ses ambitions, de saisir aussi une seconde chance à travers la formation tout au long de la vie. C'est donner corps aux valeurs de progrès et de justice qui sont les nôtres.

Notre seule ambition : l'Aquitaine.

Défendre les Aquitains, c'est être avec eux, dans les succès comme dans les épreuves. C'est être attentif au quotidien comme à l'avenir. Tel est le sens de mon engagement.

J'ai réuni des femmes et des hommes représentatifs de la diversité et des talents de l'Aquitaine, soucieux d'être aux côtés des laissés pour compte, de ceux qui créent, innove et inventent, motivés pour mettre leurs compétences et leur dynamisme au service de toutes et de tous, loin des querelles de clans et des ambitions personnelles.

Cette équipe, est la vôtre. Elle porte l'ambition de notre région, pour tous les Aquitains.

*L'Aquitaine est notre patrimoine et notre avenir.
Free you, continuons à la rendre plus belle, plus créative, plus solidaire.*

Alain Rousset

...
Nous soutenons Alain Rousset et nous appelons à voter pour lui.

De très nombreuses personnalités appellent à voter Alain Rousset. Vous trouverez la liste du comité de soutien sur www.aquitaine-rousset.net.



Claude Chabrol
Réalisateur



Francis Cabrel
Auteur, compositeur, interprète



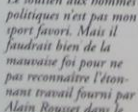
Marie-France Pisier
Actrice



Jean Lacouture
Écrivain



Sylvie Licard
Réalisatrice et productrice de films documentaires



André Labbarère
Sénateur, maire de Pau



Henri Emmanuelli
Député, président du conseil général des Landes



Philippe Madrelle
Sénateur, président du conseil général de Gironde



Bernard Cazeau
Sénateur, président du conseil général de Dordogne



Patrice Estanguet
Médaille de Bronze aux J.O. d'Atlanta 1996



Noël Mamère
Député, maire de Bigles



Serge Simon
Ancien joueur international de Rugby



Catherine Moutet
Chef d'entreprise



André Petreigne
Syndicaliste


Vo. les candidats. P.O.E. - 94160

www.aquitaine-rousset.net

2.1.17. Profession de foi de la liste PS. Élections régionales de 2015, Nouvelle-Aquitaine.

**PLUS FORTS
PLUS SOLIDAIRES
ENSEMBLE**

Azkarrago, Elkartuago, Elgarrekin
Mei hörts, mei solidaris, amassa



ALAIN ROUSSET 2015

Élections Régionales | 6 et 13 décembre 2015
AQUITAINE - LIMOUSIN - POITOU-CHARENTES

PS **PRG**
Parti Radical de Gauche

Madame, Monsieur,

Le 6 décembre prochain, **c'est une élection nouvelle qui décidera de notre avenir**, celui de nos enfants et petits-enfants.

Ce qui est en jeu, **ce sont nos emplois**, nos entreprises artisanales, agricoles, ostréicoles et marines, industrielles et tertiaires. Ce qui nous rassemble déjà, c'est une **qualité de vie** dans un **environnement à préserver**.

Le 6 décembre, nous voterons pour la nouvelle Région, la plus grande de France, avec la métropole de Bordeaux, ses capitales Limoges et Poitiers et un réseau dynamique de villes, avec 720 km de côte atlantique mais aussi les Pyrénées et le plateau de Millevaches, avec de vastes terroirs aux identités et aux patrimoines exceptionnels. **Cette diversité est une force.**

Une Région qui, par la force de son rassemblement, sera d'emblée l'une des plus puissantes d'Europe en matière agricole et forestière, touristique et universitaire, scientifique, aéronautique et nautique...

Une Région de **savoir-faire et de savoir-être.**

La loi a créé notre grande Région pour que nous soyons plus forts dans le monde de demain et plus solidaires en regroupant nos atouts.

Jean-François Macaire, président de Poitou-Charentes et Gérard Vandenbroucke, président du Limousin m'ont accordé leur confiance. Ils sont garants de notre unité, de notre cohésion, mais aussi de l'équilibre et de **l'identité de tous nos territoires.**

L'équipe qui se présente à mes côtés allie compétences et expérience, sincérité et engagement. Ce sont 207 candidats à l'image de notre nouvelle région et de son potentiel. Des femmes et des hommes que la parité, voulue par la gauche, amène à égalité.

Nous avons fait nos preuves. En Aquitaine, nous avons créé plus d'emplois industriels qu'ailleurs. Nous faisons baisser le chômage et notamment celui des jeunes et nous avons, dans le même temps, désendetté notre Région. C'est possible, même dans la crise : nous l'avons fait.

Notre Région est à vos côtés au **quotidien** et prépare notre **avenir** : lycées et apprentissage, formation professionnelle et emploi, protection de l'environnement et transition énergétique, numérique et très haut débit pour tous, santé et lutte contre les inégalités, transports publics interurbains et protection de nos patrimoines naturels, historiques et paysagers.

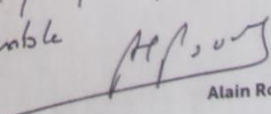
Je veux que notre Région soit proche de vous. Je m'y suis engagé : nous concluons, avec chaque bassin de vie, des **« contrats de mobilisation territoriale »** pour leur apporter des solutions partenariales. Nous valoriserons les initiatives et les innovations locales, nous encouragerons l'économie sociale et solidaire et nous construirons ensemble les infrastructures d'une région du 21^e siècle.

Je veux donner la **priorité à l'emploi et à l'avenir de nos jeunes**, leur permettre de se former et d'être accompagnés individuellement pour construire leurs parcours professionnels. **Je crois à l'éducation et à la réhabilitation de la valeur travail. Nous continuerons à soutenir nos entreprises qui préparent les emplois de demain. Sans elles, notre modèle social ne serait pas financé.**

Je connais vos doutes et vos révoltes, alimentés par une période de profonds bouleversements et de risques pour notre pays. La réponse, je l'ai toujours pensé, c'est le retour du politique au plus près du terrain et des attentes des populations. Voilà pourquoi je crois à la décentralisation et à l'avenir que nous allons écrire ensemble.

Je suis fier de porter avec vous l'ambition d'une Région plus forte et plus solidaire.

*Je compte sur vous le 6 décembre
Pour être plus forts, plus solidaires
Ensemble*


Alain Rousset

MA RÉGION, MON QUOTIDIEN. MA RÉGION, MON AVENIR.

NOTRE PROJET EST FINANCÉ SANS AUGMENTATION DE LA DÉPENSE PUBLIQUE

+ DE RÉUSSITE SCOLAIRE

Une ligne gratuite et directe d'aide aux devoirs pour les lycéens et les apprentis.

+ DE FORMATION

Plus 50% d'apprentis et une formation pour les chômeurs de longue durée.

+ DE SANTÉ

Lutte contre les déserts médicaux et soutien à la création de maisons de santé près de chez vous.

+ DE NUMÉRIQUE

Le très haut débit partout où les opérateurs privés ne vont pas.

+ D'INNOVATION POUR L'EMPLOI

Devenir la première région pour la création d'entreprises et amplifier l'action "usine du futur".

+ DE VIE LOCALE

Soutien à la vie associative, aux commerces et aux services de proximité.

+ D'ÉGALITÉ FEMME / HOMME

Soutien à l'entrepreneuriat féminin.

+ DE MOBILITÉ

Poursuivre la modernisation des TER en cohérence avec le TGV, faciliter la vie de l'usager, assurer la desserte en transport public de tous les territoires.

+ D'AGRICULTURE

60% de produits locaux dans les cantines des lycées.

+ D'ENVIRONNEMENT

20.000 nouveaux emplois dans ce secteur.

+ DE PROXIMITÉ

Chaque bassin de vie accompagné par un contrat sur-mesure et des services adaptés.

+ DE CULTURE

Maintien du soutien budgétaire de la Région.



Retrouvez le programme détaillé de notre équipe sur le site internet www.alainrousset2015.fr

NOTRE NOUVELLE RÉGION, NOS ATOUTS.

1^{ER} ESPACE EUROPEEN AGRICOLE EN VALEUR DE PRODUCTION

1^{ERE} REGION POUR LES SURFACES BOISEES
2,8 MILLIONS D'HECTARES DE FORETS

3^{EME} REGION AERONAUTIQUE DE FRANCE

3^{EME} REGION ECONOMIQUE DE FRANCE
158 MILLIARDS DE PRODUIT INTERIEUR BRUT

3 PORTS MARITIMES
LA ROCHELLE, BORNEOULX, SPINEUX
720 km DE LITTORAL
3^{EME} REGION DE FRANCE

207 CANDIDATS : Liste de rassemblement ouverte à la société civile, présentée par le Parti Socialiste et le Parti Radical de Gauche. *Détail sur le bulletin de vote joint.*



Jean-François Dauré et Martine Pirville
Charente

Gérard Blanchard et Maryline Simonet
Charente-Maritime

Philippe Nauche et Nathalie Delcouderc-Juillard
Corrèze

Éric Correia et Geneviève Barat
Creuse

Pascal Deguilhem et Béatrice Gendreau
Dordogne

Alain Rousset et Catherine Veysy
Gironde



Renaud Lagrave et Elisabeth Borjean
Landes

Matthias Fesli et Sandrine Laffont
Lot-et-Garonne

Bernard Uthurry et Sandrine Deryville
Pyrénées-Atlantiques

Nathalie Lenz et Guy Moreau
Deux-Sèvres

Jean-François Macaire et Roïne-Marie Waszak
Vienne

Gérard Vandembroucke et Andria Brouille
Haute-Vienne

LES 6 ET 13 DÉCEMBRE
RENDEZ-VOUS DANS VOTRE BUREAU DE VOTE À PARTIR DE 8H*

Pour voter il est obligatoire de vous munir de votre pièce d'identité.

*Pour connaître les horaires précis de votre bureau de vote, contactez votre maire.



2.1.18. Profession de foi de la liste d'union de la gauche. Élections régionales de 2015, Nouvelle-Aquitaine.

Madame, Monsieur,

Au premier tour des élections régionales, vous avez clairement manifesté un sursaut républicain après les terribles événements du 13 novembre.

Je vous remercie d'avoir placé nos listes en tête du premier tour en Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes. Par ce vote, vous avez choisi une équipe à la fois responsable, compétente et ouverte pour donner naissance à notre nouvelle région.

Vous avez adhéré à notre **projet d'avenir** : reconquête de l'emploi local, soutien à la ruralité et à l'agriculture, transition énergétique, amélioration des transports du quotidien, et encouragement à une nouvelle économie, innovante, sociale et solidaire.

Notre nouvelle région constitue un échelon protecteur de nos économies locales, de notre jeunesse, de nos cultures et de notre santé.

Mais vous avez aussi clairement manifesté dès le premier tour un **désir de rassemblement** ouvert. Il doit absolument se confirmer au second tour.

Rien n'est encore gagné !

Dimanche prochain, nous devons répondre aux votes d'inquiétude et de repli, en réaffirmant nos valeurs de fraternité, de laïcité, de liberté et d'égalité.

Je vous promets une Région dynamique, innovante, créatrice d'emplois solides, protectrice de ses identités, bienveillante avec tous nos territoires et solidaire avec les plus fragiles de nos concitoyens.

*Dimanches je compte sur vous,
chaque soir compte*


Alain Rousset

Élections Régionales
2nd Tour | 13 décembre 2015


**PLUS FORTS
PLUS SOLIDAIRES
ENSEMBLE**

Azkarrago, Elkartuago, Elgarrekin !
Mei hòrts, mei solidaris, amassa !



**ALAIN
ROUSSET**
Président de Région

LISTE DU RASSEMBLEMENT
AQUITAINE - LIMOUSIN - POITOU-CHARENTES

ENSEMBLE



« Les élu-e-s écologistes engageront une transition écologique et énergétique ambitieuse, bonne pour l'emploi et le climat. Une agence régionale de l'énergie agira dans tous les domaines : rénovation énergétique, énergies renouvelables, formations adaptées, transports, agriculture... Nous préserverons la biodiversité, multiplierons les surfaces en agriculture bio par 4 et nous développerons les transports du quotidien. Des conseils citoyens locaux vous impliqueront dans les décisions, pour réparer la démocratie et le vivre ensemble. OSONS MIEUX pour une région écologiste et citoyenne. »

Françoise COUTANT

Europe Ecologie Les Verts - Vice-Présidente du Conseil régional Poitou-Charentes

LISTE DU RASSEMBLEMENT



RETROUVEZ LES CANDIDATS DE CHAQUE DÉPARTEMENT SUR LE BULLETIN DE VOTE CI-JOINT

ATTENTION : CECI N'EST PAS VOTRE BULLETIN DE VOTE

Pour être pris en compte, le bulletin ne doit comporter aucune mention supplémentaire ou raturée.

Pour une région **SOLIDAIRE, PROTECTRICE ET DURABLE**

- **Renforcer la lutte contre le chômage** (par l'accompagnement des PME et TPE et la formation des chômeurs)
- **Faire de la grande Région**, la première de France pour la création d'entreprises.
- **Faire réussir nos jeunes :** +50% d'apprentis, lutte contre le décrochage, accès au logement, insertion professionnelle.
- **60% de produits locaux et 20% de bio** dans chaque cantine de lycée.
- Des décisions fortes pour lutter contre le réchauffement climatique : création d'une **Agence Régionale Énergie Climat, 20 000 emplois** dans les métiers de l'environnement pour la transition énergétique.
- Soutenir l'utilisation et l'intermodalité des **transports du quotidien** (collectifs, partagés et alternatifs). Tarification unique, gratuité pour les lycéens, étudiants, apprentis et personnes sans emploi. **Vers la gratuité des transports scolaires.**
- **Vers le très haut débit pour tous :** 600.000 foyers connectés en fibre optique, là où les opérateurs privés ne vont pas.
- Garantir la transparence et la **participation directe des citoyens** aux choix politiques et à leur mise en œuvre.

Retrouvez nos propositions en détails sur alainrousset2015.fr



CHAQUE VOIX COMPTE!

CE DIMANCHE 13 DÉCEMBRE
RENDEZ-VOUS DANS VOTRE BUREAU DE VOTE
À PARTIR DE 8H*

Pour voter il est obligatoire de vous munir de votre pièce d'identité.

*Pour connaître les horaires précis de votre bureau de vote, contactez votre maire.

2.1.19. Profession de foi de la liste d'Union de la droite et du centre. Élections régionales de 2015, Nouvelle-Aquitaine.

ÉLECTIONS RÉGIONALES 6 ET 13 DÉCEMBRE 2015

Génération Nouvelle Région
Avec Virginie CALMELS
 LISTE D'UNION DE LA DROITE ET DU CENTRE

les IR Républicains udi CCFR

Madame, Monsieur,

Dans quelques jours, vous allez décider de l'avenir de notre région: je veux vous faire part de mes convictions et de mon engagement. Alors que la vie m'avait d'abord orientée vers le monde économique pendant plus de vingt ans, comme commissaire aux comptes puis comme dirigeante d'entreprises, grandes et petites, **je me suis récemment engagée en politique avec la certitude que notre pays a besoin aujourd'hui de la mobilisation des Françaises et des Français.** Les dirigeants socialistes font reculer la France en prétendant tous les jours que tout va bien. Ne nous voilons pas la face: non, tout ne va pas bien! Nos territoires sont délaissés et beaucoup de nos concitoyens souffrent depuis trop longtemps! **Nous voulons remettre du bon sens dans l'action publique!**

Avec 477 000 demandeurs d'emploi en juillet 2015 dans notre Région, le chômage a augmenté de 40% au cours du dernier mandat des trois majorités socialistes. L'Aquitaine a même eu le triste record de France du taux de croissance du chômage des jeunes en 2014! Les exécutifs sortants ont laissé filer les dépenses publiques (seulement 40% vont à l'investissement contre 60% au fonctionnement) sans réussir à assurer l'égalité des territoires, notamment en ce qui concerne la couverture complète en Haut Débit. Face à l'échec de ce système d'économie administrée, baisser les bras et invoquer la fatalité n'est ni ma culture, ni mon tempérament. **L'engagement pour moi, c'est «Faire», dans l'entreprise comme dans la politique: «Faire» plutôt que laisser faire, avec courage et détermination!**

Nous voulons faire naître une Grande Région qui ne commande pas mais qui agit, qui n'impose pas mais qui facilite, qui ne s'arroge pas les succès des autres mais qui accompagne et soutient les premiers acteurs de la croissance que sont les artisans, les commerçants, les agriculteurs, les TPE et les PME. **En un mot, une région qui ne se servira pas des citoyens mais qui sera à leur service.**

Avec honnêteté, transparence et engagement, nous sommes debout parce que nous en avons assez d'un politicien socialiste assis, candidat à sa 4^e réélection, avec deux ministres en exercice sur sa liste. Ce même candidat qui, député à l'Assemblée nationale, vote les lois qui nous font tant de mal: loi ALUR, loi Hamon, loi Rebsamen, loi Touraine... **Au contraire, je m'engage à être une Présidente de Région à temps complet, et à démissionner de tout mandat exécutif.**

Avec mon équipe, je veux enfin faire pour notre Grande Région ce qu'Alain Juppé a fait pour Bordeaux et Jean-Pierre Raffarin pour le Poitou-Charentes. **Dynamique et attractive pour toutes les générations, elle deviendra ainsi la Région préférée de ceux qui veulent espérer en l'avenir.** Avec cette responsabilité, nous devons agir pour nos jeunes et nos seniors, prendre soin de notre patrimoine bâti et naturel, valoriser nos marques et nos produits prestigieux, défendre nos valeurs et promouvoir cet art de vivre qui fait toute notre richesse et contribue à notre rayonnement.

*Avec votre soutien, je serai votre dame de "Faire" !
 Je vous remercie de votre confiance.*

Très sincèrement,

Virginie Calmels
 Virginie CALMELS

12 ENGAGEMENTS POUR LE CHANGEMENT

- 1 Respecter l'argent public dont nous sommes responsables devant les citoyens:** Baisser enfin la dépense publique en ne remplaçant plus systématiquement les agents du Conseil Régional partant à la retraite, en luttant contre l'absentéisme et en encourageant compétences et talents.
- 2 Respecter les territoires:** Répartir les directions régionales dans les principales villes des anciennes régions sans multiplier les services et en améliorant la qualité des services publics en milieu rural.
- 3 Ouvrir pour le progrès et l'égalité des territoires:** Moderniser et sécuriser les TER et les réseaux ferrés; participer au financement des routes; couvrir 100% des habitants de la Région à minima en Haut-Débit et en Très Haut Débit à l'horizon 2021.
- 4 Simplifier:** Clarifier le maquis des aides aux entreprises (380 en moyenne dans la grande Région); alléger grâce aux nouvelles compétences régionales les contraintes, notamment administratives et environnementales; proposer des formulaires pré-remplis.
- 5 Reconnaître les entreprises comme premiers moteurs de la croissance:** Mettre en œuvre un plan de soutien global pour les TPE, les artisans et les commerçants, grands oubliés de la politique régionale; accompagner les femmes et les hommes qui se lancent dans l'entreprise.
- 6 Créer des partenariats avec les collectivités territoriales et les chambres de commerce et d'industrie pour relancer la croissance et l'emploi:** Inciter les communes, communautés de communes et d'agglomération à une implantation harmonieuse des entreprises et leur confier, ainsi qu'aux chambres consulaires, la gestion des aides économiques.
- 7 Accompagner la première région agricole d'Europe et première région forestière de France:** Soutenir la modernisation des exploitations et des matériels agricoles; accompagner les filières et les labels de qualité; conditionner les aides au respect des accords interprofessionnels; organiser un partage harmonieux des espaces naturels (chasseurs, pêcheurs, agriculteurs).
- 8 Développer nos autres piliers économiques:** Tourisme (2^e région touristique de France), économie de la mer (720 km de littoral), industrie, numérique, services, économie sociale et solidaire, développement durable et filières d'excellence.
- 9 Adapter la formation, clé de l'avenir de tous:** Doubler le nombre d'apprentis et adapter la formation professionnelle au marché du travail et aux métiers de demain.
- 10 Défendre notre culture:** Valoriser le patrimoine culturel et architectural; soutenir la culture et développer le tourisme culturel dans tous les territoires; soutenir l'accès aux langues régionales.
- 11 Renforcer la solidarité entre les générations:** Créer un Pass Jeunes qui donne accès aux équipements et événements culturels et sportifs ainsi qu'aux transports publics de la Région; soutenir l'engagement des seniors dans l'économie; favoriser l'adaptation des lieux de séjour; contribuer au maintien à domicile.
- 12 Garantir le droit à la santé:** Accompagner l'implantation de maisons de santé pour lutter contre la désertification médicale, et soutenir les CHU et le réseau hospitalier, premiers employeurs de la Région.

6 FEMMES, 6 HOMMES, UNE ÉQUIPE QUI VOUS RESSEMBLE



33 - Gironde
Virginie Calmels



16 - Charente
Xavier Bonnefont



17 - Charente-Maritime
Hervé Blanché



19 - Corrèze
Françoise Beziat



23 - Creuse
Cyril Victor



24 - Dordogne
Antoine Audi



40 - Landes
Pascale Requena



47 - Lot-et-Garonne
Marie Costes



64 - Pyrénées-Atlantiques
Monique Sémavoine



79 - Deux-Sèvres
Christelle Chassagne



86 - Vienne
Olivier Chartier



87 - Haute-Vienne
Guillaume Guérin

« LE CHOIX DE VIRGINIE CALMELS, UNE CHANCE POUR NOTRE RÉGION! »

Certains s'orientent vers la vie publique sans rien connaître du monde réel. Au contraire, c'est avec l'aout d'une intense expérience professionnelle, à 44 ans, au cœur de la vie active, que Virginie Calmels fait le choix de s'engager pour servir l'intérêt général.

La compétence économique que requiert cette grande région, Virginie Calmels la maîtrise et saura la faire partager. Le quotidien de tous ceux qui entreprennent, elle l'a vécu. Son pragmatisme lui permettra de mener à bien la nécessaire simplification des normes qui étouffent notre région.

Accordons-lui notre confiance pour répondre au plus près à nos préoccupations et gérer un budget régional de plusieurs milliards d'euros d'argent public!

Fort d'une équipe composée de femmes et d'hommes qui vous ressemblent, elle s'engage pour défendre nos valeurs avec sincérité, bon sens et enthousiasme, dans un esprit de solidarité sans faille. Pour que notre région soit digne et fière d'elle-même et de ses habitants, et qu'elle devienne ce qu'elle n'aurait jamais dû cesser d'être: conquérante, entreprenante et accueillante!

L'alternance, c'est aux régionales qu'elle commence!



Avec Virginie Calmels

www.virginiecalmels2015.fr



@aveccalmels
@virginiecalmels

2.1.20. Profession de foi de la liste EELV. Élections régionales de 2015, Nouvelle-Aquitaine.

OSONS MIEUX

Avec

Françoise Coutant

Madame, Monsieur,

Le 6 décembre, vous voterez pour le premier tour des élections régionales. Je porte une vision globale de la transformation écologique de notre grande région. Je suis en capacité de gérer cette Région, de la présider en améliorant la vie quotidienne de chacun-e. Je suis une femme engagée, qui connaît bien les trois régions et qui les aime. Je suis dans la vraie vie, je travaille, j'élève seule mes enfants et j'habite un quartier populaire, dans une ville moyenne, Angoulême.

Faire le choix de l'écologie, c'est penser à l'avenir de nos enfants et nos petits-enfants. Nous ne pouvons plus reculer face aux enjeux des dérèglements climatiques, nous devons agir pour la transition énergétique, pour une alimentation et un environnement sains, pour maintenir la proximité, pour un aménagement équilibré du territoire et la création d'emplois non délocalisables. Je vous propose donc un **pacte écologique en quinze points**.


Pour que notre Région engage les solutions à la hauteur des enjeux d'aujourd'hui, je vous remercie d'accorder votre voix à la liste écologiste et citoyenne que je conduis.

Ensemble, Osons mieux !
Très sincèrement,

Françoise Coutant

Le pacte écologique

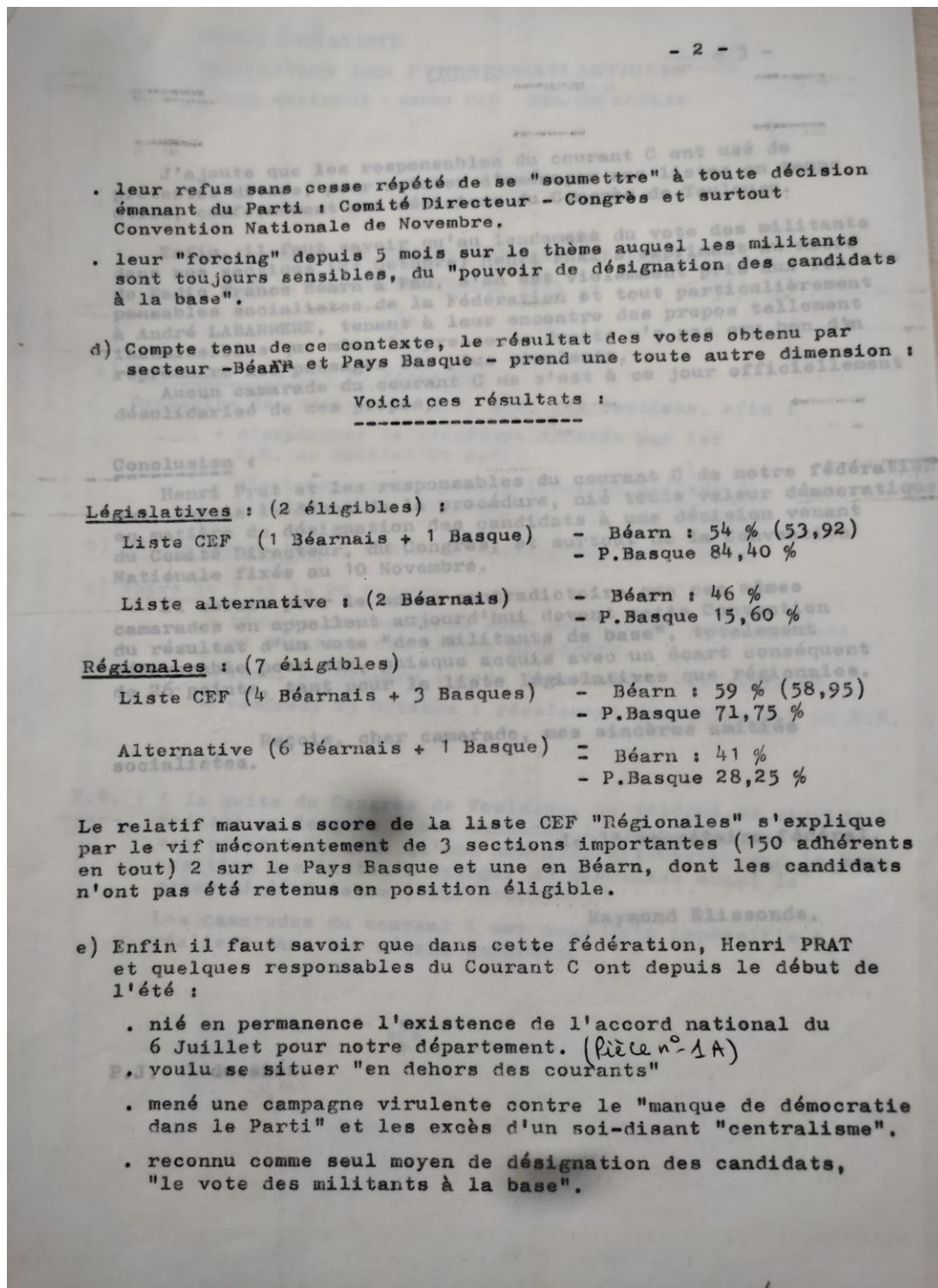
- 1 Lutter contre les **dérèglements climatiques** et engager la région dans la transition en diminuant de 80% les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050. ●
- 2 Garantir l'**autonomie énergétique** des territoires, en s'affranchissant de l'énergie nucléaire, avec comme objectifs pour 2030 : 40% d'énergies renouvelables, 40% d'efficacité énergétique (en priorisant les aides à la rénovation énergétique des bâtiments pour les foyers précaires). ●
- 3 Soutenir l'utilisation et l'interconnexion des différents **modes de transports du quotidien** (collectifs, partagés et alternatifs) en instaurant une tarification unique, établir la gratuité pour les étudiants et les personnes sans emploi. ●
- 4 Appliquer une **redevance poids lourds régionale** afin de reporter le transport de marchandise de la route vers le rail pour moderniser massivement et rapidement les **infrastructures de transports**, leurs fréquences et leurs performances. ●
- 5 Veiller à la préservation de la qualité de nos **biens communs** (eau, air, sol, biodiversité, paysages...) et prévenir les risques de **pollution**. ●
- 6 Développer l'agriculture **biologique** en multipliant par 4 les surfaces d'ici 2020. Généraliser l'utilisation du bio, de l'approvisionnement local et d'une alternative au repas carné (repas végétarien) dans la restauration collective pour nos enfants. ●
- 7 Instaurer un **bonus** aux aides régionales en mettant en place un pacte solidaire à **destination des territoires ruraux** pour leur garantir l'accès aux services de santé et aux services publics. ●
- 8 Promouvoir et défendre notre **patrimoine culturel** et les **langues régionales**, faciliter l'accès de tous aux **équipements sportifs et culturels** éco-responsables. ●
- 9 Expérimenter des solutions du « **mieux-vivre ensemble** » et favoriser l'émergence d'un **écosystème** propice au développement de l'**Économie Sociale et Solidaire** et de l'**innovation sociale**. ●
- 10 Conditionner les aides régionales et la commande publique au respect de **critères sociaux et environnementaux** tout en privilégiant les **petites et moyennes entreprises locales**. ●
- 11 Mettre fin au **gaspillage financier** et aux **grands projets d'infrastructures inutiles** (LGV Poitiers-Limoges, 2 LGV au sud de Bordeaux). Il faut réorienter les financements publics vers des projets locaux au service de tous. ●
- 12 Encourager les démarches d'**économie circulaire** pour aller vers une société **zéro gaspillage et zéro déchet**. ●
- 13 Mettre fin à la fracture **numérique** en développant le haut débit sur tout le territoire et favoriser les lieux de travail partagés (co-working) en zones rurales. ●
- 14 Réorienter la **formation** vers les filières écologiques d'avenir avec comme objectif la création de **150 000 emplois locaux non délocalisables** à court terme. ●
- 15 Construire des mécanismes de **participation directe pour les citoyens** et garantir un débat public sur tout projet structurant avec notamment l'instauration de conseils citoyens décentralisés et d'un droit à l'interpellation. ●

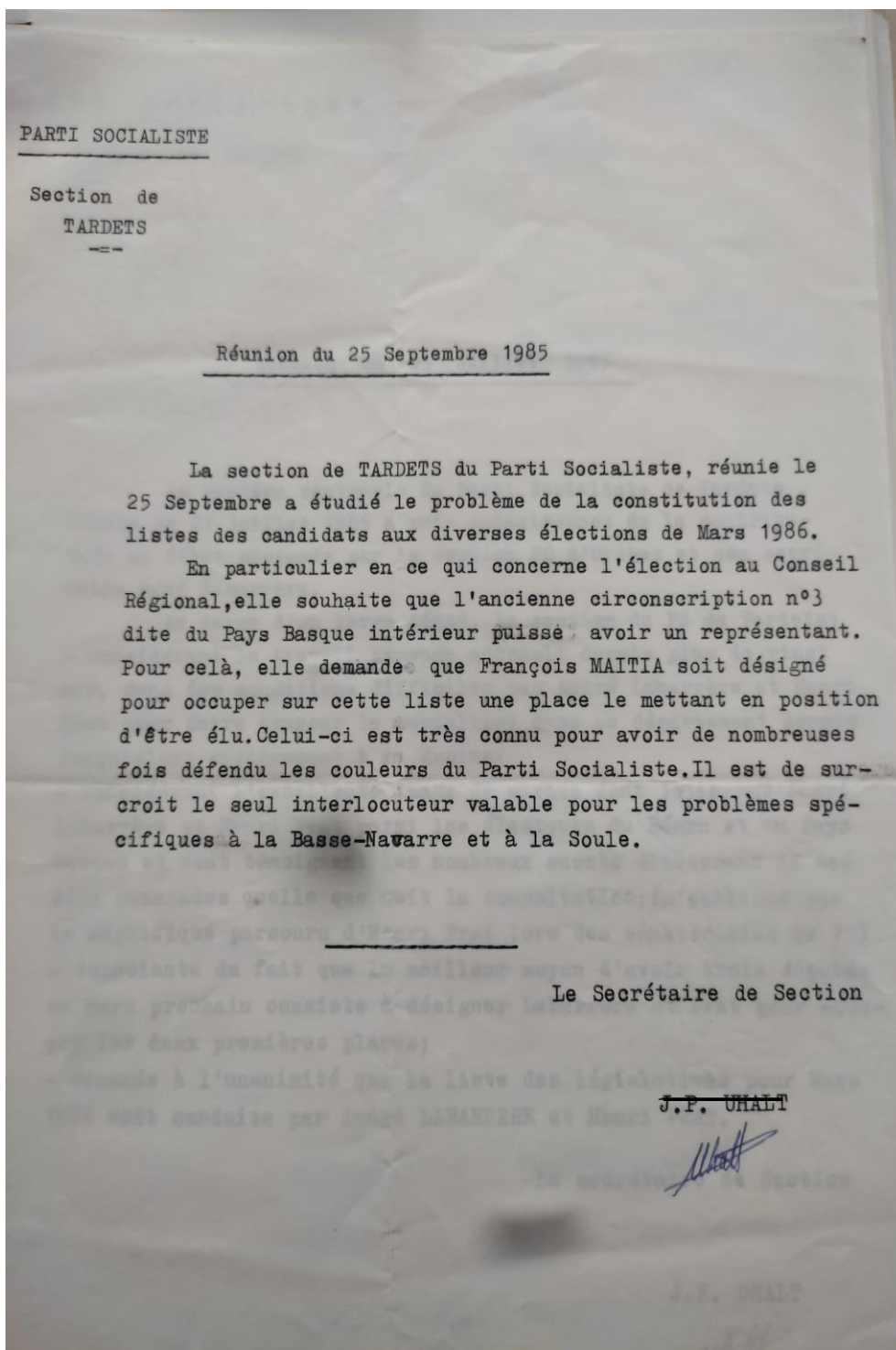


**europe
écologie
les Verts**

2.2. Documentation interne au parti.

2.2.1. Résultats du vote des adhérents pour la liste des Pyrénées-Atlantiques, 1986.



2.2.2. Lettre de la section de Tardets.

2.2.3. Liste des candidats des Pyrénées-Atlantiques aux élections régionales de 1986.



PARTI SOCIALISTE
FÉDÉRATION DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES
 6, RUE NAVARROT - 64000 PAU - TÉL. (59) 27.52.42

LISTE DES CANDIDATS AUX ELECTIONS REGIONALES

* * *

- | | |
|------------------------|---|
| 1. André LABARRERE | - Ministre - Maire de PAU |
| 2. Georges LABAZEE | - Député sortant |
| 3. Henri PRAT | - Député sortant |
| 4. Nicole PERY | - Députée au Parlement Européen |
| 5. Raymond ELISSONDE | - Premier Secrétaire Fédéral |
| 6. André MAGRE | - Maire-Adjoint de PAU |
| 7. Pierre DUPRAT | - Section entreprise Télécoms BAYONNE |
| 8. René RICARRERE | - Secrétaire Section d'ORTHEZ |
| 9. André TASSY | - Secrétaire Fédéral Pays Basque |
| 10. André MARIETTE | - Agriculteur - Président SIVOM de
LESCAR |
| 11. Jean LOUGAROT - | - Maire de MAULEON |
| 12. Jacques ALBESA | - Secrétaire fédéral aux sections
et à l'information |
| 13. Andrée ROBERT | - Section NAY-EST - Vie associative |
| 14. Marthe JUNQUA | - Chargée de Mission Droits des
Femmes |
| 15. Henri FAM | - Artisan - Section d'ARZACQ |
| 16. Françoise AULANIER | - Secrétaire Fédérale aux Luites
des Femmes |
| 17. Raymond DELOURME | - Maire de BILLERE |

* * *

2.2.4. Lettre interne de militantes socialistes.

LES FEMMES ET LA POLITIQUE

Les camarades réunis le 31 août à PENNE D'AGENAIS (47), en Assemblée Générale Régionale dont le thème était :

- "La place des Femmes dans la politique"

ont décidé à l'unanimité de demander à toutes les Secrétaires Fédérales aux Luttes des Femmes de l'Aquitaine, ainsi qu'aux Premiers Secrétaires Fédéraux de cette Région, de porter à la connaissance du Bureau Exécutif Fédéral, de la Commission Exécutive Fédérale et de tous les Militants, les conclusions de leurs réflexions concernant la présence des Femmes sur les listes électorales et dans les instances fédérales du Parti.

La circulaire Nationale émanant de la Direction de notre Parti, rappelle très clairement les dispositions de l'article 49 de nos statuts, soit 20% minimum de Femmes sur les différentes listes.

Dans cette logique, nous demandons que 20% des candidats en position d'élus soient des Femmes.

Cette modalité d'application concerne également la représentation des Femmes dans les différentes instances fédérales du Parti.

Alors que s'instaure la proportionnelle, nous sommes conscients que si la place des Femmes, dès 1986, n'est pas faite, elles resteront exclues pour plusieurs mandats encore, du Pouvoir Politique de notre Pays, de notre Région et de notre Parti.

Au moment où les Partis de Droite eux-mêmes prennent conscience de l'efficacité électorale de la présence des femmes sur leurs listes, il serait préjudiciable et irresponsable pour le Parti, qui a toujours été un précurseur dans ce domaine de se renier lors des prochaines échéances électorales.

2.3. Communication et actes officiels du Conseil régional aquitain.

2.3.1. La lettre du Président (Philippe Madrelle), n° 2.

Conseil
Régional
d'Aquitaine

LA LETTRE


du Président

LETTRE MENSUELLE EDITEE PAR LA PRESIDENCE DU CONSEIL REGIONAL D'AQUITAINE

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : PHILIPPE MADRELLE

SIEGE : CONSEIL REGIONAL D'AQUITAINE 24, RUE ESPRIT-DES-LOIS 33000 BORDEAUX - TEL. (56) 44.49.44

N° 2



UN ATOUT POUR
L'AQUITAINE

INVESTIR DANS L'AQUITAINE

Si l'impératif d'adaptation technologique impose à notre Région, comme à l'EUROPE entière des sacrifices et des efforts momentanés, l'AQUITAINE est aujourd'hui en mesure de transformer ses faiblesses apparentes en atouts de développement et d'insertion dans le nouvel ordre économique en gestation.

Dotée d'un tissu industriel contrasté qui oppose globalement un ensemble diffus et diversifié de **petites et moyennes entreprises traditionnelles** à quelques **grands établissements développant les technologies les plus avancées**, notre Région dispose en elle même des ressources et des moyens de son adaptation aux nouvelles conditions de production.

Il appartient, aux pouvoirs publics, et spécialement à la Région de poser des **drains technologiques** entre ceux qui maîtrisent les techniques et ceux dont la compétitivité est soumise à leur adoption.

En portant son Budget "Recherche et Technologie" de 6,2 millions de F en 1982, à **30,7 millions de F en 1984** le Conseil Régional s'est résolument engagé dans une **politique de transfert des technologies** cohérente et mise en perspective pluriannuelle dans le cadre du Premier Plan Régional.

7 AXES D'INTERVENTION

L'exercice 1984 inaugure cette action structurelle, parfaitement intégrée de l'amont à l'aval autour de 7 grands axes d'intervention :

- . La Recherche Fondamentale et Appliquée.
- . La constitution de Pôles Technologiques.
- . Le Soutien au Développement de Filières Technologiques d'Enseignement Supérieur.
- . L'appui aux Initiatives Innovantes.
- . La Diffusion des Sciences et des Techniques.
- . Le Développement de Collaboration Inter-Industrielle.
- . La Communication Electronique.

Par cette politique de fond, le Conseil Régional n'a d'autre ambition que de confirmer l'AQUITAINE dans sa **vocation de terre d'accueil et de développement d'activités.**

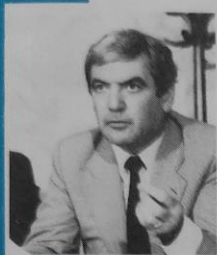
Il y a là, de la part de l'Institution Régionale, un investissement sans précédent dont nous devons prendre date.

Philippe MADRELLE

p.1

2.3.2. Journal d'information du Conseil régional. Éditorial du Président Madrelle.

1 er plan d'aquitaine



l'éditorial du président

Les Français avaient oublié ce qu'était la planification. Depuis 1981, ils la redécouvrent et mieux encore ils sont invités à y participer comme jamais ils ne le firent depuis le Plan de Jean MONNET.

Cet événement, car il s'agit d'un événement, n'a pu se produire qu'à la faveur d'une mutation institutionnelle modifiant le partage du pouvoir. Nous n'avions pas, en effet, besoin d'un n^{ième} Plan de l'Etat. Dans cette période de crise, la société doit dégager un projet à moyen terme qui l'engage toute entière dans ses forces socio-professionnelles et politiques comme dans sa véritable réalité territoriale qui ne peut, on s'en doute, se résumer à un simple rapport rédigé par les services centraux des ministères.

Une planification efficace présente traditionnellement un danger : accroître encore la toute puissance de l'Etat. L'avenir nous dira si, comme je le crois, la décentralisation et la contractualisation, les deux caractères profondément originaux de la réforme de juillet 1982, représentent l'anti-dote nécessaire.

La planification a rencontré les Régions. Pour la première fois de leur histoire, les Conseils Régionaux préparent seuls, selon une procédure qu'ils se sont choisie, un plan de développement économique qu'ils auront à réaliser avec leurs propres moyens. Grâce au plan, les régions françaises vont ainsi enfin exister puisqu'il n'est pas de vie véritable sans maîtrise de son avenir.

La nouvelle Région issue des lois sur la décentralisation a besoin de clarifier sa situation et son rôle. Le Plan régional est cet outil qui permet d'orienter à moyen terme l'action dans la concertation. Il définit la Région comme un instrument du développement susceptible d'harmoniser les différentes et nombreuses interventions économiques et d'en répartir équitablement les effets sur l'ensemble du territoire régional.

Le premier plan régional d'Aquitaine représente un effort considérable de toute la Région pour prendre en charge elle-même son devenir. Il me faut remercier tous ceux qui ont contribué ou contribuent à sa préparation, en particulier le Sénateur Lucien DELMAS vice-président du Conseil Régional, maître d'œuvre des travaux ainsi que le Président J. CASTAING, représentant avisé des socio-professionnels.


Philippe MADRELLE

2.3.3 Journal d'information du Conseil régional, 1982.

le calendrier de la planification en aquitaine

- mai 1982 : création d'une commission régionale de planification (composée de 84 membres répartis en 3 collèges :
- Elus
- Socioprofessionnels
- Experts)
et douze groupes de travail
- mai 1982 à juin 1983 : consultation de + de 2000 personnes
- juin 1982 : assises départementales dans chacun des cinq départements de notre région
- juillet 1982 : adoption d'un projet de Plan régional portant sur la situation et les orientations de l'Aquitaine et contribution aux travaux d'élaboration du IX^e plan national
- Décembre 1982 : création de l'Agence Régionale du Plan
- janvier 1983 : nouvelles rencontres avec les départements.
Mise en place de 24 groupes de travail
- janvier 1983 : assises régionales du Plan avec notamment la participation de Michel ROCARD, Ministre du Plan et de l'Aménagement du Territoire
- janvier 1983 - juillet 1983 : préparation de l'avant-projet de contrat de Plan entre l'Etat et la Région
- 27 juillet 1983 : C.I.A.T. (Comité Interministériel de l'Aménagement du Territoire) fixe la position de l'Etat sur les contrats de Plan Etat-Région
- Second semestre 1983 : Préparation des contrats de Plan Région-Département Région/Entreprises
- Premier trimestre 1984 : Adoption du plan régional et des contrats de Plan
- Deuxième trimestre 1984 : Signature du contrat de Plan Etat-Région

2.3.4 « Aquitaine Info-Minute », journal d'information du Conseil régional, 1989.

AQUITAINE **INFO-MINUTE** 

CAMPAGNE DE COMMUNICATION 1990-1991
LE CONSEIL REGIONAL EN CAMPAGNE !

Informier régulièrement les 2 700 000 Aquitains des actions concrètes du Conseil Régional, tel est l'objectif de la campagne de communication 1990/1991.

En 1989, le Conseil Régional a choisi de mieux faire connaître son rôle et ses domaines d'intervention à travers une campagne d'identité articulée autour de trois temps forts : affichage, réalisation d'un guide pratique distribué dans tous les foyers et un train forum où le Président, Jean Tavernier et les élus ont pu présenter l'Institution Régionale à plus de 6000 visiteurs.

Les résultats de cette campagne laissent apparaître que 34% des personnes interrogées "s'estiment désormais bien informées des activités du Conseil Régional".

Il faut bien sûr poursuivre cette année l'effort de communication engagé et, en même temps, l'approfondir, l'amplifier et l'enrichir.

Le slogan "Le Conseil Régional au coeur de l'action" est conservé. Il traduit bien la volonté du Président et des élus de mener une politique active et efficace dans chaque domaine de compétence de la Région.

Pour exprimer cette volonté auprès des Aquitains, le Conseil Régional a choisi d'axer la campagne de communication 90-91 sur ses réalisations concrètes à l'échelon régional, départemental et local.


Les outils mis en place s'adressent, d'une part, au grand public par le biais d'un magazine d'information distribué dans tous les foyers et d'annonces presse insérées dans différents quotidiens régionaux et, d'autre part, à un public plus ciblé avec des lettres sectorielles et des dossiers techniques diffusés aux élus, aux socio-professionnels et aux responsables des secteurs concernés par les thèmes abordés.

Par ailleurs, les relations avec la presse sont développées et un point presse mensuel a d'ores et déjà été instauré après chaque réunion du Bureau.

La majorité des actions engagées par le Conseil Régional trouvent une application concrète dans la vie quotidienne des Aquitains et c'est pourquoi il se doit de les informer régulièrement.

CONSEIL REGIONAL D'AQUITAINE
Au coeur de l'action

2.3.5. Journal d'information du Conseil régional aquitain.



La Région vue par les Aquitains

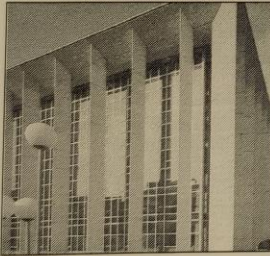
Créé en 1985, l'Observatoire Interrégional du Politique (OIP) associe la Fondation Nationale des Sciences-Politiques, le CNRS et les Conseils Régionaux. A partir de données d'enquêtes, il fournit à ses partenaires un tableau de bord annuel de la vie politique et sociale de chaque région.

Voici la synthèse des résultats de l'enquête 1994 pour l'Aquitaine, réalisée sur un échantillon de 700 personnes représentatif de la population aquitaine âgée de 18 ans et plus et selon la méthode des quotas (sexe, âge, profession du chef de famille).

LE FAIT REGIONAL EN AQUITAINE

L'identité régionale
Un Aquitain sur deux cite avec exactitude le nom de sa région. Pour 43% des Aquitains l'identité régionale se fonde prioritairement sur l'attachement à un passé historique et culturel commun. 59 % des Aquitains ont le sentiment de vivre dans une région « plutôt riche », et la moitié d'entre eux ont confiance dans son avenir.

L'information sur la Région
41% des Aquitains se déclarent « bien informés » sur les activités du Conseil Régional, soit une progression de 4 points depuis 1992. 37% s'informent à ce sujet en lisant les journaux, 20% en regardant la télévision. Les publications du Conseil Régional sont citées par 16% des personnes interrogées, les panneaux mis sur les routes et les chantiers par 12% d'entre elles, soit un total de 28% d'information par un support institutionnel.



Le lien régional
La Région est jugée comme une institution « plutôt proche » par 54% des Aquitains, soit un résultat inférieur à celui du département (67%) ou de la commune (86%), mais nettement supérieur à celui de l'Etat (19%) et de l'Europe (15%).
Le sentiment de proximité à l'égard de la région s'élève à 63% parmi les enquêtés qui ont confiance dans son avenir.
Pour que se renforce le lien du citoyen à sa Région, ils souhaitent « être consultés sur ses grands problèmes » (43%), 23% appellent de leurs vœux « la mise en place de permanences

tenues par les élus régionaux », 15% « l'organisation de journées portes ouvertes » au Conseil Régional, 13% souhaitent « l'installation de dispositifs de Minitel ou Numéros verts ».

Le sentiment de proximité à l'égard des institutions
(% de réponses « très proche » et « plutôt proche »)

Institution	Proximité (%)
Europe	15
Etat	19
Région	54
Département	67
Commune	86

L'image de l'action du Conseil Régional
Les deux tiers des Aquitains pensent que le Conseil Régional a élaboré un projet de développement pour la région. 51% d'entre eux considèrent que son action « va dans la bonne direction ».
57% estiment que, dans dix ans, la vie des habitants dépendra « plutôt des décisions prises au niveau de la région que de celles prises au niveau national » (33%).

Les attentes à l'égard du Conseil régional
60% des Aquitains souhaitent le développement de la politique de régionalisation et de décentralisation. Les trois quarts estiment que le pouvoir des Régions devrait être développé dans le domaine de l'éducation et de la formation, les secteurs de l'environnement et de l'aide aux entreprises.

L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

La perception des enjeux
52% des Aquitains pensent que dans la région la population est « plutôt bien répartie », 41% qu'elle est « plutôt mal répartie ». Les déséquilibres résident à leurs yeux à la fois dans la dévitalisation des campagnes (66%) et dans la surpopulation des grandes villes (69%). Celle des banlieues est également dénoncée (57%). La situation des bourgs et des petites villes paraît satisfaisante à 51% des enquêtés, celle des villes de taille moyenne à 72% d'entre eux. Le rôle d'entraînement de Bordeaux pour la région est jugé important pour 61% des Aquitains.

L'appréciation du cadre de vie
74 % des Aquitains déclarent vivre « dans un endroit favorisé ». L'opinion dominante est que le cadre de vie s'est amélioré depuis quatre ou cinq ans (40%), 29 % estiment qu'il s'est « plutôt détérioré », 28% qu'il « n'a pas changé ». La satisfaction s'élève avec la taille de l'agglomération de résidence.

Taux de satisfaction à l'égard du lieu d'habitation
(réponses « endroit très ou plutôt favorisé » selon l'agglomération de résidence)

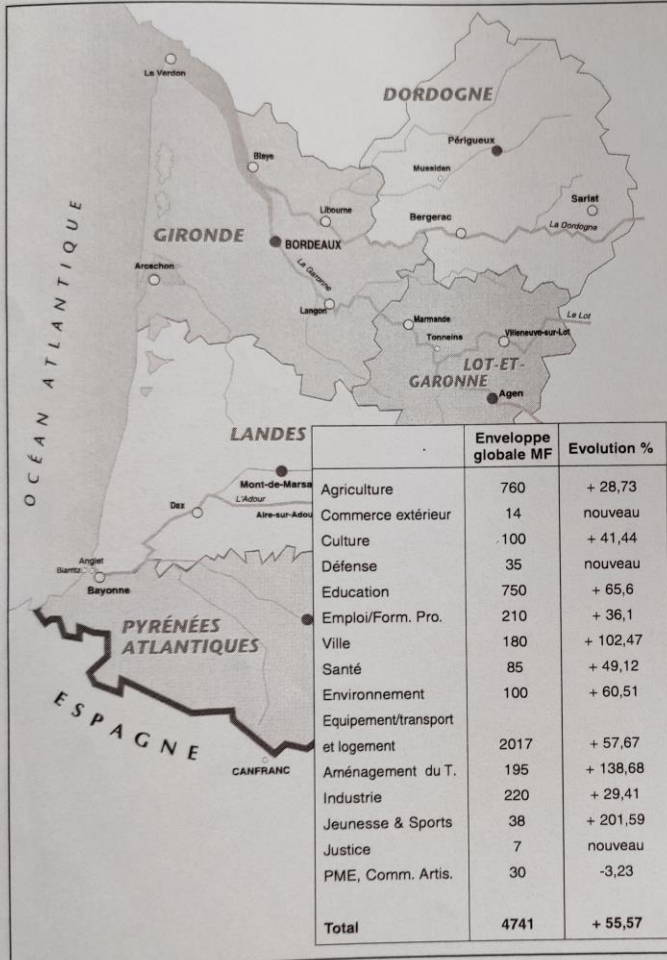
Agglomération	Taux de satisfaction (%)
- de 2000 hab.	67
2000 à 20000 hab.	66
20000 à 100000 hab.	77
Plus de 100000 hab.	85
Moyenne régionale	74

Les modèles d'aménagement du territoire
Les Aquitains expriment une nette préférence pour une politique redistributive des ressources de l'Etat d'abord au profit des régions les plus défavorisées (62%) ; 20 % se prononcent pour une répartition égalitaire entre toutes les régions ; 17% pour une répartition prioritaire vers celles « qui ont les projets les plus dynamiques ».
En ce qui concerne le développement économique des villes, la quasi totalité des Aquitains (89%) souhaitent que ces dernières aient « toutes sortes d'activités différentes », plutôt qu'une activité dominante (9%).
Le télétravail, comme outil d'aménagement du territoire, bénéficie d'un accueil de principe favorable : pour 64 % des Aquitains il est susceptible « d'améliorer la qualité de la vie », pour 54% de permettre une meilleure répartition spatiale des emplois, et pour 54% également de créer de nouveaux emplois.

Les mesures d'aménagement rural
Pour favoriser la vie à la campagne, la priorité est donnée « au maintien des services publics » (50%). Viennent ensuite « la création d'emplois non agricoles » (19%), « les avantages fiscaux aux entreprises » (14%), l'aide au maintien des commerces » (12%) et enfin « le développement des transports et des moyens de communication » (4%).

2.3.6 Contrat de Plan État/Région 2000-2006.

LE CONTRAT DE PLAN (2000-2006) POUR L'AQUITAINE



LES POINTS FORTS

L'exécutif régional a fait du Contrat de Plan une de ses toutes premières priorités car pour rattraper ses retards, notamment en matière d'infrastructures, l'Aquitaine se devait de mobiliser le plus efficacement possible les financements nationaux. Le pari a été tenu : notre région peut se réjouir du soutien de l'Etat comme en témoignent les chiffres suivants :

La dotation globale

- La deuxième dotation de l'Etat pour l'Aquitaine est de 1 007 MF. Le milliard demandé par la Région est atteint.
- La dotation totale de l'Etat est de 4 741 MF, soit une progression de +55% par rapport au précédent Contrat de Plan. C'est la troisième meilleure progression en France métropolitaine.
- En francs par habitant, la part de l'Etat est de 1 630 alors qu'elle était de 1 050 francs/habitant pour la période 1994-1998. Au classement des 22 régions métropolitaines, l'Aquitaine gagne deux places et se classe au 15^{ème} rang.
- La part accordée à l'Aquitaine représente 4,56% du montant total des 22 régions métropolitaines. Elle était de 3,9% pour la période précédente.

Les dotations par ministère

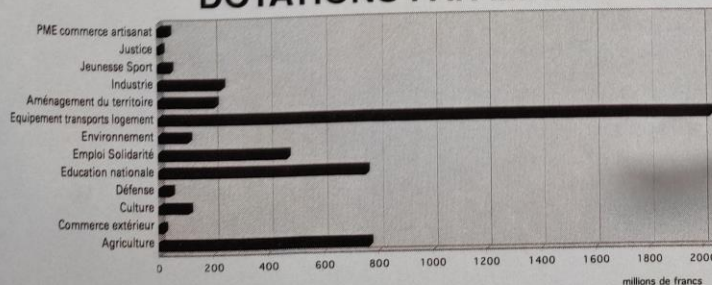
- Avec 1,3 milliard de francs pour les routes (+48% par rapport au précédent Contrat de Plan alors que l'enveloppe nationale baisse d'environ 8%) et le quadruplement des crédits ferroviaires (464 MF), l'Aquitaine va pouvoir rattraper une partie de ses retards en matière d'infrastructures : Bordeaux-Pau, RN 21, désenclavement de Bergerac, désenclavement de l'estuaire, bouchon ferroviaire de Bordeaux...
- Avec 760 MF pour l'agriculture (+29%), l'Aquitaine continuera à encourager ce secteur porteur d'emploi et de valeur ajoutée.
- Avec une augmentation de 74% pour l'enseignement supérieur et la recherche (700 MF), l'Aquitaine va pouvoir conforter ses pôles d'excellence et se positionner sur des secteurs clés pour son développement économique.
- Le triplement des crédits pour le tourisme (45 MF) permettra de valoriser cet atout majeur de l'Aquitaine.

Avec la part du Conseil Régional, des autres collectivités territoriales et de l'Europe, c'est près de 15 milliards de francs qui seront injectés dans l'économie régionale. La dernière phase, celle de la contractualisation proprement dite, est en cours : les projets de l'Aquitaine, nombreux et novateurs, vont bénéficier de la bonne mobilisation de tous les acteurs locaux, départementaux et régionaux qui ont œuvré ensemble pour obtenir les moyens de leur développement.

Restent les dossiers traités hors Contrat de Plan, tels le TGV Aquitaine Sud Europe Atlantique ou la réalisation des ouvrages nécessaires au franchissement de la Garonne à Bordeaux et pour partie, la liaison Bordeaux-Pau. Une même mobilisation et une même méthode devraient permettre d'obtenir à Paris des décisions aussi favorables pour l'Aquitaine.

Pour plus de renseignements sur le Contrat de Plan : contacter au CRA la délégation régionale au Plan (05 57 57 80 44).

DOTATIONS PAR MINISTÈRE



2.4. Coupures de presse.

2.4.1. Le Monde Aujourd'hui, 08/12/1985 et 09/12/1985.

LE MONDE AUJOURD'HUI
DIMANCHE 8-LUNDI 9 DÉCEMBRE 1985 V

CAMPAGNE ÉLECTORALE

PARTI CHERCHE FEMME FORTE, MAIS PAS TROP...

par Christiane Chombeau

Toujours la même chose : volontaires et avec une grosse voix, elles font peur ; effacées ou disponibles, on ne leur trouve pas assez de mordant. Misère ! Quel dur métier pour une femme que de partir en campagne...

QU'EN est-il de cette quarantième proposition du candidat François Mitterrand prévoyant que chaque liste aux élections comporterait au moins 30 % de femmes ? Ou est donc ce grand mouvement d'enthousiasme, qui conduisit les parlementaires à voter massivement, lors de la discussion sur la réforme électorale en 1982, en faveur d'un texte limitant à 75 % les candidats d'un même sexe sur chaque liste ? Ce texte avait été, il est vrai, retiré après que le Conseil constitutionnel eut estimé que ce système de quotas était contraire à la Constitution. Il n'en reste pas moins que, à l'époque, les états-majors politiques avaient estimé que l'initiative n'était pas si mauvaise que cela, et ils montraient une volonté nouvelle de laisser un peu de place aux femmes dans l'arène du pouvoir.

L'enjeu des prochaines élections a fait oublier les bonnes résolutions. A l'établissement des listes de candidats, la foire d'empoigne a commencé. A droite comme à gauche, on s'adonne à des calculs d'épiciers pour doser les socialistes. Le résultat est décevant pour les femmes.

En ce qui concerne les élections législatives, côté Parti socialiste, une estimation optimiste donne seize candidates éligibles, soit 10 %. Côté opposition, l'Association Dialogue des villes de France, mouvement présidé par M^{me} Monique Pelletier, ancien ministre, compte sept femmes en position d'être élues « sur trois cents députés probables » : quatre RPR : M^{mes} Hélène Missoffe (Val-d'Oise), Micheline Hébert (Loire-Atlantique), Michèle Alliot-Marie (Pyrénées-Atlantiques), Christiane Papon (Val-

de-Marne), ainsi que M^{me} Louise Moreau (CDS, Alpes-Maritimes), Monique Papon (CDS, Loire-Atlantique) et Jeanine Lucas (RAD, Deux-Sèvres).

Tandis que M^{me} Pelletier constate avec amertume que « le machisme règne toujours à l'intérieur des partis d'opposition », que M^{me} Yvette Roudy, ministre des droits de la femme, dénonce la misogynie des formations politiques, M^{me} Gisèle Moreau, membre du secrétariat du comité central du PCF, pavaise en annonçant que quinze femmes seront en tête des listes du Parti communiste aux élections en mars prochain : huit pour les législatives et sept pour les régionales. « La direction du PCF, dit-elle, n'a pas eu besoin d'imposer des quotas pour que plus de six cents femmes soient candidates aux législatives ou aux régionales... »

Même jubilation de l'autre côté de l'échiquier politique avec le Front national, qui place sept de ses militantes en tête de liste. Il est vrai qu'ici et là les enjeux ne sont pas du même ordre.

Les femmes ont conquis, ces dernières années, bien des fortes-places. On s'habitue à les voir à la tête d'entreprises, présider des tribunaux ou bien évoluer dans le monde de la finance, comme si elles l'avaient toujours fait. Elles sont peu nombreuses dans ces activités, mais on peut dire qu'elles sont bien acceptées. En revanche, la politique reste encore un puissant bastion masculin.

Alors que plus de 51 % de la population et près de 53 % du corps électoral sont du sexe féminin, les femmes ne sont que 14 % dans les conseils municipaux ; 4 % des maires sont des femmes, dont cinq seulement administrent des villes de plus de trente mille habitants.



Même situation parmi les conseillers généraux : 44 % de femmes ; chez les sénateurs : 5,5 % ; chez les sénateurs : 2,8 %. En revanche, elle occupe 21 % des sièges au Parlement européen. Cela s'explique pendant longtemps, cette mise à l'écart a été négligée par les politiciens de carrière qui ne voyaient pas d'inconvénient à ce que des femmes y fassent leurs premières armes.

L'espoir de la proportionnelle

Lors des débats sur l'adoption du mode de scrutin à la proportionnelle, plusieurs personnalités, dont M^{me} Yvette Roudy, approuvent publiquement leur soutien au projet. Elles y voyaient, en effet, une chance pour le « deuxième sexe ». Elles citaient une étude du Conseil de l'Europe sur la Situation des femmes dans la vie politique en Europe soulignant qu'en France « le scrutin uninominal majoritaire à deux tours renforce le caractère personnel de l'élection, la constitution de fiefs électoraux et le règne des notables au détriment des femmes ». Elles partaient du principe que les états-majors politiques profiteraient de ce mode de scrutin pour « moraliser » les listes électorales et rétablir un juste équilibre... C'était trop espérer de ceux-ci, après tout composés majoritairement d'hommes ! Il n'est pas si facile de partager le pouvoir, surtout en temps de crise.

M^{me} Christiane Papon, présidente de Femmes avenir, membre du comité central du RPR, en vient à regretter que l'obligation de respecter que l'obligation du Conseil constitutionnel : « Le Conseil constitutionnel a sans doute pour tâche de défendre la Constitution, mais il doit le faire à la lumière de faits de société... Le partage du travail des hommes et des femmes sur le terrain doit être prolongé par le partage des responsabilités et du pouvoir législatif à l'Assemblée nationale. »

Pour se justifier, on invoque dans les hautes sphères des partis une pénurie de femmes « valables », une opinion que certaines représentantes féminines propagent d'ailleurs elles-mêmes. Il est vrai que, cantonnées pendant des siècles dans des rôles subalternes, les femmes ont plus volontiers exprimé leur militantisme dans les associations qu'au sein des partis politiques. Mais il est vrai aussi que l'on a assisté ces dernières années, et tout particulièrement ces derniers mois, à une envolée de femmes bien décidées à montrer qu'elles sont au moins aussi compétentes, sinon plus, que le député moyen homme.

Les Marianne se rebiffent

A droite comme à gauche, lorsqu'elles ont découvert le sort qu'on leur réservait aux prochaines élections, les femmes se sont mobilisées. Chacune à sa manière. Tardivement, peut-être, mais suffisamment pour montrer qu'elles existent. L'expérience qu'elles vivent actuellement semble avoir l'effet d'un flux d'adrénaline sur des associations trop confiantes qui somnolaient.

Les femmes de l'opposition se retrouvent dans différents mouvements : Femmes responsables de M^{me} Monique d'Erceville, Femmes libérées, créé par Denise Lecanuet et Louise Moreau, Femmes avenir ou Dialogue des villes de France multiplient les rencontres et les séances de formation pour les femmes à la vie politique. Quatre-vingt-quinze de leurs militantes ont signé en septembre dernier un manifeste dans lequel elles demandent une réelle mixité de la vie politique en France.

Les féministes du mouvement Choisir de M^{me} Halimi ont pensé pendant un temps créer des listes féminines. La bataille a été particulièrement rude dans les rangs socialistes, où une quarantaine de femmes, dont trois ministres (M^{mes} Edith Cresson, Yvette Roudy et Edwige Avice), ont tapé du poing sur la table pour exiger une meilleure représentation féminine sur les listes législatives et régionales, et ont créé une nouvelle association, Les Marianne, qui s'adresse à toutes les femmes.

La méthode n'a pas plu à tout le monde, et il s'est trouvé des femmes socialistes pour condamner ces manifestations spectaculaires. Au-delà d'un conflit de personnes, il faut y voir l'objet d'un vieux débat entre celles et ceux qui estiment que la lutte des femmes ne doit pas être un thème particulier, et ceux qui pensent au contraire que « le deuxième sexe » doit rappeler régulièrement qu'il existe et qu'il rencontre des problèmes spécifiques.

Force est de constater que lorsque, confiantes, les femmes attendent qu'on pense à elles, les états-majors les jugent trop passives, incapables d'affronter ce monde dur et cynique de la politique. Lorsque, en revanche, elles décident de se battre avec les seules armes qu'on leur laisse : « le spectaculaire », elles passent pour « des excitées ». Leurs ambitions politiques deviennent suspectes, et certains vont jusqu'à les traiter d'« opportunistes ». Il n'en reste pas moins que leurs mouvements de protestation leur ont permis tout de même d'obtenir sur les listes une plus large place que celle qu'on voulait leur accorder à l'origine.

MADAME ET CHER ALIBI

MONIQUE PELLETIER, avocate, ministre giscardien de la condition féminine, dit est stupide. Pour le fond, je voulais mettre l'accent sur le fait que le vote communiste est délibéré, qu'il passe avant

J'ai été un alibi. Car plus on descend dans la hiérarchie des partis, moins on rencontre de femmes. Plus on rencontre de responsabilités. C'est pourquoi j'approuve totalement la moindre sexisme. Nos preuves, nous les avons faites depuis longtemps. Il suffit de

Moins médiatiques également, les femmes politiques Un « Fabius-Chirac » féminin serait de fait, difficile à

2.4.2. Sud Ouest, 1986.

andidat « Alliance
n outre pied-noir,

Vert » avant tout et
ans -il en a au-
e tous les combats
rotection de l'envi-
ns ce domaine, il
ne un « ancien
Et je me sens
dernière place »
l'ajouter.

ogiste de la pre-
a 20 ans déjà au
alonde aux Amis
epuis, cela a tou-
onvictions profon-
ur les exprimer,
nt son activité de
-il dirige une
et ses fonctions
de St-Jean-de-
pas être en po-

a a été « oui »
tant que cela lui
ouver son vieil
lassus, tête de
et le dernier de
x copains de 20
-il. Un clin d'oeil
lui déplaire.

à Lacq. Salle
ce soir à 21 h,
a deux person-
er un débat sur
ce des régions

aïkoetxea, dé-
sident du pre-
nt basque, an-
européen et
o Alkartasuna.
uté au Parle-
secrétaire gé-
Republicana

et Manex Pa-
a liste Entau
suna, pour les
seront aussi

abord. Au-
nars : Serres-
aire ; Bizanos
n pour tous ;
de municipal,
Mazères-Le-
e ; Gelos 17 h
8 h, place de
5 (à côté de
u, 20 h 30 au
ublique, salle

bat consacré au thème de
l'aménagement du territoire.
L'occasion de rappeler les options

de leur pouvoir de conviction. Ré-
ponse dimanche

Jean-Marc Faure

CULTURE OCCITANE : L'IDÉE FAIT SON CHEMIN

**La fédération des associa-
tions culturelles occitanes
a interrogé tous les candi-
dats aux prochaines
élections. Les réponses
sont considérées comme
encourageantes.**

« Les Etats Généraux de la lan-
gue » rassemble autour de l'Ostau
Biarnés et du comité de Siros
la quasi totalité du mouvement
culturel dont la mission est la dé-
fense et la promotion de la langue
et de la culture occitanes.

A l'occasion des élections canton-
ales et régionales, le mouve-
ment a soumis cinq revendica-
tions prioritaires aux candidats.
Le bilan de l'opération a été pré-
senté mercredi soir au siège de
l'Ostau Biarnés.

« Les réponses vont plus loin
qu'autrefois. L'idée que la culture
peut être un élément moteur pour
le développement d'une région
fait son chemin » ont diagnosti-
qué Jacques Roth, président de
l'Ostau Biarnés, Jean Paul Latru-
besse, président de la Civada et
Jacques Baudoin, président des
Menestrels Gascons.

Le mouvement occitan demande
la création d'une ligne budgétaire
et la nomination de chargés de

mission pour le département et la
région ; la promotion de l'occitan
dans l'enseignement public ;
l'aide aux radios locales em-
ployant la langue, la négociation
d'émissions quotidiennes sur FR
Aquitaine, la création d'un Institut
culturel béarnais pour financer les
différentes initiatives, enfin la
mise en place d'une signalisation
bilingue.

« Tous semblent d'accord sur ces
cinq points. Nous n'avons reçu
aucune réponse défavorable ni
même restrictive » ont constaté
les responsables des Etats géné-
raux de la langue. Certains ont
quand même fait mieux que
d'autres : Entau País qui est allé
au delà des revendications, les
Verts qui ont une réflexion sur les
cultures minorisées, la liste Chas-
se-Pêche qui inclut la langue
dans son combat pour l'identité,
le Parti communiste qui demande
le bilinguisme de la maternelle à
l'université.

« Les parti au pouvoir, qu'ils
soient de gauche ou de droite
nous soutiennent... » ont aussi
noté les animateurs du mouve-
ment. Ces derniers savent bien
que les promesses peuvent s'ou-
blier, alors après les bonnes dé-
clarations les Etats Généraux
proposent aux futurs élus de pas-
ser aux actes.

EN BREF

■ **Appel de Yves Baradat pour
Josy Poueyto.** « Ce qui caracté-
rise Josy Poueyto c'est d'abord la
sincérité de son engagement, son
militantisme et son entière dispo-
nibilité au service des autres.
Bien souvent aujourd'hui, dès que
l'on parle d'homme ou de femme

sans réserve à Josy Poueyto. »

■ **Gaston Prieu précise.** « Dans
le journal du 16 mars est parue la
liste des membres du comité de
soutien à René Cazenave : 136
noms. C'est loin d'être exception-
nel. Ça est d'autant moins que,

rie, Nature, Tradition,
fois, encore très fort à
salle de la mairie s
beaucoup trop petite

accueillir les partisan
Saint-Josse, tête de la
les Pyrénées-atlantiqu
même coup large
dans les escaliers.

Un peu plus de 120
dont les élus de la va
avec notamment Jean
René Rose, de l'Os
par M. Fabre, mais a
retous, sont venues s
Saint-Josse et ses a
plaudir le geste sym
chasseurs-pêcheurs
bergers.

En effet, pour répondre

L'A

L'annexe du lycée
Lescar : c'est un ex
forts effectués par l
gional pour amélio
tions de formation d
Dans le cadre de le
électorale, Nicole P
Mariette, qui ont tra
dossiers au conseil
sont rendus samedi
lycée Saint-Cricq.
d'une quinzaine de
francs ont été cons
tension et à l'amén
locaux ; tandis qu
crédit de cinq mill
mettre d'aménager
Avec ces équipeme
tions sont désormais
donner à l'annexe d
Cricq son autonom
tère et le rectorat v
leurs de confirmer
tion. Il ne reste plus
un nom à ce nouve

TU

Pas content des me
par André...

2.4.3. Sud Ouest, 15/12/1986.

POLITIQUE/ ASSEMBLÉES RÉGIONALES

L'Aquitaine attend un budget

Reuni ce matin à la CUB, à Bordeaux, le Conseil régional d'Aquitaine doit voter le budget 1987. Jacques Chaban-Delmas en recherche de majorité

C'est un test que va passer ce matin le Conseil régional d'Aquitaine avec le vote du budget 1987 : un test de l'intérêt que les élus régionaux portent à la région en tant que nouvelle collectivité locale et l'Aquitaine. Qui l'emportera du souci de servir les intérêts de celle-ci ou de faire de celle-là un champ clos de politique politicienne ?

On connaît le problème (lire notre édition du vendredi 12 décembre) : les 38 élus RPR et UDF qui assurent l'administration régionale, sous la présidence de Jacques Chaban-Delmas, sont minoritaires.

En effet, le Front national (4 élus) a déclaré qu'il voterait contre. Le PC (6 élus) également.

Si les 34 élus du PS votent également contre, la région tombe en panne.

Interrogé sur cette situation, Jacques Chaban-Delmas réitère ses précédentes déclarations : « Je ne peux retoucher une deuxième fois ce budget pour lequel on a tenu compte des observations faites lors du débat sur les orientations, sans le dénaturer. Il prépare la voie pour les années suivantes de telle manière que les budgets futurs puissent être établis sans blocages financiers ou fiscaux. Les chiffres arrêtés cette année correspondent aux actions dont le développement est jugé indispensable pour assurer l'avenir des Aquitains ».

L'UNION DANS LE REFUS

Et le président du Conseil régional d'ajouter : « En conséquence, il appartient aux trois groupes d'opposition — très opposés les uns aux autres —, de choisir entre une union sans le refus ou bien la prise en considération de l'intérêt de la région. »

Vendredi soir, le groupe socialiste s'est réuni : il n'a pas arrêté une position définitive. Il se déterminera ce matin. Selon la tournure du débat et l'affirmation des positions (des oppositions) des uns et des autres.

Jean Guérard, porte-parole du groupe socialiste, nous déclarait hier au soir : « Si par hypothèse la région se trouvait bloquée, ce ne serait pas de notre fait. Si on nous administre la preuve concrète qu'il n'y a pas de majorité, nous aviserons. »

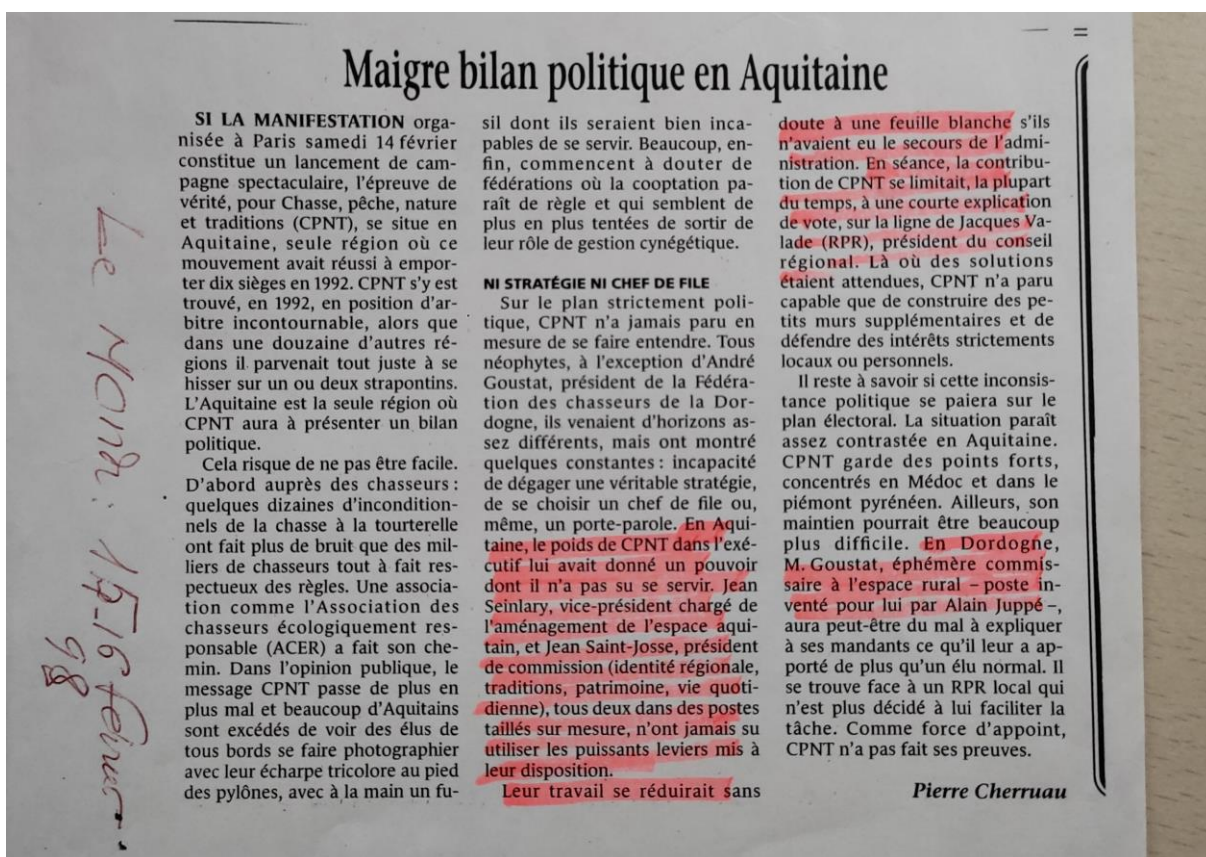
Traduisons ce langage quelque peu sybillin : si Jacques Chaban-Delmas n'a pas le soutien du Front national qui, ce week-end, et sur contre-ordre de Le Pen, aurait pu décider de changer d'avis, le PS pourrait ne pas voter contre. Simplement s'abstenir...

La porte est étroite. Les propositions de dernière heure seront étudiées de près et les amendements aussi. Il faut souhaiter pour la crédibilité de la nouvelle collectivité, que son premier budget ne soit pas perturbé par des considérations... parisiennes.

LOUIS LANNE

15.12.86.

9319

2.4.4. Coupage de presse non sourcée, 30/06/1997.2.4.5. Le Monde, 15/02/1998.

2.4.6. La République des Pyrénées, 02/12/2015.

D DE L'URNE
Assemblée large

Rousset : place à l'union

PARTI SOCIALISTE En obtenant plus de 30 % des suffrages hier, le sortant est dans une position favorable pour négocier le second tour. Reste désormais à faire le plein des voix à gauche.

DE NOTRE ENVOYÉ SPÉCIAL À BORDEAUX, ÉRIC NORMAND

L'Aspois d'adoption ne veut pas vendre la peau de l'ours avant de l'avoir définitivement tué. C'était le sens du message hier soir d'Alain Rousset, quand il est arrivé en tramway, un peu avant 22h, à sa permanence bordelaise du cours Alsace-Lorraine. Reste qu'en obtenant plus de 30 %, le sortant a déjà fait mentir les derniers sondages, qui donnaient son adversaire Virginie Calmels en tête au soir du premier tour.

« C'est bien, c'est encourageant mais il faut désormais réussir le deuxième tour », a déclaré Alain Rousset, qui était accompagné du secrétaire d'Etat au Commerce extérieur Matthias Fekl, candidat dans le Lot-et-Garonne. « J'avais bien vu les derniers sondages qui m'inquiétaient un peu, mais j'étais rassuré par le terrain. J'ai terminé ma campagne vendredi dans un petit village, Saint-Yrieix-la-Perche, et plus de 500 personnes étaient présentes dont la moitié issue de la société civile », a-t-il martelé plusieurs fois durant la soirée.

Négocier avec les Verts
 Le président du conseil régional a débuté dès hier soir les négociations avec Europe Ecologie-Les Verts qui, avec plus de 5 %, sont en capacité de fusionner avec une autre liste. La tête de liste écologiste Françoise Coutant a en effet été mandatée par ses militants pour ouvrir les discussions avec les socialistes. Morceau de choix, s'accorder sur le clivant dossier de la LGV. Alain Rousset a déjà fait un pas en précisant que le projet GPSO (Grand projet du Sud-Ouest, qui doit prolonger la ligne vers Toulouse et Dax) ne devrait pas épouser la même forme juridique que la LGV Tours-Bordeaux. Traduction, pas de PPP (partenariat public-privé) et de financement par les collectivités. Pour le reste, le candidat est confiant sur la conclusion d'une entente avec ces alliés historiques du PS. « Je n'ai aucun doute sur la capacité qu'auront les forces de progrès à s'entendre. »

Réagir après le vote FN
 Il est vrai que malgré l'avance, le sortant aura besoin de toutes les voix pour s'assurer un nouveau mandat à la tête de l'Hôtel de région. Il a ainsi pris acte des scores élevés du Front national – en tête par exemple dans le Lot-et-Garonne et qui a obtenu un score élevé dans les Landes – en notant que, pour combattre cette désespérance, il fallait agir sur le développement économique, le maintien des services publics, la proximité, la santé... Sans oublier de mettre la pression sur le gouvernement. « Il faut aussi que l'Etat donne aux régions les moyens de mettre en œuvre leurs politiques », a-t-il soutenu.

Quant à sa principale adversaire, Virginie Calmels, il ne s'est pas attardé à l'évoquer. Tout au plus, sans la citer nommément, a-t-il précisé regretter « que certains candidats n'aient pas vraiment cette région et ses habitants ». Cours Alsace-Lorraine, la campagne du second tour n'a pas mis longtemps à débuter.

Il est vrai que malgré l'avance, le sortant aura besoin de toutes les voix pour s'assurer un nouveau mandat à la tête de l'Hôtel de région. Il a ainsi pris acte des scores élevés du Front national – en tête par exemple dans le Lot-et-Garonne et qui a obtenu un score élevé dans les Landes – en notant que, pour combattre cette désespérance, il fallait agir sur le développement économique, le maintien des services publics, la proximité, la santé... Sans oublier de mettre la pression sur le gouvernement. « Il faut aussi que l'Etat donne aux régions les moyens de mettre en œuvre leurs politiques », a-t-il soutenu.

Quant à sa principale adversaire, Virginie Calmels, il ne s'est pas attardé à l'évoquer. Tout au plus, sans la citer nommément, a-t-il précisé regretter « que certains candidats n'aient pas vraiment cette région et ses habitants ». Cours Alsace-Lorraine, la campagne du second tour n'a pas mis longtemps à débuter.



« Il faut désormais réussir le deuxième tour », a déclaré Alain Rousset devant sa

« Seul Le Drian a fait mieux

AMBIANCE Sous leurs applaudissements. C'est ici que sur le coup de 20h, les quelques militants et les membres de l'équipe de campagne ont salué bruyamment la première place de leur champion. Cours Alsace-Lorraine, le « 103 », qui correspond au numéro de la rue, est situé à quelques pas de la rue Sainte-Catherine, l'axe commercial le plus important d'Aquitaine. Les murs sont placardés de 12 posters renvoyant à autant de départements composant la nouvelle grande région. Pour les Pyrénées-Atlantiques, c'est une vue du pic du Midi d'Ossau qui a été choisie.

Avant 20h, la tension est palpable. A coups de textos, on essaie de se renseigner sur les dépouillements. Mais malgré les additions, pas simple de faire des pronostics dans cet immense ensemble de près de 6 millions d'habitants. Il faut l'annonce sur France 3 de la tendance donnée par l'institut Ipsos pour qu'enfin les sourires apparaissent sur le visage. « C'est l'inverse du sondage qui donnait Alain Rousset en deuxième position », salue Isabelle Boudineau, vice-présidente du conseil régional et chargée de la presse au sein de l'équipe de campagne. « Au PS, il n'y a que Jean-Yves Le Drian

2.4.7. La République des Pyrénées, 14/12/2015.

EURO DE FOOTBALL
Pau sera le camp de base de la Hongrie p. XII

PAU 20 000 spectateurs
pour la fête des lumières p. 48

La République

DES PYRÉNÉES

LUNDI 14 DÉCEMBRE 2015

N°21609 - 1€

Grande région Le patron c'est Rouisset



SECOND TOUR. Le président socialiste de l'Aquitaine s'impose dans l'ensemble de la nouvelle grande région avec 44 % des voix. Il disposera d'une large majorité de 107 élus sur 183 conseillers.

Département : Uthurry (48%) largement en tête

© ERIC NORMAND

L'élan du FN stoppé net

7 régions à droite, 5 à gauche

NATIONAL. Malgré un nouveau score record, le parti de Marine Le Pen ne décroche aucune région. La gauche limite la casse en remportant cinq grandes régions. La participation a été en nette hausse.

ANALYSES, RÉSULTATS, RÉACTIONS
Nos 14 pages spéciales

DU MARDI 15 AU DIMANCHE 20 DÉCEMBRE 2015

RIS DE VEAU surgelés

500g soit 24,64€ le kg

30% EN AVANTAGE CARTE

12€₃₂ **8€₆₂**

PRIX PAYÉ EN CAISSE AVANTAGE CARTE DÉDUITE

CUMULEZ 3,70*



Intermarché

- BILLÈRE
- BORDES
- COARRAZE
- GARLIN
- MORLAÀS
- PAU
- SERRES-CASTET
- SOUMOULOU

* Voir conditions en magasin.
**Avantage carte de fidélité réservé pour les porteurs de la carte fidèle.
Pour votre santé mangez au moins 5 fruits et légumes par jour. www.mangerbouger.fr

Alain Rousset déjà dans le

PARTI SOCIALISTE Vainqueur hier avec 10 points d'avance sur sa rivale de droite, le premier président de la nouvelle grande région

DE NOTRE ENVOYÉ SPÉCIAL
À BORDEAUX, ÉRIC NORMAND

C'est l'un l d'une nouvelle région. C'est par ces mots qu'hier soir, à sa permanence bordelaise du cours Alsace-Lorraine, Alain Rousset a salué sa nette victoire. Le sortant aquitain, arrivé en tramway depuis l'Hôtel de région entouré de sa garde rapprochée, se retrouve en effet, après la fusion avec ses voisins du Limousin et de Poitou-Charentes, à la tête d'un ensemble pesant près de 6 millions d'habitants. Soit la plus vaste région du pays.

Autant dire que l'intéressé, qui a dit vivre « un moment très ému », est conscient de « l'immense responsabilité » qui lui incombe. Satisfait d'être en tête dans les 12 départements de la région, à laquelle il faudra désormais trouver un nom, il a aussi pointé un « sursaut » avec ces cinq régions qui resteraient finalement à gauche.

S'il a regretté le ton pris par la campagne « qui n'a pas

Pour Alain Rousset, le niveau du FN « suppose des réponses nouvelles, que l'on arrête avec nos certitudes grotesques, nos méthodes surannées »

toujours été digne », en référence aux récentes déclarations de sa rivale Virginie Calmels, Alain Rousset s'est surtout arrêté sur « les scores considérables du Front national ». Il a notamment indiqué que « le niveau du FN devait interpellier » les formations politiques comme la mienne, [un niveau] qui suppose des réponses nouvelles, que l'on arrête avec nos certitudes grotesques, nos méthodes surannées ».

Bref, le président, qui sera officiellement élu le 4 janvier, a repris la ligne politique à laquelle il est fidèle : celle du pragmatisme. Un réalisme politique d'ailleurs loué par tous ses fidèles présents au QG de Bordeaux, comme le député socialiste du Sud-Gironde Alain Savary : « Alain a une façon très particulière de faire de la politique. Avec cette démarche très pragmatique, très proche du terrain... »

Pour un nouvel acte de décentralisation

Pour Alain Rousset, la priorité reste donc d'assurer le développement économique de la nouvelle grande région, en aidant les PME, en promouvant l'apprentissage, en soutenant la recherche. Avec évidemment, alliance avec Europe Ecologie-les Verts oblige, un axe fort en direction de la transition énergétique. Autre assurance, en direction de la gauche socialiste cella, la défense des services publics.

S'adressant aux habitants de Poitou-Charentes et du Limousin, il a assuré que la grande région connaîtrait un développement harmonieux et équilibré

« Afin que personne ne reste au bord du chemin. » Tout comme la volonté de rassurer les habitants de Poitou-Charentes et du Limousin, affirmant que la grande région connaîtrait un développement harmonieux et équilibré.

« À ce sujet, le Gironde, au sens institutionnel du terme, n'est jamais loin puisqu'à peine élu, Alain Rousset, qui n'a jamais caché trouver que la récente loi NOTRE manquait d'ambition à ses yeux, plaide pour un nouveau temps de décentralisation. « Le président de la République comme le gouvernement doivent comprendre que c'est nécessaire pour les territoires », a indiqué celui qui, au regard des nouvelles forces régionales en présence (5 régions à gauche, 7 à droite et les régionalistes en Corse), devrait perdre la présidence de la puissante Association des régions de France (ARF). Seul bémol finalement d'une soirée bordelaise qui s'annonçait, pour le reste, plutôt joyeuse cours Alsace-Lorraine. »



Dès hier soir, Alain Rousset s'est dit conscient de « l'immense r

 <p>Jean Lassalle Député (MoDem)</p>	 <p>Frédérique Espagnac Sénatrice (PS)</p>
<p>« La victoire d'Alain Rousset n'est pas vraiment surprenante. C'est un homme en place. Il bénéficie d'un coefficient personnel. Et il a pris sa campagne électorale en main. En face, la droite et le centre n'ont pas disposé de la force de frappe nécessaire. Quant au FN, je pense que c'est une des dernières fois qu'il est éliminé du second tour, si nous ne changeons pas radicalement d'attitude. »</p>	<p>« Nous sommes à la joie de cette victoire qui confirme le fait que cette Région reste à gauche. On le doit à Alain Rousset, à son bilan, à sa campagne. Il porte à la fois les espoirs des territoires urbains et ruraux. Dans le Département, les résultats confirment le retour de la gauche dans ce scrutin. Il est aussi le fruit de la mobilisation des candidats et des élus PS sur tout le territoire. »</p>

 <p>Max Brisson Conseiller dép. (LR)</p>	 <p>François Bayrou Maire de Pau (MoDem)</p>
<p>« C'est une réelle déception alors que Virginie Calmels a apporté un discours de fraîcheur. Sur le plan national, ce second tour ne doit pas faire oublier le premier tour marqué par une défaite du PS. Ma déception est accentuée au niveau départemental. Il faudra essayer de tirer des conclusions de ces mauvais résultats qui interviennent quelques mois après les bons scores des élections départementales ».</p>	<p>« Il n'y a pas eu les cocoricos habituels. Tout le monde se rend compte de la gravité des choses. Il y a eu le choc du 1^{er} tour et le sursaut du second. Mais nous avons évidemment besoin de pratiques nouvelles pour répondre à ces deux événements. Aux niveaux régional et local, il n'y a pas de surprise. C'est une région dont le centre de gravité politique est à gauche. Tout comme Pau qui est une ville de gauche quand le vote est politique ».</p>

La nouvelle grande Région : ce que va peser le Béarn dans ce nouvel ensemble ?

la future Région sera la plus grande de France par sa superficie, la troisième par son poids économique. Que pèsera le Béarn dans ce nouvel ensemble ? Tentative de réponse.

Revenus : le Béarn dans la moyenne
18 677 euros : c'est le revenu fiscal médian de la future Région. Autrement dit une moitié des habitants a des revenus supérieurs à cette somme, tandis que l'autre moitié a des revenus inférieurs.

Les Béarnais ont des ressources légèrement supérieures à la moyenne régionale avec un gain annuel moyen par foyer de 24 317 euros. Ce chiffre est inférieur de 3,3 % au revenu national.

Le Béarn est la troisième région la plus peuplée de France par sa superficie, la troisième par son poids économique. Bordeaux représente 65 % du trafic aérien de Pau arrive en première position avec 622 000 passagers.

Le tourisme : un effort ! Les touristes pèseront lourd dans le poids de la nouvelle Région. Pau attire 13 millions par an, soit 15 % du total national. Ces touristes dépensent environ 12 milliards d'euros, ce qui contribue à hauteur de 10 % du produit intérieur régional.

Le Béarn a manifesté un intérêt pour le chemin à faire. Grâce à la présence du bon roi Henri, le Béarn de Pau, avec ses traditions annuelles est le plus fréquenté en Béarn.

Poitou-Charentes

POPULATION

- 1,783 million d'habitants
- Variation 2007-2012 : + 0,5%
- Part des plus de 60 ans (au 1^{er} janvier 2013) : 29,4%

ECONOMIE

- 46 milliards d'euros (PIB en valeur)
- 25 900 euros (PIB/habitant)
- 9,5% (Taux de chômage*)

(*Chiffres du 2^e trimestre 2015)

58 647 bébés sont nés l'an dernier dans la future grande région, dont plus de la moitié en Aquitaine.

Aquitaine

POPULATION

- 3,285 millions d'habitants
- Variation 2007-2012 : + 0,8%
- Part des plus de 60 ans (au 1^{er} janvier 2013) : 27,5%

ECONOMIE

- 93 milliards d'euros (PIB en valeur)
- 28 200 euros (PIB/habitant)
- 9,9% (Taux de chômage*)

Limousin

POPULATION

- 0,738 million d'habitants
- Variation 2007-2012 : 0%
- Part des plus de 60 ans (au 1^{er} janvier 2013) : 31,5%

ECONOMIE

- 17 milliards d'euros (PIB en valeur)
- 24 061 euros (PIB/habitant)
- 9,2% (Taux de chômage*)



Les principales agglomérations de la grande région

LES TROIS DOSSIERS A

« Pas fondamentalisme »
UNIVERSITÉ La formation de la future Région est un enjeu majeur. Il faudra penser à la fois à la formation de la Région, mais aussi à la formation de la Région. Pour autant, le vice-président de l'UPPA, chargé de la formation et de la vie universitaire, n'imagine pas que cette situation soit vraiment la donne. « La situation est fondamentalement car l'UPPA est déjà ancrée dans sud-Aquitaine et les étudiants sont issus plus de 12 000 étudiants. Mais l'élargissement du territoire nord du territoire »

Aménagement
TRANSPORT La situation de la Région est fondamentale. L'enjeu est de créer des territoires attractifs et de créer des emplois à terme de transport régional mais aussi national.

Relevés
Un dossier sera passé à vitesse supérieure. Le dossier de la Région a été étudié et un investissement de 100 millions d'euros sera consacré à la Région.

*Sources : Insee / Eurostat 2015

V. Divers.

1. Questionnaire type du programme ELURENAQ.

Questionnaire type dans le cadre de l'enquête orale sur les conseillers régionaux

Projet ELURENAQ

1) **État-civil**

Nom, prénom

Date et lieu de naissance

Lieu de résidence (résidence dans le département de l'élection avant celle-ci ?)

2) **La famille**

- **Ascendants** : renseignements parents (identité, profession, milieu social, appartenance religieuse, activités militantes / engagement politique)
Si signifiant : renseignements grands-parents paternels, maternels, oncles et tantes.

- **Collatéraux** : renseignements frères, sœurs

- **Conjoint(s)** :

- Situation matrimoniale (célibataire, marié, veuvage, concubinage, etc)
- Date(s) et lieu(x) de mariage
- Date(s) et lieu(x) de divorce

- **Enfants** : nombre, âge, professions

3) **La formation**

Études (primaire, secondaire, supérieur)

Diplômes, titre

4) **Socialisation-réseaux**

Appartenance à des mouvements de jeunesse

Appartenance associative

Adhésion à un mouvement politique, syndicat

Service militaire, participation à une guerre

Décoration(s)

5) **Profession**

Activité(s) professionnelle(s)

Responsabilité(s) dans le milieu professionnel ?

6) Parcours politique

1^{er} engagement en politique ?

Activités dans un mouvement politique ? (Distinguer échelle locale/ nationale)

La/les candidatures aux élections : campagne(s) et résultats : des échecs ? les succès ?

Modèle(s), source(s) d'inspiration, parrain(s) en politique ?

Les mandats exercés (échelon municipal, départemental, régional, national ou européen)

Fonctions gouvernementales ?

Fin de carrière politique ?

7) L' élu régional

Le 1^{er} mandat ?

Le nombre de mandats

Étiquette / groupe politique

Appartenance à la majorité / l'opposition (détailler en fonction du nombre de mandats)

Les fonctions au sein du conseil régional (commissions, missions)

Les votes significatifs

8) Regard sur la région

Avez-vous participé à des fonctions d' élu local avant les lois de décentralisation ? et notamment dans les Etablissements Publics Régionaux ou Régions d' avant l' élection de 1986 ?

Avez-vous participé aux débats sur la décentralisation ?

Quelle est votre regard sur la décentralisation telle qu' elle a été menée depuis le début des années 1980 ?

Quel jugement portez-vous sur les dernières réformes territoriales (réforme non appliquée des collectivités territoriales de 2010, loi NOTRe de 2015, projet de loi 3D) ?

Comparaison ex-région et région Nouvelle-Aquitaine en termes de taille, découpage, atouts/faiblesses, identité.

L' échelon régional constitue-t-il, selon vous, un échelon pertinent en matière d' action publique ?

Si non, quel est, selon vous, l' échelon d' intervention le plus efficace ?

Si oui, des compétences régionales, quelles sont celles qui permettent le mieux de valoriser l'action de la collectivité ?

Diriez-vous qu'il existe aujourd'hui un pouvoir régional ? Quelle est, selon vous, la capacité d'action du conseiller régional ?

Dans l'exercice de vos fonctions d'élu régional, de quelle(s) réalisation(s) tirez-vous la plus grande fierté ? Avez-vous des regrets ?

Quel avenir pour les régions ?

9) Bilan

Rétrospectivement, quel bilan faites-vous de votre parcours personnel ? Si c'était à refaire, le referiez-vous de la même manière ? Sinon, que changeriez-vous ?

Y a-t-il un point que nous n'aurions pas abordé durant l'entretien et sur lequel vous souhaiteriez vous exprimer ?

10) Ecrits du témoin, sources, bibliographie

2. Article de présentation du Festival de Siros.

Pour mettre les chanteurs du 1^{er} Festival de la Chanson Béarnaise en "condition" SIROS les accueillera au jambon, fromage et Jurançon

Plus que deux jours et il continue de pleuvoir. Mais à Siros, on mise sur le beau temps pour favoriser encore davantage ce premier festival de la vieille chanson, aussi bien française que béarnaise.

En cas de pluie, le festival (un bien grand mot) sera à couvert. Hier, nous avons surpris les jeunes de Siros, MM. Mariette et Chandernagor à leur tête, en train de placer le plancher et le

cadre de la salle de dimanche. Tout est prévu pour accueillir peut-être 1.000 personnes (parking, salle couverte venant en droite ligne de Séron-Bedeille ou l'équipe de rugby l'a montée).

Pourquoi Siros (250 habitants)

Pourquoi Siros, disent déjà ceux qui pensent surtout à critiquer ?

...éc, alors que MM. Lonné-Peyret, Ocamou et le docteur Navailles auraient pu amener à Siros des groupes et des individuels. C'est d'ailleurs au profit des sinistrés que sera donné le festival.

Pour recréer l'atmosphère

Nous avons posé quelques questions hier à MM. Mariette et « Chandernagor ».

« D'abord, comment chanteront les invités de ce festival, qui sont des amateurs ?

« Avec ou sans micro, suivant leur convenance. Arette Lendresse sera chargée de la présentation et il saura garder ce ton généreux et amical qui lui est propre. On sera entre amis et initiés. Les tambours et le flûtes du groupe « Lou Cuyala » de Bielle se chargeront des laisons musicales, mais les chanteurs s'exprimeront, naturellement, sans accompagnement. « Avez-vous prévu une table sur l'estrade ?

« Chacun chantera comme il a l'habitude de le faire, assis ou debout. Pour ne pas dépayser les chanteurs, Siros les accueillera au bon vin, au jambon et au fromage. »

Le deuxième festival pourrait d'ailleurs s'improviser ensuite dans la soirée, au café Juliat ou chez Lacourrèges où devrait sans doute se jouer les « prolongations ».

Mais seul, le premier, l'officiel, sera jugé par Mlle Clothilde Lamazou, Robert Lapabe, le maire de Siros qui est avec les jeunes, Hubert Buchou, Crouzet, Pierre Lamazou, Marc Lapabe et R. Lapassade. Coupes et récompenses sont prévues en nombre.

Les vallées, leurs chantres et les individuels

Chaque vallée aura son chanteur. Voici déjà quelques noms : Larbe sera représenté par un trio qui avoisine à trois les 210 printemps éternels : Pouquette I et II et Bernard Casabonne. Les : Bonnemazou et Vignau chanteront peut-être « Montagnous sus montagnous », « Ah si j'avais des diamants et des couronnes ». Borce : Lafontan, Duranon, Villanus, Santos, Cadet. Au programme sans doute le succès du village : « Une famille de pêcheurs ».

Accous : On parle de Pierre Bougtan, Louis Moulia, A. et J. Lacoste, M. Bellec et du maître Jo Eygun chez les individuels, possible participation de Lapeyre de Lassube avec la très belle chanson « L'Ours Dominique » ; Cardet de Jurançon, Forcan de Pau. Enfin, la vallée d'Ossau annonce un groupe d'Aste conduit par Marcelin Lavigne. Bielle viendra avec Mme Miré et le groupe de Jean Cayen ; Laruns avec Sacaze et les siens. Des changements pourront intervenir. Mais déjà une chose est sûre, Siros va quintupler dimanche sa population.

R. HEGO.



A Siros, entre église et école, une salle est montée par les jeunes.



MARIETTE, Faut à tout.

Comment un village de 250 habitants peut-il être ainsi à l'avant-garde ? Tout simplement parce qu'une jeunesse active suit un leader incontesté et organise séance récréative, rallye ou autres épreuves sportives.

Il n'y a pas d'autres secrets. Mariette et l'inévitable Chandernagor il y a un jour parlé de ce possible festival. Ils aimaient tous les deux ces atmosphères de vieilles béarnaises, au coin du feu ou dans l'ombrage d'un café typique après manger ou boire, ou encore dans des cahanes de berger avant ou après une chasse. Là, le ou les hommes se livrent totalement : ils chantent le terroir, la guerre, l'amour. Nul ne leur a appris particulièrement cette chanson ; elle s'est transmise, de veillée en veillée de génération en génération.

L'idée lancée, les collaborations enthousiastes vinrent vite. M. Forgues et la Jeunesse et le Sports, Jo Eygun, chanteur d'Apet ; Mme Hourcade, de Bielle Arette Lendresse, de Moma poète amoureux de sa terre, Lapeyre, de Lassube, qui commande le petit train d'Arroust ; Lacoste, de Lestanguet & Accous et Labajée, de Thèze. Nous en passons (peut-être les meilleurs).

La vallée de Barétous, si fière de ses chanteurs, ne sera pas sur scène. Le malheur l'a frap-



« CHANDEB », de décontraction des « supermen »

Avenue du Général-Leclerc, à Pau, un piéton est renversé par une auto

Hier, à 18 h. 15, avenue du Général-Leclerc, Mme Maria Morino, 48 ans, de Morlaàs, qui traversait la chaussée à pied, a été renversée par une auto. Se plaignant de contusions, Mme Morino a été transportée à l'hôpital par l'ambulance des pompiers.

Le TEMPS

Prévisions communiquées par Pau-Pont-Long-Uzein, variables p Pays Basque.

Journée du 3 novembre : très nuageux, avec alternance d'averses de neige au-dessus de 1.1

Journée du 4 novembre : N

Table des figures.

Partie 1 - Chapitre 1.

<i>Fig 1</i> - Composition du Conseil régional aquitain après l'élection de 1986.....	68
<i>Fig 2</i> - Parcours politique des conseillers régionaux aquitains jusqu'à leur élection à la région.....	71
<i>Fig 3</i> - Pratique et temporalité du cumul des mandats au Conseil régional aquitain, entre 1986 et 1992.....	74
<i>Fig 4 et 5</i> - Évolution de la pratique du cumul des mandats au Conseil régional aquitain, pour les deuxième et troisième mandats.....	76
<i>Fig 6</i> - Nombres d'hommes et de femmes présents au Conseil régional aquitain lors des deux premiers mandats.....	79
<i>Fig 7</i> - Part des catégories socio-professionnelles dans l'assemblée régionale (1986-1992).....	81
<i>Fig 8 et 9</i> - Niveau de diplôme des conseillers régionaux aquitains élus au cours des deux premières mandatures.....	83
<i>Fig 10</i> - Exercice du mandat de maire par les conseillers régionaux, par rapport à leur entrée dans l'assemblée régionale (1986-1998).....	87
<i>Fig 11 et 12</i> - Composition des deux premiers Conseil régionaux après les élections de 1986 et 1992.....	90

Partie 1 - Chapitre 2.

<i>Fig 13</i> - Premier logo de la région Aquitaine.....	106
<i>Fig 14</i> - Répartition géographique des dialectes de l'occitan en fonction des régions administratives.....	121
<i>Fig 15</i> - Dépenses du Conseil régional pour l'année 1992.....	131

Partie 2 - Chapitre 1.

<i>Fig 16</i> - Frise chronologique du nombre de Présidents de l'EPR puis de la région Poitou-Charentes (1974-2015).....	179
<i>Fig 17</i> - Frise chronologique du nombre de Présidents de l'EPR puis de la région Aquitaine (1974-2015).....	179
<i>Fig 18</i> - Évolution du pourcentage d'élus membres du PS et du RPR (puis UMP), entre 1998 et 2010.....	187
<i>Fig 19</i> - Évolution du budget annuel du Conseil régional aquitain.....	208
<i>Fig 20</i> - Évolution du budget annuel du Conseil régional limousin.....	208
<i>Fig 21</i> - Evolution du budget annuel du Conseil régional picto-charentais.....	209

<i>Fig 22</i> - Catégories socio-professionnelles du Conseil régional aquitain de 2004.....	216
<i>Fig 23</i> - Catégories socio-professionnelles du Conseil régional aquitain de 2010.....	216
<u>Partie 2 - Chapitre 2.</u>	
<i>Fig 24</i> - Listes conduites par le Parti Socialiste des Pyrénées-Atlantiques pour les élections régionales de 1998 et 2004.....	223
<i>Fig 25</i> - Pourcentage de femmes élues dans les trois ex-régions en fonction de l'appartenance politique.....	225
<i>Fig 26</i> - Pourcentage de femmes présentes au sein du Conseil régional aquitain.....	226
<i>Fig 27</i> - Proportion de femmes élues en France pour les élections européennes.....	229
<i>Fig 28</i> - Part des femmes parmi les élus locaux et nationaux depuis 1947.....	230
<i>Fig 29</i> – Nombre et proportion de femmes dans les exécutifs régionaux nommés en 2004 puis 2010.....	239
<i>Fig 30</i> – Nombre de conseillers régionaux démissionnaires, par mandature.....	244
<i>Fig 31</i> - Nombre de conseillers régionaux entrant au Conseil régional en ayant exercé une fonction nationale (périmètre aquitain).....	245
<i>Fig 32 et 33</i> - Niveau du diplôme obtenu par les conseillers régionaux aquitains pour les quatrième et cinquième mandatures.....	249
<i>Fig 34 et 35</i> - Catégories socio-professionnelles des Conseils régionaux aquitains pour les quatrième et cinquième mandatures.....	251
<i>Fig 36</i> - Évolution du nombre de conseillers régionaux n'appartenant pas à un parti politique à date d'élection, en Aquitaine.....	254
<i>Fig 37</i> - Évolution du pourcentage de conseillers régionaux aquitains affiliés aux deux principaux partis politiques français, le PS et le RPR, devenant l'UMP.....	256
<i>Fig 38</i> - Nombre de conseillers régionaux aquitains n'ayant jamais exercé de responsabilité au sein d'un parti, avant ou après leur passage à la région.....	257
<i>Fig 39</i> - Premiers mandats exercés par les conseillers régionaux aquitains entre 2004 et 2015.....	259
<i>Fig 40</i> - Temporalité de l'exercice du mandat de conseiller général par les conseillers régionaux (périmètre aquitain).....	260
<i>Fig 41</i> - Temporalité de l'exercice du mandat de maire par les conseillers régionaux (périmètre aquitain).....	261
<i>Fig 42</i> - Nombre de conseillers régionaux entrant à la région Aquitaine sans fonction nationale antérieure, mais en occupant une ensuite.....	262

Partie 2 - Chapitre 3.

<i>Fig 43 et 44</i> - Pratique du cumul des mandats en fonction de l'élection au sein du Conseil régional entre 2004 et 2015.....	289
<i>Fig 45 et 46</i> - Temporalité d'autres mandats électifs par les conseillers aquitains élus au cours de la quatrième et de la cinquième mandature.....	297

Partie 3 - Chapitre 2.

<i>Fig 47</i> - Budgets de la Nouvelle-Aquitaine (et des anciennes régions pour l'année (2015).....	350
<i>Fig 48</i> - Évolution du pourcentage de femmes présentes dans les Conseils régionaux sur le périmètre néo-aquitain, depuis 2004 et l'application de la loi sur la parité.....	360
<i>Fig 49</i> - Parcours politiques des conseillers régionaux issus du territoire de l'ex-Aquitaine.....	361
<i>Fig 50 et 51</i> - Niveau d'étude des conseillers régionaux néo-aquitains, pour la sixième mandature et celle en-cours.....	362
<i>Fig 52</i> - Catégories socio-professionnelles des conseillers régionaux néo-aquitains élus depuis 2021.....	364
<i>Fig 53</i> - Premier mandat exercé par les conseillers régionaux issus du territoire de l'ex-Aquitaine.....	368
<i>Fig 54</i> - Exercice de fonctions ou mandats nationaux par les conseillers régionaux après leur élection à la région.....	369
<i>Fig 55</i> - Nombre de conseillers régionaux sans affiliation à un parti à date d'élection.	370

Partie 3 - Chapitre 3.

<i>Fig 56</i> - Pourcentage de conseillers régionaux sans affiliation politique à date d'élection.....	386
<i>Fig 57</i> - Pourcentage d'élus appartenant au Parti Socialiste ou aux Républicains.....	387
<i>Fig 58</i> - Carte de la Nouvelle-Aquitaine, mentionnant les principales villes, au premier rang desquelles la capitale, Bordeaux.....	392
<i>Fig 59</i> - Nombre de conseillers régionaux dont le premier mandat est celui de conseiller municipal.....	399

Table des annexes.

I - Graphiques et tableaux issus de la base de données.....	447
1 - Composition des Conseils régionaux aquitains en fonction de l'appartenance politique.....	447
2 - Présidents et Présidentes des Conseils régionaux.....	451
3 - Parcours politique des conseillers régionaux aquitains.....	453
4 - Nombre de femmes siégeant au sein des Conseils régionaux.....	456
5 - Catégories socio-professionnelles au sein du Conseil régional aquitain, puis néo-aquitain.....	461
6 - Niveau du diplôme obtenu par les conseillers régionaux aquitains.....	465
7 - Temporalité de l'exercice d'autres mandats par les conseillers régionaux vis-à-vis de l'entrée au Conseil régional.....	470
8 - Conduite d'un parcours politique national par rapport à l'entrée au sein du Conseil régional.....	474
9 - Pratique du cumul des mandats en fonction de l'élection au sein du Conseil régional.....	475
10 - Affiliation partisane des conseillers régionaux aquitains.....	478
11 - Exercice de responsabilités au sein de formations politiques par les conseillers régionaux.....	481
12 - Budgets des Conseils régionaux.....	482
II – Cartographie.....	484
1 - Divisions territoriales infrarégionales.....	484
2 - Les territoires régionaux.....	486
3 – Hinterland du Port de Bordeaux.....	489

III - Graphiques issus de sources extérieur.....	490
1 - Évolution du pourcentage de femmes dans les différentes assemblées élues.....	490
2 - Âge des conseillers régionaux en fonction du sexe, en 2010 et 2015.....	490
3 - Nombre et pourcentage de femmes élues dans les Conseils régionaux, de 1998 à 2004.....	491
4 - Catégories socio-professionnelles des élus régionaux en fonction du sexe, en 2010 et 2015.....	492
IV - Reproduction de sources écrites.....	493
1 - Fonds du Conseil régional.....	493
2 - Fonds du Parti Socialiste 64.....	516
V – Divers.....	566

ECOLE DOCTORALE :
ED 481 SSH.

